This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 1918

[redacted]

VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

Digitized by Google

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, à Saint-Germain rue de Paris, 80.

Digitized by Google

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME III. — IVe SÉRIE.

TRENTIÈME ANNÉE.

PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1863

Digitized by Google

Fr 19.8

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
July 21, 1924

Digitized by Google

L'INVESTIGATEUR

MÉMOIRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE CHEVALIER CÉSAR SALUCES

Un des plus anciens membres de l'Institut historique de France, Gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont Savoie-Carignan, etc., etc.

« Bello è il cammin di gloria.
(CÉSAR SALUCES.)

Parmi les hommes distingués et déjà célèbres dans les lettres, dans la philosophie, dans les sciences et dans les arts, dont la liste des fondateurs de l'Institut historique donne les noms, nous lisons celui du chevalier César Saluces (1), né à Turin, le 14 juin 1778. « Il descendait d'une race souveraine, dont le berceau se cache dans la nuit héroïque des âges féodaux, et qui, pendant six siècles, a régné sur les belles vallées qui s'étendent au levant des Alpes (2). » Il reçut une éducation conforme à son rang, et capable d'ajouter même à l'éclat scientifique du nom qu'il portait. Car son père, le comte Ange Saluces, militaire distingué, grand-maître de l'artillerie, savant remarquable, a fondé l'Académie des sciences de Turin, où brilla La Grange, et à qui les illustrations scientifiques n'ont jamais manqué (3).

Doué d'une noble intelligence, César Saluces avait donné, tout jeune

(1) *Cesare Saluzzo*, en italien.

(2) P. F. de Syon. *Écho du Mont-Blanc*, 21 avril 1854. — V. *Cenni biografici*, par G. B. Calvetti, p. 71, note 2.

(3) Le comte Ange Saluces ne cessa de servir la monarchie de Savoie que lorsqu'elle cessa d'exister, en 1799. Il était écuyer du prince héréditaire de Savoie. Il servit avec distinction comme général d'artillerie dans les guerres du Consulat et de l'Empire. Il contribua à l'avancement de la physique et de la chimie. On lui doit plusieurs découvertes sur les propriétés du gaz et des applications de la chimie à la teinture. Il est mort en 1810.

Digitized by Google

encore, une si bonne opinion de ses talents, qu'on n'hésita pas à l'appeler à d'importantes dignités. Aussi peut-on lui appliquer, à juste titre, les belles paroles du plus sensé des biographes de l'antiquité, sur un des plus grands citoyens de Rome. « A peine sorti de l'enfance, dit Plutarque de » Tibérius Gracchus, il se rendit si célèbre et si recommandable, qu'on » le jugea digne d'être associé au collége des augures, plus pour sa » vertu que pour sa naissance (1). »

En effet, à dix-sept ans, M. César Saluces était nommé, à la majorité des voix, recteur de l'Université de Turin (2); à dix-neuf, il était membre surnuméraire du collége des Arts pour la classe de philosophie (3) ; à vingt-trois, docteur de la Faculté de philosophie (4), puis membre correspondant de la royale Académie des sciences, et, bientôt après, membre résidant de la même Académie. Ce fut à cette occasion qu'il lut une pièce de vers, qui a pour titre : *Bello è il cammin di gloria,* pour remercier la savante assemblée de l'honneur qu'elle venait de lui faire (5).

(1) Ἐκεῖνος τοίνυν εὐθὺς ἐκ παίδων γενόμενος οὕτως ἦν περιβόητος, ὥστε τῆς τῶν Αὐγούρων λεγομένης ἱερωσύνης ἀξιωθῆναι δι' ἀρετὴν μᾶλλον ἢ διὰ τὴν εὐγένειαν.

(Plut., *Vie de Tiberuis Gracchus.*)

(2) 24 novembre 1795. — A la tête de l'Université de Turin, il y avait un chancelier, un recteur, un sous-conservateur de ses priviléges (qui était prêtre) et un conseil composé de membres qui prenaient le titre de *Réformateurs.* Le recteur était choisi chaque année parmi les étudiants, par le suffrage universel.

L'Université ayant été réorganisée en 1729, cet usage fut aboli. Le recteur ne fut plus choisi parmi les étudiants, mais il fut nommé par le roi sur une liste de quatre sujets *recentemente laureati,* de n'importe quelle faculté. Ces quatre *laureati* présentés au roi étaient désignés par douze électeurs, soit *conseillers,* nommés *ad hoc* par le corps entier des étudiants. C'était, pour la nomination d'un recteur, l'élection à deux degrés.

Le jeune César Saluces fut, en 1795, un des quatre *laureati.* Il fut donc proposé pour être recteur de l'Université, *siccome laureato in ambe leggi con molta sua lode, e perciò credulo meritevole di tal distinzione.*

Ce choix fut approuvé et rendu définitif par Billet Royal du 24 novembre 1795, *sulli vantaggiosi risconti rassegnati delle prove da lui date di distinta abilità e di esemplarità di costumi,* ecc.

Ce mode d'élection n'existe plus depuis 1820. Le recteur de l'Université est choisi dans le corps des professeurs. (Bona : *Della costituzione dell' Università di Torino*, etc. Parte I. Turin 1852.) Voir aussi : *Ordini del Magistrato*, du 9 décembre 1784 jusqu'au 16 août 1799, et les *Ordini regii* de 1793 à 1800, cités par G.-B. Calvetti, auteur des *Cenni biografici* sur M. César Saluces.

(3) 12 décembre 1797.

(4) 2 août 1801. *Tra i Dottori collegiati effettivi della facoltà Filosofica*, dit M. le chanoine Calvetti, p. 18.

(5) Cette pièce de vers et plusieurs autres qu'il fit en français, se trouvent dans le 13e vol. des *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin.*

Digitized by Google

Alors se passaient les événements célèbres qui ont signalé la fin du XVIIIe siècle. Le général Bonaparte avait signé la trève de Querasco, et le traité de Campo-Formio. Par la première, le Piémont allait devenir français (1); par l'autre, la noble et antique république de Venise avait été effacée de la carte politique de l'Europe. L'Italie devait avoir de nouvelles destinées; mais, dans une courte période de deux ou trois ans, elle fut sillonnée par des armées autrichiennes et par des armées françaises; puis, spectacle plus étrange encore, elle le fut par des soldats du Nord! Souwarow entra victorieux à Milan et à Turin, à la tête d'une armée de cosaques! Oh! peut-on voir tout cela sans émotion? Que le sort du vainqueur serait beau, si le sang humain ne souillait pas sa gloire! Le jeune César Saluces ne suivit le char d'aucun des vainqueurs. Il aimait pourtant la gloire, lui aussi; mais, pour lui, *Il bello era il cammin di gloria*, le beau seul, le vrai beau en était le véritable chemin. Or le beau, à ses yeux, le beau, tel qu'il le concevait, c'était tout ce qui contribue à donner aux peuples quelques degrés de plus de civilisation. Et certes, la gloire des armes laisse à sa suite trop de larmes, trop de désordres, trop de calamités, pour qu'elle fût de son goût. Il vit donc les événements militaires se succéder dans sa patrie; mais il n'y prit aucune part.

On sait que le général Bonaparte, avant de partir pour l'expédition d'Égypte, avait ambitionné et obtenu le titre de membre de l'Institut. Ce titre mettait à découvert un des côtés faibles de l'âme du futur empereur des Français. La palme académique se mariait aux lauriers moissonnés sur les champs de bataille. Mars et Minerve ne se font point la guerre.

Ce côté faible du vainqueur des Pyramides n'avait pas échappé à l'œil sagace des savants illustres du Piémont. L'ex-royale Académie de Turin, désirant avoir un protecteur puissant, voulut faire acte de courtoisie envers le héros de Marengo, qui était devenu le plus illustre des citoyens de la République française et son premier magistrat. Elle lui offrit le titre de membre de l'Académie de Turin, et le pria ensuite d'en être le président perpétuel.

Le premier Consul accepta, et M. César Saluces fut nommé secrétaire perpétuel de la classe de Littérature et des Beaux-Arts. Il avait vingt-sept ans(2).

(1) Historiquement, ce n'est pas l'armistice du Querasco qui fit du Piémont une conquête française, mais le traité de paix signé ensuite à Paris, le 15 mai 1796. Il contenait des conditions si dures pour le roi de Sardaigne, qu'on pût, dès ce moment, regarder les États de ce prince comme acquis à la République française. Le roi Victor-Amédée pouvait se croire détrôné. Deux ans après, le 9 décembre, Charles-Emmanuel IV, son successeur, prenait la route de l'exil.

(2) 1804.

Digitized by Google

A cet âge, l'intelligence est dans toute sa force. Elle ne voit pas d'horizon à ses conceptions. Les questions les plus difficiles se présentent à elle sous des points de vue nouveaux et encore inexplorés; elle aborde avec hardiesse tous les sujets, et, si elle a eu le bonheur de se laisser séduire par le beau moral, ils lui apparaissent avec un prestige grandiose, et les traite toujours sous quelques points de vue qui font honneur à l'esprit humain.

« Il avait cette qualité naturelle qui constitue, suivant un ancien, l'aptitude littéraire et philosophique : il était capable d'embrasser toutes les sciences, et ne dédaignait aucun genre d'étude ni de savoir littéraire (1). » Ces paroles empruntées à Plutarque, ont été écrites en parlant du prince des orateurs de Rome. Elles vont bien à M. César Saluces. Si vous me permettez de continuer le rapprochement, je rapporterai en entier le passage qui concerne Cicéron. « Il se porta d'abord avec plus d'ardeur vers la » poésie ; et il existe un petit poème en vers tétramètres, intitulé *Pontius* » *Glaucus*, qu'il composa étant tout enfant encore. » Ne peut-on pas dire que la belle pièce de vers dont j'ai parlé et qui a pour titre : *Bello è il cammin di gloria*, fut composée par M. César Saluces, lorsqu'il était enfant encore ?

Dieu avait pourvu largement M. César Saluces de facultés intellectuelles. Et certes, elles n'étaient pas livrées aux mains d'un ouvrier insouciant et ingrat, car il se fit toute sa vie un devoir de conscience de les cultiver. Il sut en tirer le plus grand parti, comme l'attestent les travaux qui sont sortis de sa plume savante et féconde, et qui enrichissent le recueil des *Mémoires de l'Académie de Turin*, pendant les années 1805, 1806, 1807 et 1808. Un de ses biographes, M. le chanoine Calvetti, a pu dire avec raison qu'il avait acquis toutes les connaissances. « Métaphysique, poli- » tique, statistique, critique, antiquités, littérature, beaux-arts, tout est » traité dans ses admirables écrits avec tant de science, tant d'élévation de » pensées, tant d'autorité et toujours avec une si remarquable pureté de » style, que l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, le philosophe, le » littérateur, l'artiste; mais, ajoute-t-il avec un accent bien prononcé » d'enthousiasme, l'artiste, le littérateur et le philosophe ne faisaient » qu'un seul homme, et cet homme c'était César Saluces (2). »

Nous sommes tout disposé à faire ici la part du panégyriste que l'illustre

(1) Γενόμενος δ', ὥσπερ ὁ Πλάτων ἀξιεῖ τὴν φιλομαθῆ καὶ φιλόσοφον φύσιν, εἶος ἀσπάζεσθαι πάν μάθημα καὶ μηδὲν λόγον μηδὲ παιδείας ἀτιμάζειν εἶδος, ἐρρύη πως πρεθυμότερον ἐπὶ ποιητικήν. Καὶ τι καὶ ποιημάτιον ἔτι παιδὸς αὐτοῦ διασώζεται, Πόντιος Γλαῦκος, ἐν τετραμέτρῳ πεποιημένον.

(Plut. *Vie de Cicéron.*)

(2) *Cenni biografici* di Cesare Saluzzo, p. 22.

Digitized by Google

savant honorait de son estime et de son amitié, et qui était son *familiarissimus*, comme dirait Cicéron; mais nous osons dire qu'il y a bon nombre d'hommes éminents qui ont acquis des titres à la postérité avec des éloges moins mérités.

C'est vers 1808 que M. Saluces publia un mémoire important sur *La Vita di Gian-Bernardo Vigo da Corio*, professeur célèbre et écrivain distingué (1). Bientôt après, il fit paraître, en français (notre langue lui était familière), un petit ouvrage qui a pour titre : *Sur l'utilité des études morales*, qui fut suivi d'un autre sous forme de mémoire adressé à l'Académie, et intitulé : *Introduzione ai primi principii della morale filosofica.*

De tels travaux indiquent assez quelles étaient ses études de prédilection. Pour lui, la morale est un arome inséparable de toutes les productions de l'esprit; c'est un phare que l'écrivain ne doit jamais perdre de vue.

Ainsi à son nom si justement considéré déjà, il ajouta la triple auréole du savant, du philosophe et du moraliste. Il se désignait, pour ainsi dire, lui-même à tous les regards pour occuper une de ces charges que l'opinion publique ne confie qu'à des hommes qui ont conquis son estime depuis longtemps. Il fut nommé inspecteur des études pour l'Athénée impérial de Turin, dans la vingt-sixième division militaire.

Mais l'Europe qui avait été enchaînée malgré elle au char de triomphe du plus puissant génie des temps modernes, avait tout à coup rompu ses chaînes, et, par un suprême et unanime effort, avait refoulé ses phalanges indomptées et réputées indomptables, et les avait écrasées dans les plaines de la Belgique. En prenant sa revanche sur l'Empereur, elle changeait les conditions de son existence politique. Les rois et les princes que le César moderne avait vaincus, rentrèrent, pour la plupart, en possession de leurs anciens États, et la cour de Sardaigne qui, depuis quinze ans, s'était retirée dans l'île de Sardaigne, quitta Cagliari et reparut à Turin, en 1814, aux acclamations générales.

M. César Saluces n'avait pas désiré l'annexion du Piémont à la République française; mais il avait accepté le fait comme un arrêt de la Providence. Il ne rechercha pas sous l'Empire des honneurs qu'il aurait pu obtenir facilement, ne prodigua son encens à personne, et tout entier occupé de ses travaux littéraires, on eût dit que, seul en Europe, il était sourd et insensible aux événements qui changeaient la face du monde. Il n'en était rien pourtant; il les suivait attentivement, il prévoyait, avec

(1) Voir le vol. de *Littérature et Beaux-Arts de l'Académie de Turin*, publié en 1813, pour les années 1811 et 1812.

Digitized by Google

quelques esprits sages, qu'une si vaste puissance s'écroulerait, et sans trop deviner à l'avance ce qu'en deviendraient les débris, il avait jugé prudent de se tenir dans une ligne indépendante et digne, sans cesser de faire voir que le parti de l'ordre et de la paix n'avait pas de plus zélé serviteur. Ses affections politiques étaient celles de sa famille, c'est-à-dire qu'elles étaient pour la famille royale déchue; c'est pourquoi il ne regretta pas l'Empire. La chute d'un ordre de choses qui n'avait jamais eu toutes ses sympathies. n'apportait, d'ailleurs, aucun changement notable au genre de vie qu'il avait adopté, et il ne lui en coûtait pas d'entrer franchement dans le système gouvernemental qui allait prendre la place de celui qui venait de tomber.

M. César Saluces accepta donc sans hésiter le nouveau gouvernement, et il s'enrôla comme volontaire dans la garde d'honneur. C'était, ce nous semble, sa place naturelle. Cette carrière nouvelle (si toutefois on peut appeler de ce nom un poste d'honneur auprès d'une tête couronnée, poste qui souvent n'a pas d'autre avantage, pour le jeune garde, que celui de briller sous un riche uniforme), lui donna l'occasion d'étudier cette partie de l'art militaire que les hommes de guerre appellent la *théorie*. Et, comme il avait pour principe de ne laisser un sujet qu'après l'avoir appris à fond, il se mit à l'étude de la *théorie* militaire avec tant d'ardeur, qu'en peu de temps il la posséda aussi bien que les militaires les plus consommés. Il eut vite acquis de grandes connaissances sur l'art de la guerre, et pouvait en discourir savamment. Il acquit même un renom tel que l'on crut ses lumières indispensables aux hommes qui étaient chargés de réorganiser les principaux services de l'État. Tout était à créer dans l'armée; mais une des institutions les plus précieuses et les plus nécessaires qu'il fallait réorganiser, et qui devait, avant tout, prendre sa place dans le royaume de Sardaigne rendu à ses anciens rois, c'était l'Académie militaire.

M. de San Martino qui avait eu l'occasion d'apprécier le rare mérite et les talents de M. Saluces, le chargea de rédiger et de lui remettre un projet de réorganisation. Il le fit à la grande satisfaction du ministre. Et l'école militaire de Turin qui, après deux siècles d'existence, avait été fermée par le gouvernement français, fut rétablie sous la dénomination d'Académie royale militaire, qu'elle porte encore.

Il fut nommé directeur général des études de l'Académie dont il venait de présenter le projet de réorganisation au ministre. Les livres d'histoire manquaient pour les élèves. Il n'était pas facile de s'en procurer qui fussent adaptés aux cours que l'on devait faire. M. Saluces se mit courageusement à l'œuvre avec l'ardeur et la persévérance qui le distinguaient. Il publia, à

Digitized by Google

l'usage de l'Académie militaire, une Histoire sainte (*Storia santa*) et un cours sommaire de l'Histoire universelle, (*I sommarii della Storia universale*).

Ainsi, par des travaux sérieux et utiles, il témoignait de sa constante et infatigable sollicitude pour cette Académie militaire d'où sont sortis ces braves officiers qui devaient avoir une part si honorable à l'œuvre de l'indépendance de l'Italie.

Le roi, voulant honorer l'ancien inspecteur d'académie universitaire et lui donner un témoignage éclatant de sa satisfaction, le promut au grade de lieutenant-colonel, et le nomma ensuite commandant en second de l'Académie militaire.

Pour un citoyen qui n'avait pas vécu de la vie des camps, qui n'avait pas payé de sa personne sur les champs de bataille et qui, par son mérite personnel, était arrivé à un poste que bien des hommes de guerre auraient justement envié, ce grade et cette charge auraient dû être le double couronnement de la carrière des honneurs. Pour M. Saluces, ce ne fut qu'un point d'appui pour monter plus haut, ou pour aller plus loin. On le voit appelé au Conseil des ministres en qualité de secrétaire, nommé directeur et secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, reconstituée et réorganisée; nommé commandant général de l'Académie militaire, et « son nom illustre à tant de titres figurait modestement sur la liste des professeurs de l'Université (1). » Il fut aussi nommé membre de la Direction des théâtres. C'était un Caton chrétien appelé au conseil qui devait surveiller les mœurs; c'était aussi un Mécène libéral, dont les artistes devaient attendre les encouragements les plus désintéressés. Il passait pour être la providence des artistes de talent mais trop pauvres pour se produire, sans cesser d'être pour eux un censeur sévère, ferme, juste, éclairé.

Et à ce sujet, je dirai volontiers de M. César Saluces ce que rapporte Plutarque d'un de ces illustres citoyens de Rome, dont Tite-Live nous expose les hauts faits et le beau caractère avec tant de complaisance. « Il » ne se contentait jamais, dit-il de Titus Quintus Flaminius, de faire plaisir » à demi; il conservait pour tous ceux qu'il avait obligés autant d'affection » et de zèle que s'ils eussent été ses bienfaiteurs; sa plus grande richesse » était, disait-il, de cultiver, de s'attacher, par ses prévenances, ceux à qui » il avait rendu service (2). »

(1) P. F. de Syon.

(2) .... Πρὸς δὲ τὰς χάριτας τελεσιουργὸς καὶ τοῖς εὐεργετηθεῖσι διὰ παντὸς, ὥσπερ εὐεργέταις, εὔνους καὶ πρόθυμος, ὡς κάλλιστα τῶν κτημάτων, τοὺς εὖ πεποιηκότας ὑπ' αὐτοῦ περιέπειν ἀεὶ καὶ σώζειν. (Plut., *Titus Quintus Flaminius*.)

Digitized by Google

Il serait intéressant de suivre cet éminent personnage dans tous les emplois qui ont honoré sa longue vie. Je voudrais entrer avec lui à l'Académie militaire et le voir développer ses savantes leçons aux élèves qui étaient l'élite de la noblesse des États sardes avant que les portes se fussent ouvertes aux enfants de la bourgeoisie (1); je voudrais assister avec les membres de l'Académie des sciences à la lecture de quelques-uns de ses mémoires ; le voir aux conseils du roi, et de là le suivre à la Direction des théâtres ; en un mot, faire une étude critique, raisonnée, impartiale de sa vie et des travaux si divers sur lesquels il avait porté son ardente intelligence et la dévorante activité de son esprit ; je voudrais pouvoir citer quelques paroles d'hommes éminents dans la science et dans la littérature, qui ont été honorés de son amitié et de son estime (2), et qui se sont faits ses panégyristes. Mais l'Institut historique n'assigne pas des bornes aussi étendues à celui qui essaie de faire une esquisse biographique de quelques-uns de ses membres. S'il exige qu'il soit vrai, impartial et sincère, il exige aussi qu'il mette en pratique le précepte d'Horace :

Quidquid præcipies esto brevis...
Semper ad eventum festina.

Nous désirons ne point nous en écarter ; mais nous espérons qu'en considération de la richesse du sujet, l'Institut historique nous permettra de continuer la tâche qu'il a bien voulu nous confier.

Le chevalier César Saluces, qui avait reçu du ciel les qualités les plus diverses du cœur, de l'esprit et de l'intelligence, et qui avait acquis un

(1) L'Académie royale militaire était exclusivement réservée aux enfants des plus nobles familles. Les portes en ont été ouvertes à la bourgeoisie et à la roture depuis dix ou douze ans.

(2) M. Paravia, professeur d'éloquence italienne, a consacré une séance de son cours à faire l'éloge du chevalier César Saluces. M. Charles Promis, archéologue distingué et professeur d'architecture civile à l'Université de Turin, a fait une remarquable notice nécrologique sur l'illustre défunt, et le 6 novembre 1853, à l'assemblée générale de la Commission royale, chargée de recueillir les documents *della storia patria*, M. le comte Frédéric Sclopis a payé un juste et magnifique tribut d'éloges aux vertus et aux qualités éminentes de son ami, qui était aussi l'ami de tous les membres de la Commission royale. — L'éloge funèbre a été prononcé par le savant abbé Bibliani.

Voir, dans la *Gazzetta Piemontese*, des notices ou articles publiés dans les numéros des 8, 15, 29 octobre et 9 décembre 1853 ; dans *Il Parlamento*, le numéro du 11 octobre, même année ; voir aussi la *Revue des Deux-Mondes*, livraison de novembre, et l'*Écho du Mont-Blanc*, du 21 avril 1854.

M. Sossi, chanoine d'Asti, exécuteur testamentaire du chevalier Saluces, et l'abbé Calvetti, chapelain de S A. R. le duc de Gênes, ont publié des notices biographiques.

Digitized by Google

si grand nombre de connaissances littéraires, artistiques, scientifiques et philosophiques, eut la rare bonne fortune d'avoir l'occasion de les mettre toutes à contribution, pour ainsi dire; il dut les réunir en un faisceau pour les faire converger vers un seul but, but unique et du plus haut intérêt, je veux dire vers l'éducation et l'instruction d'enfants de sang royal, qui étaient appelés à occuper les marches du trône où régnait avec gloire le dernier descendant direct d'une des plus anciennes et des plus illustres familles royales de l'Europe. M. Saluces fut nommé, en 1830, gouverneur des princes de Savoie-Carignan (1).

Le prince de Carignan avait épousé, le 30 octobre 1817, une princesse d'Autriche, fille de l'archiduc Régnier, grand-duc de Toscane. De cette union naquirent, en 1820, le prince Victor-Emmanuel, aujourd'hui régnant, et, en 1822, le prince Ferdinand, duc de Gênes, mort en 1854.

On connaît la tentative d'insurrection de 1821, qui fut faite à Turin, et qui avait pour but de changer la forme du gouvernement, d'en faire un gouvernement constitutionnel, d'absolu qu'il était; de déclarer, par conséquent, la déchéance de la ligne directe au profit de la branche collatérale, représentée par le prince de Carignan : tentative prématurée, mal conçue, mal dirigée, qui n'eut pour résultat qu'un honteux dénoûment, quelques jugements sommaires d'officiers égarés plutôt que coupables, qui furent fusillés; ils n'avaient pas eu la chance heureuse de gagner assez vite les frontières du royaume pour mettre leur vie en sûreté.

Mais cette tentative insurrectionnelle avait mis le roi Victor-Emmauuel dans la dure alternative de voir l'autorité royale diminuée s'il faisait des concessions, ou de prendre les armes pour combattre et faire rentrer dans le devoir quelques-uns de ses sujets. Il ne voulut faire ni l'un ni l'autre. Il aima mieux abdiquer, et il abdiqua, le 13 mars 1821, en faveur de son frère, le duc de Génevois, retiré alors à Modène. L'acte d'abdication fut confirmé et ratifié le 19 avril suivant (2).

(1) «Vittorio Amedeo III aveva avuto per istitutore il marchese di Fleury, et gli augusti figli erano stati indirizzati negli studii dal cardinale Gerdil, dal *conte di Saluzzo* (c'est le père du chevalier César Saluces), dal Balio di San Germano, dal cavaliere d'Antony e dall' abate Canonica. Avendo il re eletto nel 1768 a Scudiere (il Saluzzo) del Principe ereditario Carlo Emanuele, onde in tal grado avesse parte all' educazione di questo, insegnandogli le scienze fisiche e loro connessione colle cose militari.» (Voir *Cenni biografici*, par Calvetti, p. 34 et 79. Voir aussi la *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova*, p. 29. Genova, 1857.)

(2) Victor-Amédée III comme duc de Savoie, a été le premier roi de Sardaigne. Il y a eu huit rois de Sardaigne, le roi régnant compris, devenu roi d'Italie. Quatre ont abdiqué : Victor-Amédée II comme duc de Savoie, premier roi de Sardaigne, en 1730; Charles-Emmanuel IV, en 1802; Victor-Emmanuel Ier, en 1821; Charles-Albert, en 1849.

Digitized by Google

Charles-Félix était le quatrième des enfants de Victor-Amédée III. Monté sur le trône par l'abdication de son frère, qui ne laissait pas d'enfant mâle, il signala les premiers temps de son règne par des actes vigoureux contre ceux qui avaient osé proclamer une constitution. Il n'aimait le constitutionnalisme ni en principe ni en fait. Il le poursuivait partout comme un élément nuisible à la société et à toute forme de gouvernement. Sa police fut ardente, tracassière, inquisitoriale. Il fut, lui, sans pitié contre ceux de ses sujets dont les opinions étaient favorables, soit à la constitution d'Espagne, alors très-chancelante, soit à la constitution de Louis XVIII, qui s'affermissait en France.

Le prince de Carignan, dont les opinions étaient bien connues, n'aurait pas trouvé grâce auprès des idées arrêtées et du caractère inflexible de Charles-Félix. Voyant que le triomphe d'une constitution n'était pas possible, et qu'une lutte sérieuse ne servirait qu'à répandre inutilement le sang, il avait pris, avec plusieurs personnages de distinction plus ou moins compromis, la route de l'exil et était venu à Paris. L'expédition d'Espagne (1823) ayant été résolue par le gouvernement de Louis XVIII, il offrit ses services à la France. Ils furent agréés; il s'enrôla comme volontaire dans le 6e régiment de grenadiers. Rappellerai-je la bravoure dont ce prince fit preuve à l'attaque du Trocadero, devant Cadix? Ce serait rapporter ce que tout le monde sait. On me pardonnera donc de ne point m'étendre sur cet épisode brillant de la vie du jeune de Carignan. La campagne d'Espagne fut courte. Les Français revinrent en France et le prince de Carignan y revint avec eux (1). Mais il ne rentra à la cour de Charles-Félix que vers 1829.

(1) Après la prise du Trocadero, les régiments de la garde royale offrirent au prince de Carignan les épaulettes de grenadier. Une médaille a été frappée pour rappeler ce fait. Elle a 41 millim. de diamètre. Le prince de Carignan y est représenté de profil. Il porte les épaulettes de grenadier. On lit cette inscription :

CHes. AMé. ALBt. DE SAVOIE PRINCE DE CARIGNAN.

Au revers :

PRISE DU TROCADERO LE 31 AOUT 1823.

Dans le champ, une couronne de lauriers et ces mots :

Les Régiments de la Garde Royale
ont offert
au Prince de Carignan
les épaulettes
de grenadier.

J'ai été assez heureux pour me procurer un exemplaire de cette médaille devenue très-rare.

Digitized by Google

Ses enfants avaient grandi pendant son absence. Leur illustre et pieuse mère ne les avait pas abandonnés d'un pas. L'aîné des deux princes eut, dès 1825, pour précepteur un prêtre savant et distingué du diocèse de Chambéry, M. l'abbé Charvaz, qui occupe aujourd'hui avec tant de distinction le siége archiépiscopal le plus important des États sardes, celui de Gênes.

Quel rôle a joué M. Saluces dans les événements qui faillirent donner une constitution au Piémont en 1821 ? Il ne serait pas facile de le dire ; mais pour qui connaît le caractère franchement réactionnaire et absolu de Charles-Félix, il ne sera pas invraisemblable de supposer que les opinions de M. Saluces n'étaient pas celles qui tentèrent de se faire jour, et qu'elles ne déplaisaient pas au nouveau roi.

Le prince de Carignan ayant succédé à Charles-Félix, en 1831, sous le nom de Charles-Albert, le gouverneur des Princes, ses enfants, fut maintenu dans sa charge.

De toutes les dignités dont la vie de M. Saluces est, pour ainsi dire, encombrée, celle que lui avait confiée Charles-Félix, et dans laquelle l'a maintenu Charles-Albert, est sans contredit la plus importante. Il ne l'avait pas recherchée. On l'y avait vu entrer non comme le plus heureux des sujets du roi, mais comme le plus digne et comme le plus méritant.

Son mérite était si connu et si populaire qu'au lieu d'exciter la jalousie (ce qui arrive presque toujours), on lui rendait justice ; on trouvait simple et naturel qu'il fût élevé à des honneurs qui, accordés à d'autres, n'auraient pas manqué de soulever de sourds mais légitimes murmures (1).

Charles-Félix, peu de temps avant de mourir, voulant donner à M. Saluces un témoignage public de sa haute estime, le nomma Grand-Croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et gentilhomme de sa chambre.

Et Charles-Albert qui, avons-nous dit, maintint M. Saluces dans la charge de gouverneur des Princes, venant de créer l'ordre du Mérite civil de Savoie (2), lui donna les insignes de cet ordre et l'éleva à la dignité de major-général.

(1) Cependant M. Calvetti assure que les prétentions et les ambitions furent nombreuses à la cour : « Molte furono allora le pretese e le ambizioni in Corte. Cesare « Saluzzo fu creduto per sapere, per giustizia, per moralità degno di raccogliere, » quasi eredità paterna, la carica ambita di Governatore dei figli del principe Carlo » Alberto. » *Cenni biografici*, XXIX p. 34.

(2) Il n'y avait pas, dans la monarchie de Sardaigne, de distinction pour les pro-

Digitized by Google

Dans toutes les cours, mais principalement dans les cours de souverains absolus, il y a des personnages pour lesquels le souverain a plus d'attention, soit qu'ils doivent les faveurs nombreuses dont ils sont l'objet à l'illustration de leurs ancêtres, à leur mérite personnel, à leurs qualités plus appréciées que celles de tous les autres courtisans; soit qu'ils les doivent à cette particularité moins rare qu'on ne le pense, que leur caractère, leurs penchants, leurs opinions ont des traits de ressemblance avec le caractère, les penchants et les opinions du maître. Peut-être les doivent-ils à tout cela à la fois, et je crois que ce n'est pas s'éloigner d'une supposition vraisemblable, si l'on prétend que les faveurs dont M. Saluces a été l'objet sont dues à toutes ces causes réunies.

Cependant, dans les cours, comme ailleurs, on peut se faire illusion sur les hommes. On est facilement porté à conclure, par analogie, de ce que tel a su faire un discours ou un mémoire, il saura être général. On peut, sans doute, ne pas se tromper; mais si les esprits les plus éclairés sont eux-mêmes bien souvent les jouets de l'analogie, pourquoi les rois ne le seraient-ils pas aussi quelquefois ?

Les hommes de mérite qui ont apporté le tribut de leurs soins, de leurs lumières, de leur expérience, à l'éducation et à l'instruction des augustes enfants du prince de Carignan, n'ont pas failli à leur mission. Outre M. Saluces qui avait la haute direction, les jeunes princes avaient un vice-gouverneur et un sous-gouverneur : c'étaient le comte Joseph Gerbaix de Sonnaz et le chevalier Joseph Saint-Just de San Lorenzo (1).

Pour précepteur, ils avaient M. l'abbé Charvaz que j'ai déjà men-

fessions civiles, l'ordre des saints Maurice et Lazare et l'ordre militaire de Savoie étant exclusivement réservés pour récompenser le mérite acquis dans la carrière des armes. L'*Ordre civil*, créé par patentes royales du 29 octobre 1831, a comblé cette lacune.

Par l'article 1er le roi en est chef et grand-maître.

Il n'y a d'autre grade que celui de chevalier. Les étrangers ne peuvent en faire partie. (Art. 2.)

Les chevaliers porteront d'azur à la croix d'or, chargée d'un écu de forme ronde, qui portera d'un côté le chiffre du fondateur, et de l'autre l'inscription suivante : *Au mérite civil*, 1831. (Art. 3.)

Cette croix sera attachée au côté gauche de l'habit par un ruban bleu entre deux bandes blanches. (Art. 4.)

Le nombre des chevaliers était limité à quarante, dont dix jouissant d'une pension de 1,000; dix, de 800, et vingt, de 600 francs.

Voir dans le *Spectateur militaire* de juin 1843 : *Abrégé historique des Ordres militaires et civils de la monarchie de Savoie*, par le comte Eugène Ney.

(1) V. *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova*, p. 32.

Digitized by Google

tionné (1); pour vice-précepteur et pour sous-précepteur, M. l'abbé Isnardi et M. l'abbé Jarre (2).

Le personnel de l'éducation se composait donc de trois laïques et de trois prêtres, de caractères divers, choisis entre les plus distingués du royaume, animés des meilleures intentions, doués d'éminentes qualités, n'aspirant qu'à atteindre un seul et même but et consacrant exclusivement à leur grande et noble tâche tous les instants de leur vie.

Le prince de Piémont avait dix ans; le duc de Gênes, son frère, huit.

Je n'essaye pas de décrire le caractère de l'un et de l'autre, ni de deviner, en l'étudiant dans un âge si tendre, quels seront leurs penchants ou leurs inclinations. Je ne me sens nulle disposition à faire des horoscopes. La vie morale se transforme, elle se modifie avec les années, et fort souvent tel qui avait donné des espérances heureuses dans l'enfance, se trouve tout autre lorsqu'il est parvenu à l'âge mûr. Les maîtres, par leurs vertus ou par leurs défauts, ont une grande influence sur ceux dont ils doivent former le caractère et la conduite. A l'aurore de la vie, l'enfant n'a, à proprement parler, ni vice ni vertu : il n'y a en lui que des germes.

Mais, ne l'oublions pas, le maître n'est jamais seul; la Providence veille avec lui, elle veille mieux que lui. A lui l'œuvre, à elle le chef-d'œuvre : *Deus dat incrementum* (3).

Mais dans la part qui revient à l'homme pour former un citoyen à la patrie, il faut toujours considérer moins la science que les qualités ou les vertus personnelles.

A l'illustration des ancêtres (qui est un accident heureux), M. Saluces joignait le renom mérité d'être sincèrement attaché à toutes les traditions glorieuses du Piémont; il aimait la religion et lui était dévoué; il en pratiqua, sans ostentation, tous les devoirs jusqu'à sa dernière heure; il avait une belle réputation d'honnête homme; c'était le *vir probus* de l'antiquité dans sa plus sincère expression.

(1) M. l'abbé Charvaz commença l'éducation des princes de Piémont en 1825. Il leur faisait les cours d'instruction religieuse, de grammaire, de littérature française et d'histoire. M. l'abbé Isnardi était chargé d'enseigner la grammaire italienne et la latine, ainsi que les principes de littérature de ces deux langues, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. (L'abbé Isnardi est l'auteur de la *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova.*)

M. Charvaz ayant été nommé évêque en 1834, l'abbé Isnardi continua le cours de religion auquel il joignit un cours spécial sur les devoirs des princes. Les autres cours dont l'abbé Charvaz était chargé furent confiés à l'abbé Jarre, sous-précepteur.

(2) V. *Vita di Ferdinando di Savoia.*

(3) « *Ego plantavi,* a dit saint Paul, *Apollo rigavit, sed Deus dat incrementum.* » Épit. aux Corinthiens.

Digitized by Google

Il avait donc toutes les qualités morales qui frappent le plus les enfants, vers l'âge de dix ou douze ans, naturellement séduits par le beau. A cet âge, le cœur est pur; il va de lui-même à la vertu, et tout ce qui en a l'apparence, tout ce qui en répand l'arome, l'attire et le charme. A cet âge, l'imagination se fait son petit idéal qui devient un puissant aiguillon pour le bien, et dont les maîtres intelligents savent tirer un heureux parti. Cet idéal devient, entre leurs mains, un levier qui peut faire faire de grandes choses. M. Saluces le pouvait manier mieux que tout autre peut-être. Il avait la conscience de sa force.

Appelé à la charge de gouverneur des Princes de Piémont, le chevalier César Saluces prit immédiatement la direction de l'éducation, tout en conservant la direction de l'Académie militaire (1). Il tenait ainsi dans ses mains et sous sa volonté unique l'éducation des officiers de l'armée piémontaise et celle des Princes qui devaient en être un jour les chefs naturels. Grande œuvre ! immense responsabilité devant Dieu, devant le pays, devant la postérité ! « C'est le sort des monarchies, a dit Voltaire avec vérité, que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme (2). »

Croyant avec raison que l'affection des élèves pour le maître est un mobile puissant pour le travail et une garantie de succès, il s'attacha tout particulièrement à gagner la bienveillance de ses royaux élèves. L'affection qu'ils devaient avoir pour leur gouverneur ne semblait certes pas exclure celle que, par ses rares qualités du cœur et de l'esprit, le précepteur avait su gagner (3); mais le gouverneur n'en jugea pas ainsi. Dans sa pensée, l'affection des Princes devait être exclusive et pour lui seul, parce qu'il devait seul (c'était son opinion) répondre au roi de leur éducation et de leur instruction. C'était donc de lui aussi que devaient exclusivement relever les maîtres qui, chacun dans ses attributions, apportaient le poids et l'autorité de leur savoir et de leur habileté pour élever le bel édifice de l'éducation des Princes ; c'est à lui qu'ils devaient puiser leurs inspirations, parce qu'il se croyait le centre, le foyer de lumière d'où partaient les rayons pour éclairer l'ensemble et les détails de l'œuvre. Le plan d'éducation suivi jusqu'à ce jour fut donc considéré comme défectueux. Il devait être, en conséquence, radicalement changé, ou du moins considérablement modifié dans ses principales dispositions.

(1) « Da più anni egli era comandante della Regia Militare Accademia, nè per la » nuova importantissima carica abbandonava la suprema direzione di quella...» *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova.* — Outre la direction supérieure de l'éducation qu'il n'a pas abandonnée un seul instant, le chevalier Saluces assistait assidûment aux leçons de danse, d'escrime, d'équitation et de gymnastique.

(2) Siècle de Louis XIV.

(3) « ... Prese subito il governo della educazione de' Principi, studiandosi di rivolgere

Digitized by Google

M. Saluces n'hésita pas. Il était réputé l'homme le plus instruit de son pays et l'égal au moins des plus instruits de son temps. Et ce n'était pas sans raison. Il avait passé sa vie avec des contemporains qui, à cause des malheurs des temps, n'avaient pas pu, généralement, s'adonner aux études scientifiques et littéraires que, par une honorable et toute particulière exception, il avait cultivées beaucoup, et dans lesquelles il s'était fait une réputation qui, certes, n'était pas usurpée. Les dignités, les honneurs, qui supposent toujours du mérite dans ceux qui ont le bonheur d'y parvenir, l'avaient poursuivi sans relâche, depuis l'âge de dix-sept ans, et lui avaient donné à lui-même une opinion très-haute de lui-même, trop haute peut-être pour qu'elle n'eût pas une influence un peu fâcheuse sur les belles qualités de son cœur et sur la rectitude de son jugement. Nous ne nous étonnerions pas qu'il eût pris pour de l'expérience la vaste instruction qu'il possédait : illusion plus répandue qu'on ne pense chez les hommes trop exclusivement adonnés aux études abstraites et spéculatives.

L'enfant est né pour vivre en société. Un jour qui ne peut être beaucoup retardé, il ne sera pas homme seulement, il sera citoyen. L'éducation de son cœur, celle de son esprit, de son intelligence, de son âme, de tout son être moral, en un mot, doivent être celles du milieu où il sera tombé en entrant dans la vie.

Mais étant donnée la société dans laquelle il est appelé à vivre, il doi être instruit et élevé selon les institutions qui sont les conditions essentielles d'existence de cette société.

Or, ces conditions sont nécessairement multiples, puisqu'elles ont pour objet, les unes, les lois civiles, les constitutions politiques ; d'autres, la morale ou la religion. DEPOISIER, *membre de la première classe.*

(*La suite à la livraison suivante.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DELLE CASE OVE ABITARONO IN SIENA UOMINI ILLUSTRI, MEMORIA DELLA COMMISSIONE A CIÒ ELETTA.

Dans sa séance du 13 février 1862, la municipalité de Sienne sous la présidence du Gonfalonier, M. le comte Tolomèi, membre de l'Institut historique, avait eu l'heureuse idée de nommer une commission de trois

» intieramente a sè la benevolenza loro che il Precettore erasi colle egregie sue qualità » conciliata, e lasciando pure intravedere di non approvare gran fatto la instruzione » che per lo innanzi ne avevano ricevuta. » (*Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova*, p. 31 et page 44 et suivantes.)

Digitized by Google

membres, MM. D.-C.-F. Carpellini, Francesco Grotanelli et Luciano Banchi, chargée de rechercher les maisons qui à Sienne avaient été habitées par des personnages célèbres, et de les distinguer par des inscriptions commémoratives. Cette commission a fait son rapport que nous avons lu avec un vif intérêt, bien que malheureusement le résultat de ses explorations ait été moins complet qu'on n'eût cru pouvoir l'espérer. Trop souvent ces recherches n'ont abouti qu'à retrouver l'emplacement ou la rue où s'était élevée l'habitation historique aujourd'hui entièrement disparue. C'est ce qui est arrivé pour la demeure du fameux capitaine Provenzo Salvani qui, à la tête des Siennois, remporta sur les Florentins la fameuse victoire de Montaperto et succomba avec eux à la défaite de Colle, en 1269; pour les maisons de plusieurs des grands artistes qui illustrèrent Sienne, tels que Duccio di Buoninsegna, l'un des fondateurs au XIIIe siècle de son école de peinture, le Vecchietta, à la fois peintre, sculpteur et fondeur de bronzes, le Pinturicchio qui enrichit de ses merveilles la *libreria* de la cathédrale; enfin le Sodoma, ce grand peintre, qui, né en Piémont, avait adopté Sienne pour patrie. Nous ne savons pourquoi la commission nomme le Sodoma *Bazzi* au lieu de *Razzi*, nom qui lui est donné par tous les écrivains, et qui d'ailleurs est écrit par lui-même au bas de plusieurs de ses chefs-d'œuvre.

Les recherches, à notre avis, n'ont pas été beaucoup plus heureuses lorsqu'elles ont abouti à trouver plusieurs habitations *pouvant* avoir appartenu à la même personne, telles, par exemple, que les *trois maisons probables* de la malheureuse Pia de' Tolomei que *Siena fè e disfece Maremma*. (Dante, Purg. C. v.)

Deux habitations n'ont laissé que quelques faibles traces; le palais qu'occupa au XIIe siècle le pape Alexandre III, et la petite maison de Francesco di Giorgio Martini, à la fois peintre, architecte et écrivain, le Cecco di Giorgio, l'une des gloires siennaises du XVe siècle.

Heureusement plusieurs habitations de personnages illustres se sont conservées jusqu'à nous. La plus considérable est le beau palais de Pandolfo Petrucci le Magnifique, auquel dans le XVe siècle, Sienne dut à la fois sa gloire, sa puissance et la perte de sa liberté. Plus modestes sont les demeures des jurisconsultes Bartolommeo et Mariano Soccini, Girolamo, Scipione et Celso Bargagli, des savants Uberto Benvoglienti, Pietro Maria Gabrielli, et Paolo Mascagni, du peintre Domenico Beccafumi, de l'improvisateur, du *poeta estemporanco*, Bernardino Perfetti, qui, couronné au Capitole, au milieu du siècle dernier, est aujourd'hui presque retombé dans l'oubli. Une gloire plus durable attache un souvenir à la maison

Digitized by Google

Gori Gandellmi habitée, en 1777, par Alfieri qui y écrivit la *congiurà de Pazzi* et son livre sur la *Tyrannie*.

Sienne renferme sans doute bien d'autres habitations illustres, telles que la maison paternelle de sainte Catherine convertie en oratoire, le palais Piccolomini, berceau de cette noble famille qui donna à l'Église un de ses grands pontifes, Pie II (Enea Silvio Piccolomini), et son neveu Pie III, que la mort ne laissa que 26 jours assis sur la chaire de saint Pierre, le palais d'un autre pape siennois, Alexandre VII, Chigi et tant d'autres; mais ces demeures, depuis longtemps connues, se trouvaient naturellement exclues du programme de recherches tracé à la commission.

Nous ne saurions trop applaudir à la généreuse initiative de la municipalité de Sienne dont l'exemple mériterait bien d'être suivi. Un religieux intérêt s'attache aux lieux où vécurent les hommes qui honorèrent leur patrie par leurs talents ou leurs vertus; désigner ces demeures au respect de la postérité, c'est à la fois payer une dette de reconnaissance, rappeler les grands exemples et souvent préserver de la destruction des édifices historiques qui se trouvent en quelque sorte consacrés par le marbre dont les lettres d'or brillent à leur façade.

Ernest Breton, *membre de la 4e classe*.

RAPPORT

SUR LE CODE DES FABRIQUES ET DE L'ADMINISTRATION PAROISSIALE

Par M. de Champeaux, rédacteur en chef du *Bulletin des lois civiles ecclesiastiques*.

L'administration paroissiale confiée aux fabriques comprend la gestion des biens meubles et immeubles des églises, l'emploi de leurs revenus, le recouvrement de leurs recettes ordinaires et extraordinaires, le payement de leurs dépenses, l'entretien des édifices religieux, en un mot, tout ce qui concerne le temporel des églises. C'est aux curés seuls qu'il appartient, sous l'autorité de l'évêque, de diriger le service divin, de célébrer les offices et de veiller aux intérêts spirituels de leurs paroissiens. Quoique restreinte aux affaires matérielles ou contentieuses, cette administration a un but respectable de piété, puisqu'elle est chargée d'assurer l'exercice et la dignité du culte catholique, les moyens d'existence de ses ministres, et la conservation de ses temples. Elle exige la connaissance des lois, décrets et tarifs qui règlent l'organisation, les attributions et les droits des fabri-

Digitized by Google

ques. On sait d'ailleurs qu'elle fonctionne dans une quantité considérable de localités.

En effet, de tous les établissements ecclésiastiques ou religieux les plus nombreux sont les fabriques. Au premier janvier 1860, il y avait, en France, 34,599 fabriques, savoir :

Fabriques de cathédrales,	81
— de cures de première et de deuxième classes,	3,425
— de succursales,	30,144
de chapelles communales ou vicariales,	949
Total égal.	34,599

Les conseils de ces fabriques sont composés de onze membres dans les paroisses d'une population de 5,000 âmes et au-dessus, et de sept membres dans toutes les autres paroisses.

Si l'on prend pour terme moyen le nombre de huit membres en raison du peu de paroisses qui contiennent plus de 5,000 habitants, la totalité des fabriciens serait de 276,792; mais il convient d'y ajouter les vicaires, les prêtres qui desservent les annexes, les chapelles de secours, les oratoires particuliers, ainsi que les laïques temporairement chargés de l'administration de ces diverses églises. On peut évaluer à environ 300,000 le nombre total des personnes qui ont un intérêt quotidien à connaître la législation sur les fabriques.

Du reste, cette législation, formée de lois, décrets, ordonnances et arrêtés rendus sous des gouvernements très-différents d'origine et de principes, a soulevé dans son application de fréquentes difficultés; la jurisprudence en a tranché la plus grande partie; mais les solutions et les règles de cette jurisprudence se trouvent disséminées dans des recueils volumineux et dispendieux qu'il n'est pas toujours possible de se procurer.

Ces observations suffiront pour démontrer l'importance de l'administration des paroisses et la nécessité d'y répandre des lumières dont les fabriciens, surtout dans les campagnes, sont trop souvent dépourvus.

Déjà plusieurs ouvrages ont été publiés sur cette matière. Des hommes distingués en ont fait l'objet de traités spéciaux, tels que M. Carré, professeur à la faculté de droit de Rennes, Mgr Affre, archevêque de Paris, M. l'abbé Dieulin, vicaire général de Nancy, MM. Lepage, Lebesnier et Rio. D'un autre côté, de savants jurisconsultes lui ont consacré de longs chapitres dans leurs livres, leurs cours ou leurs dictionnaires sur la législation des cultes, comme MM. Gaudry, Cormenin, Vuillefroy, Dalloz, et MM. les abbés André et Promptsault.

Enfin deux recueils périodiques ont pour but de propager les principes

Digitized by Google

du droit civil ecclésiastique et les décisions de la jurisprudence : le premier, fondé en 1834 par M. Boué, sous le titre de : *Journal des conseils de fabriques*, discute chaque mois avec talent les questions qui intéressent ces conseils; le second est rédigé par M. de Champeaux, membre de l'Institut historique, sous le titre de *Bulletin* des lois civiles ecclésiastiques.

Malgré tant de publications destinées à éclairer l'administration paroissiale, nul n'a donné jusqu'à présent un commentaire par article de chacune des dispositions du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques. M. de Champeaux a eu cette bonne pensée et vient de la réaliser avec succès.

Son ouvrage en deux volumes, intitulé : *Code des fabriques et de l'Administration paroissiale*, est divisé en deux parties : dans l'une, qu'il désigne sous le nom d'introduction, M. de Champeaux expose l'origine et l'histoire de l'institution des fabriques, le mode et les conditions de l'établissement des paroisses; il rapporte ensuite les textes ou les extraits des lois et des actes du gouvernement concernant les fabriques.

L'autre partie est le commentaire fort étendu de chaque article du décret précité du 30 décembre 1809.

Nous avons remarqué une très-grande différence entre ces deux parties au double point de vue des recherches et de l'exécution. L'introduction historique nous a paru incomplète; l'auteur n'a pas suffisamment fait connaître les causes, les phases diverses et les développements de l'établissement des fabriques; il s'est borné à présenter l'analyse de quelques documents législatifs et des prescriptions de plusieurs conciles.

Dans l'intérêt de l'histoire qui préoccupe, avant tout, notre société, nous devons rectifier ici une erreur que nous avons rencontrée dans d'autres livres. M. de Champeaux attribue au roi Charles V l'ordonnance du mois d'octobre 1385, signée réellement par Charles VI son successeur, qui autorisait les magistrats à prendre connaissance des comptes des fabriques, et que les lettres-patentes du 30 octobre 1571 ont abrogée en restituant aux Evêques la vérification de ces comptes. Charles V, étant mort le 13 juillet 1380, n'a pu évidemment rendre l'ordonnance du mois d'octobre 1385.

Quant à la section de l'introduction relative au mode et aux conditions de l'établissement des paroisses, on pourrait y désirer plus de netteté dans les définitions, plus de notions pratiques. L'auteur n'a pas posé d'une manière précise la distinction qu'il importe de maintenir entre les titres légaux conférés aux églises par le gouvernement et ceux qu'on leur donne dans l'usage; on ne saurait prendre trop de précautions pour préven contestations qui s'élèvent fréquemment au sujet de la circonscript

Digitized by Google

gieuse. L'une des principales causes des difficultés d'exécution des lois sur les cultes, c'est la confusion ou l'emploi des mêmes termes pour signifier des choses dissemblables. Ainsi, par exemple, on se sert également du mot *annexe* pour désigner une église régulièrement ouverte au culte en vertu de l'article 2e du décret du 30 septembre 1807, et une église sans titre légal où le culte est exercé par tolérance.

M. de Champeaux dit deux fois, numéro 1 et numéro 26, que la législation actuelle reconnaît les chapelles de secours. Cependant, depuis le concordat de 1801, aucune loi n'a fait mention de ces chapelles de secours; elles ont été créées par la jurisprudence administrative qui a seule déterminé les conditions et les formalités de leur érection.

Avant 1789, il n'existait pas, comme aujourd'hui, un règlement uniforme et général pour toutes les fabriques de la France; chacune d'elles avait un règlement particulier qui était approuvé par l'évêque diocésain et homologué par le parlement. Leurs attributions, beaucoup plus étendues alors qu'elles ne le sont maintenant, comprenaient, outre le service du culte paroissial, le soulagement des pauvres, la direction et l'entretien des écoles de charité; il n'aurait pas été superflu de faire ressortir cette notable différence.

Dans son cours de la législation civile ecclésiastique, au mot *fabrique*, M. l'abbé André a signalé les dispositions de ces anciens règlements qui ont été reproduites dans le décret du 30 décembre 1809; nous regrettons que M. de Champeaux n'ait pas suivi son exemple; qu'il n'ait pas cité dans son introduction le célèbre règlement de la fabrique de Saint-Jean-en-Grève à Paris, approuvé par l'arrêt du parlement en date du 2 avril 1737. Ce règlement a servi de base au décret du 30 décembre 1809; il est utile de le connaître, parce qu'il y a lieu quelquefois d'y recourir pour suppléer aux lacunes de la législation actuelle.

Les lois ne s'improvisent pas; elles ne sont bonnes et durables qu'autant qu'elles sont le résumé des traditions de l'expérience et des règles sanctionnées par le temps. C'est précisément à cause des sources où il a été puisé que le décret de 1809, malgré ses imperfections, est considéré comme l'un des meilleurs décrets dont se compose la législation des cultes.

Du reste, il a été élaboré avec un soin et une persévérance devenus très-rares de nos jours, par M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, l'un des habiles rédacteurs du Code civil. Ce ministre a dit lui-même qu'il avait copié quatorze fois de sa propre main le décret du 30 décembre 1809, contenant cent quatorze articles, avant de le présenter à la signature de l'Empereur Napoléon Ier.

Digitized by Google

Le commentaire de ce décret est, en réalité, l'objet principal de l'ouvrage de M. de Champeaux; on trouve à la suite de chacun de ses articles une précieuse collection des actes législatifs ou réglementaires, des avis du conseil d'État et des décisions ministérielles qui s'y rattachent. L'auteur y a joint les modèles des délibérations des conseils de fabrique sur les élections et sur les affaires qu'ils ont ordinairement à examiner, la liste des pièces à produire à l'appui de chaque demande, les projets de comptes et de budgets, etc. Ainsi son livre sera tout à la fois pour les fabriciens un guide, un manuel et un répertoire. Parmi les passages qui ont le plus particulièrement frappé notre attention, nous citerons ceux qui concernent les dons et legs, les bancs et chaises, les procès, la compétence des tribunaux civils ou des autorités administratives; nous y avons remarqué la science du légiste et l'expérience de l'homme d'affaires.

En résumé, l'ouvrage de M. de Champeaux est d'une incontestable utilité; il rendra aux conseils de fabrique de continuels services, et lui méritera la reconnaissance de toutes les personnes qui auront besoin de le consulter. NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe.*

COMMUNICATION.

M. Jacquemin a soumis à l'Institut historique un écrit de cent pages qu'il intitule *Néron*, divisé en deux chapitres de volume égal, et qui a pour objet de faire connaître au naturel l'homme porteur de ce nom exécré; ce souverain du plus grand peuple de la terre à dix-sept ans, renversé du trône et tué à trente et un.

Pour cela, l'auteur rapporte les divers textes. Il fait voir comment, avec de l'esprit, mais sans vertu, sans amour du bien, sans fermeté, quoique dur, le possesseur d'un pouvoir absolu a pu n'avoir aucune retenue dans ses goûts dépravés et sanguinaires; comment aussi, poursuivant la lutte secrète commencée entre le despotisme militaire et l'aristocratie sénatoriale, ce dernier des Césars (1) était abhorré, comme ses prédécesseurs, des patriciens qu'il humiliait et décimait, et adoré de la plèbe qu'il amusait et des soldats qu'il comblait de largesses.

Le goût des arts qui dominait ce prince avait moins, pour principe, le génie, la grandeur, que le luxe et les prodigalités. L'auteur appuie ces

(1) Sous le rapport du sang seulement.

Digitized by Google

propositions des faits de son règne, et en passant il fait une dissertation sur les progrès de la vitrerie, entre autres arts, à cette époque.

Je n'ai point à donner une analyse de ce travail; je dis seulement que l'ayant lu d'un bout à l'autre avec plaisir et profit, je crois qu'il le sera de même dans le livre que l'auteur prépare sur la ville et les antiquités d'Arles, et dont cette étude-ci paraît avoir été préalablement détachée. Car elle commence par une tournure de phrase qui annonce qu'elle est une suite à quelque autre récit. « Nous avons dit que le goût des repré-» sentations scéniques, porté plus tard à un si haut degré de développe-» ment, n'avait pénétré que peu à peu dans les habitudes des Ro-» mains.... etc. »

Il y a donc une double raison de ne pas insérer dans notre publication mensuelle ce morceau trop volumineux.

J'en dirai, cependant, ici encore quelques mots.

Le chapitre Ier porte pour épigraphe ce jugement d'Eutrope : *Bonis omnibus hostis fuit*. L'auteur jette, en commençant, un coup d'œil sur l'état des choses à Rome « ... La liberté était si bien perdue que la mort de César fut sans profit pour elle... Les conjurés, croyant avoir assez fait pour la république..., ne prirent aucune des précautions indispensables pour assurer le triomphe de leur cause... Brutus s'était trompé sur les hommes et sur le temps... Ciceron écrivait à son ami Atticus : « ..... *Animis... usi* » *virilibus*, *conciliis... puerilibus.. Excisa est arbor non evulsa...* » La république frappée au cœur par les conséquences de la dictature de Sylla, était alors trop ébranlée pour qu'il y eût espoir de la voir se relever .. Qui sait! peut-être que les excès de tous les mauvais princes, depuis Tibère jusqu'à Caracalla... ne furent que le châtiment infligé par la Providence à la société romaine, coupable de la mort de César tombé victime, non de la liberté menacée, qui n'en fut que le prétexte, mais de la haine jalouse de Cassius. »

Je blâmerai une note de l'auteur touchant la phrénologie, non de ce qu'il y accorde quelque foi, mais de ce qu'il semble en faire une excuse. Je sais bien qu'il me dira qu'il n'en fait pas précisément une excuse, mais une raison. Cependant ce mot est employé par lui quand il considère le crâne de son monstrueux personnage. L'homme *naît* avec les instincts de la brute, mais aussi avec des dons divins par lesquels il doit et peut, non pas détruire, mais corriger le naturel, et se former un *caractère* propre à le mener au but pour lequel il est créé, le mérite.

C'est ainsi qu'en faisant un portrait vigoureux d'Agrippine, il dit que, « sœur de Caligula, elle faisait bien voir qu'elle avait du sang de ce

Digitized by Google

monstre dans les veines. » Prenons garde que des énonciations de ce genre, sans restrictions, ne laissent croire à notre faible vertu, que le sang dont nous sommes issus nous transmet fatalement, ou la scélératesse, ou les belles qualités de nos pères, nonobstant ou sans nos propres efforts, ou pour éviter l'une, ou pour atteindre aux autres.

Un mot aussi du deuxième chapitre. En voici l'épigraphe : *Fertur filium mori voluisse (M. Antoninum Imper.) quum eum talem videret futurum qualis extitit post ejus mortem; ne, ut ipse dicebat, similis Neroni esset.*

On trouve dans ce chapitre des détails intéressants sur les mœurs, non-seulement privées, mais publiques. Il n'y avait pas, avant César, dans tout l'État cent mille *citoyens romains.* On sait que Marius, pour renforcer son cinquième consulat, en amena vingt mille nouveaux qu'il avait faits. Quand l'empire se forma, quand les comices passèrent du champ de Mars dans l'enceinte du sénat, le titre de citoyen romain devenait de plus en plus un vain mot. Rome, l'Italie, les provinces; les *quirites,* les *latini Juniani*, les *peregrini,* voilà le territoire et les sujets de l'empire. Il y a des degrés, je n'en parle point. Le citoyen romain ne payait point d'impôts ; le trésor s'alimentait des conquêtes. Les peuples qualifiés de *socii* briguaient et obtenaient au prix de leurs subsides la *cité romaine* ; les particuliers eux-mêmes l'acquéraient à certaines conditions légales ou par faveur. Les courtisans (les affranchis pour la plupart) se mirent à vendre, au nom du Maître, cet état civil ambitionné; ils en retenaient bien une partie du prix. C'est ainsi qu'ils devinrent immensément riches. La mine cependant s'épuisait. Néron et d'autres maintinrent alors les anciens impôts ou tributs sur des villes et provinces nouvellement inscrites dans la cité romaine; jusqu'à ce qu'enfin Caracalla déclara, d'un trait de plume, citoyens romains tous les sujets libres de l'empire : dès lors, qualité vaine et même onéreuse, en ce que l'impôt s'étendit sur tous les biens.

Je ne prétends pas expliquer en six lignes un système très-compliqué et dénué de notions complètes également certaines. J'en veux venir à Néron, sujet de l'ouvrage dont je parle. L'auteur fait voir comment le prince subvenait à l'épuisement réitéré de ses finances : il ordonnait de mourir à ceux dont il convoitait les richesses. D'abord les biens des proscrits ou des condamnés pour crime de lèse-majesté étaient confisqués ; et comme plusieurs se tuaient pour mourir *integri status* et non *capite deminuti*, une loi déclara leurs testaments nuls comme faits en fraude du fisc. Ensuite, le premier institué dans le testament d'un affranchi, ce devait être son patron; lequel, en tous cas, avait droit à la moitié. Or, que faisait Néron?

Digitized by Google

Tel des affranchis de l'empereur était trop vieux pour jouir de ses richesses, qu'il meure ! tel autre était jeune, mais c'était un dissipateur effréné ; il ne laissera rien dans ses vieux jours ; qu'il meure !

Mais ceci m'entraîne plus loin que je ne voulais ; je m'arrête.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1863

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 14 janvier, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Breton. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de notre honorable collègue, M. de Pongerville, par laquelle il envoie la demande de M. Antonio Flores, ministre résident de la République de l'Équateur, et Torres Caïcedo, chargé d'affaires de la Venezuela, qui désirent faire partie de l'Institut historique comme membres honoraires. M. de Pongerville recommande ces candidats à la bienveillance de l'assemblée, M. le Président nomme une commission chargée de faire un rapport à l'assemblée générale, dans sa première réunion ; elle se compose de MM. Breton, Masson et Gauthier la Chapelle.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littérateurs*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La Société havraise d'études diverses envoie à l'Institut historique un volume de ses travaux ; M. Masson est nommé rapporteur.

M. Florentino Gonzalez adresse de Santiago à l'Institut historique un travail sur le Code civil de la république du Chili, en langue espagnole ; M. Lavels est chargé d'en faire un rapport.

Notre collègue, M. Vinajer a fait hommage à l'Institut historique de deux ouvrages intitulés : *André Piquer et ses œuvres*, en français, et *Ideas*, poésies en langue espagnole ; même rapporteur.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. La lecture des mémoires et rapports est renvoyée à la fin de la séance. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même

Digitized by Google

jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des bureaux des classes. M. le Président invite les membres des quatre classes à prendre part au scrutin. Sortent de l'urne les noms suivants :

Première classe. MM. Calfa, président ; l'abbé Darras, vice-président ; Cenac moncaut, vice-président adjoint ; Depoisier, secrétaire ; D'Aiguillon, secrétaire adjoint.

Deuxième classe. — MM. Barbier, président ; Patin, vice-président ; de Pongerville, vice-président adjoint ; Alix, secrétaire ; Ampère, secrétaire adjoint.

Troisième classe. — MM. Carra de Vaux, président ; Masson, vice-président ; Martin de Moussy, vice-président adjoint ; joret Desclosières, secrétaire ; de Champeaux, secrétaire adjoint.

Quatrième classe. — MM. Foyatier, président ; Bonnefont, vice-président ; Raymond, vice-président adjoint ; Jumelin, secrétaire ; Marcellin, secrétaire adjoint.

En conséquence, M. le Président déclare à l'assemblée que les bureaux des classes, pour 1863, sont composés de la manière ci-dessus mentionnée.

M. Valat commence la lecture de son rapport sur les œuvres de S. M. Napoléon III. Ce travail étant de quelque étendue, on renvoie la continuation de sa lecture à la prochaine séance. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 30 JANVIER 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Breton occupe le fauteuil, M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. l'administrateur communique à l'Assemblée l'analyse de la correspondance suivante.

Notre honorable et nouveau collègue, M. Puccinotti, président du Congrès scientifique des Italiens, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. Il fait hommage à notre Société du discours par lui prononcé à l'ouverture de ce congrès, et d'un cahier où livraison qui a pour titre, *Storia della Medicina*, Histoire de la médecine ; dans cette livraison, on remarque la Biographie et les œuvres de Boèce.— M. le Président veut bien rendre compte du discours. — Notre honoré collègue, M. le docteur Trompeo offre à l'Institut historique le compte rendu des travaux de la classe de médecine audit Congrès, lu à l'Académie de

Digitized by Google

médecine de Turin, dont il est président, renvoyé à M. Renzi, rapporteur du Congrès.

— M. le comte A. Dé Gori remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant; il lui fait hommage d'une brochure qui se rapporte à l'histoire de la législation forestière; M. Hardouin est nommé rapporteur.

— M. Malvezzi, notre collègue à Milan, communique avec détails à notre Société l'invention faite par lui d'un procédé chimique par lequel il fait reparaître les peintures à fresque dégradées; les expériences faites devant la commission de l'Académie des beaux-arts de Milan ont eu un plein succès, et l'expérience, répétée sur plusieurs endroits, a été constatée par un procès-verbal de la dite Académie; on en donnera un extrait dans la chronique.

— Notre collègue M. Kohler, à Porrentruy (Suisse), envoie à l'Institut historique un rapport intéressant sur un ouvrage intitulé le *Mont terrible*, avec notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois, par M. Quiquerez Parrentruy, 1862, 1 vol. in-8° avec planches. La lecture de ce rapport sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

— M. l'abbé Bona, notre collègue à Turin, professeur dans l'Université, fait hommage à l'Institut historique de la grammaire grecque qu'il vient de publier à l'usage des lycées, et il prie la Société de vouloir bien la confier à un honorable membre rapporteur, pour en rendre compte. M. Masson est nommé rapporteur.

— La Société havraise d'études diverses a envoyé un volume de ses travaux, et son honorable président, notre collègue, M. Millet Saint-Pierre, a annoncé verbalement que cet envoi sera bientôt suivi d'un autre volume; même rapporteur.

— M. le docteur professeur Finizio, de Naples, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant.

— M. de Pauly prie l'Institut historique de lui acheter un exemplaire de l'histoire de Russie, dont il est l'auteur.

On lit la liste des livres offerts pendant le mois; des remercîments son votés aux donateurs. Plusieurs brochures italiennes sont offertes à la Société; M. Masson est nommé rapporteur.

M. Renzi annonce à l'Assemblée la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de l'un de ses plus anciens membres, M. Jomard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres *(Institut impérial)*. Une notice biographique sera publiée dans le journal sur notre regrettable collègue.

Notre honorable collègue, M. Cénac-Moncaut, offre à l'Institut histo-

Digitized by Google

rique son ouvrage, 5 vol. in-8°, intitulé : *Des Peuples et des États pyrénéens de France et d'Espagne*, depuis l'époque celtibérienne jusqu'à nos jours ; M. Hardouin est nommé rapporteur.

La Commission a déposé sur le bureau le rapport dont elle avait été chargée, sur les trois candidats présentés dans la séance précédente, MM. le général Mitre, Président de la Confédération argentine, Antonio Flores, ministre résident de l'Equateur et Torres Calcedo, chargé d'affaires de Venezuela. M. Breton en donne lecture à l'Assemblée. On passe au scrutin secret, et les trois candidats sont admis à faire partie de l'Institut historique en qualité de membres honoraires.

M. le Président annonce à l'Assemblée que la séance publique annuelle de l'Institut historique aura lieu, le dimanche 26 avril, dans la salle de l'hôtel de la Société d'Encouragement.

M. Masson fait connaître à M. le Président qu'il s'occupe de la notice biographique sur notre défunt collègue Jarry de Mancy ; il communique à l'Assemblée une courte analyse de la partie de l'ouvrage manuscrit, ayant pour titre : *Néron*, que notre collègue M. Jacquemin d'Arles a adressé à notre Société. M. Masson est prié de donner plus d'étendue à son travail. M. Hardouin lit, pour notre collègue M. Valat, absent, une partie de son rapport sur les œuvres de S. M. Napoléon III. Plusieurs observations ont été faites sur ce travail par MM. Hardouin, Breton et Renzi. L'Assemblée décide que le rapport, qui est d'une certaine étendue, sera, en l'absence de l'auteur, confié à M. Barbier, en le priant d'y apporter les modifications qu'il croira nécessaires.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

L'élévation de M. Ingres à la dignité de sénateur a inspiré à M. Parro, l'un de ses élèves et son collègue dans notre Société, quelques lignes dans lesquelles les membres de l'Institut historique seront heureux de trouver l'expression des sentiments d'admiration qu'ils professent pour l'un de leurs plus illustres collègues.

M. INGRES, SÉNATEUR.

L'Institut historique de France éprouve toujours un nouveau bonheur, à inscrire sur son livre d'or, à côté des hauts faits de l'histoire, les succès et la gloire de ses membres.

Cette année, cette compagnie est fière d'y consigner le décret impérial du 25 mai, par lequel l'Empereur a élevé à la dignité de sénateur le grand

Digitized by Google

peintre national, l'auteur de *Stratonice*, dont le nom est connu et le talent apprécié dans tout l'univers.

En appelant M. Ingres dans les conseils de l'État, en le faisant siéger dans l'aréopage de l'Empire, S. M. Napoléon III s'est acquitté d'un des devoirs les plus sacrés imposés aux souverains : celui de rendre hommage au génie. Délicate et brillante mission qui immortalise le règne de ceux qui s'en acquittent noblement, parce que les arts et les sciences constituent plutôt les grands siècles que les hauts faits politiques et militaires dont le temps ne semble tenir qu'un faible compte.

Les chefs-d'œuvre de M. Ingres sont trop universellement connus par leur pureté classique et leur sublimité idéale pour qu'il soit utile d'en rappeler l'existence. Tout le monde connaît les beautés magistrales de son *Romulus triomphant des dépouilles opimes*, et l'élévation du style de son *Virgile lisant le sixième livre de l'Énéide devant Auguste, Octavie* et *Livie*. Personne n'ignore la grâce de ses *Odalisques*, les fins contours de son *Angélique* et de sa *Francesca da Rimini;* le savant dessin de son *Œdipe*, de son *Vœu de Louis XIII* et de sa *Vierge à l'Hostie;* la noble simplicité de son *Cherubini* et de son *Bertin;* le caractère historique de son *Saint Symphorien* et de sa *Jeanne d'Arc*, enfin la poésie hellénique de son *Homère déifié*, de sa *Stratonice*, de sa *Source;* l'inspiration de son *Christ parmi les docteurs*, ce prodigieux ouvrage d'un vieillard de quatre-vingts ans.

Tous ces immortels travaux acquirent au régénérateur des grandes études artistiques en France, avec l'admiration du monde savant, les titres glorieux de membre de l'Institut, de sénateur de l'Empire et de grand-officier de la Légion d'honneur, dignités éminentes, distinctions glorieuses si légitimement méritées.

A. Parrot (d'Angers), *peintre d'histoire, Membre de la 4e classe.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— Catalogue of publications of the Smithsonian Institution, corrected to june 1862. Washington. Brochure, 1862.

— Result of meteorological observations made under the Direction of the United States patent office and the Smithsonian Institution, from the commissioner of patents made at the first session of the thirty-sixth congress. — Vol 1, in-4 de 1220 pages. — Washington, 1861.

— Smithsonian Miscellaneous Collections, vol. I, II, III et IV. In-8. — Washington, 1862.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE CHEVALIER CÉSAR SALUCES,

Un des plus anciens membres de l'Institut historique de France, Gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont Savoie-Garignan, etc., etc.

« Bello è il cammin di gloria. »
(CÉSAR SALUCES.)

Nous ne croyons donc pas, comme le croyait le chevalier Saluces, qu'un même instituteur ou gouverneur, quelque savant, quelque habile qu'on le suppose, puisse, seul avec ses élèves et en tête-à-tête avec eux, atteindre avec succès le but qu'il veut atteindre. L'instruction et l'éducation ne supposent pas l'isolement absolu ; et c'est une faute que de confiner maître et élèves, sous prétexte de faire faire une bonne éducation, loin de toute communication même avec les hommes distingués, même avec les parents. C'est une tâche bien difficile déjà pour le précepteur qui doit diriger l'éducation morale et intellectuelle de l'enfant d'un simple citoyen ; j'oserais la croire impossible, quand il s'agit d'enfants du rang le plus distingué d'un royaume, qui seront, un jour, appelés à la tête de l'État.

Les enfants des rois ne sont pas doués de facultés intellectuelles différentes de celles que Dieu répartit aux enfants des simples citoyens. Leurs aptitudes ne sont généralement, ni plus étendues, ni plus grandes. Ce sont les occasions et les facilités qu'ils ont de les développer qui en font toute la différence. L'instituteur doit donc les prendre pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles valent et surtout pour ce qu'elles peuvent. Il doit *compter* avec elles. Il faut qu'il sache bien discerner quelle est leur puissance relative et respective, si je puis m'exprimer ainsi, afin qu'il soigne chacune d'elles selon sa nature et qu'il lui donne la nourriture qui lui convient sans préjudice des autres, pour que l'harmonie ne soit pas rompue.

C'est là l'œuvre, c'est là le fruit d'une longue expérience dans l'art d'élever les enfants, quels qu'ils soient, fils de rois ou de simples citoyens.

Que les Princes doivent acquérir de nombreuses connaissances dans les arts, dans la littérature et dans les sciences, qui oserait le contester ? Si,

Digitized by Google

par leur naissance ou par le préjugé, ils sont au-dessus de leurs contemporains, il serait ridicule d'admettre qu'ils ne dussent pas être au moins leurs égaux en ce qui n'est ni un privilége de naissance ni un préjugé.

Mais que, parce qu'ils sont nés sur les marches d'un trône, il leur soit nécessaire d'avoir une plus grande somme d'instruction que leurs sujets les plus instruits, afin qu'ils soient princes dans les sciences, princes dans la littérature, comme ils le sont dans la société, je ne saurais l'admettre ni en principe, ni dans la pratique. Je suis volontiers de l'opinion de cet ancien qui a dit ces paroles pleines de sens : « C'est assez, en effet, pour un » roi qu'il fasse aux chanteurs l'honneur de les écouter, s'il en a le loisir ; » et il accorde beaucoup aux Muses, lorsque seulement il veut bien assis- » ter comme spectateur à de tels exercices (1). »

Il n'y a pas de ridicule pour un prince de n'être pas versé dans toutes les études que l'on exige de ses sujets. La postérité ne lui reprochera jamais de n'avoir été ni savant, ni littérateur, ni artiste, et il ne perdra rien en considération aux yeux de la génération présente. Mais tout le monde sera en droit de lui faire des reproches mérités, si, par goût pour les sciences, pour la littérature ou pour les arts, il les a mis en première ligne de ses obligations. Il est moins facile d'être savant ou littérateur que d'être vertueux. Le siècle a les yeux sur vous ; quelque corrompu qu'on le suppose, il ne vous pardonnera pas d'avoir sacrifié la vertu à la science. C'est que les vertus sont à la portée de tous, et que la science ne l'est pas. Le peuple imite l'homme vertueux qu'il admire ; il parle du savant plus qu'il ne l'admire et passe outre.

Or, c'est pour le peuple qu'il faut élever le prince. Si vous lui choisissez un modèle dans la longue suite de ses ancêtres, ce n'est ni le plus savant, ni le plus chevaleresque, ni le plus guerrier qu'il faut préférer, mais celui qui a le plus et le mieux contribué à faire le bonheur de ses peuples, c'est-à-dire le plus vertueux.

Le XVIIIe siècle a rendu de grands services à l'esprit humain. Il a fait bonne justice d'une foule de préjugés qui tentaient de le retenir indéfiniment dans les langes de l'ignorance ; mais, sachons aussi le reconnaître avec franchise, il a semé dans le monde d'autres préjugés qui ne permettent pas à l'esprit humain de s'arrêter à propos et de se contenir dans les bornes de la sagesse. Il lui a donné les ailes factices et imprudentes de la présomption.

On croit n'avoir rien appris aujourd'hui tant que l'on n'a pas parcouru

(1) Plutarque, *Vie de Périclès.*

Digitized by Google

toutes les connaissances qui mettent, dit-on, notre civilisation fort au-dessus de celle de nos aïeux. D'où l'on conclut que, si l'on veut légitimement prétendre avoir été bien élevé, il faut avoir parcouru le cercle encyclopédique des sciences, de l'histoire, des lettres, de la philosophie et des arts. C'est une sorte de condition tacite imposée par le préjugé à toute intelligence qui veut être ce que l'on appelle une intelligence d'élite. C'est ce qui doit la distinguer de la foule.

D'après cette opinion, les princes, les rois, doivent avoir appris plus ou, au moins, autant que ceux de leurs sujets qui passent pour être les plus instruits. Et l'on s'applique, au moyen de méthodes plus ou moins ingénieuses, à les rendre supérieurs en tout, forçant contre nature, leur esprit, leur âme, leur intelligence à se plier à tout. On a, de la sorte, la confiance présomptueuse d'en faire des hommes qui ne le céderont en rien à leurs contemporains : tentatives qui n'ont pas, jusqu'à présent, abouti au résultat que l'on s'en était promis; car on ne voit pas (je ne sais pourquoi) que les princes ou les fils de rois soient, en général, ce que pourtant ils devraient être toujours, je veux dire meilleurs que la plupart des autres hommes.

Ce qui me frappe et m'afflige, quand j'étudie la vie publique ou privée des princes sur lesquels l'histoire a déjà prononcé son jugement impartial, ce n'est pas de les voir aux prises avec leurs propres passions et avec celles dont les cours sont trop souvent les rendez-vous inévitables; mais c'est de ne pas les trouver plus forts contre elles que les autres mortels ; c'est de voir succomber si souvent, si facilement et, quelquefois, si honteusement ces hommes qui portent des couronnes, dont l'enfance et la jeunesse ont été environnées des soins les plus assidus, d'hommes choisis parmi les plus instruits, les plus savants et les plus vertueux. Il me semble que l'éclat de certains règnes n'a pas répondu aux espérances que certains princes avaient données. Je me prends quelquefois à dire avec une profonde tristesse que tel roi aurait probablement été plus grand roi, s'il avait eu moins d'instruction. Le sens gouvernemental, cette qualité politique qui fait l'homme d'État, et qui est indispensable à un roi, s'affaiblirait-il proportionnellement et en raison inverse du nombre et de l'étendue des lumières acquises?

Conclurai-je de cette observation, qui peut paraître paradoxale, que l'éducation des princes doit avoir quelque analogie avec celle des princes qui, à un autre âge, signaient les chartes ou les diplômes avec le pommeau de leur épée, faute de savoir écrire?

On avait, alors, trop peu de connaissances intellectuelles. On veut en

Digitized by Google

avoir trop aujourd'hui, dans la crainte de n'en avoir jamais assez et de n'être pas à la hauteur de son siècle. La bonne mesure se trouve entre les deux extrêmes : trop et trop peu. Donnez *assez* à l'intelligence de vos princes; mais ne donnez pas *trop*, de crainte que quelque chose y pénètre de force. Qu'ils sachent *bien* ce qu'ils *ont dû* apprendre, ce qu'ils ont appris : c'est mieux que d'avoir donné des connaissances en tout genre, qu'ils n'auront fait qu'effleurer, dont pas une n'aura été approfondie.

« Le prince Victor, dit Calvetti, aimait à connaître les hauts faits d'un » Amédée VI, d'un Emmanuel-Philibert, d'un Charles-Emmanuel, d'un » Victor-Amédée Ier. Il se les proposait pour modèles. »

C'était un anachronisme. Ces héros de la maison de Savoie étaient bien à leur place au temps où ils vivaient. Mais se les proposer ou les proposer pour modèles, c'était connaître peu les tendances de notre société.

Il est rare qu'en prenant un modèle, on ait la main toujours heureuse. Imiter n'est pas facile : c'est abdiquer sa propre originalité pour en adopter une autre que l'on croit meilleure. Mais ce n'est jamais sans un effort, sans une gêne, sans une contrainte morale qui doit durer plusieurs années, sans une attention suivie et constante que l'on parvient à s'assimiler à son modèle. Un prince réussira moins qu'un simple citoyen à cette tâche. Je désire qu'il soit à lui-même son propre modèle, sa propre individualité. N'allez pas, l'histoire ou une biographie à la main, prendre tel ou tel pour type original. Les époques se suivent sans se ressembler. Elles produisent les hommes qui leur sont propres. Elles peuvent avoir des similitudes de situation, mais elles ne sauraient être identiquement les mêmes. N'ayez donc de modèle, si vous tenez à en avoir, qu'à titre de renseignement, que comme moyen ou sujet d'étude, non comme moule qui doit reproduire fidèlement les qualités et les vertus politiques d'un héros, d'un prince d'un autre âge. Les vertus chevaleresques si grandes, si belles, il y a deux cents ans, à quoi serviraient-elles à une époque où les vertus civiles sont mises à l'épreuve chaque jour?

M. Saluces, en entrant en charge, choisit des modèles; mais il n'imposa pas aux jeunes princes tel ou tel de leurs ancêtres pour modèle exclusif. Il n'aurait eu pour cela que l'embarras du choix. Mais à ses yeux, aucun des princes de la maison de Savoie, pris séparément, n'était un modèle assez complet. Il sentait, d'ailleurs, que beaucoup de leurs qualités ou vertus publiques n'étaient plus compatibles avec les mœurs de notre temps. Il prit donc ce qu'il y avait de mieux dans chacun pour faire un idéal de prince,

Digitized by Google

un prince qui serait lui-même un modèle. Et comme il se croyait lui-même un homme accompli, il y mettait du sien, au besoin.

Mais l'homme est toujours homme, c'est-à-dire n'est jamais parfait, quelque savant et quelque vertueux qu'on le suppose. Il ne peut donc que dans la proportion de ce que peut un homme, même le mieux doué du monde. Or, l'éducation et l'instruction qui sont à la fois l'ensemble et le résultat heureusement combinés des connaissances de l'esprit, du développement de l'intelligence, de la culture de la mémoire, de la pratique des vertus, de l'épanouissement moral du cœur, ne peuvent pas être l'œuvre exclusive d'un seul mentor. Nous l'avons déjà reconnu : cette œuvre est au-dessus de ses forces, de son habileté, de sa science.

Je sais bien que les peuples n'exigent pas que ceux qui doivent veiller à leur destinée fassent toujours de grandes choses; mais ils exigent qu'ils soient élevés pour qu'ils en fassent toujours de bonnes et que, en conséquence, ils aient moins de faiblesses que les gens du commun. C'est par ce côté-là qu'ils les reconnaissent vraiment dignes de régner. Le simple citoyen dont l'éducation ne laisse rien à désirer est bien rare; mais moins rarement devrait-on rencontrer un prince accompli. La perfection peu répandue dans la société, devrait être toujours sur le trône et sur les marches du trône : condition essentielle tacitement réclamée pour le gouvernement des peuples modernes.

Le roi Charles-Félix, qui n'avait pas d'enfants, le sentait bien; il en avait l'intime conviction. C'est pourquoi il avait choisi pour gouverneur de ses augustes petits-neveux l'homme que la voix publique, d'accord avec ses propres impressions, lui désignait comme le plus accompli de son temps. Et cet homme, c'était le chevalier César Saluces.

Charles-Albert, étant monté sur le trône, avait ouvert le royaume à ceux qui, depuis dix ans, en étaient sortis par suite des événements politiques de 1821, et que les antipathies despotiques de Charles-Félix en avaient tenus éloignés systématiquement.

Mais, soit ingratitude de leur part, soit impatience, soit espérance trop prématurée dans les dispositions du nouveau roi, soit qu'ils comptassent aussi sur l'appui moral qu'ils pouvaient attendre de la révolution de Juillet 1830, ils levèrent un drapeau dont le gouvernement de Charles-Albert ne pouvait pas encore adopter les couleurs.

Cette tentative échoua comme avait échoué celle qui avait été faite dix ans auparavant. Seulement la répression ne fut pas trop sévère; il y eut peu d'exécutions militaires, et plusieurs des plus compromis reprirent la route de l'exil.

Digitized by Google

M. Saluces, livré tout entier à l'éducation des enfants du roi, ne prit aucune part à ces événements qui, d'ailleurs, n'avaient pas ses sympathies. Ami de l'ordre et de la paix, aimant le progrès mais ne le voulant que dans le développement régulier, quoique lent, des institutions, il les déplora : il blâma des tentatives qui, à ses yeux, n'avaient aucun à-propos, que rien ne semblait justifier. L'opinion publique ne les appuyait pas. Le succès ne pouvant être que partiel et éphémère, devait avoir pour résultat inévitable une effusion de sang inutile, et c'était mal inaugurer l'avénement d'un roi que l'immense majorité des citoyens, par affection, par devoir, ou par intérêt, devaient soutenir de leurs vœux et de leurs efforts.

Charles-Albert continua de prouver au chevalier César Saluces, qui avait déjà reçu du roi défunt tant de preuves de satisfaction, qu'il savait, lui aussi, reconnaître et récompenser les services qu'il rendait à la couronne et à l'État, en dirigeant l'éducation scientifique, morale et politique de l'Académie militaire, où étaient élevés les enfants des plus grandes et des plus illustres familles du royaume. Il décora, en 1833, le gouverneur de ses augustes enfants du grand-cordon des Saints Maurice et Lazare. Deux ans après, en 1835, il le fit grand-maître de l'Artillerie, charge que le comte Ange Saluces, son père, avait occupée avec la plus grande distinction (1).

On le voit, Charles-Albert, comme Charles-Félix, avait la plus haute estime pour les mérites et pour la capacité intellectuelle de M. Saluces. Sa confiance en lui était très-grande aussi, je ne me permettrais pas de la blâmer : elle était bien naturelle ; elle reposait sur des raisons solides. Pourtant, cette confiance qui était si grande, devait-elle être aveugle ? La haute opinion qu'un roi, en tant que père, a du gouverneur des princes, ses enfants, quelque justifiée qu'elle soit, doit-elle le dispenser d'avoir, de temps en temps, les yeux ouverts sur leur éducation? Si c'est un devoir de père de veiller, c'est aussi un devoir de roi. Mais Charles-Albert croyait qu'il avait fait ce que la conscience exigeait, lorsqu'il avait mis auprès de ses enfants des hommes dignes de leur confiance et de la sienne sous tous les rapports.

Comme roi et comme père, il se faisait étrangement illusion.

M. Saluces, lui, ne reportait pas aux précepteurs des princes la confiance aveugle, absolue, que le roi avait en lui. Il avait le tort grave de n'en avoir pas assez en eux, peut-être même de n'en avoir pas du tout. Jaloux de son autorité à l'extrême, il bornait autant qu'il le pouvait leur sphère

(1) P. F. de Syon.

Digitized by Google

d'action ; il suspectait leur enseignement, il contrecarrait ce qu'ils faisaient, il reprenait ce qu'ils disaient, et les gênait dans tous leurs mouvements (1). Le dirai-je ? Sa vertu même le rendait soupçonneux et nuisait à ses lumières. Il craignait toujours que chacun ne fît pas assez bien son devoir. Ainsi, son zèle et son dévouement le rendaient tracassier. Il avait le cœur bon, le caractère élevé, mais l'esprit étroit. Il résultait de là des scrupules continuels qui, à chaque instant, entravaient son bon sens et sa haute raison.

Il croyait voir loin, voir beaucoup, voir toujours juste et toujours mieux que tous ses subordonnés. Il n'était qu'ébloui, de la meilleure foi du monde, par le mirage de ses connaissances. Dans le cortége nombreux des brillantes et solides qualités qui ont été l'apanage de cet homme éminent, le sens pratique de l'éducation, lui seul peut-être, s'est obstinément refusé d'y paraître. Certes, il l'aurait possédé à un haut degré, ce sens pratique de l'éducation, s'il avait pu le trouver dans les livres; mais il ne s'y trouve pas : c'est un don naturel que la science ou la littérature ne donne pas et qui, pour être développé, demande que l'instituteur vive longtemps avec de nombreux enfants, qu'il les suive partout, dans leurs récréations, dans leurs études, dans leur sommeil même, avec l'œil exercé, pénétrant, scrutateur du physiologiste, du médecin, du moraliste, bien supérieur et bien préférable ici à l'œil encyclopédique du savant ou à celui du littérateur.

Mais je m'écarte, ce me semble, de mon plan, et du but que m'a assigné l'Institut historique dans cette esquisse. Je ne dois pas me permettre de faire un examen critique et approfondi de la manière dont le chevalier Saluces a exercé sa charge de gouverneur des princes de Piémont, ni du résultat qu'il a obtenu. Je dois parcourir la carrière de M. Saluces et vous mettre au courant des points principaux qui ont marqué et qui font époque dans sa vie comme homme public. Il était si connu du monde savant et littéraire, et, si je puis m'exprimer ainsi, du monde bienfaisant, qu'il ne se forma presque pas, en Piémont, de société, d'association ou d'établissement patriotique, sans son concours. Il encouragea de son suffrage les Académies philharmonique

(1) Voir *Vita di Ferdinando di Savoia, Duca di Genova*, p. 30 et 31. L'auteur de cette *Vie* paraît sévère à l'égard du chevalier Saluces, mais il n'est que juste. Il rendait difficile, peut-être même impossible, la tâche des précepteurs. Charles-Albert disait souvent de lui : « E un uomo d'idee confuse e di sistemi... E un dottrinario che » crede di tutto sapere, e sa ben poco. » Paroles, à mon avis, qui manquent de justesse. Ce mot *doctrinaire*, qui désignait, sous le règne du roi Louis-Philippe, les partisans du système politique de M. Guizot, ne doit pas avoir ici, même prononcé par Charles-Albert, le sens qu'on lui donnait généralement en France.

Digitized by Google

et philodramatique de Turin, dues au zèle éclairé de quelques citoyens amis des arts. Il se livrait aussi à d'autres occupations utiles et diverses dont le but paraîtrait à bien des esprits inconciliable au point de vue de la morale, mais qui ne l'était pas à l'œil juste et prudent de sa conscience (la morale et les arts, en effet, ne sont pas incompatibles); il réorganisa l'orchestre du théâtre Royal de Turin et la chapelle de la cathédrale de Saint-Jean.

Mais sa passion pour le bien, c'est-à-dire pour le progrès régulier de tout ce qui contribue à doter la civilisation d'une somme plus grande de force et de lumières, était comme celle de toutes les âmes élevées : elle se trouvait à l'étroit dans l'enceinte d'une cité, dans les frontières d'un État; elle se plaisait à s'étendre hors du Piémont. L'Institut historique, créé par les célébrités les plus éminentes de notre époque, dans le but de répandre et de relever l'étude de l'histoire qui est la grande école du cœur humain, trouva dans M. le chevalier Saluces un de ses plus chaleureux membres, et son nom est associé à tous les noms illustres qui sont, depuis plus de vingt-cinq ans (longue durée pour une association littéraire), les solides assises, les phares lumineux de ses travaux et de ses réunions.

En 1840, M. Saluces fut nommé chevalier de la Sainte-Annonciade, distinction honorifique la plus rare que le roi puisse donner en Piémont. En 1841, l'éducation des princes étant achevée, il fut nommé grand-écuyer de Sa Majesté, puis, à l'occasion du mariage du duc de Savoie, l'aîné de ses élèves, avec l'archiduchesse Marie-Adélaïde d'Autriche, l'empereur Ferdinand le décora du grand cordon de Saint-Étienne de Hongrie.

C'était, ce nous semble, le moment de jouir, dans le repos, de sa belle renommée. Il avait parcouru toutes les dignités, il avait eu tous les grades, il était arrivé à tous les honneurs qu'un homme puisse désirer, et, ce qui est plus rare encore, il avait été honoré, sans nuage, de l'amitié des rois sous cinq règnes successifs. Mais il ne considérait pas sa tâche d'homme et de citoyen comme achevée. Il aurait pu se reposer : sa glorieuse carrière et ses nombreux travaux lui en donnaient le droit. Il n'en fut rien. Il croyait, comme Caton, « qu'il n'y a rien de plus beau que de vieillir dans les » affaires publiques (1). »

En 1847, il avait remplacé l'illustre Prosper Balbo à la présidence de la Commission royale chargée de recueillir tous les documents relatifs à

(1) Plutarque. *Vie de Caton.*

Digitized by Google

l'*Histoire des États sardes* (1). Il déploya une grande activité pour se procurer tous les documents qui pouvaient donner des lumières sur les cités les plus justement célèbres de la monarchie de Sardaigne. Les archives de la France, de la Suisse, de la Toscane furent ouvertes à des investigateurs piémontais intelligents, et les quatre énormes volumes qui parurent sous le titre de *Historiæ Patriæ Monumenta*, contiennent les richesses historiques dont ils ont fait la découverte (2).

Je ne mentionnerai ses collections précieuses de manuscrits, d'autographes et de livres rares, que pour observer qu'il ne collectionnait pas au vulgaire point de vue du bibliomane, mais au point de vue élevé, et je puis dire philosophique d'historien-bibliophile. Il ne sacrifiait rien au plaisir stérile d'avoir une bibliothèque enviée de quelques amateurs. Il aimait les livres en vue de l'histoire de la monarchie de Sardaigne, et plus particulièrement peut-être de l'histoire militaire des États sardes.

La Couronne allait avoir plus que jamais besoin d'hommes éprouvés par l'expérience des affaires. L'État devait subir une transformation politique complète. Les idées qui avaient tenté vainement de se faire jour, en 1821 et en 1831, étaient, pour ainsi dire, sur le point de monter sur le trône. Charles-Albert était à la veille de proclamer une constitution. Il appela M. Saluces au conseil d'État en service extraordinaire, en 1847.

Le sentiment de la nationalité italienne se faisait jour de toutes parts, à Rome, à Naples, à Florence, à Turin. Charles-Albert l'accueillit comme l'aurore d'une rénovation civile et morale pour tous les peuples de l'Italie. Il octroya (4 mars 1848) le Statut constitutionnel qui fut reçu par des cris unanimes d'enthousiasme.

M. Saluces accepta avec joie, sans trop d'empressement pourtant, la promulgation du Statut. Ami des progrès, mais sujet toujours dévoué, il fut heureux des hommages que, de toutes les parties de l'Europe libérale et philanthropique, les hommes pratiques et versés dans les affaires

(1) Cette Commission a été établie par décret (Billet royal) du 20 avril 1833. Elle était composée, comme elle l'est encore, de savants et de littérateurs du plus grand mérite. Elle eut d'abord pour président, le comte Prosper Balbo; pour vice-présidents, le comte Alexandre Saluces, le comte Gaspard-Michel Gloria, le chevalier César Saluces et le marquis Jérôme Serra, de Gênes; et pour secrétaires, M. Louis Cibrario et l'abbé Constant Gazzera. — Elle a aujourd'hui pour président, S. Exc. le comte Frédéric Sclopis, sénateur, etc., etc.; pour vice-présidents, S. Exc. Louis Cibrario, sénateur, etc., etc., et l'abbé Constant Gazzera, chev. des SS. M. et Lazare etc.; pour secrétaires le chevalier Charles de Vesme, sénateur, etc., et le comte Vincent Ferrero-Ponziglione di Borgo d'Ale.

(2) Dix vol. in-folio ont déjà été publiés. Le onzième est sous presse. Ils ont été envoyés à l'Institut historique. Il en sera rendu compte dans l'*Investigateur*.

Digitized by Google

publiques adressaient au trône de Sardaigne par la voix unanime des journaux.

Et lorsque Charles-Albert monta à cheval pour voler au secours des Milanais, M. Saluces voulut prendre l'épée, malgré son âge, et suivre son roi dans les plaines de la Lombardie. Mais il tomba malade quelques jours avant le passage du Tessin par l'armée piémontaise (1). La mort ne voulait point encore en faire sa victime. Dieu lui donna assez de jours pour applaudir aux exploits des princes, ses élèves, Victor-Emmanuel et Ferdinand, qui, avec cette abnégation, cet entrain, cet enthousiasme que vous savez, conduisaient les officiers sortis de l'Académie militaire sur les champs de bataille de Sainte-Lucie, de Goito, de Pastrengo, de Custoza, de Somma-Campagna, de Barrettera : récompense et consolation justement méritées que la Providence avait ménagées à l'homme de bien, au grand citoyen.

Rentré dans la vie privée à partir du 24 janvier 1849, il mit la dernière main à un ouvrage qui reste comme un legs testamentaire fait à l'armée sarde. Cet ouvrage a pour titre : *Souvenirs militaires des États Sardes, tirés de plusieurs ouvrages tant imprimés que manuscrits.* Il en écrivait les dernières pages, lorsque la mort le surprit. M. Saluces rendit son âme à Dieu, le 6 octobre 1853. La religion, qui avait guidé sa vie, consola ses derniers instants.

« On n'oubliera pas, dit un de ses biographes, les qualités qui recom-
» mandent au monde le chevalier César Saluces : l'artiste, le bienfaiteur,
» le Mécène du vrai génie, le patron de la jeunesse studieuse, le défenseur
» de la religion et l'appui des malheureux. »

Le comte Ange Saluces, son père, avait eu cinq fils et une fille (2).

Des cinq fils, Frédéric fut tué devant Vérone, en 1799. Il combattait pour la France contre les Autrichiens.

Les quatre autres ont atteint la vieillesse et sont parvenus aux plus hauts grades militaires et aux plus grands emplois de l'État.

Le comte Alexandre, mort en 1851, était président de l'Académie royale des sciences de Turin. Il avait été ministre de la guerre. C'est lui qui est l'auteur de l'*Histoire militaire du Piémont*, en cinq volumes in-8°, ou-

(1) Calvetti. *Cenni biografici*, p. 46 et 47.

(2) Deodata, comtesse de Roero-Revel, morte en 1841, est une des gloires littéraires du Piémont. Ses œuvres lyriques si fortes de pensées, d'images et de style, son poëme d'*Ipazia*, si plein de verve et de poésie, lui assigneront toujours une des premières places dans la galerie si bien remplie déjà des illustrations piémontaises. Elle était membre de l'Académie des sciences de Turin.

Digitized by Google

vrage où il s'est montré un écrivain militaire de grand mérite. Il a été couronné, en 1817, par l'Académie des sciences de Turin.

Le chevalier César Saluces eut une grande part à la collaboration de cet ouvrage important.

Un troisième frère, Annibal, était parvenu au grade de colonel, sous Napoléon, et, après 1815, il avait le grade de quartier-maître dans l'armée du roi de Sardaigne. Il était général en 1852, année de sa mort.

Il ne restait de cette grande et illustre famille que le général chevalier Robert, décoré de l'ordre de la Sainte-Annonciade, mais il n'est plus depuis deux ou trois ans. En lui s'éteint l'antique et noble maison de Saluces.

Le chevalier Saluces n'avait pas une grande fortune; mais il savait en faire un si noble usage qu'on l'eût cru beaucoup plus riche qu'il n'était. Après avoir pourvu aux nécessités de la représentation, il dépensait pour sa bibliothèque; c'était là une des plus grandes jouissances de sa vie. Il avait collectionné plus de dix mille volumes, imprimés ou manuscrits, tous ouvrages des plus précieux pour les États Sardes, au point de vue historique.

Voici ses jouissances comme chrétien, comme homme au cœur doux, tendre, affectueux, compatissant: S'agissait-il de payer les mois de pension, des frais d'examen, des thèses, des livres, des vêtements même, pour les étudiants pauvres qu'on lui recommandait, qu'on mettait sous sa protection, ou qu'il découvrait lui-même? Il ne marchandait jamais. Je rappellerai, à ce sujet qu'il fut un des plus chaleureux avocats auprès de Charles-Albert, pour l'établissement du dépôt de mendicité et pour la création des salles d'asile, institution nouvelle qui fait si grand honneur à notre époque.

Il a légué sa bibliothèque, la plus rare qu'il y eût en Italie, à S. A. R. Ferdinand, duc de Gênes, frère du roi Victor-Emmanuel, et à l'Académie militaire dont il avait été le restaurateur et l'organisateur principal.

Il n'oublia pas le roi, fils aîné du glorieux exilé d'Oporto, l'héritier de la bravoure d'Amédée VI, d'Emmanuel-Philibert, de Charles-Emmanuel, de Victor-Amédée Ier; il lui légua une épée qu'avait portée Napoléon Ier (1).

L'Académie militaire, reconnaissante, a fait frapper une belle médaille en bronze, grand module, à l'effigie de son illustre commandant (2). Le buste du chevalier César Saluces, qui rend si bien sa belle et noble figure

(1) Elle est actuellement dans la salle d'armes où le roi Victor-Emmanuel l'a fait déposer.

(2) Par G. Ferraris. Cette médaille est un chef-d'œuvre. M. César Saluces est représenté, face de trois quarts, en uniforme d'officier général, décoré de l'Ordre suprême de

Digitized by Google

a été placé au parloir de cette Aacadémie, où j'ai pu le voir moi-même. En face, a été placé aussi, de son vivant, le buste d'un homme devenu célèbre comme premier ministre du roi Victor-Emmanuel, c'est celui du comte de Cavour.

M. de Cavour avait été élève de l'Académie militaire. Lequel du maître ou de l'élève a acquis, devant la postérité, les titres de gloire les plus durables? Une telle question ne peut être résolue par les contemporains. L'histoire qui nous apprend chaque jour que l'on peut être célèbre ou fameux dans son siècle, sans avoir des titres suffisants pour être classé parmi les grands hommes, prononcera un jour son jugement impartial, et rendra *à chacun selon ses œuvres.* « *Bello è il cammin di gloria,* » devise qu'a pleinement justifiée la longue et glorieuse carrière de M. Saluces. Le biographe se plaît à le constater. La postérité apprendra aux âges futurs si l'élève a mérité l'éloge que les contemporains font unanimement du maître.

Je n'ajouterai qu'une citation empruntée à Pline et qu'a déjà faite le chanoine Calvetti, en finissant ses *Cenni biografici di Cesare Saluzzo* : « *Tanti viri mortalitas magis finita est quàm vita, vivit enim, vivetque* » *semper atque etiam latius in memoria hominum, et sermone versabitur,* » *postquàm ab oculis recessit.* »

Ma tâche est finie. Heureux si, faisant revivre à vos yeux, pendant quelques instants, l'illustre chevalier César Saluces, une des gloires les plus précieuses de notre Institut historique, j'ai su m'en acquitter assez convenablement pour mériter vos suffrages.

DEPOISIER,
Membre de la 1re classe.

---

l'Annonciade, de la croix du Mérite civil de Savoie, etc., et ces simples mots en légende :

CESARE SALUZZO.

Au revers, dans le champ, une couronne de chêne et de laurier, avec cette inscription :

GLI ALLIEVI
DELLA ACCADEMIA MILITARE
DI TORINO
ALL' ANTICO LORO COMANDANTE
ANZI PADRE
MDCCCLIV.

Digitized by Google

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

MUSÉE ÉTRUSQUE DE CHIUSI — PROJET DE FAÇADE POUR LA CATHÉDRALE DE FLORENCE

Par M. PIETRO BONCI CASUCCINI, Membre de la 4e Classe

Il est dans la vieille Étrurie, à l'ouest de Pérouse, au sud-est de Sienne, et dans le voisinage du lac de Chiana, une petite ville malheureusement située en dehors de la route, battue par les touristes et qui se trouve ainsi injustement négligée. Pourtant, dans l'antiquité, Clusium, la ville de Porsenna, fit un moment trembler la naissante république romaine, et, aujourd'hui, la moderne Chiusi est une des mines les plus fécondes que puisse exploiter l'archéologie étrusque.

En 1820, dans le voisinage de la ville, au lieu nommé la Colline, *il Colle*, un laboureur découvrit une première chambre sépulcrale dans un champ appartenant à un riche propriétaire, M. Pietro Bonci Casuccini. Celui-ci, mis sur la voie, ne tarda pas à entreprendre de vastes fouilles qui, de prime abord, obtinrent les plus brillants résultats. Une foule de monuments étrusques du plus haut intérêt reparurent au jour et devinrent le noyau d'un musée qui est aujourd'hui le plus précieux ornement de la ville de Chiusi. L'étendue des possessions de M. Pietro Bonci Casuccini lui permirent de continuer ses recherches sur d'autres points du territoire et principalement dans les localités nommées *la Pellegrina* et *la Maccianella*; elles furent couronnées d'un succès dépassant toutes les espérances. A la *Pellegrina*, on trouva une longue suite de chambres sépulcrales renfermant d'innombrables vases et urnes ornés de bas-reliefs, de peintures et d'inscriptions; la *Maccianella* fournit une quantité de vases du plus beau style italo-grec, et entre autres un vase en forme de cloche portant la *Naissance d'Érichtonius*, vase qui, par la pureté de son galbe et la perfection de la peinture, peut être comparé aux plus précieux découverts dans la grande Grèce.

Dès l'année 1829, M. Pietro Bonci Casuccini avait réuni une collection assez nombreuse pour former un musée qu'il put ouvrir à la curiosité des voyageurs, aux investigations des archéologues. L'année suivante, commençait par ses soins sous le titre de *Museo etrusco di Clusium*, la publication des principales pièces du musée, avec des explications dues à la plume des savants les plus distingués.

Vers l'année 1840, à la fin de son honorable carrière, M. Casuccini entreprit une dernière fouille qui ajouta encore à l'illustration qu'il avait si

Digitized by Google

bien méritée; elle eut lieu à *Poggio Cajella*, et rendit à la lumière un grand nombre de chambres sépulcrales creusées à plusieurs étages, et communiquant entre elles par d'étroits corridors qui faisaient de la colline entière un véritable labyrinthe funéraire, une inextricable catacombe; malheureusement ces tombeaux avaient déjà été violés, et si, par eux-mêmes, ils présentèrent un grand intérêt, ils ne produisirent qu'un très-petit nombre d'objets pouvant enrichir le Musée Casuccini; le plus important est une très-belle *Hydria*, dont les peintures représentent le *Jugement de Pâris*.

A Pietro Bonci Casuccini succéda son fils Francesco, qui hérita à la fois du musée et de l'amour de son père pour les antiquités étrusques. Les fouilles qu'il entreprit ne pouvaient être aussi fructueuses, les principales localités ayant déjà été explorées; néanmoins, ses découvertes contribuèrent encore à augmenter les richesses du musée, et il a bien mérité de la science en classant la collection dans l'ordre le plus parfait et le plus favorable à l'étude.

Le musée de Chiusi est aujourd'hui en la possession des deux neveux du fondateur, MM. Ottavio et Pietro Bonci Casuccini, qui viennent d'en publier le catalogue à l'occasion du congrès des savants, tenu récemment à Sienne. Ce catalogue suffit pour faire comprendre l'importance d'une collection que pas un voyageur instruit ne devrait négliger.

L'un de ses deux auteurs, M. Pietro Bonci Casuccini, membre de l'Institut historique et archéologue distingué, est en même temps un habile architecte. Pendant sept années entières, il a consacré ses veilles à un sujet qui, depuis bien des siècles, préoccupe les admirateurs de la somptueuse cathédrale de Florence. C'est une triste histoire que celle de la façade de ce monument, qui, fondé au XIIIe siècle, compta successivement parmi ses architectes les plus illustres artistes du moyen âge florentin, Arnolfo di Lapo, le Giotto, Taddeo-Gaddi, Orcagna, Filippo di Lorenzo, et enfin ce Brunelleschi, qui en couronna l'œuvre d'une coupole que Michel-Ange put imiter, mais non point égaler, au moins sous le rapport de la solidité.

Arnolfo di Lapo, le premier auteur du *Dôme* de Florence, avait commencé une façade que son successeur, le Giotto, ne trouva pas digne du reste de l'édifice; il la fit démolir et en dessina une nouvelle dans le style de son merveilleux *campanile*; mais il n'eut le temps d'exécuter que l'encadrement des portes, qui encore ne fut achevé que par son élève Taddeo Gaddi. Les travaux en restèrent là jusqu'en 1588, époque où le mauvais goût du temps fit concevoir le malencontreux projet d'ériger une façade dans le style gréco-romain; on s'empressa de détruire le peu qui existait

Digitized by Google

de l'œuvre du Giotto, et, par ordre du grand duc François Ier, on posa les premières assises d'une façade qui, à peine commencée, disparut à son tour quand, à l'occasion du mariage du prince Ferdinand de Toscane et de Violante de Bavière, fut peinte à fresque, sous la direction du peintre bolonais Bartolommeo Veronesi, et de l'architecte Ercole Graziani, une façade dont il ne reste aujourd'hui que quelques faibles vestiges.

La cathédrale attend donc encore une façade digne d'elle, aussi bien que Saint-Laurent, Sainte-Croix et plusieurs autres églises de Florence.

Compléter le monument d'Arnolfo di Lapo est certainement une des entreprises qui devaient surtout exciter l'émulation des artistes italiens. Cette pensée généreuse a heureusement guidé notre collègue, et la photographie de son projet que nous avons sous les yeux nous en ferait vivement désirer la réalisation.

M. Pietro Bonci Casuccini s'est surtout inspiré de la façade de la cathédrale d'Orvieto, et, avec une louable modestie, il l'a proclamé lui-même en prenant pour épigraphe de son projet le nom de Lorenzo Maitani, l'architecte de cette basilique. Il a mis aussi à contribution ce que la fresque de Simone Memmi à la chapelle des Espagnols de Sainte-Marie nouvelle, et celle du Poccetti au cloître de Saint-Marc lui avaient permis de connaître des projets d'Arnolfo et du Giotto.

La façade proposée présente trois pignons séparés par quatre riches contreforts dédiés aux évangélistes, dont les bases présentent les statues surmontées de leurs symboles. Plus haut, d'autres niches contiendraient les statues de saints florentins et de docteurs de l'Église; enfin sous les tabernacles qui couronnent les contreforts figureraient, soit des saints florentins, fondateurs d'ordres religieux, soit les archanges, gardiens de la gloire céleste. Les trois portes forment naturellement la décoration principale de la façade. Celle du centre offre dans son tympan un bas-relief représentant le *Christ mort, pleuré par la Vierge et les saintes femmes, un pietà*, comme disent les Italiens. Au-dessus, dans le grand fronton triangulaire surmontant les archivoltes en ogive, on voit le *Christ sur la croix* en mosaïque sur fond d'or.

La partie rectangulaire comprise entre le sommet de ce fronton et la base du pignon est percée d'une grande baie ronde entourée de nombreux caissons alternativement octogones et exagones, contenant, les premiers des mosaïques, les seconds des bas-reliefs. Dans le grand pignon central, une vaste mosaïque représente le *Couronnement de la Vierge*, et dans les pignons latéraux se trouvent, à droite la *Résurrection de J.-C.*, à gauche *l'Assomption de la Vierge*. Nous regrettons de ne pouvoir décrire

Digitized by Google

dans toutes ses parties ce beau projet où les marbres, les bas-reliefs, les mosaïques se marient avec un rare bonheur; nous ne pouvons que faire des vœux pour son exécution. Il est vraiment déplorable de voir depuis tant de siècles cette magnifique cathédrale rester incomplète, et ce serait une des gloires de la nouvelle Italie de mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre dont l'antique république florentine avait ordonné à Arnolfo de faire à tout prix le plus beau monument du monde chrétien.

ERNEST BRETON,
Membre de la 4e classe.

LE MONT-TERRIBLE

AVEC NOTICE HISTORIQUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DES ROMAINS DANS LE JURA BERNOIS

Par A. Quiquerez-Porrentruy 1862 1 *vol in-8 avec planches.*

Depuis quelques années les campagnes de César dans les Gaules sont l'objet de travaux importants. Non-seulement à Paris, mais dans les départements il se publie des études d'un grand intérêt. Bien des points obscurs de l'histoire s'éclaircissent insensiblement. L'étranger lui-même, pour les pays qui le concernent, n'est pas en arrière de ce mouvement, et s'il fallait en donner des preuves, quant à la contrée que j'habite en particulier, je n'aurais qu'à citer l'opuscule de M. l'abbé Vautrey, qui a paru au commencement de 1862, *César et Arioviste dans le Jura bernois*, puis l'ouvrage plus récent auquel je vais consacrer quelques lignes.

Si, grâce à Jules Thurmann, le Mont-Terrible est actuellement une localité classique en géologie, les découvertes récentes sont destinées à lui accorder le même honneur dans le domaine archéologique. En effet, les fouilles pratiquées par M. Quiquerez, en 1861 et 1862, dépassent tout ce que l'on pouvait attendre. Les chiffres suivants donneront une idée de la richesse de cette station. En moins de dix-huit mois, notre compatriote a recueilli plus de 1,300 pièces de monnaie, depuis l'époque celtique jusqu'à Valens; 29 pièces appartiennent à cette première période; 3 à ce dernier prince ou à Julien; un millier sont de Constantin et ses fils; 136 Magnence et Décence ont été trouvés en 1862 seulement. Le catalogue des antiquités découvertes par M. Quiquerez n'offre pas un moindre intérêt. Des haches en siénite, en serpentine, des flèches en jaspe et en silex, des morceaux de

Digitized by Google

cornes de cerf ayant servi de manche à des outils de pierre, etc., appartiennent évidemment à une époque très-reculée, pendant que d'autres objets en bronze, en fer, en verre et en terre nous conduisent jusqu'aux derniers temps de l'occupation romaine. De l'ensemble de ces faits, M. Quequirez conclut que le plateau du Mont-Terrible a renfermé un établissement contemporain de ceux des habitations lacustres, ce qu'il a observé, du reste, en d'autres parties du Jura. Les mêmes peuplades habitaient dans nos montagnes et sur les rives des lacs suisses, puisque les objets de pierre, de bronze et de fer sont identiquement les mêmes. Cette station fut importante à l'époque romaine, et si, lors de l'invasion des barbares, ce camp a été détruit, on peut conjecturer par des pièces du IXe et du XIe siècle, qui y furent découvertes, que peut-être au moyen âge cette position militaire a été occupée à certaines époques.

Une question longtemps controversée, traitée par M. Vautrey dans le travail cité plus haut, est longuement débattue dans l'ouvrage de M. Quiquerez. La Franche-Comté et la Bourgogne se disputent encore vivement l'emplacement d'Alesia, dernier rempart de la liberté gauloise. Bien avant ce débat, les historiens de l'évêché de Bâle, de l'Alsace, de la Franche-Comté revendiquèrent à qui mieux mieux le champ de bataille où César défit Arioviste. Nous ne citerons pas toutes les opinions émises à ce sujet; mais ces derniers temps, Arcey, fort de l'autorité de M. de Golbéry, Lureuil, patronné par un auteur récent, M. Fallue, et la plaine de Courgenay, près de Porrentruy, qui après Dunod et Morel eut pour champions MM. Trouillat et Vautrey, rencontraient le plus de partisans. M. Quiquerez est intervenu dans le débat; il a procédé lentement, prudemment, a fait une étude spéciale des lieux, et a fini par être convaincu que c'est dans la plaine de Porrentruy qu'il faut placer le célèbre champ de bataille. Six chapitres assez longs sont consacrés à cette dissertation, où l'auteur, suivant la méthode employée par M. de Saulcy, s'attache d'abord au récit de César, puis, texte en main, assigne aux armées leur marche, leurs positions jusqu'au moment suprême qui décida entre les belligérants. Ce procédé est rigoureux; nul écrivain n'a encore traité la matière si à fond, en parfait stratégiste et en archéologue tout à la fois. Cependant avons-nous le dernier mot dans la question, et sommes-nous bien sûr que cette fois toutes les difficultés qu'elle présente sont tranchées? Nous n'oserions l'affirmer, déclinant notre compétence en pareil cas, mais impatient de connaître le jugement que portera, dans le procès en litige, la commission de la carte des Gaules qui, sous la présidence de M. de Saulcy, s'occupe de fixer les points illustrés par la brillante valeur de César. Du reste, le livre dont nous

Digitized by Google

parlons a été mis sous les yeux de S. M. Napoléon III, il est entre les mains de M. de Saulcy, il a valu à son auteur le titre de membre de l'Académie de Lyon; ce sont là autant de motifs qui nous garantissent pour lui un examen sérieux. Ajoutons encore que les longues recherches de M. Quiquerez, les découvertes et l'examen des lieux sur lesquels il appuie ses assertions, sont d'un grand poids en faveur de l'opinion qu'il défend. La numismatique elle-même semble lui être venue en aide : dans les pièces celtiques provenant du Mont-Terrible, se trouvent des monnaies éduennes, séquanaises et d'autres tribus gauloises. La détermination de ces médailles, opérée en ce moment par M. R. Blanchet de Lausanne, est de nature à jeter encore du jour sur cette matière.

M. Quiquerez termine son ouvrage par le tableau des établissements militaires des Romains dans le Jura bernois. Plusieurs districts, notamment ceux de Correntruy et de Delemont, en offrent des vestiges nombreux, décrits avec le plus grand soin. L'auteur ne nous parle d'aucun castel, d'aucune villa, d'aucun camp, sans qu'il les ait visités, et en ait levé le plan, n'avançant rien qu'avec parfaite connaissance de cause.

L'auteur n'a rien négligé pour donner à son travail une valeur archéologique ; il est accompagné de douze planches : les unes représentant les antiquités trouvées au Mont-Terrible, les autres les plans de divers établissements romains. Mentionnons surtout la carte de la plaine Porrentruy où César défit Arioviste.

En quelques lignes nous ne pouvons que donner une idée fort incomplète de cet ouvrage ; nous en avons assez dit cependant pour attirer l'attention sur un livre, qui se rattache étroitement aux travaux dont sont l'objet en ce moment les *commentaires* de César.

KOHLER, *membre correspondant de la 2e classe.*

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD.

RAPPORT.

La *Société d'émulation* de Montbéliard a envoyé à l'Institut historique une série de volumes qui sont *les comptes rendus de la situation et des travaux* de la Société dans chacune des années 1858, 59, 60 et 61.

Ce zèle pour l'esprit d'association intellectuelle me paraît tout simple dans les pays constitués fédérativement : chaque grande ville est une capitale, et une juste et naturelle émulation doit régner entre elles. Mais en

Digitized by Google

France, un pareil zèle, en m'étonnant quelque peu, excite mon admiration, et plaît beaucoup à mon patriotisme. L'unité ne concentre pas tellement les talents dans la capitale, qu'il ne s'en fasse remarquer plusieurs sur presque tous les points du territoire, au moyen de ces sociétés pacifiques, spirituelles et laborieuses.

Nombre de sociétés semblables se sont formées dans les villes importantes et éloignées de Paris. Elles prennent presque toutes le nom de Société d'émulation, qualification qui convient, et à leur rapport entre elles et aux travaux de leurs membres. Celle-ci correspond avec trente-cinq autres.

Toutes sont invitées par les ministres à fournir leur collaboration au *Répertoire archéologique de France* et à la *Description scientifique de la France*, ouvrages entrepris par le gouvernement. Déjà Montbéliard a envoyé une partie de son contingent. Aussi, la Société reçoit-elle des subventions, des livres et des objets d'archéologie et d'histoire naturelle, qui lui permettent d'avoir une bibliothèque et un cabinet, qu'elle ouvre au public studieux. Les dons qu'elle reçoit la mettent à même, non-seulement de subsister, mais encore de fonder des prix. Le dernier concours a eu lieu sur la question de l'*enseignement primaire obligatoire*. Vingt-cinq mémoires ont été produits; huit ont mérité des mentions honorables. Celui qui a eu le prix sera, pour quiconque voudra s'occuper de la question, un document nécessaire; il a quarante-deux pages d'impression serrée; il examine quatre points : les avantages de l'instruction en général et de l'instruction primaire en particulier; — ce qui est déjà fait et ce qui reste à faire; — principales objections et difficultés; — moyens particuliers d'atteindre le but. Je l'ai lu tout entier avec beaucoup d'intérêt. L'analyse elle-même de tous ces mémoires, par la Commission d'examen, est un travail qui en donne en très-bons termes une idée parfaite.

Le premier de ces volumes commence par un discours de M. Clément Duvernoy, professeur au collége de Montbéliard (il est nécessaire de désigner la plupart des membres par leurs prénoms et professions, vu qu'ils sont quelquefois cinq ou quatre, ou trois, et souvent deux du même nom; ce qui en fait comme une société fraternelle autant que scientifique). Ce discours, dis-je, qui a quarante-six pages, et qui traite du matériel et du spirituel, du corps et de l'âme, de la subsistance et des produits de la Société, ce discours abonde en pensées à la fois solides et élégantes, simples et élevées. Du reste, l'auteur analyse l'un après l'autre les divers travaux des ses confrères avec une ampleur qui doit les satisfaire aussi bien que l'auditoire.

Il y a des productions considérables de géologie locale, de botanique,

Digitized by Google

de zoologie, de paléontologie. Mais il y en a aussi de sciences littéraires. Plusieurs se sont trouvés saisis d'un amour filial et patriotique de la vieille langue maternelle : « Les temps sont passés, s'écrie l'un d'eux, M. Borguy, où l'on criait de toutes parts : « Mort aux patois ! » « On en recueille aujourd'hui les moindres débris. On a reconnu que l'étude des patois est une introduction nécessaire à l'étude des radicaux de la langue littéraire... » Un autre, M. Cuvier, professeur à Strasbourg, a produit à la Société un mémoire sur le patois des environs de Montbéliard, et plusieurs fables de la Fontaine, traduites avec cette liberté qui appartient au poëte quand il s'inspire d'un autre poëte.

L'année suivante, ç'a été le docteur Tuefferd qui a fait le rapport. Il excite la Société à travailler, afin que le ministre de l'Instruction publique puisse, comme il l'a promis sous cette condition, la faire décréter d'*utilité publique*. En faisant l'apologie des études, il jette une réflexion sur l'état de la civilisation de l'antiquité ; il la juge, avec raison, bien inférieure à celle des temps modernes ; et, d'où vient cela ? de l'instruction qui n'était pas répandue dans le peuple, et que se réservaient les esprits d'élite. De telles hautes considérations occupent très-bien la moitié de son discours.

Un mémoire de cent trente pages très-pleines, expose l'*état de l'horlogerie dans les montagnes du Jura*, avec l'histoire de cette industrie étonnante par la quantité de ses produits, et le nombre de façons qu'ils subissent. L'auteur de ce mémoire, considérant ce que d'autres pays fabriquent, consomment et exportent, termine son écrit par ces mots : « Nous ne produisons donc pas en horlogerie tout ce que nous devrions produire, et nous profitons à peine, comme fabricants, de l'accroissement de la consommation. »

Ce même volume contient un rapport constatant *les progrès obtenus en agriculture dans ce pays depuis quarante ans :* presque plus de jachères ; prix des terres arables et prés à peu près doublés, frais de culture augmentés d'un cinquième ; produit net, comme 2 à 3. Ce mémoire de treize pages, plein de calculs, paraît bon à étudier.

Le volume est enrichi de neuf planches, dont six représentent toutes les pièces de l'horlogerie, et trois, la vallée de Chaux-de-Fonds avant l'incendie de 1794, la maison de Jacques Droz et la maison de Léopold Robert.

Le discours d'ouverture de la séance du 3 mai 1860 expose les travaux de l'année qui vient de finir. Les énumérer ici serait hors de propos.

Vient un mémoire sur *les rayonnés des terrains jurassiques supérieurs des*

Digitized by Google

environs de Montbéliard, par M. Étallon ; puis des *notes sur le patois du pays* : « une des mille nuances des patois romans. » Il paraît que chaque localité a le sien propre ; une fable est traduite en celui de Montecheroux, en celui de Seloncourt, en celui d'Audincourt ; une églogue de Virgile traduite en patois de Montbéliard, etc. Enfin, plusieurs essais de paléontologie. Ce volume est aussi enrichi de nombre de planches.

La séance de mai 1861 a été présidée par M. le pasteur Sahler, qui a dans la Société cinq autres homonymes. Le volume de cette année-là est surtout rempli par le mémoire de M. Parez sur l'instruction primaire.

La Société existe depuis 1850. A-t-elle fait des publications antérieures à celles que nous venons de mentionner? C'est probable. Du moins, dans son discours de 1858, M. Cl. Duvernoy rappelle ceux qu'il a faits aux mêmes fins en 1856 et 1857. Il serait à désirer que nous eussions la collection complète. Je remarque aussi l'absence de notre Société parmi celles avec lesquelles correspond Montbéliard.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

BULLETINO NAUTICO E GEOGRAFICO DI ROMA, DIRETTO DA E. FABRI SCARPELLINI, volume primo. — APPENDICE ALLA CORRISPONDENZA SCIENTIFICA IN ROMA PER L'AVANZAMENTO DELLE SCIENZE.

RAPPORT.

M. E. Fabri Scarpellini, astronome attaché à l'Observatoire de l'Université de Rome, au Capitole, membre de plusieurs sociétés savantes de l'Italie, est le fondateur et le directeur du *Bulletino nautico e geografico di Roma.*

M. Fabri Scarpellini est, en outre, fondateur de deux autres feuilles ; l'une a pour titre : *Corrispondenza scientifica di Roma per l'avanzamento delle scienze.* Elle paraît quatre fois par mois, et compte déjà douze ans d'existence ; l'autre, toute récente, est intitulée : *Corrispondenza meteorologica telegrafica in Roma.*

Le titre seul de chacune de ces publications en indique suffisamment le programme et le but. Je ne chercherai donc pas à le développer. Je ne dois pas, d'ailleurs, vous entretenir de ces deux *Corrispondenze;* je suis chargé seulement de vous rendre compte du *Bulletino nautico e geografico,* dont M. Fabri Scarpellini a fait hommage à l'Institut historique.

Le *Bulletino*, de format grand in-4°, à deux colonnes, est un appendice ou supplément à la *Corrispondenza scientifica di Roma per l'avanzamento*

Digitized by Google

delle scienze. Il a deux parties : la première traite spécialement de toutes les matières qui ont des rapports avec les sciences ; c'est là que l'on trouve les articles *de fond*, proprement dits ; l'autre, sous la dénomination de *Corrispondenze maritime*, nous met au courant de toutes les nouvelles, de tous les faits particuliers ou généraux qui se rapportent à l'art nautique dans tous les pays maritimes.

Le *Bulletino* est mensuel. Le premier numéro a paru au mois de mars 1860.

Cette première année comprend environ quarante articles *de fond*, où sont analysés, racontés, exposés avec détails les sujets scientifiques qui ont un intérêt d'actualité. Ces articles sont remarquables par la clarté et la précision du style, qualités nécessaires toujours, mais surtout lorsqu'il s'agit de quelques sujets qui ont trait aux sciences. On y lit des extraits des publications faites par les sociétés savantes étrangères, que M. Fabri Scarpellini met à contribution avec un talent d'analyse et d'exposition qui dénote l'homme auquel les sciences sont familières. Les articles sont le plus souvent signés par les noms les plus avantageusement connus dans les sciences, en Italie, et qui donnent une valeur réelle et exceptionnelle au *Bulletino nautico e geografico*. Il serait long, et d'ailleurs inutile, de mentionner les uns après les autres les articles importants, et de les analyser sommairement. Citons les noms des savants qui prennent part à la rédaction, et qui prêtent leur concours scientifique au fondateur du *Bulletino :* ce sont M. le chevalier Eugène Balbi, professeur de l'*art naval*, à Venise ; M. Pigorini, directeur de l'Observatoire de Rome ; MM. Maldini, Calandrelli, Manzini, R. P. Sarpieri, Mazzara, Massone, De Domini, Cadet, Contedini, Nardo, Mailly, Bo, Commissetti, tous savants distingués ; M. Diorio, directeur du Cabinet de zoologie de l'Université de Rome ; M. de Cristoforis, président de l'Institut lombard des sciences, lettres et arts de Milan. La part la plus grande de la rédaction doit être, naturellement, attribuée au directeur du *Bulletino*, qui signe quelquefois de son nom E. Fabri Scarpellini, mais que l'on reconnaît le plus souvent aux initiales E. F. S. au bas des articles extraits des journaux ou revues qui se publient hors de l'Italie.

On remarque un nom parmi les collaborateurs, c'est un nom de femme, Mme Catarina Scarpellini (1). Qu'il me suffise de vous donner les titres des articles signés par cette dame, dont les études honorent la science astronomique. J'en ai remarqué quatre ; le premier a pour titre : *Osservazioni magnetiche-meteorologiche* (Corrispondenza meteorologica telegrafica ita-

(1) Membre de l'Institut géodésique de Vienne, de l'Académie physico-médico-statistique de Milan, de la Société des Sciences naturelles de Catane, etc.

Digitized by Google

liana, lettre adressée à M. Trompeo, à Turin) ; le deuxième est intitulé : *Alone con Parelio osservato in Roma*, il 18 marzo, 1861 ; le troisième : *Sulla grande Cometa del* 30 giugno, 1861 ; le quatrième : *Osservazione dell' ecclisse solare* del 31 dicembre 1861 ; *Movimento del Barometro, apposto a quello dell' ecclisse*. La concision scientifique ne nuit point à la clarté du style dans ces articles, qui nous révèlent une intelligence nourrie de la bonne littérature, et versée dans les sciences abstraites qui sembleraient être le partage exclusif de l'homme.

Nous lisons dans nos revues littéraires, dans nos journaux des noms de femmes dont nous admirons la plume élégante et facile ; mais a-t-on quelquefois trouvé de longs articles scientifiques signés d'un nom de femme? Quelques-unes, je le sais, se sont livrées à l'étude de la botanique. Il y a même des *éléments* de cette science qui ont été rédigés par elles, dans le but louable de la populariser parmi les jeunes personnes, afin qu'elle devînt une de leurs plus utiles et de leurs plus nobles occupations. Mais une femme marchant sur les traces des Kepler, des Newton, des Arago, et arborant son drapeau astronomique au Capitole, dans la ville éternelle, c'est un spectacle que les Césars, assurément, n'ont pas vu, et dont peut être fière notre époque, qui, d'ailleurs, nous fait assister à des contrastes bien étranges! Ne mène-t-elle pas de front la guerre, qui est la honte de la civilisation, et l'étude des sciences qui en font la gloire ? Les questions les plus graves que soulève la politique et qui mettent des États en péril, sont heureusement, reléguées sur l'arrière plan par des esprits d'élite, qui passent leur vie à résoudre les problèmes que la physique, la chimie, toutes les sciences leur soumettent à chaque instant. Quelle contrée de l'Europe, depuis quelques années, a été plus violemment agitée que cette Italie, berceau de si beaux génies? Et dans les villes nombreuses et populeuses de cette contrée, quelle ville a été plus agitée que la ville de Rome? Eh bien ! dans cette ville célèbre que deux politiques contraires revendiquent, l'une au nom d'un droit *nouveau*, l'autre au nom du droit ancien, il y a des génies qui, comme Archimède à Syracuse, renfermés dans le sanctuaire de la science, semblent ne pas s'apercevoir de ce qui se passe autour d'eux. Ils suivent avec attention les progrès que les savants font faire aux sciences et, partant, à l'esprit humain, dans les autres contrées de l'Europe, et, par des publications populaires, ils s'efforcent de mettre sous les yeux de leurs concitoyens les lumières nouvelles qui doivent servir à leur bonheur.

Il Bulletino s'adresse à une classe spéciale de lecteurs, et je dirais presque à des lecteurs d'un État exclusivement, si je prenais à la lettre l'appe

Digitized by Google

que, dans son premier numéro, M. Fabri-Scarpellini fait aux marins : *Aux marins des États pontificaux*, dit-il (*Ai marini dello Stato pontifico*), et dans une chaleureuse invitation, il leur expose le but du *Bulletino nautico e geografico*. Pourquoi, demanderai-je au savant et habile directeur, votre appel ne s'adresse-t-il pas à tous les marins qui savent lire et qui comprennent la langue italienne ?

Je trouve quelques articles un peu longs. Les marins, en général, ne sont pas des lecteurs très-patients. Je me suis donc demandé s'il ne serait pas possible d'en faire de moins étendus. J'appelle sur ce point l'attention de M. Fabri Scarpellini.

J'approuve tout à fait les gravures qui sont intercalées dans le texte. J'en désirerais davantage. Plus il y en aura, mieux ce sera. Les marins, je crois, se réjouiraient de voir chaque numéro enrichi de quelques *illustrations*. Je ne dois que des éloges aux artistes qui ont gravé les planches détachées du texte. Elles ne laissent rien à désirer pour la correction du dessin. Je puis en dire autant de l'exécution typographique.

J'ajouterai un mot : la partie bibliographique pourrait être, ce me semble, un peu plus développée en ce sens que je voudrais y lire quelques lignes succinctes qui, en dehors du titre de l'ouvrage, m'en donneraient en quelque sorte la synthèse ; et cela, surtout, quand l'ouvrage traite des sujets que le *Bulletino* a pour but de populariser.

Ces modifications seraient des éléments de succès. Mais il y a un élément de succès d'un tout autre genre ; il est important de ne pas le négliger : c'est l'exactitude dans la publication, et, par conséquent, dans la distribution du *Bulletino*. Il devrait paraître régulièrement chaque mois : c'est un grave inconvénient d'attendre ou de faire attendre deux et même trois mois la livraison qui réunira deux et trois numéros. Ne découragez jamais l'abonné par un retard. Qu'il reçoive son *journal* le jour précis. Il le lira avec plus de plaisir, et partant avec plus de fruit. Le but que se propose le rédacteur sera plus facilement et mieux atteint. Le progrès, dans la civilisation, dépend beaucoup aussi de l'exactitude et de la régularité.

M. Fabri Scarpellini a bien mérité des marins en fondant le *Bulletino nautico e geografico*. Le concours qu'il a trouvé chez les savants de l'Italie, qui se sont empressés de porter le tribut de leur science dans les colonnes de cette publication mensuelle, est une nouvelle preuve de cette fraternité scientifique, loyale et désintéressée, dont le dernier congrès tenu à Sienne a été une manifestation publique. Deux grands flambeaux doivent illuminer l'Italie et, par l'Italie, le monde : c'est le flambeau de la religion et

Digitized by Google

celui de la science étroitement liés l'un à l'autre. Leur lumière réunie chassera les ténèbres que la civilisation moderne trouve encore à chaque pas sur sa route.

L'Institut historique fera donc des vœux sincères pour le développement et le succès du *Bulletino nautico e geografico*, qui est d'une utilité incontestable, non pas seulement aux marins des États pontificaux, mais à tous les marins qui parlent et lisent la langue italienne.

DEPOISIER, *membre de la 1re classe.*

DEUX COMMUNICATIONS ARTISTIQUES.

La *première* est la découverte par laquelle on parvient à rendre aux peintures à fresque détériorées leurs couleurs primitives.

Nous recevons de notre honorable collègue M. Malvezzi de Milan, la communication de cette importante découverte, dont il est l'auteur.

M. Malvezzi a cherché longtemps le moyen de faire disparaître le salpêtre qui recouvre généralement les anciennes peintures à fresque, et de faire reparaître en même temps les couleurs primitives sans aucune altération. Sûr de son procédé chimique, par de nombreux essais qu'il en avait déjà faits, il s'est adressé à l'Académie des Beaux-Arts de Milan, en priant ses membres de vouloir bien indiquer le lieu de l'expérience et d'y assister. L'Académie s'empressa d'accueillir cette proposition, et, le mois de juillet dernier, tous les académiciens se rendirent dans l'église de Saint-Marc de Milan, lieu désigné pour l'épreuve sur les fresques du célèbre *Lomazzo*, qui existent dans cette église, et qu'on croyait perdues complétement.

On constata d'abord que ces peintures étaient dans le plus mauvais état; car elles étaient couvertes d'un voile blanchâtre très-épais de salpêtre, qui ne laissait pas voir la moindre trace de peinture.

M. Malvezzi se mit à l'œuvre; il appliqua son procédé sur l'endroit des peintures indiquées. Quelques moments après, on vit tomber et disparaître ce voile blanchâtre qui les dérobait à la vue; et ensuite peu à peu on vit reparaître, à la surprise générale des assistants, toutes les couleurs avec leur éclat et leur beauté.

Tous les professeurs de l'Académie, qui assistaient à cette opération réparatrice, demandèrent à M. Malvezzi d'appliquer son procédé sur d'autres peintures aussi dégradées que les premières, mais seulement sur la

Digitized by Google

moitié de ces peintures, afin d'en faire la comparaison. Cet essai réussit parfaitement comme le premier.

Les membres de la Commission de peinture qui ont signé le procès-verbal de cette séance expérimentale sont : MM. *Hayez*, *D. Induno*, *R. Casnedi*, *G. Bertini*, *G. Molteni*, *F. de Maurizio*, *D. Scattola*, et le secrétaire, *Antonio Caimi*.

M. Malvezzi a reçu la communication du procès-verbal de ladite Académie, du 14 juillet 1862, n° 627, dans lequel on lit les lignes suivantes : *La Commission, après avoir constaté que les essais de M. Malvezzi ont été exécutés par lui d'après les indications préalablement spécifiées, lui témoigne sa satisfaction entière pour le succès obtenu non-seulement sur les parties désignées, mais encore sur celles d'une plus grande étendue, que M. Malvezzi a bien voulu spontanément soumettre à ses épreuves.*

La Commission déclare qu'elle n'a plus trouvé de traces de salpêtre sur les parois soumises à l'expérience, et que les couleurs qui en étaient couvertes apparaissent, à présent, avec netteté.

Il y a tout lieu d'espérer que la précieuse découverte de M. Malvezzi, si utile aux beaux-arts, pourra sauver des ravages que fait en Italie le salpêtre sur les chefs-d'œuvre de Masaccio, de Corrége, de Perdenone, d'André del Sarto, de Paul Véronèse et de Raphaël. Nous verrons tomber aussi la couleur de brique qu'on a superposée aux peintures des loges de ce dernier artiste, et reparaître les belles couleurs primitives avec tout leur éclat.

La deuxième communication de M. Malvezzi ne manque pas d'intérêt : C'est la découverte de huit tableaux d'un peintre français du XVIIe siècle, et d'un autographe de cet artiste.

M. Malvezzi, en se rendant de Milan à Novi, de Gênes, pour faire pratiquer des fouilles dans l'emplacement de l'ancienne ville de *Liburnum*, entra dans l'église de Saint-Marc de Novi et y remarqua huit tableaux allégoriques assez beaux.

Il eut la curiosité, comme amateur, de connaître le nom de l'artiste, et il l'apprit en effet par un morceau de papier qu'il trouva collé derrière l'un des huit tableaux. C'était une notice biographique sur l'artiste, écrite de sa main en italien. La voici :

« Moi, Antoine-Marie Lapierre (*Lapietra*), Français de la province du » Languedoc, de la ville de Montpellier (*Montpelliera*), j'ai été à Rome, à » Venise et dans d'autres villes d'Italie pour apprendre la très-noble *vertu* » de peindre. Je suis parti de Milan avec un peu d'argent que j'y avais » gagné ; je me suis encheminé vers Gênes pour m'embarquer et pour

Digitized by Google

» retourner dans ma patrie; j'ai été assailli par quatre soldats à cheval bien » armés, lesquels m'ont pris mon argent, afin que, débarrassé de ce poids, » je pusse marcher plus légèrement à mon aise. C'est pourquoi je me suis » arrêté dans ce couvent pour faire les tableaux que j'ai déjà exécutés.

» Les tableaux que l'on voit ici présents ont été faits le mois de mai » 1660. Ils représentent *neuf* vertus contre *neuf* vices. On doit bien les » considérer afin qu'on puisse les distinguer.

» 1. Vérité, — mensonge.

» 2. Prière, — hypocrisie.

» 3. Raison, — violence.

» 4. Confiance, — fraude.

» 5. Religion chrétienne, — idolâtrie.

» 6. Science divine, — humaine.

» 7. Majesté, — lâcheté.

» 8. Libéralité, — avarice. »

M. Malvezzi fait remarquer que probablement le neuvième tableau n'avait pas été exécuté par l'artiste; en effet, il n'en a pas indiqué le sujet comme il l'a fait pour les huit tableaux susmentionnés.

Notre collègue, en se rendant dernièrement à Novi, est entré dans la même église, où il n'a plus trouvé que quatre tableaux. Parmi ceux qui manquent se trouve celui qui avait le papier collé contenant la notice que nous venons de traduire.

Il semble, d'après les recherches faites par M. Malvezzi sur l'artiste *Lapierre*, qu'il a travaillé en Italie avec les *Procaccini* et les *Panfili*.

Nous pensons que ces renseignements, publiés dans notre journal, pourront être de quelque utilité pour l'histoire des beaux-arts.

RENZI, *membre de la 1re classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1863.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 février à huit heures et demie, sous la présidence de M. Masson. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Mgr Borgnana, notre collègue à Rome, offre à l'Institut historique deux brochures ayant pour titre, l'une : *De l'Édilité*, l'autre : *De la Bonté de Dieu*. M. Breton est prié d'en rendre compte. M. Estève demande à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Badiche et d'Aiguillon. Une Commission est nommée

Digitized by Google

par le Président, pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. Breton, Masson et Depoisier.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; notre honorable collègue M. Torres Caïcedo offre à la Société deux volumes en langue espagnole, dont l'un est intitulé: *Biographies et critiques littéraires*, et l'autre: *Religion, patrie et amour*. M. Lavels est nommé rapporteur.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques mathématiques ociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Mahon de Monaghan, notre collègue à Luxembourg, offre à la Société deux ouvrages ayant pour titre: *Études critiques sur l'Angleterre* et *la Comédie au coin du feu*, 3e *soirée, Guillaume et Marie*. M. de Saint-Albin est nommé rapporteur. L'Académie des sciences de Rouen offre *un volume de ses travaux* 1861-62; et la Société libre d'Émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure offre également le *Bulletin de ses travaux*. M. Masson est nommé rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue M. Casuccini, de Sienne offre à l'Institut historique *un projet de façade pour la cathédrale de Florence, avec planche*. M. Breton est prié de l'annoncer dans la chronique du journal.

M. Masson donne lecture de l'analyse, par lui faite, d'une partie de l'ouvrage manuscrit de M. Jacquemin, intitulé *Néron*, renvoyée au journal. M. Depoisier donne lecture d'un rapport sur le bulletin nautique de M. Fabri-Scarpellini, astronome, et notre collègue à Rome; ce travail intéressant est renvoyé au comité du journal.

M. Barbier lit un mémoire intitulé: *les Trois Richelieu* en l'absence de l'auteur, M. Alix. Après quelques observations de MM. Breton, Masson et le marquis de Brignole, ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. Masson donne lecture de son rapport sur le volume de l'Académie Stanislas; il est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures et demie; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 FÉVRIER 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Masson occupe le

Digitized by Google

fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'Administrateur communique à l'Assemblée l'analyse de la correspondance suivante.

La Société historique de Gratz (Styrie) offre à l'Institut historique deux volumes de ses travaux; M. l'abbé Houpert est nommé rapporteur.

Elle réclame plusieurs livaisons de l'*Investigateur;* il sera fait droit à sa demande.

Notre collègue M. Sedail offre à notre Société une brochure intitulée: *le Luxe.*

M. Fabri Scarpellini, astronome et notre collègue à Rome, envoie un mémoire intitulé: *Astronomie stellaire; coup d'œil sur la découverte du compagnon de Sirius.*

Ce mémoire, porté à l'ordre du jour, sera lu à la fin de la séance; M. Fabri Scarpellini remercie en même temps l'Assemblée de l'avoir admis comme membre correspondant.

Des remercîments sont adressés à l'Assemblée par nos honorables collègues de Sienne et de Pise, MM. Galgano, Rossi, Terrosi, Rinieri de Rocchi et Paessrini, pour avoir été admis comme membres correspondants. Ce dernier fait hommage à l'Institut historique d'un Recueil de *Mémoires scientifiques, de poésies et d'épigraphes* nationales; M. Masson est nommé rapporteur. M. Carfora, notre honorable collègue à Naples, remercie l'Assemblée de l'avoir admis comme membre correspondant; il fait hommage à l'Institut historique de deux volumes *sur les lois de la monarchie italienne* ; même rapporteur. On donne lecture d'une lettre de M. Cuneo d'Ornano, par laquelle il annonce la mort de son père, M. le marquis Cuneo d'Ornano, notre collègue, décédé à Oran. L'Assemblée regrette vivement la perte de ce savant laborieux, et prie M. Breton de vouloir bien rédiger une notice biographique sur notre regretté collègue.

Le rapport sur la candidature de M. Estève a été déposé sur le bureau par la Commission; M. le Président en donne lecture à l'Assemblée. On passe au scrutin, et M. Estève (Vincent-Paul) a été admis à faire partie de l'Institut historique comme membre résident de la première classe.

M. Marigues de Champ-Repus, capitaine d'état-major, demande à faire partie de l'Institut historique, sous le patronage de MM. Breton et Renzi. M. le Président nomme une Commission pour examiner ses titres; elle se compose de MM. Masson, de Champeaux et Gauthier la Chapelle. M. Breton donne lecture de son rapport sur le Musée des monuments étrusques à Chiusi, de notre collègue M. Casuccini, et sur un projet, par le même, pour la construction de la façade de la cathédrale de Florence: renvoyé

Digitized by Google

au Comité du journal. M. Masson lit ensuite deux communications de M. Malvezzi, notre collègue à Milan, dont la première est la découverte faite par lui d'un procédé par lequel on rend aux peintures à fresque détériorées leur éclat primitif; la seconde est la découverte de huit tableaux d'un peintre français du XVIIe siècle, et de son autographe attaché à l'un de ces tableaux; ces communications, traduites de l'italien par M. Renzi, ont été renvoyées au Comité du journal.

M. Marcellin communique à l'Assemblée le projet d'un monument à élever au prince Eugène; des remercîments sont votés à notre honorable collègue.

M. Masson donne lecture du mémoire de M. Fabri Scarpellini sur l'astronomie stellaire. Ce travail intéressant, traduit par M. Renzi, est renvoyé au Comité du journal.

M. Marcellin lit une notice archéologique de M. de Labadie sur la voie romaine qui conduisait de Tolosa à Lugdunum Convenarum; cette notice est renvoyée au Comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

RAPPORT SUR LES BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI.

Le volume que nous avons reçu des travaux de cette société est de 380 pages.

Il commence par une indication précieuse pour les archéologues. En 1531, s'était tenu à Tournai le chapitre de l'ordre de la Toison d'or, où l'on vit presque toutes les têtes conronnées de l'Europe réunies dans le chœur de la cathédrale. Le procès-verbal de cette cérémonie avait péri dans l'incendie des archives du chapitre au sac de 1566. Mais M. l'abbé Boecksoone a retrouvé dans la bibliothèque de M. Goethalls de Courtrai une relation de cet événement par Grenade, roi d'armes de l'empereur. Copie en est donnée dans ce volume.

Suivent des *notes extraites du registre aux publications des congiaires de la ville de Tournai*, à l'occasion de l'affluence et des fêtes qu'amènera cette cérémonie.

Vient une notice sur la princesse d'Epinoi, Philippe Chrestienne de

Digitized by Google

Lalaing, femme de Pierre de Melun. Comme il s'agit de dresser une statue à cette princesse, réputée avoir défendu la ville contre les Espagnols en 1581 et y avoir été blessée d'un coup d'arquebuse, l'auteur discute le fait traditionnel. Il croit à la blessure, mais arrivée par accident en 1579.

Courte dissertation par M. le vicaire général Voisin sur l'hymne de Venantius Honorius, attribuée longtemps à Lactance : *Salve festa dies.*

Règlement de la *maladrerie de saint Ladre.*

Renseignements sur la construction du couronnement du beffroi. Les amateurs de la vieille langue française y trouveront des observations à recueillir, ainsi que ceux qui s'appliquent à connaître la valeur des monnaies et le salaire des manouvriers.

Recherches sur les petits-clercs, les enfants de chœur et les musiciens de la cathédrale, par M. le vicaire général Voisin ; avec des fragments, l'un d'un bréviaire in-folio, l'autre d'un missel. Le chant en est noté. L'auteur rapporte l'ancienneté de ces volumes à la première moitié du XIIe siècle. Ces volumes auraient été lacérés vers 1267. — Suit la description de plusieurs volumes liturgiques très-anciens avec planches. Puis plusieurs *annexes* de la première partie de cette dissertation : Statut extrait du livre du doyen ; extrait du livre des serments ; règles que devaient observer les vicariats.

Dissertation sur une *messe en musique au* XIIIe *siècle*, traduite en notation moderne par M. Cousmaker, Correspondant de l'Institut de France ; avec un *fac-simile* du *Kyrie* et du *Gloria*. On y remarque l'*Ite missa est* en rhythme ternaire, et de plus le *Triplum* en paroles françaises exprimant une chanson d'amour ; le motet a ses paroles en latin sur la charité ; le ténor seul chante : *Ite missa est*. « Contrairement à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, dit l'auteur, la musique harmonique est un art nouveau, sans précédents, du moins connus... ; il serait téméraire de la juger par analogie aux autres arts et de lui appliquer le même critérium. »

Notice sur le *manuscrit* de *Robert Macquériau*, chroniqueur de la maison de Bourgogne, de 1500 à 1529.

Le reste du volume consiste en un mémoire de 230 pages intitulé *Recherches sur les principaux monuments de Tournai*, par M. Dumortier fils. Dans une introduction, l'auteur gémit sur les ravages occasionnés par les révolutions et par l'incurie des gouvernants et consaux (municipaux). Son travail est orné de nombre de planches, entre autres d'une *vue de Tournai au* XVIe *siècle*, d'une autre plus ample par Philippe de Hurges, en date de 1615, et tous les plans, élévations, coupes de la cathédrale et des églises avec leurs détails, ainsi que de plusieurs bâtiments anciens. Il y aurait

Digitized by Google

beaucoup à apprendre dans ce mémoire pour l'architecture du moyen âge, outre ce que l'on peut recueillir dans les documents rapportés pour la connaissance des mœurs et usages, de la valeur des monnaies et de la main-d'œuvre.

P. Masson.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— Histoire des peuples et des États pyrénéens (*France et Espagne*) depuis l'époque celtibérienne jusqu'à nos jours, 2e édition augmentée de l'étymologie des noms des lieux et de l'archéologie complète des pyrénées françaises et espagnoles, ornée de 55 gravures, 5 vol. gr. in-8°, par M. Cénac-Moncaut. Paris, Amyot, 1860.

— Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, années 1861-1862, vol. in-8°, Rouen 1860.

— Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, années 1861-1862, vol. in-8°, Rouen, 1862.

— Bulletin de la Société de géographie, 4e série, tom. IV, décembre, 1862. Paris.

Bulletin de la Société française de photographie, 8e année, décembre. Paris, 1862.

— L'Institut, journal universel des sciences, novembre-décembre 1862, par M. Arnoult. Paris, 1862.

— Revue agricole et industrielle de la Société impériale d'agriculture, des sciences et de l'arrondissement de Valenciennes, mois de novembre, 1862.

— *Scienza el amore;* la science et l'amour, discours prononcé, le 23 septembre 1862, dans l'Institut royal des sourds-muets de Sienne, par Thomas Pendola, directeur; brochure. Sienne, 1862.

— Ensayos biographicos y de critica literaria sobre los principales poetas y literatos latinos-americanos, por M. Torres Caïcedo, chargé d'affaires de Venezuela, 2 vol in-8°. Paris, 1863.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ASTRONOMIE STELLAIRE.

COUP D'ŒIL SUR LA DÉCOUVERTE DU COMPAGNON DE SIRIUS.

Du Capitole, le 11 février 1863.

Malgré les nombreuses observations faites de tout temps et en tout lieu sur cette étoile brillante de la plus haute importance, il semblait que l'esprit humain hésitait à reconnaître la nature de ses mouvements propres, et cependant elle est venue des lumières de la science; il en est résulté à la fin la découverte du compagnon de Sirius, découverte pour laquelle le corps savant des astronomes a manifesté tant d'admiration.

La découverte du compagnon de Sirius fut faite pendant la nuit du 31 janvier 1862, par l'activité laborieuse de M. Clark, assistant à l'Observatoire de Cambridge S. U. Elle fut ensuite confirmée par le professeur Bond, directeur de cet observatoire; plus tard par M. Chacornac, astronome à l'Observatoire impérial de Paris, et enfin à Malte, par M. Lassel, astronome amateur de Liverpool.

Cette découverte sera d'un grand intérêt pour l'astronomie stellaire, lorsqu'on pourra prouver que l'on peut expliquer les anomalies observées dans le mouvement propre de cette étoile par l'attraction mutuelle de ces deux corps.

Je donnerai, en attendant, un court aperçu de ces anomalies en rapportant tout ce que les plus grands astronomes de l'Europe en ont pensé jusqu'à présent, et tout ce qu'on a fait dans l'observatoire pontifical de l'Université de Rome.

I. Il n'est pas douteux que les étoiles que nous appelons *fixes* ont manifesté, presque toutes, de petits mouvements propres.

En 1755, Kant écrivait dans son histoire naturelle du ciel que « les » étoiles fixes sont des planètes (*corps mobiles*) d'un ordre supérieur, c'est-» à-dire d'un mouvement extrêmement lent, mais qui s'est déjà mani-» festé. « Le nom de *fixes* (S. Herschel, dans le traité d'*Astronomie*) doit être pris » dans un sens relatif et non pas absolu, puisque certainement » beaucoup d'étoiles, et probablement toutes sont dans un état de mouve-

Digitized by Google

» ment, mais trop lent pour devenir sensible, sinon à l'aide d'observations » très-délicates prolongées pendant une longue série d'années »

II. Cela posé, il est certain qu'on devait rechercher la cause de ces mouvements dans la grande théorie de la gravitation universelle; et, en effet, le même M. Herschel s'exprime ainsi : « *A priori* on peut s'attendre à dé» couvrir des mouvements apparents d'un genre ou d'un autre sur un si » grand nombre de corps disséminés dans l'espace et qui ne sont retenus » par aucun obstacle fixe; leurs attractions mutuelles, quoique prodigieu» sement affaiblies par la distance et contrebalancées chacune en plus » grande partie par des attractions qui s'exercent en sens contraire, de» vraient suffire pour produire dans le laps des temps certains mouve» ments, certaines modifications dans l'arrangement de ces corps. »

III. On devrait reconnaître la nature et la direction de ces mouvements qui étaient dus cependant à des attractions réciproques.

« Le déplacement (écrit W. Struve) d'une étoile dans l'espace doit » dévier de la ligne droite, par suite de l'attraction qu'exercent les autres » corps célestes sur l'étoile en mouvement. Cette thèse est incontestable » depuis que la science a reconnu que la gravitation existe au delà des » limites du système solaire, s'étant manifesté, selon Herschel, dans la » contraction des étoiles en amas et plus distinctement dans les orbites » des étoiles doubles. Jusqu'ici tous les mouvements propres ont été re» gardés comme faits en ligne droite, et l'on supposait que les déviations » produites par l'attraction étaient trop petites pour devenir sensibles » dans le court espace de soixante-quinze ans. Bessel crut pouvoir démon» trer que dans deux des étoiles, dont le mouvement propre a été reconnu, » *Sirius* et *Procion*, ce mouvement rectiligne n'existe pas, et que par con» séquent l'effet de l'attraction s'y était déjà manifesté. »

IV. Me voici donc prêt à parler de la cause pour laquelle les astronomes se sont occupés de la recherche du compagnon de Sirius. Bessel, à dire vrai, après avoir reconnu la variabilité du mouvement propre de Sirius en ascension directe, et celui de Procion en descendant, par suite d'une analyse exacte, reconnut aussi que la cause « de cette attraction ne pou» vait être cherchée que dans un corps de grande masse et assez voisin » de l'étoile. Or, comme un tel corps n'était point visible, il se vit engagé » à admettre, pour chacune des deux étoiles, un grand corps opaque, » autour duquel l'étoile décrit son orbite. » (W. Struve.)

L'illustre M. Leverrier, directeur de l'Observatoire impérial de Paris, écrit plus clairement encore dans le tome premier de ses Annales que « Bes» sel, en discutant les observations de Sirius comparées pendant cent ans

Digitized by Google

» aux constellations du Taureau, d'Orion et des Gémeaux, a constaté, » dans cette étoile, un mouvement d'oscillation particulier et très-pro- » noncé, phénomène inexplicable, si l'on n'admet que Sirius est soumise » à l'influence d'un corps de dimension considérable auquel elle est en- » chaînée par les lois de la gravitation. Or, cette supposition rend un » compte si parfait de toutes les circonstances du phénomène que nous ne » saurions douter qu'elle ne soit l'expression de la vérité.

» Si nous n'avons pas aperçu jusqu'ici le compagnon de Sirius, c'est » qu'il ne constitue pas un second soleil brillant d'une lumière propre » comme dans le système d'étoiles doubles, mais bien une grosse planète » du soleil Sirius, planète dont l'éclat emprunté n'a pu parvenir jusqu'à » nous. »

Enfin M. Peters, directeur actif de l'Observatoire d'Altona, dans son mémoire publié à Kœnigsberg, en 1851 : « *En supposant,* dit-il, *que Sirius fût une étoile double et que son compagnon fût un corps obscur,* » il établit une théorie, il détermine les éléments de l'orbite et le temps de la révolution, il fixe la masse du corps obscur perturbateur à vingt fois plus que la masse de Jupiter.

Ce fut cependant Lambert qui imagina, le premier, les corps centrals opaques autour desquels tournaient des corps très-obscurs, ou qui étaient enveloppés par d'autres corps très-éclatants : Dans ses lettres cosmologiques il distingue le système des soleils de celui des amas de soleils : « Les étoiles fixes, dit-il, des soleils accompagnés, à l'imitation de notre » soleil, d'un nombre de planètes et de comètes, chaque soleil avec ses » dépendances forme un système du premier ordre. »

Les planètes et les comètes qui sont autour de Sirius (soleil), comme les planètes autour de notre soleil, sont des corps opaques qui reçoivent la lumière du soleil auquel ils appartiennent.

Dans l'autre système des amas de soleils, Sirius et les autres étoiles tournent autour d'un corps central opaque.

« Dans le petit système, des corps opaques circulent autour du corps » central luisant tandis que, dans le grand système, ce sont des corps lui- » sants qui font leurs orbites autour du corps central opaque. »

V. Ayant donné de cette manière une idée de l'hypothèse imaginée par Bessel, c'est-à dire sur l'existence d'un corps obscur autour duquel tourne Sirius, on a indiqué complétement la cause pour laquelle les astronomes se sont occupés de la recherche du compagnon de Sirius.

Mais c'est ici qu'on peut demander :

1° Est-il bien vrai que dans le mouvement propre de Sirius on donne

Digitized by Google

ces oscillations ou fluctuations qu'on ne peut expliquer qu'en admettant que Sirius tourne autour d'un corps d'une grande dimension ?

2° Le compagnon de Sirius, récemment découvert, est-il en réalité celui qui a été imaginé par Bessel, sur lequel on fonde la théorie donnée par Peters ?

3° Sirius est-il optiquement et physiquement double ?

4° Si Sirius avec son compagnon forment un véritable système binaire comme la Y de la Vierge, le 61 du Cygne, l'*a* du Centaure et autres, quels sont les éléments de l'orbite de ce système?

5° Dans les mouvements propres des étoiles qui forment les systèmes binaires déjà connus, voit-on se manifester ces oscillations et fluctuations qui se trouvent dans les mouvements de Sirius?

Pour répondre à la première question, l'on doit remarquer que Bessel a indiqué une oscillation dans le seul mouvement propre de Sirius en ascension directe, comme il a cru trouver une oscillation dans Procion dans son seul mouvement propre en déclinaison. Struve exclut toute oscillation dans le seul mouvement propre de Procion en déclinaison; quant à Sirius, il l'exprime ainsi : « J'avoue qu'il me paraît permis de révoquer encore » en doute le fait d'un mouvement non uniforme, attesté par l'observation, » et d'attribuer la déviation apparente à l'imperfection des observations. » Leverrier, au contraire, affirme « que les observations de Bradley suf- » fisent pour mettre *en évidence*, *d'une manière irrécusable*, la variabilité » du mouvement propre de Sirius. »

Le professeur Calandrelli, directeur de l'Observatoire de l'université romaine, affirma à l'académie des nouveaux Lyncées depuis 1857 (sur le mouvement des étoiles en général), que non-seulement dans l'ascension directe, mais aussi dans la déclinaison de Sirius, le mouvement propre semblait variable.

Plus tard (sur le mouvement de Sirius spécialement), d'après les observations multipliées et consciencieuses, il regardait son opinion comme immuable sur la variabilité du mouvement propre de Sirius en ascension directe. Ensuite, relativement à sa déclinaison, après avoir déterminé le mouvement propre à l'aide également de ses observations scrupuleuses, il s'aperçut que, par ce mouvement propre constant, on pouvait néanmoins représenter les observations des plus grands astronomes de l'Europe depuis 1755 jusqu'à 1842. Il semblait donc que, comme on croit variable dans Procion le seul mouvement propre en déclinaison, de même la variabilité dans le Sirius du mouvement propre, devait être restreinte à la seule ascension directe.

Digitized by Google

Il semblait néanmoins à mon honorable directeur, qu'après 1842, suivant quelques observations faites dans l'Observatoire royal de Greenwich, il se manifestait dans les déclinaisons de Sirius une certaine anomalie qu'on ne pouvait expliquer par une simple oscillation ou variabilité du mouvement propre, mais certainement par quelques erreurs d'observation. Ne voulant pas admettre ces erreurs, il faut bien dire que la fluctuation et l'oscillation du mouvement propre de Sirius ont changé brusquement par un saut.

Cette opinion de l'astronome romain soulève la question de variabilité du mouvement propre de Sirius même en déclinaison, variabilité à laquelle personne n'avait pensé, variabilité que lui seul a soupçonnée pour la première fois, et qui est partie du Capitole.

Cependant la question ne pourra être décidée que par les observations qu'on fera à l'avenir. Je puis dire : en attendant que le directeur prépare dans ce moment les réponses *aux* 3e, 4e *et* 5e *questions sus-énoncées.*

Pour répondre à la 2e *question*, on peut dire que Peters paraissait, dans le commencement, mettre en doute l'identité du corps obscur imaginé par lui, d'avec le compagnon qu'on avait découvert; mais en revenant ensuite à ses premières opinions, il confirma que, « tout bien considéré, » il serait possible que l'astre si intéressant qui vient d'être découvert » fût réellement le compagnon de Sirius, dont Bessel a, le premier, donné » l'existence. »

VI. Enfin, pour exciter notre admiration sur cette découverte très-intéressante, je dirai que l'angle de position observé s'accorde parfaitement avec la théorie; ce qui tendrait à prouver que Sirius est physiquement double (3e *question*), et que l'identité du compagnon, révoquée en doute pendant un instant, est admise jusqu'à présent par tous les astronomes. Mais pour trancher la question, il faudra que bien des années se passent. Toujours est-il que l'auteur de cette belle découverte a droit à la reconnaissance des astronomes et de ceux qui cultivent les sciences; il mérite bien le compliment que Pline a adressé aux astronomes :

Macte ingenio, Cœli interpretes rerumque naturæ capaces argumenti repertores quo deos hominesque vicistis.

ERASME-FABRI SCARPELLINI,

Assistant à l'Observatoire astronomique de l'Université de Rome, membre correspondant de l'Institut historique de France.

Digitized by Google

LES TROIS RICHELIEU.

L'illustre maison de Richelieu a produit trois hommes remarquables à des titres divers et qui ont exercé une grande influence sur les destinées de la France ; cette influence, à l'égard des deux derniers, n'a pas été assez remarquée. Quant à celle du cardinal-ministre, elle fut si importante, si évidente qu'elle a été reconnue et appréciée comme elle le méritait, par les historiens.

Nous allons tâcher d'indiquer la part d'influence qui appartient à chacun d'eux, de manière à en faire ressortir les différents caractères, tous les trois ayant contribué à fonder dans notre patrie les institutions, à former les mœurs, les idées qui constituent son état actuel, et surtout à établir ou à consolider l'unité de la France.

Déjà il y a cinq siècles, Louis XI avait entrepris, soit par les armes, soit par l'adresse et la ruse, d'abaisser la puissance et l'orgueil des grands vassaux, avec lesquels il eut de fréquents démêlés qui ont produit des guerres sanglantes ; les grands ont osé combattre leur suzerain presque sous les murs de Paris. Mais Louis n'avait pu que rompre momentanément leur formidable ligue, et ces puissants seigneurs, qui se partageaient réellement la France, empêchaient, en la morcelant, le développement des éléments de prospérité et de grandeur qu'elle recélait dans son sein.

Après la mort de Henri IV, ils avaient recouvré leur audace et ils menaçaient encore son successeur de le tenir en tutelle sous le joug de leur domination, recherchant au besoin l'appui de l'étranger.

Louis XIII qui, à bien des égards, avait un caractère entièrement opposé à celui de son illustre père, était dépourvu d'activité et de résolution ; mais il eut, avec le bonheur de rencontrer dans son ministre, le cardinal de Richelieu, les qualités qui lui manquaient, assez de discernement pour reconnaître en lui l'homme providentiel qui pouvait relever l'autorité royale et préserver la France d'une imminente décadence. Il montra du moins, pour le maintenir près de lui comme son égide et son soutien, une volonté ferme et opiniâtre contre laquelle ont échoué toutes les tentatives des ennemis du ministre pour le renverser.

Richelieu, sûr de l'appui du roi dans la nouvelle lutte qu'il voulait entreprendre contre les principaux chefs du corps féodal, engagea cette lutte avec résolution, et, pour en assurer le succès, il profita des divisions qui existaient dans les États soumis à la maison d'Autriche, pour affaiblir cette puissance et l'empêcher de contrarier ses plans en intervenant dans les affaires de la France. On sait avec quelle vigueur il soutint cette lutte et

Digitized by Google

comment il punit les grands qui avaient osé résister au pouvoir royal les armes à la main, et dont quelques-uns ont péri sur l'échafaud. Il montra la même sévérité envers ceux qui employèrent les voies souterraines de l'intrigue et des complots contre sa personne. Dès lors, la suprématie de l'autorité royale commença à se consolider, et la crainte qu'inspirait l'inflexible ministre prépara cette unité de gouvernement qui devait accomplir d'une manière définitive l'assimilation de toutes les provinces de la France et les jeter en quelque sorte dans le même moule. Néanmoins, pendant la régence d'Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, et sous le ministère du cardinal Mazarin, successeur de Richelieu, les seigneurs féodaux se persuadèrent qu'il se présentait une occasion favorable pour affaiblir de nouveau l'autorité royale et recouvrer leur ancienne puissance. Deux circonstances semblaient faciliter le succès de cette entreprise : toutes les classes de la société en France étaient mécontentes de se voir gouvernées par des étrangers, car la régente était Autrichienne et son ministre Italien ; ensuite le peuple se trouvait surchargé de lourds impôts. Le désordre des finances et les prodigalités de la cour augmentaient l'impopularité du gouvernement. Mazarin avait fait venir d'Italie sept nièces auxquelles il procura des établissements princiers avec les revenus de la France.

Des soulèvements agitèrent en effet Paris et quelques provinces ; le sang coula dans divers engagements entre les troupes royales et les insurgés, conduits par des chefs du corps de la noblesse. Mais il suffit que la régente éloignât d'elle pendant quelque temps Mazarin, pour que toute cette agitation se calmât peu à peu. Le ministre put alors revenir et reprendre son poste qu'il occupa jusqu'à sa mort (1).

Pendant cette période d'agitation et de troubles, un jeune prince, fils de Louis XIII, qui était destiné à donner son nom à un grand siècle, grandissait, et, bien qu'on s'occupât peu de lui donner l'éducation qui convenait à l'hériter du trône, se formait chez lui, en silence, ce caractère plein de fermeté et de grandeur, qui devait relever aux yeux de l'étranger la dignité de la France, consolider l'autorité royale et ramener tous les Français, sans exception, à l'obéissance et à la soumission. Une sorte de prévision semblait avertir qu'ils auraient dans ce jeune prince un monarque qui mériterait leur affection et leur respect. Tous les cœurs comme tous les regards se dirigeaient vers cette noble figure qui réunissait la grâce et la majesté. On vit dès lors accourir de toutes les provinces à la cour ces grands et ces

(1) Nous ne parlons ici de Mazarin et de la Fronde que pour montrer la solidité de l'édifice élevé par Richelieu, puisqu'il subsista malgré les circonstances critiques où se trouvait alors le gouvernement.

Digitized by Google

seigneurs châtelains qui, du haut de leurs donjons, étaient toujours prêts à lutter contre l'autorité d'un roi qui, selon eux, ne régnait que sous leur bon plaisir. Mais n'oublions pas que sans les hautes conceptions du cardinal de Richelieu et l'inflexible fermeté avec laquelle il sut les accomplir, les esprits n'auraient pas été préparés à cette étrange transformation des chefs de la noblesse et des autres corps de l'État qui, d'audacieux rivaux de la royauté, devinrent les courtisans empressés du prince, s'efforçant d'obtenir de sa main les dignités et les emplois.

Malheureusement Louis XIV, qui ne cessa de diriger d'une main ferme le gouvernement de l'État, se laissa éblouir par les conquêtes qu'il avait faites de quelques provinces limitrophes de ses frontières, et l'invasion de la Hollande qu'il se permit détermina la formation d'une ligue formidable contre sa puissance qui menaçait de détruire l'équilibre européen. Vers la fin de son règne, il éprouva de cruels revers, et la France à sa mort se trouva épuisée.

On commença à reconnaître que le pouvoir absolu et sans contre-poids d'un monarque pouvait avoir aussi des inconvénients.

Toutefois l'affection et les espérances des Français se reportèrent sur l'arrière-petit-fils de Louis XIV, qui n'avait que cinq ans lors du décès de son aïeul. La régence fut confiée au duc d'Orléans qui, à des qualités brillantes et honorables, joignait une licence de mœurs qui devait influer d'une manière pernicieuse sur celles de la cour, sur les habitudes et la conduite de Louis XV, qui monta sur le trône bien jeune encore, car il n'avait que treize ans.

Il s'élevait, en même temps, près du jeune monarque, un neveu de l'illustre cardinal de Richelieu qui avait de grands rapports de caractère avec le duc d'Orléans, mort depuis quelque temps, victime de son intempérance. Ce jeune seigneur, comme le régent, avait un esprit vif, agréable, et ne manquait ni de courage ni de coup d'œil militaire. Ces dons de la nature et l'éclat du nom de Richelieu lui assuraient une place distinguée à la Cour et la faveur du jeune roi. Mais aussi, comme le régent, l'attrait des plaisirs, qu'il ne put vaincre, l'entraîna vers cette dissolution de mœurs qui devint presque générale à la Cour et finit par pénétrer, jusqu'à certain point, dans les autres classes de la société. Elle exerça, comme nous l'avons dit, une funeste influence sur le caractère de Louis XV et sur son gouvernement, où l'on reconnut trop souvent la déplorable empreinte des volontés capricieuses des maîtresses qui se succédèrent dans la faveur du prince et qui parvenaient à dominer son esprit.

Richelieu, dont le caractère était atteint des mêmes défauts, n'en était

Digitized by Google

pas du moins entièrement dominé ; il conservait avec sa vive intelligence une prodigieuse activité. Il acquit des connaissances dans l'art de la guerre, et il obtint des succès remarquables contre les armées étrangères. Il se distingua, dès l'âge de quinze ans, à Denain, sous le maréchal de Villars, qui le prit pour aide de camp, et fut blessé devant Fribourg ; puis sous le duc de Berwick, au siége de Kehl, en 1733 ; puis en 1745, à la bataille de Fontenoy, sous le maréchal de Saxe. Chargé, en 1748, par les Génois, du commandement de leur troupes, il les délivra des attaques des Anglais et des Autrichiens ; il reçut, à son retour en France, le bâton de maréchal avec le gouvernement de la Gascogne. Dans les années suivantes, il fut chargé d'attaquer l'île de Minorque, et s'empara, en 1756, du port Mahon, qui passait pour imprenable (1). Il commanda l'armée destinée à disputer le Hanovre aux Anglais, battit le duc de Cumberland et conquit ce pays. Après la convention de Closterseven, sa carrière militaire se trouva terminée ; mais il prolongea son existence au milieu des honneurs jusqu'à près de quatre-vingt-douze ans sans presque aucune infirmité.

Il n'avait pas été moins habile dans les négociations qu'à la guerre. C'est lui qui signa à Vienne, en 1727, les préliminaires de la paix avec l'Empereur ; malgré les oppositions de l'Espagne, de la Savoie et même du prince Eugène (2).

Il n'en était pas ainsi du roi qui, naturellement paresseux et indolent, était incapable de diriger, soit le gouvernement, soit ses armées ; sa présence dans les batailles fut toujours un embarras.

On voit donc l'empreinte d'une double impulsion dans le caractère du duc de Richelieu : d'une part on reconnaît en lui l'âme énergique et pleine d'ardeur de l'illustre cardinal ; il combat avec autant d'habileté que de courage pour maintenir l'honneur de la France et l'intégrité de son territoire, tout en payant tribut à l'esprit et aux mœurs du temps, à cette civilisation qui remplaçait alors la rudesse des anciennes mœurs par des dehors agréables et un langage élégant, mais trop souvent complices d'une licencieuse frivolité. Bien qu'il ménage peu sa santé, il a le rare bonheur de la conserver dans sa vieillesse. Aimé de son roi et des grands, chéri des femmes, il obtient à l'armée l'estime des officiers, la confiance et l'affection des soldats qu'il anime de son ardeur guerrière ; il protége et encourage avec discernement les artistes, les savants et les gens de lettres. Enfin, il

(1) On sait qu'étant informé que beaucoup de soldats s'enivraient, il annonça à l'ordre, la veille de la prise de Port-Mahon, que les soldats qui seraient ivres n'auraient pas l'honneur de monter à l'assaut ; le lendemain personne ne fut pris de vin.

(2) Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de la France*, vol. XII.

Digitized by Google

conserve les vives étincelles du feu sacré du patriotisme, qui devait éclater dans le siècle suivant avec tant d'impétuosité et de chaleur.

Si le cardinal de Richelieu avait non-seulement assisté, mais puissamment coopéré à cette transformation des idées et de la politique dans laquelle le système féodal fut en quelque sorte immolé aux pieds du trône où s'éleva le pouvoir absolu du monarque, le maréchal de Richelieu fut présent pendant sa vie à cette autre révolution intellectuelle qui plus tard devait se produire dans les faits, d'après laquelle s'établirait en France, puis dans toute l'Europe, le concours des peuples par leurs délégués dans le gouvernement et l'administration des Etats; ce régime, enfin, nommé constitutionnel parce qu'il est fondé sur un contrat qui fixe les droits et les rapports respectifs du chef de l'Etat et des assemblées organes de l'opinion publique.

Mais cette intervention nationale n'avait pas été prévue par les rois, ni préparée dans ses applications et ses limites. Les peuples, comme les princes, manquaient entièrement d'expérience à l'égard de ce régime nouveau qui était pour tous comme un monde inconnu. Aussi les efforts qui ont été faits de part et d'autre afin d'en opérer ou d'en empêcher l'établissement, devaient produire de terribles tempêtes politiques et sociales, de sanglantes guerres intestines et étrangères.

On connaît parfaitement, puisqu'il s'agit d'événements la plupart contemporains, les résultats de ces longues et cruelles guerres dans lesquelles ont péri tant de victimes. Les Français, après avoir remporté de nombreuses victoires et avoir délivré leur patrie de l'invasion des étrangers, franchissant leurs frontières, ont successivement pénétré dans les Etats dont les gouvernements s'étaient coalisés contre eux; mais ayant poussé trop loin leurs conquêtes, ils ont donné lieu de craindre qu'ils voulussent s'emparer de l'Europe. Cette crainte ayant réuni tous les efforts des puissances européennes, et les ressources de la France étant épuisées, les armées étrangères entrèrent dans Paris et les souverains qui s'étaient mis à leur tête s'y réunirent en congrès.

C'est lors de cette assemblée des principaux potentats de l'Europe que commença à se faire sentir l'influence du troisième Richelieu. Il devait bientôt après devenir l'un des ministres de Louis XVIII, qui venait d'être replacé sur le trône de ses ancêtres.

Pendant les orages de la Révolution qui avaient bouleversé la France à la fin du siècle dernier, ce descendant de l'illustre famille de Richelieu s'était retiré en Russie; ses manières distinguées, son caractère plein de douceur et de modération, les connaissances qu'il était parvenu à acquérir dans les sciences et l'administration, furent tellement appréciés

Digitized by Google

par l'empereur Alexandre Ier, qu'il obtint d'une manière toute particulière son estime et son amitié.

Depuis quelque temps, on avait reconnu en Russie le besoin de former à Odessa, avec un port de commerce, une ville où l'on établirait de grands magasins et des chantiers de construction, afin de servir d'entrepôt et de débouché pour les produits des provinces méridionales de l'empire, si fertiles en grains et si abondantes en gras pâturages. L'empereur se convainquit, dans ses rapports intimes avec Richelieu, qu'il réunissait les qualités nécessaires pour fonder ces établissements et investit du gouvernement de la province cet homme d'Etat, car Richelieu prouva en Russie comme ensuite en France qu'il l'était effectivement. Le nouveau gouverneur présida dans la ville naissante d'Odessa aux nombreuses et importantes créations destinées à atteindre le but qu'on se proposait dans ce pays, où il avait reçu une hospitalité si sympathique et si honorable.

Il ne se borna pas à s'occuper des constructions et des établissements qui sont relatifs à la marine, au commerce et à l'industrie, ainsi qu'à la sécurité des nombreux habitants que la nouvelle ville ne pouvait manquer d'attirer dans ses murs; il voulut que les fondations relatives à l'instruction publique et aux devoirs de la charité qui préparent la civilisation ou la consolident, s'élevassent en même temps. Il établit un collége et des écoles dont il choisit avec soin les professeurs, ainsi que des hospices pour les malades et les pauvres. Enfin Odessa devint, sous l'habile direction qu'il donna à tous ces travaux, au milieu d'une contrée plus qu'à demi barbare, une ville modèle qui devait bientôt transformer cette province et la rendre vraiment européenne. Une statue du duc de Richelieu orne aujourd'hui une des places de la ville d'Odessa et rappelle les services qu'il lui a rendus.

Revenu en France au commencement de 1814, avant l'entrée des troupes étrangères dans Paris, le duc de Richelieu se rendit auprès de l'empereur de Russie dès qu'il apprit son arrivée. Il en reçut l'accueil le plus affectueux. Alexandre revoyait en lui non-seulement un ancien ami, mais un homme qui avait rendu d'importants services à son empire.

M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, président du Conseil du roi Louis XVIII, avait désigné pour le ministère de la maison du roi M. de Richelieu, mais ce dernier ne voulut pas entrer alors dans le ministère, soit qu'il lui répugnât de se trouver sous la direction de M. de Talleyrand, et collègue de M. Fouché, chargé de la police, soit qu'il hésitât à se trouver engagé dans les embarras si graves de la situation.

Toutefois, il ne cessa pas de servir les intérêts de la France dans ses fréquents rapports avec l'empereur de Russie.

Digitized by Google

Mais bientôt un événement imprévu vint modifier d'une manière grave les dispositions de la diplomatie européenne.

Napoléon qui, après son abdication, était parti pour l'île d'Elbe, dont le séjour lui avait été affecté par le congrès des souverains alliés, quitta subitement cette île le 5 mars 1815, et rentra à Paris, sans coup férir, le 20 du même mois.

Louis XVIII, qui s'était retiré à Gand, comme on sait, ayant été replacé une seconde fois sur le trône après la bataille de Waterloo, eut à recomposer son ministère. C'est alors qu'il insista auprès de M. de Richelieu pour lui faire accepter le portefeuille des affaires étrangères, avec la présidence du Conseil, et qu'il parvint à vaincre sa résistance.

Ce fut un bonheur pour la France, car les intentions que manifestaient les souverains étrangers menaçaient d'une manière sérieuse de porter atteinte à l'intégrité de son territoire.

L'empereur de Russie seul conservait encore les mêmes dispositions dont il était animé l'année précédente.

Les petits Etats allemands placés sur notre frontière ainsi que les Pays-Bas, ce royaume formé de la veille, demandaient avec instance, celui-ci les départements formés de l'ancien Hainaut, de la Flandre et de l'Artois; les princes allemands, que les provinces qui ressortissaient jadis au vieil empire d'Allemagne, entre autres l'Alsace et la Franche-Comté, fussent remis au corps germanique; la Prusse voulait reporter ses frontières jusqu'en Champagne; l'Autriche exigeait la Lorraine; la Sardaigne réclamait la Savoie; ainsi on voulait priver la France de la plupart de ses places fortes; enfin l'Angleterre élevait des prétentions sur les ports de Calais et de Dunkerque.

D'après les dispositions arrêtées, une carte fut tracée dans laquelle se trouvaient retranchés du territoire français : l'Alsace, la Lorraine, le Hainaut, la Flandre et de notables parties de la Champagne, de la Franche-Comté et du Bugey.

Louis XVIII réclama vivement et dit à Wellington : « Milord, je croyais en rentrant en France régner sur le royaume de mes pères; il paraît que je me suis trompé. Je ne pourrais pourtant rester qu'à ce prix ; croyez-vous que votre gouvernement consente à me recevoir si je lui demande encore asile (1) ?

Le comte Capo-d'Istria mit, au nom de la Russie, sous les yeux des ministres alliés, une note contenant ces passages :

(1) Vaulabelle, *Histoire de la Restauration.*

Digitized by Google

La délivrance de la France du joug de Bonaparte et la réintégration de Louis XVIII sur son trône, premiers objets de l'alliance, ont été atteints. Les alliés ont le droit d'exiger maintenant de la France des garanties morales et réelles ; mais ils ne peuvent exiger le droit de conquête. Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris; la fin de la guerre ne saurait donc exiger la modification de ce traité. Si l'on porte atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur toutes les stipulations de Vienne, procéder à de nouvelles distributions territoriales et combiner un nouveau système d'équilibre. Les alliés ont reconnu le roi de France durant l'usurpation de Bonaparte; il vient d'être replacé sur son trône par la force de leurs armées; il est donc de leur justice autant que de leur intérêt d'affermir l'autorité de ce monarque et de l'aider du concours de leur puissance à ne fonder que sur un intérêt général et national la forme de son gouvernement.

Le ministre russe concluait en proposant comme garantie de la tranquillité de l'Europe contre toute atteinte de la France, de renouveler le traité de Vienne du 25 mars, de prendre en France une position militaire, qui serait maintenue pendant le temps jugé nécessaire pour la complète stabilité du gouvernement royal, et de mettre les Etats limitrophes en état de lui résister, à l'aide d'une ligne de forteresses opposées aux places fortes de la Flandre, de la Lorraine et de l'Alsace.

Par cela seul que la Russie entendait maintenir le traité de Vienne, la France échappait au démembrement. Ce fait, dans la position de dépendance et d'impuissance profonde où se trouvait Louis XVIII et son cabinet, était un bénéfice considérable. On fit répandre parmi les chancelleries, et au milieu des états-majors militaires des puissances, le bruit d'un général et prochain soulèvement, que le Midi et la Vendée étaient déjà en armes, et prêts à se joindre aux débris des anciennes troupes impériales; que plusieurs fois dans le conseil du roi, on avait déjà posé la question de sa retraite et de son gouvernement derrière la Loire. Les étrangers ne se faisaient pas illusion sur les forces réelles de la France; ils savaient que, bien que vaincue, il lui restait encore assez d'énergie et de ressources, si elle se levait, pour rejeter les envahisseurs de son territoire. Mais ces menaces, au lieu de désunir les puissances, les rapprochèrent. La Russie, sans abandonner le principe de sa note, consentit à laisser détacher plusieurs places de notre frontière du Nord et de l'Est. Enfin, on se mit d'accord ; un ultimatum fut arrêté, et les ministres signifièrent leurs prétentions par les conditions suivantes : « Le canton et la place de Condé, les territoires et les places de Philippeville et de Marienbourg, les terri-

Digitized by Google

toires et les places de Sarrelouis et de Landau seront cédés aux Pays-Bas et aux Etats allemands; le fort de Joux appartiendra à la Confédération helvétique; celui de l'Ecluse au roi de Sardaigne, qui rentrerait en outre en possession de la Savoie. La France renoncerait à tenir garnison à Monaco; les fortifications de Huningue seraient démolies.

La France payerait 600 millions de contribution de guerre et 200 autres millions pour construction de forteresses opposées aux siennes. Enfin, cent cinquante mille soldats des armées alliées, soldés et entretenus par la France, occuperaient durant sept années, dix huit forteresses et places fortes françaises dont on donnerait la désignation.

Alexandre avait plaint d'abord Richelieu d'avoir accepté, dans ces circontances, une charge aussi difficile et aussi lourde que celle de ministre du roi de France. Lors de sa visite à l'empereur, le nouveau ministre lui dit qu'il n'avait accepté la direction des affaires de France que dans l'espoir d'un appui direct de la Russie. Cet appui ne cessa pas de se faire sentir.

M. de Talleyrand, dans sa dernière note, consentait à une cession de territoire limitée aux frontières de France en 1790; à l'occupation du territoire par une armée de cent cinquante mille hommes, mais pour une durée moindre de sept ans, et au payement d'une indemnité dont le chiffre serait ultérieurement débattu. Mais les alliés, quatre jours avant sa chute, avaient déclaré persister dans leur ultimatum. M. de Richelieu, dès la reprise des négociations, obtint un allégement. Les alliés consentirent à laisser à la France les places de Condé, Givet et Charlemont, les forteresses de Joux et de l'Ecluse. Ils réduisirent de 100 millions le chiffre de la contribution de guerre. La conférence, cédant à l'intervention de la Russie, transigea : on fixa le maximum de l'occupation à cinq ans, avec engagement d'examiner, au bout des trois premières années, s'il y avait lieu ou non de libérer alors le territoire.

Mais les 700 millions de contribution de guerre ne représentaient, aux yeux des puissances, que les dépenses de la dernière campagne : toutes, moins la Russie, entendaient en outre se faire rembourser de tous les dommages que les invasions des armées françaises, depuis 1792, avaient pu leur causer. Le total de ces réclamations s'élevait à 735 millions 500 mille francs qui, ajoutés aux 700 millions d'indemnité de guerre, portait à un milliard et demi le seul chiffre de ces sacrifices pécuniaires. Richelieu, accablé, perdit courage, il voulait se retirer. Louis XVIII tenta un dernier effort auprès d'Alexandre. Le czar intervint encore. L'Autriche modéra ses prétentions, la Prusse également se calma. On décida que sur les 700 mil-

Digitized by Google

lions d'indemnité de guerre, 100 millions seraient attribués à tous les Etats autres que les quatre grandes cours, dans la proportion des contingents fournis par eux à la coalition. Des commissaires spéciaux furent chargés de reconnaître et liquider les dettes de toute nature que la république et l'empire avaient pu contracter envers les différents Etats ou leurs sujets. A la nouvelle de cette transaction, ces petits Etats jetèrent les hauts cris, prétendant qu'on les sacrifiait. Mais les grandes cours ne tinrent aucun compte de ces clameurs, et le 2 octobre 1815, un protocole arrêta les conditions définitives du traité, ne laissant à régler que les détails d'exécution. Ce protocole était signé pour la France par M. de Richelieu. Il fut la base du traité dont les dispositions ont été reproduites dans l'acte du 20 novembre.

Après avoir signé ce traité, M. de Richelieu écrivit la lettre suivante : « Tout est consommé ; j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce traité fatal. J'avais juré de ne pas le faire et je l'avais dit au roi ; ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner, et, de ce moment je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que, sur ce point, personne n'aurait fait mieux que moi, et la France, expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance. Elle commence dès demain, du moins à ce qu'on m'assure, et s'opérera successivement (1). »

Oui, le poids était accablant : onze cent cinquante mille soldats étrangers couvrant la surface du territoire, s'abandonnant à tous les excès de la violence, épuisant le moindre village, dévorant toutes nos ressources. Cette charge, qu'on ne peut évaluer à moins de deux millions et demi par jour, pesa sur elle pendant cinq mois, et coûta près de 400 millions. Puis 700 millions de contribution de guerre ; les indemnités antérieures à 1814, qui s'élevèrent à plus de 300 millions, l'occupation des places fortes par cent cinquante mille hommes, dont la solde et l'entretien monteraient également à près de 400 millions, tout près de deux milliards.

En 1818, M. le duc de Richelieu, après avoir encore obtenu une réduction dans la durée de l'occupation militaire, laquelle ne se prolongea guère au delà de deux ans, se retira du ministère.

Alors, pour lui témoigner leur reconnaissance des services qu'il avait rendus à la France, la Chambre des pairs et celle des députés votèrent en sa faveur une dotation de 50,000 francs de rente viagère comme récompense nationale. Il ne l'accepta que pour fonder un hospice à Bordeaux.

(1) Vaulabelle.

Digitized by Google

Après l'assassinat du duc de Berri, qui fut suivi du renvoi de M. de Caze, M. de Richelieu fut rappelé à la présidence du conseil (1820). Mais les qualités de son caractère doux et modéré ne pouvaient contenir les passions qui, de part et d'autre, se livraient à tous les excès. Au milieu des obstacles invincibles que rencontrait la pureté de ses intentions, il renonça de nouveau au ministère pour finir le reste de ses jours dans une honorable retraite. Peu de temps après il mourut (en 1822) estimé de tous les partis.

Il était de l'Académie française que l'illustre cardinal avait fondée, et dont le maréchal de Richelieu avait été membre. Son éloge fut prononcé par M. Dacier, son successeur dans cette compagnie, et par M. Villemain dans sa réponse au nouvel académicien.

Il résulte de cette esquisse historique sur les Richelieu, que si le premier a été l'un des principaux fondateurs de l'unité de la France, sous la suprême autorité d'un monarque, les deux autres, le troisième surtout, ont contribué à maintenir cette unité ; car il est évident que sans la présence et les constants efforts du duc de Richelieu, ministre du roi Louis XVIII dans l'année 1815,après la bataille de Waterloo, et sans la vive affection que lui portait l'empereur de Russie, la France perdait, avec la plupart de ses forteresses, plusieurs de ses provinces frontières, et que son territoire aurait été presque réduit à celui qu'elle possédait dans le moyen âge, tandis qu'à côté d'elle les principales puissances de l'Europe, s'étant considérablement étendues et fortifiées, sont devenues de vastes empires ou de grands royaumes.

Les abandons qu'il a été contraint de consentir dans le traité qu'il a signé se sont bornés à des sacrifices d'argent toujours réparables, à l'obligation d'entretenir des soldats étrangers pendant quelque temps sur nos frontières, et enfin de céder quelques places fortes d'une importance secondaire. Ces sacrifices ont été bien peu de chose, en comparaison de ceux que la France était sur le point de subir. Ainsi, c'est au duc de Richelieu que la France doit en grande partie la conservation de l'unité territoriale constituée par son grand-oncle, l'illustre cardinal.

Quant au maréchal de Richelieu, grâce à son infatigable activité, malgré le temps qu'il a dissipé dans les intrigues de cour ou de galanterie, il sut en consacrer assez à l'étude pour servir sa patrie pendant la guerre, obtenir des succès à la tête des armées, et pour contribuer en temps de paix aux progrès des connaissances utiles ou agréables, qui sont un des bienfaits de la civilisation. ALIX, *membre de la deuxième classe.*

Digitized by Google

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR L'HISTOIRE DE MONTMIRAIL-EN-BRIE PAR M. L'ABBÉ BOITEL, CHANOINE DE CHALONS, ANCIEN CURÉ DE MONTMIRAIL, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

La mission du curé dans une paroisse est l'une des plus nobles et des plus utiles qu'il soit donné à l'homme de remplir sur la terre. Célébrer le culte avec la dignité d'un ministre de Dieu, enseigner à la jeunesse les vérités du christianisme, moraliser le peuple par ses prédications et ses exemples, assister les pauvres, consoler toutes les douleurs qui affligent l'humanité, porter aux malades les derniers secours de la religion, telles sont les principales fonctions d'un curé. M. l'abbé Boitel en a ajouté une nouvelle, celle d'historien de sa paroisse. Pendant les dix années qu'il a été titulaire de la cure de Montmirail, il a consacré ses loisirs, ses veilles, sa santé même à l'exécution de sa tâche volontaire qu'il vient de terminer dans son laborieux canonicat de Châlons. Déjà il a publié, en 1859, l'histoire du bienheureux Jean de Montmirail, d'abord seigneur de ce pays, et ensuite religieux de l'abbaye de Longpont de l'ordre de Citeaux; il y a exposé l'histoire de Montmirail depuis Jules César jusqu'à l'année 1311, qui forme le premier volume de son ouvrage. Dans le second volume dont nous allons rendre compte, il l'a continuée depuis 1311 jusqu'à l'année 1861.

En France, les évêques recommandent aux membres de leur clergé de rechercher avec soin tous les documents anciens et modernes qui concernent leurs paroisses respectives. Grâce à l'heureuse initiative de l'autorité diocésaine, les curés et les desservants ont pu prêter un utile concours aux commissions cantonales instituées par le décret du 1er juillet 1852. M. l'abbé Boitel ne s'est pas contenté de rassembler des matériaux; il a construit un édifice et composé une histoire complète de Montmirail.

Nous désirons qu'il trouve parmi ses confrères de nombreux imitateurs. En réunissant les monographies faites séparément par chaque ecclésiastique, on formerait une précieuse collection qui deviendrait, en réalité, l'histoire paroissiale de la France. Cependant un écueil serait à craindre. Quelques curés, cédant à leur amour ordinairement si vif et si paternel pour leur paroisse, pourraient embellir la vérité et donner à des faits purement locaux une trop grande importance.

M. l'abbé Boitel a-t-il toujours résisté à cet entraînement naturel du cœur d'un bon pasteur pour ses ouailles? Nous n'oserions l'affirmer.

Montmirail est, il est vrai, comme il le dit lui-même, une ville privilé

Digitized by Google

giée. Son origine, son ancienneté, l'élogieuse étymologie de son nom, la renommée des personnages qui l'ont habitée ou gouvernée, la gravité des événements dont elle a été le théâtre lui assurent dans l'histoire une place distinguée parmi les communes qui sont maintenant réduites, comme elle, aux modestes destinées d'un chef-lieu de canton.

On attribue à Jules César la fondation de cette ville. Il existe dans la Champagne, entre Sésanne et Château-Thierry, un mont situé à 220 mètres au-dessus du niveau de la mer, qui domine la belle vallée que féconde la rivière du Petit-Morin. Le vainqueur des Gaules considéra ce mont comme un point stratégique très-important et résolut d'y établir une citadelle et une colonie romaine; il appela la nouvelle ville *Mons mirabilis*, mont admirable. C'est de ce nom latin qu'on a fait plus tard, par abréviation, celui de *Montmirail*. Elle fut d'abord partagée en trois villes: la ville haute, ou le château fort, *castrum*, où demeuraient les Romains; la ville basse, ou le bourg, *burgum*, où résidaient les anciens Gaulois; et la ville des Juifs, ainsi désignée parce qu'elle fut habitée par des Juifs que l'empereur Adrien avait bannis de la Palestine et contraints de se fixer dans les pays où il y avait des postes romains, afin de les maintenir dans la soumission.

Des ténèbres impénétrables couvrent l'histoire de Montmirail durant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne. Sous le régime féodal, la ville eut successivement pour seigneurs le bienheureux Jean et les membres des illustres familles de Coucy, de Roucy, de Silly, de Gondy, de la Trémouille, du chancelier Letellier, d'Estrées et de la Rochefoucauld. Pendant leur séjour de plusieurs années, saint Vincent de Paul et le célèbre abbé Légris-Duval y ont laissé des souvenirs ineffaçables de leurs vertus et de leur éloquence. Le cardinal de Retz est né dans cette ville, ainsi que l'atteste son acte de baptême du 20 septembre 1613 dont le texte, cité par l'auteur, est extrait des registres de la paroisse. Le marquis de Louvois reçut Louis XIV, en 1687, dans le château de Montmirail qui lui appartenait. Ce fut dans ce château que le grand roi adopta le plan de campagne, proposé par son ministre, de la guerre d'Allemagne si funeste à la France et à Louvois lui-même dont elle causa la disgrâce et la mort.

Le 21 juin 1791, une berline s'arrêta devant la porte de l'hôtel du *Cheval blanc*, tenu par Pierre Salmon, maître de poste à Montmirail; les harnais des chevaux s'étaient brisés. Pendant qu'on les réparait, on vit la reine de France, Marie-Antoinette, descendre de la voiture, aller acheter du pain et du lait, et les porter à ses enfants pour calmer leur faim. Le Dauphin, âgé de six ans, avait échappé à la surveillance de sa mère. Après

Digitized by Google

une demi-heure de recherches, on le retrouva s'amusant à regarder, avec l'insouciance de son âge, un petit poulain empaillé dans la cour de M. Pérardel. Deux heures furent ainsi perdues. Fatal retard ! s'il avait pu être évité, on n'aurait eu ni l'occasion, ni le temps de reconnaître Louis XVI ; et le meilleur des rois, le prince, qu'on avait surnommé, en 1790, le restaurateur de la liberté française, ne serait peut-être pas mort sur l'échafaud....

Après avoir vu passer le dernier représentant de l'ancienne monarchie, Montmirail devait aussi contempler les derniers rayons de la gloire du premier empire. Ce fut sur son territoire que l'empereur Napoléon gagna, le 11 février 1814, la bataille de Montmirail où il déploya toutes les ressources de son génie militaire.

Jusqu'à l'année 1789, la même ville avait conservé de beaux monuments et des antiquités romaines; mais, plus barbares que les Vandales, les révolutionnaires ont démoli ses portes et ses tours, comblé les fossés, détruit une magnifique promenade et dépouillé ses édifices religieux. Il ne lui reste plus maintenant que l'église remarquable de Saint-Etienne, classée au nombre des monuments historiques, le château moderne appartenant à M. de la Rochefoucauld, une gracieuse fontaine sur la place du quartier bas, et de glorieux souvenirs. Le nom de *Montmirail-en-Brie* lui a été donné pour la distinguer d'une autre commune de Montmirail située dans le département de la Sarthe.

Actuellement la ville de Montmirail-en-Brie est devenue un prosaïque chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Epernay et du département de la Marne. D'après l'*Almanach des Postes* de 1861, sa population s'élève à 2,551 âmes; dans ses marchés hebdomadaires et ses foires annuelles, au nombre de sept, il se fait un commerce considérable d'étoffes de toute espèce, de vins, de grains et surtout de bestiaux. Sa distance de Paris est de 95 kilomètres. La route actuelle de la capitale est beaucoup meilleure que l'ancienne. Ce fut à Montmirail que la Fontaine, originaire de la ville voisine de Châteauthierry, composa sa fable du *Coche et la Mouche*. On dit qu'il a voulu dépeindre la vieille route de Paris en ces vers si connus :

> Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
> Et de tous les côtés au soleil exposé,
> Six forts chevaux tiraient un coche, etc.

Nous avons puisé une grande partie de ces renseignements sur la position actuelle de Montmirail dans l'histoire du *Bienheureux Jean*, que M. Carra de Vaux a bien voulu nous procurer. Sans l'obligeante commu-

Digitized by Google

nication de notre honorable collègue, qui a lui-même publié, en 1846, dans l'*Annuaire de la Marne* une savante notice sur Montmirail, nous étions exposé à faire un jugement téméraire sur une omission qui n'existe pas; mais ces renseignements essentiels n'auraient-ils pas été mieux placés dans le livre destiné spécialement à l'histoire de la ville de Montmirail? En effet, les deux livres de M. Boitel, imprimés à des époques et dans des lieux différents, forment deux ouvrages distincts, quoique le second soit la suite du premier. Il est donc à regretter que l'auteur n'ait pas réservé pour le second volume, suivant l'ordre chronologique qu'il a scrupuleusement observé, les documents statistiques relatifs à la situation de cette ville en 1860.

M. l'abbé Boitel a divisé en vingt-quatre chapitres l'histoire de Montmirail depuis l'année 1311 jusqu'à nos jours. Il fait connaître successivement les origines, les alliances, les armoiries, les principaux actes et les libéralités de chacune des familles qui ont exercé sur les terres de Montmirail la juridiction seigneuriale; il y joint les noms et les œuvres des curés de cette ville. Depuis 1061 jusqu'à 1861, en huit cents ans, on compte quarante-quatre curés; ce qui fait, en moyenne, dix-huit ans d'administration paroissiale pour chaque titulaire. M. l'abbé Boitel porte le nombre des seigneurs à quarante-trois; mais il y comprend les propriétaires du château de Montmirail qui, depuis l'abolition, en 1790, de la féodalité et des droits seigneuriaux, n'ont eu d'autre pouvoir que celui que leur assuraient leurs bienfaits, tels que le duc et la duchesse de Doudeauville dont la mémoire est justement vénérée.

Nous ne croyons pas nécessaire d'analyser ici les chapitres qui ne présentent qu'un intérêt de localité. Nous nous bornerons à signaler les chapitres 4, 5, 13, 14, 18 et 19 que nous avons lus avec un véritable plaisir.

Rien n'est plus attachant que les pages consacrées à saint Vincent de Paul. Choisi par le comte Emmanuel de Gondy pour être le précepteur de ses enfants, ce grand saint fonda plusieurs œuvres à Montmirail, et notamment la confrérie du Rosaire et la confrérie de Charité; il se préparait ainsi à créer ses admirables institutions qui ont profité à la France entière, comme, par exemple, la communauté des Filles de la Charité qui portent son nom, la congrégation des missionnaires lazaristes, et les hospices des enfants trouvés. Selon la juste expression de M. l'abbé Boitel, saint Vincent de Paul est à lui seul une preuve évidente de la divinité de la religion qui l'inspirait.

En examinant la vie, habilement décrite par l'auteur, de Paul de Gondy,

Digitized by Google

cardinal de Retz, on ne soupçonnerait pas que saint Vincent de Paul avait dirigé sa première éducation. C'est un homme inexplicable et d'un caractère exceptionnel que Paul de Gondy! Après une jeunesse inquiète et agitée, il parvint par l'intrigue et la révolte aux plus hautes dignités, s'en démit spontanément, s'ensevelit dans la retraite, et composa ses mémoires où il dit de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire son plus mortel ennemi.

M. l'abbé Boitel dépeint les scènes et les désastres de la Révolution, à Montmirail, avec l'indignation d'une âme honnête; il fait remarquer que les terroristes de cette ville, qui ont commis des actes sacriléges dans les églises, ont tous fini tristement leur existence dans la misère.

Nous avons été frappé de la vivacité et de la précision de son récit des batailles de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry et de Vauchamps. Quelle verve entraînante! le cœur pacifique du prêtre s'émeut et s'enflamme, comme celui d'un soldat, à l'aspect des Prussiens et des Russes campés dans l'intérieur de la France; on reconnaît, à l'ardeur de sa plume, qu'elle est surexcitée par l'amour de la patrie.

Dans les six chapitres que nous venons d'esquisser, M. l'abbé Boitel montre et réunit toutes les qualités d'un historien distingué. Dans les autres, il se restreint au rôle d'annaliste. Ses phrases sont laconiques, quelquefois arides et sans lien entre elles; il n'emploie les verbes qu'au temps présent. De là résulte un peu d'uniformité dans son style. Il annonce trop souvent ce qu'il va dire, les endroits où il s'arrête, ses retours à des récits interrompus. On croirait entendre un bon curé causant familièrement avec ses paroissiens et se méfiant de leur attention. Sans doute l'ordre méthodique est nécessaire dans un ouvrage pour en tracer le plan et marquer nettement les divisions; mais il ne faut pas abuser des meilleures choses. Il n'est point indispensable de dire à chaque page au lecteur : *Je vais faire une citation, je dois mentionner telle circonstance.* Si M. l'abbé Boitel supprimait dans une seconde édition ces préliminaires monotones et ces répétitions fatigantes, il donnerait à sa narration plus de nerf et de rapidité.

En résumé, l'histoire de Montmirail est l'œuvre d'un homme érudit, laborieux, dévoué à la science, attaché à la paroisse qu'il a longtemps dirigée; elle contient des documents très-utiles et des chapitres pleins d'intérêt. Désormais on ne pourra plus raconter l'histoire de cette ville sans rappeler les précieux services que M. l'abbé Boitel lui a rendus.

NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe.*

Digitized by Google

Travaux de M. François Passerini, membre correspondant a Pise.

M. le docteur (ès sciences) Francesco Passerini, de Pise, envoie à l'Institut historique de France, dont il est membre, un recueil de mémoires scientifiques et de poésies et épigraphes patriotiques, le tout en langue italienne, avec une dédicace manuscrite.

C'est d'abord une description de quelques minéraux et objets d'antiquité de la Nubie et de l'Egypte, publiée en 1841. Il y a de cette sorte cinquante-cinq pièces ou morceaux de minéraux et douze antiquités, telles que momies ou idoles. On indique les divers lieux où furent trouvés ces objets, rapportés par l'expédition scientifique et littéraire de Toscane dans les années 1828 et 29. Ils furent donnés par MM. Rosellini, oncle et neveu, au père de notre M. Passerini qui les a maintenant dans son cabinet d'histoire naturelle. Il s'y trouve, entre autres, un calcaire blanc argilifère compacte trouvé dans un tombeau de la moyenne Egypte, matière dont sont bâties les Pyramides et le grand sphinx de Memphis.

C'est ensuite un mémoire sur les minéraux et roches de Vincigliote, près Fiesole. Il y a encore là l'énumération de cinquante-trois échantillons trouvés et recueillis, à ce qu'il paraît, par un ami de l'auteur, M. Pecchioli; à quoi M. Passerini a ajouté ses observations sur le *limon silice*, genre dont il décrit les diverses espèces et variétés. C'est aux *bains d'Aqui*, dans la *caverne de Fichino* dont la voûte est formée, que se trouve surtout cette matière. Ce mémoire a été imprimé en 1842.

Considerazioni orittognostiche est le titre d'un troisième mémoire, lequel date de 1844. Je pense que par cette épithète l'auteur veut exprimer des recherches souterraines (ὀρύσσω, fouit et creux, veut faire. R. gr.). En effet, on y disserte sur divers ingrédients minéraux, l'alumine silice, les stibi-plomb, cristallisé, capillaire, argenté, l'argent-plomb, etc.

Specimen latinum glossologiæ geologicæ et oryttognosticæ. L'auteur dans un prologue explique pourquoi il se sert ici de la langue latine mariée à la grecque. Déjà un savant, M. J. de Brignoles-Brunnhoff, avait invité les naturalistes italiens, au congrès de 1842, à en user ainsi. M. Passerini dédie son *Systema ectinoryttorum* à M. Léopold Pilla, savant minéralogiste.

Dans deux opuscules très-courts, l'auteur revient à sa langue maternelle. Il s'agit 1° d'une expérience sur le pyrophosphate, 2° et d'une méthode de dépuration du solphate de soda; articles publiés en 1858 et 1843.

M. le docteur Passerini a fait quelques autres opuscules, savoir: observations sur les divers procédés chimiques pour obtenir les hypososphites de

Digitized by Google

chaux et de soude; 2° lettres sur différents sujets de chimie, 1842; 3° et une étymologie minéralogique pour servir d'étude aux amateurs de minéralogie, brochure en 76 pages en forme de lexique ou vocabulaire alphabétique très-commode. Les mots sont tirés presque tous du grec ou du nom des inventeurs ou du lieu où l'objet fut trouvé.

Assez de physique et de chimie. Voici que viennent les lettres.

Premièrement, un genre que nous ne connaissons pas, ou dont nous faisons le plus sobre usage : l'épigraphe antique. Je veux dire des inscriptions de louanges ou d'actions de grâces (il y en a 13) pour des héros vivants. La beauté paraît être d'y abonder en paroles et d'employer les termes les plus exaltés. C'est le goût italien. Nous, nous mettons: *Ludovico magno; Aux grands hommes, la patrie reconnaissante*; ou, ce qui serait mieux : *Aux grands hommes.*

En second lieu, dix sonnets. Quiconque se sent un peu de nerf poétique tente le sonnet. Michel-Ange a fait des sonnets pleins de cœur, et dans sa vieillesse. Moi aussi, j'en ai fait et jusqu'à dix et *sans défaut;* jugez si je les estime! Nul ne les connaît; ils sont imprimés cependant. Oronte qui v lire le sien à Alceste l'en avertit: « C'est un sonnet! » Ah! c'est que pour entendre un sonnet, il faut être préparé.

P. Masson, *Membre de la 3e classe.*

CHAMPIONNET,

GÉNÉRAL DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, OU LES CAMPAGNES DE HOLLANDE, DE ROME ET DE NAPLES, PAR A.-R.-C. DE SAINT-ALBIN, ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DE LA GUERRE SOUS LE GÉNÉRAL BERNADOTTE (1).

RAPPORT.

Je ne sais rien de plus respectable que l'accomplissement des dernières volontés de ceux qui ne sont plus. La vie a cela de bon que l'on peut tout faire et tout exécuter par soi-même; mais lorsque la mort arrive trop vite, on est bien forcé de s'en rapporter au zèle et à la bonne foi de ceux qui survivent. C'est donc un devoir sacré et impérieux pour ceux-ci de s'acquitter consciencieusement du mandat suprême dont ils ont été investis; et cependant, combien de promesses faites au lit des mourants ont-elles été éludées et mal tenues!...

(1) Un volume, Poulet-Malassis et de Brosse, éditeurs, rue Richelieu, 27.

Digitized by Google

Digne héritier d'un nom honorablement connu dans le monde des lettres et dans celui de la politique, M. Hortensius de Saint-Albin, ancien député et conseiller à la Cour impériale de Paris, en outre, vice-président actuel de l'Institut historique, est aussi, avant toutes choses, un fils pieux et reconnaissant et un exécuteur testamentaire loyal et consciencieux.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux, et dont nous sommes chargé de rendre compte, a été, en effet, publié par ses soins, en vertu des recommandations d'un père éclairé et vraiment respectable. « Mon père, dit simplement M. Hortensius de Saint-Albin, m'a chargé de publier ses ouvrages ; je remplis aujourd'hui en partie ce désir de patriotisme et de piété filiale. » N'est-ce pas là le meilleur passe-port que l'on puisse délivrer à une œuvre quelconque pour qu'elle soit accueillie de tous avec la sympathie la plus cordiale et la plus chaleureuse ?...

Ce premier hommage rendu à l'éditeur de Championnet et aux honorables sentiments qui ont dicté cette publication historique, nous rentrerons dans le cadre d'examen et d'analyse qui nous est spécialement attribué.

Au premier abord il nous a semblé que l'intention de M. Alexandre de Saint-Albin avait été de se faire à la fois le biographe et l'historien de tous les grands généraux de la République française et d'être en même temps leur Quinte-Curce ou leur Plutarque. Ancien secrétaire général au ministère de la guerre, M. de Saint-Albin, par sa position élevée et par suite de ses nombreuses et brillantes relations avec les hauts personnages qui ont figuré dans le grand drame de la Révolution, était parfaitement placé, comme on le voit, pour puiser à des documents certains et authentiques, et pour fournir ainsi, à la postérité curieuse et avide, des portraits frappants et ressemblants, des tableaux saisissants, des renseignements précis et détaillés, en un mot, sur les héros de notre grande épopée militaire, car c'est principalement des généraux illustres que M. de Saint-Albin a voulu s'occuper. Ces généraux, il les a tous connus en effet, plus ou moins ; ainsi Hoche, dont l'histoire et la biographie ont précédé celle de Championnet ; Kléber, Dugommier, Joubert et Desaix, dont les biographies et les histoires sont aussi annoncées. Plein de discernement et de bon goût, M. de Saint-Albin, disons-le à sa louange, ne s'est attaché, ou n'a voulu attacher son nom qu'aux réputations les plus honorables et les plus pures sorties des grandes et brillantes phalanges nationales. Nous sommes toutefois étonné de voir figurer dans sa liste de héros célèbres le nom de Malet, conspirateur hardi et audacieux, sans doute ; intelligent et brave, il est vrai, mais dont la gloire militaire nous semble infiniment au-

Digitized by Google

dessous de celle des guerriers plus illustres que nous venons de citer.

A part cette légère observation, on voit qu'avec des sujets tels que Kléber, Hoche, Joubert, Desaix et Championnet, et avec des documents précieux et des sources vraiment originales, M. de Saint-Albin pouvait entreprendre, avec bonne chance de réussite à l'égard des héros républicains de la France, la tâche accomplie par Plutarque à l'égard des héros de la Grèce et de Rome. Mais si le but de l'œuvre était vaste et immense, les difficultés d'exécution étaient bien plus grandes pour M. de Saint-Albin que pour l'ancien premier magistrat de Chéronée. Plutarque, qui écrivait longtemps après la mort de la plus grande partie de ses héros, pouvait, en effet, isoler plus facilement son sujet de l'histoire générale, le particulier du public et faire converger tous les faits contemporains, avec habileté, au profit de ses personnages sur lesquels il concentrait ainsi d'ailleurs tout l'intérêt et tout l'éclat de son style. En lisant, en effet, les vies de César et d'Alexandre, d'Annibal ou de Pyrrhus, d'Agésilas ou de Lysandre, on sent que les révolutions du monde et des peuples s'effacent devant le héros principal, que l'histoire fait place à la biographie, la Grèce à ses conquérants ou à ses polémarques ; Rome à ses consuls ou à ses dictateurs.

M. de Saint-Albin était trop près des événements pour séparer ses héros du reste de l'histoire générale. Il a, du reste, parfaitement compris cette difficulté insurmontable en donnant deux titres à son ouvrage, c'est-à-dire : *Championnet, ou les Campagnes de Hollande, de Rome et de Naples.* Son livre est donc à la fois une biographie privée et un appendice d'histoire contemporaine, et, à ce double titre, il réussit à intéresser et à émouvoir ses lecteurs. Tantôt c'est le guerrier qui domine dans son récit toujours attachant et toujours agréable ; tantôt c'est l'histoire avec ses drames sanglants et ses épisodes brillants ou chevaleresques.

Le caractère de Championnet ressort admirablement de toute sa vie militaire et conquérante ; c'est le héros français avec sa bravoure téméraire, son insouciance dans les dangers, son humanité dans la victoire, sa modération dans le triomphe, son dévouement à la patrie, son désintéressement et son abnégation. Tel il nous apparaît à l'armée du Rhin et de la Moselle, à Lauterbourg, à Wissembourg, à Landau, à Fleurus où il décide du gain de la bataille en culbutant la cavalerie autrichienne ; à Dusseldorf, où il franchit le Rhin en dépit de l'armée ennemie ; tel nous le retrouvons de l'autre côté des Alpes à la tête de 13,000 hommes contre 60,000 Napolitains et 7,000 Anglais, à Rome et à Naples où il entre en triomphe et où il protége noblement les vaincus après les avoir forcés, les armes à la main, de s'incliner sous les drapeaux de la République.

Digitized by Google

La conquête de Naples et le tableau des réformes énergiques et disciplinaires de Championnet, qui se révèle alors, non-seulement comme général illustre, mais aussi comme un administrateur éclairé et comme un législateur de première ligne, précédés du récit effrayant et déplorable de l'administration napolitaine sous le roi Ferdinand, sa femme Caroline et l'ambitieux Acton, le ministre du roi et le favori de la reine; puis la métamorphose imprévue des lazzaroni en garde nationale, sont d'un haut intérêt pour l'histoire, et sont complétés par des documents et des pièces justificatives d'une grande valeur et d'une haute importance, placés à la fin du volume. Ces passages intéressants sont ensuite suivis des querelles du général avec le Directoire, de sa disgrâce et de sa captivité qui rehaussent encore son caractère élevé et sublime. « Çà et là sont disséminés quelques faits saillants et caractéristiques qui désignent le jeune héros français, l'ami de Joubert et de Bernadotte, appartenant à la famille de ces bâtards célèbres au milieu desquels resplendissent Dunois et Latour-d'Auvergne. « Mon cher ami, dit Jourdan à Championnet, après son brillant passage du Rhin, je vous avoue que je vous avais sacrifié au salut de l'armée et que je vous avais mis au poste le plus dangereux. » « Mon général, répond le vainqueur de Dusseldorf, qui venait d'échapper par une énergie surhumaine à une mort imminente et presque inévitable, je vous demande la même faveur dans toutes les occasions. »

Son homme d'affaires lui conseillant de payer sa part d'un emprunt forcé par des assignats devenus sans valeur : « La Nation n'a pas besoin d'assignats, répond Championnet; vendez, s'il le faut, tout ce que je possède pour venir au secours du pays. »

Nous citons ces deux traits entre plusieurs autres. Nous signalerons encore dans l'ouvrage de M. de Saint-Albin le dernier chapitre de la vie de son héros, où il nous raconte, avec tous ses détails et toutes ses péripéties, les désastres de l'armée française après la bataille de Novi, et la mort de Joubert, le désespoir de Championnet, abandonné comme Annibal par le Sénat de Carthage, sa défaite à Fossano, la reprise de Mondovi et de Coni par les Autrichiens, la retraite désespérée du général à Nice, l'épidémie frappant nos soldats épuisés et terrassant enfin leur illustre chef lui-même qui meurt à Antibes en s'écriant à son lit de mort : « Que ne suis-je, comme Joubert, tombé sur un champ de bataille !... »

Telle est l'histoire de Championnet ou de ses campagnes glorieuses, par M. Alexandre de Saint-Albin, histoire qui nous fait vivement désirer que ses dernières intentions soient entièrement remplies et que son testament soit exactement et scrupuleusement respecté. Mais nous connaissons trop

Digitized by Google

M. Hortensius de Saint-Albin pour lui adresser à ce sujet des exhortations et des conseils, dont sa tendresse filiale n'a nullement besoin, comme on le voit, pour être éveillée ou encouragée.

Bientôt sans doute, et nous l'espérons ardemment, nous aurons peut-être à vous rendre compte, ici même, de l'histoire de Joubert ou de la campagne d'Italie, ou de Kléber et de la campagne d'Égypte. Joubert, Kléber, Desaix, en effet, ne sont-ils pas, dans notre histoire nationale, les compagnons inséparables des Hoche, des Marceau et des Championnet ?

A. DE BELLECOMBE, *membre de la 1re classe.*

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE PROFESSEUR MOSSOTTI.

L'Institut historique vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. Mossotti, professeur de mathématiques et de mécanique céleste à l'Université royale de Pise.

Notre honorable collègue, M. Passerini, professeur de sciences naturelles dans la même ville, communique à notre Société la notice biographique suivante :

« Le professeur Fabrice-Octavien Mossotti est décédé à Pise, le 19 mars 1863. Le jour suivant, son corps fut inhumé à cinq heures après midi, dans le Célèbre *Camposanto.* Ses funérailles ont été splendides. Un nombreux cortége l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure. Tous les professeurs de l'Université, du Collége, de l'Académie des beaux-arts, le préfet, les membres du conseil municipal, tous les élèves, la garde nationale avec ses officiers, faisaient partie du cortége.

» Le chevalier Mossotti, fils de l'ingénieur Jean Mossotti, était né à Novare le 18 avril 1791. A l'âge de vingt et un ans, il fut attaché à l'Observatoire Brera, à Milan. En 1823, il fut obligé d'abandonner l'Italie pour se soustraire aux persécutions de la police autrichienne, qui voulait l'envelopper dans le procès d'*Adriane.* Il se rendit en Suisse et en Angleterre. En 1827, il fut chargé par le gouvernement de la république Argentine, d'enseigner les mathématiques dans l'Université de Buenos-Ayres. De retour en Europe en 1835, le gouvernement pontifical lui offrit la place d'astronome à l'Observatoire de Bologne. Il ne jugea pas à propos d'accepter. Un concours ayant été ouvert pour la chaire de mathématiques supérieures dans l'Université des îles Ioniennes, Mossotti se mit sur les rangs et fut nommé. En 1840, M. le chevalier Gaëtan Giorgini, proviseur de l'Université de Pise, l'appela aux fonctions de professeur de mathé-

Digitized by Google

matiques et de mécanique céleste. En 1848, il se mit à la tête du bataillon universitaire et prit part à la bataille de Courtatone, dans la guerre de l'indépendance italienne. Dès 1840 et jusqu'à sa mort, Mossotti s'est toujours livré à l'étude des sciences et à leur enseignement dans une ville qu'il aima comme son pays natal.

» M. Mossotti faisait partie de plusieurs sociétés savantes, et entre autres de l'Académie italienne des Quarante, de la Société astronomique de Londres et, en dernier lieu, de l'Institut historique de France. Il était chevalier des ordres du Mérite, de Saint-Joseph, et commandeur des SS. Maurice et Lazare. S. M. le roi d'Italie l'avait élevé à la dignité de sénateur du royaume.

» M. Mossotti avait un caractère aimable et bienveillant : savant distingué, modeste et charitable.

» Ses qualités morales, ses découvertes astronomiques et ses mémoires remarquables le feront vivement regretter par les savants et les gens de bien.

» F. Passerini, *membre correspondant.* »

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1863

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 mars, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Carra de Vaux. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On offre à l'Institut historique un volume intitulé : *Annuaire de l'Institut des provinces.* M. Masson est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Un ouvrage intitulé : *De la Femme,* par M. Martin, est offert à la Société. M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur. Les lectures sont renvoyées à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Mgr Borgnana, notre collègue de Rome, offre à l'Institut historique une brochure ayant pour titre : *Sulle campagne romane.* M. Breton est nommé rapporteur.

Digitized by Google

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

On donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. le capitaine Maringues des Champs Repus. Ce rapport étant favorable, on passe au scrutin secret, et M. Maringues est admis à faire partie de la 4e classe comme membre résident, sauf l'approbation de l'Assemblée générale.

M. de Bellecombe lit son rapport sur les campagnes de Championnet en Hollande et en Italie. Après quelques observations de M. Carra de Vaux, Badiche, de Berty et Masson, le rapport est renvoyé au comité du journal. M. Masson lit ensuite son rapport sur les travaux de l'Académie de Dijon. Il est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 1863

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. de Saint-Albin occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'Assemblée la correspondance suivante. Notre honorable collègue, M. Van der Maelen, de Bruxelles, offre à l'Institut historique la *Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique*, à l'échelle de 1 à 200,000, dont il avait annoncé l'envoi. L'Assemblée vote des remercîments au donateur, et nomme M. Breton rapporteur. M. l'abbé Chapia regrette beaucoup d'être obligé de quitter la Société. M. Balcarce, représentant la République Argentine, demande à faire partie de l'Institut historique, comme membre honoraire, sous les auspices de MM. Jubinal et Renzi. Une commission est nommée par le président pour faire un rapport sur cette candidature. Elle se compose de MM. de Saint-Albin, Gauthier la Chapelle et Masson.

M. Muoni, notre collègue à Milan, remercie MM. de Bellecombe et Barbier d'avoir examiné avec bienveillance son mémoire sur la peine capitale. Il se propose d'envoyer prochainement à la Société un mémoire historique.

La Société archéologique de Touraine envoie à l'Institut historique quatre cahiers de ses travaux. M. Masson est nommé rapporteur.

M. Cénac-Moncaut offre à l'Institut historique le Dictionnaire gascon-français, *dialecte du département du Gers, suivi d'un Abrégé de Grammaire gasconne*. M. Jubinal est nommé rapporteur.

Les *Vies de saint Vincent et de saint Éloi* sont offertes à la Société par

Digitized by Google

M. l'abbé Boitel. M. Badiche est nommé rapporteur. M. C. Cantu offre une brochure sur *Érasme et la Réforme*. M. Masson est chargé de l'examiner et de l'annoncer dans la Chronique.

Le rappport sur la candidature de M. Maringues du Champ-Repus, admis par la 4e classe, est déposé par la commission sur le bureau. M. le président en donne lecture. On passe au scrutin secret. L'admission de M. Maringues, comme membre résident de la 4e classe, est approuvée.

M. E. Breton fait un rapport au nom de la commission des médailles. Il fait remarquer que la plupart des mémoires qui ont paru dans l'*Investigateur* en 1862 auraient mérité une récompense, mais que la commission ne pouvant disposer que de quatre médailles, elle a dû se borner aux travaux suivants de nos honorables collègues :

1° M. Masson, mémoire intitulé : *Anne Dubourg*.

2° M. J. Barbier, *Biographie de Martinez de la Rosa*.

3° M. Joret Desclosières, le *Gueux de Vernon*.

4° M. de Saint-Albin, rapport sur la *Législation italienne, par M. Sclopis*.

En conséquence, la commission propose de décerner la médaille d'argent aux auteurs des mémoires susnommés, et une mention honorable à M. de Berty, pour son remarquable rapport sur le *Traité du Domaine*, par M. Guadry.

Après quelques observations de MM. Masson, Barbier, de Berty et de Saint-Albin, on passe au scrutin secret, et le rapport de la commission est approuvé à l'unanimité des suffrages.

L'heure étant avancée, on renvoie les lectures à la séance prochaine. La séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

M. Sedail, notre collègue, a lu à l'Académie de Bordeaux, le 7 août dernier, une petite dissertation sur le luxe.

Il cite d'abord les grandes autorités pour et contre, et il reconnaît que la question est encore entière.

J'ai toujours pensé que quand deux grands esprits, deux savants n'étaient pas d'accord sur un point de droit, par exemple, c'est que chacun le regardait de son côté exclusivement; et j'ai, dans le cours de mes études, toujours trouvé une solution qui, sans effacer l'opinion de l'un ou de l'autre en tant qu'applicable à deux objets divers quoique approchant du sujet donné, différait néanmoins de ces avis.

Digitized by Google

Certes, le luxe est une mauvaise chose, et pourtant le luxe est une chose utile. C'est un vice ruineux pour celui qui l'a, particulier ou nation; c'est presque un bienfait (au mauvais exemple près) pour les autres.

Luxe veut dire (car il faut commencer par définir afin de s'entendre) dépense qui excède nos moyens, c'est-à-dire ce que nous possédons pour nos besoins.

Mais qu'est-ce que nos besoins? quels sont-ils? Sans doute, ils sont concrètement plus ou moins grands en raison des charges domestiques de chacun; là n'est pas la difficulté. Mais le *besoin de paraître* plus qu'on n'est, de s'avancer, de monter, en ce temps et ce pays d'égalité, est-ce un besoin réel, qu'il soit raisonnable de satisfaire avant tout? car le talent, le mérite ne peuvent eux-mêmes sortir de la foule et manifester leur existence, sans beaucoup de dépense.

Mais moi-même je ne veux et ne dois pas faire une dissertation. M. Sédail a parfaitement montré le mal que les excès du luxe amènent dans la famille et, par suite, dans la société, et bien tracé la ligne où ces excès commencent. « C'est, dit-il, quand il arrête, par l'asservissement, le développement légitime d'une conscience, d'une intelligence, d'une faculté morale... Il entraîne forcément la diminution des mariages ou empêche l'accomplissement des devoirs des époux... » Ici, l'auteur développe sa pensée de manière à faire détester par tout cœur honnête le luxe, défini comme on vient de le faire.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

—Annual report of the Board of Regents Smithsonian Institution showing the operations expenditures, and condition of the Institution for the year, 1860. Vol. in-8. Washington, 1861.

— *Bulletin* de la Société française de photographie; huitième année, n° 5. Paris, février 1863.

— Discours académique de M. Tola prononcé dans la séance publique de l'Académie philologique de Sassari, le 4 mars 1841. Brochure.

— Discours prononcé par le même auteur, dans la séance de la Chambre des députés du 27 janvier 1857, contre le projet de loi sur la réforme de l'administration de l'Instruction publique. Brochure. Turin, 1857.

—Religion, patria y amor colleccion de versos escritos, por José, M. Tòrres Calcedo, vol. in-8°. Paris 1855.

Digitized by Google

Etudes critiques sur l'Angleterre, vol. in-12, par M. Mahon de Monaghan. Paris 1863.

— La Comédie au coin du feu (3e soirée), Guillaume et Marie, comédie imitée de Gœthe, par le même auteur. Paris, 1862.

— *Illustrazione*, illustration d'un projet de façade pour le dôme de Florence, envoyé au concours de l'année 1863, par M. Casuccini, membre correspondant de l'Institut historique, brochure in-4° avec planche du projet. Florence, 1862.

— Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 61-62, vol. in-8°, Rouen, 1862.

— Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, vol. in-8°. Rouen. 1861-62.

— Bulletin de la Société de géographie, janvier février 1863.

— O Pape, ô religion, anarchie et mort! vol. in-8° (en italien), par M. le chevalier-chanoine Cerri. Turin 1859.

— La Révélation chrétienne, vol. in-8° (en italien), par le même auteur. Turin, 1862.

— La Correspondance (en ellemand), journal des savants et d'archéologie, numéros 1, 2 et 3, janvier, février et mars. Stuttgard, 1863.

— Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers, suivi d'un Abrégé de Grammaire gasconne, par M. Cénac-Moncaut, vol. in-8°. Paris, 1863.

— Viridovix, chef des Unelliens, et Sabinus, lieutenant de César, recherche historique par Marignes de Champ-Repus, capitaine d'état-major, broch. in-8. Paris, 1862.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, n° 3, mars. Paris, 1863.

— *Storia della medicina*, histoire de la médecine, par M. Francesco Puccinotti, professeur dans l'Institut de perfectionnement à Florence, 2 gros vol. in-8, Livourne, 1854, suivis de la 1re livraison du vol. 3. Florence, 1863.

— La vie de saint Vincent, diacre-martyr, patron des vignerons; et de saint Éloi, évêque de Noyon, par M. l'abbé Boitel. Châlons, 1863.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Digitized by Google

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 1863 PAR M. LE PRÉSIDENT.

Mr. Ernest Breton Président.

Messieurs,

En ouvrant cette séance, je n'ai pas besoin de vous rappeler l'utilité et l'attrait de la science à laquelle sont consacrés nos travaux. Pour tous, elle offre un égal intérêt; car chacune de ses branches se rattache à quelqu'une des grandes divisions de la pensée humaine. C'est ce qu'ont bien compris les fondateurs de l'Institut historique, lorsque, divisant cette société en classes consacrées à l'histoire des peuples, des sciences, des langues et des arts, ils ont ainsi ouvert ses portes, non-seulement aux historiens et aux archéologues, mais encore aux chimistes, aux physiciens, aux médecins, aux astronomes, aux ingénieurs, aux littérateurs, aux poëtes, aux polyglottes, et même aux artistes qui, au lieu de plume, manient le pinceau, le compas, l'ébauchoir ou le burin. C'est peut-être même à ces derniers que nos réunions peuvent être le plus profitables. Si nous ne sommes plus aux beaux siècles des Albert Durer, des Masaccio, des Michel-Ange, des Rubens, des Véronèse, qui, il faut bien le reconnaître, étaient aussi le temps des plus effrontés anachronismes, notre époque peut cependant, à un certain point de vue, être regardée comme ayant fait faire aux arts un véritable progrès. Aujourd'hui, dans une œuvre d'art, on exige une fidélité historique inconnue à nos devanciers, et c'est un bonheur pour les artistes, qui souvent n'ont pas le temps, quelquefois aussi n'ont pas le goût des lectures sérieuses, de trouver le soir un lieu de réunion où des discours, des discussions sur des points de l'histoire peuvent leur ouvrir de nouveaux horizons, les instruire sans fatigue et leur fournir d'heureuses inspirations.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur l'importance des études historiques; l'empressement avec lequel, depuis tant d'années, vous voulez bien assister à nos séances, est la meilleure preuve que vous la comprenez tous. Je ne retarderai donc pas plus longtemps le plaisir que vous réservent les intéressantes lectures de mes collègues. Permettez-moi seulement de témoigner, en terminant, un regret que vous partagerez, celui d'avoir vu arriver trop tard, pour figurer sur notre ordre du jour, trois Mémoires de nos correspondants : *la Prise par les Anglais en 1424 de mont Aiguillon,*

Digitized by Google

place forte de la Brie Champenoise, par M. l'abbé Boitel ; une *Étude historique sur le maréchal de Saxe*, par M. Léon Hilaire, et une dissertation sur l'*Imitation au point de vue moral et historique*, due à la plume savante et philosophique de M. Valat, que vous avez si souvent applaudi dans cette enceinte.

Je cède la parole à notre secrétaire général, qui va vous rendre compte des travaux de la Société pendant la dernière année.

RAPPORT

A L'INSTITUT HISTORIQUE SUR SES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1862.

Messieurs,

Le rapport que, selon l'usage, je vais avoir l'honneur de vous lire sur vos travaux de l'an écoulé, sera très-court, non pas parce que vos travaux auraient diminué de valeur ou de nombre, mais parce que, appelé pour la dixième ou douzième fois, à les mentionner, à les apprécier devant vous, je ne sais véritablement plus quelles formules employer. Vos Mémoires, au nombre de vingt-trois, contiennent des recherches sur tous les sujets, et ne laissent de côté ni l'antiquité ni le monde moderne. Ainsi M. de Berry, dans sa Biographie des familles consulaires romaines, a fait revivre devant nous, d'une manière ingénieuse et vraie, la famille Cœcilia, en même temps que dans une biographie tout à fait contemporaine, notre honorable président M. Barbier, nous retraçait la vie et les œuvres de l'illustre Martinez de la Rosa. M. l'abbé Lambert vous communiquait ses notes instructives sur les Ouolofs, qui habitent la Sénégambie, tandis que M. Ernest Breton vous lisait son charmant voyage *du Pirée à la Corne-d'Or*, et qu'un autre de nos confrères, M. Albrespy vous faisait connaître par fragments son voyage en Italie.

Je vous rappellerai également comme une excellente esquisse *le Récit de la cause célèbre du Gueux de Vernon*, par M. Joret Desclosières; l'étude *sur les Pays-Bas*, par M. Mahon ; le travail de M. Depoisier sur la *Réunion de la Savoie à la France*, la *Réhabilitation de Dubartas*, par M. Cénac Moncaut; *les Infortunes de Roger Bacon*, par M. Parrot ; enfin un délicieux petit poëme de M. de Saint-Albin, dont les graves et magistrales occupations n'empêchent pas l'esprit fin et délicat de s'égarer parfois jusqu'au *conte* et à l'*apologue*.

Quant aux *Rapports* dont vous avez entendu la lecture, ils ne sont pas moins nombreux que les *Mémoires* que vous avez publiés. M. Masson, M. Valat, M. Alix, M. Nigon de Berty, M. Hardouin ont successivement passé en revue, devant vous, les *Souvenirs historiques* de M. le colonel Marnier,

Digitized by Google

le *Traité du Domaine*, par M. Gaudry, les travaux de l'Académie des sciences de Rome, la *Description de la Confédération argentine*, *le Tableau d'Athènes moderne*, enfin, un coup d'œil sur les travaux de la *Société académique des Hautes-Pyrénées*. Je demande pardon à ceux de nos confrères que je passe sous silence. Je ne les oublie pas; mais il faudrait tout citer.

Vos pertes cette année, Messieurs, ont été cruelles. Elles ont frappé sur des membres qui tous avaient assisté et présidé, il y a trente ans, à la fondation de l'Institut historique. En premier lieu, je citerai le vénérable M. Jomard, dont toute la vie n'a été qu'une succession non interrompue de travaux, de recherches, de découvertes scientifiques, — M. Jarry de Mancy qui a tout fait pour l'instruction, et qui a vulgarisé la science de l'histoire; — M. Laitié, statuaire distingué, à qui l'on doit des œuvres remarquables; — M. le marquis Cuneo d'Ornano, dont l'existence tout entière fut un modèle d'honneur et de patriotisme.

Heureusement, messieurs, si nous avons eu à essuyer ces deuils si affligeants, nous avons eu des adhésions bien capables de diminuer notre chagrin. Nous avons gagné cette année quarante-quatre membres, dont trente-cinq sont Italiens, ce qui vous démontre et prouve l'énorme aspiration, la puissante vitalité qu'il y a encore dans cette nation, si vieille par son origine, si jeune par son retour à la vie politique et intellectuelle. Ah! l'on avait beau appeler l'Italie la Niobé des nations, la regarder comme un peuple enseveli pour l'éternité dans sa tombe, l'Italie, nouveau Lazare, grâce à l'épée de la France, grâce au génie de l'Empereur, a soulevé la pierre de son sépulcre, et elle en est sortie splendide et rayonnante de force et de beauté. Laissez venir encore quelque temps, et je ne doute pas que nous voyions son génie renaître, et que la terre des Médicis et des Léon X, ces grands princes et ces grands papes, ne nous donne encore des Tasse et des Arioste, des Raphaël et des Michel-Ange.

En même temps, messieurs, que ce grand et nombreux secours nous arrivait de la patrie de Dante, la jeune Amérique, cette terre à peine éclose au souffle de la civilisation européenne, entrait aussi de plain-pied et pour ainsi dire de droit, chez nous. M. le général Mitre, président actuel de la République argentine, et à qui Buenos-Ayres, cette reine de la Plata, doit déjà le bienfait de la tranquillité, comme elle lui devra bientôt celui de la prospérité, entrait dans nos rangs comme un simple soldat de la science, comme un des pionniers de l'histoire. Heureusement ce n'était pas un pionnier inconnu, car son histoire de Belgrano, l'un des plus grands citoyens

Digitized by Google

qu'ait produits jusqu'ici le Nouveau Monde, a donné à M. le général Mitre une immense réputation dans son pays, et n'a pas peu contribué à l'élever au rang suprême qu'il occupe en ce moment.

Après lui M. Balcarce, ministre plénipotentiaire de la Plata, à Paris, a tenu à honneur de faire partie de notre société, et bientôt un autre Américain, non moins distingué par ses écrits, M. Caïcedo, viendra encore augmenter le groupe des étrangers savants et illustres, auxquels l'*Institut historique* est si heureux d'offrir l'hospitalité du travail et de la science.

Telle a été pour nous, messieurs, l'année 1862. Espérons que celle qui se poursuit à cette heure ne sera ni moins fertile ni moins féconde. Si nous n'avons pas tout à fait l'éclat des corps officiels, nous en avons du moins l'utilité, et c'est en nous efforçant, avec patience, de marcher sur leurs traces que nous finirons peut-être par les égaler.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

UN DIMANCHE A CONSTANTINOPLE.

A Constantinople, comme dans toutes les grandes villes d'Orient, trois jours de la semaine sont consacrés au repos; le vendredi est adopté par les Turcs, et c'est en ce jour que le sultan, même mourant, comme je vis Abd-ul-Medjid, doit aller processionnellement faire la prière dans l'une des mosquées de la ville; là, comme partout, le samedi appartient aux Juifs; mais Juifs et Mahométans ne se font pas faute de prendre leur part du repos et des plaisirs du dimanche que l'on croirait à tort réservé exclusivement aux chrétiens des diverses communions. Cette journée est ainsi la plus favorable de toutes pour voir réunis les habitants de l'antique Byzance, si différents entre eux de race et de religion.

Ce fut donc un dimanche, par une belle matinée du mois de juin 1859, que, descendant des hauteurs du quartier franc de Péra, je vins m'embarquer à l'échelle de Top-Hané, située à l'angle de la Corne-d'Or et du Bosphore, près de deux des principales fondations de Mahmoud II, son élégante mosquée qu'accompagne une charmante fontaine, et la fonderie de canons que dirigent des contre-maîtres français.

Couché dans un caïque à deux paires de rames, j'eus bientôt traversé l'embouchure de la Corne-d'Or et doublé la pointe du sérail. Ma légère et rapide embarcation, longeant les hautes et noires murailles du vieux sérail, passe devant cette porte sombre, complice de tant de sinistres exé-

Digitized by Google

cutions, et qui rappelle la porte des traîtres (*Traitor 's gate*) de la tour de Londres, cette porte aux sanglants souvenirs ouvrant, comme elle, sur les eaux qui doivent recouvrir les cadavres des victimes. Les vieux remparts de la ville turque, les murs de Stamboul continuent ceux du vieux sérail; diverses constructions les surmontent, et parmi elles, un peu en arrière, je distingue la caserne, l'*Orta* des janissaires, théâtre du terrible massacre du 15 juin 1826. Au-dessous, on voit dans la muraille les traces d'une porte et de quelques autres parties d'un palais byzantin. Un large empâtement en béton, ancien embarcadère démoli par les vagues, fait saillie au-devant de cette entrée monumentale qui, murée depuis des siècles au moyen de tronçons de colonnes antiques, devait sans doute donner accès à quelque palais bâti au-dessus des casemates, sur les hautes terrasses où l'on ne voit plus aujourd'hui que des maisons de bois. Vers le milieu du rempart, formant ainsi le côté méridional, la base du triangle de Stamboul, se trouve la porte neuve, *Yeni-Kapou*, entrée du quartier Arménien; là s'élève la tour, au pied de laquelle, suivant la tradition, le vieux général de Justinien venait s'asseoir et tendre son casque à l'aumône; on l'appelle encore la *tour de Bélizaire*. Un peu plus loin, également au bord de la mer, s'étend le *Vlanga-bostangi*, quartier occupé par des jardins maraîchers qui ont remplacé le port de Théodose, aujourd'hui comblé. On voit encore l'enceinte semi-circulaire à arcades qui l'entourait, et les deux tours qui en défendaient l'entrée. Après une heure environ de navigation, je pris terre à *Narli-Kapou*, porte qui précède le château des Sept-Tours. Près du débarcadère est une église arménienne catholique, où je suis entré pendant la messe. La partie inférieure de la nef est réservée aux femmes; un passage laissé libre au milieu conduit aux places des hommes marquées en avant du chœur. La messe était servie par plusieurs clercs, qui, au lieu de sonnettes, agitaient de petits tambours de basque, munis de manches longs de près de deux mètres. Les ornements des officiants ont bien plus d'ampleur que ceux de nos prêtres, mais se drapent au lieu de se tenir raides comme eux.

De l'église arménienne, quelques pas me conduisent au château des Sept-Tours, ancienne citadelle, dont une douzaine de soldats forme aujourd'hui toute la garnison. Le château des Sept-Tours, *Heptapurgon*, en grec, et Yedi-kouleh en turc, n'occupe pas absolument le sommet sud-ouest du triangle de Stamboul; entre lui et la mer s'étend une muraille crénelée qui vient, à la pointe des Sept-Tours, rejoindre le rempart méridional dominant l'antique Propontide. L'enceinte du château, presque entièrement conservée et haute de plus de 20 mètres, se trouve un peu plus

Digitized by Google

haut dans les terres. Commencée vers l'an 480, par l'empereur Zénon, augmentée, terminée ou reconstruite au XIe siècle, par Emmanuel Comnène, cette forteresse se nomma d'abord *Pentapurgon*, et n'avait que cinq tours. Mahomet II en ajouta deux nouvelles, qui lui valurent le nom qu'elle porte encore aujourd'hui, quoique trois des plus petites aient été renversées par un tremblement de terre, en 1768. Elle servait de prison d'État pour les ambassadeurs étrangers dont l'inviolabilité n'était pas fort respectée par les sultans. L'un d'eux, M. de Beaufeu, ministre français, s'étant évadé, le gouverneur fut étranglé pour avoir mal gardé son prisonnier.

Ruffin, autre chargé d'affaires français, y fut enfermé le dernier, de 1798 à 1801. C'est là aussi que plus d'une fois les janissaires révoltés traînèrent les sultans qu'ils avaient détrônés; sept empereurs y furent décapités, et à diverses époques des milliers de têtes plus humbles ont chargé les créneaux. En pénétrant dans l'enceinte, on trouve à gauche une grosse tour, la prison d'État. Autour de sa porte sont de nombreuses inscriptions tracées par les ministres prisonniers. L'une d'elles, malheureusement incomplète, est accompagnée de ces vers :

Prisonniers, qui dans les misères
Gémissez dans ce triste lieu,
Offrez-les de bon cœur à Dieu,
Et vous les trouverez légères.

Plusieurs inscriptions italiennes sont dues à des ambassadeurs vénitiens; toutes appartiennent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Au fond de la grande cour, au-dessus d'une porte qui fait face à l'entrée, est encastré dans le haut de la muraille un fragment de corniche byzantine portant un monogramme du Christ que les Musulmans ont respecté, sans doute faute d'en comprendre la signification. Passant par cette porte, on se trouve sur une large terrasse bordée de créneaux, dominant les fossés remplis de la plus luxuriante végétation. De là, la vue s'étend sur un petit *champ des morts* et plus loin sur la mer de Marmara, et ses rivages jusqu'à la poudrerie de San Stefano. La face du bâtiment qui regarde cette terrasse offre deux portes murées avec leur entablement et des pilastres surmontés de grossiers chapiteaux corinthiens. Cette muraille, où se trouvait jadis la principale entrée de la forteresse, est flanquée de deux grosses tours carrées de grand appareil. Toutes ces constructions conservent encore plusieurs autres monogrammes du Christ. Revenant dans la grande cour, j'y trouve plusieurs tas de boulets de pierre, et une petite mosquée accom-

Digitized by Google

pagnée de son minaret. Quelques pièces hors de service garnissent les remparts.

La muraille occidentale de Stamboul, au point où elle rencontre au sud le château des Sept-Tours, est percée d'une porte nommée *Yedi Kouleh-Kapou;* en la traversant, j'ai pu voir la porte extérieure de la citadelle; celle-ci est accompagnée de deux colonnes de marbre grec veiné à chapiteaux composites; cette partie seule est antique, et ce qui l'entoure est de construction turque. Cette porte, nommée la *Porte dorée* ou la *Porte d'or,* est celle qui, le 25 juillet 1261, vit passer triomphant Alexis Strategopoulos, lieutenant de Michel VIII Paléologue, lorsqu'il reconquit Byzance sur Baudoin II, et mit ainsi fin à l'empire français d'Orient, qui avait duré cinquante-sept ans, trois mois et treize jours.

C'est depuis le château des Sept-Tours jusqu'à l'enceinte des Blaquernes que règnent les doubles murailles flanquées de tours élevées par Constantin le Grand au côté occidental du triangle occupé par sa nouvelle capitale. Ces murailles que protégeait un fossé, aujourd'hui presque partout comblé, ne purent défendre Byzance contre la double invasion des Croisés et des Turcs; depuis le dernier siége, pas une brèche n'a été réparée; la main des hommes n'y a rien changé, et si un jour les armées de l'Occident rentraient victorieuses dans la ville, elles pourraient passer par les brèches que fit en 1453 l'artillerie des Turcs, et trouveraient les tours et les portes telles qu'elles étaient au jour de la conquête de Mohammed *el Fathy* (le conquérant). Ces brèches se voient depuis *Silivri-Kapou* jusqu'à la porte *oblique.*

En face de la porte dorée, je pris un sentier dans les blés qui, appuyant vers le nord, me conduisit en vingt minutes à l'église grecque de Baloukli ou *des poissons.* L'église, de style moderne, est assez belle; la chaire est surtout remarquable; mais ce n'est ni l'architecture de l'une, ni les riches sculptures de l'autre qui attiraient le nombreux concours des fidèles. Dans une chapelle attenant à l'église et dans laquelle on descend par un double escalier, est un petit bassin carré, une fontaine dont les eaux, que l'on vient boire dévotement, doivent leur réputation de sainteté à quatre petits poissons qui, si l'on en croit la tradition, y nagent depuis plus de quatre siècles. On raconte que le jour de l'entrée de Mahomet II à Constantinople, un caloyer (moine grec) faisait frire quatre petits poissons et s'apprêtait à les retourner dans la poêle, lorsqu'on vint lui annoncer le triomphe des Turcs : « Bah! s'écria-t-il, je croirais plutôt que ces poissons vont ressusciter et sortir de la poêle! » Et aussitôt il vit les poissons à moitié cuits s'élancer dans un vase plein d'eau. Devenus immortels, ces poissons

Digitized by Google

merveilleux sont ceux que l'on vénère encore aujourd'hui. Celui que j'aperçus me parut brun, et de la grosseur d'un hareng; il paraît que je le vis du côté qui avait trempé dans la friture; on m'assura que l'autre côté était resté rouge.

Autour de l'église s'étend une vaste pelouse ombragée de beaux platanes, et, selon l'usage oriental, parsemée de tombeaux. Un grand nombre de familles grecques s'y étaient réunies pour se divertir, manger du *kalva* et du *loukoum*, ces pâtes sucrées si aimées des Orientaux, et du *kebab* (brochettes de mouton frit), le plat fondamental, des osteries turques. Des cris effroyables, de véritables hurlements, partis de l'une des extrémités de la pelouse, attirèrent mon attention. Trois vieilles femmes avaient étendu par terre un tapis sur lequel elles se jetaient à genoux et se roulaient en sanglotant, en poussant des lamentations dont les passants ne paraissaient guère s'inquiéter, car à quelques pas de là un jeune homme dansait au son d'une sorte de galoubet et d'un *tarbouka* (tambour de terre cuite recouvert d'une peau). Ce désespoir, vrai peut-être au fond, était, dans ses démonstrations extérieures, grandement exagéré pour se conformer à la coutume; il y avait un an que la terre recouvrait la jeune fille que venaient pleurer sa mère et ses deux tantes, et ces cris, ces hurlements faisaient partie du cérémonial obligé des prières du bout de l'an.

De Baloukli, je regagnai en quelques minutes la muraille de Stamboul à la Porte neuve, *Yeni-Kapou*; cette porte est formée de quatre colonnes peintes en rouge, auxquelles deux autres servent de linteau. Sur une grosse pierre formant console, j'ai copié cette inscription :

THEODOSII JUSSIS GEMINO NEC MENSE PERACTO
CONSTANTINUS OVANS HÆC MŒNIA FIRMA LOCAVIT
TAM QUONDAM STABILES PATRIAS VIX CONDERET ARCES.

La porte suivante, *Top-Kapou* (la porte du canon), qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme située à la pointe du sérail, est ainsi nommée parce que ce fut contre elle que, lors du siége de Constantinople par Mahomet II, fut mise en batterie cette pièce d'artillerie gigantesque que sept cents hommes avaient peine à manœuvrer, et qui, après quelques coups, tua, en éclatant, l'ingénieur hongrois Orban, son inventeur.

Près de *Top-Kapou*, je parvins, non sans peine, à trouver un triste déjeuner dans un cabaret, bien connu sans doute de nos soldats pendant leur séjour à Constantinople en 1855, car il portait encore son enseigne, la seule peut-être existant dans Stamboul, un superbe zouave, et un ma-

Digitized by Google

gnifique tambour-major trinquant, et la légende française : *Au rendez-vous des bons enfants*.

C'est entre *Top-Kapou* et *Ederneh-Kapou* (la porte d'Andrinople) que vient aboutir intérieurement à la muraille de la ville la vallée de Yeni-Baktché qui partage Stamboul du N. O. au S. E. dans la moitié au moins de son étendue, et qu'arrose le ruisseau du même nom entrant dans la ville par une arche percée sous le rempart. Contre ce rempart, en face de la vallée, sont adossées les misérables échoppes qui servent de repaires aux Bohémiens ou Zingari, assez nombreux à Constantinople. La profession apparente des hommes est celle de forgeron; les femmes disent la bonne aventure, dansent, mendient, etc.

Arrivé à la porte d'Andrinople, je suivis extérieurement la muraille jusqu'au point où s'élèvent les restes considérables d'un vaste édifice à deux étages de style byzantin que je ne crois pas remonter au delà du xe ou xie siècle, bien qu'il soit connu sous le nom de palais de Bélisaire; les Turcs l'appellent *Tekir-Seraï*.

Attenant à ces ruines, est la fameuse *Porte-murée*, par laquelle Mahomet II entra vainqueur dans Constantinople; c'est par elle que, suivant une ancienne tradition, les chrétiens doivent y rentrer à leur tour; aussi les musulmans l'ont-ils condamnée et à moitié enterrée. Carrée et surmontée d'un large linteau de marbre, elle était percée dans l'extrémité méridionale de la muraille des *Blaquernes*, à son point de rencontre avec les remparts de la ville.

Le palais des Blaquernes, ainsi nommé des fougères (Βλῆχρον) qui poussaient en abondance sur son emplacement, occupait l'extrémité supérieure du triangle de Stamboul, et servait d'habitation de plaisance aux empereurs d'Orient. Outre le palais, on voyait en ce lieu une église bâtie par l'impératrice Pulchérie, où l'on révérait le suaire de la Vierge, et une chapelle élevée par Léon le Grand pour conserver la robe de la Mère du Sauveur. Héraclius, pour mettre le palais et les temples à l'abri de toute atteinte, les entoura de fortes murailles qui existent encore en grande partie; elles sont construites en petit appareil de moellons smillés avec assises de briques, mais on y voit aussi employés comme matériaux de nombreux fragments antiques, parmi lesquels j'ai remarqué un grand bas-relief mutilé représentant une *Victoire*.

A l'enceinte des Blaquernes est attenant le sale quartier des Juifs, dont le nom moderne de *Balata* est une corruption de celui de *Palatia*, emprunté aux palais voisins.

Continuant ma route, et laissant à gauche les *champs des morts* qui se

Digitized by Google

succèdent presque sans interruption depuis le château des Sept-Tours, je trouve encore dans la muraille des Blaquernes, la *Porte Oblique, Egri Kapou*, que précède une seconde porte percée dans une autre direction, dans un mur crénelé de construction plus moderne.

La porte de *Havaï-Hissar*, située sur le bord de la Corne-d'Or, à son entrée dans Constantinople, forme l'extrémité septentrionale des Blaquernes et de Stamboul. En dehors et à peu de distance, s'élève *Havaï-Seraï*, palais de bois abandonné et presque en ruine, autrefois séjour favori du sultan Sélim III.

Remontant la rive droite de la Corne-d'Or, j'arrive bientôt au village d'Eyoub, le faubourg sacré, où jadis les Giaours ne pouvaient pénétrer. Au bout d'une grande rue, sorte de bazar composé de boutiques où l'on vend des jouets d'enfant, des tambours de basque, des *tarboukas* (tambours de terre cuite), des poteries grossièrement peintes et dorées et parfois ornées de petits miroirs, s'élève la mosquée dont les dalles ne furent jamais foulées par le pied d'un chrétien et qui passe pour la plus sainte de l'Islamisme, après celle de la Mecque; je n'ai même pas pu pénétrer dans la cour qui la précède. Voici, selon la légende, l'origine de sa fondation. En 668, l'an quarante-huit de l'hégire, le prince arabe Yézid, fils de Maawieh Ier, vint mettre le siége devant Constantinople ; un de ses principaux capitaines était Eyoub, ancien porte-étendard et compagnon du prophète. Blessé mortellement dans une sortie que firent les assiégés, il prédit que la capitale des Grecs serait un jour prise par un prince mahométan, et que son propre tombeau deviendrait un lieu de pèlerinage. Mahomet II se souvint de cette prophétie, et il chargea le cheik Ak-Chems-ud-Din de demander à Dieu où se trouvait le tombeau d'Eyoub. La nuit même, Eyoub apparut au cheik, lui désigna le lieu de sa sépulture et lui annonça qu'en creusant la terre, on découvrirait une pierre portant une inscription hébraïque, et que de dessous cette pierre jaillirait une source d'eau vive. Le lendemain, le cheik conduisit le sultan à la place indiquée; on fouilla le sol et on trouva l'inscription et la source. Alors fut élevée la mosquée, et Mahomet II assistant à sa dédicace, reçut des mains du cheik un cimeterre emblème de sa puissance. Depuis lors, cette cérémonie est renouvelée à l'avénement de chaque sultan; elle se nomme *taklidi-seif*, la prise du sabre, et remplace ce que nous nommons le couronnement et le sacre. Un puits de marbre renferme la source miraculeuse où chaque jour viennent boire les croyants. Beaucoup désirent reposer auprès de la mosquée sacrée; aussi à Eyoub les morts sont-ils plus nombreux que les vivants, et peu à peu les habitations cèdent la place aux *turbehs* (tombeaux

Digitized by Google

particuliers) et aux *champs des morts*. Une rue qui n'est bordée que de tombeaux conduit au débarcadère des sultans, où un montoir de pierre leur sert à se mettre en selle.

C'était là que mon caïque était venu m'attendre. Un peu au-dessus d'Eyoub, la Corne-d'Or, se rétrécit, et, tournant vers l'est, n'est bientôt plus qu'un petit fleuve, le Barbyzès dont je remonte le cours; en une demi-heure j'arrive aux *Eaux douces d'Europe*. Un triste spectacle m'attendait au seuil de ce lieu de réjouissance; les cawas (sorte de sergents de ville) retiraient du fleuve le corps d'un jeune homme qui venait de se noyer en nageant, et deux femmes, une mère, une sœur, une fiancée peut-être, se précipitaient en sanglotant sur ce cadavre dont on ne pouvait les détacher.

Quelques coups de rame encore, la scène change; je passe sous un joli pont d'une seule arche, et je mets pied à terre dans une charmante vallée, rendez-vous de la foule joyeuse les vendredis et les dimanches pendant le printemps; plus tard, les *Eaux douces d'Europe* sont abandonnées pour les *Eaux douces d'Asie*, situées en face de Babek, sur la rive orientale du Bosphore.

La réunion était nombreuse; les femmes étaient en majorité; juives, turques, franques, grecques ou arméniennes étaient venues en caïques ou en *arabas*, sorte de char couvert, traîné par des bœufs coquettement caparaçonnés. Plusieurs *talikas* ou carrosses contenaient des femmes de pachas, suivies d'eunuques à cheval, le sabre au côté et portant le costume de la réforme, le pantalon blanc, la redingote bleue et le fez amaranthe. Une de ces voitures, plus riche que les autres, surmontée d'un couronnement doré, appartenait à des sultanes qui ne mirent point pied à terre. Des musiciens turcs, un escamoteur bohémien et son pître, attiraient les curieux; des Grecs circulaient dans la foule, portant des plateaux chargés de *loukoum*, de *kalva*, de confitures de feuilles de rose et de sorbets à la neige. Dans des échoppes de toile, sur des fourneaux élevés étaient rangées les petites cafetières de cuivre jaune à long manche, qui versent au consommateur dans les *fildgaun*, ces trop petites tasses posées dans un coquetier de métal *(rarf)*, ce café épais et parfumé, que l'on préfère bientôt à la liqueur plus limpide, mais moins aromatique et moins bienfaisante qu'on prépare à Paris, à Naples ou à Vienne. Beaucoup de promeneurs, plus encore de promeneuses, avaient apporté leur repas qu'ils prenaient sur des tapis étendus sur le sol. Devant eux, pour gagner quelques *paras*, venaient danser, au son du tambour de basque, de jeunes *Zingare* au front tatoué de bleu, à peine vêtues d'une grossière chemise de toile, brodée en couleur. Leurs pieds ne quittent jamais la terre et leur danse

Digitized by Google

ne consiste qu'en des mouvements de corps assez peu gracieux.

A l'extrémité supérieure de la vallée des Eaux-Douces est un kiosque du sultan, au milieu d'un beau parc où le public est admis. Ce parc est traversé par le Barbyzès, enfermé dans un long canal que franchit un pont élégant; au-dessous il forme une jolie petite cascade. Ce canal fut construit en 1724, par ordre d'Achmet III, qui voulut imiter les eaux de Marly que lui avait décrites Mehemet Effendi, son ambassadeur à la cour de France.

A quatre heures je me rembarque, mais pour quitter bientôt mon caïque au hameau de Subludjé, situé sur la rive gauche du Barbyzès. Je gravis à pied et je traverse plusieurs collines sauvages et arides que l'on croirait à cent lieues de toute habitation, si elles n'étaient couvertes d'innombrables tombes juives ou arméniennes, et j'arrive à un plateau élevé qu'on nomme *Ok-Meidan* (la place aux flèches). C'est là que jadis les sultans venaient s'exercer au tir de l'arc. Toutes les fois que la flèche impériale avait touché le but, on élevait une colonne commémorative, et toute la plaine est hérissée de ces singuliers monuments qui la font ressembler à un immense jeu de quilles. La plupart sont de simples fûts de colonnes sans chapiteaux; mais quelques-uns sont de grands piliers carrés, richement sculptés et surmontés d'un élégant amortissement.

Au bout de la plaine, une petite chapelle grecque, sous le vocable du saint Vendredi, contient une fontaine sainte ; une autre source également sacrée se trouve plus bas dans une chapelle Saint-Jean, creusée en partie dans le roc.

Non loin de là, est la grande mosquée de Bey-Ali-Pacha. En avant de son immense portique est une cour qu'ombragent les plus beaux platanes que j'aie vus en Turquie, pays où pourtant cet arbre atteint un développement inconnu aux contrées de l'Occident. Ils ne peuvent avoir moins de cinq cents ans; ils sont, il est vrai, moins gros que celui de la cour du vieux sérail à Constantinople, et surtout que celui de Godefroy de Bouillon, à Buyuk-Déré; mais ils sont plus sains, plus vigoureux et mieux faits. Pour retourner à Péra, il ne me restait plus à traverser que le bas quartier de Tatavola, habité par des Grecs dont l'église est consacrée à saint Dimitri; à six heures et demie, je rentrais à mon hôtel.

Pour compléter cette journée si bien remplie, j'allai passer la soirée au café Français, devant lequel s'étend une rue en terrasse, rendez-vous de la société franque. Des musiciens italiens et allemands exécutent des valses, des polkas, des contredanses, et c'est dans le *petit champ des morts* de Péra, dans le cimetière même, en dehors de la terrasse qui le domine, qu'est établi le pavillon de l'orchestre. Cette tolérance, ce rapprochement,

Digitized by Google

si éloignés de nos mœurs, surprennent moins quand, dans la partie inférieure du *petit champ*, comme on dit par euphémisme, de ce terrain très-accidenté qui descend vers la Corne-d'Or, on aperçoit plusieurs tentes illuminées d'où arrivent de temps en temps les sons lointains d'une musique sauvage. Là se réunissent les Musulmans eux-mêmes, et ce n'est pas seulement, dit-on, les charmes de la musique qui les y attirent. Pour les fils du Prophète, la mort n'est qu'une conséquence forcée de la vie, un passage certain dans un monde meilleur ; quelques regrets peuvent survivre à celui qui n'est plus, mais au lieu où il repose ne s'attache aucune idée de tristesse ; il y dort tranquille en attendant le jour du jugement, où l'on espère qu'il se présentera tenant le livre de sa vie de la main droite, et les anges de la mort, Monkir et Nekir, gardiens éternels des tombes, pardonnent aux vivants de se réjouir sur la poussière de ceux qui subiront peut-être les épreuves du purgatoire, mais qui, tôt ou tard, jouiront du bonheur ineffable que leur réserve le paradis d'Allah.

Ernest Breton, *membre de la 4e classe.*

RAPPORT

A L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, SUR LA VOIE ROMAINE QUI CONDUISAIT DE TOLOSA A LUGDUNUM-CONVENARUM.

L'arrondissement de Saint-Gaudens est riche en monuments, que les Romains possédaient dans cette partie des Gaules. Des inscriptions, des statues, des débris de temples, de fortifications provenant des fouilles opérées à Val-Cabrère, à Saint-Bertrand-de-Comminges, et dans plusieurs autres localités, rappellent à notre âge les souvenirs de la domination romaine.

J'ai dirigé, cet été, mes excursions vers Saint-Gaudens, Saint-Bertrand-de-Comminges, etc. ; et dans ce parcours j'ai aperçu des monuments d'une haute antiquité. J'ai pensé que l'Institut Historique accueillerait avec autant d'intérêt que de bienveillance le fruit de mes observations. Entre autres monuments qui ont perpétué l'occupation du Peuple-Roi, dans la contrée que j'ai parcourue, il faut distinguer les traces d'une voie qui, partant de Toulouse, se dirigeait vers Saint-Bertrand-de-Comminges, cette cité fondée par les *Convenæ*, débris des légions de Pompée et de Sertorius.

Cette voie traversait Martres (*Angonia*), non loin de *Calagoris Convena-*

Digitized by Google

rum, cité romaine détruite dans le XIe siècle par les Vandales, et Carére, passait par Saint-Gaudens. Un tumulus gaulois s'élevait, au bout du territoire actuel de cette ville, sur le sommet de la colline de Pujament. De là, elle se dirigeait vers Valentina (1), ville où du Mége a reconnu plusieurs tombes romaines ou gauloises, et l'inscription consacrée à Nymphius, dont les pieux sentiments, l'érudition, la générosité méritèrent les hommages des Aquitains qui le vénérèrent comme leur père. En sortant de Valentine, et en allant vers la route actuelle, à gauche, on aperçoit à l'entrée de la Barthe-de-Rivière, établissement thermal, deux obélisques dans un déplorable état de dégradation, très-élevés, ayant la forme des *tumuli* ou pierres amassées, indiquant les routes; ils avaient été construits à droite de celle-ci, sur le chemin de *Lugdunum*. Les niches renfermaient des statues, probablement de *Mercure messager :* des mosaïques, une cuisse et une main en marbre, de proportion colossale, et remarquables par leur travail, qui accuse l'époque florissante de la statuaire romaine, ont été recueillies en cet endroit.

De la Barthe, la voie prenait la direction d'Ardiége, à 8 ou 9 kilomètres de Saint-Bertrand, où Sirmond découvrit les premières inscriptions qui ont fait connaître *Leherennus*. Du Mége y a vu un autel consacré à cette divinité :

LEHERENNO.
DEO
MANDATVS
MASVETI. F
V. S. L. M.

Un autre à *Mars* Leherennus :

MARTI
LEHERENNI.
INGENVS
SIRICONIS
V. S. L. M.

Leherennus est une épithète de Mars, ou l'appellation que les anciens

(1) Bourg fondé dans le IVe siècle, par Valentinien II. Des restes de murailles et deux portes démontrent son antique importance. D'après une tradition qui se conserve encore, des villes florissantes auraient existé dans toute la vallée qui s'étend à l'Ouest de Valentine, et les paysans racontent fréquemment « qu'un chat pouvait aller de Valentine à Saint-Bertrand, en ne suivant que les toits. » De nombreux débris antiques, disséminés dans la plaine, donnent beaucoup de créance à ce dicton populaire.

Digitized by Google

donnaient jadis à ce Dieu. Ces autels sont en marbre blanc et portent sur les côtés la patère et le præféricule, vases employés aux sacrifices. Sirmond avait également découvert un cippe élevé à *Diane auguste et céleste*, ainsi que plusieurs autres monuments. Dans les fouilles faites à Cier-de-Rivière, que la voie laissait, à gauche, on a découvert quelques inscriptions sépulcrales, et près de là on rencontrait l'œdicule dans lequel le Dieu *Rœsert* recevait les hommages du peuple. L'autel construit en l'honneur de cette divinité, et reconnu par du Mége à Huos, avait été découvert dans le lieu appelé, de nos jours, Notre-Dame de Rasert. Un buste antique et d'autres objets provenant des fouilles, à Martres-de-Rivière, près duquel passait la route, indiquent que ce lieu était habité du temps des Romains.

La voie prenait une ligne oblique, à gauche, et traversait la Garonne au point actuellement appelé *la Broquère*, où l'on a découvert, entre autres monuments, une colonne milliaire, dédiée avant 247 à l'empereur Philippe, à Marcia Otacilia Severa, son épouse, et au jeune Philippe, leur fils.

Dans le village de la Broquère, à 1 kilomètre de Saint-Bertrand, a été faite la découverte d'un autel parfaitement conservé, ayant sur les faces latérales un præféricule et une patère à queue, et sur le côté principal l'inscription suivante :

MATRI DEVM
A. FLAVIVS
ATHENIO
EX. VOT.
SABINÆ F.
UXORIS

Un autel placé dans la partie intérieure du mur de l'église de la Broquère, porte cette inscription :

DEO APOLLI.
VOTUM PO
SVIT

Cette divinité a pu donner son nom au hameau d'*Apolinan* ou *Polignan*, peu éloigné de la Broquère, qui dépend de la commune de Gourdan, et où est situé le petit séminaire du diocèse de Toulouse.

La Broquère a été construit sur les ruines de *Lugdunum Convenarum*, restauré en 1100 du sac que cette ville éprouva en 584 ou 585, par Gontrand, roi de Bourgogne, pour avoir donné asile au faux Gondebaud.

De la Broquère à Val-Cabrère, la distance est à peu près de 500 mè-

Digitized by Google

tres (1). On voit, avant d'atteindre ce village, des débris de constructions qui appartiennent à l'époque où les *Convenæ* habitaient cette contrée. C'était probablement l'enceinte de Lugdunum, les portes de la cité, les tours qui la protégeaient. Là s'arrêtait la voie romaine ; elle avait donc 105 kilomètres d'étendue, depuis Toulouse.

Dans ce parcours, les Romains avaient bâti des villes, des villas, des temples, des amphithéâtres, des naumachies dont on recueille chaque jour les précieux débris. Le Musée de Toulouse possède une grande partie des statues, des pierres sépulcrales, des ex-voto trouvés dans les fouilles. En 1832, j'assistai à la découverte d'une piscine, à Martres, ainsi que d'un silo contenant des grains de blé parfaitement conservés. Du Mége avait réuni une collection de médailles, d'armures, d'outils et autres objets romains, d'une grande valeur.

Les Romains ont laissé des vestiges de leur résidence dans cette contrée. Eminemment sensuel, séduit par le magnifique panorama qui se présentait à ses regards, le peuple se fixa dans cette riche plaine. La multitude des thermes, les carrières de marbre, les mines de fer et de cuivre l'attirèrent, en lui prodiguant des soulagements aux malades, et des avantages inappréciables, et les monuments qu'ils construisirent ont fatigué la faux du temps qui détruit tout, et légué à la mémoire des âges un souvenir immortel.

POLYDORE DE LABADIE,
Membre correspondant de la deuxième classe.

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE DE M. FERD° DI LUCA, MEMBRE CORRESPONDANT DE NAPLES, INTITULÉ : *la Navigazione del dottor Kane alla regione polare nordica.* 1863.

Peu de personnes ignorent la fameuse navigation exécutée par le docteur Kane, dans le courant des années 1853, 1854 et 1855, dans la région polaire arctique, et l'importante découverte d'une température douce dans

(1) Des autels votifs, cippes et autres pierres portant des inscriptions ou des bas-reliefs, on été trouvés dans la plaine ainsi qu'un petit monument de marbre orné d'un très-beau bas-relief, représentant une chèvre qui broute des feuilles, image gardienne de ce faubourg.

Digitized by Google

la région qui entoure le pôle auprès des terres glaciales du 80° de latitude, où la température ne pouvait être moindre de 40 et plus au-dessous de zéro, puisque le mercure gelait aussi bien que les liquides alcooliques.

Tout le monde avait le regard tourné vers le nord, attendant avec anxiété l'apparition du navire qui apporterait des nouvelles du célèbre John Franklin, qui avait quitté la Tamise, le 19 mai 1845, pour aller chercher le passage si désiré du nord-ouest, et dont, en mai 1853, huit ans après son départ, on ignorait encore la destinée. Ce fut alors que l'Américain Harry Grinnel équipa, à ses frais, le brick l'*Advance*, qu'il confia au docteur Kane. L'*Advance* partit de New-York le 31 mai 1853, à la recherche de Franklin ; il ne prit pas la voie du détroit de Barrow ou de Lancastre, inutilement tentée par tant d'autres hardis navigateurs ; mais il côtoya le Groënland, se dirigeant vers le pôle par l'orient de la mer de Baffin. Les années 1853 et 1854 se passèrent, et déjà juin 1855 commençait et l'on n'avait aucune nouvelle de l'expédition. Tous les cœurs battaient d'inquiétude sur le sort de l'intrépide navigateur, et on se décida à envoyer à sa recherche le lieutenant Harstein, qui partit le 4 juin 1855.

Le commandant de l'*Advance* se trouvait pris, dans les glaces de la côte occidentale du Groënland, par 78° 45' de latitude. Un froid extraordinaire avait gelé le mercure dans les instruments et n'avait pas épargné le wisky, sorte de boisson alcoolique. A l'avant de l'*Advance* se dressaient des îles et des péninsules de glace ; à l'arrière, flottait un archipel de glaçons qui s'étendait sur une longueur de plus de cinquante milles du nord-est au sud-est. A l'ouest, vers le 79° 30' se développait un immense glacier qui recouvrait tout le promontoire Louis-Napoléon, au nord du détroit de Smith. Le scorbut ravageait le courageux équipage de Kane, et le tétanos sévissait avec une égale fureur. De soixante chiens employés à tirer les traîneaux, cinquante-sept moururent du tétanos. Les hommes qui échappaient à la mort étaient exposés à l'amputation d'un doigt ou d'un membre gelé. Les vivres allaient bientôt manquer. On était au mois de mars, et la nuit, qui avait été complète au solstice d'hiver, couvrait encore de ténèbres ces plages désolées. La mer s'étant un peu ouverte, le navire avait commencé à avancer quand, au 79°, une masse de glace taillée à pic et haute de 500 pieds anglais l'arrêta de nouveau. Le docteur Kane, marchant sur la glace ou en traîneau, fit le tour de la montagne de glace pendant plus de 80 milles, sans se laisser épouvanter par les avalanches et les quartiers de glace, qui, se détachant de la masse principale, menaçaient de l'engloutir. Il arriva ainsi au 80° de latitude ; mais là, une épaisse barrière de glace sembla lui dire *Non plus ultrà*. Sans se décourager, Kane frappe de

Digitized by Google

l'avant de son bâtiment l'obstacle glacé en s'y précipitant de toute la force de sa machine ; la barrière s'ouvre, il passe, et quel fut son étonnement, quand vers le 81° se présente devant lui une mer libre et sans glace ! Le mercure dégèle, la température s'élève. La côte occidentale de cette mer libre se présente, presque jusqu'au 83° où il s'arrêta, couverte d'une herbe verdoyante que les naturalistes reconnurent être une sorte d'ivraie. Un grand nombre d'animaux s'en nourrissaient et ne paraissaient s'inquiéter nullement de la présence de l'homme. Le docteur Kane n'a pas donné la description de ces animaux. Divers oiseaux d'espèces inconnues voltigeaient sur ces terres. Un seul fut transporté en Europe, et fut reconnu avoir beaucoup d'analogie avec la mouette argentée.

Le regard se tournait émerveillé vers le nord où il n'y avait pas trace de glace, tandis qu'au sud la superficie de l'Océan, à perte de vue, jusqu'à une distance de plus 140 milles, n'était qu'une masse solide de glace. Le docteur Kane évalua la superficie de la mer libre qui s'étendait sous ses yeux à 3,000 milles carrés. Il ne dit rien de la limite extrême où la vue s'étendait en largeur ; probablement que l'atmosphère n'était pas entièrement exempte de brume. Dans le moment de sa découverte, on donna à cette mer ouverte le nom de *Polynie ;* mais, sur les cartes, elle porte avec plus de justice celui de *Mer polaire de Kane.*

Après plus de trois années de la plus cruelle incertitude, on vit enfin rentrer en triomphe, à New-York, vers la fin de 1855, les braves qui avait échappé à tant de travaux, à tant de périls. Le nom de terre de Grinnel donné à la plage qui s'étend du 79° au 80° de latitude nord rappelle la philanthropie et la générosité de l'homme qui avait su faire un si bel usage de ses richesses, et qui avait été la cause première de l'une des plus étonnantes découvertes de la physique du globe.

L'Investigateur devait signaler ce fait aussi étrange que nouveau d'une mer polaire libre et tempérée, en contact avec une mer gelée plus méridionale ; mais il ne rentrerait pas dans son cadre de suivre M. F. de Luca dans le développement des causes auxquelles il attribue ce phénomène, développement qui est beaucoup plus à sa place dans son Mémoire écrit pour l'Académie royale des sciences physiques et mathématiques de Naples. Ceux de nos collègues qui désireraient approfondir cette question si curieuse pourront retrouver dans les actes de cette académie cet intéressant travail, qui ne peut manquer d'ajouter encore à la réputation si bien établie de notre savant correspondant. E. B.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

Un volume de 420 pages, intitulé : *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1861, imprimé à Nancy, sera le sujet de ce rapport.

Cette Académie porte le nom du roi de Pologne, duc de Lorraine, son fondateur, et elle en conserve la mémoire auguste, révérée de tous les gens de bien. Elle a 112 ans d'existence. Elle se compose de membres titulaires, d'associés correspondants nationaux résidant les uns à Nancy et dans la circonscription de l'ancienne Lorraine, les autres au dehors; enfin d'associés correspondants étrangers. La première liste contient 35 noms; la deuxième 61 ; la troisième 112 et la quatrième 36.

Les mémoires, notices et discours que renferme le volume sont au nombre de 15, outre : —1° le compte rendu de 1861 par M. Cournault ;—2° le discours de réception de M. Renard, professeur de mathématique à Nancy, *sur la vie et les ouvrages de Coriolis*, décédé en 1843, à cinquante et un ans, directeur de l'Ecole polytechnique ; — 3° le discours de M. Alexandre, premier avocat général, traitant *du caractère de la législation lorraine, sa marche, son histoire*; — 4° celui de M. Leupol, *de l'influence qu'exerceraient les études sanscrites sur la littérature française*; — 5° et la réponse collective du président, M. de Dumast, à chacun des récipiendaires. Tous ces discours, au fond savant, revêtent une forme élégante et ingénieuse. On cite quelques pensées de Coriolis, ce profond mathématicien; elles méritent qu'un chrétien philosophe les recueille sur ses tablettes. Le panégyriste du sanscrit, voulant joindre l'exemple au précepte, termine son discours par une allégorie orientale qu'il intitule *les Poëtes*, d'environ quatre-vingts grands vers réguliers. Le président lui a riposté par un morceau de cent soixante-huit vers pareils, dont l'idée dominante et finale est que le sanscrit est étudié des savants; que les amateurs de la littérature en font cas ; que l'Orient et l'Occident, n'ayant bientôt plus de barrières naturelles, s'uniront par une civilisation commune et peut-être par une même langue, et puisse être, celle-ci, la française

Enrichie, assouplie et sachant toutefois
De Racine et Pascal garder les nobles lois...
Fine, claire, expressive, éloquente, bénie,
Instrument du bon sens autant que du génie;
Sur des rayons de fer emportée en tout lieu,
Pour être enfin la langue et de l'homme et de Dieu.

Digitized by Google

Le premier mémoire, *la Force de recul appliquée à la marche des aérostats et des bateaux plongeurs*, a pour auteur M. Morey, architecte à Nancy. La difficulté est que l'air n'offre pas de point d'appui; il faudrait frapper l'air avec une précipitation extrême.

M. Godron, doyen de la Faculté des sciences, a donné deux mémoires, l'un *sur les feuilles inéquilatères* des ormes, des tilleuls, des begonia, l'autre sur les *ægilops hybrides*.

M. Leupol, zélé orientaliste, comme on l'a vu, présente une *méditation* nouvelle, qu'il intitule *Akbar*. C'est un dithyrambe en trois parties de 380 vers et sur rhythmes variés. En voici le sujet :

Le plus puissant des rois, le plus heureux vainqueur,
Sage au sein de la gloire, humble après ses conquêtes,
Prenant pour gouverner les ordres de son cœur,
Akbar était sans joie au milieu de ses fêtes.

Or, si Akbar n'est pas heureux, qui donc peut espérer de l'être? — Du reste, Akbar n'est pas un être imaginaire ; c'est l'un des ancêtres d'Aureng-Zeb ; il mourut en 1605, âgé de soixante-trois ans.

A ce poëme sont jointes des notes renfermant la traduction de plusieurs poésies indoues.

M. Paillart, premier président honoraire de la Cour impériale, fait connaître les poésies de feu M. Delacourt, décédé le 7 décembre 1851, de son vivant juge de paix, maire ou adjoint. M. Paillart nous apprend que son auteur ne paraît avoir rien publié avant l'âge de quarante-quatre ans, et seulement alors une brochure de seize fables (il est mort à soixante-douze ans). Ses œuvres sont recueillies dans un manuscrit in-4° de plus de 500 pages, de la main de l'auteur. Son éditeur bénévole en donne un assez bon nombre de pièces et croit y reconnaître quelque imitation du genre de Lamartine. Ce qui est cité est digne d'être lu et le serait d'être publié. J'y trouve des images, de la clarté et du bon sens.

Mémoire sur les *Monnaies des ducs bénéficiaires de Lorraine*, par M. Monnier. « On désigne sous le nom de *ducs bénéficiaires* les seigneurs auquels les » rois de France et surtout les empereurs déléguèrent le gouvernement de » la Lorraine de 895 à 1048. Cette délégation était donnée à vie seule- » ment, quoique en réalité il arrive presque toujours que les fils succèdent » à leur père. » — L'auteur, après cet exposé, avertit néanmoins qu'il ne poussera ses recherches que jusqu'à 965. Suit la gravure de toutes ces monnaies.

Digitized by Google

Notice nécrologique de M. Guibal, géologue, musicien, dessinateur, poëte, mort à quatre-vingts ans : *mens sana in corpore sano.*

Sur les relations d'isomorphisme qui existent entre les métaux du groupe de l'azote, par M. Nicklès, professeur de chimie à la Faculté des sciences. On y traite, à ce que j'ai pu voir, de la *parité de formes* dans diverses cristallisations. Ce mémoire a 30 pages ; il est rempli de calculs et orné d'une planche.

Récit du meurtre du maréchal de saint Paul, commis par le duc de Guise (Charles), *à Rheims, le* 25 *avril* 1594. Ce Saint-Paul était de la Ligue aussi bien que les princes lorrains. Mais comme tous ces gens-là prévoyaient qu'avec un Henri IV, si faible qu'il fût encore alors, la Ligue aurait une fin prochaine, chacun d'eux se préparait en secret à vendre au meilleur prix son adhésion au nouveau pouvoir. Or, le maréchal de Saint-Paul tenait Reims comme gouverneur; mais Mayenne était ou se prétendait « lieutenant général de l'État et couronne de France, gouverneur général de Champagne et de Brie. » Les princes lorrains cherchaient à enlever au maréchal la suprême autorité. Le duc, dans une espèce de guet-apens, lui suscite une mauvaise querelle et lui passe son épée au travers du corps. Il n'en fut que cela. Telles sont les mœurs du temps.

Suit un *Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy durant l'année* 1861, *par le docteur Simonin, avec un tableau synoptique;*

Puis, une dissertation de 55 pages, par M. Renard, sur la *Distribution de l'électricité dans les conducteurs cristallisés en partant de l'hypothèse d'un seul fluide;*

Une note de M. Seguin, professeur de physique à Grenoble, sur la *Décomposition de plusieurs gaz par l'étincelle électrique en présence d'un gaz inerte;*

Une autre de M. Chautard, professeur de physique à Nancy, sur les *Phénomènes de diffraction obtenus par le passage de rayons très-divergents à travers un écran;*

Et des observations de M. Nicklès sur la *Théorie physique des odeurs et des saveurs* : 1° cas où les corps mêlés à une matière odorante en font disparaître l'odeur, 2° génération des odeurs, 3° odeurs propres, 4° perception des odeurs, 5° relations entre l'odeur et la composition chimique d'un corps odorant. Considérations générales. Notes.

Je terminerai par mentionner seulement une notice littéraire, de M. Lombard, avocat à Nancy, en 44 pages, sur André Chénier. Tout ce qu'il y a d'historique dans cette existence tranchée dans sa fleur, nous le connaissons tous. Honte et horreur sur ceux qui s'étaient emparés alors du

Digitized by Google

pouvoir en France ! La dissertation jette un coup d'œil sur chacune des œuvres du jeune poëte, les apprécie et les critique avec goût; mais elle s'étend et approfondit sa vue sur le poëme dont André Chénier avait tracé le plan, pour lequel il avait déjà fait divers morceaux et que semble lui avoir inspiré le poëte latin de *la Nature*. Celui-ci niait la Divinité, abominait la religion, la confondant avec la superstition, et fut conséquent avec lui-même en terminant de sa main une vie probe sans doute, mais sans moralité, sans raison d'être. Chénier, suivant la philosophie à la mode alors, ne reconnaît guère que la *nature* à adorer, et la *raison* qui soit digne de notre culte. Si donc il s'écarte de son modèle, c'est en ce qu'il pense, toujours avec les sages du temps, que la *religion* est un bon et prudent moyen de gouvernement. Mais, comme le remarque son critique, il s'ôte par là l'énergie des tableaux de Lucrèce et, j'ajouterai, les sentiments d'espérance, de tendresse, de courage modeste qu'inspire la religion, la vraie, en cela si bien d'acord avec le cœur humain.

P. Masson,

Membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1863

*** La première classe *(histoire générale, histoire de France)* s'est assemblée le 8 avril, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Carra de Vaux ; M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Notre honorable collègue M. le professeur Puccinotti, sénateur à Florence, fait hommage à l'Institut historique de l'*Histoire de la médecine*, 2 gros vol. in-8. M. Laveis est prié d'en rendre compte.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La Société des antiquaires de France offre à l'Institut historique deux volumes de ses travaux. M. d'Aiguillon est nommé rapporteur.

*** La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Camoin demande à faire partie de l'Institut historique sous les auspices de MM. l'abbé Orsini et Armand Lucy. Il offre comme titre l'His-

Digitized by Google

toire de la magistrature en France, un vol. in-8. M. le Président nomme une commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. de Berty, Carra de Vaux et Gauthier-la-Chapelle. On offre à notre société une brochure relative au système de mendicité adopté dans la ville de Sienne (Italie). M. Masson est chargé d'en rendre compte. Notre collègue M. Valat se propose d'envoyer, pour être lu en séance publique, un mémoire ayant pour titre : *De l'Imitation au point de vue moral et historique.* M. Léon Hilaire, notre collègue à Toulouse, annonce également pour la même séance un mémoire sur le maréchal de Saxe.

L'ordre du jour des lectures de la séance publique doit être fixé par la Commission, qui se réunira le 17 avril.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Hardouin s'excuse de ne pouvoir pas assister à cette séance.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Cénac-Moncaut, pour lire son mémoire sur *le Passsage du Splugen par Macdonald;* cette lecture est approuvée pour la séance publique. M. E. Breton lit ensuite son mémoire : *Un dimanche à Constantinople.* Cette lecture est également approuvée. Toutes les autres lectures qui doivent être faites en séance publique sont renvoyées à l'examen de la Commission.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 24 AVRIL 1863.

*** La séance est ouverte à huit heures et demie du soir; M. Ernest Breton occupe le fauteuil; M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'Assemblée la nouvelle perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de deux membres, en la personne de M. le marquis Gaëtan de la Rochefoucauld-Liancourt, l'un de ses plus anciens membres et président de la Société, et de M. Duvivier de Streis, curé de Liége. L'Assemblée regrette vivement la perte de ces collègues et décide qu'une notice biographique sera faite et publiée sur leur vie et leurs ouvrages. M. Alix est prié de rédiger cette notice.

M. le professeur Campani, de Sienne, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. Il lui fait hommage en

Digitized by Google

même temps de son compte rendu des travaux de la 5e section *des sciences physiques, mathématiques et naturelles,* dont il était le secrétaire général au congrès scientifique des Italiens, tenu à Sienne en septembre dernier; des remercîments sont votés à M. Campani, et son rapport est renvoyé à M. Renzi, chargé de rendre compte dudit congrès.

On communique à l'Assemblée la liste des livres offerts pendant le mois; des remercîments sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Parrot, intitulé : *le Bailli Thibault Levrault et l'Officialité d'Angers.* Cette lecture intéressante donne lieu à plusieurs observations de MM. de Berty, Barbier, Breton, Masson et Badiche.

M. Hardouin lit ensuite deux rapports intéressants; le premier, sur la législation forestière, par M. le comte de Gori, notre collègue de Sienne; l'autre, intitulé *Etude sur Grotius,* par notre collègue, M. Caumont, du Havre. Après quelques observations sur cette dernière lecture par MM. Breton, Masson, de Berty et Badiche, les deux rapports ont été renvoyés, par le scrutin secret, au comité du journal. M. de Ressiguier envoie à l'Institut historique une pièce de vers intitulée : *les Derniers Accents de ma muse, la vérité dans un songe.* Des remercîments sont votés à notre honorable collègue, M. de Ressiguier.

M. E. Breton lit une intéressante notice biographique sur notre regretté collègue, M. le marquis Cuneo d'Ornano; pour rendre hommage à sa mémoire, l'Assemblée décide que cette notice sera lue dans la séance publique. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 26 AVRIL 1863.

Cette séance avait été annoncée par le *Moniteur universel* et par plusieurs journaux.

Une lettre d'invitation avait été adressée à tous les membres résidents, aux corps savants, aux hommes de lettres, aux différents ministères et au corps diplomatique.

Cette lettre était signée par MM. le marquis DE BRIGNOLE et le comte REINHARD, *présidents honoraires;* — E. BRETON, *président;* — H. DE SAINT-ALBIN, *vice-président;* — H. HARDOUIN, *vice-président adjoint;* — A. JUBI-

Digitized by Google

NAL, *secrétaire général;* — A. RENZI, *administrateur;* — GAUTHIER LA CHAPELLE, *secrétaire adjoint.*

La séance a été ouverte, à une heure et demie, dans la grande salle de l'hôtel de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44, en présence d'une assemblée très-nombreuse.

M. le président a adressé une courte allocution au public bienveillant qui s'empresse toujours d'assister à nos séances; il a fait remarquer que si la science à laquelle sont consacrés nos travaux a de l'utilité et des attraits, c'est qu'elle offre à tous un égal intérêt. L'heureuse idée qu'ont eue les fondateurs de l'Institut historique de diviser notre Société en classes, lui a donné la facilité d'ouvrir ses portes à tous ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire des peuples, des sciences, des langues, des arts.

La lecture du Rapport sur les travaux de l'Institut historique, par M. Jubinal, secrétaire général, retenu par une indisposition, a été faite par notre collègue, M. Parrot.

M. Jubinal passe en revue les travaux qui ont été exécutés (35 mémoires) par les membres résidents et correspondants pendant l'année. Ce sont MM. Barry, Barbier, Lambert, Breton, Albrespy, Joret-Desclosières, Parrot, Mahon de Monaghan, Depoisier, Cénac-Moncaut, de Saint-Albin.

Des rapports, qui ne sont pas moins nombreux que les mémoires, ont été faits par MM. Masson, Valat, Alix, de Berty, Hardouin, etc.

La Société a fait, pendant l'année, des pertes peu nombreuses, mais sensibles; notamment celle de M. Jomard, de l'Institut, dont les savants travaux et les découvertes scientifiques honoreront toujours la mémoire.

Quarante-quatre membres nouveaux, dont trente-cinq Italiens, sont venus grossir les rangs de l'Institut historique : « On avait beau appeler » l'Italie la Niobé des nations, dit M. Jubinal, la regarder comme un » peuple enseveli pour l'éternité dans la tombe, l'Italie, nouveau Lazare, » grâce à l'épée de la France, grâce au génie de l'Empereur, a soulevé la » pierre de son sépulcre, et elle en est sortie splendide et rayonnante de » force et de beauté. »

La jeune Amérique a contribué, pour sa part, à cette augmentation de membres reçus, parmi lesquels nous mentionnons le général Mitre, président de la République argentine et le savant Torres Caïcedo, chargé d'affaires de Venezuela. La lecture de ce compte rendu a été accueillie par des marques de sympathie.

M. le président donne la parole à M. Barbier, président à la Cour impériale de Paris, pour lire son Mémoire intitulé : *Un Chapitre de l'Histoire*

Digitized by Google

d'Espagne. L'auteur, dans une rapide analyse, nous fait assister aux événements qui signalèrent, en Espagne, les années 1807-1808, les dissensions intestines de la cour de Charles IV; les intrigues de la reine et de Godoy, la procédure suivie contre le prince de la Paix et ses prétendus complices; enfin, ces scènes dramatiques, dont le dénoûment devait avoir lieu à Bayonne sous l'œil de Napoléon, et faire tomber la couronne de la tête de Charles IV comme de celle de son fils. A la fin de cette lecture intéressante, le public attentif l'a unanimement applaudie.

M. E. Breton, président, prend à son tour la parole pour lire le mémoire : *Un Dimanche à Constantinople*. L'année dernière il nous avait fait connaître une partie de son voyage en Orient; l'intéressant mémoire qu'il a lu, cette année, n'a pas été écouté avec moins de plaisir.

M. Cénac-Moncaut lit à son tour un mémoire sur *le Passage du Splugen par l'armée de Macdonald*. L'entreprise hardie du passage du Saint-Bernard par une armée de quarante mille hommes, commandée par Bonaparte, au mois de mai 1800, avait été couronnée par la victoire à la bataille de Marengo ; le passage de l'armée commandée par Macdonald, à la fin de novembre et au commencement de décembre de la même année, n'a pas été apprécié à sa juste valeur. Toutes les précautions avaient été prises pour effectuer ces passages périlleux ; mais si le premier avait été favorisé par la saison, le second fut exposé à tous les obstacles, à tous les dangers que lui présentait un rigoureux hiver.

La neige à cinq mètres d'épaisseur qui avait fait disparaître toute sorte de sentier ; la violence du vent, les avalanches de neige, de rochers et de sable, emportaient hommes, chevaux et mulets, qui disparaissaient dans des gouffres de cent trente mètres de profondeur. Généraux et soldats étaient obligés de se frayer un chemin, la pioche à la main, à travers des montagnes de glaces et de neiges; ils portaient à bras les pièces d'artillerie démontée, les roues et les équipages pendant cinq jours et cinq nuits; plus de cent hommes disparurent sous les avalanches avec chevaux et mulets. Le tableau que fait M. Cénac-Moncaut du passage de l'armée de Macdonald sur le Splugen, est saisissant et plein d'intérêt; il rend hommage à l'héroïsme que déploya cette armée autant pour combattre et vaincre les obstacles de la nature, que pour triompher des ennemis qu'elle rencontra en descendant des Alpes dans la vaste plaine de l'Italie. De vifs applaudissements ont accueilli cette lecture.

—M. Joret Desclosières, avocat de la Cour impériale de Paris, lit le récit du *Procès du Paratonnerre de Saint-Omer* (1780-1883). Un habitant de cette ville ayant fait élever en 1780 un conducteur électrique sur sa

Digitized by Google

maison, les voisins dénoncèrent ce fait aux échevins, qui ordonnèrent l'enlèvement du paratonnerre comme contraire à la sûreté publique; mais, sur l'appel de la sentence, le conseil provincial de l'Artois infirma cette décision. Toutefois, le peuple se fit justice lui-même et exécuta les ordres des échevins avec violence.

Le récit de M. Desclosières sur des faits aussi curieux que peu connus a vivement intéressé.

M. de Berty a donné lecture d'une notice biographique rédigée par M. E. Breton sur notre regretté collègue M. le marquis Cuneo d'Ornano, décédé à Oran (Algérie). M. Cuneo d'Ornano embrassa la carrière militaire en suivant les traces du colonel d'Ornano, son père, qui avait fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Il ne fut soldat qu'un seul jour (6 septembre 1813), au sortir du collége de Marseille. En septembre de la même année, il fut nommé lieutenant en second par le général Kellermann, duc de Valmy. Il fit les campagnes de Leipsick et de la rive gauche du Rhin, et il eut la main droite et les pieds gelés. Il n'avait pas seize ans (12 février 1814) lorsqu'il fut décoré de la main de l'Empereur sur le champ de bataille de Château-Thierry, où il s'était fait remarquer par son courage dans la charge des escadrons des gardes d'honneur, dont il faisait partie, qui sabrèrent la cavalerie prussienne et lui enlevèrent son artillerie légère. La chute de l'Empire mit fin à sa carrière militaire. M. d'Ornano alla habiter Rome, où, en 1848, il sauva, dans sa maison de campagne, plusieurs prêtres et citoyens de toutes les opinions. Il vint se fixer à Paris avec sa famille, « et nos collègues, dit M. E. Breton, » peuvent se souvenir des charmants rapports de confraternité qu'ils » eurent avec cet excellent homme, aussi recommandable par les qualités » du cœur que par celles de l'esprit. »

M. d'Ornano a publié plus de six ouvrages importants et des vers charmants. Notre journal lui doit plusieurs mémoires historiques très-remarquables. M. d'Ornano faisait partie de plusieurs académies françaises et étrangères; sa nomination de conseiller de préfecture à Oran, où ses lumières et ses études devaient le rendre si utile à cette colonie, lui fit abandonner la capitale.

Le récit de cette vie si honorable et si bien remplie a été écouté avec intérêt et chaleureusement applaudi.

M. Masson a terminé la séance par la lecture d'une pièce de vers ayant pour titre le *Bateleur et le Paysan*. Si le sujet n'était pas tout à fait nouveau pour quelques personnes, les vers de l'auteur étaient aussi bien faits que bien dits, et le public lui a témoigné sa sympathie.

Digitized by Google

La séance a été levée à trois heures et demie.

Nous devons des remercîments au public bienveillant et empressé et à MM. les rédacteurs des journaux, du *Moniteur* surtout, qui ont bien voulu annoncer notre séance.

Le soir a eu lieu le banquet. La cordialité la plus parfaite a régné parmi nos collègues. Des toasts ont été portés d'abord par M. E. Breton, président, à l'Empereur, notre premier protecteur, et par M. Barbier, président à la Cour impériale, à MM. le marquis de Brignole et le comte Reinhard, nos présidents honoraires, ainsi qu'à nos collègues absents.

RENZI,
Membre de la première classe.

CHRONIQUE

OUVRAGES DE M. LE CHEVALIER CERRI

J'ai examiné le livre de notre collègue, le chevalier Dom. Cerri, professeur émérite de théologie et de droit-canon, intitulé *O Papa, o irreligione, anarchia e morte*, publié à Turin en 1859. Je n'en ferai pas le sujet d'un rapport à la Société : la matière est tout à fait étrangère à nos études ; car si le livre appuie à chaque instant sa doctrine sur l'histoire, néanmoins la thèse qu'il agite et soutient est interdite à nos spéculations. Du reste, c'est un livre bien fait ; il est divisé en vingt-deux chapitres qui se suivent avec beaucoup d'ordre, et qui comprennent tous les arguments propres à son sujet : la sainteté de la suprématie papale dans l'Eglise une et universelle, l'indépendance du Saint-Père dans une souveraineté temporelle ; propositions parfaitement bien reçues de notre gouvernement. Ce livre peut être considéré comme un répertoire utile à ceux dont les devoirs ou les goûts les portent vers une pareille étude.

Un autre petit livre du même auteur, sous le titre de *la Divinizzazione cristiana*, Torino 1862, composé d'une préface, de neuf chapitres et d'une conclusion, traite historiquement aussi du sacrement de l'Eucharistie, et démontre l'inconséquence des sectes qui en rejettent la divinité. C'est toujours la même forme de composition, claire et suivie.

M. le chevalier Cerri a fait précéder le premier ouvrage de la liste de ses publications au nombre de quarante-sept. J'y remarque douze biographies ou mémoires sur l'ancienneté de quelques familles, entre autres de la sienne.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ÉTABLISSEMENT DE MENDICITÉ DE SIENNE

M. Poccioni, de Sienne en Toscane, un de nos collègues, s'est occupé d'un objet petit en apparence, mais important pour sa pitié et intéressant pour toutes les villes, de l'établissement de mendicité. Il en a fait l'histoire.

Il montre dans son écrit, qui a quinze pages et trois de pièces justificatives, comment ce pieux établissement s'est formé en 1817, avec les offrandes de quelques personnes également pieuses et fortunées; comment, dès après un an, il menaçait ruine; comment, au moyen de quêtes et de paroles pressantes, il releva ses finances épuisées; comment fut créée une *dotation* pour requérir de nouveaux deniers, obtenir un local mieux approprié au service (1821); comment d'abord six cents pauvres furent secourus, mais bientôt, les forains exclus, ce nombre fut réduit à trois cents.

L'administration publique fit des règlements. En 1832 on avait recueilli 1,200 écus. En 1852 changement de local, un plus vaste est donné à l'établissement. On essaye, mais en vain, d'y établir un ouvroir.

De nouveau, la cherté des vivres, l'altération des fortunes privées causèrent une pénurie telle qu'en 1854, les pauvres secourus furent réduits à cent. Ils sont aujourd'hui trois cents.

Ils n'y sont pas logés; ce n'est pas un hospice, mais ils y vivent dans le jour. On met les enfants à l'école, et à l'âge où ils peuvent apprendre un métier, on les met chez des maîtres honnêtes gens; un caporal les y conduit et les va chercher. Les petits enfants sont confiés à des institutrices.

Ce mémoire est suivi de grands tableaux : le premier, du revenu annuel des quêtes et offrandes, et des pauvres secourus chaque année tant en hommes qu'en femmes, depuis 1817 jusqu'à 1862.

Le second, du nom des gouverneurs de Sienne et du capital de chaque année avec les intérêts.

Le troisième contient les sommes payées et la balance.

Et le quatrième offre le *prospetto del vitto e distribuzione* et des vêtements qu'on fournit tous les deux ans aux hommes et aux femmes, et de ce qu'on en donne par an à chacun.

On voit dans cet écrit combien la charité active est ingénieuse et peut produire de bien sans ressources assurées. Ce sont douze citoyens notables qui, sous le nom de *députés*, en sont les administrateurs. L'auteur est un d'entre eux. La rédaction fait honneur non moins à sa plume qu'à son cœur.

Digitized by Google

SCIENCE DE L'ACCLIMATATION, PAR M. F. DE LUCA

M. de Luca (Ferdinand), l'un de nos membres correspondants, a fait un opuscule : *Quelques idées sur la science de l'acclimatation.* Il reproche aux anciens voyageurs de n'avoir que très-peu songé aux sciences et notamment à celle de l'acclimatation. Il avance ensuite que ce qu'on a fait jusqu'à présent d'acclimatation n'a été que de l'empirisme et non de la science. Et cependant, dit-il, en ceci il y a matière à la science, il y a des principes à reconnaître, à étudier du moins : des régions, des climats analogues doivent pouvoir entretenir et nourrir des animaux comme des végétaux semblables. Telle est la thèse qu'il développe et qu'il appuie de faits. Il s'est servi de la langue française avec assez d'habileté; toutefois son prote a laissé échapper quelques irrégularités que je ne lui pardonnerais pas s'il n'appartenait lui-même à une imprimerie italienne.

Le bulletin de l'association nationale italienne de secours mutuels des savants, littérateurs et artistes, publié le 30 mars dernier, contient :

1° Une *Notice sur le mouvement scientifique actuel en Italie dans les seules sciences naturelles*, par le professeur Gabriel Costa; l'auteur note les travaux des professeurs Siacchi, Doderlem, Paul Savi, Montagna, Capellini Guiscardi, sur la minéralogie et la géologie; de MM. Gras, Antoine Bertoloni, Tassi Gasparrini Carruel, Pierre Savi, Denotaris, Joseph Bertolini, sur la botanique; de MM. Appelle-Dei, Jan Bianconi, De Filippi, Canestrini, Rossi, Roudani, Belliardi, Baudi de Selve, Palma; Molin, Costa, sur la zoologie; de MM. Michelotti, Silvestri, Cappellini, Seguenza, Costa, sur la paléontologie; enfin, sur l'anatomie pathologique et comparée, l'histologie, l'embryogénie, l'ethnographie, de MM. Soverini, Brugnoli, Allessandrini, Polladino-Ricchiardi Garbiglietti, Trompeo, Calori, Aehl, De Filippi, Nicolucci, Maggiorani, Caruel, Panizzi, etc. ;

2° L'analyse, par M. Landolfi, d'un discours de M. Luciani, sous le titre : *Il Pensiero moderno italiano;*

3° Un examen, par M. Martriani, des *Mélanges philosophiques* de Vera;

4° Autre analyse de M. Landolfi, d'un travail de M. F. di Luca sur la science nouvelle de l'acclimatation : *Degli elementi simili ne' diversi climi;*

5° Note de MM. Melga et Rocco, sur un ancien roman de chevalerie : *Attila fléau de Dieu*, et sur quelques autres écrits anciens et rares ;

Digitized by Google

6° Nozioni di grammatica italina, par C. Scavia ;

7° Le traversate appennine di ferrovia nel Napolitano; raggionamento del pr. V. A. Rossi. Rapport de M. Francillo.

Ce bulletin est le second ; il commence à la p. 81 et finit à la p. 160.

L'administrateur, P. Masson.

L'administrateur de l'Institut historique ayant été instruit qu'un sieur Gervais, se disant chimiste pédicure, courait la France, s'annonçant dans ses prospectus et affiches comme membre de l'Institut historique, des informations ont été prises par le président auprès de M. le maire de Cherbourg, ville que le sieur Gervais exploite en ce moment et celui-ci a été invité et s'est engagé à prendre désormais en entier le titre de *membre associé de l'Institut historique des expositions nationales et universelles* (*section de chimie*) que lui confère un diplôme délivré à Londres par le président de cette société le 1er décembre 1858. Nos correspondants sont priés de veiller, chacun dans sa ville, à l'exécution de cette promesse.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sur les campagnes romaines (*Sulle campagne romane*), brochure in-8° de Mgr Borgnana. Rome, 1863.

Historia de los progressos del derecho de gentes en Europa y en America, desde la paz de Wesphalia hasta nuestros dias, por Henrique Wheaton, y traducida y aumentada con un apendice por Carlos Calvo, encargado de negocios del Paraguay en Francia, etc. 2 vol. in-8°. Besançon, 1861.

— Annales (*annali*) de l'Académie des aspirants naturalistes. 3e série, vol. 2. Naples, 1863.

— Sur le mouvement scientifique actuel en Italie, pour les seules sciences naturelles, mémoire du professeur Gabriel Costa ; brochure. Naples, 1862.

— Sur la constitution géologique et sur la richesse minéralogique de la province de Sienne. Brochure de M. le professeur G. Campani. Sienne, 1862.

— Rapport du secrétaire général, M. le professeur Campani, pour la section des sciences physiques, mathématiques et naturelles du dixième congrès scientifique, tenu à Sienne en septembre 1862. Brochure in-4. Sienne, 1863.

Digitized by Google

— Sur les changements de forme d'une apparence plastique de la glace. Mémoire in-4, par M. le professeur Laurent della Casa. Bologne, 1863.

— Sur l'équivalent mécanique de la chaleur, par le même auteur. Bologne, 1862.

— Sur la rosée, mémoire in-4, du même auteur. Bologne 1862.

— Considérations sur les paragrêles métalliques. Mémoire in-8, du même auteur. Bologne, 1856.

— Observations sur l'induction électrostatique, mémoire de M. le professeur della Casa. Brochure in-4. Bologne, 1860.

— Nouvelles observations sur l'induction électrostatique, du même auteur. Bologne, 1861.

— Nouveau recueil de pronostics, de prophéties et prédictions sur les destinées des États et des Nations. Vol. in-12, par Mgr le chanoine Cerri. Turin, 1863.

— Bulletin de la Société de géographie. Tom. V, 4e série, mois de mars 1863.

— Études critiques sur l'Angleterre, par M. Mahon de Monaghan, vol. in-12. Paris, 1863.

— Buenos-Ayres, sa situation présente, etc., par M. Balcarce. Brochure in-8°. Paris, 1857.

— Bulletin de l'Association nationale italienne de secours mutuels des hommes de lettres, des sciences et des artistes. Broch. Naples, 1863.

— Doutes sur la valeur scientifique de quelques théories cosmologiques et paléontologiques, par M. J.-G. Adville. Broch. Angers, 1862.

— Discours prononcé par M. A. Coppi, à l'Académie pontificale tibérine, à l'occasion de son 50e anniversaire. Brochure, Rome, 1863.

— Revue agricole, industrielle de la Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, mars 1863.

— Bulletin nautique et géographique, appendice de la correspondance scientifique de Rome, par M. Fabri Scarpellini. Vol. II, janvier-février, nos 6 et 7. Rome, 1863.

— Mémorial du boulevard Saint-Martin, par l'auteur des *Anciennes maisons de Paris*. Brochure; Paris, 1863.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie de L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

PASSAGE DU SPLUGEN PAR L'ARMÉE DE MACDONALD.

Mémoire lu dans la séance publique du 26 avril 1863.

La première année de ce siècle a été signalée par deux faits de guerre d'un caractère particulier et d'une audace extrême ; ils ont puissamment contribué à faire rayer le mot *impossible* du dictionnaire français... Nous voulons parler du passage du mont Saint-Bernard par le premier consul, et de celui du Splugen par Macdonald.

La nouveauté de la première entreprise, exécutée au mois de mai 1800, l'importance de l'armée qui ne comptait pas moins de 40,000 hommes, la présence de Napoléon, l'admirable organisation du passage du Saint-Bernard, les résultats enfin qui ne furent autres que la bataille de Marengo, ont concentré sur ce fait une gloire si grande que l'expédition analogue de Macdonald, dans la même année, en a été éclipsée.

Quand on parle des difficultés vaincues par nos héroïques soldats au passage des Alpes, on ne songe guère qu'au Saint-Bernard, et l'on oublie volontiers le passage du Splugen.

C'est cette anomalie, cette espèce d'injustice, que nous désirons faire cesser, en rendant à chacun la part de gloire qui lui est due.

Le passage du Saint-Bernard se fit au mois de mai, à une époque où la neige avait à peu près quitté la montagne. Il fallait huit heures pour aller du bas de la vallée du Rhône au sommet du col, où se trouve l'hospice, puis deux heures pour descendre dans la plaine de Saint-Rémy en Piémont. Or, comme les avalanches ne tombaient guère que sous l'action du soleil, en partant pendant la nuit, on pouvait éviter le plus grand danger.

Les colonnes se mirent donc en route, entre minuit et deux heures; les soldats étaient chargés de biscuits, de cartouches; le temps était beau; ils marchaient gaiement en chantant des refrains belliqueux ; ils faisaient battre la charge et jouer la musique, aux montées les plus pénibles.

Tout avait été si bien prévu, qu'arrivés à l'hospice, les soldats trouvaient chez les religieux des rafraîchissements en abondance, et prenaient quelques instants de repos.

Digitized by Google

A la descente, sur le versant italien, quelques chevaux, que leurs cavaliers traînaient par la bride, glissèrent et tombèrent dans les précipices; cinq à six soldats partagèrent le sort de leurs chevaux. A cela près, toute l'armée, comprenant 35,000 fantassins et 5,000 cavaliers, passa le Saint-Bernard, en prenant des peines infinies à traîner les canons; mais sans éprouver d'accidents graves...

Commencé le 14 mai, le passage était complètement terminé le 20.

Le passage du Splugen s'opéra dans des circonstances toutes différentes. L'hiver tenait les Alpes écrasées sous une couche épaisse de neige.

La rigueur du froid, les coups de vent, la chute des avalanches, le manque de vivres, tout concourut à faire de l'entreprise de Macdonald, une des plus difficiles et des plus audacieuses que les hommes aient jamais exécutés.

Le point de départ était *Coire*, dans le pays des Grisons, près des sources du Rhin.

Dès le mois de brumaire, la brigade du général Guillaume de la division Baraguay-d'Hilliers, avait franchi le Splugen, qui se trouvait encore praticable, et avait pénétré dans la Valteline.

Mais à la fin de novembre, l'hiver, déjà dans toute sa rigueur, offrait des obstacles, que tout mortel, s'il n'eût été Français, aurait jugés absolument infranchissables.

Pendant que Moreau remportait sur les Autrichiens la bataille de Hohenlinden (3 décembre 1800), Macdonald, sur l'ordre de Bonaparte, exécutait avec son armée des Grisons, s'élevant à 12,000 hommes, ce passage périlleux, et sortait vainqueur de ce terrible assaut livré à toutes les horreurs, à toutes les colères de la nature.

Guidé par l'exemple de Bonaparte, Macdonald avait réuni à la hâte toutes les bêtes de somme qu'il avait pu trouver dans la Suisse; mais il était très-difficile d'avoir des vivres, tant les vallées helvétiques étaient épuisées. Tout ce qu'il put se procurer, fut une provision de biscuits pour cinq jours d'avance; temps rigoureusement nécessaire pour franchir le Splugen.

Le général Sorbier, commandant en chef de l'artillerie, envoya d'abord le général Verrières à Tusis, le 24 novembre, avec une partie de cette arme.

C'est à Tusis seulement, à la jonction du Rhin oriental et de l'Albula, que commence la gorge du Splugen, qui a mérité le nom de *Via Mala*. Rien de sauvage comme la profonde entaille que le Rhin s'est creusée dans

Digitized by Google

le roc noirâtre. La route forme corniche sur la rive gauche, et a été taillée tout entière dans le roc vif. De magnifiques sapins assombrissent de leur feuillage vigoureux cette gorge rendue plus noire encore par la couleur de ses rochers, et par l'ombre continuelle qu'y projettent les montagnes gigantesques. Bientôt le sentier pénètre dans un tunnel creusé en 1470, pour le passage des mulets.

A la sortie du *Trou-Perdu*, le sentier continue à serpenter sur les flancs de la rive droite, laissant le Rhin à des profondeurs de 130 mètres... Ici le rocher manque et la chaussée est assise sur quelques pièces de sapin jetées en forme de pont volant. Plus loin, le sentier est exposé à des avalanches de neige, de rochers et de sable ; on l'a mis à couvert, à l'aide de blindages ou toitures avancées qui servent à rejeter la neige et les débris de rochers par-dessus la tête des voyageurs, comme des gargouilles de cathédrale.

Bientôt, un premier pont conduit sur la rive droite, un second ramène sur la rive gauche, et franchit le Rhin à d'effrayantes hauteurs.

Un troisième pont rejette sur la rive droite. Ici, la gorge s'élargit un peu, les parois des rochers sont moins à pic, et permettent à quelques sapins, à quelques bouleaux de se montrer entre leurs fissures : les hommes y ont même construit quelques maisons.

Telle était la première étape qu'il s'agissait de faire franchir à des chevaux, à des canons, à une armée enfin, portant tous ses bagages, avant d'atteindre le bas du col du Splugen.

Arrivé à Tusis, le général Verrières fit démonter les pièces d'artillerie et les fourgons, enfermer les vivres et les bagages dans des caisses, et distribuer tout le matériel sur des mulets, absolument comme on avait agi sur la route du Saint-Bernard. Des compagnies de sapeurs et un grand nombre d'habitants du pays commencèrent à ouvrir le chemin, et à faciliter le passage ; mais ces travaux étaient incomplets, et il ne fallait pas moins de douze traîneaux pour un convoi.

Or, on avait huit bouches à feu, trente-quatre caissons ou chariots, et l'hiver était déjà si rigoureux qu'on n'arrivait de Coire à Tusis qu'à travers une forte couche de neige. Si les basses vallées étaient dans cet état, que devait-on rencontrer dans les cols supérieurs et dans les glaciers du Splugen ? Pour surcroît de malheur, les soldats n'avaient pas encore reçu les capotes que le général réclamait en vain depuis longtemps... Il fallait donc traverser les neiges sans manteau, par un froid de 7 à 8 degrés, et, cependant, de Tusis au village de Splugen, on ne comptait pas moins de sept lieues ; de Splugen au sommet du col, deux heures pendant la belle

Digitized by Google

saison; du col à *Isola*, premier bourg italien, deux heures et demie.

Les traîneaux qu'on avait amenés se trouvaient trop lourds; Verrières dut prendre de petits traîneaux du pays, qui glissaient plus facilement sur la neige. Grâces à ces précautions et à quelques jours de beau temps, il franchit sans trop de difficultés le *Trou-Perdu* et la *Via Mala;* là, il trouva les petits bourgs de *Zillis*, d'*Andeers*, de *Burenburg*, dans la vallée de Choms... il gravit la *Roffa*, côte en zigzag, excessivement raide et glissante, et entra dans le hameau du Splugen, situé au pied du col.

Ici la vallée fermée, de toute part, est un cirque immense qu'entourent des montagnes d'une hauteur prodigieuse; ces montagnes ne sont autres que le Saint-Gothard, le Saint-Bernardino, le Suretambohorn, et leurs énormes contre-forts...

La durée des neiges, la violence des avalanches, les a complétement dégarnies de forêts, ce qui leur donne un aspect monotone et terrible, une grandeur plus sauvage que pittoresque. Du bourg de Splugen au sommet du col, se dressait un sentier sinueux, encombré de neige sur une épaisseur de 1 à 5 mètres; et c'était cette barrière de 500 mètres de hauteur, que l'armée devait encore franchir pour descendre sur le versant italien.

Le général Laboissière arrivait sur les traces de Verrières avec le 1er hussards et le 10e dragons, commandés par le général Cavaignac.

Les soldats gravissaient les sentiers de la *Via Mala* et de la *Roffa*, traînant leurs chevaux par la bride et marchant à la file indienne.

Ces deux premières colonnes, réunies à Splugen, furent obligées de camper dans la neige; elles entreprirent l'ascension du col, le 27 novembre.

Que l'on se figure les fatigues, les souffrances infinies que durent supporter nos soldats pour gravir une pente abrupte, marchant dans la neige jusqu'aux genoux, glissant sur la glace, fouettés par les rafales et les coups de vent! Arrivés à moitié chemin, à deux cent cinquante mètres de hauteur à peu près, un bruit effroyable retentit au haut de la montagne de Suretambohorn; les guides du pays s'arrêtent et jettent des cris de détresse; la colonne n'a pas eu le temps de reconnaître le danger qu'une avalanche, glissant sur le dos de la montagne comme un fleuve de lave blanche, entraîne trente dragons au fond du précipice... Ceux qui ne sont pas renversés disparaissent à moitié au milieu des débris de l'avalanche qui a couvert le sentier.

Les dragons du 10e appellent, cherchent leurs malheureux compagnons; la neige s'élève à une hauteur effrayante; une heure s'écoule

Digitized by Google

en efforts à peu près inutiles; les paysans et les soldats ne purent dégager que cinq à six hommes, tout le reste était fracassé, englouti. La nuit vient suspendre le travail, et la colonne, dans l'impossibilité de continuer le passage du col à travers les ténèbres et par des sentiers détruits, est obligée de redescendre à Splugen.

Laboissière n'était pas là... Placé à la tête de la colonne, il avait vu l'avalanche glisser derrière lui et enlever ses hommes; la neige l'avait empêché de venir à leur secours ; il avait atteint le sommet du col, porté sur les bras de deux paysans et accompagné de quelques soldats, accablés de fatigue et à moitié gelés...

Arrivé à l'hospice, sur le versant du midi, il passe la nuit dans l'anxiété la plus affreuse... Aucun de ses hommes ne vient le joindre... L'avalanche a-t-elle donc détruit les deux régiments tout entiers? Ses angoisses ne durèrent pas une nuit seulement, mais quatre jours entiers; car la brigade fut retenue tout ce temps-là au village de Splugen.

Le quatrième jour, le général Dumas, arrivant de Coire, trouva la colonne démoralisée par l'accident du 27 et par l'absence de son général.

Les soldats manquaient déjà de nourriture, et les paysans avaient déclaré le passage impossible avant quinze jours pour l'infanterie, et avant un mois pour les chevaux.

Cependant, le général Dnmas ranime leur courage; le temps s'était remis au beau; la gelée avait succédé à la tempête du 27 et permettait de tenter l'ascension. Voici comment elle fut organisée :

Quatre bœufs, conduits par des guides, foulaient la neige, dans laquelle on les voyait d'abord s'enfoncer et presque disparaître... Quarante paysans les suivaient pour déblayer et former le sentier... Une compagnie de sapeurs les aidait et perfectionnait la tranchée; deux compagnies d'infanterie, marchant par le flanc, les files bien serrées, achevaient d'aplanir et de tasser la neige ; puis venaient les dragons du 10e régiment, commandés par Cavaignac.

Ils avaient réclamé l'honneur de former l'avant-garde, afin de prendre, disaient-ils, leur revanche contre le terrible ennemi qui les avait si cruellement frappés le 27.

Un convoi d'artillerie, cent bêtes de somme venaient à la suite; les escortes fermaient la marche du convoi. Le 1er décembre, la brigade Laboissière, une partie de la division Pully, formée des 12e et 73e demi-brigades de ligne, exécutèrent l'ascension sous le commandement de Dumas et l'habile direction de l'adjudant Stabeinrach. Arrivées dans la tranchée

Digitized by Google

du col, elles durent passer entre les deux glaciers qui descendaient des montagnes de droite et de gauche. Elles rejoignirent le général Laboissière à l'hospice ; mais elles laissaient à Splugen quarante-cinq hommes gelés.

Après quelques instants de repos, repos, hélas! pris dans la neige! la colonne se remit en marche ; les soixante traîneaux et les cent mulets, transportant l'artillerie et les munitions, descendirent enfin dans les horribles gorges du Cardinel sur le versant italien. Ici la nature est encore plus terrible, plus menaçante qu'à la *Via Mala;* les parois de la gorge, taillées à pic, tombent à une profondeur de trois cent cinquante mètres ; le fond de la gorge n'est qu'un entassement de rochers brisés, roulés du sommet des montagnes ; au nord, se dressent les glaciers du Suretambohorn, d'où tombent les avalanches les plus fréquentes, les plus terribles des Alpes. C'est au fond de ce précipice du Cardinel que le sentier descend en se tordant en zigzag à travers les rochers et sous la menace incessante des glaciers du Suretambohorn.

Quelle nature, quelle route! Comme tout y porte l'empreinte du danger et de la terreur! La voie est taillée dans le rocher de *Scaloggia* ou *Scalogira*, échelle qui tourne ; en français, elle s'appelle le *Tourniquet du Cardinel ;* le torrent se nomme l'*Ira*, la colère, la furieuse ; le passage porte le nom de *Passo della Morte.*

La descente de nos soldats au fond de la gorge du Cardinel fut moins fatigante sans doute que la montée de la *Via Mala* et du col, mais elle fut plus dangereuse. Les malheureux devaient se glisser, se traîner à travers les rochers roulants encombrés de neige, ne sachant s'ils avaient sous leurs pieds le sol ferme ou des gouffres cachés. A tout moment, hommes, chevaux, mulets tombaient et renversaient leurs bagages; des traîneaux se brisèrent et restèrent abandonnés. Une pièce de quatre et vingt-une roues auraient été perdues, si les soldats de la 1re et de la 12e n'avaient héroïquement pris la place des mulets morts ou perdus pour transporter ce matériel à bras au fond de la vallée.

On arriva ainsi, sans de trop graves accidents, à Campo d'Olcino, dans la plaine. On n'avait perdu, aux approches de la nuit, que quelques cavaliers qui avaient manqué le sentier et disparu dans le Cardinel.

Le 2 et le 3 décembre, deux autres colonnes, composées chacune d'une brigade d'infanterie, d'une division d'artillerie et de détachements de cavalerie, passèrent la montagne par un assez beau temps, précédés de trente travailleurs du pays...

Cette fois, le sentier était ouvert et assez bien battu.

Digitized by Google

On perdit néanmoins quelques hommes; les uns moururent de froid sur place, les autres eurent les membres gelés.

Les trois premiers corps avaient franchi le col... Macdonald arrivait avec le reste de l'armée des Grisons, comprenant des compagnies de grenadiers de la 3e demi-brigade d'Orient, la 104e et la 17e d'infanterie légère, commandées par le général Vandamme.

Cette colonne devait rencontrer des obstacles, supporter des fatigues et des souffrances que les premières n'avaient pas connus.

Pour Dumas et Verrières, les difficultés avaient commencé à Tusis seulement; pour Macdonald, elles commencèrent deux lieues plus loin, tant la neige était déjà épaisse dans cette partie basse de la vallée. On eut des peines sérieuses à remonter jusqu'à l'entrée de la *Via Mala*. Le 4 décembre, la colonne entreprend la rude montée de cette gorge horrible, et doit suivre l'étroit sentier que nous avons décrit, à travers une couche épaisse de neige. Les torrents encombrent le passage de cailloux roulés et de débris de sapin; hommes et chevaux glissent sur ces obstacles et disparaissent dans le gouffre de cent trente pieds de profondeur, au fond duquel gronde le Rhin... Parfois, nos soldats harassés se croisent avec leurs malheureux camarades restés à Splugen les pieds gelés, et que des paysans rapportent à Coire sur des brancards.

Macdonald atteint les bourgs d'Anders, à moitié chemin de Tusis et du Splugen; il y prend quelque repos avec ses hommes, et recommence la montée de la *Roffa* ou seconde *Via Mala*. A mesure qu'on avance, la neige est plus épaisse, les glaçons plus fréquents; ils descendent en stalactites des rochers qui surplombent la route. Il arrive enfin au village de Splugen, et s'étonne « de trouver des hommes et des habitations au milieu de cette *image du chaos*. » Tout était comme englouti, perdu dans un immense glacier; la terre ne montrait pas une branche de sapin, pas un brin quelconque de végétation... Depuis douze heures, Macdonald marchait dans la neige, et il lui restait encore à gravir cet horrible Splugen, qui se dressait dix fois plus haut que les montagnes des glaces polaires.

On couche à Splugen; le lendemain on entreprendra l'ascension du col; mais la nuit est affreuse! les coups de vent soulèvent, poussent, entassent la neige dans tous les sens... Quand on sonne la diane, au point du jour, une tourmente furieuse s'engouffre dans la gorge, pousse la neige du haut des montagnes sur le sentier, le fait entièrement disparaître, et la neige continue à tomber en gros flocons.

Les nuages gris semblent s'appuyer sur le sol.

Digitized by Google

Les paysans, convoqués pour ouvrir le passage, déclarent que l'entreprise est impossible, que travailleurs et soldats périraient jusqu'au dernier.

Que faire? Macdonald ne pouvait séjourner à Splugen; on n'avait de vivres que pour deux jours, et l'on ne pouvait en faire venir de Coire; les magasins étaient épuisés.

Autant valait mourir de froid, que mourir de faim. Il ordonne aux divisions de se mettre en marche; les mulets étaient insuffisants pour le transport des munitions; les soldats se les distribuent, et refusent tous la prime qu'on leur offre.

Chacun d'eux, chargé de cent cartouches, gravit le sentier comme on monte à l'assaut... Macdonald a décidé quelques paysans à le précéder; mais les poteaux (balises) ont disparu; on est obligé de sonder le chemin du bâton, comme on sonde la passe d'une rivière. Tout à coup les guides refusent d'aller plus loin; c'est l'endroit où tant de dragons ont été engloutis, le 27; quelques soldats et une femme viennent de disparaître dans la neige.

Macdonald, les généraux Pully, Sorbier, Duperreux, Dampierre, se mettent à la tête des travailleurs, prennent la bêche, la pelle, et sondent le passage au risque de tomber dans des gouffres.

Macdonald entend des cris plaintifs; il regarde et reconnaît une femme qui périt dans le ravin. Le général la fait relever, ordonne à deux grenadiers de la porter, alors que chacun ne songe qu'à son propre salut.. On franchit enfin le passage le plus exposé aux avalanches, et l'on dépasse la partie la plus escarpée du sentier. On est dans la gorge du col; la pente devient plus douce, mais ici, ce n'est plus une neige frayable que l'on a devant soi; ce sont les deux énormes glaciers qui s'élèvent à droite et à gauche! ils se sont rejoints, soudés au milieu, et obstruent le passage de leurs murailles infranchissables. La neige tombe plus abondante, le vent s'engouffre dans le col, tourbillonne, fouette le visage, et arrête net la colonne.

Quelques hommes manquent de respiration et s'affaissent pour ne plus se relever. Les autres se perdent de vue entre eux et s'égarent. Les montagnards, accablés de fatigue, déclarent ne pouvoir aller plus avant; ils s'éloignent pour la seconde fois, laissant la colonne dans cette épouvantable position.

Macdonald, Sorbier, Pully les arrêtent; ils prennent la bêche et le pic; organisent les grenadiers en travailleurs, et font entamer les murailles de glace; quelques pans s'écroulent brusquement et ensevelissent plusieurs

Digitized by Google

soldats; ils sont tellement engourdis, qu'ils ne songent plus à éviter la mort.

Le vent était d'une violence extrême... jamais les hommes n'ont enduré des fatigues et des dangers supérieurs à ceux que soldats et généraux supportèrent du sommet du col à l'hospice, et au bas des gorges du Cardinel.

La colonne fut plusieurs fois coupée, dispersée; la 104e demi-brigade fut jetée par l'ouragan dans un si grand désordre qu'elle disparut aux yeux des généraux. Chaque fois qu'on se ralliait, plusieurs hommes manquaient; ils étaient restés gelés sur le sentier, ou ensevelis dans les précipices. Cent hommes et à peu près autant de chevaux ou de mulets périrent ainsi dans les gouffres du Cardinel. La 104e demi-brigade ne put être ralliée que deux jours après, en arrivant à Chiavenna le 6 décembre...

Ainsi, la colonne de Macdonald avait passé deux jours dans la neige, ensevelie dans la bourrasque, luttant, sans prendre un instant de repos, contre ces épouvantables dangers.

Nos soldats purent enfin se reposer et se rendre compte de l'entreprise téméraire et à jamais glorieuse qu'ils venaient d'accomplir.

Les paysans suisses l'avaient jugée impraticable; des soldats français, accablés sous le poids des munitions, des armes, et sans capotes, traînant chevaux, canons, chariots, bagages, l'avaient exécutée à travers quatorze lieues de neige et de glace.

Le ministre de la guerre écrivit à Macdonald, et lui exprima toute la satisfaction du gouvernement pour « l'intrépidité et l'héroïque constance que l'armée, sous son commandement, avait montrées dans ce passage, qui serait une des époques mémorables des faits militaires de la France. » (Lettre du 23 frimaire an IX.)

Quant à nous, nous sommes heureux de renouveler, soixante-trois ans plus tard, le tribut d'admiration que le ministre de la guerre payait, en quelques lignes à nos héroïques soldats, et nous le faisons en rapportant, dans sa vérité la plus simple, cet épisode qui fut un des plus extraordinaires de cette époque si fertile en prodiges... (1).

Cénac-Moncaut, *membre de la 1re classe.*

(1) Voir, pour tous les détails rapportés dans cet article, Le précis des événements militaires de 1800, par le général Dumas. — Et L'armée des Grisons en 1800, lettre de M. Philippe de Ségur .. Nous avons complété ces documents par l'examen des lieux durant un voyage en Suisse et dans le nord de l'Italie en 1860.

Digitized by Google

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

DE LA LÉGISLATION FORESTIÈRE.

Réponse à une question du gouvernement royal (d'Italie), *par M. le comte* Auguste de Gori, *président de la Commission agricole de la province de Sienne* (1).

La mission d'entretenir l'Institut historique du fort remarquable opuscule dont le titre vient d'être reproduit, nous aura procuré autant de profit que de plaisir. Il serait difficile, en effet, de parler de la législation forestière, — sujet dont il n'est pas besoin de rappeler l'importance hors ligne, — avec plus d'autorité que ne l'a fait notre honorable correspondant, autorité d'expérience, autorité de savoir, autorité de dévouement à la cause de l'Italie.

« La nature, quoique douée de forces immenses, est toujours plus lente » à produire que ne le sont les hommes à consommer, » disait, au commencement du siècle actuel, Melchior Gioia (1) : Cette vérité, dont l'évidence redouble lorsqu'il s'agit des bois et forêts, est devenue le point de départ du fort intéressant travail publié par le digne et savant président de la Commission d'agriculture de la province de Sienne, dans les circonstances qu'il fait connaître en ces termes : Par décret royal du 15 septembre 1860, le gouvernement, en Italie, résolut d'ouvrir une enquête sur la question suivante : « Étudier les régions de montagnes dépouillées de forêts, et déclarer si les principes d'une saine économie politique, l'intérêt de l'agriculture, une plus grande sécurité du cours des fleuves, impriment ou » non au reboisement de ces régions le caractère d'une mesure d'utilité » publique. En cas d'affirmative, dire où et comment il pourrait y être » avisé sans trop de perturbation dans la sphère des droits et des intérêts » privés. »

Il s'agissait, comme on le voit, d'un problème dont la solution, toute

(1) *Sulla legislazione forestale.* Risposta ad un quesito del R. Governo. Di Augusto de Gori, presidente della commissione agraria della provincia di Siena. — Siena, Presso *Onorato Parri*, 1861.

(1) Né en 1767, mort en 1829, ancien religieux, publiciste, historien et économiste distingué, nommé par Napoléon, chef de division dans les bureaux de l'administration impériale, à Milan.

Digitized by Google

d'intérêt économique et national, se recommandait d'elle-même au zèle des hommes éclairés, sans distinction de parti. M. de Gori s'empressa donc de publier, pour aider à cette solution, le mémoire dont nous avons à dire quelques mots, et qui a dû, bien certainement, provoquer au plus haut degré l'attention publique en même temps que la gratitude du gouvernement. Ce mémoire atteste, effectivement, de la part de son honorable auteur, une haute expérience pratique, associée à une étude approfondie tant de la législation forestière des diverses contrées de l'Europe, que des principes de météorologie et d'économie politique d'après lesquels doit se guider la sylviculture envisagée, avant tout, comme il convient qu'elle le soit, c'est-à-dire au point de vue de l'intérêt général.

M. de Gori rappelle donc et il démontre avec un rare talent d'analyse, que la conservation des bois et des forêts est à classer au premier rang des exigences de tout système de gouvernement et d'administration qui entend ne se départir ni du droit de faire le bien, ni du devoir d'empêcher le mal, et que cette conservation exige impérieusement quelques restrictions au libre exercice des droits de propriété purement individuelle et privée. — Ce libre exercice n'a jamais conduit qu'à faire succéder à l'appauvrissement du territoire, la périodicité du fléau des inondations.

Les observations de l'auteur se trouvent finalement ramenées aux cinq *desiderata* que voici :

1° Lois générales, répressives de tous dommages causés aux bois par l'homme ou par les animaux.

2° Lois générales, abolitives des droits d'usage et autres servitudes congénères, moyennant une indemnité qui consisterait soit en une somme d'argent, soit en un cantonnement, c'est-à-dire en l'abandon d'une partie de la toute propriété, et qui serait débattue administrativement.

3° Lois spéciales quant à la gestion des forêts appartenant à l'État, aux provinces, aux communes, ou aux établissements publics.

4° Système d'encouragements aux particuliers qui réaliseraient, en sylviculture, des améliorations ou progrès sérieux.

5° Lois, spéciales aussi, consacrant le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, quant aux forêts dont la conservation et la reproduction seraient le plus impérieusement exigées par l'intérêt général.

Dans le cours des fort savants développements dont il fait précéder et dont il étaye ces diverses propositions, M. de Gori a constamment fait preuve, tout à la fois, d'un sens remarquablement pratique, d'une justesse d'esprit peu commune, et d'une érudition du meilleur aloi.

Une simple remarque nous a seule paru permise et nécessaire en ce qui

Digitized by Google

concerne l'indication suivante, qui fait partie de l'aperçu historique de la législation forestière en France. « Il serait inutile, dit le savant président » de la Commission agricole de Sienne, de rappeler les Capitulaires de » Charlemagne et de Louis le Débonnaire qui tendirent plutôt à diminuer » qu'à conserver les forêts. *Ut comitibus denuncient*, lit on dans l'un de ces » Capitulaires, *ne ullam forestam noviter instituant, et ubi noviter institutas* » *sine nostra jussione invenerint, dimittere præcipiant* (1). »

Dutillet, Ducange et tous les autres érudits qui ont été cités par M. Championnière, de savante mémoire, dans son essai sur la propriété des eaux courantes, rappellent que, dans ce texte et dans une foule d'autres analogues, le mot *foresta* n'est autre chose que la dénomination légale d'une institution datant de l'origine même de la féodalité. On désignait sous ce nom de *Foresta*, synonyme de warenne ou de garenne, la circonscription boisée, et, le plus souvent, la rivière ou autre eau courante, dont l'accès se trouvait interdit tant aux riverains eux-mêmes qu'au public par quelque seigneur justicier, sous la sanction de pénalités atroces, et pour le plus grand profit de sa chasse ou de sa pêche. « Faut pour ce entendre, disait Dutillet, que le mot *forest*, vieux » bas-allemand, convenait aussi bien aux eaux que bois, signifiant *def-* » *fens* (2). »

Notons, en passant, que les rois de la troisième race eux-mêmes furent réduits à réitérer, littéralement, jusqu'en 1355, les dispositions des Capitulaires contre ces odieuses expropriations pour cause d'utilité privée (3).

Avant de terminer l'aperçu que nous venons de présenter sur le mémoire de l'honorable M. de Gori, nous ne saurions résister au plaisir de citer textuellement, c'est-à-dire de traduire le passage où il est parlé de l'importance de la conservation des bois sous le rapport de la salubrité publique, tant ce passage est empreint de vigueur et de vérité.

« Que l'on examine maintenant, dit l'auteur, en parlant des bois et forêts, leur effet comme agent hygiénique ou de salubrité publique : — et, ici, il faut s'occuper non-seulement des bois de montagnes, mais encore de ceux qui bordent les étangs, les marais et les rivages de la mer : — tout le monde sait que la pluie, la grêle, la neige, proviennent des vapeurs émanées de la terre et attirées par la chaleur du soleil, qui, condensées dans l'atmo-

(1) V. p. 25 de l'Opuscule.

(2) V. Championnière. *Propriété des eaux courantes*, p. 66. *Paris*, Hingray, 1846, in-8.

(3) V. *Ibid.*, p. 78.

Digitized by Google

sphère par l'abaissement de la température, retombent à l'état liquide ou de congélation. Les vapeurs attirées par la surface terrestre s'accumulent, se condensent en nuages où elles sentent moins l'action de la chaleur, ce qui arrive dans les endroits ombrageux et mis à l'abri par la ramification des arbres. Par conséquent, les forêts empruntent abondamment aux nuages qui les entourent, les principes appropriés à leur nutrition, les attirent avec leurs myriades de pores, et, les arrêtant un instant, pour ainsi dire, sur leurs chevelures, pour les mettre en communication avec les principes gazeux de la terre qui serpentent dans leurs racines, retiennent ainsi, et modèrent ou diminuent les grandes et brusques perturbations météoriques.

» Il est hors de doute ensuite que l'électricité de la terre tend à se mettre en équilibre avec l'électricité céleste par le moyen des corps aigus répandus sur la surface. Dès lors, les arbres les plus élevés et, plus spécialement, à feuilles plus remarquablement linéaires, sont aptes à recevoir et à transmettre le fluide d'une manière peu sensible et toute progressive, et à rendre ainsi moindres les décharges électriques. Il arrive fréquemment qu'un nuage, quoique imprégné de fluide électrique, en glissant au-dessus de la forêt et, en particulier, d'une forêt de conifères, se décharge sans fracas et doucement sans la moindre perturbation sensible. Ainsi l'électricité étant affaiblie par la présence des forêts, et ayant empêché la congélation instantanée des vapeurs, il en résulte que la grêle tombe rarement dans les environs d'une futaie. Elle tombe plus facilement sur les campagnes ouvertes et libres, qu'elle endommage (1)... »

Citons encore quelques fragments du mémoire :

« Outre la consommation du combustible qui croît en proportion de l'augmentation de la population et de la civilisation, le développement de l'industrie métallurgique, celui de la marine militaire et marchande, l'étendue des chemins de fer qui se prolonge tous les jours davantage, centuplent la consommation du bois ; car si l'on peut suppléer à un grand nombre de besoins de la vie et de l'industrie, par le moyen de l'*anthracite*, du *lithanthrace* et des lignites, ces substances ne sont pas utiles à beaucoup d'autres choses ; encore moins suffisent-elles à toutes les consommations de la marine et des chemins de fer... »

» L'existence des forêts sur les montagnes, et surtout sur leurs sommets, non-seulement rend plus lente et moins violente la chute subite des eaux, des graviers et des terreaux, par les nombreux obstacles que l'aspérité du

(1) V. p. 17 à 18 de l'Opuscule.

Digitized by Google

sol entremêle ; mais encore, une notable partie de l'eau restant absorbée par les racines des grands arbres, par des cépées, par des arbustes, par des herbes, par des mousses, par des lichens, cette existence contribue à former des réservoirs sur les plateaux les plus élevés. Le filet tressé des racines et des végétaux de toute espèce, en soutenant, avec son vaste entrelacement, la terre et les autres matières, empêche ou rend du moins plus rares les éboulements et les avalanches qui ensevelissent quelquefois des campagnes étendues, des habitations, des bourgades même, au bas des montagnes. De même qu'il ne doit être permis à aucun particulier (dit Romagnosi), de rendre stérile, peu à peu, le territoire d'un État, et de l'assujettir à des inondations ruineuses, de même aussi ne doit-il pas être permis de défricher, dans certains endroits escarpés et friables, le terrain qui bientôt est entraîné par les eaux, lesquelles non-seulement réduisent en un rocher nu le long espace qu'elles ont dépouillé, mais encore en haussant le lit des rivières et des torrents causent des inondations épouvantables. — Si vous faites des règlements pour les canaux privés, afin que les routes publiques ne soient pas inondées et dégradées, ne devriez-vous pas en faire à plus forte raison sur les défrichements imprudents de certains endroits des montagnes ? Déraciner sans discernement les bois que la nature providentielle a placés sur les versants et les pentes escarpées, et qui, outre d'autres bienfaits, y affermissent le terrain par leurs racines, c'est une opération incompatible avec tout bon système de société humaine. Ici l'amour du gain privé doit être réfréné par les exigences du maintien des liens de communauté. — Ici le droit et la justice consacrent l'intervention de l'autorité publique..... »

» Il semble démontré surabondamment, dit enfin M. de Gori, que les forêts sont un bien, et qu'elles sont indispensables à la salubrité publique ; ainsi, en résumant tout ce que nous avons dit, on peut en déduire que si les forêts, considérées comme capital national et comme matière de première et nécessaire consommation, pourraient être soustraites à l'action de la loi et laissées entièrement à celle des particuliers en poussant jusqu'à une extrême et excessive application la théorie de la liberté, ces mêmes forêts, considérées comme défense aux inondations, aux dépôts de sable, et comme agent salutaire de la végétation des plantes et de la salubrité publique, constituent essentiellement un bien national dont le législateur peut et doit s'occuper (1). »

Le gouvernement italien ouvrait son enquête, et M. de Gori écrivait à

(1) V. p. 10, 16, 15, 20.

Digitized by Google

une époque où la France venait d'être dotée d'une loi, — la loi du 28 juillet 1860, — relative au reboisement des montagnes.

Par cette loi se trouvent réalisées la plupart des idées de notre honorable correspondant. Elle n'aura pas manqué de fixer toute son attention en même temps que celle des membres du cabinet de S. M. et des administrateurs du royaume. L'exposé des motifs, le fort remarquable rapport de M. Chevandier de Valdrôme au corps législatif, la discussion dont ce rapport a été suivi, sont, effectivement, de nature à grandement faciliter la tâche que s'imposent, si méritoirement, en Italie, et le gouvernement, et les particuliers en position, comme M. de Gori, de venir en aide au bien public par leur savoir, par leur fortune et par leur patriotisme tout ensemble.

HENRI HARDOUIN, *Membre de la 4e classe.*

SOUVENIRS DE VOYAGE.

Lettres intimes sur la campagne de Chine, en 1860, par M. Armand Lucy.

A deux époques séparées par un intervalle de quinze années, en 1847 et en 1862, j'ai eu l'honneur de vous entretenir d'un sujet sur lequel je vous demande la permission d'appeler encore aujourd'hui votre attention : il s'agit des Chinois.

En 1847, M. le comte Alexandre Bonacossi publia, à Ferrare, un volume intitulé : *La Chine et les Chinois;* il en offrit un exemplaire à l'Institut historique, qui me chargea d'en rendre compte. V. l'*Investigateur*, 1847, p. 465.

M. Bonacossi avait écrit ce livre dans un double but : satisfaire d'abord l'ardente curiosité qu'avait fait naître en lui le tableau de l'empire chinois tracé, en 1653, par le jésuite Daniel Bartoli, dans son ouvrage sur l'Asie, et parvenir ensuite à la solution d'un problème historique, en recherchant les causes de l'état d'immobilité sociale dans lequel le peuple chinois est resté jusqu'à ce jour. Pour atteindre ce double but, M. Bonacossi ne laissa échapper aucune occasion de s'initier à la connaissance des institutions et des mœurs de la Chine ; il consulta tous les ouvrages, tant imprimés que manuscrits renfermés dans nos bibliothèques, et, avant de prendre la plume pour faire connaître le résultat de ses recherches, il visita, à Londres, la célèbre collection chinoise fondée par M. Dunn.

Digitized by Google

M. Bonacossi n'avait étudié la Chine que dans les monuments et dans les livres; aussi, à l'exception d'un récit des événements survenus dans le Céleste Empire, de 1831 à 1842, son travail a-t-il un caractère purement *théorique*. Il ne pouvait en être autrement à cette époque, et il était peu probable, en 1847, qu'une armée française planterait son drapeau sur les murs de Pékin, et qu'un de nos collègues, le plus jeune peut-être, nous entretiendrait *de visu* de la Chine et des Chinois ; cela est arrivé, et, dans la séance du 7 juillet dernier (v. *l'Investigateur*, 1862, p. 255), je vous ai rendu compte d'un volume intitulé : *Souvenirs de Voyage. Lettres intimes sur la campagne de Chine, en* 1860, présenté par M. Armand Lucy à l'appui de sa candidature. Je regrettai très-vivement, à cette époque, de n'avoir pu vous donner qu'une idée imparfaite du livre qui a motivé l'admission de M. Lucy, comme membre correspondant de la première classe ; l'expression de ce regret, transmise par M. l'Administrateur à notre jeune collègue, lui a inspiré la gracieuse pensée de m'offrir un exemplaire de ses *Lettres*, et je suis heureux de vous parler aujourd'hui du plaisir qu'une seconde et moins rapide lecture m'a fait éprouver.

Ce n'est point en simple touriste que notre collègue a visité la Chine. Attaché par la bienveillance du général de Montauban au corps expéditionnaire en qualité d'interprète, M. Lucy était à même de suivre, dans leurs moindres détails, les divers épisodes de la campagne de 1860, d'étudier le pays et ses habitants, de recueillir les faits militaires et diplomatiques ; l'occasion était des plus favorables et a été saisie, à mon avis, avec un rare bonheur.

Le livre de M. Lucy n'est que la reproduction des lettres intimes adressées à son père, du 30 avril 1860 au 20 janvier 1861, lettres dont une partie est rédigée en forme de journal. Entraîné par les événements, l'auteur a dû observer et écrire avec rapidité; cette circonstance a donné à son œuvre le double mérite, assez rare de nos jours, de la concision et de la simplicité ; deux cents pages in-8 offrent au lecteur un récit animé des principaux faits de l'expédition, et de judicieuses observations sur la Chine, ses monuments, ses usages, et sur le caractère de ses habitants.

« Les Chinois, dit M. Lucy, ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. » C'est un peuple industrieux, laborieux, intelligent, mais affreusement » canaille. » L'épisode suivant, dont notre collègue a été le héros, suffirait pour prouver que le célèbre axiome qui veut que la bonne foi soit l'âme du commerce, n'est pas à l'usage des négociants chinois : « J'avais, » dit-il, acheté une robe de chambre doublée en mouton, couleur locale... » Pendant que je payais, on m'emballait. De retour au camp, je m'aper-

Digitized by Google

» çois que l'on a substitué à mon emplette une autre robe de chambre » sale et rapiécée, la bisaïeule de mon acquisition! J'entre chez mon hon- » nête vendeur, je choisis, avec le plus beau sang-froid du monde, la chose » qui me revient le mieux, puis, au lieu de lui dire merci, je lance la gue- » nille au nez du susdit, et mon pied toujours au même; il s'était retourné. » Cela lui parut extrêmement drôle ; il se mit à rire aux larmes. »

Si la fourberie est fréquente dans le commerce, la trahison ne l est pas moins dans le combat, et, en terminant le récit d'un odieux guet-apens sévèrement puni, M. Lucy ajoute : « La baïonnette a fait justice d'un » grand nombre de ces braves, qui, après vous avoir flanqué leur coup de » fusil, se prosternent et baisent la terre à vos pieds. Vous aurez sans » doute peine à comprendre qu'on tue un homme à genoux ; mais, si vous » aviez vu ces infâmes gredins, vous le comprendriez. La guerre est tou- » jours une triste chose, mais avec un ennemi perfide et lâche, elle de- » vient affreuse, car alors votre sûreté vous ordonne de tuer l'homme qui » est à genoux, parce que peut-être est-il à genoux sur le fusil qu'il va vous » décharger dans le dos au moment où vous vous éloignerez, après lui » avoir fait grâce. »

Notre jeune interprète paraît, et il en convient franchement dans une lettre du 26 octobre, faire assez peu de cas des Chinois. « Mais, ajoute-t-il, » distinguons : assurément le vulgaire, le populaire, est sans énergie, sans » caractère. Chez lui, les qualités essentielles qui font l'homme man- » quent absolument; mais la portion élevée de la nation, et elle est nom- » breuse, les mandarins, les gradés supérieurs, les lettrés enfin, comme » on les appelle, sont des hommes d'une instruction profonde. Il leur fau- » drait peut-être moins de littérature et plus de science d'utilité pratique; » mais les mœurs et coutumes de la cour ont noyé le caractère dans un » vague où l'on aurait de la peine à le repêcher. Il n'en est pas moins vrai » que la connaissance qu'ils ont de leur immense histoire, leur apprécia- » tion des hommes et des choses, démontre que, chez eux, il se rencontre » des facultés auxquelles il n'a manqué qu'une existence politique plus li- » bérale. Ils se fussent alors montrés à la hauteur de nos capacités euro- » péennes. D'après ce que j'en ai pu voir par le trou de la serrure, la classe » supérieure n'aurait rien à envier à celle de nos pays, et certes, tous les » examens pour nos baccalauréats ne sont que de la Saint-Jean auprès de » ceux qu'on leur impose. »

Si les sciences et les lettres ont fait de tels progrès en Chine, l'art militaire est resté stationnaire, et la tactique est si peu avancée, qu'en 1860 le Fils du Ciel avait fait préparer, comme machines de guerre destinées à

Digitized by Google

effrayer l'armée française et à la mettre en déroute, des masques hideux qui vomissaient des flammes et qui devaient être placés sur les murailles. L'aspect de ces engins était terrifiant à tel point que les Chinois n'étaient pas bien sûrs, eux-mêmes, de n'en avoir pas peur. Ce système de défense, pratiqué de nos jours, paraît calqué sur celui que l'auteur de *Salammbô* (VI, p. 140) attribue aux nègres, qui « plantaient çà et là, sur de grands bâtons, d'effroyables figures, masques humains composés avec des plumes d'oiseaux, têtes de chacals ou de serpents, qui bâillaient vers l'ennemi pour l'épouvanter. » L'acharnement de la routine est tel, chez les Chinois, que, possédant, au centre d'une pagode, et ayant chaque jour sous les yeux deux obusiers anglais avec leurs munitions, ils n'ont jamais songé à étudier ces excellents modèles ou à en tirer parti.

Toutes les pagodes ne renferment probablement pas des obusiers anglais ; mais dans toutes « on retrouve invariablement trois divinités : 1° un » vieillard assis, orné de favoris gigantesques et de moustaches; 2° un » personnage au visage noir ou vert, avec une barbe magnifique et une » pertuisane, qui représente le génie du mal; 3° une femme, au visage » gracieux, qui est le génie du bien. » Une pagode, à Ché-Fu, est précédée d'une cour, dans laquelle se trouve un grand vase, bois et bronze, de dix pieds de haut, et suivie d'une pièce où l'on voit, abritée par des rideaux de soie jaune, une statue de femme richement vêtue, dorée à l'or rouge, et d'un profil délicieux. C'est à Tien-Sin (*la céleste rivière*) qu'existe l'horrible pagode des supplices, où on a représenté, en sculpture, les divers supplices que les mandarins ont à leur disposition, et Dieu sait s'il y en a !

En parlant des mandarins, M. Lucy, qui malgré la rapidité de son récit a toujours soin de noter les usages, rappelle la distinction qui existe entre les mandarins de l'ordre militaire et ceux de l'ordre civil, quant aux insignes; les broderies de la robe des premiers représentent des quadrupèdes, tandis que celles de la robe des seconds ne laissent voir que des oiseaux.

Un autre usage qui doit faciliter l'étude de la géographie de la Chine, est celui d'après lequel les villes chinoises terminent leur nom par une dénomination indiquant leur classe. Ainsi :

1re classe (capitales), en *kin-king*. (Pé-kin-king, Nan-kin-king).
2e — en *tchéou-fou*.
3e — en *fou*.
4e — en *hien*.
5e — en *tinn*.
6e — en *so*.

Digitized by Google

7e — Les bourgs se terminent en *tchen-teou*.

8e — Les villages en *souen*.

9e — Les hameaux n'ont pas de désignation particulière.

Le livre de notre collègue renferme de nombreux récits, dans lesquels la concision et la simplicité de langage que j'ai signalées se font remarquer. Permettez moi, je vous prie, quelques citations.

Voici d'abord le récit de la mort héroïque du jeune Duchayla : « Le » petit-fils de Blanquet-Duchayla a été tué en escaladant le fort. Atteint de » trois balles, à la cheville, à la cuisse et au ventre, d'un coup de lance » sous la clavicule gauche, il a pourtant combattu encore, a eu la bouche » fendue d'une oreille à l'autre par un coup de sabre; puis, après avoir » tué les deux Chinois qui l'avaient blessé, est tombé expirant sur leurs » corps. Il est des noms qui ne dégénèrent pas, et ce pauvre jeune homme, » maréchal des logis de dragons, était digne de celui qu'il portait. Il est » regretté de tout le monde. »

Dans le récit des tortures subies par les malheureux prisonniers, il y a des détails atroces. « On a gardé des captifs quatre jours, les quatre mem- » bres amarrés ensemble, sans leur donner même à boire. Un attaché » d'ambassade anglais, M. de Norman, a vécu dix-sept jours. Tous ses » doigts sont tombés l'un après l'autre rongés par la gangrène. Les vers » de ses blessures étaient entrés dans son corps et le dévoraient vif ! Le » pauvre Ader avait des vers dans le nez et les oreilles quand il est mort. » Dieu seul sait ce qu'ils ont souffert ! Oh ! vengeance ! vengeance ! » c'est le cri de l'armée et ce sera celui de la France et de l'Angleterre. »

Comment concevoir que d'aussi horribles scènes attirent, par une irrésistible fascination, le regard de l'homme sans qu'il cherche à les éviter ou à s'en éloigner ? Ce fait, souvent observé, est confirmé par M. Lucy, à propos de sa visite dans les forts, dont l'intérieur présentait, dit-il, un aspect navrant. « Les trous des boulets explosibles, les armes brisées, les » effets jetés çà et là, une natte ensanglantée, des haillons sanglants, un » trou immense creusé par l'explosion de la poudrière et où peut-être » trois cents Chinois sont ensevelis, çà et là des taches d'un brun rougeâtre » qui font reculer au moment d'y poser le pied, à gauche de l'entrée, la » tombe du pauvre Duchayla et de quatre de ses camarades, voilà le spec- » tacle qui vous attend à votre entrée et qui vous inspire non pas un sen- » timent d'horreur, mais plutôt une impression sérieuse. C'est une affreuse » désolation que pourtant on voit sans tristesse. L'amour-propre national » étouffe le sentiment naturel. Au premier cadavre que j'ai rencontré..... » je me suis arrêté, te l'avouerai-je, avec plus de curiosité que de dé-

Digitized by Google

» goût..... C'est là une émotion qui ne dure pas longtemps quand on fait » campagne. Nous nous bronzons aux émotions et cela semble vite tout » naturel. »

M. Lucy a eu le bonheur de pénétrer, le 13 octobre 1860, avec un bataillon français à Pé-King, avant même que le général en chef y entrât. « Nous arrivons, dit-il, au milieu d'une masse énorme de Chinois et de » Tartares sans armes, que la police chinoise fait ranger à grands coups » de fouet. Jamais je n'oublierai l'émotion d'orgueil que j'ai ressentie en » entrant avec nos troupes victorieuses dans la capitale de cet immense » Empire si hermétiquement fermé jusque-là. Au moment où le drapeau » tricolore fut hissé, tous les sabres sortirent instinctivement du fourreau » et un immense cri de : Vive l'Empereur ! vive la France ! s'éleva comme » un tonnerre. C'était vraiment sublime d'exaltation. » L'amour-propre national n'empêche pas l'auteur de rendre justice à la solidité des murs de Pé-King ; il ajoute immédiatement : « Bien en a pris aux Chinois de se » rendre ; car, s'il nous avait fallu faire la brèche dans cette énorme maçon- » nerie, nous eussions consommé toutes les munitions des deux armées, et » peut-être n'eussions-nous pas réussi. Le feu jaillissait à chaque coup de » pioche, quand les Anglais coupèrent le haut du rempart pour s'y re- » trancher. Le nom de la porte par laquelle le premier bataillon français » entra dans Pé-King est *Nang-Tinne-Men*, qui signifie *Porte de la Paix* » *profonde.* »

Un récit plein d'intérêt et écrit de verve, est celui de l'entrée solennelle du général de Montauban à Péking et de la signature de la paix ; sa longueur, car l'auteur a voulu, comme il le dit lui-même « raconter la chose par le menu », ne me permet pas de le transcrire ici, mais, en le commençant, notre jeune collègue a trouvé des paroles émues, des paroles françaises, que je veux vous citer :

« 25 octobre. Mon bon père,

« 25 octobre 1860. Relis bien cette date, et souviens-t'en, car elle » marquera dans l'histoire du monde. Un prestige sans exemple, la gloire » d'avoir tenu en échec, pendant plusieurs siècles, la civilisation de l'occi- » dent, tout cela s'est effacé sous

» La trace altière
» Du pas de nos chevaux,

comme dit Alfred de Musset. »

Ce qui se rattache à la signature du traité de paix est raconté un peu moins « par le menu », que l'entrée du général en chef et de son cortége :

Digitized by Google

pendant que « les simagrées diplomatiques » (pardon pour cette expression un peu irrévérencieuse qui se trouve à la page 133, mais nous parcourons des *lettres intimes*) allaient leur train, » le narrateur avait aperçu dans une tribune la princesse chinoise, sœur du prince Kong.

« C'est, dit-il, une jeune femme d'une beauté admirable, autour de » laquelle sont plusieurs autres dames dont quelques-unes fort jolies. » N'ayant aperçu jusque-là que d'affreux monstres décorés du nom de » femmes, je ne sais à quel propos, je fus littéralement émerveillé; aussi, » ne sois pas étonné si je ne te dis que peu de choses de la cérémonie, je » n'y prêtais qu'une médiocre attention.» Nous pardonnerons cette distraction à un historien de vingt ans.

Il est difficile de raconter une guerre sans dire quelques mots de ce mode un peu brutal d'acquérir la propriété, décoré par les jurisconsultes du nom de *præda bellica*. M. Lucy, abordant résolûment cette partie scabreuse de son récit, écrit le 7 octobre : « Comment diable m'y prendre » pour te raconter ce qui suit? Enfin, je me risque! — Le général, » entrant au Palais d'été, annonce qu'il compte sur l'honneur des offi- » ciers pour que tout soit respecté jusqu'à l'arrivée des Anglais. Sur ces » entrefaites, arriva le brigadier général Pattle et ses officiers, qui » commencèrent le déménagement sans plus de façon. Comment, en » effet, avoir été là sans en rapporter une bribe, un souvenir? Ces distrac- » tions artistiques sont contagieuses, aussi je vois ranger sans conséquence » ici un livre dont la couverture d'or est enrichie de pierres précieuses, » là de ravissants petits flambeaux cloisonnés... et puis on *rathause* à qui » mieux mieux; *rathauser*, mot du jour, inventé pour la circonstance, » et qui en supprime plusieurs d'un renom douteux. »

En pareille occurrence, ceux qui crient le plus à l'injustice n'ont pas toujours été les plus discrets, et le puritanisme britannique s'est donné carrière à notre égard. « Croiras-tu, lit-on dans une lettre du 20 janvier » 1861, que ces bons alliés n'ont pas assez de mouvements oratoires contre » nous à raison de la chose du palais de Yuen-Ming-Yuen? C'est de la » haute comédie! C'est l'éternelle histoire de la paille et de la poutre. Que » nos soldats aient pillé bel et bien, c'est vrai, mais qui donc a saccagé » ces palais d'or et d'ivoire, brûlé ces merveilles qui couvraient vingt-cinq » à trente kilomètres carrés de surface, réduit en cendres cette bibliothèque, » trésor de l'intelligence de trente siècles? Ils sont fiers, au contraire, de » cet acte de vandalisme qu'ils appellent de l'énergie, et par lequel lord » Elgin a, du premier coup, égalé Erostrate et le calife Omar. C'est, du » reste, le digne fils de celui qui sciait en deux les marbres du Parthénon

Digitized by Google

» au profit des brouillards de la Tamise. Qui donc a commis cela, malgré » l'énergique, l'historique protestation de notre général en chef? Allons » donc! nous connaissons cette vertueuse indignation... Les Anglais, par » leur *nationalisme* exclusif, font du peuple anglais tout entier un immense » égoïste. »

Ces paroles prouvent surabondamment le peu de sympathie de M. Lucy pour nos alliés d'outre-Manche, et la présence de leurs troupes en Chine lui paraît avoir eu pour mobile moins une pensée civilisatrice qu'un but commercial. « Je t'écris après la signature de la paix, dit-il dans sa » lettre du 24 octobre. La religion catholique est reconnue. Ainsi donc, » Anglais et Français, nous sommes arrivés à nos fins selon notre instinct ; » — ils se sont battus pour leur commerce, et nous pour notre idée, — » ils ont rouvert les portes à l'opium, et nous à nos missions. — Rule » Britannia! Vive l'Empereur! »

Un remarquable sentiment religieux respire dans le fragment intitulé : *Les établissements catholiques à Pé-King*. Notre jeune correspondant termine le récit de la double cérémonie purificatoire et funèbre qui eut lieu le 29 octobre dans l'église de Pé-King, par ces paroles : « Tel fut le dernier » acte de la campagne du général de Montauban, acte d'une immense » portée, non-seulement religieuse, mais politique. Je crois qu'il contri- » buera plus encore qu'un traité à assurer la durée de la paix. Un traité, » en effet, une fois signé, est déposé dans les archives de l'empire, et dès » que le temps a un peu effacé l'impression produite, il devient lettre » morte pour les mandarins. »

» Dans le cas présent, au contraire, ils auront sans cesse sous les yeux » un temple rouvert par nous, un culte librement exercé sous notre pro- » tection, une croix que nous aurons relevée et que nous les aurons forcés à » respecter. Et ce sera un avertissement permanent aussi terrible pour eux » que le *Mané, Thécel, Pharès* de l'Ecriture. Ce sera un monument écla- » tant qui rappellera constamment le traité à ceux-là même qui pourraient » être les plus disposés à l'oublier. »

» Enfin, nous aurons par là montré au monde que la France est et veut » toujours être la fille aînée de l'Eglise... Nous aurons attiré la bénédiction » du Très-Haut sur les aigles françaises, en assurant la reconnaissance » de son culte et la tranquillité à venir de ses serviteurs dans ces contrées » qui, naguère encore, n'avaient à offrir à nos généreux missionnaires » que les glorieuses, mais douloureuses palmes du martyre. »

Dans une note placée en tête du volume dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, le père de notre jeune correspondant annonce que c'est

Digitized by Google

« à l'adresse des amis de son fils qu'il a cru devoir réunir ces lettres. » Qu'il me permette de lui dire, en modifiant un peu sa phrase, qu'en trouvant, à chaque page de ce livre, le reflet des qualités les plus aimables et l'expression des sentiments les plus élevés, tous les lecteurs des *Lettres sur la Chine* deviendront les amis de l'auteur.

EM. GAUTHIER LA CHAPELLE,
Membre de la 3e classe.

RAPPORTS

Plusieurs de nos collègues d'Italie nous ont envoyé diverses brochures et opuscules dont ils sont les auteurs.

M. le professeur Porro, de la Société technomatique italienne, un mémoire qu'il intitule : *Note pour servir à l'étude de perfectionnements possibles dans les phares Fresnel.* (M. Fresnel, savant français, mort il y a peu d'années, avait imaginé, en 1822, un système qui fut généralement adopté.)

M. le professeur Costa, de Naples : *Notice sur le mouvement scientifique actuel, en Italie, vers les seules sciences naturelles.* L'auteur paraît avoir été excité à prendre la plume pour répondre à ce reproche d'un écrivain du siècle dernier, Spallanzani, que « le goût des sciences naturelles était endormi et languissant en Italie. » Si cet écrivain revenait au monde, dit M. Costa, il émettrait un autre jugement de l'état actuel de la science. Et ce dernier passe en revue les progrès de la minéralogie, de la métallurgie, de la géologie, de la botanique, de l'agronomie, de la zoologie, de la paléontologie, de l'anatomie sous divers aspects.

Plus, le procès verbal du *Congrès scientifique de l'Académie des aspirants naturalistes de Naples*, tenu à Bénévent au printemps de 1862, avec les discours du même M. Costa, directeur, de M. Tenove, président, de M. Ventura et de M. le professeur Pascale.

M. le docteur Castelnovo, de Milan : une dissertation sur le traitement et la cure d'un cas de cachexie syphilitique.

M. Piombanti, de Florence : un ample mémoire sur un nouveau *règlement à faire des études pharmaceutiques et sur la réforme de la profession de pharmacien.*

Digitized by Google

M. le docteur Trompeo, de Turin : bref discours de l'*influence des lois sur l'hygiène*, prononcé à l'ouverture de la séance publique de l'Académie de médecine, le 29 juin 1862, avec deux épigraphes : *Salus civitatis in legibus est, etc.* (Cicéron), et *Non potest princeps suâ scientiâ cuncta complecti* (Tacite). — Un autre sur les maladies cutanées. — 3° Sur l'*opportunité de conserver les traditions médicales, afin d'obvier au péril des excès des novateurs.* — 4° Une notice *hygiénique et statistique sur Pegli*, près de Gênes ville de 3,890 habitants, laquelle tire son nom du mot grec πηγή, fontaine, source, comme l'établit une inscription de 1140 qui se trouve sur l'église paroissiale du lieu.

M. le docteur Garbiglietti, de Turin : lettre sur *certains animaux réputés vénéneux* (juin 1862) ; réponse à trois questions soulevées par M. Trompeo, et dont la première et principale est : *Quels arguments a-t-on pour ou contre la prétendue qualité vénéneuse du crapaud, des lézards et des salamandres? A leur supposer cette qualité, ne serait-ce pas celle-là même des sangsues, dont certains médecins de nos jours usent et abusent?*

MM. Casuccini ont relevé la copie du testament de Boccace sur le parchemin original recueilli et déposé aux archives Bichi-Borghèse de Sienne.

L'écrit n'est point du testateur; il est daté en tête de l'an 1374, 28 août, sous le pontificat de Grégoire XI; il est dit fait dans l'Église de sainte Félicité, à Florence, en présence de sept témoins y nommés, qualifiés, et appelés et invités par le testateur de sa propre bouche. Ce testament est qualifié de *nuncupatif*, parce qu'en effet il n'est pas *olographe*, et qu'il a été rédigé et écrit par un juge et notaire public (Bonasere de Pasignano), présent et requis. Il n'y est pas dit que le testateur l'a dicté; l'officier public le fait parler à la troisième personne. Enfin, nulle mention de la lecture, soit devant le testateur et les témoins, soit devant l'un ou les autres, ni de la réquisition par le notaire à eux ou aucun d'eux de signer, et nulle mention de quelque cause qui les en empêche. Il est bien dit à la fin : *Ego... notarius... me subscripsi*, mais la signature n'y est point. De plus, il ne s'y trouve point, en *post-scriptum* ou ailleurs, un acte de dépôt *actis publicis*. Cependant l'usage était, dès le Bas-Empire et durant le moyen âge, dans les cités de l'Italie surtout, qu'il y eût un dépôt public sous la garde d'un *garde-notes* (olim, *servus publicus*) ; et il semble qu'il allait de soi qu'un acte authentique constatât le dépôt avec la date. Je n'en crois pas moins la pièce certaine, d'après les divers indices signalés par l'éditeur.

A la notice sur le musée Casuccini de Chiusi, dont M. E. Breton a der-

Digitized by Google

nièrement rendu compte, il faut joindre une notice, intitulée : *Visite aux sépulcres près de Chiusi*, par M. Ciofi. Après des considérations générales sur la valeur des monuments antiques pour l'histoire primitive des nations, l'auteur décrit plusieurs hypogées : 1° une chambre sépulcrale, trouvée dans un fond appartenant à la couronne de Toscane, lieu dit la *Paccianese*, distant de Chiusi d'un peu plus d'un mille, découverte en 1817 ; — 2° la cellule sépulcrale de la *Vigna grande*, à la distance d'un tiers de mille de Chiusi, découverte en 1838. Cette hypogée, suivant notre auteur, peut remonter à la même époque à peu près que la précédente. La porte en regarde exactement le midi ; elle est large d'une brasse et demie et haute de deux ; la chambre est longue de neuf brasses et large de cinq. Elle est plus grande, au moins en longueur, que celle de la *Paccianese;* — 3° la chambre sépulcrale de *la Colline*, découverte en 1830, longue de cinq brasses, large de sept et plus, et haute de quatre ; l'intérieur, haut de deux brasses et demie ; — 4° les chambres sépulcrales de *Poggio al Moro* et de *Valdaqua*, trouvées au côté gauche de la *Via Senosa*, qui vient de Montepulciano à Chiusi ; la première, distante de deux milles, est semblable à celle de *la Colline* ; la seconde est à un mille de Chiusi. L'entrée est dirigée entre le levant et le midi. La voûte est longue de six brasses, large de cinq, haute de quatre ; — 6° l'hypogée de *Poggio Gajella*, à gauche en arrivant à Chiusi par la route du Val-di-Chiana ; — 7° enfin les *Catacombes chiusines*, qui se rapportent à une autre religion, et qui dateraient, suivant l'auteur, d'un des premiers siècles de l'Église, parce que l'on veut que saint Pierre ait porté l'Évangile à Chiusi, et parce que l'on a extrait de ces catacombes, dans le xve siècle, les ossements de sainte Mustiola, vierge et martyre, nièce ou petite-fille de l'empereur Claude II, qui a souffert le martyre à Chiusi, sous Aurélien.

Ce mémoire sur l'une des localités les plus riches en antiquités étrusques de toute l'Italie est du plus haut intérêt pour les amateurs de l'art antique et de la science archéologique.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

INSTITUTION SMITHSONIENNE DE WASHINGTON.

L'Institut historique a reçu de l'Institution smithsonienne établie à Washington pour concourir au progrès des connaissances humaines, plu-

Digitized by Google

sieurs volumes contenant les résultats généraux et les détails des travaux scientifiques opérés sous la direction de cette Société depuis 1854 jusqu'en 1859 inclusivement.

L'un de ces volumes, in-4 de 1220 pages, spécialement consacré aux observations météorologiques faites par les soins de la Société, contient aussi celles qui lui ont été communiquées par l'administration de la guerre, par le bureau des encouragements et brevets, par la Société médicale, etc.

Les résultats de ces observations, exprimés en chiffres dans de nombreuses tables, ont eu pour objet de faire connaître, dans plus de onze cents localités ou stations où elles ont eu lieu, la hauteur du baromètre, son *maximum* et son *minimum* pour chaque jour ; la température moyenne de chaque mois ainsi que son *maximum* et son *minimum; idem* pour la force de la vapeur, le degré d'humidité relative, les diverses directions des vents, les quantités de pluie et de neige tombées, l'état des nuages, enfin les résultats sommaires par année.

Ces tables présentent un des plus importants recueils qui existent des observations météorologiques.

Les habitants du nord de l'Amérique sont dans une situation très-favorable pour étendre leurs observations et travaux scientifiques, non-seulement sur la vaste étendue du territoire des États-Unis, mais sur tout le continent américain, au moyen de leurs fréquents rapports avec les autres États qui y sont établis.

Bien plus, la langue anglaise, qui est la leur, étant la plus répandue sur la surface du globe, cette circonstance et leurs nombreuses relations commerciales avec les îles et les ports de l'ancien et du nouvau monde, leur permettent d'obtenir des renseignements et leur procurent des moyens d'investigation dans toutes les contrées du globe, et ces avantages sont inappréciables pour le but de l'Institution smithsonienne.

Quatre volumes in-8° renferment, sous le titre de *Collections diverses*, savoir :

Le premier, avec des instructions détaillées sur les procédés à suivre pour l'exactitude des observations, sur la manière de placer, de diriger et consulter les instruments de physique, baromètres, thermomètres, hygromètres, *imbromètres* (pour mesurer la chute des pluies et des neiges) ; des tables de comparaison et de réduction entre les instruments et les mesures employés chez les diverses nations de l'Europe.

Le second volume contient : 1° l'état actuel de la chimie appliquée au chauffage et à la ventilation, à la pyrotechnie, à la vitrification, aux po-

Digitized by Google

teries et porcelaines, aux ciments, à la métallurgie, à la pharmacie, aux galvanisations, aux arts textiles et à la teinture, aux huiles et gaz d'éclairage, enfin à tout ce qui concerne l'art culinaire, et à la conservation des aliments;

2° Les divers procédés employés pour la télégraphie électrique;

3° Des portraits et des détails de mœurs relatifs à quarante-trois tribus d'Indiens existant dans les prairies de l'ouest, le nouveau Mexique, la Californie et l'Orégon;

4° Une liste des oiseaux de l'Amérique du Nord au nombre de sept cent trente-huit espèces;

5° Une liste des serpents que renferme le musée de l'Institution avec l'indication des genres et espèces et des détails circonstanciés sur leur conformation, plus un appendice pour les espèces connues dont le musée ne possède pas encore d'échantillons. Les lieux dont ils proviennent sont désignés ainsi que les voyageurs et savants qui les ont procurés;

6° Une liste des coquilles marines envoyées à l'Institution pour ses collections, et provenant, non-seulement des côtes qui bordent les vastes provinces des États-Unis, mais aussi celles du Mexique, de l'Yucatan, des îles de Cuba, de la Jamaïque et autres îles;

7° Des instructions détaillées sur les moyens de préparer, conserver et transporter les objets destinés aux collections d'histoire naturelle (animaux et plantes) ainsi que les nids et œufs d'oiseaux;

8° Enfin des documents sur les affinités de race ou degrés de parenté chez les diverses tribus des Indiens du nord de l'Amérique.

Le troisième volume renferme 1° un catalogue des insectes *diptères* et *lépidoptères* du nord de l'Amérique; puis celui des *coléoptères* avec leur classification et description; 2° le catalogue général des ouvrages et publications diverses envoyés à l'Institution par les Sociétés savantes, académies, universités, écoles, par les gouvernements et autorités publiques. Tous ces ouvrages existent dans la bibliothèque.

La plupart ont été adressés par les Sociétés avec lesquelles l'Institution est en relation et correspondance; les autres ont été acquis par des voies diverses.

Ces œuvres, qui sont très-nombreuses, ont été imprimées et publiées non-seulement dans les différents États de l'Europe, mais dans leurs colonies les plus éloignées. Les sociétés et les établissements scientifiques ou littéraires qui les ont produites s'élèvent au nombre de *cinq cent un.*

Enfin, dans le quatrième volume, se trouve un catalogue des insectes *nevroptères* du nord et du sud de l'Amérique, et un second catalogue des

Digitized by Google

lépidoptères du nord, avec leur classification détaillée et accompagnée de figures.

On voit par la nature et l'ensemble des travaux et documents recueillis dans ces volumes, avec quelle persévérante ardeur et quels succès les Américains des États-Unis s'occupent des sciences physiques et chimiques ainsi que de l'histoire naturelle.

Ils avaient déjà obtenu des résultats remarquables dans l'étude de ces sciences, dès les premiers temps de leur constitution comme nation indépendante, puisque l'un des premiers et des plus illustres fondateurs de leur gouvernement, le docteur Franklin, s'est distingué non-seulement comme négociateur habile, mais aussi comme savant. On sait que c'est à lui que nous devons le moyen de préserver nos monuments et nos habitations des effets désastreux de la foudre par l'invention de paratonnerre. Les Américains sont aussi les premiers qui ont étendu et perfectionné les applications de la puissance de la vapeur à la navigation ainsi qu'aux voies continentales.

Il est donc évident que leur esprit est naturellement propre aux études sérieuses, et que les notables progrès qu'ils ont faits dans les sciences ont été utiles au genre humain.

Combien n'est-il pas déplorable que ces précieuses qualités de leur intelligence n'aient pu empêcher ces guerres et ces bouleversements qui, non-seulement arrêtent la marche progressive de leur civilisation, mais semblent même la faire rétrograder?

ALIX, *membre de la 2e classe.*

CORRESPONDANCE.

Ministère de la maison de l'Empereur. — Secrétariat général.

Palais des Tuileries, 16 mai 1863.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée au nom de l'Institut historique de France, et je m'empresse de vous annoncer qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur, je viens d'autoriser, pour l'année 1863, le renouvellement de l'allocation de *mille* francs (1000 fr.), précédemment accordée sur les fonds de la liste civile.

Digitized by Google

Vous recevrez très prochainement le mandat de cette somme, qui sera ordonnancée au nom de l'administrateur de l'Institut historique.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur,

VAILLANT.

Messieurs les membres du bureau de l'Institut historique de France, 12, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1863

⁂ La première classe *(Histoire générale* et *Histoire) de France* s'est assemblée le 13 mai à huit heures et demie, sous la présidence de M. Masson. M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'assemblée une lettre de M. Ferdinand de Luca, notre honorable collègue à Naples; il offre à l'Institut historique un mémoire intitulé: *la Navigazione del dottor Kane alla regione polare nordica,* 1863 (la navigation du docteur Kane dans la région polaire du Nord). M. E. Breton est prié d'en rendre compte. M. Coppi de Rome, auteur des Annales d'Italie, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. Il se propose d'envoyer à notre Société un exemplaire des Annales d'Italie, et il lui offre un discours qu'il a lu le 10 avril à l'Académie tiberine à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette docte compagnie. M. Depoisier offre à l'assemblée sa notice biographique sur le chevalier César de Saluces.

⁂ La deuxième classe *(Histoire des langues et des littératures)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue, M. Léon Hilaire, de Toulouse, regrette que son mémoire *(le Maréchal de Saxe)* ne soit pas arrivé assez tôt pour être lu dans la séance publique : « il n'est pas agréable pour un capitaine, habitué à la victoire, d'arriver trop tard pour l'assaut. » Plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le journal.

⁂ La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques)* s'est assemblée le même jour sous la même prési-

Digitized by Google

dence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de M. J. Desclosières par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Lavéis accuse réception de l'ouvrage intitulé : *Histoire de la médecine*, par notre savant collègue M. Puccinotti, de Florence (2 gros vol. in-8) Il rendra compte de cet ouvrage le plus tôt possible. Une brochure est offerte à la Société sur la valeur scientifique de quelques théories cosmologiques et paléontologiques, par J. G. Odville; M. Masson est nommé rapporteur.

M. Alix remercie l'assemblée de l'avoir chargé de rédiger une notice biographique sur le marquis de la Rochefoucauld-Liancourt, décédé dernièrement ; mais sa santé ne lui permet pas de s'occuper de ce travail. La Commission chargée d'examiner les titres de M. Camoin de Vence, dépose sur le bureau son rapport. M. de Berty en donne lecture à la troisième classe ; on passe au scrutin secret. M. Camoin de Vence est admis à l'unanimité, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La quatrième classe *(Histoire des beaux-arts)* s'est assemblée le même jour sous la même présidence.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique offre à l'Institut historique des billets pour la séance du 17 mai; des remercîments sont votés à cette docte compagnie.

M. le président de la Société libre d'émulation de Montbéliard remercie l'Institut historique d'avoir complété sa collection ; il se propose d'envoyer la collection des travaux de cette Société.

M. E. Breton lit un travail de M. Valat sur l'*Imitation considérée au point de vue historique et moral.*

M. Masson lit ensuite un rapport sur un mémoire de M. César Cantù, intitulé : *Érasme et la Réforme en Italie ;* renvoyé au comité du journal.

M. de Berty lit une partie du mémoire de M. Léon Hilaire, intitulé : *Étude historique sur le maréchal de Saxe.*

L'heure étant avancée, on renvoie la fin de cette lecture à la séance prochaine ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1863

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. E. Breton, président de

Digitized by Google

l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, par laquelle Son Excellence annonce que Sa Majesté a daigné accorder, comme les années précédentes, un encouragement de mille francs aux travaux de l'Institut historique. L'assemblée, sensible à cette nouvelle faveur, prie son président de faire parvenir, par l'entremise de M. le ministre, à S. M. l'Empereur l'expression des sentiments de reconnaissance de la Société, dont il est le premier protecteur.

M. le chevalier Muoni, notre honorable collègue à Milan, offre à l'Institut historique un ouvrage (en italien) intitulé : *Notions sur la Retie, depuis son origine jusqu'aux trois ligues*. M. E. Breton se charge d'en rendre compte. M. Muoni ajoute qu'il possède une lettre de Charles IX, roi de France, avec sa signature et son sceau, en date du 17 août 1565. Elle est adressée au Saint-père pour recommander un personnage à l'effet d'obtenir une lettre de grâce pour son mariage contracté avec la belle-sœur du demandeur. Le roi justifie son sujet en déclarant qu'il avait agi plutôt par légèreté que par malice. Il prie Sa Sainteté d'être indulgente à cause des services rendus à la religion dans les derniers troubles de la France.

M. Muoni se propose d'envoyer une copie de cette lettre à l'Institut historique, si elle peut lui être agréable. L'assemblée accepte cette offre et vote des remercîments à M. Muoni. M. l'Administrateur est chargé de communiquer cette décision à notre honorable collègue.

M. le chevalier Adriani, notre honorable collègue, à Turin, offre à l'Institut historique, en son propre nom : 1° *Miscellanées d'histoire italienne*, un volume (en italien) publié par la Commission royale, sur les études d'histoire nationale ; 2° un volume de notre collègue, M. le chevalier Claritta, intitulé : *Mémoires historiques sur la vie et les écrits de Jean-Thomas Tenanso, d'Ange-Paul Carme et de Joseph Vernazza ;* 3° *Il Comune di Vercelli nel medio evo*, 1 vol. in-8, par Mondelli ; 4° et, enfin, un volume intitulé : *Amédée VI de Pavie*, ou le *Comte Vert*, chant historique de Joseph Grafi, publié à l'occasion du mariage de la princesse Pia avec le roi de Portugal ; MM. E. Breton, Depoisier et Masson, sont priés de rendre compte de ces ouvrages.

M. le président fait connaître à l'assemblée que l'élection de M. Camoin de Vence, admis par la troisième classe, est soumise à son approbation ; on passe au scrutin secret, et l'admission de M. Camoin de Vence, comme

Digitized by Google

membre correspondant de la troisième classe, est approuvée à l'unanimité.

Lecture est donnée du rapport de la commission sur la candidature de M. Mariano Balcarce, ministre plénipotentiaire de la république Argentine, comme membre honoraire; M. Balcarce est admis, par le scrutin secret, en qualité de membre honoraire de l'Institut historique.

M. E. Breton offre à l'assemblée de rédiger une notice sur notre regretté collègue M. Jomard.

MM. Gauthier-la-Chapelle et Renzi présentent à la troisième classe, comme candidat, M. de Savigny. M. le président nomme une Commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. Masson, Barbier et Hardouin.

M. de Berty est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Camoin de Vence, intitulé : *Histoire de la magistrature française;* ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Depoisier lit son rapport sur le Dictionnaire biographique des hommes illustres de la Sardaigne, par notre honorable collègue de Gênes, M. Tola; après cette lecture, quelques observations ont été adressées à l'auteur par MM. Masson, E. Breton de Montaigu, de Berty, Renzi, le marquis de Brignole; le rapport de M. Depoisier est renvoyé au comité du journal. M. Depoisier donne lecture d'un rapport sur *les Heures de loisir, fables, contes et pensées,* par madame Mercier; ce rapport est également renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

ERRATA. — INVESTIGATEUR.

340e LIVRAISON. — MARS 1863.

Page 67, ligne 19, au lieu de Lambert qui imagina, le premier, *le corps central,* lisez les *corps centraux.*

341e LIVRAISON. — AVRIL 1863.

Page 98, ligne 30, au lieu de La réunion de la Savoie à la France, lisez : *La réunion de la Savoie à la France en* 1792.

Page 125, ligne 3, au lieu de *Pitié,* lisez *piété.*

Page 127, l'Administrateur P. MASSON, lisez P. MASSON.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. le marquis Cuneo d'Ornano, membre de la 1re classe.

Le marquis François-Joseph-Antoine Cuneo d'Ornano, dont l'Institut historique déplore la perte récente, naquit à Issenheim (Haut-Rhin), le 11 septembre 1798. Chez lui, les vertus civiles et guerrières, comme les talents littéraires, étaient un héritage de famille. Nous ne ferons que nommer en passant son oncle, le P. Jean-François Cuneo d'Ornano, de l'ordre des clercs réguliers de la Mère de Dieu, né à Ajaccio, en 1744, mort en 1813, auquel on doit diverses poésies lyriques, et une traduction de Milton en octaves, publiée à Rome en 1822 par les soins de son frère, monsignor Cuneo d'Ornano; mais il nous sera permis de nous arrêter quelques instants sur un troisième frère dont la vie appartient à l'histoire, sur celui qui fut père de notre collègue.

Le marquis François-Antoine Cuneo d'Ornano, né à Ajaccio le 25 décembre 1759, entra au service comme sous-lieutenant dans le Royal-Corse, en 1777. En 1780 et 1781, nous le trouvons en Bretagne, sous les ordres du maréchal de camp, comte de Vaux. En 1789, au Puy-en-Vélay, il s'avance seul au milieu du peuple révolté contre la garnison qu'il accusait d'*incivisme*, et parvient, par son courage et son éloquence, à éviter l'effusion du sang. Il fit toutes les campagnes de la République; il était parvenu de grade en grade à celui de chef de brigade adjudant général, équivalant alors à celui de colonel, quand, en l'an VII, il fut nommé général de brigade provisoire par le général en chef Bernadotte; nous ne savons pourquoi cette nomination ne fut pas confirmée. Chacun de ces avancements, aussi bien que la croix d'honneur, avait été la récompense d'une action d'éclat. Il n'était que simple capitaine, quand, en l'an II, Desaix, juste appréciateur de sa valeur et de son mérite, lui confia le commandement d'un corps de 1,800 hommes, chargé de couvrir la retraite du camp de Nortweiler. En l'an VI, la défense de Manheim, dont il avait le commandement supérieur, lui valut une épée d'honneur décernée par la ville. Malheureusement une grave blessure devait interrompre cette brillante carrière; en chargeant l'ennemi à la tête de sa demi-brigade, le colonel d'Ornano fut atteint d'une balle au cou, renversé de cheval et laissé pour mort sur le champ de bataille. Son domestique, cherchant son corps pour lui rendre les derniers honneurs, le trouva respirant encore. Il fut transporté à Landau, où il reçut dans la famille

Digitized by Google

de Christen des soins empressés qui le rappelèrent à la vie ; plus tard, il paya sa dette de reconnaissance en épousant mademoiselle Joséphine de Christen, qui fut mère de notre collègue. La guérison ne fut jamais assez complète pour permettre au colonel d'Ornano de reprendre le service actif. En 1815, il était commandant d'armes à Antibes, lorsque Napoléon débarqua au golfe Juan. Cuneo d'Ornano était Corse, sa famille était alliée à celle de l'Empereur vers lequel l'entraînaient toutes ses sympathies ; mais il était avant tout soldat et lié par son serment, et voulut rester fidèle à son devoir. Un seul échec attendait Napoléon dans sa marche triomphale sur Paris ; il le dut au colonel d'Ornano. Pendant la longue opération du débarquement, le capitaine Lamouret, à la tête de vingt-cinq grenadiers, imagina de se diriger sur Antibes pour enlever la place, qui eût procuré un point d'appui d'une assez grande importance. « Ce téméraire officier, dit M. Thiers (t. XIX, l. 57), se présenta, en effet, devant Antibes, aborda le poste qui gardait la porte et en fut très-bien accueilli. Le général Corsin, commandant Antibes, était en ce moment en visite aux îles Sainte-Marguerite. Le colonel Cuneo d'Ornano le remplaçait. Celui-ci, apprenant ce dont il s'agissait et tenant à remplir ses devoirs militaires, laissa entrer les vingt-cinq grenadiers, puis ordonna de lever tout à coup le pont-levis et les fit ainsi prisonniers ; mais ils se mirent à parler aux soldats du 87e, en garnison à Antibes, et les émurent à tel point que ceux-ci, criant : *Vive l'Empereur !* voulurent absolument livrer la place à Napoléon. Le colonel d'Ornano parvint à les calmer, et, en attendant, désarma les vingt-cinq grenadiers, auxquels il promit de rendre leurs armes dès que les faits seraient mieux éclaircis. »

Une loi du 15 mars 1815 déclara que la garnison d'Antibes avait bien mérité de la patrie, et qu'il lui serait décerné une récompense nationale. Les événements firent de cette loi une lettre morte, mais on eût dû penser que, plus tard, la Restauration récompenserait la fidélité du colonel d'Ornano, en s'assurant ses services ; elle lui donna la croix de Saint-Louis, mais le mit à la retraite, sous prétexte qu'il avait continué à servir pendant les Cent-Jours. L'Empereur étant remonté sur le trône, le colonel avait seulement continué à servir la France. Il se retira alors dans sa ville natale avec une modeste pension de retraite ; mais bientôt il alla rejoindre à Rome, pour ne plus le quitter, son frère Niccolò, qui, auditeur de Rote et cardinal *in petto*, ne fut privé de la pourpre que par une mort prématurée (1). Le colonel, qui lui survécut, termina à Rome, à l'âge de

(1) Le colonel d'Ornano avait huit frères, dont six avait embrassé l'état ecclésias-

Digitized by Google

quatre-vingt un ans, son honorable carrière, en 1840, laissant un fils digne de lui, celui auquel cette notice doit être surtout consacrée

Le jeune Cuneo d'Ornano avait fait au lycée de Marseille, où il eut pour condisciple M. Thiers, l'illustre historien, des études qu'il termina, en 1812, à l'âge de moins de 14 ans. L'année suivante, il était compris dans la troisième promotion et le 4e régiment des Gardes d'honneur. Il y arriva porteur d'une lettre de la princesse Pauline, qui le recommandait comme son parent au général Saint-Sulpice; aussi ne fut-il soldat qu'un seul jour, le 6 juin 1813. Le lendemain 7, il était brigadier et passait maréchal des logis le 15 juillet. Le 6 septembre, le maréchal Kellermann, duc de Valmy, gouverneur de Mayence, le nommait lieutenant en second. Il fit les campagnes de Leipsick et de la rive gauche du Rhin, et, dans cette dernière, il eut la main droite et les pieds gelés. Il n'avait pas 16 ans, quand, le 12 février 1814, il fut décoré de la main de l'Empereur sur le champ de bataille de Château-Thierry, après l'une des plus sanglantes journées de l'immortelle campagne de France. « Le général d'York, dit M. Thiers, envoya sa cavalerie pour résister à la nôtre, mais le général Nansouty, avec les escadrons des Gardes d'honneur (dont faisait partie M. d'Ornano) et ceux de la garde, fondit sur la cavalerie prussienne, la culbuta sur Château-Thierry, en sabra une partie et lui enleva toute son artillerie légère. Rien n'égalait l'ardeur de nos braves cavaliers, excités à la fois par les dangers de la France, et par leur dévouement personnel à l'Empereur. »

La chute de l'Empire mit fin à la carrière militaire de M. Cuneo d'Ornano; il rentra dans ses foyers, décidé à se consacrer aux emplois civils. Pour s'en rendre capable, il travailla de 1817 à 1820 dans les bureaux de la préfecture de la Corse. Probablement son dévouement bien connu à la mémoire de l'Empereur nuisit à son avancement; car il renonça à ses espérances, et, en 1821, alla habiter Rome où se trouvaient déjà son père et plusieurs de ses oncles. Léon XII lui offrit de le nommer officier supérieur dans son armée; il refusa : « Un officier français, répondit-il, ne doit servir que son pays. » En 1828, il épousa à Rome la comtesse Lascaris Darmis, descendante des empereurs grecs de Constantinople, qui lui donna six enfants dans l'espace de huit années, et mourut du choléra en 1837.

Resté veuf avec quatre enfants en bas âge et un père octogénaire, il

tique; leur mère put assister à cinq messes dites à la fois par ses fils dans l'église d'Ajaccio.

Digitized by Google

dut se décider à un second mariage et épousa la fille d'un colonel français dont il eut cinq autres enfants.

De 1847 à 1851, M. Cuneo d'Ornano fut membre du Conseil général de la délégation de Frosinone. Dans ces temps difficiles, il n'embrassa d'autre parti que celui de l'humanité ; il sauva la vie à plusieurs prêtres, moines et citoyens de toutes les opinions, en les cachant dans une propriété qu'il possédait près de Rome. Il eût payé cher cette honorable neutralité, sans la protection de M. le comte de Rayneval, ambassadeur de France.

Sa fortune, déjà ébranlée par des revers, avait été presque engloutie dans la révolution romaine. En 1854, arrivé à l'âge où l'homme se repose ordinairement des travaux de la jeunesse et des luttes de la vie, M. d'Ornano dut penser à rentrer dans la carrière administrative, pour assurer l'existence de sa nombreuse famille. En 1855, il revint habiter Paris, et tous nos collègues peuvent se souvenir des charmants rapports de confraternité qu'ils eurent avec cet excellent homme, aussi recommandable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Malheureusement, nos séances, auxquelles il était fort assidu, furent trop tôt privées de sa présence. Notre colonie africaine ouvrait à l'application de son expérience et de ses études, un champ qui promettait d'être fertile. En 1858, il partit pour l'Algérie... Nous ne devions plus le revoir !

Un décret impérial, du 4 janvier 1860, le nomma conseiller de préfecture à Oran, et il en exerçait les fonctions avec son intelligence et son aptitude habituelles, quand la mort l'a frappé, le 10 février 1863 ; il n'avait pas accompli sa soixante-cinquième année. Il a fini, comme il avait vécu, dans les sentiments de l'homme d'honneur et du chrétien.

Le marquis Cuneo d'Ornano a composé un grand nombre d'ouvrages, dont les uns ont été publiés, tandis que plusieurs sont restés inédits ; tous font honneur à son érudition, à la justesse de son esprit, à la noblesse de son cœur et à son patriotisme.

Ses ouvrages imprimés sont :

1° *Napoléon au golfe Juan* (in-18), 1830 ;

2° *Rome* (in-8°), 1840 ;

3° *Politique et Religion* (in-8°), 1842 ;

4° *Rome et Pie IX* (in-8°), 1848 ;

5° *Retour de Pie IX à Rome* (in-8°), 1850 ;

6° *L'Europe et Napoléon III* (in-8°), 1858.

Le journal de l'Institut historique lui doit plusieurs écrits intéressants, un rapport sur l'Académie des Quirites de Rome (1854), un important

Digitized by Google

mémoire sur la réunion de la Corse à la France, un fragment de la statistique de la Corse, et un rapport sur l'ouvrage de Louis Florent Lysen : *Du mouvement général des esprits au* XVI*e siècle* (1856) ; en 1857, des rapports sur l'*Histoire de la Chevalerie en France*, par M. Libert; et sur *Alger pendant cent ans et la rédemption des captifs*, par M. l'abbé Orse ; enfin, en 1861, M. Cuneo d'Ornano nous envoyait un *Coup d'œil général sur l'Algérie*, mémoire rempli d'observations neuves, d'aperçus piquants, présentés sous la forme la plus heureuse.

Parmi les ouvrages inédits de notre regrettable collègue, c'est avec peine que nous trouvons le plus important de tous, la *Statistique générale de la Corse*. Il serait bien à désirer que cette œuvre pût voir le jour, soit par les soins de la famille de l'auteur, soit sous les auspices et avec l'aide du gouvernement. Un prix de statistique devait être décerné en 1827 par l'Académie des sciences ; le prix fut partagé *ex æquo* entre M. Brayer, auteur d'une *Statistique du département de l'Aisne*, et M. Cavoleau, auteur de l'*Œnologie française ou Description statistique des vignobles de France*. M. Cuneo d'Ornano n'obtint que le premier accessit ; mais, depuis ce temps, de nouvelles recherches ont complété son travail qui, dès lors, avait mérité de tenir une place des plus honorables dans le rapport de la Commission.

« Parmi les ouvrages présentés au concours, dit ce rapport (*Moniteur* du 12 juin 1827) l'Académie a remarqué comme digne d'une première mention honorable, un manuscrit fort étendu, intitulé : *Statistique de la Corse*. L'auteur est M. le chevalier François Cuneo d'Ornano. L'étude statistique de cette partie du territoire français présentait des difficultés considérables. Il n'existait aucun ouvrage où l'on eût rassemblé tous les faits importants qui concernent ce pays. Le travail de l'auteur a donc, sous ce rapport, un mérite remarquable. Plusieurs parties de cette description ont paru traitées avec un grand soin ; d'autres sont encore imparfaites, et l'on n'a pu acquérir la preuve de l'authenticité des sources où l'on a puisé. C'est principalement ce motif qui n'a point permis d'admettre au partage du prix un travail si important par son objet, et si recommandable par les sentiments généreux qui ont inspiré l'auteur. »

Les autres manuscrits laissés par M. Cuneo d'Ornano ont pour titre :

1° *Mes premiers dix-huit mois dans le monde;*

2° *Philosophie de la solitude. Elwindor ou l'adversité vaincue par la religion* (1824) ;

3° *Les Tombeaux;*

4° *Tlemcen et le Maroc* (1861).

Travailleur infatigable, M. d'Ornano ne se délassait des études sérieuses

Digitized by Google

qu'en se livrant à des compositions poétiques, dans plusieurs desquelles on reconnaît la présence du feu sacré. En 1826, il peignait la *Dernière nuit de Missolonghi;* en 1830, la prise d'Alger lui inspirait une ode qui débute par cette belle strophe :

Le Français, enivré de gloire,
Dormait dans un lâche repos;
Son glaive usé par la victoire
Reposait sur ses vieux drapeaux;
Soudain, à son ancienne audace,
Le canon vient donner l'éveil;
Il reprend ce glaive... il menace...
L'Afrique a connu son réveil.

En 1849, il célébrait par un dithyrambe le retour de Pie IX dans les murs de Rome. Il a écrit quatre tragédies, également restées inédites : *Éponine et Sabinus*, en cinq actes et en vers; *Aben-Hamad et Zaïda*, et *David dans le désert de Ziph*, en prose; et *Jephté*, en cinq actes, en prose mêlée de vers. Enfin il a encore laissé un opéra en deux actes, intitulé : *Ruth et Noémi.*

Monsieur le marquis Cuneo d'Ornano faisait partie de plusieurs sociétés savantes italiennes et françaises. Dès 1825, il avait été admis à l'Académie des Arcades de Rome ; l'année suivante, il devenait membre de celle des *Risvegliati* d'Orvieto; en 1848, il prenait place à l'Académie tibérine de Rome; et, en 1852, l'Académie des Quirites, en l'admettant dans son sein, le nommait président de la session de littérature française; et, en 1853, président de la session de philologie française.

Il appartenait à l'Institut historique, d'abord comme membre correspondant, puis comme membre résidant depuis 1846; et c'était pour nous un devoir doux et pénible à la fois, de rendre ici hommage et justice au savant modeste et laborieux, au collègue aimable, à l'homme de bien dont la perte laisse dans nos rangs un vide que notre mémoire n'essayera jamais de combler.

Ernest Breton,
Membre de la 4e classe.

Digitized by Google

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DIZIONARIO BIOGRAFICO

DAL CAV. D. PASQUALE TOLA

Membre correspondant de l'Académie des Sciences, de la Société Royale d'Agriculture de Turin, etc., etc.

Le titre seul de cet ouvrage a de quoi nous causer une certaine surprise. Quoi! un dictionnaire biographique des hommes illustres de l'île de Sardaigne, de cette île qui n'a de célébrité parmi nous, que par l'ellébore ou le rire sardonique dont nous parlent quelques auteurs anciens, et par ce caractère vindicatif qui, sous le nom de *vendetta*, épouvante notre civilisation?

Oui, il y a eu en Sardaigne des hommes qui se sont fait remarquer par les mêmes grandes et nobles vertus, le même grand et noble caractère, le même grand et noble dévouement à la cause de la patrie et de l'humanité, que d'autres hommes, ailleurs, sur un théâtre plus étendu, que leurs contemporains admirateurs ou reconnaissants ont élevés avec enthousiasme sur le pavois. M. Tola, Sarde lui-même, l'histoire à la main, fort de nombreux témoignages puisés aux sources les plus sûres, fait passer sous les yeux du lecteur, dans un ouvrage en trois volumes grand in-octavo, huit cent cinquante-huit biographies d'hommes illustres à divers titres, nés dans l'île de Sardaigne.

C'est de ce livre qu'il s'agit de vous parler.

« L'ignorance, dit un ancien consul de France en Sardaigne, ou du » moins la négligence des historiens au sujet de la Sardaigne, est poussée » à un tel point, qu'à peine deux ou trois de ses villes sont citées, et en- » core avec des indications erronées, dans les écrits géographiques; et pas » un seul des noms qui figurent avec quelque honneur dans ses annales, » n'est mentionné dans aucun de ces dictionnaires biographiques où l'on » ne s'est pourtant pas fait scrupule d'entasser tant de noms obscurs et » même ridicules (1). »

M. Tola a donc bien raison de dire : « Grande sventura per la Sardegna, » non essere ben conosciuta, ed essere sempre ingiustamente giudicata (2). »

(1) Mimaut. *Hist. de Sardaigne*, Introduction, p. V. Paris, 1825.
(2) *Uomini illustri di Sardegna*. 1er vol., p. 14.

Digitized by Google

Grand malheur pour la Sardaigne de n'être pas bien connue et d'être toujours injustement jugée!

Et comment la jugerions-nous? Nous ne connaissons généralement cette île que par quelques passages d'auteurs anciens qui ne se sont pas occupés de ce pays pour en parler avec connaissance de cause (1). Nous leur accordons pourtant une grande confiance; ils ont notre estime dès l'âge le plus tendre; nous les croyons sur parole; nous les vénérons comme des sages qui n'ouvrent la bouche que pour rendre des oracles infaillibles. Ils nous séduisent avec un art puissant auquel les siècles n'ont rien fait perdre de son prestige fascinateur; ils nous insinuent leurs idées; nous nous nourrissons de leurs préjugés; nous pensons par eux et comme eux; nos jugements sont les leurs; leurs paroles nous sont sacrées à tel point que leur autorité est pour nous une sorte de dogme pour toute notre vie. Illusion fatalement classique! Nous oublions sans cesse que les anciens ne savaient pas parler avec impartialité; que, même, ils ne le pouvaient pas; qu'ils devaient écrire pour leur patrie et contre ses ennemis; vanter outre mesure les hauts faits de leurs concitoyens; blâmer, quand même, les peuples barbares, c'est-à-dire ceux qu'ils n'avaient pas vaincus et réduits en esclavage. Quel intérêt auraient eu les écrivains de Rome ou d'Athènes à louer les Sardes? Ceux-ci n'ont-ils pas toujours été du côté des faibles, des vaincus! Et les écrivains n'étaient-ils pas toujours du côté du vainqueur? Leur est-il arrivé quelquefois d'exciter la pitié en faveur des malheureux que le triomphateur traînait à sa suite au Capitole?

Soyons plus justes et pour cela dépouillons-nous de nos préjugés. « Personne ne voudra assurément proscrire de la mémoire des hommes » un peuple fier, sobre et courageux, remarquable par la singularité » de ses mœurs, qui a sa part aux destinées des maîtres de l'univers, » soit qu'il les servît comme ami ou allié, soit que défendant contre eux » sa liberté, il vît échouer les efforts de leur puisssance au pied de ses » montagnes (2). »

Les Sardes, depuis la plus haute antiquité, ont, sauf pendant quelques rares intervalles de temps, été soumis à des dominations étrangères. Les tentatives du patriotisme vers l'indépendance ont toujours été réprimées avec barbarie et noyées dans des flots de sang. Leur île a été envahie par

(1) M. Mimaut donne la liste des auteurs tant anciens que modernes qui ont parlé de la Sardaigne, soit incidemment, soit directement et avec détail. J'en ai compté cent trente, auxquels il faut ajouter La Marmora, de Vesme, Tyndale, M. Tola lui-même et quelques autres.

(2) Mimaut. Introduction.

Digitized by Google

des peuplades errantes et féroces dont le mot d'ordre était de massacrer les indigènes pour occuper en paix la place conquise. Elle a été le champ de bataille des deux plus puissants et des deux plus farouches peuples de la terre, les Carthaginois et les Romains. Que de fois ils l'ont foulée aux pieds, dans leurs sanglantes querelles pour l'empire des mers et du monde!

Parmi les trop nombreuses histoires de domination d'un peuple sur un autre, celle de la domination les Carthaginois sur les Sardes se distingue entre toutes. Montesquieu va nous faire voir comment. « Carthage, dit-il, » avait un singulier droit des gens; elle faisait noyer tous les étrangers » qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule : son droit » politique n'était pas moins extraordinaire ; elle défendait aux Sardes de » cultiver la terre, sous peine de la vie (1). » Elle leur envoyait d'Afrique des vivres, et quels vivres!...

Lorsqu'elle vit qu'elle ne pouvait plus garder cette île sous sa domination, et qu'elle allait devenir la proie des Romains, son gouvernement résolut d'en faire un désert, nous dit Mimaut. « Il fit arracher impitoya- » blement les vignes, les oliviers et tous les autres arbres à fruits, sans » exception, et décréta la peine de mort contre ceux des habitants qui ose- » raient en replanter. Cet ordre barbare fut exécuté avec une aussi barbare » exactitude (2). » Horrible spectacle, hélas! que les peuples ont donné aux générations de toutes les époques depuis les Carthaginois! Les champs de l'Afrique, les montagnes de la Syrie, les plaines du Palatinat, les vallées du Péloponèse et de l'Attique, notre belle Provence témoigneront éternellement d'horreurs semblables pour la honte de l'humanité!

C'est par un système raisonné que Carthage accablait les Sardes du poids de la tyrannie. L'esclavage affreux qu'elle leur imposait était le résultat d'un profond calcul. Jalouse de son commerce exclusif, elle défendait aux Sardes tout négoce avec les étrangers, et faisait noyer, nous l'avons dit, ceux de ces derniers qui étaient surpris trafiquant avec les gens du pays.

Les Romains n'ont pas été de beaucoup plus humains envers les Sardes. Leur domination, quoiqu'elle ne présente pas un caractère aussi généralement barbare, ne doit pas être approuvée sans réserve. Entre autres traits de barbarie exercée contre ces fiers insulaires, on cite le suivant : « *Marius*

(1) Montesquieu. *Esprit des lois*, ch. XI et XXI, liv. XXI. Voir aussi Mimaut, *Hist. de Sard.* Introduction, 1re partie, p. 24, 1er vol.

(2) Mimaut. p. 25.

Digitized by Google

» *Pomponius Menius*, général romain, imagina un moyen qu'il crut propre » à détruire ces intrépides montagnards. Il fit venir d'Italie des chiens » d'une taille énorme et d'une grande férocité, soigneusement exercés à ce » nouveau genre de chasse, qu'il fit lâcher dans les montagnes, et qui, » dirigés par la finesse de leur odorat, eurent sur *Pomponius* l'avantage de » dévorer quelques malheureux que ses armes n'avaient pu atteindre. Un » si glorieux exploit lui valut les honneurs du triomphe (1). »

« Il faut en convenir, dirai-je à ce sujet avec un auteur américain con- » temporain, la race humaine est digne de pitié; elle peut être foulée » aux pieds, dépouillée, chargée comme une bête de somme, livrée comme » une proie à la rapacité, à l'insolence, au glaive; mais il ne faut pas » toucher un cheveu ou déranger l'oreiller de ses oppresseurs, à moins » qu'il ne se trouve un chapitre, ou une disposition au code du droit des » gens, qui autorise cette rudesse vis-à-vis de l'offenseur privilégié. » (Channing. *Jugement sur Napoléon* Ier.)

Cette chasse aux hommes, on le sait, n'est pas particulière à Pomponius. Cortez ne s'en fit pas faute dans la conquête du Mexique, et mistress Strowe nous a appris que les blancs de l'Amérique foulant aux pieds tous sentiments humains, dressent leurs chiens pour chasser les noirs fugitifs! A quoi servent donc les siècles, s'ils sont incapables de rendre les hommes modernes plus humains que leurs devanciers?

Ces cruautés n'ont pas échappé à l'œil investigateur d'un auteur anglais peu connu, mais historien sensé et véridique de la Sardaigne. « Les rigueurs » exercées sur les Sardes par les Carthaginois, dit-il, furent de la nature » la plus barbare, et le droit de conquête exercé par les Romains ne fut » pas moins honteux et dégradant; car on a calculé que, en moins de » cent cinquante ans, de 259 à 112 avant Jésus-Christ, cent cinquante- » mille ont péri par le fer ou ont été emmenés prisonniers à Rome (2)... » Qui dit prisonniers, dit hommes libres devenus esclaves.

Cette île, après avoir été soumise, ravagée, exploitée par les Carthaginois et par les Romains pendant une longue suite de siècles, fut conquise par les Vandales, qui en furent chassés par les Goths; ceux-ci en furent

(1) Mimaut. 1re partie, p. 39.

« (2) The Severities exercised towards the Sardes by the Carthaginians were of a » most barbarous nature, and their subjugation by the Romans was attended with no » less injury and degradation, for it has been calculated that, in less than 150 years, » from 259 B. C. to 112 B. C., 150,000 fell by the sword or were taken prisonners to » Rome... » (*The Island of Sardinia*... by John Warre Tyndale, M. A. Barrister at Law. 1er vol p. 4. London, 1849.)

Digitized by Google

chassés à leur tour par les Ostrogoths dont les Sarrasins prirent la place; mais ils ne jouirent pas longtemps de leur conquête. Les Pisans les chassèrent, et ceux-ci furent chassés par les Gênois qui, vaincus par les Espagnols, furent remplacés par eux. Enfin, dans le cours d'à peu près trente siècles, la terre des Sardes n'a jamais entièrement et exclusivement appartenu à ses enfants. D'un million d'habitants qu'elle a comptés à une certaine époque, la population est tombée à moins de quatre cent mille. Est-il possible que tant de désastres n'aient pas fait naître quelques grands caractères indigènes? Non, assurément, non. Ce peuple n'a commencé à respirer que sous la domination d'un roi étranger qui a compris le caractère national, qui a su rendre justice aux nobles qualités des Sardes et auquel la reconnaissance publique n'a pas fait défaut. La maison de Savoie est nationalisée en Sardaigne.

Y a-t-il dans le monde un coin de terre, une île dont les infortunes soient comparables à celles des Sardes? Y a-t-il un peuple qui soit moins connu et qui ait été autant calomnié? On n'aime pas à faire l'éloge des faibles. Le *Væ victis!* de Brennus se voit en lettres de sang à chaque page de la longue et douloureuse histoire de la Sardaigne.

Quand on lit les annales biographiques que M. Tola a extraites, ligne par ligne, avec tant de soin de ces pages trop souvent souillées du sang des aïeux de ses concitoyens, on est frappé de voir que l'énergie, la magnanimité, la grandeur d'âme, l'héroïsme patriotique que l'on aime à louer dans les grands hommes, sont, chez les Sardes, l'apanage de citoyens nés souvent dans une condition obscure, à toutes les époques, sous toutes les dominations, sous toutes les oppressions; on éprouve pour eux ces mêmes sentiments de sympathie et d'admiration qui nous saisissent à la lecture des *Vies de Plutarque*, ou des vies de ces illustres capitaines dont les noms remplissent glorieusement les annales de notre patrie. Un peuple qui a eu de tout temps de si énergiques et de si fécondes vertus civiques, qui a su s'en servir pour faire des actes qui ont honoré l'humanité, qui n'a jamais abdiqué le sentiment du grand, du beau dans le dévouement à la patrie, pour laquelle il a toujours été capable des plus héroïques sacrifices, est, assurément, un peuple dans les veines duquel coule un sang généreux. Si ce peuple eût été incapable de grandes choses, ses oppresseurs lui auraient-ils, de tout temps, imposé une si dure, une si inexorable servitude? On ne prend pas tant de précautions tyranniques contre des lâches. Quel avantage y a-t-il de les asservir? Je traduis volontiers le *Væ victis* de Brennus par ces mots : « *Malheur aux braves!* » Ce *Væ victis* a retenti, pendant trente siècles, aux oreilles des Sardes qui, trente siècles durant, toujours soumis, jamais

Digitized by Google

domptés, ont, par de nombreuses insurrections protesté contre les violences de leurs bourreaux, en faveur de leur indépendance, comme ont protesté, ailleurs, Spartacus et Vindex contre leurs maîtres, en faveur de la liberté. On a pu décimer ce peuple par le glaive et par le feu ; ses tyrans, escortés de leurs barbares satellites et trop bien obéis par eux, ont pu étouffer la voix leurs victimes; mais, du fond de leurs tombeaux, ces victimes ont toujours crié *Vendetta*, vengeance ! Car *Vendetta!* chez les Sardes, a été le cri de l'humanité foulée aux pieds, de l'honneur outragé, du patriotisme noyé dans le sang. Que peut faire le faible abandonné sans protecteur, pieds et poings liés, aux caprices du tyran? Il ne peut que crier : *Vendetta*, vengeance ! en attendant que justice lui soit faite.

Non, certes, que je donne mon approbation à la forme sommaire trop usitée aujourd'hui encore chez les Sardes, de se faire justice eux-mêmes. La *Vendetta* ne peut plus avoir de raison d'être, puisqu'ils n'ont plus d'oppresseurs, que la loi est la même pour tous, que les droits sont égaux. Ils ont la liberté civile et politique, objets des vœux de tous les peuples civilisés. Je dirai donc aux Sardes : Admirez vos ancêtres; soyez-en fiers ; mais ne les imitez pas en cela, si vous voulez avoir votre place au banquet des nations modernes. Ils se sont rendus justice à eux-mêmes ; il le fallait bien, à des époques où leurs oppresseurs la leur déniaient. Plus heureux que vos pères, vous êtes entrés dans la grande famille européenne; elle a reconnu vos droits ; elle vous a tendu les bras, à la condition de rejeter cette coutume barbare, cette *vendetta*, que condamnent unanimement la conscience du genre humain, les lois divines et humaines !

C'est en fouillant dans les décombres que les calamités de ces longs siècles malheureux ont entassées dans sa patrie, que M. Tola a ramassé pour leur donner l'éclat qui leur est dû et pour les proposer à l'admiration de la postérité les noms dont il a composé sa belle galerie. Sans doute, l'auteur n'a pas toujours trouvé sur sa route autant de matériaux qu'il en aurait désiré, afin de rendre à chacun la justice à laquelle il a droit. Comment en effet arriver à avoir tous les documents nécessaires pour faire, sans collaborateur, plus de huit cents biographies? Car M. Tola a travaillé seul; seul l'amour de son pays a été son soutien dans ce long et difficile travail. C'est ainsi que les hommes illustres qui ont vécu aux époques les plus éloignées de la nôtre, n'ont pas eu, faute de renseignements abondants, de longs développements; les hommes du moyen âge sont mieux connus; leur biographie est donc plus riche de détails; enfin ceux qui se rapprochent le plus de nous, ont trouvé sous la plume infatigable, savante et investigatrice de l'auteur, les éloges ou les

Digitized by Google

critiques impartiales qu'ils peuvaient désirer. C'est donc une gradation que la nécessité des temps a imposée à l'auteur, et qui nous montre la richesse plus ou moins abondante de la mine d'où il a dû extraire ses matériaux. L'Eglise, les monastères, la guerre, lui ont fourni de nombreux hommes connus par leurs travaux, par leurs vertus. Les femmes célèbres, au même titre, n'ont pas été oubliées.

Je ne puis faire l'analyse d'un si grand ouvrage : un dictionnaire biographique ne s'analyse pas. L'ouvrage de M. Tola dit, par son titre même, la méthode que l'auteur a adoptée et suivie. Ses hommes illustres sont classés alphabétiquement, comme sont classés les hommes des biographies Michaud, Didot et autres biographes. C'est, d'ailleurs, le moyen le plus naturel de faciliter la recherche du nom ou de la famille que l'on veut connaître.

Ceux qui, dans l'antiquité, ont fait des biographies, n'ont pas procédé ainsi, je le sais. Plutarque, Diogène Laërce, Cornélius Népos, Suétone, Eunape, qui ont écrit la vie des grands hommes, des philosophes, des généraux célèbres, des empereurs, ont préféré le procédé chronologique. A la Renaissance, Pétrarque, Boccace, Brantôme, Paul Jove, etc. ont marché sur leurs traces en rédigeant des biographies estimées de nos jours encore; mais ce ne sont que des vies isolées qu'ils nous ont laissées, quelque importants que soient historiquement leurs travaux. Ils n'ont point embrassé dans leur plan tous les hommes qui se sont fait un nom de quelque façon que ce soit, en bien ou en mal.

L'ordre alphabétique est donc d'invention moderne. D'ailleurs, l'immensité des matières le commandait impérieusement aux auteurs qui les premiers ont essayé de donner les biographies des hommes illustres dans tous les siècles et chez toutes les nations. A Moréri et à Bayle revient de droit l'honneur de cette innovation. Ladvocat, Barral, Chaudon et Delandine, Feller ont suivi la même méthode dans les dictionnaires historiques et biographiques de proportion et de destination fort diverses qu'ils ont publiés et que la *Biographie universelle* de Michaud a tous éclipsés.

M. Tola a imité et suivi en tout l'ordre, la méthode, la manière de faire de nos meilleurs biographes contemporains; il ne s'en est pas départi un seul instant. Nous l'en félicitons. Son style est toujours ce qu'il doit être dans ces sortes d'ouvrages, net, simple, rapide, précis.

Le *Dizionario biografico degli uomini illustri di Sardegna* est enrichi de portraits et de quelques planches de sceaux antiques. Ils sont lithographiés.

Digitized by Google

Le premier volume comprend 259 biographies; le deuxième en contient 290, et le troisième, 320. Chaque volume compte 20 portraits.

Le premier volume contient une adresse aux lecteurs et un discours préliminaire. Il faut lire l'un et l'autre; mais le discours préléminaire doit être plus spécialement remarqué pour l'érudition dont l'auteur fait preuve dans ce rapide exposé de l'histoire de son île bien-aimée, sa patrie. Que j'aime à l'entendre rendre justice avec effusion aux efforts que l'illustre maison de Savoie n'a cessé de faire pour retirer cette île grande, belle et fertile, de l'oubli et de la décadence où l'avaient plongée les administrations aragonaise et espagnole!

Le deuxième volume contient aussi une adresse *agli umani e cortesi leggitori.* Enfin une troisième adresse est faite au troisième volume, aux mêmes lecteurs bienveillants. Je ne sais si je dois louer ou blâmer l'auteur de faire un appel si fréquent à la bienveillance du lecteur. Comment n'être pas bienveillant envers un écrivain qui s'est dévoué corps et âme à la noble entreprise de rendre aux Sardes qui se sont rendus célèbres, la part de gloire qui leur revient aux yeux de la postérité?

En parcourant les uns après les autres tous les portraits lithographiés, et en accordant à chacun l'attention respectueuse à laquelle il a droit, je ne puis que donner un juste tribut d'éloges à l'artiste qui les a dessinés et à l'auteur de l'ouvrage qui en a surveillé l'exécution. Ils ont été bien choisis. On aime à voir en eux cet air mâle, noble et fier qui les distingue. Le peuple sarde se reflète en quelque sorte tout entier dans ces portraits. Ils m'ont remis en mémoire un passage d'un livre peu connu, d'un de ces livres rares qui donnent des éloges aux Sardes, passage qui, je l'avoue, m'avait fait sourire d'incrédulité, moi encore soumis à l'empire des préjugés classiques contre les indigènes de la Sardaigne. « Pour ce qui regarde les habitants, lit-on dans ce livre, la beauté des » femmes y est incomparable... Pour ce que l'on appelle l'esprit, on peut » dire que c'est une merveille : aussi n'y a-t-il point de nation qui se » puisse vanter d'avoir la physionomie plus spirituelle; et si celle-ci avait » l'occasion d'apprendre les exercices nécessaires, elle ne le cèderait sans » doute à aucune autre pour les belles-lettres, les armes, les arts et la » politesse. (1) »

M. Tola a compris dans son ouvrage tous les Sardes qui se sont distingués en quelque manière que ce soit, afin qu'ils eussent tous la part plus ou moins grande, plus ou moins bonne de renommée qui leur revient.

(1) *Description géogr. hist. et polit. de la Sardaigne,* p. 9 et 10. Cologne, 1718.

Digitized by Google

« Ceux, dit-il, qui ont brillé par la sainteté et par la science, ceux qui » se sont illustrés par de belles actions, en temps de paix et en temps de » guerre, ceux qui doivent leur renommée à des crimes ou à des erreurs, » ont été tirés de l'oubli, mis sous nos yeux et sous ceux de la postérité, » afin qu'ils servissent à notre instruction, soit pour éviter le mal, soit pour » imiter le bien qu'ils ont fait. »

L'auteur du *Dizionario biografico* obéissant à un sentiment élevé de convenance et guidé par un instinct bien rare de juste impartialité, a cru ne pas être infidèle au plan qu'il s'était tracé, en admettant dans son vaste panorama des hommes qui n'appartiennent pas à sa patrie par la naissance. Il a soin de nous le dire lui-même en nous développant les motifs qui l'ont porté à adopter des exceptions. « Aux noms illustres nationaux, dit-il, » nous avons ajouté quelques noms d'hommes célèbres qui, bien que n'é- » tant pas nés en Sardaigne, peuvent néanmoins revendiquer le nom de » Sardes, soit parce qu'ils ont eu de l'influence et du pouvoir dans l'île, » soit parce qu'ils y ont passé leur vie en contribuant à sa gloire. C'était » donc pour nous un devoir de reconnaissance de ne pas les omettre. Ils ont » fait honneur à notre patrie par leur génie et par leurs vertus ; nous leur » devions donc une place honorable dans la Biographie de la Sardaigne. » C'était justice aussi, car ces hommes, pour n'avoir pas passé leur vie en » Italie, n'ont pas encore pu être classés dans la grande Biographie de » l'Europe. »

C'est un exemple de patriotisme éclairé que nous aimons à citer.

L'auteur paraît avoir été aussi scrupuleusement impartial qu'on saurait le désirer, dans tout le cours de son vaste travail, et afin qu'on ne pût en douter et qu'on ne l'accusât pas de complaisance envers ses illustres compatriotes, il ne s'est pas contenté de rapporter les titres et les diverses éditions des ouvrages où il a puisé ses renseignements; mais il a fait des analyses, il a donné des extraits toutes les fois que le mérite et le nom semblaient lui en faire un devoir.

Indépendamment de cette précaution, chaque article biographique est terminé par une note scrupuleusement faite des auteurs et des manuscrits que M. Tola a pu interroger : « Système qui, dit-il lui-même, nous a paru » très-nécessaire, puisque nous écrivions sur des personnes et sur des » choses, ou pas assez connues, ou tout à fait ignorées (1), et dans un siècle » de critique et de défiance. Si nous ne nous étions pas imposé cette loi, » continue-t-il plaisamment, il y en a qui auraient pu croire que nous

(1) Des Sardes d'aujourd'hui, mais fort connues autrefois. *(Note du rapporteur.)*

Digitized by Google

» avions écrit d'inspiration, ou que les notices biographiques nous avaient » été révélées. »

Que l'auteur du *Dizionario biografico* nous fasse l'honneur de croire que l'humble rapporteur de son bel ouvrage n'aurait jamais été du nombre de ces lecteurs-là.

Nous ajouterons un mot à ce rapport, et ce mot nous l'empruntons encore à M. Tola lui-même ; il résume l'esprit qui a présidé à la rédaction de son ouvrage; il nous révèle la noble indépendance du caractère de l'auteur et nous dit ses sentiments pour l'île de Sardaigne, sa patrie. « Si, dans le » sentier difficile et long où nous avons marché seul et sans guide dans les » années de notre jeunesse, dit-il dans son premier volume en finissant » son adresse aux lecteurs, il nous est arrivé quelquefois de nous en écar- » ter, ce sera le blâme que nous avons mérité, comme aussi, la gloire, si » nous en sommes dignes, nous reviendra seule. Mais personne ne nous » contestera l'honneur auquel nous aspirons avec ardeur, celui de consacrer » avec un dévouement filial tous nos travaux à la gloire immortelle de la » Sardaigne, notre chère, notre bien-aimée patrie à laquelle nous sommes » fier d'appartenir. »

La Sardaigne, Messieurs, sortira de l'oubli; nous en avons la conviction. Les savants et consciencieux travaux de MM. Azuni, Mimaut, Tyndale, Manno, La Marmora ont déjà dissipé bien des préjugés, bien des préventions injustes et odieuses ; mais l'ouvrier laborieux, infatigable qui aura le plus contribué à donner à la Sardaigne la part de gloire à laquelle elle a droit, ce sera l'auteur du *Dizionario biografico degli uomini illustri* que nous avons essayé de vous faire connaître, et nous disons que cet ouvrier n'est pas seulement un littérateur qui honore les lettres par ses travaux : nous ajoutons que c'est un magistrat des plus distingués du nouveau royaume d'Italie et un homme de bien : nous nommons M. Tola, que l'Institut historique est heureux de compter parmi ses membres.

DEPOISIER, *membre de la 1re classe.*

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON, ANNÉE 1861.

RAPPORTS

L'Académie de Dijon est ancienne et célèbre. C'est elle qui proposa, il y a cent vingt ans, la question rendue fameuse par le discours paradoxal et triomphant de J.-J. Rousseau, touchant l'influence des arts sur les mœurs.

Elle a quelques membres honoraires, 35 membres résidants, 66 non-résidants et plus de 100 correspondants.

La partie des lettres et celle des sciences, quoique réunies dans le même volume, s'impriment sous une pagination distincte.

Un *fragment historique* de M. Frontin, en 85 pages, commence le volume. Il a pour sujet *le Pape Nicolas 1er et le jeune roi Lothaire*. On voit dans cet écrit quelle était la haute influence ou, plutôt, la puissance papale sur les souverains de l'Europe. Lothaire avait répudié sa femme Teutberge et pris une concubine, qu'il voulait épouser. Il assembla des évêques et leur fit annuler son premier mariage et valider le second; mais le pape, apprenant ces procédures, les cassa, fit, par son légat, rétablir la première femme dans ses droits d'épouse et de reine, et renvoyer la seconde. Mais que de sollicitations, que d'intrigues! Au milieu de tous ces puissants, qui n'étaient que des tyrans brutaux, le pape avait pour lui la raison, l'équité, les bonnes mœurs, la doctrine chrétienne et par conséquent l'appui moral et la vénération des peuples. L'Eglise de Rome était le point de départ des progrès de la civilisation et sa sauvegarde dans ces temps demi-barbares. « Les princes rebelles, dit l'auteur, finissaient par céder, s'ils ne voulaient pas que leurs sujets les abandonnassent comme des réprouvés, accablés sous la verge de Dieu, tant qu'ils n'avaient pas obtenu la paix et le pardon de son vicaire, de son représentant sur la terre. »

M. Rossignol donne la suite de son *Histoire de Bourgogne*. Il en est au *règne de Charles VIII*. Ce morceau renferme les l. IXe et suivants, jusques et y compris le XVIIIe. Les précédents volumes des Mémoires de l'Académie contiennent le commencement de cette histoire. Comme ce fragment a tout près de cent pages, l'analyse en serait trop longue; mais voici les chefs de ses divisions: — Tentative d'invasion de la Bourgogne, par Maximilien. Il épouse par procuration Anne de Bretagne; — Charles VIII épouse à son tour Anne de Bretagne; Maximilien attaque la Bourgogne,

Digitized by Google

bataille de Dournon ; paix de Senlis, 1493 ; — Marguerite d'Autriche est renvoyée à son père ; — réunion des Etats de Bourgogne ; — Charles VIII en Bourgogne ; — les Bourguignons dans l'expédition d'Italie ; prise de Rome, de Naples, etc. ; retour, bataille de Fornoue ; prise de Louans par les Impériaux ; — vues générales : domaines, vignes, agriculture, commerce, monnaies, représentations théâtrales.

La partie des sciences contient des *observations sur les ligules*. Ce sont des vers astoïdes (en ruban) trouvés dans le corps des ablettes du canal de Bourgogne, dans l'été de 1854, accident mortel à ce petit poisson. Ce mémoire qui a 14 pages, et qui est de M. Brulet, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine, est terminé par une planche qui représente sept figures.

Une dissertation de M. Brullé, professeur de géologie à la Faculté des sciences, traite du gorille des naturalistes et du gorille des archéologues, à l'occasion du quadrumane désigné sous ce nom, en 1847, par le missionnaire américain, M. Savage. Il n'est pas probable, comme on l'avait généralement pensé, que le gorille soit l'*homme velu et sauvage* que mentionne le Carthaginois Hannon, dans son *Périple de l'Afrique*. On y conclut que le gorille des anciens n'est autre que le chimpanzé.

P. M.

ÉRASME ET LA RÉFORME EN ITALIE

ÉTUDE DE CÉSAR CANTU.

M. César Cantù, le célèbre historien, notre collègue, a fait une *Étude sur Érasme et la réforme en Italie* (c'est le titre qu'il donne à son écrit), et il l'a lu dans une séance de l'Institut lombard des sciences, lettres et arts, duquel il est membre.

L'hommage qu'il en a fait à l'Institut historique nous met, non pas dans l'obligation, mais en position d'en dire quelques mots pour répondre à un procédé confraternel par un autre.

Il commence ainsi : — « Pour qui fixe son attention sur une période trop peu étudiée de l'histoire d'Italie je veux dire, celle de la Réforme, entre Ulrich Hütten et Luther se présente une figure d'un côté indignée (*rabbiosa*), rieuse de l'autre, moins décidée, moins effective ; un génie très-élégant, qui pourtant plus dévoué à la dispute qu'à la vérité, peu tourmenté du besoin de celle-ci, soutient le personnage et remplit bien le rôle de faux modéré. — Didier Erasme de Rotterdam, qui vécut de

Digitized by Google

1467 à 1536, fut un talent universel. Sans être adepte d'une théorie quelconque, mais plein d'un esprit philosophique auquel il en accouplai un comique, il fut prêt à combattre de toutes ses forces la scolastique encore dominante en Germanie.... » Notre auteur dit par quels moyens : par l'érudition et la doctrine jointes au libre examen.

» Plus communément, continue-t-il, Erasme est loué comme bon humaniste et tellement envahi par le classique qu'il n'aurait voulu parler que latin et grec, trouvant barbares tous les autres langages. » Mais il n'allait pas jusqu'à exclure tout ce qui n'était pas *cicéronien*, comme faisait alors un certain professeur de l'École de Saint-Paul, de Londres, dont il se moquait. D'ailleurs, il s'occupait fort des affaires de l'Eglise, qui étaient alors celles, pour ainsi dire, du monde entier.

M. Cantù passe avec détail en revue la vie littéraire et polémique de son auteur. Il analyse sommairement tous ses ouvrages, qui sont, la plupart, outre ses lettres, en forme dramatique ou allégorique. Je ne saurais le suivre sans le copier, ce que je n'ai pas à faire ici. Néanmoins, j'accepte difficilement la qualification de faux modéré que M. Cantù donne à son personnage, quand je lis quelques maximes, quelques passages de ce dernier, cités par son historiographe lui-même : « Critiquer les abus, c'est approuver l'usage, écrit-il dans son *Apologie*. J'ai prémuni contre les fausses vocations, je n'ai point condamné l'entrée en religion. Dans mon livre de la *Piété puérile*, j'ai enseigné à bien ouïr la messe, à se bien confesser; j'ai exhorté à conserver les coutumes des anciens, à tolérer la tyrannie plutôt que de s'aventurer dans les révolutions. » Et, faisant quelques applications, il ajoute : « Je n'ai point tu que plusieurs points n'avaient pas encore été clairement définis dans la bulle de Léon X, et que l'on discutait librement les premiers mots de l'édit de Charles-Quint. » Sur quoi M. Cantù rapporte en note deux passages textuels dont voici la traduction littérale : « De même que je ne voudrais persuader à aucune de celles qui se seraient jetées dans cette profession de chercher à s'en retirer, de même je n'hésiterais pas à les exhorter, si elles ont un peu de cœur, à ne pas se précipiter témérairement dans un état d'où l'on ne peut plus sortir; » et, sur l'autre sujet : « Me combatte qui voudra, je suis d'avis que les lois des ancêtres doivent être accueillies et religieusement observées, comme venant de Dieu : il n'est ni sûr ni pieux de concevoir et semer des soupçons sur la puissance publique; et, si elle a quelque chose de tyrannique (*quid tyrannidis*) qui pourtant ne nous force point à l'impiété (*cogat ad impietatem*), il suffit (*satius est*) de le supporter plutôt que de lutter et le repousser par la sédition. »

Digitized by Google

A mon sens, chacun des mots de ces propositions trace exactement le devoir du simple citoyen. La révolte ne lui est jamais permise, la tyrannie est une violence; la violence qui la combat, la justifie et l'accroît. Le tyran peut entreprendre sur mes biens, sur ma considération, sur ma vie; j'obéis à Dieu qui lui a donné la puissance. Mais, s'il attente à ma conscience, s'il veut me forcer à participer à ses impiétés, à ses cruautés, je résiste jusqu'à l'échafaud; il pliera enfin; c'est lui qui par lui-même sera vaincu. Telle est la doctrine des chrétiens :

. . . . . Qu'un proconsul leur dît : « César ainsi l'ordonne :
. . . . . Adorez Jupiter ou mourez. » Ils mouraient.

P. M.

GRAMMAIRE GRECQUE

M. Bona, docteur ès lettres, professeur en l'Université de Turin, membre de plusieurs académies et sociétés scientifiques, notamment de l'Institut historique de France, a fait, ou plutôt est en train de faire une grammaire grecque. Il en a publié la première partie qu'il intitule *Etymologie* et qu'il divise en deux livres : des *sons*, des *inflexions (flessioni)*. Le premier traite, sous autant de chapitres divisés en nombre d'articles et sections, de l'alphabet, de la prononciation, des signes, de la classification des sons, de leur liaison, de leur altération, de leur quantité, de leur accentuation, de leur gravité, enfin du caractère phonétique de la langue grecque.

Le second livre a, pour chapitres, également subdivisés, les catégories et formes grammaticales, les éléments et moyens de l'inflexion, noms, déclinaisons, 1re, 2e; particularité dans celle-ci; pronoms, adjectifs, quatre classes; conjugaisons, des verbes et de leur forme respective, personnes, nombre, voix, temps, modes; division des conjugaisons, conjugaison du verbe εἰμί; paradigme de la 1re conjugaison λύω; propriété des verbes de la 2e conjugaison en μι; adjectifs verbaux en τεος, τος; particularité de cette conjugaison; verbes défectifs et irréguliers. — Ces deux premiers livres comprennent 328 pages. Le troisième livre, qui n'est qu'annoncé, traitera des *particules et interjections;* le quatrième, de la *formation des mots (vocaboli);* et la deuxième partie sera la *syntaxe.*

M. Bona montre, par ce qu'il livre aujourd'hui au public, l'intention de faire une grammaire savante, dans le genre des anciennes grammaires

Digitized by Google

grecque et latine de Port-Royal. Les amateurs lui en sauront gré. Je crois néanmoins que, lui-même, quand il aura fini, sentira le besoin d'un abrégé pour les écoliers. Je sais bien qu'en tout art, on ne peut trop s'appliquer aux éléments. Mais celui qui sait voit d'en haut l'ensemble, la liaison, les suites utiles des premières notions; le commençant se perd dans les détails. Il est bon, ce me semble, dans l'enseignement, de donner une idée générale, d'abord; puis, de revenir sur ses pas et de ne laisser échapper aucune remarque à faire. La grammaire de Burnouf paraît devoir à cette dernière méthode son succès immense et durable. Elle expose, en la moitié moins de volume, toute la matière de la première publication de M. Bona. Mais elle ajoute, dans un supplément d'un tiers aussi long, ce qui, dans chaque partie du discours, excède, si je puis dire, les éléments. C'est après cela que vient la syntaxe, comme l'entend faire aussi M. Bona. Mais c'est dans cette dernière partie que Burnouf rejette la syntaxe particulière, les idiotismes, les dialectes, les accents et ce qui s'en rapproche. M. Bona, lui, traite, dès le commencement, des diverses figures grammaticales et de l'accentuation, nécessaires sans doute pour distinguer un mot d'un autre écrit de même, ou pour reconnaître un même mot dans deux formes différentes; mais tout ne peut pas être su ou même goûté du premier jour par le jeune élève. — Du reste, le livre de M. Bona est parfaitement clair, et un esprit mûr, qui, même sans de premières notions, voudrait étudier la langue grecque, ne trouverait point ailleurs de secours plus efficace.

P. Masson,
Membre de la 3e classe.

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE GROTIUS

OU LE DROIT NATUREL ET LE DROIT INTERNATIONAL,

Par Aldrick Caumont (1).

L'un des honorables et laborieux correspondants de l'Institut historique a publié, l'an dernier, sous le titre que l'on vient de reproduire, le Mémoire qu'il avait vu couronner dans un concours ouvert par l'Académie de législation de Toulouse. Trois champions s'étaient rencontrés dans l'arène académique. Deux succombèrent, mais le troisième, M. Aldrick Caumont, y sut conquérir les palmes d'une ovation, sinon la couronne même du triomphe.

(1) Paris. Durand. 1862, in-8°, 1 vol.

Digitized by Google

L'ouvrage a donc été déjà l'objet non-seulement d'un examen de la part d'une Commission composée de légistes fort savants, mais encore d'un rapport de l'un des plus distingués d'entre eux ; de sorte que le compte-rendu destiné à l'Institut historique ne saurait, désormais, qu'être fort sommaire.

Dans le mémoire de M. Aldrick Caumont il a été successivement donné place à une introduction rapide, à une esquisse biographique sur Grotius, à une analyse du livre intitulé *du Droit de la paix et de la guerre*, précédée d'aperçus généraux, enfin à de brèves indications relatives aux monographies du célèbre publiciste sur : 1° la liberté des mers ; 2° l'autorité des puissances temporelles en matière de culte ; 3° la vérité du Christianisme. Manifestement familier avec les textes bibliques, notre honorable correspondant leur emprunte l'épigraphe de chacune des sept divisions de son mémoire.

Il a paru nécessaire de restreindre aux deux premières, c'est-à-dire à la notice biographique et à l'analyse du *Traité du droit de paix et de guerre*, le compte rendu réclamé.

D'une part, en effet, la dernière, — celle où se trouvent appréciées et résumées les œuvres théologiques et morales de Grotius, — se réfère à une série de textes et de discussions dont la spécialité ne rentre pas directement dans la sphère des travaux de l'Institut historique, et, d'autre part, le surplus du mémoire ne consiste guère qu'en résumés qui ne sauraient, à raison de leur brièveté, comporter une analyse.

L'esquisse biographique, écrite avec beaucoup de vérité et d'émotion, s'est trouvée devancée dans l'*Investigateur* par les fragments de celle dont l'Institut voulut bien, il y a nombre d'années déjà, accueillir la lecture de notre part, et auxquels nous ne pouvons, désormais, que nous référer (1). Voici, du reste, le témoignage rendu de cette partie du mémoire de M. Caumont par M. le professeur Vidal : « La notice biographique con-
» tient le récit intéressant et rapide des principaux événements de la vie de
» Grotius. On peut y critiquer l'exubérance des témoignages d'admiration
» prodigués à celui qui est l'objet de ce récit, un luxe inutile de citations
» latines, un style manquant trop souvent de précision ; mais grâce à la
» chaleur constante qui l'anime, cette notice fait participer le lecteur à
» l'émotion dont l'auteur lui-même est pénétré (2). »

Quant aux mérites de l'analyse du célèbre *Traité du droit de la paix et*

(1) V. *Investigateur*, t. XXIV, p 5, année 1852.
(2) V. *mémoire*, p. 310.

Digitized by Google

de la guerre, ils ont été trop bien précisés dans le rapport, déjà cité, pour qu'il soit besoin d'y revenir. — Il doit suffire de rappeler la récompense décernée à l'auteur.

Dans le cours de l'analyse dont on parle ici, la traduction du livre de Grotius, prise pour guide et avec raison louée par M. Aldrick Caumont, n'aurait-elle point par trop assidûment supplanté l'étude du texte original ? Ne serait-ce point là l'unique cause du défaut de justesse qui nous a paru se rencontrer, çà et là, dans l'appréciation de certaines parties du Traité ? Il n'y a sans doute point à disconvenir que la lecture de ce texte original n'ait sa rudesse, et que sa latinité, toute remarquable qu'elle soit d'ailleurs, ne prédispose à pardonner à Voltaire de s'être écrié : *Grotius m'a souvent ennuyé, mais il est très-savant*. Néanmoins, sans entendre déprécier l'œuvre, essentiellement méritoire et nécessaire, qui consiste à traduire lisiblement ce latin-là, c'est, avant tout, ou plutôt c'est uniquement de sa lecture et de son étude que peut et que doit dériver toute appréciation sérieuse de l'œuvre capitale de l'illustre Hollandais.

Une fois ouvert le chapitre des remarques, peut-être y aurait-il encore à regretter, dans le mémoire de M. Aldrick Caumont, une précipitation qui a laissé subsister des négligences de style et jusqu'à des fautes d'impression, un défaut de clarté, l'abus de la terminologie métaphysique ainsi que du langage figuré, surtout dans le préambule plus étendu que cohérent par lequel débute l'analyse du traité.

Mais l'appréciation, finalement si favorable et si bien méritée, dont ce mémoire a été l'objet de la part de l'Académie de législation de Toulouse, ne désintéressera-t-elle point toujours la critique, du moins dans une large mesure ?

Les limites assignées par l'usage à tout compte rendu étant, dès maintenant, atteintes, sinon absolument franchies, le moment est venu de terminer celui-ci en laissant un instant la parole au rapporteur de la savante Compagnie.

« L'introduction du *Traité du droit de la paix et de la guerre*, et les trois » livres dont il est formé, sont, dit l'honorable M. Vidal, successivement » parcourus et soigneusement discutés. Les circonstances et les motifs qui » en ont déterminé la composition et la publication y sont vivement mis » en lumière (1)..... Les idées du grand publiciste, ajoute M. Vidal, » ont été largement comprises et largement exposées.... L'auteur se meut

(1) V. *mémoire*, p. 311.

Digitized by Google

» à l'aise dans ces régions spéculatives vers lesquelles son esprit est visi-
» blement attiré.... »

En livrant son mémoire à la publicité, M. Aldrick Caumont l'a fait suivre du texte entier du rapport académique où se trouvent signalés, fort explicitement, les défauts comme les mérites de cet essai. De plus, il a supprimé un chapitre critiqué, celui qu'il avait intitulé l'*Ame de Grotius*.

Par ce double témoignage de déférence et de modestie, notre correspondant ne pouvait que rehausser l'éclat de la palme décernée à son talent.

Paris, 24 avril 1863.

Henri HARDOUIN, *Membre de la 4e classe.*

CORRESPONDANCE.

Correspondance scientifique à Rome pour le progrès des Sciences. — Communication. — A Monsieur Renzi, membre de l'Institut historique de France, à Paris.

Du Capitole, le 19 juin 1863.

Monsieur et honorable collègue, vous ne pouvez avoir oublié que l'homme, par sa volonté, son intelligence, son pouvoir, ses facultés, par ses forces propres et par celles qu'il emprunte, agit sur les objets qui l'environnent quels qu'ils soient, naturels ou produits par l'activité humaine, à l'effet de faciliter ses desseins, de satisfaire ses besoins et de produire quelque bien dans l'intérêt des autres. Vous vous souvenez aussi que l'accroissement des biens provient des moyens qu'on sait mettre en action pour profiter de tout ce que la nature et l'œuvre humaine nous présentent pour le faire valoir.

Eh bien, en profitant de mes rapports directs et les appliquant à un but déterminé, j'ai su tirer parti d'un ensemble de faits, tout en m'aidant des forces d'autrui, pour déclarer, au Capitole, *que la lumière électrique pouvait et devait être appliquée aux phares.*

Digitized by Google

En effet, l'expérience a eu lieu dans les soirées des 6 et 7 mars 1855 (1), sur la tour du Capitole, avec le photo-électrique du célèbre mécanicien M. Jaspar, de Liége, aidé par mon ami Contedini (chef de section de la marine au Ministère du Commerce et des Travaux publics) et par notre excellent mécanicien, M. Lusvergh (Jacques). On obtint le courant électrique avec une seule pile de 34 éléments à la Bunzen (à grande superficie). La lumière fut si belle, si constante pendant plusieurs heures, qu'elle surpassa d'autant la lumière du gaz, que celle-ci surpasse la lumière de l'huile.

J'ajouterai que la lumière était telle sur le mont Marius *(Monte-Mario)*, c'est-à-dire à la distance de 4,340 mètres en ligne directe du Capitole, qu'on dessinait l'ombre d'une personne distinctement sur un mur à 5 mètres de distance.

J'ajouterai encore que la coupole du Vatican, qui est à 2,700 mètres du Capitole, était tellement éclairée, qu'il semblait que c'était la lumière du crépuscule du matin. Ce fut à cette époque, mon honorable collègue, qu'on s'écria de cette colline renommée : *Suivez-moi, océans anglais, français et américains !*

Après cette expérience, on fit de nouvelles recherches pour arriver à obtenir cette lumière splendide pendant toute la nuit; on fit des progrès si rapides, que quelques mois suffirent (m'étant mis d'accord avec M. Jaspar), pour obtenir deux photo-électriques perfectionnés, afin que les charbons-lumignons pussent durer pendant la nuit tout entière sans aucune assistance, et les placer aux deux phares d'Ancone et de Civita-Vecchia, aux frais du ministère des Travaux publics.

A peine les deux nouvelles machines arrivèrent-elles ici, que (le croirait-on ?) des difficultés de toute sorte vinrent entraver leur placement par suite de la jalousie qui s'oppose à toute volonté qui agit dans l'intérêt de l'humanité.

Mais il vaut mieux oublier tant d'amertume et convenir, avec un savant français (M. Moigno), « *que chaque grand progrès, même le plus bienfaisant et le plus humanitaire, a son temps et son heure, et qu'il est impossible de le faire accepter avant que ce temps soit venu, avant que cette heure n'ait sonné.* »

C'est aujourd'hui que *cette heure est sonnée.* Il nous arrive de l'austère Tamise une nouvelle positive : *qu'un projet, exigeant l'application des ma-*

(1) Voyez comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences, 9 avril 1855. Paris.

Digitized by Google

chines magnéto-électriques à l'éclairage de tous les phares, a été présenté au gouvernement anglais.

Je m'empresse donc de porter à votre connaissance l'historique des faits (pour le moment), et je vous prie en même temps de vouloir les communiquer à l'Institut historique, dans la certitude qu'il daignera les accueillir avec bienveillance et les faire publier. Il pourrait se faire que Sa Majesté Napoléon III, protecteur de notre société, en eût connaissance. C'est lui, en effet, qui a fondé un prix à décerner à l'auteur qui appliquera la pile de *Volta* de la manière la plus utile.

On sait qu'une commission, naguère nommée par M. le ministre d'État, a été chargée d'examiner les concours et de couronner l'auteur qui a rempli les conditions du programme.

Honneur donc à la science! et tout le monde applaudira à cette nouvelle victoire scientifique ; ce sera le plus noble hommage rendu aux recherches de l'intelligence humaine.

Je profite de cette occasion, mon cher collègue, pour vous prier de remercier l'Institut historique d'avoir accueilli avec bienveillance la *Correspondance scientifique romaine* et de la publicité qu'il a donnée dans son journal au rapport dont M. Depoisier a été chargé. Veuillez être mon interprète auprès de cet honorable collègue, en lui exprimant ma gratitude pour tout ce qu'il a dit de flatteur pour les articles scientifiques de Mme Scarpellini dont il a rendu compte dans *l'Investigateur*. Les améliorations qu'il a proposées comme utiles aux gens de mer ont été prises en considération.

Agréez, etc.,

FABRI SCARPELLINI,

Assistant à l'observatoire astronomique de l'Université de Rome au Capitole, membre correspondant de l'Institut historique.

DOCUMENTS INÉDITS

Notre honorable collègue, M. Muoni, a adressé de Milan à l'Institut historique le document qu'il avait annoncé, et que nous nous empressons de reproduire. C'est une requête présentée au pape Pie IV peu de mois avant la mort de ce pontife (1), et signée par Charles IX, roi de France. La naïveté avec laquelle le roi excuse l'infraction commise par un de ses sujets aux prescriptions les plus formelles de l'Église sur les mariages,

(1) Giannangelo de Medici. Il mourut dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565.

Digitized by Google

donne de l'intérêt à cette pièce. Il serait curieux, dit M. Muoni, de connaître la réponse du saint-père au roi :

(Au dehors)

A Nre tressainct père le Pape

1565 27 *d'agosto* *Del Re Chr*^{mo} *Per M. Uberto Lefeure*

N. B.
(Plus bas et à côté)

(Dedans)

Tressainct pere. Nous ayant faict entendre ñre amé et féal conseiller et auditeur en ñre chambre des comptes a Paris Chl^e Hubert le Feure la faucte ou il est tumbé pour avoir espousé en secondes nopces la seur de sa premiere femme sans aucune permission ou dispense apostolique, en quoy il a failly comme nous avons esté certiffiez plus par ignorance et pour avoir esté en cela peu advisé que par aucune malice ou autre mauvaise volunté qui le puisse avoir conduict a cela. Nous avons esté meuz, pour la considération des bons et agréables services qu'il nous a faict en son d. estat et ailleurs et aussi pour sestre toujours faict congnoistre bon catholique ayant durant les derniers troubles (1) fidellement servy à la deffense de léglise en ñre ville de Paris ou il a eu charge et faict de la despence beaucoup, de supplyer et requérir v̄re saincteté auctant affectueusement que faire povons a ce que son bon plaisir soyt en ñre faveur priere et requeste tres instante impartir (*sic*) sa grace en cest endroict au d. le Feure actendu qu'il n'a peché en cela que par ignorance et legereté qui le ya conduict ne saichant bien que telle chose ne feust licite laquelle il n'eust voulu faire sil en eust esté adverty. Au moyen de quoy recourant sur ce à v̄re d. saincteté Elle se daignera par pitié et pour amour de nous luy octroyer sa grace et pardon necessaire affin que avec icelle il se puisse seurement retirer en sa maison pour contynuer sa service qu'il nous doibt a cause de

(1) Il s'agit sans doute des ravages que les Calvinistes ne cessaient d'exercer dans les provinces et à Paris même, et des représailles des Catholiques qui amenèrent la mort de François de Lorraine, duc de Guise, lieutenant général du royaume, lequel fût assassiné, comme on sait, par un gentilhomme huguenot, *ce maraut de Poltrot*, le 18 février 1563, avant les murs d'Orléans, pendant qu'il allait prendre la place, et mettre le comble à sa fortune. (*Brantôme.*)

Digitized by Google

son estat...En quoy faisant Tressainct père Nous recevrons cela a tres singulier plaisir ainsi que tesmoignera de notre part le sieur de Villeparis chef de ñre ordre, ñre conseiller et ambassadeur devers vre d. saincteté au quel Nous mandons luy faire ceste ñre requeste. Et dont elle se contentera le croyr la dessus comme ñre propre personne et nous supplierons le createur tressainct pere que icelle vre de saincteté Il veuille longuement mainctenir preserver et garder au bon regime et gouvernement de ñre mère saincte Eglise. Escript à Angoulesme ce XVII your aoust 1565.

Votre devot fils (1),
CHARLES.

F RBTET (2).

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1863

La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 10 juin à huit heures et demie du soir. M. E. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront annoncés dans le journal.

La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Lecture a été donnée du procès-verbal de la séance précédente; il a été adopté. Le rapport sur la candidature de M. de Savigny sera lu à la séance prochaine de l'assemblée générale.

La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Gauthier-la-Chapelle lit un rapport sur l'ouvrage de M. Lucy, inti-

(1) Ces mots sont autographes de même que la signature.

(2) Florimond Robertet, seigneur de Frêne et secrétaire d'État depuis l'an 1554. Il se trouva à l'assemblée de Fontainebleau au mois d'août de l'an 1560, puis aux États tenus à Orléans et mourut au mois d'octobre 1567.

(MORERI, *le grand Dictionnaire historique.*)

Digitized by Google

tulé *Lettres sur la Chine*. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. de Berty donne lecture de la deuxième partie du mémoire de M. Léon Hilaire, notre honorable collègue à Toulouse, intitulé : *Étude sur le maréchal de Saxe*. Les observations faites par plusieurs de nos collègues lors de la lecture de la première partie de ce travail ont été renouvelées. M. E. Breton est prié de le resserrer dans des limites qui permettent son insertion au journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 26 JUIN 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. E. Breton, président de l'Institut historique occupe le fauteuil, M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique l'analyse suivante de la correspondance :

— Lettre de notre honorable collègue, M. Fabri Scarpellini, astronome à l'observatoire du Capitole à Rome, adressée à M. Renzi, ayant pour titre : *Rome et la lumière électrique appliquée aux phares*. On donne communication de cette lettre à l'assemblée générale, elle est renvoyée au comité du journal.

— Mgr Silvani, notre honorable collègue à Sienne, a bien voulu se charger de remettre aux nouveaux membres de cette ville leurs diplômes. L'assemblée vote des remercîments à M. Silvani, pour le zèle avec lequel il a rempli cette mission et pour l'intérêt qu'il a témoigné à l'Institut historique dans plusieurs circonstances.

— M. de Belcarce, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Argentine, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre honoraire.

— M. le chevalier Muoni, notre honorable collègue à Milan, envoie à l'Institut historique copie de la lettre du roi de France, Charles IX, adressée au pape en 1565, pour être reproduite dans notre journal.

— Notre honorable collègue, M. Royer-Collard regrette de ne pouvoir assister à la séance pour y lire son rapport; il viendra à la séance prochaine.

— La Société industrielle d'Angers prévient l'Institut historique de l'envoi qu'elle lui fait de ses travaux.

— M. de Campagnolles, notre collègue à Vire, offre à l'Institut historique le *Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire en* 1789, par

Digitized by Google

M. Isidore Cantrel ; il désire être nommé rapporteur de cet ouvrage si l'assemblée générale veut bien se charger d'en rendre compte. *Adopté.*

— M. l'abbé Ducis, professeur d'histoire à Annecy (Haute-Savoie), demande à rentrer dans la Société dont il s'était séparé depuis treize à quatorze ans.

— Notre honorable collègue, M. Valat, renvoie à l'Institut historique son mémoire ayant pour titre : *de l'Imitation considérée au point de vue historique et moral*, qu'il vient de modifier ; il joint à cet envoi cinq rapports sur les volumes de l'Académie des sciences de Lisbonne.

— M. Hilaire, notre honorable collègue à Toulouse, accepte les modifications que doit subir la première partie de son mémoire sur *le Maréchal de Saxe*, et il espère que cette rectification faite par des mains habiles n'altèrera en aucune manière la vigueur proverbiale du héros de Fontenoy.

— M. l'abbé Houpert, notre honorable collègue à Paris, prévient l'administrateur que dans un déménagement récent, plusieurs de ses livres ont été égarés, parmi lesquels se trouvaient des volumes allemands des sociétés de Hanovre et de Gratz. Il regrette de ne pouvoir faire, sur ces ouvrages, les rapports que la Société lui avait confiés.

Notre honorable collègue, M. Millet-Saint-Pierre, président de la Société havraise, fait hommage à l'Institut historique d'un discours prononcé en séance publique ayant pour titre : *Des loisirs et de leur emploi.*

Madame Scarpellini, femme de notre honorable collègue, astronome de Rome, offre à l'Institut historique deux notices biographiques, l'une sur M. Biot, de l'Institut impérial de France ; l'autre sur la vie et les ouvrages de M. Alex. de Humboldt. M. de Belcombe est prié d'en rendre compte.

L'Académie royale des sciences de Munich envoie à l'Institut historique plusieurs cahiers de ses travaux ; M. le comte Reinhard, président honoraire de notre Société, est prié d'en rendre compte.

La Société des sciences du Hainaut (Belgique), offre à l'Institut historique un volume de ses travaux ; M. Carra de Vaux est prié de faire un rapport.

La commission nommée pour examiner les titres de M. de Savigny, docteur en droit, a déposé sur le bureau son rapport ; M. le président en donne lecture ; on passe au scrutin secret et M. de Savigny est proclamé membre résident de l'Institut historique (3e classe).

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Joret Desclosières, pour lire son rapport sur les comptes généraux de l'administration de la justice civile, criminelle et commerciale en France ; après quelques observations de

Digitized by Google

MM. de Bellecombe et Hardouin, cet intéressant travail a été renvoyé au comité du journal.

M. E. Breton donne lecture de la notice biographique sur notre regretté collègue M. Jomard, de l'Institut impérial. MM. Sedail, de Berty, Barbier et Hardouin, adressent à l'auteur quelques observations; cette intéressante notice est renvoyée au comité du journal. M. E. Breton lit ensuite un rapport sur différents ouvrages de notre honorable collègue, Mgr Borgnana de Rome; renvoyé au comité du journal.

En l'absence de M. Masson, M. Desclosières donne lecture de la notice biographique sur notre collègue M. Jarry de Mancy et d'un rapport sur les lois de la monarchie italienne, par notre honorable collègue M. Carfora, avocat à Naples; ces deux travaux ont été renvoyés au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

HEURES DE LOISIR,

FABLES, CONTES ET PENSÉES

Par Mme Marie-Virginie MENIER.

Tel est le titre d'un petit volume in-8 d'à peu près 350 pages, dont l'auteur a fait hommage à l'Institut historique. Cet ouvrage a pour épigraphe les quatre vers suivants :

« Heureux qui peut de la jeunesse,
» Développer l'esprit en élevant le cœur,
» Et remplir la double promesse
» D'amuser et rendre meilleur. »

Il a deux parties, indépendamment d'une dédicace et d'une courte préface en vers.

La première partie ne contient que des fables. Si *Peau d'âne m'était conté, j'y prendrais plaisir extrême,* a dit le bon la Fontaine. Et qu'aurait dit le prince des fabulistes, s'il avait eu sous les yeux les *Heures de loisir* de madame Menier? Il s'agit ici de quelque chose de mieux que *Peau d'âne*, car chaque fable n'a pas seulement pour mérites la clarté, la naïveté, l'enjouement, mais la brièveté et une moralité irréprochable. La versification

Digitized by Google

en est facile et naturelle. Des extraits justifieraient mes assertions; mais les colonnes de l'*Investigateur* exclusivement remplies de matières historiques, m'imposent l'obligation de ne pas faire de citations. Je serai donc, par nécessité, court et réservé. Je donnerai seulement les titres de quelques-unes des fables qui m'ont paru les plus remarquables. J'ai noté :

Les Enfants et les Bulles de savon, le Mensonge et la Vérité, l'Enfant et les Lanternes, les Fruits véreux, l'Enfant et les Aiguilles d'une pendule, l'Epagneul, le Poëte, la Fumée, etc., etc.

Dans la seconde partie, l'auteur laisse courir sa plume élégante sur une foule de sujets. L'âme du poëte se recueille ingénieusement et s'épanouit dans une série de petites pièces fugitives pleines de fraîcheur, d'enjouement, de mélancolie quelquefois, d'où s'échappent souvent une pensée profonde, un trait piquant, une réflexion morale ou philosophique, naturellement amenée et heureusemeut rendue, sans que jamais le poëte perde de vue l'âge auquel il a consacré son talent. Il sait se mettre à sa portée, et, tout à la fois, le récréer, l'instruire et le moraliser.

J'ai lu avec attention les *Heures de loisir* de madame Menier, passant d'une pièce à l'autre toujours gagné par le charme de la lecture, lecture attachante, variée, agréable, qui vous laisse sous l'impression d'une bonne pensée et de nobles sentiments. Les enfants y trouveront de quoi nourrir leur cœur et charmer leur esprit. C'est un bon livre pour eux. Il a sa place marquée dans les bibliothèques dédiées à la jeunesse, et sur toutes les tables où l'on étale avec complaisance les volumes nombreux qui sont les récompenses accordées au travail et au mérite, dans les établissements d'instruction publique, à la fin de chaque année scolaire.

DEPOISIER, *Membre de la 1re classe.*

Notre honorable collègue, M. G.-B. Adriani, de Turin, officier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, membre de la députation royale sur les études d'histoire nationale, vient d'être décoré, par S. M. le roi de Portugal, de la croix de commandeur de l'ordre de *San-Giacomo della spada.*

Les savants mémoires historiques et diplomatiques de M. Adriani, dont il a offert un exemplaire à l'Académie royale des sciences de Lisbonne, lui ont mérité cette nouvelle et honorable distinction.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie L. TOINON et Ce, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE D'ESPAGNE.
(1807-1808)

(Mémoire lu dans la séance publique du 26 avril 1863.)

J'ai essayé, lors de notre dernière séance annuelle, de reproduire à grands traits la vie de Martinez de la Rosa, autour de laquelle se sont déroulés les grands événements de l'Espagne contemporaine. Je veux aujourd'hui écrire une page de l'histoire de ce pays. Martinez, trop jeune alors, ne fut point mêlé aux faits que je vais dire. Toutefois, il m'a semblé que vous entretenir encore de cette patrie qui lui fut si chère, c'était rendre, par une sorte de pieux anniversaire, un nouvel hommage à la mémoire de notre illustre collègue.

Lorsque Napoléon, en 1807, arrêtait dans son esprit la funeste pensée d'envahir l'Espagne et de chasser les Bourbons de leur trône, la triste situation du royaume, il faut le reconnaître, et l'état d'abaissement de la cour espagnole, lui faisaient la partie belle et secondaient ses vues ambitieuses.

Charles IV n'était roi que de nom. Depuis longtemps, l'autorité royale avait été confisquée par un impudent favori, et le monarque, voué aux plaisirs de la chasse, cette grande occupation des rois faibles et désœuvrés, semblait fermer les yeux sur les désordres de l'État, comme sur ceux de son intérieur. Vingt années auparavant, Emmanuel Godoy, simple garde du corps, avait noué avec la reine des relations qui devaient bientôt n'être un mystère pour personne. Telle était l'origine de son ascendant sur la personne de la reine, et, par elle, sur l'esprit du roi. En 1807, investi d'une puissance sans bornes, décoré du titre de prince de la Paix, Godoy semblait régner sur la nation espagnole, silencieuse mais humiliée. L'intimité entre la reine et lui subsistait encore, avec d'autant plus de scandale, qu'infidèles même à leur liaison adultère, ils s'accordaient l'un à l'autre une honteuse et réciproque tolérance. Unis par le vice et par l'ambition, Godoy et la reine se partageaient le pouvoir, mais ils commençaient à en prévoir le terme, car le roi semblait triste et malade, et sa mort pouvait être prochaine. L'héritier présomptif de la couronne, Ferdinand, prince des Asturies, ne dissimulait pas le mépris et la haine que le favori lui inspirait, et, ce qui est triste à dire, la reine et son fils étaient animés l'un envers l'autre des mêmes sentiments. Agé seulement de vingt-trois

Digitized by Google

ans, mais vieilli dans l'atmosphère impure de la cour, Ferdinand n'avait aucune des heureuses qualités de la jeunesse, et le fond de son caractère, timide et dissimulé, était une sombre défiance. Au lieu de le repousser avec horreur, il avait accueilli facilement le bruit qui circulait dans le public et qui attribuait la mort prématurée de sa jeune épouse, princesse de la cour de Naples, à un poison versé par les ordres de la reine et de Godoy. La mère lisait dans les regards de son fils cette odieuse accusation, et elle avait conçu pour lui une aversion implacable.

C'est au milieu de ces dispositions d'esprit que survint à la cour d'Espagne un éclat qui devait précipiter l'exécution des projets de Napoléon.

Le fameux traité secret, dit de Fontainebleau, venait d'être signé le 27 octobre 1807. Napoléon et Charles IV s'y partageaient le Portugal, dans des proportions bien inégales, il est vrai, mais la vanité de Charles IV, trouvait des compensations suffisantes dans la satisfaction d'être appelé *Roi des Espagnes et Empereur des Amériques.* Mais au moment d'agir contre le Portugal, en exécution de ce traité, Napoléon reçut d'Espagne d'étranges nouvelles qui modifièrent ses projets immédiats.

Voici le texte même de la lettre que lui écrivait le roi Charles IV (1).

« Monsieur mon frère, dans le moment où je ne m'occupais que des » moyens de coopérer à la destruction de notre ennemi commun, quand » je croyais que tous les complots de la ci-devant reine de Naples avaient » été ensevelis avec sa fille, je vois avec une horreur qui me fait frémir, » que l'esprit d'intrigue a pénétré jusque dans le sein de mon palais. » Hélas ! mon cœur saigne en faisant le récit d'un attentat si affreux ! » Mon fils aîné, l'héritier présomptif de mon trône, avait formé le complot » horrible de me détrôner : Il s'était porté jusqu'à l'excès d'attenter à la » vie de sa mère. Un attentat si affreux doit être puni avec la rigueur la » plus exemplaire des lois. La loi qui l'appelait à la succession doit être » révoquée : un de ses frères sera plus digne de le remplacer et dans mon » cœur et sur le trône. Je suis dans ce moment à la recherche de ses » complices pour approfondir ce plan de la plus noire scélératesse, et je » ne veux pas perdre un seul moment pour en instruire V. M. I. et R., en » la priant de m'aider de ses lumières et de ses conseils.

» Sur quoi, je prie Dieu, mon bon frère, qu'il veuille avoir V. M. I. et R. » en sa sainte et digne garde.

» CHARLES.

» A Saint-Laurent, le 29 octobre 1807. »

(1) Cette lettre est rapportée dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire,* de M. Thiers, t. p. 732.

Digitized by Google

En même temps, un décret royal était adressé à toutes les autorités espagnoles, dans les termes suivants :

« Dieu, qui veille sur ses créatures, ne permet pas la consommation des » faits atroces, quand les victimes sont innocentes. Aussi sa toute-puis- » sance m'a-t-elle préservé de la plus affreuse catastrophe. Tous mes » sujets connaissent parfaitement mes sentiments religieux et la régula- » rité de mes mœurs ; tous me chérissent, et je reçois de tous les preuves » de vénération dues à un père qui aime ses enfants. Je vivais persuadé » de cette vérité, quand une main inconnue est venue m'apprendre et me » dévoiler le plan le plus monstrueux et le plus inouï qui se tramait contre » ma personne dans mon propre palais. Ma vie, tant de fois menacée, » était devenue à charge à mon successeur, qui, préoccupé, aveuglé, et » abjurant tous les principes de foi chrétienne que lui enseignèrent mes » soins et mon amour paternels, était entré dans un complot pour me dé- » trôner. J'ai voulu alors rechercher par moi-même la vérité du fait, et, » surprenant mon fils dans son propre appartement, j'ai trouvé en sa pos- » session le chiffre qui servait à ses intelligences avec les scélérats et les » instructions qu'il en recevait. Je convoquai, pour examiner ces pa- » piers, le gouverneur par intérim du Conseil, pour que, de concert avec » d'autres ministres, ils se livrassent activement à toutes les recherches » nécessaires. Tout a été fait, et il en est résulté la découverte de plusieurs » coupables : j'ai décrété leur arrestation, ainsi que la mise aux arrêts de » mon fils dans sa demeure. Cette peine manquait à toutes celles qui » m'affligent ; mais comme elle est la plus douloureuse, c'est aussi celle » qu'il importe le plus de faire expier à son auteur, et, en attendant que » j'ordonne de publier le résultat des poursuites commencées, je ne veux » pas négliger de manifester à mes sujets mon affliction, que les preuves » de leur loyauté parviendront à diminuer. Vous tiendrez cela pour en- » tendu, afin que la connaissance s'en répande dans la forme convenable.

» Saint-Laurent (de l'Escurial), le 30 octobre 1807. »

Qu'y avait-il de vrai dans cette conspiration domestique, si bruyamment dénoncée au plus puissant des souverains étrangers, à la nation espagnole, et l'on peut même dire à l'Europe entière?

Bien qu'il ne soit pas sans difficulté de démêler les intrigues qui s'agitaient alors à la cour d'Espagne, les faits constatés permettent cependant de restituer aux griefs qui sont imputables à Ferdinand leur véritable caractère.

L'insolence du favori n'était pas seulement devenue insupportable à la

Digitized by Google

généralité de la nation, elle était particulièrement menaçante pour les intérêts et les droits du prince héréditaire. Soutenu par l'aversion de la reine-mère à l'égard de son fils, Godoy avait formé le projet de le faire déclarer au moment opportun, par le conseil de Castille, inhabile à régner, et il se flattait de voir transporter la couronne sur une plus jeune tête, ce qui devait amener la nécessité d'une régence et lui permettre de se perpétuer au pouvoir. Dans ces vues, il avait obtenu de la faiblesse du roi, outre la haute-main sur l'armée de terre, qu'il possédait déjà, le titre de *grand-amiral*, avec le commandement de toutes les forces de mer, et il avait créé, auprès de sa personne, un conseil d'amirauté. Il s'était fait nommer, en outre, colonel-général de la maison militaire du roi, ce qui le rendait chef de toutes les troupes composant la garde royale.

Le prince des Asturies, qui se sentait vaguement menacé, avait songé à se défendre. Dès le mois de juillet 1807, il avait entamé une correspondance secrète dans le but de se ménager la protection puissante de Napoléon et d'arriver même à une alliance avec une princesse de la famille impériale. Ferdinand avait quelques conseillers intimes auxquels il confiait ses démarches, ses craintes et ses espérances. C'étaient le duc de San-Carlos, grand-maître de la maison du roi, le duc de l'Infantado, appartenant à l'une des plus grandes familles de l'Espagne, et enfin le chanoine Escoïquiz, du chapitre de Tolède, ancien professeur du jeune prince, et qui, malgré un savoir incontestable, avait enseigné sans grand succès à son royal élève la politique et les belles-lettres. Ce conseil privé dirigea les actes secrets du prince avec peu d'adresse et de prudence. On rédigea un écrit qui devait être remis au roi et qui dévoilait les plans ambitieux de Godoy en même temps que la complicité de la reine; et puis, à tout événement, un décret, préparé à l'avance et signé par Ferdinand, donnait au duc de l'Infantado de pleins pouvoirs comprenant le commandement militaire de Madrid et de la Nouvelle-Castille ; c'était le moyen de combattre ouvertement le prince de la Paix, si la chose devenait nécessaire.

La trahison porta ces plans à la connaissance de la reine. On dit qu'ils lui furent révélés par l'une des femmes de la cour, à laquelle Ferdinand s'était imprudemment confié. Quoi qu'il en soit, la reine, furieuse et triomphante à la fois de l'avantage que Ferdinand lui laissait prendre sur elle, n'eut pas de peine à persuader au faible Charles IV que son fils aîné avait tramé contre elle, contre lui-même, contre la personne sacrée du roi son père, un complot abominable, dans le but de lui ravir la couronne et la vie. L'appartement de l'héritier présomptif fut soudainement envahi et fouillé par ordre du roi. On saisit des papiers compromettants, et surtout

Digitized by Google

le décret sans date qui donnait des pleins pouvoirs au duc de l'Infantado ; on saisit également, dans la doublure de l'habit du prince, le chiffre de la correspondance secrète qui s'était échangée entre lui et ceux qu'on nomma les conspirateurs ; en un mot, le roi crut à de criminelles entreprises dont son fils était l'âme et le chef.

Nous avons dit que Ferdinand avait surtout voulu se défendre contre les sourdes attaques de Godoy. Mais que penser du caractère de ce jeune prince, quand on considère l'attitude qu'il prit en face de l'accusation qui venait l'atteindre ?

Le 27 octobre, le roi lui avait demandé son épée et l'avait consigné dans son appartement. L'isolement eut bientôt raison de ce faible courage. Ferdinand se crut perdu, s'humilia, implora la clémence de sa mère, fit au ministre de grâce et justice, M. de Caballero, de prétendus aveux, où il livrait lâchement les confidents intimes qui l'avaient, disait-il, égaré par leurs suggestions et leurs conseils, et il couronna ce misérable système de défense personnelle, cette confession sans courage et sans dignité, par les deux lettres que voici, adressées au roi et à la reine :

« 5 novembre 1807.

» Sire et mon père,

» Je me suis rendu coupable. En manquant à Votre Majesté, j'ai manqué » à mon père et à mon roi. Mais je m'en repens, et je promets à Votre » Majesté la plus humble obéissance. Je ne devais rien faire sans le con- » sentement de Votre Majesté ; mais j'ai été surpris. J'ai dénoncé les cou- » pables, et je prie Votre Majesté de me pardonner et de permettre de » baiser vos pieds à votre fils reconnaissant. »

« Madame et ma mère,

» Je me repens bien de la grande faute que j'ai commise contre le roi » et contre vous, mes père et mère. Aussi je vous en demande pardon avec » la plus grande soumission, ainsi que de mon opiniâtreté à vous nier la » vérité l'autre soir. C'est pourquoi je supplie Votre Majesté du plus pro- » fond de mon cœur de daigner interposer sa médiation auprès de mon » père, afin qu'il veuille bien permettre d'aller baiser les pieds de Sa Ma- » jesté à son fils reconnaissant. »

C'est à ce prix que Ferdinand obtint un pardon qui fut consigné dans un nouvel acte public, réserve faite des poursuites commencées contre ses complices.

Ces événements intérieurs avaient produit une grande émotion au sein de la nation espagnole. Il était difficile de fermer les yeux sur le manque

Digitized by Google

absolu de dignité de chacun des membres de la famille régnante dans les différentes scènes de ce drame honteux. Toutefois, les Espagnols, par un sentiment naturel et patriotique, se rattachaient à celui qui pour eux personnifiait l'avenir. Ils détournaient leurs regards d'un roi aveugle et débonnaire, d'une reine, épouse impudique et mauvaise mère, d'un odieux favori, et le jeune prince, qui pourtant venait de révéler un si pauvre caractère, leur semblait une victime et s'était ainsi attiré, à peu de frais, toutes leurs sympathies.

Le mépris et la haine pour Godoy et celle qu'il subjuguait s'étaient visiblement accrus et prenaient des proportions qui leur paraissaient inquiétantes. Le roi lui-même avait conscience de l'impopularité de la cour, mais il n'avait pas le courage nécessaire pour se soustraire à l'ascendant sous lequel il pliait depuis tant d'années, et ses ennuis mêmes le ramenaient plus confiant et plus aveugle que jamais auprès de celui qu'il appelait son cher Emmanuel. L'année 1807 venait de finir sans que Napoléon, malgré les pressantes sollicitations de Charles IV et de Godoy, eût réalisé les promesses consignées dans le traité de Fontainebleau. A toutes les demandes qui lui étaient adressées, notamment à celle que le roi lui-même avait renouvelée et qui tendait à obtenir la main d'une princesse de la famille impériale pour le prince des Asturies, Napoléon n'avait fait que des réponses évasives. En même temps, par ses ordres et sous différents prétextes, des forces françaises considérables avaient effectué des mouvements qui jetaient l'inquiétude au sein de la cour d'Espagne. Au commencement de l'année 1808, indépendamment des vingt mille hommes qui se trouvaient en Portugal, sous les ordres de Junot, cent mille Français occupaient diverses parties du territoire espagnol.

Pendant ce temps, le procès de l'Escurial, intenté contre les prétendus complices de la conspiration de Ferdinand, suivait péniblement son cours et aboutissait à une issue qui redoublait la colère et l'effroi de la famille royale. Les plus vulgaires notions de la justice et de la politique conseillaient l'abandon de cette procédure, à la suite du pardon solennel accordé au jeune prince; mais les misérables et mesquines passions du prince de la Paix n'y eussent point trouvé leur compte, et, confiant dans la direction habile et ferme que devait imprimer au procès le fiscal Simon de Viegas, Godoy s'était flatté qu'une condamnation capitale, prononcée contre les ducs de San-Carlos et de l'Infantado et contre le chanoine Escoïquiz, livrerait à sa merci ceux qu'il considérait comme ses ennemis personnels et lui permettrait de faire éclater la clémence royale, en substituant à la mort quelque peine d'exil ou de prison perpétuelle. Ces beaux calculs furent

Digitized by Google

déjoués. Le tribunal extraordinaire chargé du jugement refusa nettement de reconnaître dans les documents qui lui étaient soumis la preuve de la culpabilité des accusés et supplia le roi de mettre au néant la procédure. Cette courageuse décision, ratifiée par l'opinion publique, avait été précédée d'une délibération solennelle auprès d'un lit de mort. Un magistrat dont l'histoire doit garder le nom, don Eugenio Caballero, neveu du ministre de la justice, atteint d'une maladie mortelle, avait appelé auprès de lui ses collègues, et, en face de l'éternité, il avait émis et développé son opinion pour l'absolution des accusés. La noblesse de ces paroles suprêmes avait électrisé l'assemblée : pas un juge n'avait déclaré les accusés coupables.

La cour fut consternée ; mais Godoy voulut avoir sa vengeance. Il arracha au roi un décret qui exilait les grands seigneurs compromis dans l'information et qui condamnait à la prison perpétuelle le pauvre chanoine Escoïquiz. La suite des faits devait singulièrement abréger sa captivité.

Charles IV et sa famille venaient, suivant leur usage constant à cette époque de l'année, de s'établir dans la résidence d'Aranjuez. Ils y avaient été accueillis avec une froideur marquée. Le flot de l'opinion montait, et les signes précurseurs des tempêtes effrayaient la cour d'Espagne. Depuis longtemps déjà, le souvenir de nos scènes révolutionnaires terrifiait Charles IV. Il se disait, et l'on répétait autour de lui, que l'esprit du siècle était à la révolte ; que cet esprit pouvait facilement franchir les Pyrénées et venir ébranler, sinon renverser son trône.

D'un autre côté, l'attitude de Napoléon, dont les troupes s'avançaient toujours vers Madrid, n'était pas faite pour le rassurer. L'exemple de la maison de Portugal, fuyant au Brésil devant l'invasion française, faisait réfléchir Charles IV. Godoy, devenu l'objet de l'exécration publique, et qui en avait conscience, n'eut pas de peine à décider le faible roi à la fuite ; on résolut de transférer au Mexique le siége du gouvernement, et des ordres furent donnés pour les préparatifs du départ.

Si secrets que soient de tels ordres, il est impossible que les détails mêmes de l'exécution qu'ils reçoivent ne révèlent pas au public les intentions qu'on veut cacher. Bientôt on parla sourdement, puis l'on s'entretint publiquement, à Aranjuez, du prochain départ de la famille royale, et le bruit s'en répandit promptement à Madrid. Ce projet souleva une indignation générale. Le roi se crut obligé de le démentir dans une proclamation officielle affichée à Aranjuez et à Madrid. Mais, en même temps qu'il protestait de son intention de ne pas quitter la Péninsule, Charles IV faisait hâter les préparatifs du départ, et déjà les relais étaient disposés sur la route de l'Andalousie. Cependant, une partie des ministres s'était op-

Digitized by Google

posée au départ. Le prince des Asturies ne pouvait s'y résigner, et les partisans qu'il comptait parmi les officiers des gardes du corps lui avaient promis leurs services.

Le 17 mars 1808, dans la soirée, l'explosion eut lieu. Des allées et venues suspectes autour de la demeure royale entretenaient les inquiétudes du peuple d'Aranjuez, au milieu duquel s'agitaient les redoutables paysans de la Manche. Soudain, un coup de feu, parti l'on ne sait d'où (c'est toujours ainsi que les révolutions commencent), fut le signal d'un effroyable tumulte. Vive le roi ! Meure le prince de la Paix ! voilà quel était le cri de ralliement. La foule se rue sur le palais de Godoy. Enfoncer les portes, briser tous les meubles, dévaster la demeure princière et chercher partout avec des cris de mort le malheureux favori, telle fut l'œuvre de la multitude, instrument implacable des ressentiments de la nation. On ne trouva pas Godoy ; il se déroba à tous les regards, resta caché pendant trente-six heures sous les toits de son palais et roulé dans une sorte de natte en jonc fort en usage en Espagne. La foule ne rencontra, dans ces somptueux appartements qu'elle dévastait, que l'infortunée princesse de la Paix, et la foule, il faut le dire à son éloge, salua le malheur et l'innocence dans la personne de cette épouse si cruellement outragée, et la conduisit presque en triomphe jusqu'à la royale demeure de sa famille.

La peur s'empara de Charles IV et de la reine, et le prince des Asturies se gardait bien de les rassurer. Un décret priva Godoy de tous ses grades et dignités ; à ce prix, on espérait racheter sa vie. Les journées des 18 et 19 mars s'écoulèrent au milieu de scènes de tumulte et d'alarmes sans cesse renouvelées. Le 19, on apprend que la retraite du malheureux Godoy est découverte ; que les gardes du corps l'ont arraché à grand'peine aux fureurs populaires et l'ont conduit tout sanglant jusque dans leur quartier. Éperdu d'effroi, et craignant pour lui-même autant que pour son cher Emmanuel, le roi fait entendre le mot d'abdication, que la reine ne repousse point, que Ferdinand accueille avec un sourire de joie perfide mal dissimulé; les ministres, sans élever une objection quelconque, dressent l'acte d'abdication ; le vieux roi le signe et Ferdinand est proclamé. Des cris de joie universelle accompagnent cette nouvelle annoncée à la foule ; les ministres et les courtisans se pressent autour du nouveau monarque ; en un instant, le vide s'est fait autour des vieux souverains : ils se regardent consternés ; leur isolement est complet, et, pendant ce temps, le favori de la veille gît blessé sur la paille d'une caserne!

Charles IV avait renoncé au pouvoir royal sous l'influence de la peur ; le péril passé, il devait regretter la résolution qu'il avait prise. Dans les

Digitized by Google

journées qui suivirent son abdication, les scènes révolutionnaires d'Aranjuez eurent leur contre-coup à Madrid. Là, sous les yeux des régiments suisses, qui ne tentèrent aucun effort pour rétablir l'ordre, la populace se livra à la dévastation et au pillage dans les palais du prince de la Paix et chez tous ses parents et amis. Mais le grand-duc de Berg, Murat, approchait de Madrid, s'appuyant sur des forces imposantes. C'en était assez pour que le désordre cessât et pour que Charles IV se rassurât, en faisant appel à la protection du chef qui représentait, pour lui, son magnanime allié, l'empereur Napoléon. Cette protection ne lui fit pas défaut. Murat entra dans Madrid le 23 mars, la veille du jour où Ferdinand faisait lui-même son entrée solennelle dans sa capitale. Murat se dispensa de reconnaître en lui le nouveau roi, réservant à Napoléon le soin de se prononcer sur la valeur et la portée des événements d'Aranjuez.

Quel est l'esprit de vertige et d'aveuglement qui poussa les princes espagnols, le père et le fils, l'un voulant ressaisir une abdication arrachée à son effroi, l'autre défendant une couronne qu'il avait enlevée du front paternel, non-seulement à se soumettre au tout-puissant arbitrage de Napoléon, mais encore à aller se livrer entre ses mains? Il semble que cette race ait été, à cette heure solennelle, condamnée par la Providence et destinée à fournir un éclatant exemple de cette grande vérité que l'Écriture nous enseigne : « Toute maison divisée sera détruite (1). »

Ce qui est certain, c'est que Ferdinand se rendit au-devant de l'empereur des Français qui, lui disait-on, avait pris lui-même la route de l'Espagne. Les plus sages conseillers, échos du sentiment général parmi la nation espagnole, recommandaient vainement à Ferdinand la défiance et essayaient de l'arrêter sur la frontière de la patrie. Après avoir hésité un moment à la franchir, Ferdinand se décida à quitter Vittoria pour se diriger sur Bayonne, où Napoléon devait l'attendre, et, le 20 avril 1808, il se trouva, à la résidence du château de Marac, près Bayonne, en présence de l'empereur. De leur côté, le vieux roi et la reine d'Espagne avaient voulu venir en personne plaider leur cause devant le souverain que, de part et d'autre, ces imprudents plaideurs prenaient pour juge suprême. La décision ne se fit pas attendre, et, sans vouloir la justifier, il est permis de dire qu'elle n'était que trop facile à prévoir. Les événements eux-mêmes semblèrent conspirer avec Napoléon pour le renversement du trône des Bourbons espagnols. Au milieu des entrevues de Bayonne, une grande nou-

(1) *Omne regnum in se ipsum divisum desolabitur, et domus suprà domum cadet.*
(Évang. selon St Luc, ch. II.)

Digitized by Google

velle survient le 5 mai. On annonce que, trois jours auparavant, le 2 mai, le peuple de Madrid s'est soulevé contre les troupes françaises, que la vie du grand-duc de Berg a été menacée, et qu'il a fallu toute son énergie pour réprimer cette sanglante émeute. Le fait n'était que trop vrai. A la suite du départ de la famille royale, le peuple espagnol s'était indigné et irrité de ce départ, surtout de celui de son nouveau roi, qui semblait répondre par un lâche abandon aux sympathies avec lesquelles on avait acclamé son avénement. Dès lors, les Français, considérés d'abord comme des libérateurs qui devaient briser le joug détesté de Godoy, étaient devenus suspects et odieux, et la surexcitation du sentiment national avait amené une violente attaque où le sang espagnol et français avait abondamment coulé. L'émeute du 2 mai précipita le dénouement des scènes graves qui s'agitaient à Bayonne. Napoléon ne dissimula pas son courroux, en apprenant que ses soldats avaient été attaqués par le peuple de Madrid. Charles IV et la reine rejetèrent sur la tête de Ferdinand toute la responsabilité de la lutte. « Voilà ton ouvrage! s'écriait le père irrité... Ce peuple, que tu as déchaîné contre moi-même pour me ravir la couronne, s'attaque maintenant aux soldats de mon ami et de mon allié... Tu as introduit le désordre et l'esprit de révolte dans mon palais et jusque dans le corps de mes gardes... Tu as déshonoré mes cheveux blancs... Tu recueilles maintenant le fruit de tes crimes! » Pâle, immobile, Ferdinand courbait la tête sous les malédictions paternelles et sous les reproches plus violents encore que lui adressait la haine de sa mère. Napoléon, malgré son empire sur lui-même, ne pouvait assister sans émotion à ces horribles scènes de famille; elles devaient avoir un terme. Il intima l'ordre à Ferdinand de résigner la couronne à son père, et se retira le cœur plein de dégoût.

De ce moment, tout fut consommé. Ferdinand restitua la couronne à Charles IV, qui la céda lui-même à Napoléon, en stipulant certaines conditions qui lui assuraient en France une existence et des possessions convenables. Le 25 mai, Napoléon déclarait, dans un décret impérial que, par l'abdication de la famille régnante, le trône d'Espagne était vacant, et il convoquait une junte à Bayonne pour fixer les bases d'un nouveau gouvernement. Le résultat, on le sait, fut de conférer à Joseph Bonaparte la couronne d'Espagne. Investi déjà de celle de Naples, il s'en démit en faveur de Murat.

Ce n'était pas tout de fonder un trône, il fallait le consolider. La fierté espagnole, blessée par la nécessité de se soumettre à une domination étrangère, les sentiments de patriotisme dont Ferdinand n'avait pas su tirer parti, mais qui allaient, sans lui, faire une explosion terrible, préparaient

Digitized by Google

à la France cette lutte de six années dont les conséquences furent si funestes. Au moment où Joseph partait pour son nouveau royaume, entouré d'une armée nombreuse et aguerrie, la résistance commençait et s'organisait sur le sol de la Péninsule, et, le 4 juillet 1808, la situation se compliquait encore par la déclaration du gouvernement britannique qui venait au secours de l'Espagne.

J. Barbier,
Président à la Cour impériale de Paris, membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

Sur l'ouvrage publié, en 1862, par M. Camoin de Vence, substitut du procureur impérial à Marseille, sous ce titre : *Magistrature française, son action et son influence sur l'état de la société aux diverses époques.*

La magistrature est une des gloires de la France ; elle a conquis par son intégrité et son esprit de justice la haute considération dont elle est entourée dans l'univers ; mais ses talents et ses services ne répandraient peut-être pas un si vif éclat sur son histoire sans l'importante mission qu'elle s'était donnée, sous l'ancien régime, de poser des limites à la puissance royale.

Avant 1789, les attributions de la magistrature étaient à la fois judiciaires et politiques ; elle intervenait dans les actes du gouvernement en usant du droit, qui lui fut souvent contesté, de refuser l'enregistrement des édits du Roi, en lui adressant des remontrances, en prescrivant des dispositions générales sous la forme d'arrêts de règlement dans certaines circonstances d'intérêt public.

Actuellement la magistrature, entièrement distincte et séparée de l'autorité administrative, n'a plus qu'à remplir des fonctions judiciaires. L'article 5 du Code civil et l'article 127 du Code pénal lui interdisent toute disposition générale et réglementaire ; les appels comme d'abus contre les ecclésiastiques sont déférés au conseil d'État ; l'administration se charge, en vertu du décret du 17 février 1852, de la surveillance et de la répression des faits commis par la voie de la presse ; le jury est appelé à prononcer sur les crimes politiques, sauf les cas rares réservés à la haute cour de justice. Maintenant, dans la pratique, les tribunaux ne statuent que sur les délits politiques passibles de peines correctionnelles.

Digitized by Google

Après avoir constaté cette différence considérable entre les attributions de l'ancienne et de la nouvelle magistrature, il est impossible de méconnaître que les parlements ont exercé sur la société, avant 1789, une plus grande influence que celle des cours d'appel et même de la cour de cassation instituées depuis cette époque; mais l'histoire de tous les temps démontre que les magistrats ne peuvent se mêler de politique sans compromettre leur dignité. La politique apporte dans le sanctuaire de la justice les passions des partis, les audaces ou les complaisances obséquieuses de l'ambition, les prétentions exorbitantes et inflexibles de l'esprit de corps. C'est à elle, c'est à son funeste contact qu'il faut imputer les erreurs et les fautes qu'on a si sévèrement reprochées aux parlements. En voulant sans cesse étendre leurs attributions qu'aucune loi n'avait nettement déterminées sous ce rapport, les parlements ont pu, par leurs luttes avec les ministres de la couronne, par leurs empiétements sur le domaine du pouvoir spirituel, contribuer à l'affaiblissement de l'autorité royale, surtout sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI; mais, en combattant le despotisme ministériel, ils n'ont jamais eu l'intention de renverser la monarchie dont ils se sont montrés, au contraire, dans de graves conjonctures les fidèles défenseurs.

On ne saurait d'ailleurs, sans injustice, oublier les immenses services qu'ils ont rendus à la France : ce sont les parlements qui ont fermement maintenu l'exécution de la loi salique, contenu le pouvoir absolu des souverains, défendu les libertés de l'Église gallicane, exigé des garanties pour la liberté individuelle et pour la défense des accusés, protégé les intérêts du peuple contre l'accroissement des impôts et contre les mesures arbitraires.

L'ancienne magistrature est principalement remarquable par le grand nombre d'hommes éminents qu'elle a produits. Sauf des exceptions inévitables, on n'a jamais vu dans aucun pays un corps composé de membres plus distingués par la noblesse de leur caractère, la gravité de leurs mœurs, l'étendue de leur savoir, et leur mérite personnel ; il en est même plusieurs que leur courage et leur génie ont immortalisés.

Déjà on leur a décerné de justes éloges dans de nombreuses biographies et dans les discours prononcés aux audiences de rentrée ; mais jusqu'à présent on n'avait pas eu l'heureuse pensée de réunir dans un seul et même livre le sommaire des principaux actes de ces hommes d'élite et la vie entière du corps illustre auquel ils ont appartenu.

Tel est le double but de l'ouvrage que M. Camoin de Vence vient de publier sur l'action et l'influence de la magistrature française. Il l'a divisé en 14 chapitres : après avoir exposé les origines et la formation de la magis-

Digitized by Google

trature, il a successivement examiné les causes et les effets de son influence au moyen âge, aux époques de la Renaissance et de la Réforme, sous les ministères de Richelieu et de Mazarin, sous Louis XIV et au dix-huitième siècle; il a stigmatisé la création, faite en 1771 pour remplacer le parlement exilé, d'un conseil du Roi qu'on a surnommé le parlement *Maupeou*. Ensuite il a décrit les dernières luttes des parlements, leur suppression, le procès de Louis XVI, les horribles exécutions du tribunal révolutionnaire, et l'organisation judiciaire de l'Empereur Napoléon Ier; enfin il a jeté un rapide coup d'œil sur la situation de la magistrature contemporaine.

Dans sa préface, M. Camoin de Vence reconnaît que le plan de son travail est immense ; il dit lui-même qu'il n'a voulu en donner qu'une idée générale; il exprime, en outre, l'intention et le désir d'achever un ouvrage plus complet et mieux en harmonie avec l'importance du sujet. Nous nous bornerons, en présence de cette déclaration aussi franche que modeste de l'auteur, à présenter ici quelques observations sur les points qui nous paraissent exiger de plus amples développements.

La civilisation est le triomphe de la raison et de la justice sur la force matérielle; à mesure qu'elle fait des progrès, l'autorité tutélaire de la magistrature, qui représente la justice, s'accroît et s'agrandit.

Ainsi, après la conquête des Gaules, la force domina d'abord ; les magistratures civiles, établies par les Romains, disparurent. Clovis, roi des Francs, qui devait ses victoires à la valeur de ses troupes, concentra dans les mains des chefs militaires, désignés sous le titre de ducs ou de comtes, tous les pouvoirs, même celui de rendre la justice. Cette confusion de pouvoirs, conservée sous les rois de la première et de la seconde race, et augmentée par le régime féodal, fut la source des désordres qui troublèrent les premiers siècles de la monarchie française. Au milieu des combats que se livraient sans cesse ces magistrats armés, Charlemagne voulut rétablir les principes du droit et de l'équité ; il envoya dans les provinces des commissaires appelés *missi dominici*, pour en assurer l'application; mais, après sa mort et sous ses faibles successeurs, tous les liens de l'unité centrale, qu'il s'était efforcé de former, se rompirent. Comme le droit de justice dépendait du droit de souveraineté, tout seigneur devint juge absolu dans ses domaines. Cependant, grâce à l'accroissement de la population, des contestations et des formalités de la procédure, le roi et les comtes reconnurent l'impossibilité d'exercer seuls les fonctions judiciaires; ils prirent des assesseurs parmi les clercs, les légistes et les hommes instruits, qui profitèrent de l'ignorance et des fréquentes absences des chefs militaires pour s'emparer de la direction des affaires contentieuses; plus tard, des tribu-

Digitized by Google

naux furent créés sous les diverses dénominations de bailliages, de sénéchaussées, de prévôtés, de présidiaux, etc. Toutefois, dès les commencements de la monarchie, il y eut une assemblée générale que le roi présidait lui-même. Cette assemblée, composée des évêques et des grands de la nation, faisait des règlements et statuait sur les questions d'un intérêt majeur. En outre, chaque comte convoquait dans la ville de sa résidence une assemblée, connue sous le nom de *plaid*, qui était dans la province l'image de celle que le monarque tenait dans sa cour. Au-dessous du plaid de la province se trouvait le plaid de chaque cité où se traitaient les affaires municipales. Ces diverses assemblées furent le germe et le prélude du parlement de Paris, des parlements des provinces et des juridictions locales. D'abord le Parlement de Paris, le plus ancien et le plus important de tous, était une cour de justice ambulatoire, qui suivait partout les rois, et jugeait les affaires en leur nom. Par son ordonnance du 23 mars 1302, Philippe le Bel le rendit sédentaire, et posa les bases de plusieurs parlements dans les provinces. Ce fut à partir de l'institution des tribunaux permanents et sédentaires que la justice commença à être organisée en France d'une manière stable et régulière.

Dans le chapitre premier, qui contient seulement vingt et une pages, M. Camoin de Vence ne nous semble pas avoir suffisamment expliqué les origines de la magistrature française ; il n'a fait ressortir, ni les différences que nous croyons utile de signaler entre l'organisation judiciaire importée dans les Gaules par les empereurs romains et les innovations des premiers rois de France, ni les désastreuses conséquences de la centralisation de tous les pouvoirs entre les mains des comtes ; il s'est d'ailleurs peu occupé des bailliages et des autres juridictions inférieures ; il a insisté, à la vérité, sur les continuels efforts des grands baillis pour revendiquer le droit de connaître du plus grand nombre possible d'affaires civiles ou criminelles, et pour contribuer ainsi à l'extension de l'autorité royale ; mais nous aurions désiré que l'auteur s'attachât davantage à démontrer par des documents historiques l'influence des tribunaux de second ordre sur les populations.

A l'exception de quelques passages relatifs aux parlements de provinces, l'histoire du Parlement de Paris a presque entièrement absorbé l'attention de M. Camoin de Vence ; il l'a principalement envisagée au point de vue politique. Sans doute, l'action et le rôle de ce parlement sous ce rapport ont été considérables ; néanmoins, l'administration impartiale de la justice est toujours le plus bel attribut de la magistrature. En interrogeant les archives du Parlement de Paris, en citant quelques-uns de ses plus remar-

Digitized by Google

quables arrêts sur des matières purement civiles, on prouverait d'une manière péremptoire qu'il a parfaitement accompli sa mission judiciaire.

Sous l'ancien régime, les parlements avaient la faculté de faire, dans les assemblées de toutes leurs chambres réunies, des règlements généraux, soit sur la procédure, soit sur des points de droit ecclésiastique ou civil, soit à l'occasion des calamités publiques, telles que les disettes, les épidémies, etc. Leurs arrêts de règlement étaient envoyés, affichés et publiés dans tous les tribunaux de leur ressort; ils avaient force obligatoire jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné ou qu'il eût statué lui-même par une loi. Une telle faculté, qui sortait évidemment des attributions du pouvoir judiciaire et rentrait dans celles du pouvoir législatif, était pour les parlements un puissant moyen d'influence; nous regrettons que l'auteur n'en ait point parlé.

Quant à la partie politique, elle a été traitée avec soin. On suit les mouvements tour à tour progressifs et rétrogrades de l'influence du parlement de Paris; on la voit grandir en proportion de la faiblesse des souverains, se fortifier au milieu des agitations de la Fronde, s'abaisser sous l'absolutisme de Louis XIV, se relever pendant la Régence et les premières années du règne de Louis XV, recevoir un coup fatal du chancelier Maupeou, et succomber enfin sous la hache de la Révolution.

M. Camoin de Vence apprécie avec une impartialité bienveillante la conduite du Parlement de Paris; tantôt il l'approuve et le justifie des fausses accusations dirigées contre lui; tantôt il blâme ses querelles avec le clergé, son immixtion dans les billets de confession, l'opposition trop ardente de plusieurs de ses membres, tels que Broussel, Monsabert et d'Esprémenil. Toutefois, l'ensemble de ses opinions lui est favorable; il admire surtout les actes d'indépendance et de fermeté des grands magistrats, dont il trace les portraits de main de maître.

Quelle noble figure que celle de Michel de l'Hospital! D'abord conseiller au Parlement de Paris, et, plus tard, chancelier de France, sa vie fut une longue lutte pour les droits de l'humanité et pour la liberté de conscience. Non content d'avoir doté son pays de ces belles ordonnances qui réglèrent la justice et la police, il a professé et pratiqué, au XVIe siècle, les sages principes de tolérance religieuse qui ne sont pas maintenant encore observés dans certains États de l'Europe.

En 1588, lorsque le duc de Guise vint implorer l'appui du premier président Achille de Harlay, afin de rétablir l'ordre que la faction des Seize avait troublé, le vertueux magistrat lui fit cette réponse foudroyante : « *C'est grand'pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à*

Digitized by Google

» *Dieu, mon cœur est à mon roi, et mon corps est entre les mains des méchants.*
» *Qu'on fasse ce qu'on voudra.* »

L'avocat général Servin, après avoir prononcé les énergiques remontrances du 19 mars 1626, tomba frappé de mort subite aux pieds de Louis XIII. A l'aspect de cette scène tragique, M. Rougier, conseiller au Parlement, composa les vers suivants, qui constatent qu'au XVIIe siècle, comme dans tous les temps, les Français ont aimé la liberté :

Servinum una dies pro libertate loquentem
Vidit et oppressâ pro libertate cadentem.

« Un seul et même jour vit Servin parler avec éloquence pour la liberté opprimée et mourir pour elle. »

Le premier président Mathieu Molé a été le héros de l'ancienne magistrature. Sans cesse exposé pendant son orageuse carrière aux plus graves périls, il a constamment montré un courage sublime. Une fois, durant les désordres de la Fronde, un émeutier appuya la pointe de son poignard sur la poitrine de l'intrépide président. *Mon ami*, lui dit Molé d'une voix impassible, *quand je serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre.*

Les tableaux d'autres magistrats renommés à divers titres ne sont pas moins frappants de ressemblance. Avec quelle fidélité M. Camoin de Vence a peint l'éloquence brillante et travaillée de d'Aguesseau, le génie philosophique de Montesquieu, les représentations hardies et généreuses de La Chalotais, de Servan et de Dupaty, sur la réforme de la procédure criminelle, et les talents littéraires du président Auguste de Thou, le célèbre historien, et des présidents Hénault, de Brosses et Bouhier?

Parmi les chapitres de l'ouvrage, nous signalerons les huitième, onzième et douzième comme étant les plus animés et les plus émouvants ; mais ils ne se rattachent pas directement au sujet ; ainsi les pages consacrées à l'examen des Mémoires de Beaumarchais ne concernent pas exclusivement la magistrature. Le procès de Louis XVI, de ce prince malheureux qui semble avoir réuni toutes les vertus privées pour faire ressortir l'horreur du régicide, n'a point été jugé par des magistrats. Un fougueux révolutionnaire, Manuel, procureur-syndic de la commune de Paris, l'a dit lui-même à la Convention en ces termes non équivoques : « Je reconnais ici des législateurs ; je n'y ai jamais vu des juges ; car des juges sont froids comme la loi ; des juges ne murmurent pas, ne s'injurient pas, ne se calomnient pas. *Jamais la Convention n'a ressemblé à un tribunal.* »

Qui oserait ranger parmi les magistrats les membres du Tribunal révolutionnaire ? Ce tribunal n'était qu'une commission de bourreaux sous la di-

Digitized by Google

rection de Robespierre et sous la pression tyrannique de l'odieux Fouquier-Tinville. Il a entendu le courageux Isabeau prédire et proclamer devant lui l'opinion de la postérité. Le président Dumas lui demanda s'il reconnaissait la salle où il se trouvait : « *Oui*, répondit Isabeau, *c'est la » salle où la vertu siégeait pour juger le crime, et où le crime vient aujourd'hui » égorger l'innocence.* »

Nous croyons que les actes de la Convention et du Tribunal révolutionnaire ne peuvent servir à faire connaître l'influence de la magistrature; qu'ainsi les chapitres, qui les contiennent, s'écartent du principal but de l'ouvrage et qu'il conviendrait de les abréger.

Dans l'exposé des événements et des procès du XIXe siècle, nous n'avons pas rencontré l'impartialité ordinaire de l'auteur. Entraîné peut-être par des préventions que le temps dissipe chaque jour, il n'a pu entièrement se soustraire aux décevantes illusions de la politique; mais nous sommes complétement d'accord avec lui pour rendre hommage à nos institutions judiciaires actuelles. Il n'existe plus de juridictions exceptionnelles; les questions de compétence et les conflits deviennent de plus en plus rares; l'organisation judiciaire repose sur des bases simples et solides. D'un côté, pour le droit civil ou criminel, les justices de paix, les tribunaux civils et correctionnels, les cours impériales et les cours d'assises; au sommet de la hiérarchie, la cour de cassation, chargée de régler la jurisprudence et de maintenir l'unité dans l'application des lois; d'un autre côté, pour le droit administratif, les conseils de préfecture et le conseil d'État, dont l'autorité s'est sensiblement augmentée par la publicité de leurs séances.

En somme, l'ouvrage de M. Camoin de Vence est un résumé intéressant de l'histoire de la magistrature, considérée spécialement au point de vue de son influence sur l'État de la société ; il révèle un esprit droit, élevé, instruit et laborieux. Nous l'avons lu avec un véritable plaisir. Nos observations ont pour unique but d'indiquer à l'auteur les moyens de le compléter, ainsi qu'il en a lui-même manifesté le projet. En parcourant sa belle galerie de portraits, dont nous avons dressé la liste annexée à ce rapport, vous direz, Messieurs, comme nous, avec une satisfaction patriotique : La France n'est pas moins riche en grands magistrats qu'en généraux célèbres; elle doit être aussi fière de sa magistrature que de son armée.

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3e classe.

Digitized by Google

LISTE

DES MAGISTRATS CÉLÈBRES DE LA FRANCE

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Pierre de *Cugnières.*	Avocat du roi au Parlement de Paris (sous Philippe de Valois).	1329.
Raoul de *Presles.*	Avocat du roi au même parlement (sous Charles V).	1371-1382.
Juvenal ou Jouvenel *des Ursins* (Jean).	Prévôt des marchands à Paris, avocat du roi au même parlement, qui fut chancelier du dauphin et présida le parlement siégeant à Poitiers (sous Charles VI).	1388. 1400. 1422.
Juvenal des *Ursins*, (Guillaume) fils du précédent.	Conseiller au Parlement de Paris, puis chancelier de France (sous Charles VII et sous Louis XI).	1445-1472.
Jean de *la Vacquerie.*	Premier président du Parlement de Paris (sous Louis XI et Charles VIII).	1481-1497.
Antoine *Duprat.*	Premier président de ce parlement, puis chancelier de France (sous François Ier).	1507-1515.
François de *Montholon.*	Avocat général, puis président à mortier au même parlement, garde des sceaux (sous François I).	1532. 1534. 1542.
Pierre *Séguier.*	Avocat général, puis président à mortier au même parlement (sous Henri II et François II)	1555-1580.
Michel de l'*Hospital.*	Conseiller au Parlement de Paris, puis chancelier de France (sous François II et Charles IX).	1560-1568.
Jean de *Morvilliers.*	Conseiller au grand conseil du roi, puis chancelier de France, successeur de l'Hospital (sous Charles IX).	1569-1577.
Christophe de *Thou.*	Premier président du Parlement de Paris (sous Henri III).	1558-1582.
Achille de *Harlay.*	Premier président du même parlement, successeur de son beau-père Christophe de Thou (sous Henri III et Henri IV).	1582-1616.
Jean-Étienne *Duranti.*	Premier président du Parlement de Toulouse (sous Henri III).	1585-1589.

Digitized by Google

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Guillaume *Duvair*.	Premier président du Parlement d'Aix, puis garde des sceaux (sous Henri IV et Louis XIII).	1616-1621.
Louis *Servin*.	Avocat général au Parlement de Paris (sous Louis XIII).	1618-1626.
Nicolas-Claude *Fabri de Peiresc*.	Conseiller au Parlement d'Aix, que Bayle appelait le procureur général de la littérature (sous Louis XIII).	1620-1637.
Nicolas *Potier de Blancmesnil*.	Président au Parlement de Paris, puis chancelier de Marie de Médicis (sous Henri IV et Louis XIII).	1590-1635.
Jacques de la *Guesle*.	Procureur général au Parlement de Paris (sous Henri III et Henri IV).	1586-1612.
Barnabé *Brisson*.	Président à mortier au Parlement de Paris (sous Henri III).	1575-1591.
Étienne *Pasquier*.	Avocat général à la Chambre des comptes de Paris (sous Henri III et Henri IV).	1585-1595.
Antoine *Séguier*.	Conseiller et ensuite avocat général au parlement de Paris (sous Henri IV et Louis XIII).	1591-1626.
Pierre *Pithou*.	Procureur général au Parlement de Paris (sous Henri IV).	de 1594 à 1596.
Pierre *Jeannin*.	Président au Parlement de Dijon sous Charles IX et Henri III, premier président au parlement de Paris (sous Henri IV).	1570-1609.
Jacques-Auguste de *Thou*.	Président à mortier au Parlement de Paris, célèbre historien (sous Henri IV et Louis XIII).	1589-1617.
Étienne d'*Aligre*.	Conseiller au grand conseil du roi, garde des sceaux et chancelier de France (sous Louis XIII).	1624-1626.
Mathieu *Molé*.	Premier président du Parlement de Paris, puis garde des sceaux (sous Louis XIII et Louis XIV).	1641-1650.
Omer *Talon*.	Avocat général au Parlement de Paris (sous Louis XIII et Louis XIV).	1640-1652.
Denis *Talon*, fils du précédent.	Avocat général et ensuite président à mortier au Parlement de Paris (sous Louis XIV).	1660-1698.
Jérôme *Bignon*.	Avocat général au même parlement (sous Louis XIII).	1626-1642.
Pierre *Séguier*.	Président à mortier au même parlement, puis chancelier de France (sous Louis XIII et Louis XIV).	1633-1672.

Digitized by Google

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Guillaume de *Lamoignon.*	Premier président du Parlement de Paris sous Louis XIV).	1658-1677.
Jean *Domat.*	Avocat du roi au Présidial de Clermont (sous Louis XIV).	1660-1695.
Olivier Lefèvre d'*Ormesson.*	Maître des requêtes à l'hôtel du roi, membre de la cour de justice ; rapporteur du procès de Fouquet (sous Louis XIV).	1661-1686.
Henri-François d'*Aguesseau.*	Avocat général à vingt-deux ans, puis procureur général au Parlement de Paris sous Louis XIV, et chancelier de France sous Louis XV).	1690-1717.
Guillaume - François *Joly de Fleury.*	Avocat général, puis procureur général au Parlement de Paris (sous Louis XIV et Louis XV).	1704-1717.
Charles-Jean-François *Hénault.*	Président de la chambre des enquêtes au Parlement de Paris, membre de l'Académie française (sous Louis XIV et Louis XV).	1710-1770.
Charles de Secondat de *Montesquieu.*	Conseiller et ensuite président au Parlement de Bordeaux, membre de l'Académie française. (sous Louis XV).	1716-1726.
Jean *Bouhier.*	Président à mortier au Parlement de Dijon, membre de l'Académie française (sous Louis XV).	1727-1746.
Robert-Joseph *Pothier.*	Conseiller au Présidial d'Orléans, son pays natal (sous Louis XV).	1730-1772.
Charles de *Brosses.*	Premier président du Parlement de Dijon, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (sous Louis XV et Louis XVI).	1750-1777.
Chrétien-Guillaume *Lamoignon de Malesherbes.*	Conseiller au Parlement de Paris, premier président de la cour des aides ; ministre de la maison du roi, défenseur de Louis XVI (sous Louis XV et Louis XVI).	1750-1793.
Antoine-Louis *Séguier.*	Avocat général au Parlement de Paris, membre de l'Académie française (sous Louis XV et Louis XVI).	1755-1790.
Joseph-Michel-Antoine *Servan.*	Avocat général au Parlement de Grenoble (sous Louis XV).	1760-1768.
Louis-René de Caradeuc de *Lachalotais.*	Procureur général au Parlement de Rennes (sous Louis XV et Louis XVI).	1760-1775.
Hue de *Mirosmenil.*	Président au Parlement de Rouen, puis garde des sceaux (sous Louis XV et Louis XVI).	1770-1775.

Digitized by Google

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Jean-Baptiste Mercier *Dupaty*.	Avocat général, puis président au Parlement de Bordeaux (sous Louis XVI).	1780-1788.
Louis-François de Paule /Lefèvre d'*Ormesson*.	Premier président du Parlement de Paris (sous Louis XVI).	1780 à janvier 1789.
Denis-François *Angran d'Alleray*.	Lieutenant civil au Châtelet de Paris, modèle de désintéressement (sous Louis XVI).	1774 à 1789.
François-Denis *Tronchet*.	Défenseur de Louis XVI, premier président du tribunal et de la Cour de cassation sous le Consulat et l'Empire).	1793. 1804 1806.
Philippe-Antoine *Merlin* (de Douai).	Procureur général près la Cour de cassation (sous le Consulat et l'Empire).	1802-1815.
Daniels.	Avocat général à la Cour de cassation (sous l'Empire).	1804-1813.
Pierre-Jean-Paul *Barris*.	Conseiller, puis président de la chambre criminelle de la Cour de cassation (sous le Consulat, l'Empire et Louis XVIII).	1796. 1806. 1824.
Pierre-Jean-Paul *Henrion de Pansey*.	Conseiller, président de chambre, puis premier président de la Cour de cassation (sous le Consulat, l'Empire, Louis XVIII et Charles X).	1800. 1809. 1828.
Joseph *Zangiacomi*.	Conseiller et plus tard président à la Cour de cassation (sous le Consulat, l'Empire, Louis XVIII et Louis-Philippe).	1800-1831.
Pierre-Jean *Agier*.	Conseiller, puis président à la Cour de Paris (sous le Consulat, l'Empire et Louis XVIII).	1802-1823.
Lasagni.	Conseiller et ensuite président à la Cour de cassation (sous l'Empire, la Restauration et Louis-Philippe).	1810-1847.
Romain de *Sèze*.	Défenseur de Louis XVI, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie française (sous Louis XVIII et Charles X).	1793. 1815. à 1828.
Nicolas-François *Bellart*.	Procureur général près la Cour royale de Paris (sous Louis XVIII et Charles X).	1814-1826.
Hercule de *Serre*.	Premier président de la Cour de Colmar, puis ministre de la justice (sous Louis XVIII).	1816-1819
Louis-Antoine de *Marchangy*.	Avocat général à la Cour de Paris, et quelque temps à la Cour de cassation (sous Louis XVIII et Charles X).	1818-1826
Jacques-Nicolas de *Broë*.	Avocat général à la Cour de Paris et ensuite à la Cour de cassation, puis conseiller à cette cour (sous Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe.	1818. 1829 1840.

Digitized by Google

NOMS DES MAGISTRATS	DÉSIGNATION DE LEURS FONCTIONS	Dates de l'exercice de leurs fonctions
Pierre-Denis de *Peyronnet.*	Procureur général près la Cour de Bourges, puis garde des sceaux et ministre de l'Intérieur (sous Louis XVIII et Charles X).	1818. 1821. 1828. 1830.
Jean-Joseph-Antoine *Courvoisier.*	Procureur général près la Cour de Lyon, puis ministre de la Justice (sous Louis XVIII et Charles X).	1818-1829.
Henri Lefèvre de *Vatimesnil.*	Avocat général à la Cour de Paris, puis à la Cour de cassation, ministre de l'instruction publique (sous Louis XVIII et Charles X).	1818. 1825. 1828.
Mangin.	Procureur général près la cour de Poitiers, conseiller à la Cour de cassation, préfet de police, auteur du traité de l'*Action publique* (sous Louis XVIII et Charles X).	1820. 1826. 1829.
Le comte *Portalis.*	Premier président de la Cour d'Angers, ministre de la Justice.	1813-1828.
	Premier président de la Cour de cassation (sous Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe).	1829-1852.
François-Jean-Raymond-Marie *Lacave-Laplagne-Barris.*	Avocat général, puis président à la Cour de cassation sous Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe et Napoléon III.	1820-1824. de 1844 à 1857.

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3e classe.

CORRISPONDENZA SCIENTIFICA IN ROMA

PER L'AVANZAMENTO DELLE SCIENZE.

J'ai rendu compte, dans un des précédents numéros de l'*Investigateur*, du *Bullettino nautico e geographico* et de la *Corrispondenza scientifica in Roma*, dont M. F. Scarpellini, astronome attaché à l'observatoire de Rome, est le fondateur et le directeur.

M. Fabri Scarpellini, notre collègue, a envoyé depuis à l'Institut historique quelques numéros de ses deux publications (nos 6 et 7, vol. II du *Bullettino*, et nos 44, 45 et 46 de la *Corrispondenza*, vol. VI). Nous remarquons que le choix et la variété des articles que ces numéros contiennent ne sont pas inférieurs à ceux dont nous avons déjà parlé; mais nous devons constater avec une vive satisfaction que l'habile directeur de ces feuilles, consacrées au progrès des sciences, a mis à profit quelques obser-

Digitized by Google

vations que nous nous étions permis de lui faire dans l'intérêt de ses publications. La partie bibliographique, par exemple, est un peu plus étendue et la rédaction en est remarquable. Les gravures insérées dans le texte sont d'une exécution bien supérieure aux précédentes. Dans l'article de M. Ludovico Trevellini, docteur en philosophie ès-mathématiques, nous trouvons les dessins de deux beaux viaducs, travaux d'art qui ne le cèdent en rien aux travaux de ce genre les plus justement admirés en France.

J'aime à voir que, toutes les fois qu'il s'agit de topographie, de géographie, M. Trevellini, dans le long et intéressant article sur le chemin de fer de Rome à Ceprano, n'oublie jamais de noter avec la plus grande exactitude la position astronomique de toutes les localités, importantes ou non, par où passe la ligne ferrée. La distance d'un point à un autre, la population des villes, celle des villages, l'étendue du territoire sont rapportées avec soin : attention qui peut paraître puérile à quelques-uns, mais que, pour ma part, je constate avec plaisir et que je considère comme très-utile. Nous avons tort, en France, de ne pas nous occuper assez de tous ces détails statistiques. Nous ne sommes pas non plus toujours très-attentifs à nous occuper de la partie historique. M. Trevellini nous donne en cela un exemple que nous ferions bien de suivre.

Sous le titre de *Storia della scienza del mare*, il y a dans le *Bullettino* un article en forme de feuilleton, consacré à la mémoire de Christophe Colomb. C'est le commencement d'une biographie de l'illustre navigateur, qui ne manquera pas d'intéresser les marins pour lesquels elle a été spécialement écrite. C'est une innovation heureuse qui est aussi une bonne recommandation du *Bullettino* auprès des gens de mer.

La *Corrispondenza scientifica in Roma* se distingue par un savant article d'un mathématicien de Florence, M. P. Giovanni Antonelli, sur l'*application de l'algèbre élémentaire à la théorie des baromètres aéromètres ;*

Par l'extrait d'une lettre du docteur Ludovico Cav. Giusti, sur les *fibres nerveuses*, adressée au directeur de la *Corrispondenza scientifica ;*

Par des observations d'un grand intérêt *sui Barometri a bilancia,* adressées à la *Corrispondenza scientifica* par M. F. Kaller ;

Par un long et savant article de M. Fabri Scarpellini, intitulé : *I satelliti di Sirio e l'osservatorio astronomico della Università di Roma sul Campidoglio,* avec deux planches, fond noir, intercalées dans le texte. Nous avons déjà lu, dans l'*Investigateur*, et apprécié les heureuses découvertes relatives à cette étoile qui a fixé l'attention toute particulière de l'infatigable astronome ;

Enfin, dans un article dû encore à la plume de M. Scapellini, nous avons

Digitized by Google

une connaissance suffisante de l'exposition nationale ottomane, à Constantinople.

Mme Caterina Scarpellini a enrichi la *Corrispondenza* d'un tableau des *Observations oronométrico-météorologiques* qu'elle a faites à Rome, 63m43 au-dessus du niveau de la mer, pendant le mois de décembre 1862. Ce tableau a huit divisions ou colonnes, pour le baromètre, pour le thermomètre, pour le psychomètre, l'état du ciel, la direction des vents, la pluie, etc., etc. La température et ses variations, l'humidité de l'atmosphère, etc., y sont notées jour par jour, à 7 et à 10 h. du matin, à 4, 7 et 10 heures du soir. La moyenne du mois y est observée, ainsi que la quantité moyenne de la pluie qui est tombée à Rome. Ce tableau est complet. Il ne laisse rien à désirer.

Suit un autre tableau consacré aux bourrasques et aux divers phénomènes météorologiques qui ont eu lieu dans le courant du jour ; on y trouve quelques mots d'observation sur une aurore boréale, enfin la *Correspondance météorologique italienne.*

Ce travail si minutieux dans tous ses détails et pourtant si remarquablement bien fait, se trouve complété par un troisième tableau consacré aux observations hydrométriques faites sur le Tibre et sur la température du fleuve, pendant le mois de décembre dernier, trois fois par jour, à 6 et à 12 h. du matin et à 6 h. du soir.

Ces tableaux se recommandent d'eux-mêmes à la science météorologique, dont les éléments se multiplient heureusement entre les mains de nombreux savants sur tous les points de l'Europe. Un jour, ces observations météorologiques, auxquelles la foule est si indifférente, auront une importance scientifique dont elle ne se doute pas. Réunies aux observations faites, non pas en Europe seulement, mais sur tous les océans, sur tous les continents, à des latitudes et à des altitudes différentes, pendant de longues années, par tous les climats et par toutes les températures, elles feront un ensemble imposant de faits d'où l'on pourra tirer des conséquences qui ouvriront de nouveaux horizons aux investigations des savants ; car la température, les vents, l'humidité, la chaleur sont des phénomènes qui ont leurs lois propres, il ne faut pas en douter. On ne les connaît pas encore, on les soupçonne, on est à leur recherche ; on les trouvera, comme Keppler a trouvé celles qui ont immortalisé son nom. Madame Caterina Scarpellini aura apporté sa pierre pour élever ce nouveau monument de la science.

Je retrouve avec plaisir le nom de cette dame en tête du n° 47 de la *Corrispondenza scientifica* (15 juillet 1863), que notre honorable adminis-

Digitized by Google

trateur a bien voulu m'envoyer pour en dire quelques mots à la suite des numéros dont je viens de vous entretenir.

Ce n° 47 contient quatre articles dont les titres seuls vous diront l'importance scientifique.

Le premier est consacré aux observations que madame Caterina Scarpellini a faites sur l'*éclipse totale de lune*, que nous avons vue, nous aussi, à Paris, avec la curiosité indifférente qui nous caractérise, laissant aux astronomes le soin d'en étudier toutes les péripéties. Mais pendant que nous nous promenions sur nos boulevards, regardant de temps en temps les progrès de l'éclipse, madame Scarpellini, son télescope braqué vers l'astre qui disparaissait, étudiait le phénomène, en notait minutieusement les phases, et faisait ensuite, en beau style, un rapport physico-astronomique, que nous avons lu avec le plus grand intérêt dans la *Corrispondenza*.

Le deuxième article est une lettre adressée au directeur de la *Corrispondenza*, par M. le professeur Tito Armellini, inventeur de deux *nouveaux baromètres*. Pour vous les faire connaître, messieurs, il me faudrait copier l'article tout entier et vous faire le dessin des baromètres. Je me contente de vous les signaler. Vous les verrez dans le n° 47 de la *Corrispondenza*. Ces deux nouveaux baromètres, agissant d'après le principe hydrostatique, ont la propriété singulière de multiplier les variations des baromètres ordinaires. L'un d'eux se compose de deux liquides de densité diverse; l'autre, au contraire, est un baromètre à mercure.

Les n°s 44 et 45 de la *Corrispondenza* ont entretenu leurs lecteurs d'une épizootie qui a exercé des ravages parmi la race bovine des États romains. Presque tous les animaux qui ont été atteints de la maladie ont péri, et à peine 6 p. 100 des animaux malades sont guéris. M. Paolo Perreti (fils) a analysé le sang des animaux malades, et il publie dans le présent numéro le résultat de son analyse.

Il a d'abord analysé du sang de bœuf à l'état sain. Il en a tiré 200 grammes de la veine jugulaire; et, avant de soumettre ce sang à l'analyse, il en a observé les caractères physiques.

Il suit la même méthode, faisant la même opération sur un bœuf atteint de la maladie, et avec la même quantité de sang, tiré de la veine jugulaire, dont il observe les caractères physiques avant de les soumettre à l'analyse.

Toutes les observations sont faites au microscope et suivies d'un tableau synoptique fait sur 100 grammes de sang, de la quantité spécifique de chacune des parties qui entrent dans la composition du sang. (Voir la page 475, n° 47, de la *Corrispondenza scientifica*.)

Digitized by Google

M. Pierre Peretti a adressé au directeur de la *Corrispondenza* les observations qu'il a faites sur les *alcaloïdes volatils artificiels.*

Enfin, suivent deux notes : l'une intitulée *Magnetismo bipolare ;* l'autre, *Luce elettrica ai fari,* lumière électrique appliquée aux phares, où l'on fait remarquer que c'est à Rome, au Capitole, en 1855, que l'on a fait la première application de cette nouvelle conquête de la science.

Vous voyez, messieurs, que la *Corrispondenza scientifica in Roma* tient à justifier et justifie son titre sous l'habile et savante direction du fondateur, M. Fabri Scarpellini.

DEPOISIER, *membre de la première classe.*

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1863

⁂ La première classe *(Histoire générale et Histoire de France)* s'est assemblée le 8 juillet à 8 heures et demie du soir, sous la présidence de M. H. Hardouin, vice-président adjoint de l'Institut historique. M. Depoisier, secrétaire de la première classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté, après quelques observations de MM. Renzi, Hardouin, Nigon de Berty et Depoisier. M. Gauthier-la-Chapelle regrette de ne pouvoir assister à la séance. M. Camoin de Vence remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant de la 3e classe. On communique à la classe une lettre de M. Du Sein, professeur à l'école navale impériale de Brest, par laquelle il offre à la société son ouvrage intitulé : *Histoire de la marine du Globe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (vol. gr. in-8). M. le docteur Martin de Moussy est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe *(Histoire des langues et des littératures)* s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté.

M. Lucien Banchi, de Sienne, offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Istruzioni della Republica agli ambasciatori senesi,* Instructions de la République de Sienne à ses ambassadeurs. M. Depoisier est chargé d'en rendre compte. M. Isidore Tedeschi, de Sienne, fait hommage à la Société d'un livre intitulé : *Guida pratica,* Guide pratique pour la bonne prononciation de la langue italienne. M. Depoisier est prié d'en faire un rapport.

⁂ La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathémathiques, sociales et philosophiques)* s'est assemblée le même jour, sous la même

Digitized by Google

présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Giovanni Poccioni, de Sienne, transmet à l'Institut historique, avec une lettre de remerciements pour le compte rendu publié dans le journal, son Mémoire sur un établissement de mendicité. Ont été offerts à l'Institut historique : une brochure sur la culture du riz, opinion de M. le professeur Galli, suivie d'un rapide aperçu de la législation relative à cette culture, par notre honorable collègue, M. le commandeur Trompeo, de Turin; le Bulletin de l'association nationale italienne de secours mutuels des hommes de science, de lettres et des arts, par notre honorable collègue, M. Costa.

La société des antiquaires de Picardie offre à l'Institut historique son bulletin n° 1, 1863. L'Académie royale des sciences de Munich a envoyé à l'Institut historique plusieurs cahiers contenant ses travaux. M. le comte Reinhard est prié d'en rendre compte. Notre honorable collègue, M. le professeur Campani, de Sienne, offre à notre Société un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la distribution des médailles et diplômes aux lauréats de la province de Sienne.

*** La quatrième classe *(Histoire des Beaux-Arts)* s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Berty pour lire son travail intitulé : *Tableau historique de l'administration des cultes.* Cette lecture donne lieu à des observations faites par MM. Hardouin, Renzi et Martin de Moussy. Le travail de M. de Berty est renvoyé au comité du journal. M. Hardouin donne lecture de cinq rapports de M. Valat, absent, sur les travaux de l'Académie royale des sciences de Lisbonne; renvoyés au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 26 JUILLET 1863.

La séance est ouverte à 8 heures et demie. M. E. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante. Son Excellence M. le Ministre de la Justice et des Cultes envoie à l'Institut historique les comptes généraux de l'administration de la justice civile, commerciale et criminelle en France, de l'année dernière (M. Joret-Desclosières est nommé rapporteur).

Digitized by Google

Son Excellence M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, fait connaître au directeur de l'*Investigateur* le désir de voir compléter la collection de ce journal que la Bibliothèque impériale du Louvre possède de 1834 à 1856. M. Renzi ajoute qu'il a fait droit à cette demande par l'envoi de six tomes en trois volumes adressés à M. l'administrateur de ladite bibliothèque, avec les six livraisons de janvier à juin de cette année.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne accuse réception des dernières livraisons de l'*Investigateur* de 1863. Elle fait parvenir à l'Institut historique le dernier volume de ses travaux (2e classe, tome II de la 2e série), accompagné d'une lettre du secrétaire général, M. Latino Coelho; M. Valat est chargé d'en rendre compte.

Notre honorable collègue, M. le comte Micchelini, député au Parlement italien, à Turin, offre à notre Société un ouvrage sur l'histoire de la marine militaire sarde, publié par M. Micchelini, son frère. (M. Depoisier est nommé rapporteur).

M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des belles-lettres et des arts de la Belgique, envoie à l'Institut historique deux volumes des bulletins de cette savante compagnie, accompagnés de l'annuaire de cette année. M. Desclosières est prié d'en rendre compte.

Notre honorable collègue, M. della Casa, professeur de physique à l'Université de Bologne, offre à la Société plusieurs mémoires scientifiques : M. Valat est nommé rapporteur.

On communique la liste d'autres livres offerts à la Société. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. l'administrateur dépose sur le bureau quatre médailles en argent décernées par l'Assemblée générale à MM. Masson, Barbier, Desclosières et de Saint-Albin ; M. le Président en fait la remise.

M. l'abbé Ducis, professeur d'histoire à Annecy, après une longue absence de la Société, a demandé à y rentrer. M. Ducis est admis comme membre correpondant de la première classe; son nom sera porté sur la nouvelle liste des membres de l'Institut historique.

M. le marquis de Brignole, président honoraire, regrette de ne pouvoir assister à la séance.

L'ordre du jour appelle à la tribune notre collègue M. Royer-Collard, professeur à la faculté de droit, pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Agnel, intitulé : *Manuel général des assurances*, etc. Après quelques observations de MM. Badiche, de Berty et Ernest Breton, ce travail est renvoyé au comité du journal.

Digitized by Google

M. de Bellecombe donne lecture de son rapport sur un ouvrage de M. Mahon de Monhagan, notre collègue, consul de France à Luxembourg, intitulé : *Études critiques sur l'Angleterre*. MM. de Berty, E. Breton, Royer-Collard, Hardouin, Badiche et Masson, adressent à M. de Bellecombe quelques observations. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. de Berty communique à l'assemblée un tableau historique de l'administration des cultes et de ses mutations ; renvoyé au comité du journal.

M. Masson lit une notice biographique sur notre regretté collègue, M. Mandelli, et une notice historique sur la ville de Vercelli au moyen âge ; renvoyées au comité du journal.

M. Depoisier fait un rapport sur la *Corrispondenza scientifica di Roma*, journal dirigé par M. Scarpellini, astronome, au Capitole, à Rome, et sur plusieurs ouvrages scientifiques de madame Scarpellini sur la dernière éclipse de la lune. Après quelques observations de MM. E. Breton et Renzi, ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

La séance de rentrée de l'assemblée générale aura lieu le 30 octobre prochain.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

Palais des Tuileries, le 17 juillet 1863.

Ministère de la maison de l'Empereur. — Secrétariat général, 2e bureau.

Monsieur,

La Bibliothèque impériale du Louvre recevait autrefois l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, dont vous êtes le directeur, et elle en possède la collection depuis 1834 jusqu'à 1856.

M. l'Administrateur de la Bibliothèque m'ayant signalé l'utilité qu'il y aurait à compléter ce recueil, je viens vous demander s'il vous serait possible de lui attribuer les livraisons qui ont été publiées depuis l'époque ci-dessus indiquée. Dans le cas de l'affirmative, je vous serais obligé d'adresser directement à la Bibliothèque les livraisons dont il s'agit.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts,

VAILLANT.

Monsieur le Directeur du journal l'*Investigateur*.

Digitized by Google

Par sa lettre du 4 août 1863, S. E. monsieur le Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts a eu la bonté de m'accuser réception du complément de cette collection, du 1er janvier 1857 à juin 1863, que j'ai fait parvenir à monsieur l'Administrateur conservateur de la Bibliothèque impériale du Louvre.

RENZI.

CHRONIQUE.

Instruzioni ad ambasciatori senesi e relazioni di essi alla Republica, trascritte da alcuni Codici del R. Archivio di Stato in Siena, ed ora per la prima volta pubblicate da Luciano Banchi, socio corrispondente della Reale Commissione pe' Testi de Lingua.

Voilà un bien long titre pour un bien petit volume que je dois vous faire connaître en fort peu de mots.

Vous savez que la ville de Sienne était, au moyen âge, une république puissante entre toutes les républiques de l'Italie ; elle traitait d'égal à égal avec celles-ci et même avec des Etats plus importants auxquels elle envoyait des ambassadeurs. Les textes des missions données à ces ambassadeurs et les rapports écrits que ceux-ci faisaient aux premiers magistrats de leur république, à leur retour, sont aux archives de Sienne, et n'ont point encore été publiés.

Le petit volume dont j'ai donné le long titre, et que M. Luciano Banchi a envoyé à l'Institut historique, contient le texte des instructions données aux ambassadeurs de Sienne en six différentes missions, et les rapports faits par eux à la suite de chacune d'elles. Ce sont des documents inédits qui ne sont pas sans utilité pour l'histoire locale de Sienne. Ils sont tous du milieu du xve siècle.

Une ambassade fut envoyée à la ville de Gênes et au duc de Milan. Elle est du 4 mars 1451 ; une autre au pape Eugène IV, est du 13 mars 1431 ; la troisième, du 18 février 1442, au comte François Sforza et à Bianca Visconti, sa fille naturelle ; la quatrième, au pape Nicolas V, du 25 mars 1451 ; la cinquième, au pape Pie II, du 14 décembre 1458, et la sixième, au même pape, du 31 janvier 1459.

En publiant ces missions officielles inédites, M. Banchi a eu l'heureuse idée de les faire précéder d'un petit *avertissement* pour en expliquer le but. Il a, en outre, donné, dans des notes explicatives, des renseignements historico-biographiques sur les personnages qui furent honorés de ces missions diplomatiques.

Ajoutez à ces notes une *adresse* aux lecteurs, où l'auteur explique les

Digitized by Google

motifs de cette publication, donne des renseignements bons à connaître sur les archives de Sienne, sur la valeur historique et littéraire des documents qu'il en a extraits et qu'il publie, demande l'indulgence de la critique, et fait une *dédicace* de son livre *all' onorevole signore dottore Antonio Ricci*, ex-député, etc., etc., vous avez tout le contenu du volume.

C'est à l'occasion d'un mariage que, selon l'usage italien, ce petit volume a été publié. *(Per le nozze degli egregj signori Giuseppina Ricci e Stefano Pianigiani-Sanfranceschi.)*

Je souhaite que de pareilles unions fournissent souvent l'occasion de nous procurer des documents historiques qui aient l'intérêt de ceux que contient le livre de M. Luciano Banchi.

DEPOISIER, *membre de la 1re classe.*

— Nos honorables collègues, MM. Jubinal, député au Corps législatif et secrétaire général de l'Institut historique, et A. de Longperrier, membre de l'Académie des inscriptions, viennent d'être élevés au grade d'officier de la Légion d'honneur.

— Nos collègues apprendront avec plaisir que l'Académie royale d'histoire de Madrid vient de décerner à notre honorable collègue, M. Cénac-Moncaut, le titre de membre correspondant.

Cette savante Compagnie, en donnant ce titre à M. Moncaut, a voulu récompenser les travaux divers qu'il a publiés sur l'Espagne, et notamment son *Histoire des peuples et des États pyrénéens.*

—Notre honorable collègue, M. André de Bellecombe, vient d'être nommé président du Comité d'archéologie américaine pour l'année 1863-1864; Le bureau se compose, en outre, de MM. Alphonse Castaing, avocat, vice-président; Charles de Labarthe, membre de la Société asiatique, secrétaire général; Jules Appert, professeur de sanscrit à la bibliothèque impériale, secrétaire adjoint; Léon de Rosny, professeur de japonais à la même bibliothèque, archiviste.

— L'Institut historique vient de perdre deux de ses membres les plus distingués, MM. Eugène Delacroix, artiste peintre, à Paris, membre de l'Académie des Beaux-Arts (Institut impérial), et Dardé, avoué du Trésor public à Carcassonne (Aude).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Revue agricole et industrielle de la Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, avril. Valenciennes, 1863.

Digitized by Google

— Discours sur le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Académie tibérine à Rome. Broch. par M. A. Coppi. Rome, 1863.

— Bulletin de la Société de Géographie, ve série, tom. 5. Février et mai. Paris, 1863.

— Bulletin de la Société française de photographie, mai. Paris, 1863.

— Notions sur la Rétie, depuis l'origine jusqu'aux trois ligues, par M. le chevalier Muoni. Broch. Milan, 1863.

— La commune de Verceil au moyen âge. Études historiques de Victor Mandelli. Vol. in-8. Verceil, 1861.

— *Miscellanea*, Miscellanées d'histoire de l'Italie, par la Commission royale, sur les études d'histoire nationale, tome Ier. Gros vol. in-8. Turin, 1862.

— Mémoires historiques relatifs à la vie et aux études de Jean-Thomas Terraneo, d'Ange-Paul Carena, et de Joseph Vernazza, avec documents, en italien, par M. Gaudence Claretta. Vol. gr. in-8. Turin, 1862.

— Notice biographique sur le chevalier César Saluces, un des plus anciens Membres de l'Institut historique, gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont-Savoie-Carignan, par M. Depoisier. Brochure. Paris 1863.

— La feuille de Correspondance, nos 4, 5 et 6, des mois d'avril, mai et juin 1863, en allemand.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1863, no 1, Amiens, 1863.

— *Sulla risicultura*, pensées de M. le professeur Léonard Galli, suivies des observations de M. le commandeur docteur Trompeo. Brochure, Turin, 1863.

— Guide pratique *(Guida pratica)*, pour la prononciation italienne, par M. Tedeschi de Trieste. Vol. in-12, Sienne, 1862.

— *Discorso*, discours prononcé par le professeur chevalier Jean Campani, le 7 juin 1863, à l'occasion de la distribution solennelle des médailles et diplômes aux citoyens de la province de Sienne, dans l'Exposition nationale de Londres, en 1862. Brochure, Sienne, 1863.

— Bulletin de l'Association nationale italienne de secours mutuels des hommes de science, des littérateurs et des artistes, par M. Costa, député. 3e livraison, Naples, 1863.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie L. TOINON et Ce, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'IMITATION, CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE HISTORIQUE ET MORAL.

De tous les penchants naturels, le plus remarquable dans l'homme, à notre avis, le plus fécond en conséquences, souvent favorables, parfois fatales, est celui de l'imitation; il se manifeste dès l'enfance et surtout à cet âge qui ne sait pas dissimuler; il grandit avec nous, étend son action, accompagne la plupart des actes de nos facultés, et ne cesse d'exercer une influence puissante sur notre intelligence comme sur notre volonté.

L'enfant ne parle ni ne raisonne encore; il sent pourtant et réfléchit, bien qu'il ne sache que pleurer, rire et crier, n'ayant pas d'autre manière d'exprimer ses besoins, ses joies ou ses douleurs; mais, sur le sein de sa mère, il cherche à répéter les mots qu'il entend retentir à ses oreilles; il suit les regards, étudie les gestes; il voit prendre un verre et boire, aussitôt il étend la main pour saisir le verre et l'approcher de sa bouche; il copie tout ce qu'on fait devant lui, s'il le peut; il l'essaye toujours, lors même que ses organes ne le servent pas à son gré; les animaux eux-mêmes, surtout ceux qui vivent près de l'homme, ont aussi un penchant à imiter; toutefois ils l'éprouvent à un moindre degré et dans la limite de leur intelligence; car il faut savoir observer, comprendre et retenir l'acte plus ou moins complexe qu'on veut reproduire; et plus l'être que nous entourons de notre sollicitude montre d'aptitude à copier ce qu'il voit, mieux nous augurons de son intelligence; s'il était possible d'énumérer la somme d'idées qu'il doit à ce merveilleux instinct, nous serions étonnés de l'étendue des services qu'il nous a rendus, avant l'époque à laquelle commence ce que nous nommons l'*éducation*, et qui n'est à tout prendre, que la continuation de l'œuvre commencée par la mère avec une admirable sagacité.

Suivons l'évolution des organes et les progrès de l'âge, qui coïncident avec l'épanouissement de nos plus belles facultés: la mémoire, la réflexion, la curiosité, l'attention et le jugement; nous voyons l'imitation agrandir son rôle; et les méthodes d'enseignement, celles qui s'adressent au cœur et au sentiment du bien, aussi bien que celles qui concernent l'esprit, s'inspirent des procédés naturels que la tendresse maternelle a su découvrir. Sur les bancs de l'école plus encore qu'au milieu de la famille et dans les rangs pressés des professions sociales de tout ordre, la même

Digitized by Google

puissance d'imitation exerce son action incessante : ici, c'est un camarade qu'on veut atteindre et dépasser, parce qu'il est l'objet des éloges du maître et des affections de sa famille ; là, c'est un frère ou une sœur dont la conduite ou les talents précoces excitent l'émulation ; enfin, c'est le jeune avocat ou l'ingénieur au début de sa carrière qui, introduit dans la lice où retentissent à ses oreilles des noms fameux, brûle de se distinguer à son tour en marchant sur les traces de ceux qui le précèdent et qu'il admire. Partout la lutte, partout l'imitation ; qui ne sait, hélas! que, faute de mieux, on copie des médiocrités ; les tristes annales de nos cours de justice nous montrent les mauvaises passions et les vices les plus honteux trouvant de nombreux imitateurs ; la sottise et la méchanceté ont aussi leur culte et leurs idoles.

Jeunes et dans la vigueur de l'âge, nous voulons être les premiers aux exercices du corps comme aux luttes intellectuelles, et nous étudions nos adversaires pour imiter les qualités qui nous manquent ou que nous possédons à un moindre degré ; nous observons également leurs défauts, afin de profiter habilement de notre supériorité relative à cet égard ; le travail et la persévérance attestent, mieux que la nature elle-même, si capricieuse, du moins à nos yeux, la vérité d'un axiome ancien, *fortes creantur fortibus;* on reste poltron avec les poltrons ; on devient brave avec les braves.

Thémistocle ne peut dormir parce que les lauriers de Miltiade le poursuivent et l'agitent dans les ombres de la nuit, pendant que les âmes vulgaires sommeillent ; Aristide a reconnu la supériorité du génie militaire qui doit affranchir la Grèce, mais il le surpassera en droiture, en loyauté, en patriotisme ; c'est lui qui sauvera la république, en remettant aux mains de Thémistocle le commandement de l'armée que lui disputent de présomptueuses médiocrités ; Démosthène garde le silence et s'impose l'austérité de la retraite, comme les rigueurs des veilles et la lutte du travail opiniâtre, contre les vices d'une organisation rebelle, pour égaler ses rivaux dans l'éloquence ; bientôt il reparaît sur la tribune, où sa voix avait excité des murmures railleurs, et il triomphe du peuple le plus difficile à satisfaire qui ait jamais existé, comme il avait triomphé de sa nature.

Cicéron, à son tour, doit à l'orateur athénien, cet admirable modèle, sa grandeur, son génie et sa renommée ; la pureté, les grâces, l'exquise délicatesse de son style, ont plus fait pour la gloire du nom romain que la conquête du monde entier. Plus rapprochés de nous, Dante et le Tasse imitent Virgile, comme Virgile imitait Homère ; le livre favori des capitaines, des philosophes et des littérateurs, n'est-ce pas cette galerie d'illustrations de Rome et de la Grèce, tracée par le divin Plutarque ? Le sage et

Digitized by Google

aimable historien des grandeurs de deux peuples sans rivaux dans les annales de l'humanité, savait bien tout le prix de son œuvre en nous offrant le tableau comparé des hommes dont les noms retentissaient à ses oreilles; les Camille, les Cincinnatus, les Fabricius, les Scipion, les Paul-Émile, les Numa, les Romulus, sont de la famille des Solon, des Lycurgue, des Miltiade, Aristide, Thémistocle, Cimon, Épaminondas; tous, et bien d'autres que nous n'avons nul besoin de nommer après ceux-ci, seront les éternels modèles des sages et des héros que la Providence tient en réserve pour le bonheur ou la régénération du genre humain.

Ceux qui consacrent leurs veilles à célébrer les bienfaits du génie, méritent de prendre place à côté de ceux dont ils ont raconté la vie; ceux qui entreprennent de les imiter dans leurs actions ou leurs œuvres, ont un droit égal à notre reconnaissance et souvent à notre admiration, si le succès a couronné leurs efforts.

Qu'on nous permette de continuer l'énumération des services dus à ce noble penchant, dont nous regrettons qu'on ait trop négligé les utiles inspirations, en rappelant que le plus bel ouvrage sorti de la main des hommes porte le nom d'*Imitation;* et ce n'est pas un vain titre, puisqu'il y est question de méditer des exemples que la sagesse humaine est heureuse de suivre de loin. Notre nature dont nous n'avons pas le courage d'exalter le mérite, mais que nous sommes loin de rabaisser à la façon de certains philosophes mécontents de tout, excepté d'eux-mêmes, possède donc un précieux instrument de progrès intellectuel et moral : que nous serions coupables et malavisés de le dédaigner ou d'en faire un mauvais usage ! il s'applique plus spécialement, nous ne l'ignorons pas, à un ordre de travaux physiques et matériels, il ne favorise pas au même degré toutes nos aptitudes, dont quelques-unes réclament une originalité peu compatible avec les entraves de l'imitation; Horace a raillé le troupeau servile des copistes, *imitatorum servum pecus.* Ne vous fiez point à l'aimable épicurien, qui, tout en paraissant original, a bien su imiter Pindare et les Grecs, ses maîtres, ses modèles; il a beau prédire le sort d'Icare à quiconque tente de lutter avec le grand lyrique,

> Quisquis Pindarum studet æmulari,
> Jule, ceratis nititur pennis.....

c'est pure modestie, si un poëte pouvait être modeste, et il n'y paraît guère, à le voir s'élancer sur les traces du cygne thébain, ce dont nous n'avons garde de le blâmer, nous qui jouissons de ses audaces poétiques.

Digitized by Google

Encore un mot sur notre thèse, que nous ne craignons point d'épuiser ; le ciel nous donne une image des bienfaits de la lumière (que nous apprécierions mal, si elle nous apparaissait constamment), lorsqu'il nous l'enlève à la fin de nos travaux de la journée ; toute notre industrie s'évertue à la remplacer tant bien que mal sur un petit coin de la place que nous occupons. Eh bien ! si le penchant et l'aptitude à l'imitation n'existaient pas, par quels prodiges d'art et de raison la remplacerions-nous ? Supprimez-la un instant et aussitôt il nous semble que tout mouvement va cesser, que la vie s'éteint, que la marche de l'esprit humain soit interrompue, comme le pendule s'arrête, aussitôt que le ressort moteur n'agit plus : car l'homme devient étranger à l'homme ; l'admirable maxime que tout un peuple acclamait dans l'antiquité : *Homo sum et nil humani a me alienum puto*, n'est qu'une vaine formule, incapable de faire battre le cœur d'un seul homme.

Sommes-nous bien convaincus de l'importance de l'imitation à tous les âges et dans toutes les conditions de la vie, surtout à l'époque fugitive où les sens sont plus prompts et plus sagaces, les facultés plus vives et plus dociles à se modifier, à se transformer. Dans ce cas, donnons-lui une meilleure place dans notre foyer et sur le forum, c'est-à-dire au milieu des institutions sociales qui font la force et la gloire de la civilisation moderne : traitons-la comme un puissant auxiliaire dont le concours a bien la valeur d'une découverte industrielle ou scientifique, et n'oublions pas que nous ne pouvons nous en passer, parce qu'elle s'impose, quoi que nous en pensions et souvent à notre détriment.

L'étudier dans sa nature, son développement, ses effets constatés et les applications dont elle est susceptible encore, aux divers points de vue physique, intellectuel, esthétique, moral ou politique ; observer quelle est l'influence des lieux, des climats, des races et des mœurs, sur son action ; chercher ce que les générations futures en doivent attendre dans l'intérêt de sa civilisation ; déterminer enfin ses rapports avec les progrès ou la décadence des sciences, des lettres et des arts ; tel est le cadre qui s'offre à nos yeux, et que nous aurions à cœur de remplir, si cette étude laborieuse ne dépassait nos forces ; nous l'indiquons toutefois, sans oser nous promettre de l'aborder un jour dans toute son étendue ; nous désirons qu'elle puisse convenir à quelque esprit sérieux, car il nous semble que l'œuvre est assez utile et honorable pour tenter un homme de cœur. Nous croyons devoir nous borner à présenter un seul ordre de considérations sur la part qui revient dans la civilisation à l'imitation directe et réfléchie ou indirecte et spontanée. Comme il y a, en quelque sorte, deux mondes : l'ancien, sou-

Digitized by Google

mis au régime du paganisme, le nouveau sous la tutelle du christianisme, dont l'action est tout aussi manifeste de nos jours qu'elle l'ait jamais été, quoi qu'en disent les philosophes et les érudits allemands, il faut aussi séparer les deux aspects ; l'histoire nous indique elle-même cette division commandée par les faits en plaçant le moyen âge entre les temps anciens et les temps modernes ; respectons-la, ne fût-elle pas aussi radicale et aussi profonde qu'elle nous paraît ; notre examen critique y gagnera du moins en clarté, s'il n'a point d'autre mérite ; nous avouerons d'ailleurs, sans hésiter, qu'il sera pour nous plus facile, et ce motif, bien que peu honorable, nous le tenons pour suffisant : notre sincérité mérite quelque confiance.

I. *Civilisation grecque et romaine.*

Les Grecs, comme tous les peuples dont l'histoire a conservé le souvenir, ont beaucoup appris de ceux qui sont venus, en fugitifs ou en conquérants, s'établir dans la contrée qu'ils habitaient ; on sait que de fréquentes migrations eurent lieu, de 1500 à 2400 ans avant Jésus-Christ. Ce furent tour à tour les Égyptiens, les Pélasges, les Phéniciens et probablement d'autres encore, dont les noms ne nous sont pas parvenus ; aux uns, que l'on croit originaires de l'Asie, berceau du genre humain, les Grecs durent leurs institutions militaires ; à ceux-ci, leurs arts et leurs sciences ; aux Égyptiens, l'élément religieux ; aux Phéniciens, leur langue et leur goût pour le commerce ; dans quelle mesure, quel ordre ou quelle période de leur vie sociale, c'est ce que nous ne pouvons apprécier exactement ; ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que ces germes précieux d'une civilisation supérieure ne rencontrèrent nulle part une terre plus fertile, un sol plus riche et plus fécond. Il nous suffit de citer le divin Homère pour prouver que les Grecs ne furent pas longtemps de simples imitateurs, qu'ils surent perfectionner rapidement les arts qu'ils avaient reçus ; en poésie, dans l'art militaire, en philosophie, en législation, en éloquence, dans les beaux-arts, ils s'élevèrent au-dessus de tout ce qu'ils avaient copié d'abord, admiré même, et dominent de nos jours, à bien des titres, notre civilisation moderne. Thalès, Pythagore, Lycurgue, Solon, sont encore les premiers et les plus illustres législateurs ; Socrate, Platon, Aristote, les premiers philosophes, aussi bien qu'Homère reste le père et le prince des poëtes. Voyez comme la sombre et froide mythologie égyptienne se transforme, en conservant de nombreuses traces de son origine dans les cérémonies du culte. Les mystères de Delphes et d'Eleusis, les fêtes en l'honneur de Bacchus, quelles riantes et gracieuses légendes ! quelles touchantes aven-

Digitized by Google

tures dans les destinées des dieux, forcés de subir les épreuves mortelles et se mêlant, parmi les hommes, à leurs joies comme à leurs douleurs ! L'élément artistique et littéraire n'a pas subi de moindres modifications, bien qu'on reconnaisse son origine étrangère dans les monuments de la Grèce antique ; la statuaire et l'architecture égyptiennes sont rajeunies et transformées comme le dessin grossier de l'élève prend une forme nouvelle sous le pinceau du maître. Ce maître d'Athènes fut le génie de la liberté, inconnu à la terre des Pharaons ; c'est lui qui suscite les capitaines, les hommes d'État, les poëtes, les historiens et cette splendide galerie d'illustrations dans tous les genres, qui honore le siècle de Périclès ; l'obscurité, qui nous dérobe les annales du monde asiatique ou de la terre des prêtres d'Anubis, ne nous permet pas de pousser plus loin ce parallèle ; mais les temps ne sont pas loin où les ruines, dont chaque jour nous montre l'étonnante fécondité, révèleront des faits et une civilisation destinés à compléter notre étude. Passons donc, pour le moment, à la civilisation romaine, moins enveloppée de nuages et de mystère.

Ici, le spectacle diffère et n'est pas moins merveilleux, car l'empreinte de l'imitation y est aussi manifeste qu'admirable, dans l'ensemble comme dans les détails : langue, beaux-arts, institutions, littérature surtout, ont un caractère exotique ; on y reconnaît le plus souvent une importation grecque ; les Étrusques, les Sabins, les Égyptiens et les Gaulois y ont pourtant laissé des traces de leur passage ; mais que leur influence est faible en présence de celle qu'exerce Athènes, la ville de Minerve, d'Apollon, de Mercure et d'Hercule ; ses lois, ses institutions publiques, ses œuvres d'art, ses monuments, dont la beauté demeure sans rivale entre les merveilles de l'architecture antique ou moderne, ses compositions dramatiques, son épopée, sa poésie lyrique ou légère, tout est copié, imité, traduit avec des modifications qui ne vont pas au fond et touchent à peine la forme ; les Romains y ont puisé sans relâche, et n'ont pas craint d'y puiser sans mesure ; leur amour-propre ne s'abaisse pas à de si médiocres calculs ; il se montre et se déclare satisfait avec l'empire du monde ; c'est le prix auquel ils attachent de l'importance, et le reste n'est rien. Aussi, n'hésiteront-ils point à s'emparer de toute invention propre à seconder leur seule ambition. Pyrrhus leur enseigne à dresser un camp et à le fortifier ; les Carthaginois leur fournissent des modèles pour la construction de leurs navires ; aux Gaulois, ils prennent leur épée. Nous avons nommé les Fabius, les Scipion, les Tacite, les Virgile, les Horace, les Térence, les Cicéron, parce que l'imitation nous apparaît plus frappante dans ces personnages, et que l'un

Digitized by Google

d'eux l'avoue, la reconnaît, s'en faisant un titre de gloire. Nous aimons à citer ses propres paroles :

Quam multas nobis imagines, non solùm ad intuendum, verùm etiam ad imitandum, fortissimorum virorum expressas, scriptores Græci et Latini reliquerunt!

« Combien les écrivains grecs et latins nous ont-ils laissé de modèles » de vertus, qu'ils ne nous proposent pas pour les regarder seulement, » mais pour les imiter (Cicero, *pro Archiâ*). »

Nous sommes persuadés que l'illustre orateur romain a voulu ménager la susceptibilité de ses concitoyens, en plaçant les écrivains latins à côté des écrivains grecs; il nous semble qu'il eût plus franchement avoué sa pensée en se bornant à *l'imitation des hommes de la Grèce;* non qu'il ne connût le mérite de quelques Romains, mais parce que son admiration et sa reconnaissance pour les Grecs, ses maîtres, étaient sans bornes (1).

2. *Civilisation moderne.*

L'empire romain avait atteint, au second siècle de l'ère chrétienne, le plus haut degré de splendeur et de puissance; sa législation, supérieure à celle de tous les peuples connus, ses institutions, ses principes d'administration civile avaient pénétré partout avec ses armes; le monde fut soumis en même que civilisé par lui; l'Italie, l'Espagne, les Gaules, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Germanie, une partie de l'Afrique, la Grèce et une grande partie de l'Asie reconnaissaient son autorité. On obéissait sans crainte, sans murmure à une domination qui s'exerçait au profit des peuples conquis, souvent plus favorisés que les citoyens de Rome ou les provinces alliées. Les légions inactives, lorsque la lutte avait cessé, furent employées à creuser des canaux, construire des villes, élever des temples, poser des ponts, dresser des arcs de triomphe, bâtir des amphithéâtres ou conduire

(1) Cette admiration ne nous surprend pas; le génie grec fut spontané, original; du moins on n'a pu découvrir jusqu'à présent les sources où il puisa chez les peuples qui ont traversé la Grèce, ou s'y sont établis, bien qu'on puisse assurer que les Grecs n'ont pas tout créé ou inventé; il n'en fut pas de même du génie romain, œuvre lente et laborieuse de la patience, du travail et de l'imitation.

D'où vient cette différence? Fénelon le demandait aussi sans pouvoir l'expliquer : « Certains climats, dit-il dans sa lettre à l'Académie française, sont plus heureux » que d'autres pour certains talents, comme pour certains fruits; par exemple, le » Languedoc et la Provence produisent des raisins et des figues d'un meilleur goût » que la Normandie et les Pays-Bas; de même les Arcadiens étaient d'un naturel plus » propre aux beaux-arts que les Scythes; les Siciliens sont encore plus propres à la » musique que les Lapons. »

Digitized by Google

des aqueducs. Sur tous les points, de larges voies de communication facilitent le commerce et l'industrie ; les beaux-arts, le goût des lettres et des écoles d'éloquence introduisent, jusque dans les contrées les plus barbares, le luxe, l'amour des plaisirs et la connaissance des arts. Ce fut une belle, mais trop courte période de progrès, qui contribua à amollir les cœurs en les adoucissant et leur donnant une fausse sécurité. La décadence était proche, et bientôt elle apparut menaçante, terrible, inévitable ; toutefois, la dissolution de la société païenne fut lente, tant la constitution romaine avait jeté de profondes racines; il fallut et la corruption et l'orgie, la licence des camps, l'anarchie des chefs achetant l'empire, les exactions des gouverneurs, proconsuls avides et insatiables, la faiblesse ou l'impéritie des empereurs, enfin, les invasions de tant de peuples, refoulés d'abord, bientôt attirés par la soif de l'or et l'espoir du pillage ; il fallut, disons-nous, ces mille causes de ruine et de désordre pour amener la chute de l'empire. L'édifice croule de toutes parts, la barrière qui retenait les Germains, Bourguignons, Suèves, Alains, Vandales, Francs, est renversée ; un torrent dévastateur se répand et s'étend comme une mer furieuse, brisant les obstacles que des peuples amollis ou des troupes indisciplinées lui offraient. Ce fut pendant deux siècles une horrible mêlée de hordes se succédant les unes aux autres, et se disputant leur conquête, jusqu'à ce qu'une nouvelle bande plus nombreuse vînt faire table rase. Traversons cette période sanglante pour retrouver des temps meilleurs et voir l'établissement des nouvelles monarchies qui se fondent sur les débris du monde romain, en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre et dans la Germanie. Ici, les faits se pressent et le sujet s'étend en prenant des formes variées ; il nous est pénible de le réduire à quelques traits, à peine suffisants pour indiquer les proportions qu'il mérite de prendre et qui justifieraient notre thèse. C'est par les détails qu'il est possible de démontrer l'influence de l'imitation qui transforme péniblement des nations barbares en peuples éclairés, et, profitant des éléments vivaces d'un sol vigoureux, y laisse les germes d'une civilisation nouvelle. Qu'on veuille bien, en lisant les réflexions qui suivent, ne point perdre de vue cette importante observation ; nous aimons à croire qu'il nous sera donné plus tard de compléter notre étude et d'en tirer une leçon pour l'enseignement de l'histoire d'abord, pour l'éducation de la jeunesse ensuite, pour le perfectionnement, enfin, de nos institutions et la réforme de nos penchants vicieux.

L'Italie, toujours désolée par la guerre civile et étrangère, fut longtemps le champ de bataille où se donnaient rendez-vous les peuples conquérants des parties du monde connu ; mais ce fut aussi ce pays qui conserva dans

Digitized by Google

Rome l'image d'un pouvoir régulateur jusqu'au milieu du ve siècle, et vit naître une autorité supérieure en sagesse à celle qui venait d'expirer dans une longue et douloureuse agonie; aussi, de ces deux foyers de vie, sortirent les premières lueurs de la civilisation européenne; des républiques, nées de la municipalité romaine, s'élèvent florissantes par le commerce et l'industrie; Venise, Bologne, Pise, Florence, Salerne. En même temps apparaissent des universités et des écoles célèbres, que fréquente la foule studieuse accourant de la Gaule, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne; on étudie le droit romain, on imite la statuaire antique; les arts de la Grèce ont reparu sur les bords qu'ils avaient abandonnés; les doctrines de Platon et d'Aristote sont commentées, expliquées et rajeunies par le dogme chrétien; on remonte de Salerne et de Bologne à Hippocrate et Galien; les œuvres de Virgile, d'Horace et de Cicéron, forment la base de l'enseignement. Dante a pris pour guide le cygne de Mantoue au langage divin; Pétrarque le suit de près, vivant et conversant avec les muses latines plus volontiers qu'avec la nouvelle muse italienne, qu'il traite de barbare; Michel-Ange et Raphaël renouvellent les merveilles du Parthénon et de Jupiter Olympien; Phidias et Praxitèle ont de dignes successeurs; Athènes revit dans Rome et Florence; sa civilisation moderne est sortie de son berceau, ou plutôt renaît sur les ruines de l'ancienne, qu'elle a longuement et patiemment étudiée; désormais, le flambeau des lettres et des sciences ne s'éteindra plus, et, s'il subit des éclipses partielles, c'est pour reparaître plus brillant sur des contrées qu'il n'avait pas encore éclairées.

L'Espagne qui, la première, subit la domination romaine et lui dut aussi son illustration, reçoit l'empreinte ineffaçable des institutions, des coutumes, comme du langage du peuple latin; assimilée par son vainqueur aux provinces les plus favorisées, traitée avec douceur et une sorte d'affection par les empereurs, gagnée par les faveurs dont elle est l'objet, elle devient une sœur bien-aimée de l'Italie, et s'identifie avec elle pendant plus de six siècles; elle ouvre des écoles justement renommées, a des poëtes, des philosophes et des grammairiens, qui prennent à Rome le rang de citoyens et s'élèvent à une haute renommée. Lucain, les deux Sénèques, Quintilien ont leur place marquée à côté des illustrations du siècle d'Auguste, et Rome reconnaissante vient chercher au sein de l'Espagne plusieurs de ses empereurs, Trajan, Adrien, Marc-Aurèle, Maxime, Théodose: et ce ne furent pas les moins remarquables. Lorsque le christianisme a pris possession du Capitole, l'Espagne est envahie à son tour par la religion du Christ, et lui donne son caractère sombre, farouche; l'imitation servile ne peut convenir à l'Espagnol, qui se soumet en frémissant et garde, avec

Digitized by Google

ses qualités originales, les défauts de ces qualités; il en fut ainsi des arts et du droit : les universités d'Alcala et de Salamanque brillent d'un vif éclat; la jurisprudence romaine s'allie à la théologie; la scolastique domine le double enseignement et réagit sur la médecine; de là, un enseignement grave, une science austère, un art profond et ascétique; si la longue occupation sarrasine n'eût altéré les institutions et modifié le caractère du peuple espagnol, nous retrouverions presque toute la grandeur et la gravité romaine dans une contrée qui garda un si long souvenir des bienfaits de l'empire.

Les Gaules s'étendaient au delà des limites occupées par la France actuelle; sous Auguste, elles comprenaient trois grandes provinces sous les noms de *Gaule aquitaine* au sud, de *Gaule celtique* au centre, et de *Gaule belgique* au nord; outre les pays limités par le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et l'Océan, elles avaient la Savoie, l'Helvétie, la Belgique et une partie de la Hollande. C'est dans le sud que les mœurs et les arts de Rome s'étaient, en quelque sorte, acclimatés avec la langue, les arts et les coutumes civiles; on sait comment la Gaule celtique devint le séjour de prédilection de Julien et de plusieurs empereurs romains, dont elle avait acquis l'amitié; les muses et les arts y trouvèrent une seconde patrie. Ce n'est pas seulement Marseille, déjà florissante avant César, qui se distingue par son amour des lettres, Marseille visitée par les Grecs qui avaient fondé dans le voisinage plusieurs colonies; des villes moins considérables, quoique tenant un rang distingué dans la Gaule, deviennent le centre d'universités ou d'écoles fameuses : Reims, Vienne, Lyon, au centre; en deçà de la Loire, dans l'Aquitaine et la Narbonnaise, Bordeaux, Toulouse, Arles, Nîmes, Orange. De nombreux monuments, dont plusieurs restent debout après quinze siècles, signalent l'activité et la munificence de l'empire; la vigne est introduite dans le Languedoc, l'Aquitaine et la Bourgogne; les lettres latines viennent se mêler aux lettres grecques introduites dans des temps antérieurs; d'un côté, c'est la grâce, l'élégance et le goût; de l'autre, la correction, la majesté, la grandeur avec un peu d'enflure; la littérature de cet âge s'empreint de ce double caractère; on en trouve des traces dans les poëtes de l'époque : Sulpice Sévère d'Agen, Ausone et saint Paulin de Bordeaux, Sidoine Apollinaire de Clermont, Salvius, saint Prosper, etc. Toulouse, la ville de Pallas, se distingue entre toutes les autres par ses écoles et son enseignement; l'Helvétie, dont une partie avec Genève est demeurée française, suit le mouvement civilisateur; tous ces éléments d'une vie intellectuelle vont disparaître ou se disperser devant les flots dévastateurs de l'invasion. Les Barbares, longtemps refoulés, si souvent écra-

Digitized by Google

sés par les armées de l'empire, font irruption de toutes parts et rompent les barrières qui les avaient arrêtés; ils promènent partout le glaive et l'incendie; une nuit profonde remplace les lumières de la civilisation romaine; plus d'écoles, plus de luttes d'éloquence, plus d'études nulle part; les œuvres du génie antique sont proscrites et brûlées; elles eussent péri entièrement sans l'asile que leur ouvrirent les moines, qui ne comprenaient guère la grandeur des services qu'ils rendaient à l'humanité. Charlemagne, le premier, Louis le Débonnaire, son fils, font de vains efforts pour rallumer le flambeau de l'érudition; ils tentent de ressusciter les lettres grecques et latines; on fait venir les savants de l'Italie et du fond de la Grande-Bretagne; les pays qui avaient conservé les traditions romaines avec le goût de la science, dans le Languedoc et la Provence, voient renaître une littérature où l'imitation se mêle aux écarts d'une imagination naïvement crédule et enthousiaste; toutefois, elle n'était point méprisable, cette littérature à laquelle puisèrent Dante, Pétrarque et Boccace, qu'imitèrent à leur tour les trouvères normands; elle se fût développée, en s'épurant, si les révolutions politiques et religieuses, dont les contrées où elles avaient fleuri furent le théâtre sanglant ne l'avaient profondément atteinte en absorbant les belles provinces dans l'empire franc. Son influence sur la civilisation moderne est incontestable; les poëtes de la renaissance y trouvèrent des modèles et des inspirations. Lorsque les croisades et la chute de l'empire d'Orient, en mêlant les peuples et provoquant des migrations, eurent ramené les esprits vers l'étude des grands maîtres de l'art, mieux connus et mieux appréciés, on fut ingrat envers les premiers imitateurs, qui avaient servi de guides et de modèles dans un temps d'ignorance ou de barbarie; ces troubadours, experts en la gaie science, furent oubliés, mais ils n'en sont pas moins les précurseurs du grand siècle, qui sut mêler aux trésors de l'antiquité païenne ce je ne sais quoi de pur, de chaste et d'achevé, qu'il dut à l'influence d'un culte moins grossier et d'une morale moins étroite, moins exclusive.

La Bretagne n'avait pu défendre sa position isolée contre l'ardeur des conquérants romains, *et penitùs toto divisos orbe Britannos*. Elle avait subi le sort commun et dut s'en féliciter, puisqu'elle échappait à un joug plus brutal et non moins tyrannique, celui des Pictes et des Scots; pendant trois siècles, elle reçut, comme l'Espagne et les Gaules, les lois, les institutions et l'impulsion libérale de Rome; toutefois, le triomphe de la civilisation romaine ne fut ni complet, ni de longue durée; le droit romain seul y laissa de profondes traces; les formes protectrices de la liberté des communes s'y conservèrent malgré de nouvelles et fréquentes invasions;

Digitized by Google

Guillaume le Conquérant ne put les détruire en faisant prévaloir les lois normandes, produit dégénéré du droit gallo-romain. Ainsi se perpétuait le bienfait de l'empire, longtemps après qu'il avait disparu de la carte du monde ; mais l'Angleterre ne put composer aussi facilement que la France son unité politique et civile ; elle avait à pacifier et à réunir trois peuples d'origine distincte, qui ne pouvaient se souffrir et avaient formé longtemps des royaumes séparés ; elle vint cependant, à son tour, remplir une mission aussi grande dans les lettres que dans les arts et la politique, par une étude profonde des littératures anciennes et l'imitation des chefs-d'œuvre qu'elles avaient produit ; toutefois, le peuple anglais, malgré les emprunts qu'il dut faire aux vainqueurs qui traversèrent le pays à diverses époques, ou s'y établirent en se mêlant aux indigènes saxons, angles, normands, malgré l'étude des modèles que l'admiration de vingt siècles a consacrés, sut conserver un cachet d'originalité qui rendit sa littérature digne à son tour de servir d'exemple : c'est ainsi que Shakspeare est devenu le héros d'une théorie nouvelle du beau chez les modernes et particulièrement chez les Allemands. C'est encore par un effet de ce caractère de dignité personnelle que s'est formé un gouvernement unique en son genre, où l'aristocratie gouverne sans blesser la fierté des classes laborieuses, parce que les nobles et les riches placent le travail, le commerce et l'industrie avant les titres, les honneurs et l'illustration de la naissance. Le phénomène de la grandeur, de la puissance et de la fortune de la nation anglaise, est moins étonnant, malgré son éclatante splendeur, que celui du contraste qu'offrent ses mœurs et sa constitution. C'était un sujet de méditation pour Montesquieu il y a un siècle ; il y aurait plus encore à méditer maintenant, bien qu'on dût être moins surpris des merveilleux résultats d'une profonde sagesse.

La Germanie, qui avait subi la dernière, et très-imparfaitement, le joug de l'empire romain, recueillit aussi moins de fruits d'une civilisation qu'elle méprisait et redoutait. Quoique Tacite, son historien, ait exagéré les vertus et trop vanté les mœurs d'un peuple qu'il ne pouvait connaître, il faut avouer que la fière simplicité de ce peuple formait un singulier contraste avec la corruption et la servilité de Rome. Ce grand peintre de l'histoire loue les Germains pour faire rougir ses concitoyens de leurs vices et de leurs honteuses débauches ; il comprenait, d'ailleurs, quelle pouvait être, dans un avenir peu éloigné, l'influence de cette redoutable confédération sur les destinées de l'empire ; la conquête d'une partie de la Germanie avait coûté trop de peine pour ne point inspirer de justes craintes sur la durée de la puissance romaine ; elle avait été commencée trop tard, au moment où la décadence se faisait sentir avec le relâchement de la dis-

Digitized by Google

cipline militaire. Cependant, il ne faut point s'imaginer que la patrie d'Arminius fût demeurée inaccessible à l'action des empereurs romains; des idées d'ordre et d'autorité pénétrèrent avec le respect du droit dans ces contrées sauvages, et adoucirent le caractère des habitants en les préparant à la morale de l'Évangile; le régime de la force reconnut l'ascendant de la loi, et la Germanie admira la civilisation et les arts, qui élevaient partout des monuments utiles, peuplaient les villes et les campagnes de colons intelligents et laborieux, qui lui apportaient les commodités de la vie avec la jouissance du luxe; grave et sérieuse, elle dut apprécier le mérite des institutions que lui apportait la conquête; les profondes études du droit, de la théologie et de la science humaine semblent faites pour ce peuple penseur, mais peu inventif et nullement original; car ses institutions, sa littérature, sont toutes d'imitation; le grec et le latin, voilà le fond de son éducation classique; quant aux modernes, il a emprunté d'abord à nos trouvères provençaux ou gascons, puis aux Italiens, ensuite à nos grands écrivains du siècle de Louis XIV; il en est maintenant à l'imitation anglaise. Leibnitz fut moins l'adversaire que le disciple de Descartes; Goethe, Wieland, Schiller, ont écrit sous l'inspiration française. Ce que les Allemands ne doivent à personne, c'est leur aptitude à pénétrer la symbolique antique, à fouiller dans les traditions et les chroniques, à remonter aux origines linguistiques, à scruter les opérations obscures de l'entendement; ils se montrent pionniers infatigables, chercheurs intrépides, sans avoir l'instinct des découvertes ni le goût des choses positives ou pratiques, ni la méthode ou la clarté qui simplifie ou guide les opérations de l'esprit.

Il reste à considérer deux ordres de faits et d'idées : le premier a pour objet l'étendue des conquêtes dues à l'imitation; le deuxième comprend les services qu'elle peut rendre à l'éducation de la jeunesse et des peuples.

VALAT, *Membre de troisième classe.*

PROCÈS DU PARATONNERRE DE SAINT-OMER (1780-1783).

Mémoire lu dans la séance publique du 26 avril 1863.

M. Vyssery de Bois-Valé, avocat attaché au barreau de la ville de Saint-Omer, était aussi un ami des sciences exactes, consacrant à l'étude de la

Digitized by Google

physique et de l'histoire naturelle les loisirs que lui laissaient la procédure et les plaideurs.

En 1779, le savant M. Barbier de Tinan (1) venait de publier un travail fort curieux et très-étendu sur le paratonnerre et les expériences de Franklin. M. de Vyssery, au courant de toutes les nouveautés et tenant à honneur de s'associer pour sa faible part au grand mouvement intellectuel d'une époque qui ouvrait aux sciences des voies nouvelles, M. de Vyssery étudia le mémoire écrit par M. de Tinan, comprit l'efficacité des machines recommandées par lui, se rendit compte de la simplicité de leur construction et, voulant se donner une véritable jouissance de physicien, il installa un conducteur électrique sur la plus haute cheminée de sa maison.

I

Cet appareil, entièrement posé à la fin du mois de mai 1780, devint aussitôt l'objet de la curiosité publique; les habitants de Saint-Omer venaient en promenade visiter le *paratonnerre;* on en parlait dans la province d'Artois à plusieurs lieues à la ronde.

Cependant la malignité d'un de ses voisins ne devait pas laisser longtemps le bon savant en possession des satisfactions que lui procurait l'expérimentation de son conducteur électrique.

Une personne qui avait eu, paraît-il, un procès avec M. de Vyssery, à l'occasion d'une muraille mitoyenne, s'avisa d'adresser une requête aux échevins de Saint-Omer, appelant leur surveillance sur « *la dangereuse construction désignée sous le nom de paratonnerre, appareil qui, en attirant la foudre, devait nécessairement la faire tomber sur la ville.* »

La requête fut signée d'un grand nombre d'habitants que ce plaideur intrépide était parvenu à mettre dans ses intérêts.

A peine les échevins de Saint-Omer eurent-ils été saisis de cette demande que le petit bailli de la ville, chargé de la police urbaine, s'empressa d'accourir chez M. de Vyssery. Le magistrat municipal tenait en grande estime le caractère et le savoir de cet excellent homme ; aussi le prévint-il officieusement du procès dont il était menacé, l'engageant à prendre toutes précautions pour l'éviter, et s'excusant d'ailleurs, de très-bonne grâce, de ne rien entendre à la chose.

Le savant, surpris d'une pareille attaque, remercia le petit bailli de son

(1) Les mémoires du temps sur cette affaire écrivent *Barbier* de Tinan, et non *Le Barbier* de Tinan.

Digitized by Google

officieuse communication, et répondit qu'ayant usé de son droit, alors que nulle mesure de police ne portait interdiction de construire des paratonnerres, il conserverait un appareil qu'il avait la liberté d'élever sur sa maison. M. de Vyssery exprima tout son étonnement que son voisinage prit frayeur d'uue machine dont le but et le nom seul devaient rassurer les personnes les plus craintives et les moins éclairées.

« Ce paratonnerre, ajoutait-il, je ne l'ai fait établir que pour protéger ma maison et celle de mes voisins des atteintes de la foudre; en agissant ainsi, loin de prévoir un procès, je croyais devoir exciter la reconnaissance publique. »

II

Ces explications ne persuadèrent pas les échevins; ils rendirent par défaut un jugement peu connu dans l'histoire des sciences physiques, mais qui mérite, certes, d'être mentionné à titre d'enseignement. Cette sentence montre dans quelles erreurs des esprits habituellement sages et réfléchis peuvent tomber lorsqu'ils laissent le dédain et le parti pris remplacer l'examen et le raisonnement.

Les échevins n'avaient pas évité ce péril; leur sentence était ainsi conçue :

« Nous, Maïeur et Échevins de la ville et cité de Saint-Omer, à tous ceux qui ces présentes verront, salut;

» Sçavoir faisons que, vu la requête à nous présentée par les habitants de la rue dite Marché-aux-Herbes en cette ville, expositive qu'il a plu au sieur de Vyssery de Bois-Valé d'établir au-dessus de sa maison un conducteur électrique pour attirer le tonnerre, dans l'espérance que, ce conducteur aboutissant au puits de sa maison, la foudre pourra y descendre et s'y noyer; que cette expérience physique que veut faire le sieur Vyssery est dangereuse en elle-même; qu'elle jette l'alarme dans tout le voisinage, avec d'autant plus de raison que le sieur Vyssery pouvant n'être pas grand physicien, il peut aussi s'être trompé dans les dimensions de sa machine, d'où il résulterait les plus grands inconvénients; que différents physiciens même, tels que le fameux Bernouilly et autres ont péri par l'effet de la foudre, en faisant semblables expériences, et que le sieur Vyssery pourrait faire tomber le feu du ciel sur son voisinage; pourquoi lesdits habitants ont conclu à ce qu'il nous plaise ordonner au sieur Vyssery de démonter la machine dont s'agit à la représentation et signification de notre jugement à rendre, sinon ordonner qu'elle serait démontée à la diligence et en présence du petit bailli, lequel sera autorisé d'employer

Digitized by Google

tels ouvriers qu'il jugerait convenir, et dont il serait dressé procès-verbal; ordonner, en outre, que notre jugement à rendre serait exécuté nonobstant opposition ou appellation, attendu qu'il s'agit de la police et de la sûreté publique; vu aussi les conclusions du procureur du roi syndic de cette ville, à qui ladite requête a été communiquée, et tout considéré :

» Nous avons ordonné audit sieur Vyssery de supprimer la machine électrique qu'il a fait construire et dont il s'agit, et ce dedans *vingt-quatre heures pour tout temps;* sinon et faute par lui de ce faire dans ledit temps, autorisons le petit bailli de cette ville de la faire ôter aux dépens dudit sieur de Vyssery, auquel notre présent jugement sera signifié, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation, attendu qu'il s'agit de police.

» Fait à *Saint-Omer*, le 14 juin 1780.

» *Signé* DRINGBIER. »

Cette sentence encourt surtout le reproche de précipitation. Que les échevins de Saint-Omer aient mis en doute les lumières et l'expérience scientifique d'un de leurs concitoyens; qu'ils aient constaté que des essais faits dans de telles ou telles conditions avaient été funestes aux savants qui les entreprenaient, on ne saurait voir dans ces appréciations rien que de très-juridique; mais que ces magistrats aient prononcé leur jugement sans examen préalable, sans avis d'hommes spéciaux capables de les éclairer sur l'utilité et le mérite de la construction établie par M. de Vyssery, c'est une faute qu'on ne peut excuser, surtout quand on songe qu'il s'agissait d'une application scientifique tout à fait à l'ordre du jour, célébrée par les savants les plus renommés.

III

M. de Vyssery se rendit opposant à l'exécution de la sentence, et le 16 du même mois il présenta requête. Cette requête fut répondue d'un : « *viennent les parties* » à l'audience de mercredi 21.

Les moyens de défense de M. de Vyssery furent développés avec beaucoup de soin et d'étendue par un de ses confrères, Me Vasseur. L'avocat s'efforça de démontrer que la machine connue sous le nom de *paratonnerre* était déjà très-répandue et très-appliquée en Europe.

Les raisons proposées ne déterminèrent pas les officiers municipaux de Saint-Omer à changer de sentiment; ils donnèrent même à leur nouvelle décision des motifs tirés de l'intérêt général et de la sécurité de la ville;

Digitized by Google

ils ordonnèrent la suppression immédiate du paratonnerre « *attendu qu'il s'agissait de sûreté et de tranquillité publique.* »

IV.

Ce jugement répandit la terreur dans Saint-Omer. Le peuple se figura que la foudre allait tomber d'un instant à l'autre sur la cité ; de tous les quartiers on accourut pour assaillir la demeure de M. de Vyssery, on brisa ses vitres, une compagnie de bourgeois tira des arquebusades sur le paratonnerre ; sans l'intervention de la maréchaussée, le feu allait être mis à la maison.

Persuadé par ses parents et amis, qui redoutaient, pour lui quelque catastrophe, M. de Vyssery consentit à faire démonter son paratonnerre, en signifiant une protestation et un appel au conseil provincial d'Artois. Toutes réserves étaient faites sur les circonstances de force majeure qui avaient nécessité l'exécution de la sentence des échevins de Saint-Omer.

V

En appel, un mémoire fut rédigé dans l'intérêt de M. de Vyssery par un avocat érudit du nom de Buissart. L'analyse de ce travail offre un curieux tableau historique de tous les essais déjà tentés à cette époque pour appliquer l'invention de Franklin.

Il était important de montrer l'erreur dans laquelle les échevins étaient tombés, en faisant connaître l'application heureuse dont le conducteur électrique avait été l'objet en plusieurs villes et sous la direction de savants illustres.

« Le premier essai, disait l'auteur du mémoire, a été tenté, en France, en 1752, par Dalibard, physicien français, traducteur des écrits de Franklin.

» Ces expériences ont été reproduites avec succès à l'estrapade de Paris par M. Delor, et par M. Lemonnier, à Saint-Germain.

» Les œuvres de Francklin, traduites en français, l'*Histoire de l'électricité* de *Priestley*, la physique de *Muschenbrock*, le journal de l'abbé *Rosier*, les écrits de l'abbé *Toaldo* fournissaient des données exactes et très-détaillées sur l'utilité et l'application du paratonnerre. »

S'inspirant du récent travail publié par M. *Barbier de Tinan*, des correspondances échangées avec divers savants, l'auteur du mémoire rappelait combien l'usage des conducteurs électriques s'était multiplié.

Digitized by Google

Un décret du Sénat de Venise, rendu le 30 juillet 1778, ordonnait que tous les vaisseaux de la république seraient dorénavant munis de chaînes électriques, qui feraient partie des agrès de chaque vaisseau.

L'Académie des sciences de Dijon avait fait établir sur un des clochers de la ville un paratonnerre, sous la direction du savant *M. de Morveau*, avocat général au parlement et membre de l'Académie de Dijon.

Cet exemple, le subdélégué de l'intendant de la province de Bourgogne, M. Saisi, l'avait suivi en élevant à ses frais un conducteur électrique sur la tour de l'église paroissiale de Saint-Philibert.

Voltaire, dont l'autorité ne pouvait dans cette question être invoquée par les incrédules, s'était empressé de placer son château de Ferney sous la protection d'un paratonnerre. La Muette était pourvue d'une semblable machine. — Le célèbre père Cotte, supérieur de l'Oratoire, chargé, par ordre du roi, d'observer les météores à Montmorency, avait fait élever un conducteur électrique en cette ville.

A ces citations, l'auteur du mémoire ajoutait des témoignages extraits d'ouvrages publiés par des physiciens renommés ou de correspondances échangées avec des savants, qui exprimaient toute leur surprise du procès intenté à leur confrère de *Saint-Omer*.

M. *Maret*, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, écrivait au cours de l'affaire :

« M. *Guénaud de Montbelliard*, célèbre coopérateur de M. de Buffon, a fait établir un paratonnerre sur le clocher de Semur en Auxois; on m'assure que notre *Pline* en a placé un sur son château de Montbard ; la régie des poudres doit élever un conducteur électrique en notre ville, sur le nouveau magasin dont l'établissement est confié à M. de Champy. »

A la même date, le baron *de Servières*, dont le nom était connu dans la science, faisait parvenir la communication suivante :

« De passage à Dijon, il y a quelques jours, j'ai beaucoup parlé du procès de Saint-Omer avec MM. de Morveau et Maret. Je crois devoir vous dire qu'on doit incessamment construire à Paris, à l'arsenal, un magasin à poudre qui sera armé d'un paratonnerre : je vous engage fort à lire à vos échevins le dernier travail de M. Barbier de Tinan dans lequel il décrit l'armure qu'il se propose de mettre sur la tour de la cathédrale de Strasbourg. »

Ces documents, l'auteur du mémoire produit dans l'intérêt de M. de Vyssery les complétait par des explications sur les phénomènes électriques; explications nouvelles alors, mais qui, aujourd'hui, sembleraient par trop élémentaires pour être entendues avec intérêt.

A ces moyens de décision venait se joindre un document qui achevait

Digitized by Google

de démontrer dans quelle honteuse ignorance les échevins de Saint-Ômer avaient voulu persister.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, spécialement consultée dans cette affaire, avait nommé MM. de Morveau et Maret pour lui présenter un rapport. Ce corps savant, voulant éviter de statuer en pure théorie, se préoccupa d'appliquer les principes scientifiques au fait incriminé.

Un procès-verbal dressé par deux notaires de Saint-Omer, le petit bailli appelé, mais faisant défaut, constata d'abord les conditions dans lesquelles le paratonnerre avait été établi ; un plan fut annexé à cette description. L'avis de l'Académie de Dijon, consigné sur ces registres, à la date du 18 août 1780, fut entièrement favorable à M. de Vyssery.

Il était impossible d'instruire ce procès avec plus de soin et de prudence.

VI

Le mémoire, rédigé par l'avocat Buissart, parut avec l'avis favorable des jurisconsultes éminents Target, Henry Polverel et Lacretelle.

Sans méconnaître les précautions que les échevins devaient prendre pour apaiser les inquiétudes causées dans le public par une invention mal comprise, les signataires de l'adhésion motivée établissaient que ces magistrats avaient manqué aux règles fondamentales du droit en proscrivant l'usage d'un appareil qu'aucun règlement ne défendait jusqu'alors, et qui, d'après l'opinion des savants les plus recommandables, pouvait être fort utile. Les échevins devaient ordonner, avant tout, l'examen du paratonnerre par des hommes de science, et ne statuer définitivement sur cette question qu'après avoir été éclairés sur des difficultés qui n'étaient pas de leur compétence.

VII

La cause fut plaidée solennellement pendant trois audiences devant le conseil supérieur d'Artois (1).

Plusieurs magistrats de ce conseil, membres de la Société littéraire et scientifique fondée dans cette province dès 1737, firent une étude particu-

(1) Depuis la lecture de ce récit, l'auteur a reçu d'un de ses confrères au barreau de Paris, M. Jules Perrin, originaire de l'Artois, une obligeante et curieuse communication.

L'avocat Buissart aurait été, dans le procès de Saint-Omer, assisté par un jeune avocat d'Arras, alors âgé de vingt-quatre ans : Me Maximilien DE ROBESPIERRE, luttant,

Digitized by Google

lière de cette affaire et suppléèrent au manque de connaissances spéciales qui aurait pu se rencontrer chez leurs collègues.

Le 31 mai 1783, trois ans après la sommation signifiée au nom des échevins de faire disparaître le paratonnerre, le conseil supérieur d'Artois rendait un arrêt par lequel il mettait à néant la sentence des premiers juges et permettait à M. de Vyssery de rétablir son conducteur électrique.

Ce fut ainsi que la science, l'élévation d'esprit et la maturité du jugement rendirent à la ville de Saint-Omer l'usage d'une merveilleuse découverte que semblaient lui interdire pour longtemps encore la brutalité populaire et l'impéritie de ses échevins.

G. Joret-Desclosières, *membre de la 3e classe.*

presque à ses débuts, dans cette cause importante, contre la passion, l'excès de pouvoir et le déni de justice dont il devait plus tard faire lui-même un si monstrueux usage.

« Le plaidoyer prononcé par Robespierre dans cette affaire, écrit M. Jules Perrin, est très-rare aujourd'hui ; un exemplaire est notamment conservé à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. »

Nous empruntons à l'*Impartial de Boulogne*, cité par la *Gazette de Flandre et d'Artois*, numéro du 30 juin 1850, le passage suivant de ce plaidoyer :

« On sait qu'une barre électrique est placée sur le cabinet de physique du château » de la Muette, maison royale que le monarque qui nous gouverne honore assez souvent » de sa présence auguste.

» S'il restait encore quelques doutes sur les effets des machines, on n'en aurait » point fait l'essai sur une tête aussi CHÈRE et si SACRÉE.

» Cette preuve est sans réplique ; j'en atteste le sentiment de toute la France pour » *un prince qui fait ses délices et sa gloire.* »

L'auteur doit dire toutefois que le recueil des causes célèbres de Desessarts racontant avec détail le procès de Saint-Omer, et le mémoire signifié par Buissart, ne mentionnent pas Robespierre parmi les avocats qui donnèrent leur adhésion à la cause de M. de Vyssery.

NÉCROLOGIE

NOTICE SUR M. JOMARD,

Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Institut historique de France, etc.

Le 23 septembre 1862, l'Institut historique perdait un des plus illustres parmi les savants qui, en 1834, furent ses fondateurs, un de ces hommes

Digitized by Google

rares dont la vie entière fut consacrée à la science, leur unique passion. C'était pour nous un devoir à la fois doux et pénible à remplir de rendre à son nom un hommage si mérité, et nous, qui avons eu l'honneur de connaître cet homme non moins distingué par la bonté de son cœur que par la profondeur de son savoir, nous avons accepté avec empressement la tâche que notre Société a bien voulu nous confier, tâche dans laquelle nous avons été aidés puissamment par les excellentes notices publiées par notre collègue, M. de Pongerville, dans la *Biographie générale* de Didot, et par M. de la Roquette, dans le *Bulletin de la Société de Géographie.*

Edme-François Jomard, géographe, archéologue et orientaliste, naquit à Versailles, le 17 novembre 1777 ; il était le quatorzième enfant d'un négociant lyonnais établi dans cette ville. Ce fut au collége de Versailles qu'il commença ses études, qu'en 1789, il vint terminer à Paris, au collége Mazarin, où il eut pour professeur celui qui devait un jour prendre place au nombre des critiques les plus connus, sinon les plus justes et les plus impartiaux, le fameux abbé Geoffroy. Bien qu'il ne fût âgé que de douze ans lorsqu'il arriva aux classes supérieures, il obtint de brillants succès, qui annoncèrent tout ce qu'on pouvait attendre de son heureuse organisation.

« Chose remarquable ! dit M. de la Roquette, on le vit, bien des années après, au lieu même où il avait obtenu tant de couronnes d'écolier, recevoir l'insigne honneur de présider les cinq académies de l'Institut. » Après trois années passées à l'École des ponts et chaussées, où l'avait fait admettre le célèbre ingénieur Perronnet, Jomard, âgé de dix-huit ans, entra en 1795 à *l'École centrale des travaux publics*, depuis *École polytechnique,* qui, à l'instigation de Monge, venait d'être créée par un décret de la Convention, en date du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794). Il y resta une année, puis entra à l'*École d'application de géographie et du cadastre*, dirigée alors par l'illustre mathématicien Prony. Il avait commencé à se faire connaître, quand, en 1798, il fut attaché, en qualité d'ingénieur géographe, à cette commission devenue si célèbre sous le nom d'*Institut d'Égypte* et qui fut adjointe à l'expédition du général Bonaparte.

Dès son arrivée au bord du Nil (1er juillet 1798) Jomard leva, sous la direction du colonel Jacotin, le plan topographique de la ville d'Alexandrie qui venait de tomber en notre pouvoir, et fut employé à divers autres travaux de ce genre ; mais, l'année suivante, le général Bonaparte ayant voulu adjoindre le corps des ingénieurs géographes à l'état-major de l'armée, le jeune Jomard résista avec énergie à une décision qui eût eu pour résultat de le détourner de ses études favorites. Le départ de Bonaparte trancha

Digitized by Google

la question ; Kléber, qui lui succéda, permit à Jomard de suivre sa vocation ; il se mit aussitôt à l'œuvre, et, avec Fournier, son ami et son guide, il coopéra à la topographie de l'Égypte, entreprise périlleuse, qui exigeait que l'ingénieur eût sans cesse auprès de son niveau et de sa planchette son mousquet et sa giberne.

Aux études arides de l'ingénieur, Jomard su joindre celles plus attrayantes de l'archéologue. Monge et Berthollet étaient déjà retournés en France quand il continuait encore ses explorations, qui devaient en quelque sorte faire revivre dans le grand ouvrage de l'Institut d'Égypte les villes des Pharaons, les temples d'Isis et d'Osiris. Sa découverte des hiéroglyphes numériques a précédé l'immortelle invention de Champollion et a peut-être contribué avec la fameuse inscription de Rosette, à mettre sur la voie de la solution de ce problème qui semblait insoluble.

Après l'assassinat du général Kléber et les funestes événements qui en furent la suite, Jomard dut, à son grand regret, quitter la terre d'Égypte en 1801, et rentrer en France en 1802, après une longue navigation dont les retards lui permirent d'explorer fructueusement l'archipel grec et les îles Ioniennes. A son retour, promu au grade de lieutenant ingénieur-géographe, Jomard fut chargé par Napoléon de diriger les études géographiques de la Bavière ; il profita de cette occasion pour étudier les nombreuses traces que les volcans ont laissées dans les montagnes de la Bohême, et dans la grande querelle scientifique des vulcaniens et des neptuniens, ses recherches contribuèrent à assurer la victoire des premiers.

Revenu à Paris vers 1803, M. Jomard devint un des principaux rédacteurs de la *Description de l'Égypte*, remplaça en 1805, comme secrétaire de la Commission, Conté, que venait d'enlever une maladie de cœur, et enfin, en 1807, nommé commissaire impérial à la place de Lancret, également ravi à la science, il se vit chargé de diriger la gravure des innombrables planches, travail pénible et fastidieux qui ne lassa pas sa patience, bien qu'il ait duré près de vingt ans. Près de trois cents personnes étaient occupées à la fois sous ses ordres à cette colossale entreprise, qui, plus d'une fois, fut interrompue par les événements politiques ; enfin, tous les obstacles furent surmontés, grâce à la persévérante énergie de M. Jomard. Les premières livraisons de la *Description de l'Égypte* avaient paru en 1809 ; les dernières virent le jour en 1826. M. Jomard avait dû, en 1814, faire un voyage à Londres, pour faire entrer dans cet ouvrage divers monuments intéressants, que notre retraite d'Egypte avait laissés au pouvoir des Anglais ; pendant son séjour dans cette ville, il eut l'occasion d'étudier la méthode d'enseignement de Bell et de Lancastre, dont il

Digitized by Google

devint en France un des principaux promoteurs, en fondant la *Société pour l'instruction élémentaire*, qui tint sa première séance le jour même de la bataille de Waterloo, et en organisant la première école mutuelle qui servit de type à toutes les autres. En 1816, il fut nommé chef du bureau *de l'instruction primaire, du commerce et arts* à la préfecture de la Seine, fonctions qu'il exerça pendant plusieurs années, et qui le mirent à même de surveiller et de défendre les méthodes qu'il avait contribué à propager.

Egalement en 1816, il fut admis à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Enfin, en 1818, il vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où sa place était marquée par la publication de deux de ses principaux ouvrages, la *Description des hypogées de la ville de Thèbes*, et son *Mémoire sur le système métrique des anciens Égyptiens*. Il remplaçait Visconti, et avait eu pour concurrent Paul-Louis Courier, le célèbre pamphlétaire, qui essaya de se venger de sa défaite par d'amers sarcasmes, d'injustes attaques, auxquelles Jomard n'opposa que le calme de sa conscience et la dignité du véritable savant.

En décembre 1821, Jomard contribua avec les Laplace, les Humboldt, les Cuvier, les Walkenaer, les Maltebrun, etc., à la fondation de la Société de géographie qu'il présida plusieurs fois, et dont il n'a cessé jusqu'à sa mort d'être l'un des membres les plus actifs. Enfin, il fit partie de presque toutes les académies et sociétés savantes de l'univers, et la croix d'officier de la Légion d'honneur n'avait été que la juste recompense de ses travaux.

En 1821, il fit au ministre de l'Intérieur un rapport sur les découvertes de Cailliaud en Nubie, rapport qui décida l'achat du portefeuille de ce voyageur, portefeuille rempli de documents que Jomard lui-même fut chargé de mettre en œuvre. Bientôt il publia la première partie du *Voyage de Frédéric Cailliaud à l'oasis de Thèbes et dans les déserts situés à l'Orient et à l'Occident de la Thébaïde*. Nous ne savons pourquoi près de quarante années s'écoulèrent entre l'apparition de cette première partie et celle de la seconde qui est terminée enfin, mais dont Jomard ne corrigea les dernières épreuves que deux jours avant sa mort.

Un autre ouvrage de Cailliaud, le *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc, au delà du Fâzogl, dans le midi du royaume de Sennar, à Syouah et dans cinq autres oasis*, fut imprimé en 1826 à l'imprimerie royale, sous la surveillance de Jomard. « Non-seulement, dit l'auteur dans sa préface, M. Jomard m'a aidé de ses conseils, de ses lumières et de son appui, mais chaque page

Digitized by Google

de mon livre atteste les bons offices et les droits à ma reconnaissance du savant qui, familier avec l'orthographe adoptée pour les noms arabes dans la *Description de l'Égypte*, a traduit tous ceux dont il avait recueilli la liste en surveillant l'exécution des planches, etc. »

Ainsi que Cailliaud, tous les voyageurs trouvèrent dans Jomard un guide, un protecteur et au besoin un patron. Personne n'a oublié avec quelle généreuse énergie il prit la défense du jeune et modeste explorateur de l'Afrique centrale, René Caillé, si vivement et si injustement attaqué.

M. Jomard n'avait pas cessé un moment d'avoir les yeux tournés vers la terre d'Egypte, premier théâtre de ses exploits scientifiques. Lié d'amitié avec Méhemet-Ali, il lui persuada d'envoyer étudier en France trente jeunes gens des familles les plus distinguées de l'Égypte ; avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti, il leur servit de guide et de père, dirigea leur conduite, surveilla leur instruction et les mit à même de reporter dans leur patrie les germes féconds de la civilisation. Plusieurs avaient mérité d'être admis à l'École polytechnique et à celles de Saint-Cyr et des ponts et chaussées. Pour reconnaître tant de services éminents rendus à l'Égypte, le vice-roi offrit à Jomard une pension de dix mille francs, que le savant, aussi désintéressé que dévoué, crut devoir refuser. Méhemet-Ali lui envoya alors une magnifique tabatière, accompagnée de la lettre la plus flatteuse, et plus tard, son fils, Ibrahim-Pacha, lui conféra le titre de Bey, que peu d'étrangers avaient alors l'honneur de porter.

Lorsque, en 1828, fut créé à la bibliothèque royale le *département des cartes et documents géographiques*, M. de Martignac, alors ministre de l'Intérieur, choisit Jomard pour en être le directeur, et on sait avec quel zèle, quelle intelligence, il a, pendant tant d'années, contribué au classement et à l'augmentation de ce précieux dépôt, avec quelle inépuisable complaisance il n'a cessé de faciliter les recherches de tous les adeptes de la science géographique. Une de ses plus intéressantes publications fut le recueil de quatre-vingts cartes anciennes, parmi lesquelles la précieuse Mappemonde de Juan de la Cosa, le pilote de Christophe Colomb, entreprise à laquelle il consacra une grande partie de sa fortune personnelle ; il préparait une nouvelle livraison, quand la mort le surprit.

Conservant jusqu'au dernier moment une santé parfaite, jointe à une complète lucidité d'esprit, Jomard avait encore, dans une lettre écrite en septembre 1862, annoncé à un de ses amis, le professeur Baruffi de Turin, qu'il se rendrait dans cette ville au mois de juillet suivant, pour l'entraîner en Égypte, et le faire assister, à l'isthme de Suez, au mariage

Digitized by Google

des deux mers, dont il n'avait pas peu contribué à démontrer la possibilité ; et le 23 du même mois, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, il s'éteignait sans souffrance, presque au sortir d'une séance de l'Académie, où il avait pris part avec sa verdeur habituelle à une discussion sur l'un de ses premiers thèmes, les mesures des anciens Égyptiens.

Ainsi se termina cette longue carrière si bien remplie. En quittant cette terre, Jomard y a laissé le souvenir d'une vie sans tache et d'un dévouement sans bornes à la science, et maintenant il occupe une place distinguée dans la liste des hommes qui ont honoré la France, non moins par leurs écrits que par la noblesse de leurs sentiments et la pureté de leur caractère.

Ernest Breton,
membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE. (28e *session.*)

Une société scientifique appelée l'*Institut des Provinces* et dont est fondateur et directeur M. de Caumont, correspondant de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, a institué, depuis 1833, un congrès scientifique annuel, qui s'assemble et siége successivement dans une des villes principales de France. A ce congrès sont invités tous les amateurs de la science. — Il s'en trouvait cette fois environ huit cents d'inscrits, dont parmi eux quelques dames.

Les travaux sont répartis en six sections : — sciences naturelles — agriculture, industrie et commerce — sciences médicales — histoire et archéologie — littérature, philosophie, économie sociale et beaux-arts — enfin sciences mathématiques et physiques.

Le session a duré dix jours, dont chaque soir avait une assemblée générale. Les travaux étaient préparés dans chaque section pendant la journée.

Des promenades archéologiques, des visites dans les établissements publics ou même privés, citadins et agrestes, étaient organisées à des jours convenus.

Les séances générales étaient consacrées à lire des mémoires préalablement visés dans les sections, et à recevoir des communications verbales sur des sujets intéressant la science.

Le Président général fut Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, sénateur, qui prit quatre fois la parole, pour ouvrir la session, pour

Digitized by Google

la clore, sur les orphelinats agricoles, et sur le mouvement archéologique dans le diocèse de Bordeaux.

Les principaux sujets traités dans ce congrès sont :

1° *L'utilité des oiseaux en agriculture,* par M. l'abbé Decorde. On y fait voir qu'ils suivent le laboureur pour dévorer les vers que le soc arrache à la terre, et le semeur pour saisir la graine restée à la surface.

2° *L'influence prochaine du percement de l'isthme de Suez*, par M. Couture.

3° Plan d'un *Canal maritime de jonction à la Méditerranée*, par M. du Peyrat. L'auteur propose deux canaux parallèles, l'un pour la descente à la Méditerranée, l'autre pour la remontée : des locomotives sur de petits chemins de fer riverains entraîneraient les navires les plus chargés et les plus nombreux, moyen le moins coûteux et le plus sûr de tous.

4° Les huîtres cultivées, par M. l'abbé Monis, curé d'Arcachon.

5° La grande question des *Docks à Bordeaux*, pour l'affirmative, M. Bosse, président de la Chambre de commerce; pour la négative, M. Couture; suivant lui, utiles ailleurs, à Lyon, par exemple, inutiles, incommodes et nuisibles à Bordeaux, même quand toutes les voies maritimes projetées seront faites. Reprise de l'affirmative par M. Raoul Balguerie, dans un mémoire très-développé; l'Assemblée se déclare incompétente pour émettre un vœu.

6° *Des réformes agricoles,* par M. de Longuerue. Mémoire de vingt pages rempli de calculs et divisé en ces paragraphes : de l'emploi des engrais; les grandes améliorations foncières; nécessité d'ingénieurs agricoles, chemins vicinaux. Budget des voies vicinales, et classement des chemins nouveaux.

7° *Recherches sur le fluor et sur ses combinaisons métalloïdiques*, par M. Prat.

8° Vient ensuite une longue et brillante improvisation de M. Roux, professeur à la Faculté des lettres, *sur l'originalité nationale des chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV*. La pensée dominante est que la littérature de cette époque est fille de celle du moyen âge, et n'en a pas répudié l'hérédité, tout en se couvrant des noms et des formes de la Grèce antique.

9° *Essai sur les origines religieuses de la ville de Bordeaux*, par M. Ravenez. C'est un mémoire de quatre-vingts pages, et nourri d'une érudition d'une abondance effrayante. Il est divisé en plusieurs paragraphes, dont voici les titres : État de la question; Grégoire de Tours, Sulpice Sévère; — Église de Lyon; — Observations sur le texte de Sulpice Sévère;

Digitized by Google

— l'Invasion de Chrocus, époque où elle a eu lieu, conséquence; — l'Église de Bordeaux; la tradition; — Évangélisation de l'Espagne; — les Eglises de l'Aquitaine, leurs traditions; — l'Eglise de Bordeaux au IIe siècle; fondation de l'église de Nantes, l'église de Bigorre; — les Diptyques des évêques; Orientalis, saint Delphin, saint Amand, saint Fort, Gallicin; — Note sur les saints d'Aquitaine qui ont porté le nom de *Clarus;* — Observation sur saint Seurin de Bordeaux. Ce mémoire paraît destiné à combattre une opinion qui eut un grand succès à partir du milieu du XVIIe siècle, et dont le premier auteur est le chanoine Descordes, et le second, l'érudit Launoy, lesquels, s'appuyant sur un texte de Grégoire de Tours et sur un autre de Sulpice Sévère, rejetèrent toutes les traditions. — Mais tout en gardant mon ignorante modestie d'entrer dans une discussion si savante, je me permettrai, pour mon propre usage, une petite réflexion philosophique : hors des actes authentiques et monuments contemporains, y a-t-il d'autres preuves que la tradition? Les chroniqueurs sont-ils toujours des témoins fidèles *de visu et auditu?* Les historiens qui écrivent longtemps après et ne produisent pas les titres, sont-ils autre chose que des narrateurs de ouï-dire; et alors, ils n'auraient pas plus d'autorité que la tradition; ils en auraient peut-être moins, car ils sont isolés... sur ce point, je m'arrête. Il y a néanmoins une règle de logique judiciaire que, comme jurisconsulte, je suis recevable à rappeler; c'est qu'un témoignage négatif est sans valeur : de ce que je n'ai pas vu ou entendu ce qu'il s'agit d'éclaircir, il ne s'ensuit pas que cela n'ait pas eu lieu.

10° *Étiologie et prophylaxie du lymphatisme et de la tuberculose*, par le docteur Sarraméa. Il rappelle les causes trop connues de ces affections morbides, et les remèdes ou plutôt les préservatifs: air pur, nourriture fortifiante, chaleur, lumière, gymnastique. Il exprime le vœu d'établissements où l'enfance trouverait ces préservatifs, principalement sur les rivages de la mer.

11° *De l'application des sciences physiques et chimiques à la biologie*, par le docteur Micé. Cet élégant écrit de dix-sept pages est dirigé surtout contre ceux qui ne veulent pas de cette application. Car l'école est, à ce qu'il paraît, malgré le programme des examens, profondément partagée à ce sujet. L'auteur fait ce raisonnement : il y a de l'analogie entre la vie des plantes et la vie animale; or, pour la connaissance de la végétation on ne rejette pas la physique et la chimie; donc, etc.

Je n'ai point analysé le discours de Mgr Donnet sur les *Orphelinats agricoles*, j'ai craint d'en affaiblir la pensée et le sentiment. Ce que j'y remarque, surtout avec intérêt, c'est que non-seulement les raisons de

Digitized by Google

fonder ces établissements sont mises en évidence, ce qui n'était que trop aisé, mais les moyens de le faire sont démontrés, les ressources indiquées, les principales bases du règlement posées. Ce discours sera, il faut l'espérer, quelque jour, débité à la grande Assemblée législative dont l'auteur est l'un des membres.

Dois-je mentionner quelques pages de M. Desmoulins sur la question de l'*Abus du tabac*, moi qui déteste cette drogue sous toutes ses formes? On ne peut pas combattre cet abus avec plus d'esprit et montrer en moins de paroles les raisons secrètes et plus fortes que tous les raisonnements de sa durée probable. Les femmes seules, ces reines de la mode, auraient pu chasser l'usurpateur, mais elles ont perdu leur empire sur le sexe fort.

L'énoncé des vœux recueillis par la Commission centrale du Congrès termine le volume; ces vœux, au nombre de vingt et un, s'adressent respectivement aux divers ministres, au préfet de la Gironde et au maire de Bordeaux.

Au milieu de tous ces travaux si sérieux la poésie est venue jeter quelques fleurs. L'*Isthme de Suez* n'a pas seulement été loué, avec de bonnes raisons en prose, il est célébré en vers par M. Py, professeur à l'Ecole de Sorèze dans un dithyrambe sous cette épigraphe : *Et renovabis faciem terræ*, et en cinq parties qui sont autant d'odes, ayant chacune leur rhythme particulier : les idées en sont grandes; l'enthousiasme y abonde, le sujet en est si puissant d'intérêt!

M. Giraud, homme de lettres, lit, dans la quatrième séance, deux pièces de petits vers en forme de stances, dont l'une, l'*Oiseau-Mouche*, semble scintiller comme son sujet, et serait chantée agréablement sur quelque air du XVIe siècle; et l'autre, en stances, *Isle aux Cocotiers*, est la description poétique d'une des Antilles.

Madame Claire Brunne joint, à ce qu'il paraît, à l'art des vers celui de la déclamation. Elle récite deux pièces en vers de douze syllabes, en rimes croisées et en stances de quatre vers. La première pièce est intitulée : *les Chants de la Nature dans son silence*, et l'autre, *A Dieu!* Le style, comme les sujets, en sont très-extatiques.

Enfin M. Minier, ancien président de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a traité, dans deux pièces de vers, deux lieux communs (c'est toujours d'un lieu commun que le poëte, que l'artiste doit s'emparer. Tout consiste dans la manière et dans le goût, et c'est la façon de le faire qui fait tout.)

La première est une pièce intitulée : *l'Art et la Foi*; il y prouve, en cent cinquante grands vers à rimes riches et régulières, dans un langage

Digitized by Google

élevé et d'un style clair et poétique, ce que nous savons tous, qu'il n'y a point de vrai artiste sans conviction de cœur. — La seconde pièce a plus de trois cents vers de huit syllabes en rimes croisées très-riches aussi. C'est un apologue : *le Fou du Roi*. Une moralité bien commune : *le Bonheur n'est qu'une chimère; — Personne au monde n'est heureux*, dit le roi, répètent tous les grands de sa cour. Mais Briscambin nie l'absolu de cette vérité, il connaît une exception; ce n'est pas lui, grands dieux ! lui *qui fait jour et nuit le métier, — l'affreux métier de toujours rire*. Mais il montrera au roi un homme heureux, « heureux, Sire, autant qu'on peut l'être. » Accepté. Cet heureux demeure loin de la cour, loin de la ville. Comme Jupiter et Mercure, « tous deux en pèlerins vont visiter ces lieux. » Ils trouvent un vieillard ferme sur ses jambes, l'œil bon, la main légère, l'esprit gai; il fuit le luxe, les honneurs, la célébrité, il ne s'émeut ni de la paix, ni de la guerre, ni des révolutions de palais. « Mais j'aperçois cette fleur qui a soif; excusez, messieurs, vous seriez le roi, je ferais de même... » Le roi dit : — « Oui, cet homme est heureux. Sortons. » Et il tint sa promesse envers Briscambin; il le fit son premier ministre. « Et jamais, ajoute l'histoire, — l'État ne fut mieux gouverné. »

P. Masson.

LES LOIS DE LA MONARCHIE ITALIENNE

(*en italien*)

Par M. Carfora.

Les lois de la monarchie italienne, titre d'un ouvrage de notre collègue M. l'avocat Carfora, écrit en italien et dont les trois premières parties sont publiées; bientôt seront publiées les suivantes : la transmission de la propriété, le régime hypothécaire, l'ordre judiciaire.

Un avant-propos et un premier paragraphe intitulé *l'Ordinamento administrativo italiano*, le tout comprenant douze pages in-4, ne sont guère qu'une entrée en matière; c'est naturellement l'exaltation de l'unité italienne, l'espérance de la voir se réaliser bientôt et autres idées patriotiques, mais générales.

Le sujet propre commence à être exposé à la page 13 en ces termes : « Les éléments des lois sur l'ordre administratif sont : 1° la circonscription territoriale de la commune et de la province ou département (*compartimento*) ; — 2° le personnel de l'administration municipale ; — 3° l'élection des membres de cette administration ; — 4° l'office et la juridiction des

Digitized by Google

mêmes; — 5° le gouvernement de la province; — 6° la juridiction; — 7° l'élection. »

Je ne puis et ne dois pas exposer la doctrine de l'auteur et les développements qu'il donne à ses réflexions; je me borne aux chefs qu'il a traités.

Il pose les bases de sa législation, *Schema di legge*, comme il dit. Ainsi : « Titre Ier : De la circonscription territoriale; art. 1er : l'État est divisé en communes ou municipes. » (Ici l'auteur entre dans des détails administratifs plus ou moins arbitraires.)

« Titre II, chapitre Ier : La commune, par son administration intérieure et domestique, est autonome et indépendante; pour les affaires mêlées avec celles des autres communes et pour le compte à rendre, elle dépendra du conseil de la commune. » — Suit, art. 7, 8, 9, 10, l'énumération des fonctionnaires et servants, depuis le gonfalonier jusqu'au geôlier, et, après, l'office et le service de chacun d'eux avec leurs traitements et la durée de leurs emplois. — « Chapitre II : De l'élection des officiers municipaux, art. 13-34... » Un paragraphe qui termine ce chapitre disserte sur l'ancien régime et ses vices et l'excellence de la réforme proposée, et finit par une réflexion favorable à la théorie du libre-échange.

Le Titre III commence à l'art. 35; l'art. 36 énumère ce qui est de la juridiction du municipe : l'instruction primaire, l'hygiène publique, la bienfaisance, les ouvrages publics, les fêtes et solennités et neuf autres divisions trop longues à répéter ici. Les chapitres suivants traitent du gonfalonier, du collége des *priori* (municipaux), du secrétaire-archiviste, du trésorier, des assesseurs (adjoint du gonfalonier), du censeur électoral, des salariés.

Sous six autres titres on règle la personnalité de la commune et son patrimoine; on pose les statuts municipaux, le conseil provincial, les conseils provinciaux exceptionnels; on traite des affaires mêlées avec des communes qui ne font pas partie de la même province; des ouvrages publics.

Après quoi l'auteur passe à une autre division :

« Des lois pénales, partie Ire : Responsabilité, pénalité. » Un discours de quinze pages en quatre paragraphes développe la théorie de l'auteur sous les divers aspects philosophique, politique et moral. Il est suivi de son projet d'un « nouveau code de lois pénales » dont la rédaction est terminée par :

« Dispositions générales, art. 1er : Tout acte qui viole le droit d'autrui naturel et légitime en l'altérant, l'amoindrissant, le détruisant, est imputable et est dit délit (*reato*), etc. (1-13). — Conditions de la responsabilité (14-16). — Degrés de la responsabilité en raison de la personne coupable,

Digitized by Google

— en raison de la cause du délit, — en raison de l'acte imputable (17-29). Section V : Des complices (30-37); — de l'augmentation, cessation ou extinction de la responsabilité (38-52). — Chapitre II : De la pénalité ; les peines expiatoires sont : la réclusion, les travaux publics, la relégation, la dégradation civique (53-66). — Peines correctionnelles. Ce sont : la prison, la relégation *(il confino)*, l'interdiction ou suspension de l'exercice de l'un ou de plusieurs des droits spécifiés par la loi. — Dispositions communes aux deux catégories de pénalités ; — passage ou transition d'une peine à l'autre. — Encore, ici, un ample exposé des motifs des articles proposés. »

Une troisième division est intitulée « Du mariage » ..... « Publicistes et théologiens, canonistes et jurisconsultes, dit l'auteur, ont mis la main à l'œuvre pour soutenir les droits de l'une des puissances (spirituelle et temporelle) à l'exclusion de l'autre... Une école philosophique fait entrer dans cette rivalité exclusive une troisième puissance, la paternelle, sur ce motif que le mariage fonde la famille..... » Après le développement de sa thèse, l'auteur passe à la rédaction de ses articles. Ce sont à peu près ceux de notre Code. Il traite spécialement du mariage à l'étranger et du mariage des étrangers dans l'Etat; de l'état du veuvage ; du divorce; des enfants des époux séparés.

On pense bien que le jurisconsulte, qui se fait ici législateur en projet, n'a pas manqué de développer amplement sa théorie. Nous avons pu remarquer qu'il réglemente le *divorce* et ne parle point de la *séparation de corps*, c'est qu'il ne l'admet point civilement ; il la trouve plus immorale que le divorce : « *La separazione personale è assai meno utile e più immorale del divorzio — aggiungerò di più è un atto ingiusto e che veramente offende la libertà* (*p.* 154)... » « *La separazione di due conjugi... che sotto pena dell'azione, per adulterio, condanni una giovine sposa ad una poco naturale astinenza, infligge il più delle volte una grave pena a un innocente, nè credo sia necessario demostrare... la verità di questa sentenza...* » Il y a là une dissertation en dix paragraphes et trente pages, dans laquelle on lit bien des propositions quelque peu hétérodoxes. Mais ce sont de pures théories sans danger; elles n'ont rien de bien nouveau ; elles laissent à chacun sa liberté de conscience.

L'auteur a mis du feu et de l'imagination dans son style. Il a eu en vue l'unité espérée de l'Italie, et il a commencé avec raison par ces deux objets : la constitution de la commune, la constitution de la famille. Entrant dans les moindres détails, il a oublié les frottements, les résistances sans cause apparente; c'est ce qui arrive assez souvent à la franchise, à l'ardente

Digitized by Google

bonne volonté, à l'inexpérience propres à la jeunesse, qui va quelquefois jusqu'à la violence. Néanmoins notre livre est loin de cet excès criminel, et l'auteur a protesté plusieurs fois à l'encontre, quand il se sent approcher du précipice.

Certainement il y a une bonne organisation dans sa commune, mais j'ai peur que les gens du métier ne lui disent que ses bonnes idées sont depuis longtemps mises en pratique et que d'autres sont inopportunes, embarrassantes, superflues ; qu'il y a un milieu difficile à discerner et plus difficile à garder entre la commune autonome et l'État ; que cela dépend des *espèces*, comme nous disons au Palais.

Quant au divorce, il s'était introduit aisément dans un régime dont la maxime était « liberté ou la mort » l'incompatibilité d'humeur de la part d'un seul conjoint y suffisait. Mais il avait été réglé avec une grande maturité dans le Code, où il marchait côte à côte avec la séparation. C'était bien (le principe admis) la loi la plus parfaite dans sa conception et dans sa rédaction. Douze ans après survint une loi ainsi conçue : « Le divorce est aboli. » Le vote en fut emporté sans exposé de motifs, sans discussion, au dernier jour de la session législative, à la grande surprise de ceux qui avaient confectionné la loi et de ceux qui l'avaient étudiée, et on laissa sur la matière une lacune qui n'est pas encore remplie, après bien des tentatives depuis quarante-sept ans. P. Masson, *membre de la 3e classe.*

CHRONIQUE.

Tous nos collègues apprendront avec joie que le vénérable doyen de l'Institut historique, M. Alix, vient de recevoir enfin la croix de la Légion d'honneur, digne et trop tardive récompense d'une longue carrière de dévouement au pays et à la science. M. Alix compte quarante-cinq ans de services civils et quatre ans de service militaire. En octobre 1791, il entrait déjà dans les bureaux de l'Intérieur sous le ministère de M. Delessert ; à la création de l'Université impériale, il passa dans ceux du grand maître qui sont devenus le noyau du ministère de l'Instruction publique. Les lecteurs de notre journal ont pu y voir souvent la preuve de l'utile emploi que M. Alix sait faire des loisirs si bien mérités que lui laisse sa retraite. Malgré son grand âge, il n'a cessé d'être assidu à nos séances que depuis un accident qui, en lui rendant la marche difficile, n'a rien ôté à la verdeur et à la lucidité de son esprit, non plus qu'à la douceur et au charme de son caractère.

A. RENZI, *Administrateur.* — Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LE MARÉCHAL DE SAXE.

Maurice de Saxe, *duc de Courlande et de Semigalle, maréchal général des camps et armées du roi*, naquit sur une terre étrangère, mais la France l'adopta, et puis, comme le dit fort judicieusement *Turpin* (1), la patrie d'un grand homme est le pays qui fut le théâtre de sa gloire, et l'arbre transplanté appartient au sol sur lequel il étale le luxe de ses rameaux et de ses fruits.

Plusieurs auteurs sont en désaccord sur le lieu de naissance du comte de Saxe. *Groslier de Tournemine* croit qu'il vint au monde à *Lewenhaupt*, petit village de la comté de *Kœnigsmark*; *le chevalier de Courcelles* prétend, dans son excellent ouvrage (2), que *Goslar* revendique cet honneur; mais *Turpin, Pierre de Choisy*, et principalement le *baron d'Espagnac* (3), contemporain et ami du maréchal de Saxe, affirment que *Dresde* est sa ville natale. Ces trois historiens font trop autorité en pareille matière, pour que nous puissions révoquer en doute leurs assertions.

Notre héros, fils naturel de *Frédéric-Auguste, électeur de Saxe* (4), et de la comtesse *Aurore de Kœnigsmark*, naquit à Dresde le 19 octobre 1696. La comtesse voulut faire de son fils un prince accompli et surtout un homme de guerre; elle réussit au delà de ses espérances. Confié aux soins de M. d'Alençon, Maurice ne tarda pas à dépasser son maître dans l'art du maniement des armes, et, dès l'âge de douze ans, les exercices violents auxquels il se livrait avaient décuplé cette vigueur extraordinaire qu'il tenait de son père.

Un chroniqueur (5) raconte qu'un brasseur de Dresde, doué d'une force

(1) *La France illustre* (t. II, p. 3).

(2) *Dictionnaire historique et biographique des généraux français* (t. II, p. 3).

(3) *Joseph d'Amarzit de Sahuguet, baron d'Espagnac*, promu au grade d'aide de camp en 1742, pendant les campagnes de Bavière, devint l'ami de Maurice de Saxe et le suivit dans les Flandres. Il eut l'honneur de le seconder en qualité d'aide major général d'infanterie. Le *baron d'Espagnac* a publié plusieurs ouvrages stratégiques du plus haut mérite, entre autres : les *Campagnes du roi, essai sur la science de la guerre*, et l'*Histoire du maréchal de Saxe*, publiée à Paris en l'année 1773.

(4) Élu roi de Pologne le 27 juin 1697.

(5) Bavent, *Mémoires secrets* (t. III, p. 117-118).

Digitized by Google

herculéenne, essaya de lutter, à cette époque, avec le jeune comte ; Maurice de Saxe bondit sur son redoutable antagoniste et ne tarda pas à le terrasser. Ce courage indomptable et cette bravoure à toute épreuve, bien rare chez un enfant, présageaient ce qu'il devait être un jour. Etudiant avec ardeur les opérations stratégiques des grands capitaines de l'antiquité, il sentit son cœur battre d'orgueil lorsqu'il put apprécier les beaux faits d'armes des *Othon*, des *Henri de Saxe* et des *Vitikind*, ces illustres défenseurs de la vieille Germanie.

Déjà les royaumes du Nord se livraient une guerre acharnée, le Danemarck était au pouvoir de *Charles XII* qui, non content de cette victoire, venait de tourner ses armes contre la Pologne. Maurice de Saxe, dominé par son goût pour les combats, quitta sa mère en 1708 et alla rejoindre l'armée des alliés devant *Lille*, dont la défense avait été confiée au *maréchal de Boufflers*.

Contrairement au prince *Eugène* qui, né en France et repoussé par le chef de l'Etat, en devint bientôt la terreur, le comte débuta contre une nation dont il devait être plus tard le plus noble et le plus glorieux soutien. A peine âgé de treize ans (1709), il fit le siége de *Tournay* et y remplit les fonctions d'adjudant général. Sa belle conduite et l'énergie chevaleresque dont il fournit de brillantes preuves à ce siége et à la bataille de *Malplaquet*, lui valurent les éloges du comte de Schulembourg et l'affection du duc de Malborough et du prince Eugène.

Après avoir servi courageusement sous les ordres de Pierre le Grand devant la place de Riga, il passa en Flandre et se joignit à l'armée des alliés qui assiégeait Béthune. Maurice de Saxe, dont l'intrépidité électrisait les soldats, s'installa dans la tranchée au milieu des fascines enflammées et de la mitraille ; le prince Eugène et le duc de Malborough le blâmèrent de cette incroyable témérité, et un écrivain du temps (1) s'écria énergiquement, en parlant de ce fait mémorable : « Durant cette chaude journée, le comte de Saxe a fait *litière de lauriers.* » Béthune, Aire et Saint-Venant ayant été emportés d'assaut, le comte se rendit à Dresde. Pendant son absence, le premier ministre du roi Auguste, employant la calomnie la plus infâme, obtint l'exil de la comtesse de Kœnigsmarck par l'entremise de la nouvelle favorite. Maurice, qui adorait sa mère, partit avec elle pour l'*abbaye de Quedlimbourg* (2) afin d'y passer l'hiver. Cette existence pacifique ne pouvait pas convenir longtemps au héros de Béthune. Dès l'année sui-

(1) Brunoy de Saint-Gilles (*Mémoires historiques*, t. II, p. 107).

(2) La comtesse de Kœnigsmarck était doyenne de ce chapitre, un des plus renommés de l'Allemagne et de la religion luthérienne.

Digitized by Google

vante, il se distingua en Poméranie à la prise de Treptow, aux siéges de Stralsund et d'Usedom, et à la sanglante affaire de Gadebusch, dans le duché de Mecklembourg. Les troupes étant rentrées en Saxe, le comte se dirigea de nouveau vers Dresde, son quartier général en temps de paix. C'est à cette époque (1713), que, cédant aux sollicitations de sa mère, il épousa la comtesse de Loben. Les passions fougueuses de Maurice étaient incompatibles avec les devoirs qu'impose le mariage, aussi, ses nombreuses bonnes fortunes ne tardèrent-elles pas à faire de cette union un enfer anticipé. La comtesse voulait être aimée sans partage; le comte méconnut cette affection sincère et s'abandonna sans réserve à la légèreté de ses goûts. Pour faire cesser un scandale sans cesse renaissant, ils consentirent mutuellement à demander l'annulation de leur mariage, qui fut prononcée en 1720, et, en attendant, Maurice résolut de voyager en France.

A son arrivée à Paris, le prince de Dombes et le comte de Charolais le présentèrent au Régent. Les hautes qualités du comte de Saxe furent appréciées comme elles méritaient de l'être, et Philippe d'Orléans lui offrit le grade de maréchal de camp au service de la France (1). Le comte accepta cette faveur avec la plus vive reconnaissance, et, après la dissolution de son mariage, il obtint l'agrément du régiment d'infanterie allemande de *Gredders*.

La France était en paix avec les puissances européennes; le comte de Saxe, employant ce temps à l'étude approfondie des mathématiques, et surtout à la partie qui concerne l'attaque et la défense des places, fut bientôt capable de diriger lui-même les travaux des tranchées dans les siéges qu'il eut à soutenir. Le commentateur des œuvres de *Polybe* (2) s'exprime ainsi, en parlant du comte : « *Il faut exercer les troupes à tirer selon la méthode que le comte de Saxe a introduite dans son régiment, méthode dont je fais un très-grand cas, ainsi que de son inventeur, qui est un des plus beaux génies pour la guerre que j'aie connus.* »

La considération dont jouissait Maurice ne tarda pas à devenir populaire. Les Courlandais, craignant d'être annexés à la Pologne par la mort prochaine de leur duc, Ferdinand de Ketler, s'empressèrent de désigner le comte de Saxe pour son successeur. Flatté de l'honneur que lui faisait un peuple libre, le futur duc de Courlande partit pour Riga, prétextant les droits qu'il avait en Livonie du chef de la comtesse de Kœnigsmarck, sa

(1) Il reçut le brevet le 7 août 1720.
(2) Le chevalier Folard (*Commentaires sur Polybe*, t. III, liv. II, chap. XIV).

Digitized by Google

mère. La duchesse douairière de Courlande, Anne Iwanowna (1), qu'il vit à Mittau, lui promit d'appuyer son élection, s'il consentait à l'épouser après la réussite ; le comte jura amour et fidélité à sa noble protectrice, et, malgré les prétentions de deux princes de la maison de Hesse, le duc de Holstein et le prince Mentzikow, il fut proclamé à l'unanimité le 28 juin 1716.

Les Polonais, qui voulaient réunir la Courlande à leur république, protestèrent contre cette élection qu'ils taxèrent d'illégalité. Maurice de Saxe répondit que la Courlande était libre d'élire un souverain de son choix, et qu'il saurait faire respecter la volonté du peuple courlandais; mais déjà une ligue se formait contre lui. La Diète, assemblée à Grodno, lui intima l'ordre de se présenter devant son tribunal, et, sur son refus de comparaître, elle lança contre le nouveau duc un arrêt de proscription (2). Le comte se retira à Lubeck, et dès qu'il eut levé une troupe d'un millier de paysans et de soldats, il écrivit à ses amis afin d'obtenir au plus vite des secours d'hommes et d'argent.

Mlle Lecouvreur, célèbre actrice de la *Comédie Française*, ayant eu connaissance de la fâcheuse position du comte de Saxe, qu'elle aimait tendrement, n'hésita pas à engager son mobilier et ses bijoux, et lorsqu'elle fut ainsi dépouillée, elle lui fit passer une somme de quarante mille livres.

« Mlle Lecouvreur, dit le *baron d'Espagnac* dans son *Histoire du maréchal de Saxe* (3), était aussi recommandable par la noblesse de ses sentiments que par son esprit. Bien loin de détourner le comte de Saxe des occupations dignes de son état, elle lui échauffait son ambition par l'élevation de son âme. Elle l'aida toujours de ses conseils les plus sages, dans les occasions intéressantes où il en eut besoin. »

Le comte de Saxe ayant à lutter contre les forces combinées de la Russie et de la Pologne, se rendit, avec sa petite armée, dans l'île d'Uzmais, et malgré l'héroïsme dont il fit preuve, il fut obligé de céder devant le nombre et se dirigea vers Paris pour la revue de son régiment. Bientôt après, le 20 avril 1738, il repartit pour Dantzick, et se présenta chez la duchesse douairière de Courlande, avec l'espoir de renouer une liaison qui pouvait, non-seulement rétablir sa fortune, mais lui permettre de prendre sur ses puissants ennemis une éclatante revanche. La duchesse Iwanowna s'était véritablement attachée à Maurice ; mais elle avait malheureusement con-

(1) Anne Iwanowna était fille du czar Iwan Alexiowitz, frère de Pierre le Grand.

(2) Un pamphlet du temps, dit plaisamment à ce propos : « Maurice de Saxe, qui est » doué d'un grand appétit, a refusé de se soumettre à la diète. »

(3) T. I, p. 60.

Digitized by Google

servé au fond de son cœur l'amer souvenir des nombreuses intrigues dont il s'était rendu coupable durant son séjour à Mittau ; et, sans la dernière de ses aventures galantes, qui fit découvrir toutes les autres, le comte devenait l'époux d'une princesse destinée à monter sur le trône de Russie (1).

La duchesse de Courlande lui déclara sèchement qu'il ferait bien de renoncer à ses nouveaux desseins, car on négociait son mariage avec le prince *de Hesse-Hombourg*. La force d'âme de Maurice ne fut pas ébranlée par cet échec. Un mois plus tard, le ministre, qui avait constamment desservi la comtesse de Kœnigsmarck et son fils, rendit le dernier soupir. Ce ministre laissait une veuve jeune, belle, riche, et issue d'une grande famille polonaise. Se venger du mari en épousant la veuve et profiter des biens immenses qu'il avait accumulés, était agir avec une rare habileté. Le comte poursuivit ce projet et il était sur le point de réussir, lorsque des intrigues nouvelles firent rompre ce mariage. A cette époque, la comtesse de Kœnigsmarck mourut, à peine âgée de quarante-huit ans. Maurice de Saxe, profondément affligé de cette perte cruelle, mit ordre à ses affaires et rentra en France. A son arrivée à Paris, il se livra de nouveau à ses études de prédilection; ses *Rêveries*, qu'il composa en moins de quinze jours, se distinguent par des nouveautés pleines de hardiesse et des vues d'une grande profondeur.

Les Courlandais, sans cesse tracassés par la Pologne et menacés par la Russie, étaient dans l'impossibilité de soutenir l'élection du comte de Saxe. Ils proposèrent au vieux duc Ferdinand de se marier, espérant, par ce moyen, mettre un terme aux poursuites incessantes de leurs oppresseurs. Le duc y consentit et épousa, en 1730, la princesse Jeanne-Madeleine de Saxe-Weissenfels. Maurice, ne perdant pas l'espoir de faire valoir ses droits au duché, mit tout en usage pour rentrer dans les bonnes grâces de l'impératrice *Iwanowna*, mais il paraissait ignorer qu'une femme n'oublie jamais les blessures faites à son amour-propre. La czarine chassa de la cour l'imprudent gentilhomme qui avait parlé en faveur du comte de Saxe, et défendit qu'à l'avenir son nom fût prononcé en sa présence.

Après la mort, en 1733, du roi de Pologne, son père, Maurice se rendit auprès du prince royal. L'électeur de Saxe offrit au comte, son frère, le commandement général de son armée ; mais le fils du roi Auguste, dont le grand cœur ne transigeait jamais avec le devoir, le remercia et se dirigea vers Paris le 28 juillet. La noble conduite du comte de Saxe, en cette circonstance, prouve combien était grande sa sympathie pour sa patrie

(1) La duchesse de Courlande fut proclamée impératrice de Russie en février 1730.

Digitized by Google

d'adoption ; la France lui fut reconnaissante de cette preuve d'attachement, et l'histoire a consigné ce fait dans ses fastes glorieux.

La mort du roi de Pologne préoccupait sérieusement les divers cabinets de l'Europe ; l'Autriche et la Russie appuyant le nouvel électeur, le roi de France, qui voulait faire revivre les prétentions du roi Stanislas, fut offensé de l'affront fait à son beau-père, et se détermina à conclure une alliance offensive et défensive avec l'Espagne et la Sardaigne. Louis XV fit communiquer, par M. de Chauvelin, à tous les ministres étrangers accrédités auprès de la cour de Versailles, qu'il s'opposerait de toutes ses forces aux entreprises qui tendraient à gêner la liberté des Polonais dans l'élection de leur souverain. L'empereur répondit à cette déclaration par une contre-déclaration non moins énergique, de telle sorte que ces préludes opérèrent des préparatifs de guerre de part et d'autre.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, le comte de Saxe se dirigea vers l'armée du Rhin, commandée par le maréchal de Berwick ; il se distingua à la prise du fort de Kehl et alla rejoindre, devant les lignes d'Etlingen, le maréchal qui lui dit, en l'apercevant : « Comte, j'allais faire venir trois mille hommes du corps de M. de Noailles, mais vous seul me valez ce renfort ; il s'agit ici de l'honneur de la France, il est inutile que je vous le recommande. » Maurice pénétra dans les lignes à la tête d'un détachement de grenadiers, et balaya en moins d'une heure les Impériaux qui abandonnèrent leur artillerie, et un grand nombre de morts et de blessés. Le comte s'était couvert de gloire dans cette périlleuse affaire ; les généraux et les princes, qui faisaient partie de l'armée, lui adressèrent les éloges les plus chaleureux pour ce beau fait d'armes. Après la prise de Philipsbourg, au siége duquel il accomplit des prodiges de bravoure, il reçut, le 1er août 1734, le brevet de lieutenant-général, digne récompense due à son mérite et à sa valeur. A la suite de cette brillante campagne, Maurice de Saxe fut mandé à Fontainebleau, et le roi le complimenta devant toute la cour.

Les troupes françaises, trop fatiguées par la dernière campagne pour cueillir de nouveaux lauriers, prirent un repos nécessaire et vécurent dans leurs quartiers aux dépens de l'ennemi. Au commencement de mai 1735, l'armée se dirigea vers le Rhin, sous les ordres du maréchal de Coigny. Les forces auxiliaires de l'Empire, qui venaient journellement augmenter les troupes du prince Eugène, ne tardèrent pas à dépasser de beaucoup celles de la France. Le prince avait conservé les camps d'Heidelberg et de Brukshal, afin de pouvoir entrer dans le pays Messin en traversant le fleuve à Manheim. Le danger était imminent ; le maréchal de Coigny rappela ses

Digitized by Google

troupes qui étaient sous Mayence, et confia quatorze bataillons et dix escadrons au comte de Saxe, pour empêcher les Impériaux d'accomplir leur projet. Maurice, à la tête d'une poignée de braves gens, tint la formidable armée de l'empereur en échec, et, grâce à cette habile manœuvre, la Lorraine fut sauvée. Les deux armées désiraient une action générale pour terminer la campagne; les Français et les Impériaux attendaient ce moment avec impatience, lorsqu'une suspension d'armes fut publiée le 5 novembre. Le 11 avril 1736, les ministres de l'empereur et du roi de France signèrent, à Vienne, le traité de paix, mais comme les cours de Madrid et de Turin refusèrent d'accepter certaines clauses, sa conclusion définitive n'eut lieu que le 18 novembre 1738, et sa notification dans les cours respectives que l'année suivante.

Le roi Stanislas, dans un acte plein de noblesse, venait de signifier son abdication au peuple polonais; le comte de Saxe, à son retour en France, profita des loisirs de la paix, et composa un ouvrage intitulé : *Observations pour rendre un état le plus florissant du monde.*

La souveraineté de la Courlande était le but vers lequel tendaient tous les efforts de Maurice; la mort du duc *Ferdinand,* décédé sans enfants le 6 du mois de mai 1736, lui fit espérer de réaliser enfin son vœu le plus cher. Malheureusement pour le comte de Saxe, l'impératrice Iwanowna protégeait le comte de Biren, qui reçut l'investiture de ce duché; Maurice eut beau protester contre cet acte arbitraire, ses réclamations ne furent pas écoutées, et il fut obligé de subir la loi du plus fort.

Le mariage, en 1739, de *madame Elisabeth de France* avec *don Philippe,* infant d'Espagne, donna lieu à des fêtes publiques qui furent célébrées à Paris et à Versailles. Le comte, ayant été invité à une partie de chasse, fournit devant la cour une nouvelle preuve de sa force prodigieuse. Nous ne parlerons pas de son aventure avec le maréchal ferrant, qui est beaucoup trop connue, nous nous bornerons simplement à relater le fait suivant, que nous puisons à une source certaine (1).

Maurice de Saxe se trouvant à Chantilly, au rendez-vous de chasse, le hasard fit que le maître d'hôtel avait négligé de se munir d'un tire-bouchon. Le comte ramassa un gros clou, et avec ses doigts seuls le tordit en spirale, au grand étonnement de l'auguste assemblée. Malgré ces distractions passagères, le comte de Saxe ne perdait point de vue ses prétentions au duché de Courlande. La noblesse et les états lui étaient acquis et l'informaient exactement des événements qui s'accomplissaient. Afin de mieux

(1) *Histoire de Maurice, comte de Saxe* (t. I, p. 286-287. *Dresde*, 1760).

Digitized by Google

surveiller ses intérêts, il résolut de passer l'hiver à Dresde; il partit vers le milieu de décembre 1739, mais une chute de cheval qu'il fit à Mauritzbourg, le mit dans l'obligation de rentrer en France et d'aller prendre les eaux de Balaruc. Sur ces entrefaites, Maurice apprit la mort de sa cruelle ennemie l'impératrice de Russie (1) qui, prévoyant sa fin prochaine, avait nommé le comte de Biren, duc de Courlande, régent de l'empire. Le nouveau régent, abusant de son autorité, s'attira l'inimitié des grands, et douze jours après son avénement au pouvoir, le duc et la duchesse de Brunswick, père et mère du jeune czar, le firent enfermer dans le château de *Schusselbourg*. A la nouvelle de cette disgrâce, le comte de Saxe mit ses droits en avant auprès du ministère polonais et de la Russie. Ses démarches furent infructueuses comme par le passé; le duché de Courlande lui échappa encore, et le prince *Louis-Ernest de Brunswick-Lunebourg* fut élu le 14 juin 1741.

La paix dont jouissait presque toute l'Europe avait été interrompue par la mort de l'empereur *Charles VI* (2); l'archiduchesse *Marie-Thérèse*, fille aînée de l'empereur et épouse du *grand-duc de Toscane*, se fit proclamer reine de *Hongrie* et de *Bohême*, duchesse d'*Autriche* et princesse souveraine des provinces appartenant à son père, en vertu de la Pragmatique Sanction. Les *électeurs de Saxe* et *de Bavière*, voulurent lui disputer cet héritage, se fondant sur les droits de leurs maisons électorales; la France appuya les prétentions de la Bavière, et le roi Louis XV, par lettres patentes du 20 août 1741, confia quarante mille hommes à l'électeur et le déclara généralissime des troupes françaises. Maurice de Saxe ayant suivi cette armée, sa bravoure bien connue et ses connaissances stratégiques furent admirées par les deux parties belligérantes. Les siéges de Prague et d'Égra, et la prise de ces deux villes, dont l'honneur revint entièrement au noble comte, mirent le comble à sa grande réputation militaire. Par commission du 30 mars 1743, le roi lui accorda l'agrément de lever, avec le titre de mestre-de-camp, un régiment de cavalerie légère. Ce régiment, composé de mille hommes aguerris et dignes de servir sous un chef tel que le comte, porta le nom de régiment de Hullands. Après avoir tenu la campagne en Bavière et commandé les troupes dans le Haut-Palatinat, il ramena sur le Rhin l'armée du duc de Broglie, et, s'emparant des lignes de Lauterbourg, il sauva l'Alsace et la Lorraine des déprédations de l'Autriche.

Les nombreux services que Maurice de Saxe avait rendus à sa patrie

(1) Elle mourut le 27 octobre 1740.
(2) Il mourut à *Vienne* le 20 octobre 1740.

Digitized by Google

d'adoption méritaient d'être récompensés; aussi, fut-il fait maréchal de France le 21 mars 1744 (1). Nommé, sous les ordres du roi, au commandement en chef d'un corps d'armée en Flandre, l'illustre maréchal, qui jouissait déjà de la réputation du plus grand capitaine de son siècle, se fit remarquer aux prises de *Menin*, d'*Ypres*, de *Furnes* et du *fort de la Knocke*.

Ces victoires n'étaient que le prélude des événements qui devaient ajouter un nouveau fleuron à sa glorieuse couronne de lauriers. Le comte, n'ayant à sa disposition que quarante mille hommes, arrêta les tentatives de l'armée ennemie, forte de plus de soixante et dix mille soldats, et les alliés,

(1) Une biographie anonyme du comte de Saxe, publiée à Paris en 1759, et dont l'auteur était à coup sûr un homme de guerre jaloux de la gloire de l'illustre maréchal, parle de cette nomination comme d'une faveur accordée plutôt à l'intrigue qu'au mérite. Nous croyons devoir renverser cette odieuse insinuation, et la reproduction exacte du *pouvoir* qui fut expédié au comte prouvera, d'une manière irréfutable, combien grande était l'estime dont le roi Louis XV honorait Maurice de Saxe.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces » présentes lettres verront, salut. Le zèle avec lequel notre cher et bien amé le comte » de Saxe, l'un de nos lieutenants-généraux en nos armées, a abandonné les avan- » tages qu'il aurait pu se procurer en Pologne, pour se dévouer au service de notre » couronne; les succès dont les différentes opérations de guerre qui lui ont été con- » fiées, ont été suivies; les preuves signalées qu'il a données en toutes occasions de » son courage et de sa valeur, d'une sage et prudente conduite ainsi que d'une » parfaite connaissance dans le service militaire, et, enfin, la confiance parfaite qu'il » s'est attirée de toutes celles de nos troupes qui ont servi sous ses ordres, nous ont » fait juger que nous ne pouvions rien faire de plus utile au bien de notre service, » que de le mettre en état par une augmentation d'autorité, de faire usage de ses » talents avec supériorité à la tête de nos armées; de sorte qu'étant, d'ailleurs, per- » suadé de son affection pour notre personne et pour la gloire de nos armées : sçavoir » faisons, que pour ces causes et autres considérations à ce nous mouvant, nous avons ledit » sieur comte de Saxe fait, constitué, ordonné et établi; faisons, constituons, ordonnons et » établissons, par ces présentes, signées de notre main, maréchal de France; et ladite » charge lui avons donnée et octroyée, donnons et octroyons, pour l'avoir, tenir, et, » dorénavant, exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, préémi- » nences, franchises, libertés, gages, appointements, pensions, droits, pouvoirs, facultés, » revenus et émoluments qui y appartiennent, tels et semblables que les ont et pren- » nent, et tout ainsi qu'en jouissent les autres maréchaux de France, encore qu'il ne » ne soit ni particulièrement déclaré ni spécifié tant qu'il nous plaira. Mandons et » ordonnons à tous nos lieutenants-généraux, gouverneurs, capitaines, chefs et con- » ducteurs de nos gens de guerre, et à tous nos officiers et sujets, que ledit sieur » comte de Saxe, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user d'icelui, ensemble de » tout le contenu ci-dessus, pleinement et paisiblement, et à lui obéir et entendre ès » choses touchant et concernant notre service, en ladite qualité de maréchal de » France; car tel est notre plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre » scel à ces dites présentes.

» Donné à Versailles le 26 mars 1744, et de notre règne le 26. Signé : Louis; et sur » le repli : Par le roi, signé : de Voyer d'Argenson, avec paraphe. »

Digitized by Google

réduits à l'inaction par ses belles manœuvres, ne purent rien entreprendre malgré leur supériorité. La science stratégique déployée par le maréchal de Saxe, dans cette mémorable campagne, passe pour un chef-d'œuvre de l'art et doit être signalée comme une des plus belles pages de son histoire.

Le siége de Tournay ouvrit la campagne de 1745; le maréchal de Saxe, atteint d'une grave maladie, fut obligé de subir une opération dangereuse, mais il sut commander à ses souffrances malgré l'affaiblissement de ses forces physiques. Durant la nuit du 30 avril au 1er mai, la tranchée fut ouverte devant Tournay ; cette place importante étant sérieusement menacée, les alliés, dirigés par le duc de Cumberland, décidèrent qu'il fallait attaquer au plus vite l'armée française. Les ennemis, rassemblés dès le 28 avril dans la plaine d'Anderlecht partirent le 30, et se portèrent le 8 mai auprès de Maubray et sur les hauteurs de Vezon. Le comte de Saxe résolut de continuer le siége et de livrer bataille en même temps. Il se rendit maître du village de *Fontenoy*, qui lui parut un poste très-avantageux, et il employa tous les moyens qu'indiquent la sagesse et la prudence pour assurer la victoire de son côté et ménager la vie de ses soldats. Ses succès de l'année précédente lui prouvaient que souvent la supériorité du nombre ne vaut pas une bonne position qui puisse permettre à un général de disposer habilement de ses forces. Alexandre ne défit-il pas, avec cinquante mille Macédoniens, un million de Perses, et, à la bataille de Narva, cent mille Moscovites ne furent-ils pas mis en déroute par huit mille Suédois ayant Charles XII à leur tête? Le maréchal de Saxe sut prévenir toutes les éventualités et aplanir le chemin qui conduit à la victoire. Le 11 mai, à neuf heures du matin, trois colonnes d'infanterie, anglaise, hanovrienne et hollandaise, attaquèrent le village de Fontenoy. Le combat se soutint avec le même avantage de part et d'autre jusqu'à midi; mais, vers le soir, les troupes royales chargèrent toutes à la fois avec cette impétuosité qui caractérise le soldat français, et rendirent inutile la valeur dont les alliés firent preuve durant cette chaude journée. Maurice de Saxe, qui, pendant la bataille, avait énergiquement lutté contre le mal, rentra sous sa tente en proie aux plus atroces douleurs. « Messieurs, » dit-il aux officiers venus pour le féliciter, « vous me voyez dans un état d'anéantissement que je ne peux pas vous exprimer, mais je suis si content de la journée d'aujourd'hui que j'en espère la santé. »

Le 22 du même mois, Tournay capitula ; le roi, voulant donner au maréchal de Saxe un témoignage de son estime, lui accorda les honneurs et les entrées du Louvre (1).

(1) Nous avons reproduit dans une note précédente le *pouvoir* de maréchal de

Digitized by Google

La munificence royale ne se borna pas à cette seule marque de haute distinction. Sa Majesté lui donna la jouissance du château de Chambord, avec toutes ses dépendances, et augmenta ses pensions de quarante mille livres.

La capitulation de *Tournay* fut suivie de la prise de Gand, place forte qui était l'entrepôt général des équipages et des munitions des Alliés. L'armée française, fière à juste titre de ses nombreux succès, poursuivit sa marche triomphale, et bientôt Bruges, Audenarde, Ostende, Nieuport (1) et Ath, furent soumis à la France. Le maréchal de Saxe, souffrant d'un rhumatisme qui lui enlevait l'usage d'une main, méditait malgré sa maladie la conquête de Bruxelles. Pour accomplir cet audacieux projet, il se retira à Gand avec son état-major, et sut endormir la vigilance des

France conféré au comte de Saxe; nous allons, maintenant, citer textuellement le nouveau brevet qui lui fut adressé. Ce brevet, fort peu connu, et que le baron d'Espagnac n'a point transcrit dans son excellent ouvrage, fournit une nouvelle preuve du sincère attachement que le roi Louis XV portait au héros de Fontenoy.

« Aujourd'huy, 6 juin 1745, le roi, étant au camp devant Tournay, a mis en considération les grands services que lui a rendus, et à l'Etat, le sieur comte Maurice de Saxe, maréchal de France, dans tous les commandements qui lui ont été confiés, et particulièrement ceux qu'il vient de rendre sous les yeux de Sa Majesté pendant le siége de Tournay et à la bataille de Fontenoy. Sa Majesté, qui s'était rendue à la tête de son armée, dont elle avait donné le commandement sous ses ordres audit sieur maréchal de Saxe, a reconnu elle-même, par les dispositions qu'il avait faites, tout ce qu'elle pouvait attendre d'un général expérimenté. Les nouvelles preuves qu'il a données de sa valeur, de ses activités et de sa prévoyance dans cette grande journée, où Sa Majesté a remporté une victoire complète sur l'armée des alliés, l'engage à faire de plus en plus connaître l'estime et l'affection dont elle honore le sieur maréchal de Saxe, la satisfaction qu'elle ressent du zèle qu'il a fait paraître en toute occasion, pour la personne de Sa Majesté et pour la gloire de ses armes; elle ne croit pas lui en pouvoir donner des marques auxquelles il soit plus sensible, qu'en lui accordant, et à ses descendants, des distinctions qui répondent à sa naissance, à l'honneur qu'il a d'être frère du roi de Pologne et qui transmettent à la postérité la mémoire de toutes les grandes qualités qui se trouvent réunies en lui. A cet effet, Sa Majesté a déclaré et déclare, veut et entend que ledit sieur maréchal de Saxe et la dame son épouse, s'il venait à se remarier, jouissent durant leur vie de l'entrée au Louvre dans leurs carosses; et la dame son épouse de la séance sur un tabouret devant Leurs Majestés et les enfants de France, lesquels honneurs et prérogatives passeront à l'aîné des enfants et descendants mâles dudit sieur comte de Saxe, qui seront nés en légitime mariage; et, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent brevet, qu'elle a signé de sa main, et fait contre-signer par moi conseiller, secrétaire d'Etat et de ses commandemants et finances. Signé : Louis, et plus bas, Phelypeaux. »

(1) « La perte d'*Ostende* et de *Nieuport* porta aux Anglais un coup mortel; il ne leur restait plus de communication avec les Pays-Bas autrichiens, que par la Hollande. » (*Histoire du maréchal de Saxe,* par le baron d'Espagnac, t. II, p. 120.)

Digitized by Google

Alliés. La prise de Bruxelles était un point d'appui pour s'emparer de tous les Pays-Bas autrichiens, trop faibles pour s'opposer à nos troupes, et ouvrait les portes de la Hollande. Les ordres du maréchal furent exécutés avec un tel ensemble que la ville, quoique flanquée de cent soixante-quatorze tours et de fortifications bien établies, fut investie de toutes parts sans que les assiégés pussent se douter de cet événement. La cité ayant capitulé, les députés chargés de régler les conditions de la capitulation se présentèrent au comte de Saxe : « La garnison sera prisonnière de guerre, » leur dit-il, « telle est ma volonté. » Les députés prétendirent que des secours allaient leur être envoyés, et qu'une condition semblable ne pouvait pas être acceptée. « Eh bien ! messieurs, répondit Maurice, il n'y a que des gens sans cœur qui se rendent quand il attendent du secours ; retournez dans vos murs, et défendez-vous-y ! ! ! » La fermeté du maréchal de Saxe mit les députés dans la nécessité d'accepter son ultimatum, et Bruxelles se rendit le 28 février 1746.

Après l'évacuation de la ville par les Alliés, le vainqueur de Bruxelles partit pour Paris afin de s'entendre avec le roi et les ministres sur les opérations de la campagne. Son séjour en France fut un triomphe de tous les instants ; Sa Majesté lui prodigua ses éloges. Le peuple, juste appréciateur des nobles et grandes actions, l'entoura de son amour et de son profond respect, et, dès le mois d'avril, Louis XV fit remettre à l'illustre maréchal des *lettres de naturalité* conçues dans les termes les plus flatteurs, et le qualifia du titre de : *son très-cher et bien amé cousin*. Le comte de Saxe, poursuivant le cours de ses victoires, se couvrit de gloire à la bataille de Rocoux. Nommé maréchal général des camps et armées du roi, le 12 janvier 1747, il se dirigea la même année vers la Flandre hollandaise, et, après avoir défait l'armée des Alliés à *Lawfeldt*, il reçut le 12 janvier 1748 le brevet que lui conférait le grade de commandant général des Pays-Bas, nouvellement conquis.

Maurice de Saxe voulut prouver au roi son auguste maître, que la reconnaissance est la première vertu des héros, et, en échange de ce commandement, il dota la France du duché de Limbourg dont il s'empara le 8 avril, et de la place de Maëstricht qui capitula le 7 mai.

Le maréchal de Saxe, rendu libre par le traité de paix signé à Aix-la-Chapelle, obtint de Louis XV l'autorisation de ne pas retourner dans les Pays-Bas.

La santé du comte exigeait un repos et des soins indispensables ; il se rendit au château de Chambord, où il fit disposer à son gré des quartiers pour son régiment de cavalerie légère, et forma un haras magnifique,

Digitized by Google

composé des races les plus pures de Pologne et de Russie. Le service de sa maison militaire étant organisé, il partit pour l'Allemagne afin de régler ses affaires, et son passage à Berlin fut signalé par l'accueil bienveillant dont le roi de Prusse l'honora. Le maréchal de Saxe rentra à Chambord, mais, habitué aux exercices violents, la vie paisible des champs ne pouvait pas convenir longtemps à sa nature ardente. Il résolut de fonder une colonie à l'île de Tabago, située dans l'Amérique septentrionale, au nord de l'île de la Trinité. Le sol aride et rocailleux de Tabago, peu propre à la culture, est couvert de forêts servant de repaires à des bêtes fauves; plusieurs puissances avaient déjà fait l'essai de coloniser cet îlot perdu dans la mer du Nord; son importance, à peu près nulle, comme point de relâche, et l'air malsain qu'on y respire, firent abandonner ce projet. Maurice de Saxe devint, avec l'assentiment du roi, propriétaire de Tabago; il allait même y envoyer des ouvriers chargés du défrichement lorsque l'Angleterre et la Hollande s'opposèrent à cet établissement.

Le maréchal de Saxe, entièrement remis de ses fatigues, partagea alors tout son temps entre la surveillance active de son régiment et le plaisir de la chasse. Naturellement porté à la bienfaisance, il savait deviner l'infortune, et ses dons ne froissaient jamais ceux qu'il obligeait. Chambord devint le rendez-vous de toute la noblesse du pays; Versailles fournit aussi ses plus brillants gentilshommes, qui reçurent toujours une fastueuse et cordiale hospitalité dans cette royale demeure. Des années nombreuses semblaient être réservées au noble comte, lorsque le 30 novembre 1750, une fièvre putride, changeant en cyprès les lauriers dont la victoire avait tant de fois couronné son front, l'enleva à l'affection de ses amis et à l'admiration de l'Europe.

A la nouvelle de ce terrible événement que rien ne pouvait faire prévoir, la France entière prit le deuil; le roi s'associa à cette sympathique manifestation, et la reine, faisant allusion à la religion luthérienne à laquelle l'illustre défunt appartenait : « *Il est bien fâcheux,* dit-elle, *qu'on ne puisse pas dire un :* De Profundis, *pour un homme qui a tant fait chanter de :* Te Deum ! » Le roi se chargea de ses funérailles, et, après avoir commandé au sculpteur *Pigalle* un magnifique mausolée qui fut inauguré en 1777, il ordonna que la dépouille mortelle du maréchal de Saxe fût inhumée avec une pompe royale dans le temple neuf de *Saint-Thomas,* à Strasbourg.

Ainsi mourut à l'âge de cinquante-quatre ans, un mois et douze jours, le comte Maurice de Saxe, duc de Courlande et de Sémigalle, maréchal général des camps et armées de Sa Majesté très-chrétienne. Le roi Louis XV

Digitized by Google

perdit en lui son plus ferme et son plus glorieux soutien, et la France, le plus grand capitaine de son siècle.

Léon Hilaire, *membre correspondant de la 2e classe.*

SUPPLÉMENT

A LA NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE RAPHAEL

Par M. Ern. Breton (*Lettre* de M. F. Passerini).

En parcourant les savantes livraisons publiées par l'Institut historique de septembre à décembre 1862, j'ai lu avec un intérêt tout spécial la *Notice sur la vie et les ouvrages de l'immortel Raphaël Sanzio*, écrite par M. Ernest Breton. Le jugement impartial que notre éminent collègue porte sur le grand artiste italien et les vastes connaissances historiques et artistiques qui enrichissent son important travail, me paraissent dignes des plus grands éloges. Outre le mérite de la brièveté, ce mémoire se recommande par un ordre chronologique si bien suivi, par un plan si habilement tracé, qu'on peut le regarder comme le plus parfait et le plus instructif de tous les écrits, quelque volumineux qu'ils soient, qui ont été jusqu'ici publiés sur cette matière.

M. Ernest Breton, commençant par l'éducation artistique du divin maître, arrive à passer en revue tous ses ouvrages, rectifiant leurs dates parfois mal fixées par les autres écrivains, faisant ressortir leurs qualités artistiques, racontant les nombreuses vicissitudes qu'ils ont subies jusqu'à nos jours. Les événements les plus importants de la vie du grand maître sont indiqués rapidement, mais d'une manière nette et certaine, aussi bien que les différentes branches de l'art qu'il a cultivées.

Notre collègue, citant et mettant à profit les écrits de ses nombreux devanciers et guidé par une saine critique, juge Raphaël comme peintre, comme architecte et comme sculpteur; mais, s'il ne doute pas qu'il ait manié le ciseau, il se borne à signaler les œuvres de sculpture qui peuvent, sans certitude, mais avec le plus de probabilité, lui être attribuées.

C'est justement à ce sujet que je crois devoir communiquer à M. Ernest Breton un renseignement inédit et très-peu connu qui vient à l'appui de son opinion. Rappelons-nous d'abord ce que les principaux écrivains des diverses époques ont dit des sculptures de Raphaël et aussi des travaux de plastique auxquels les plus grands peintres demandaient des modèles pour

Digitized by Google

le clair-obscur des œuvres qu'ils avaient à exécuter. La question a été traitée *in extenso* par Cellini (1), Bellori (2), R. Mengs (3) et par tous les auteurs qui se sont occupés des œuvres immortelles de Raphaël. On ne peut s'étonner que ces précieux modèles plastiques ne soient pas parvenus jusqu'à nous, quand on réfléchit à la fragilité de la matière dont ils étaient formés et aussi au peu de soin que les artistes mettaient à conserver ces maquettes qui étaient pour eux un moyen et non un but; probablement même beaucoup furent détruites par leurs auteurs mêmes, et leur matière fut employée à de nouveaux travaux. Ces considérations expliquent la disparition des modèles des œuvres terminées par Raphaël, mais pour celles qu'il laissa inachevées, nous ne devons accuser de leur perte que la barbare incurie de la postérité.

M. Ernest Breton ne s'est pas arrêté longtemps à la *Bataille de Constantin* (la plus célèbre et la plus classique page historique de l'art moderne), parce que cette fresque ne fut pas l'œuvre du pinceau de Raphaël, mais de son élève Jules Romain et que le peintre d'Urbin n'eut que le mérite de la composition. Tout me porte à croire avec tous les biographes du Sanzio que la *Bataille de Constantin contre Maxence* fut exécutée par Jules Romain à l'aide des dessins et des cartons laissés par Raphaël ; mais maintenant je suis convaincu en outre que l'élève tira aussi un grand profit d'un modèle laissé par le maître et qu'il lui dut principalement la réussite de sa vaste entre-

(1) « ... Car la sculpture fut son guide, et tous les grands peintres qui avaient une peinture à exécuter, la composaient d'abord en petites figures sculptées d'après lesquelles ils dessinaient. »

CELLINI, *Traité de l'orfèvrerie et de la sculpture*, p. 365. Ed. Lemonnier. 1857.

(2) « Raphaël ne manqua pas de pratiquer la plastique qui est le point de départ de la sculpture, exécutant des reliefs en terre, en stuc ou en toute autre matière. »

BELLORI, *Description des peintures*, etc.

(3) « Raphaël, selon toute apparence, exécutait des maquettes de ses compositions pour voir l'effet qu'elles faisaient, et je crois que les beaux jeux de lumière de *l'Héliodore* et le grand parti de clair-obscur de la *Transfiguration* proviennent des effets qu'il copia sur ces modèles. »

« ... Je croirais volontiers que souvent il se contentait de faire des modèles d'une partie seulement de ses tableaux, et que c'est pour cela qu'on y trouve souvent des fautes de clair-obscur. »

« Il poussait les clairs de ses figures de premier plan jusqu'au blanc et les noirs jusqu'au noir et cela provenait de son usage de dessiner toujours ses compositions d'après de petits modèles en relief, car il faisait très-rarement des esquisses peintes. »

RAPHAEL MENGS, *Considérations sur le clair-obscur de Raphaël, du Corrège et du Titien.*

Digitized by Google

prise. Ce précieux petit modèle en cire (1) long de 0 m. 245, bien que mutilé dans quelques parties, existe encore dans le cabinet de mon intime ami Moïse Supino de Pise, grand amateur des arts et antiquaire distingué (2).

Je n'oserais en entreprendre la complète *illustration*, privé que je suis des connaissances artistiques nécessaires ; je me bornerai donc à dire que si cet objet est inédit, que s'il est resté jusqu'ici inconnu aux artistes étrangers, il ne l'est pas aux Toscans par lesquels il est justement apprécié, ainsi que l'attestent les nombreuses discussions à son sujet, auxquelles ont pris part G. Bezzuoli, Markò, Pollastrini, Salvini, et tant d'autres artistes et critiques distingués.

La finesse du travail n'exclut pas la grandeur, la franchise et la hardiesse du faire qui atteste le génie du célèbre artiste et rappelle le siècle le plus florissant d'un art qui, dans la suite, ne put jamais se maintenir à un égal degré de perfection. Quand je dis que ce modèle atteint la dernière limite de l'art, je ne crains pas d'être taxé d'exagération et je resterai ferme dans mon opinion, jusqu'à ce que le contraire m'ait été démontré par quelque plus savant que moi en pareille matière. Il serait à désirer que M. Ernest Breton, ainsi que quelques autres des grands artistes et des antiquaires si nombreux en France, pussent voir ce précieux modèle et l'apprécier avec la critique et la doctrine qui les distinguent. Si leur jugement s'accordait avec celui prononcé à diverses époques par les savants italiens, je serais heureux d'avoir ajouté une page intéressante à l'histoire des arts et un nouveau fleuron à la couronne de l'immortel Raphaël d'Urbin.

Pise, 6 août 1863.

Le Dr Francesco Passerini,
Membre correspondant de la 3e classe,

(1) Ce modèle, autant que permettent de le reconnaître ses caractères physiques, serait composé de cire, de céruse, et peut-être aussi de quelque portion de minium ; il est durci et comme vitrifié par l'évaporation des huiles volatiles qui avaient servi à le rendre plastique dans l'origine.

(2) M. Supino a réuni baucoup de documents relatifs à ce monument, et ces divers manuscrits pourront servir de guide à ceux qui voudraient en entreprendre la description complète. Son cabinet contient divers autres objets d'art précieux dont plusieurs ont été *illustrés* par le professeur Francesco Bonaini. (Voy. dans l'*Archivio storico italiano, les Notizie inedite intorno alla vita e alle opere di Francesco di Traino.*)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

NOTICE SUR M. JARRY DE MANCY.

Nous avons perdu M. Jarry de Mancy, l'un de nos plus anciens collègues, l'un des fondateurs de l'*Institut historique*. Il est décédé à Soissons le 14 décembre dernier, dans une maison de campagne qu'il possédait avec sa sœur, près de la ville, et que, depuis son veuvage, il venait habiter autant que le lui permettaient ses fonctions.

M. Jarry de Mancy était né à Paris le 4 décembre 1796; il était fils d'un ancien sous-préfet de Compiègne. Il commença ses humanités à Soissons et les acheva au lycée de Reims, où il obtint une bourse; de là, il vint à Paris à l'École normale, au sortir de laquelle il fut reçu, bien jeune encore, régent de seconde à Langres, puis de rhétorique à Cambrai et à Douai, et successivement de 1820 à 1821 professeur d'histoire aux colléges Saint-Louis, Henri IV et Bourbon, et un peu plus tard à l'École des Beaux-Arts, dont il a occupé la chaire jusqu'à sa mort.

Sa vie littéraire fut bien remplie; incessamment il s'occupa de l'enseignement de l'histoire.

Il semble qu'enseigner l'histoire, c'est prendre le premier venu des livres d'histoire en renom, en lire tout haut chaque jour quelques pages à des auditeurs obligés d'assister à votre classe, mais non forcés de vous écouter. Ce n'est pas ainsi que notre collègue l'entendait. Il voulait entrer dans les esprits par les yeux, suivant la réflexion si fine du poëte, *segnius irritant*... Il réduisait l'histoire en tableaux synoptiques, méthode excellente dont le seul défaut est la grande facilité qu'elle procure à l'élève indolent : le studieux doit le copier, ajoutant, retranchant, selon ses propres conceptions.

Nous ne saurions faire un catalogue complet de ses ouvrages, qui sont nombreux; plusieurs sont restés en manuscrits; beaucoup d'autres ont été imprimés; tous ceux-ci n'ont pas reçu autant de publicité qu'ils le méritaient. M. Jarry, en vrai artiste, s'est beaucoup plus appliqué à faire de bons ouvrages qu'à en tirer parti; il ne savait pas ce dernier métier, et sa fortune en souffrit. Mais un petit bien lui suffisait : *hoc erat in votis, modus agri non ita magnus.*

Son *Atlas historique et chronologique des littératures ancienne et moderne, des sciences et des beaux-arts*, est un immense ouvrage contenu dans un petit espace, il est vrai, à l'imitation de l'*Atlas*, dit de *Lesage*. Il mérite quelque

Digitized by Google

mention même dans une notice aussi brève que celle-ci doit être. L'histoire des littératures est, à proprement dire, l'histoire de la civilisation : celles de la guerre, de la diplomatie, de la législation même sont encore moins générales ; car la littérature peint les mœurs : c'est l'abondance de la langue et ses formes variées qui fournissent la propriété des termes, qui aident à la profondeur des pensées et à l'élégance de leur expression.

Le volume se compose de vingt-quatre cartes grand in-folio. Elles sont précédées d'un *avertissement* consacré à indiquer les sources, je veux dire les ouvrages de divers auteurs sur le même sujet et à rappeler les secours que M. Jarry a trouvés dans l'aide ou la collaboration de plusieurs amis, qu'il nomme avec reconnaissance.

Son œuvre, à lui, a été de donner la forme synoptique à tous ces documents. La forme ! mais c'est l'existence même pour les œuvres intellectuelles. « Introduction à l'histoire générale des littératures anciennes et modernes ; » « Histoire générale des langues et littératures de l'antiquité depuis leur origine jusqu'au temps de leur décadence dans le moyen âge ; » « Histoire générale des littératures modernes d'Europe depuis leur origine dans le moyen âge jusqu'à nos jours ; » telles sont les trois grandes divisions, dont la dernière se subdivise en « Histoire de la littérature française, » « Histoire des littératures étrangères, » Cela occupe dix-huit cartes. Six autres formant deux sections : « Histoire générale des sciences, » « Histoire générale des beaux-arts. » C'est là qu'on se trouve avec « la philosophie et le droit, » « les sciences mathématiques, physiques, géographiques, » et avec « les arts du dessin, la musique et les académies relatives à ces arts ; » à quoi l'on peut ajouter un dernier tableau synoptique de l'Académie française, ancienne et nouvelle avec la série des possesseurs « du quarante-unième fauteuil ; » allégorie indiquant les littérateurs qui successivement ont manqué dans le sein de ce corps, notamment l'auteur des poëmes de *la Religion* et de *la Grâce*, et de nombre de belles odes, Louis Racine, deux fois refusé, mort en 1763.

Une autre annexe à cet ouvrage est l'*Iconographie instructive*, deux volumes in-4° ; c'est un recueil de portraits des hommes célèbres, cités dans l'atlas des littératures. Ces portraits sont gravés sur acier ; ils sont accompagnés chacun d'une notice chronologique et historique complète quoique très-concise. On peut joindre à cela la collection des portraits accompagnés de notices historiques des hommes et femmes utiles, portraits dessinés et gravés aussi sur acier, avec le même soin, mais d'une plus grande dimension. Cette collection fut publiée année par année depuis et compris 1833 jusqu'à 1840 inclusivement ; elle comprend deux cents estampes. Il se-

Digitized by Google

rait difficile d'en trouver à présent un exemplaire complet dans le commerce.

M. Jarry de Mancy a fait et publié encore plusieurs cartes géographiques entourées de tableaux historiques : *Révolutions de Pologne jusque et compris mars* 1831; *la Russie et les Polonais en* 1829; *la Turquie et les Grecs en* 1829; *la Russie et la Turquie; École Polytechnique jusque et compris* 1829; *Chambre des Pairs jusque et compris* 1821.

Une autre publication est celle du *Livre d'honneur*, fort volume paraissant annuellement depuis 1837. C'est l'historique des concours des huit colléges de Paris et Versailles avec la liste des couronnés et palmés tant dans leurs colléges respectifs qu'au grand concours; livre bien intéressant pour les élèves nommés et leurs familles.

Je ne dois pas omettre un ouvrage resté en manuscrit. C'est une *Histoire de la ville de Soissons*. Elle est divisée en neuf périodes : — depuis les Gaulois jusqu'à la domination des Francs; — depuis Clovis jusqu'à la deuxième race; — depuis l'avénement de Pépin jusqu'à la chute de la race carlovingienne; — depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe de Valois; — première branche de Valois; — deuxième branche, Valois-Orléans; — Bourbons; — Révolution; — Empire; — Restauration. Le tout forme quarante-huit chapitres et par évaluation deux cent soixante pages. Les événements qui y sont rapportés sont de deux espèces comme dans toute histoire locale; ceux qui sont propres à la ville; ceux qui n'y ont qu'un rapport commun avec les autres parties de l'État. Parmi les premiers on citera le séjour de Clovis à Soissons, la fondation de l'abbaye de Saint-Médard, la prise de Soissons par Chilpéric, la fondation de l'abbaye de Notre-Dame, le sacre de Carloman, l'assemblée où Charles le Simple est déchu du trône et vaincu dans une bataille, suivi du sacre de Raoul dans l'église de Saint-Médard, et l'empereur Othon battu. Une famine en 1106; fondation de l'abbaye de Saint-Jean; concile en 1121; peste en 1127; concile en 1155; Parlement en 1169; concile en 1200; fondation du collége Saint-Nicolas, de l'Hôtel-Dieu; acquisition de l'Ile-au-Comte; Soissons tombé sous la domination des Anglais, repris en 1436; concile provincial, 1455, etc., etc.

L'ouvrage a été mis au net, et donné par les héritiers à la bibliothèque de la ville de Soissons.

En 1843, M. Jarry de Mancy fut décoré de la Légion d'honneur. Il l'avait été précédemment d'un ordre étranger (Saint-Louis de Lucques) pour ses mérites littéraires.

Depuis quelques années, il avait perdu sa femme, personne d'un haut talent en peinture. Elle avait publié notamment deux ouvrages considé-

Digitized by Google

rables : *le Dessin d'après nature*, deux volumes in-folio, et *la Perspective simplifiée*, deux volumes grand in-4°. Ce dernier surtout est vraiment savant, non moins que clair et progressif. C'était une dame d'un grand mérite, d'uu goût et d'une amabilité parfaite.

Quant à M. Jarry de Mancy, c'était bien l'homme le plus simple et le plus doux qu'on pût voir. Ils n'ont pas eu ou point conservé d'enfants. Sa sœur, qui a reçu son dernier soupir, rappelle ses traits et son caractère. Elle a eu soin de lui procurer les consolations suprêmes de la religion. Pour nous, conservons-lui le souvenir affectueux qu'il méritait.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

ÉTUDE

SUR L'HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DES CULTES.

Sous l'ancien régime, il n'existait pas, en France, d'Administration centrale des cultes. Les affaires ecclésiastiques, dont le gouvernement s'occupait, étaient réparties entre divers ministères et consistaient notamment dans la nomination aux évêchés et aux bénéfices à la disposition du Roi, la surveillance et la police des cultes, les autorisations à accorder aux établissements religieux. D'ailleurs, les parlements statuaient sur les appels comme d'abus et sur d'autres matières qui rentrent maintenant dans les attributions de l'autorité administrative. La religion catholique était seule reconnue par l'Etat; les autres cultes ne pouvaient être célébrés extérieurement, et leurs sectateurs furent obligés de faire dresser par les curés les actes de leur état civil jusqu'à la promulgation de l'édit de Louis XVI en date du mois de novembre 1787.

Quant aux traitements des ecclésiastiques, aux frais de constructions ou de réparations des édifices religieux et aux autres dépenses du culte catholique, le clergé se chargeait alors d'y subvenir sur les revenus des biens considérables qu'il possédait; la gestion de ses affaires temporelles et financières était confiée à des mandataires désignés successivement sous les titres de *syndics* et d'*agents généraux du clergé.*

Dans de telles circonstances, le besoin d'une Administration centrale des cultes ne s'était pas fait sentir avant 1789; mais sa création devint indispensable après le concordat de 1801.

En exécution des lois de la Révolution (1), tous les biens du clergé, des

(1) Voir les lois des 2 novembre 1789, 28 octobre 1790, 18 août 1792, 18 juillet 1793 et 13 brumaire an II.

Digitized by Google

établissements ecclésiastiques et des congrégations religieuses, tout l'actif des fabriques des églises cathédrales et paroissiales, même celui qui était affecté à l'acquit des fondations pieuses, avaient été réunis au domaine national ; la loi du 28 octobre 1790 avait ordonné de les vendre au profit de l'Etat ; et le pape Pie VII avait déclaré par l'art. 13 du Concordat que les acquéreurs de ces biens en conserveraient la propriété incommutable. Il ne restait donc, en 1801, que très-peu de ressources pour assurer l'exercice et la dignité du culte. L'Assemblée constituante, il est vrai, avait décrété, le 2 novembre 1789, que tous les biens ecclésiastiques seraient mis à la disposition de la nation, à la charge expresse de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres ; mais la Convention avait supprimé par la loi du 3 ventôse an III toute espèce d'allocations pour cette destination. D'un autre côté, le gouvernement français avait contracté envers le Souverain Pontife l'engagement de garantir un traitement payé par l'Etat aux évêques et aux curés. Il avait promis, en outre, de leur rendre les églises et les presbytères non aliénés. (Concordat de 1801, art. 12 et 14 ; loi du 18 germinal an X, art. 64, 65, 72 et 75.)

Du reste, après les désastres de la Révolution, toutes les institutions religieuses étaient à refaire ; il fallait rassembler les débris épars du clergé, reconstituer les paroisses, restaurer et meubler les édifices précédemment consacrés au culte.

Une administration centrale pouvait seule réunir la puissance et les fonds nécessaires pour entreprendre immédiatement une réorganisation générale.

Tels furent les impérieux motifs qui déterminèrent la fondation de l'Administration des cultes. Elle fut dirigée d'abord par l'illustre Portalis sous le titre de conseiller d'Etat, et, plus tard, en qualité de ministre des cultes.

Depuis plus d'un demi-siècle, grâce à l'accroissement de la population et au principe largement appliqué de la liberté des cultes, cette Administration a pris une grande importance. Il suffira, pour en donner une idée en quelques mots, d'énoncer ici que le total des crédits accordés par les lois annuelles de finances pour les dépenses des cultes était seulement, en 1805, de 12,434,901 fr., et qu'il s'élève, en 1863, à 50,283,523 fr. 50 c. ; qu'ainsi il s'est plus que quadruplé en 58 ans ; qu'au lieu de 50 diocèses existant en 1815, il y en a maintenant 90, y compris ceux d'Alger, de la Savoie, de Nice et des colonies ; que le nombre des chapitres cathédraux, des séminaires, des cures, des succursales, des fabriques et des congrégations religieuses s'est augmenté dans une proportion à peu près équivalente à celle des diocèses.

Digitized by Google

Actuellement, l'Administration des cultes se divise en cinq parties principales, savoir : 1° le personnel et la police ecclésiastiques du culte catholique ; 2° le matériel de ce culte qui comprend les édifices diocésains et paroissiaux et les circonscriptions religieuses ; 3° les établissements religieux en ce qui concerne leur surveillance, leur contentieux, et les autorisations que la loi leur prescrit de demander ; 4° les cultes non catholiques ; 5° la comptabilité des cultes.

En réalité, cette Administration traite les affaires les plus sérieuses et les plus délicates ; elle entretient chaque jour des correspondances et des rapports avec les hauts dignitaires de l'Eglise ; elle doit sauvegarder les intérêts des établissements placés sous sa tutelle ; enfin, elle a pour but de mettre à la portée des populations les secours de la religion et les moyens d'en remplir les devoirs. De telles fonctions doivent être constamment exercées dans un esprit de justice et de prudence par des hommes spéciaux, conformément aux règles d'une jurisprudence uniforme. Ainsi l'Administration des cultes, en raison de la nature de ses graves attributions, a besoin, plus que tout autre service public, de fixité et de stabilité.

Cependant elle a subi dans son organisation et dans sa direction des modifications fréquentes suivant les systèmes politiques des divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis le concordat de 1801. Pour qu'on puisse saisir d'un seul coup d'œil le nombre et l'ensemble de ses mutations, nous les avons indiquées et réunies dans le tableau ci-joint en nous bornant à présenter l'analyse des décrets qui les ont sanctionnées. Ce tableau contient le résumé de l'histoire de l'Administration des cultes.

NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe.*

TABLEAU HISTORIQUE

DES MUTATIONS DE L'ADMINISTRATION DES CULTES.

NOMBRE DES DÉCRETS.	DATES DES DÉCRETS, DES ORDONNANCES ET DES ARRÊTÉS.	ANALYSE DES DÉCRETS, ORDONNANCES ET ARRÊTÉS.
1	Arrêté du gouvernement consulaire, du 15 vendémiaire an X (7 octobre 1801)	Qui charge un conseiller d'Etat de toutes les affaires concernant les cultes et fixe ses attributions, peu différentes de celles d'un ministre. Cet arrêté a fondé l'Administration centrale des cultes,

Digitized by Google

NOMBRE DES DÉCRETS.	DATES DES DÉCRETS, DES ORDONNANCES ET DES ARRÊTÉS.	ANALYSE DES DÉCRETS, ORDONNANCES ET ARRÊTÉS.
2	Décret impérial du 21 messidor an XII (3 juillet 1804)	Ce décret conçu en ces termes laconiques : *Napoléon, Empereur des Français, nomme le conseiller d'Etat Portalis ministre des Cultes*, a créé implicitement le ministère des Cultes. On n'a trouvé aucun autre acte impérial qui ait établi ce ministère en 1804.
3	Arrêté du gouvernement provisoire du 3 avril 1814	Qui réunit le ministère des Cultes au ministère de l'Intérieur.
4	Ordonnance royale du 13 août 1814	Qui institue un administrateur général pour tous les objets relatifs aux affaires ecclésiastiques. (M. Jourdan.)
5	Ordonnance royale du 24 septembre 1814	Qui confère au grand-aumônier la présentation à l'agrément du roi des nominations aux titres ecclésiastiques et confirme l'institution d'un administrateur général.
6	Décret impérial du 31 mars 1815	Qui nomme un directeur général des cultes. Ce fut M. Bigot de Préameneu qui avait été ministre des Cultes depuis le 4 janvier 1808 jusqu'au 3 avril 1814.
7	Ordonnance royale du 13 avril 1816	Portant qu'à partir du premier mai suivant l'administration des affaires dépendant de l'ancien ministère des Cultes, telle qu'elle avait été organisée par l'ordonnance du 13 août 1814, serait réunie pour tout ce qui concerne la religion catholique, sous la dénomination d'*Administration générale des affaires ecclésiastiques*, aux attributions déjà confiées par l'ordonnance du 24 septembre 1814 au grand-aumônier de France qui continuera de travailler directement avec le roi, sous la réserve du contreseing du ministre de l'Intérieur. L'administration des autres communions chrétiennes et des israélites est annexée au ministère de l'Intérieur.
8	Ordonnance royale du 29 mai 1816	Qui supprime l'administration générale des affaires ecclésiastiques et confère au ministre de l'Intérieur toutes les attributions de l'ancien ministère des Cultes, sauf toutefois la présentation aux titres ecclésiastiques et aux bourses des séminaires qui continuera d'être faite par le grand-aumônier, en exécution de l'ordonnance du 24 septembre 1814.
9	Ordonnance royale du 26 août 1824	Qui crée le ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique.
10	Ordonnance royale du 4 janvier 1828	Qui sépare l'Instruction publique des Affaires ecclésiastiques. A cette époque, comme sous le premier empire, l'administration des cultes forma à elle seule un ministère sous le nom de *ministère des Affaires ecclésiastiques*.

Digitized by Google

NOMBRE DES DÉCRETS.	DATES DES DÉCRETS, DES ORDONNANCES ET DES ARRÊTÉS.	ANALYSE DES DÉCRETS, ORDONNANCES ET ARRÊTÉS.
11	Ordonnance royale du 8 août 1829	Qui réunit de nouveau l'Instruction publique au ministère des Affaires ecclésiastiques; mais seulement les présentations aux titres ecclésiastiques devaient être faites par un évêque désigné à cet effet, qui fut M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, en vertu de l'ordonnance du 26 août 1829.
12	Ordonnance royale du 7 septembre 1830	Qui joint au ministère, appelé depuis la Révolution de juillet, *ministère de l'Instruction publique et des Cultes*, les affaires des cultes non catholiques qui étaient restées, depuis 1824, au ministère de l'Intérieur.
13	Ordonnance royale du 11 octobre 1832	Qui charge le ministre de la Justice de l'administration des cultes.
14	Ordonnance royale du 31 décembre 1832	Qui réunit cette administration au ministère de l'Intérieur et nomme un ministre de l'Intérieur et des Cultes (M. le comte d'Argout.)
15	Ordonnance royale du 4 avril 1834	Qui distrait l'administration des cultes du ministère de l'Intérieur, la réunit au ministère de la Justice, et nomme un ministre de la Justice et des Cultes (M. Persil.)
16	Arrêté du ministre de la Justice et des Cultes, en date du 12 juin 1839	Portant qu'à l'avenir les trois divisions du culte catholique, des cultes non catholiques et de la comptabilité, dont l'administration des cultes se composait depuis 1830, formeront une direction qui prendra le nom de direction des cultes. Le directeur a été nommé trois fois avec le titre de directeur général de l'administration des cultes, savoir : 1° M. Moulin, le 24 novembre 1847; 2° M. Durieu, le 29 février 1848; 3° M. de Contencin, le 7 mai 1852.
17	Ordonnance royale du 24 décembre 1844	Qui organise l'administration centrale du départment des cultes, la place sous la direction immédiate d'un fonctionnaire ayant le titre de directeur de l'administration des cultes, et la divise en quatre sous-directions dont elle règle les attributions respectives. Ces quatre parties principales de l'administration existaient déjà depuis le mois de juin 1840, sous le nom de *sections*, et ont pris, après la révolution de 1848, le nom de divisions. Il y a deux divisions pour le culte catholique.
18	Arrêté du gouvernement provisoire, en date du 24 février 1848	Qui réunit pour la troisième fois l'administration des cultes au ministère de l'Instruction publique.

Digitized by Google

NOMBRE DES DÉCRETS.	DATES DES DÉCRETS DES ORDONNANCES ET DES ARRÊTÉS.	ANALYSE DES DÉCRETS, ORDONNANCES ET ARRÊTÉS.
19	Arrêtés du même gouvernement provisoire des 11 et 20 mai 1848.	Le premier arrêté du 11 mai 1848 a séparé cette administration du ministère de l'Instruction publique et constitué un ministère des Cultes; mais, en fait, *il n'a pas reçu d'exécution.* Le second arrêté rendu neuf jours après, le 20 du même mois de mai, a rétabli l'administration des cultes au ministère de l'Instruction publique.
20	Décret du 7 mai 1852 sur l'organisation centrale du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.	Ce décret met l'administration des cultes sous la direction d'un directeur général des cultes et la partage en deux divisions, l'une du personnel et du contentieux du culte catholique, et l'autre du matériel de ce culte, et en une section des cultes non catholiques; mais il sépare de cette administration la comptabilité des cultes et la réunit à la division de la comptabilité centrale de l'Instruction publique.
21	Décret impérial du 23 juin 1863.	L'article 5 de ce décret distrait l'administration des cultes du ministère de l'Instruction publique et la place pour la troisième fois dans les attributions du ministère de la Justice.

Récapitulation.

Depuis le 3 juillet 1804 jusqu'au 3 juillet 1863, pendant une période de 59 ans, l'Administration des cultes a subi les treize mutations suivantes :

	Nombre des mutations de l'Administration des cultes.
1° Elle a constitué deux fois un ministère des Cultes, de 1804 à 1814 sous le premier Empire, et du 4 janvier 1828 au 8 août 1829 sous la Restauration	2
2° Elle a formé deux fois une administration générale en 1814, ou une direction générale distincte et séparée d'un ministère le 31 mars 1815	2
3° Elle a été réunie trois fois au ministère de l'Intérieur, les 3 avril 1814, 29 mai 1816 et 31 décembre 1832	3
Trois fois au ministère de l'Instruction publique, les 26 août 1824, 8 août 1829 et 24 février 1848	3
Trois fois au ministère de la Justice, les 11 octobre 1832, 4 avril 1834 et 23 juin 1863	3
Total des mutations	13

Si l'on compare ce total à celui des 59 années écoulées depuis 1804, la durée de chaque mutation a été, en moyenne, d'environ 4 années, 6 mois et 14 jours.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à ces chiffres significatifs.

NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe.*

Digitized by Google

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

MANUEL GÉNÉRAL DES ASSURANCES,

Par M. Emile Agnel, avocat à la Cour impériale de Paris.

Le contrat d'assurances est, en termes généraux, celui par lequel une ou plusieurs personnes s'engagent envers une ou plusieurs autres, à les garantir, moyennant une prime convenue, de certains risques déterminés, c'est-à-dire à les indemniser des pertes qu'elles pourraient éprouver par l'effet de ces risques. C'est un de ces contrats que l'on nomme aléatoires. Si l'assuré n'éprouve aucun des malheurs dont la possibilité était prévue, il perd sa prime ; si, au contraire, il est atteint par le fléau redouté, il doit recevoir de l'assureur une indemnité qui sera bien supérieure au montant de la prime acquittée.

La nature des choses et des circonstances conduit à penser que les premiers risques contre lesquels on a cru devoir se faire assurer sont les risques maritimes. Cependant ce n'est que fort tard que les contrats d'assurances sont entrés dans la pratique et surtout ont été réglementés par des dispositions législatives. Il paraît évident que les Grecs et les Romains n'ont pas connu les assurances, du moins comme contrats principaux et non simplement accessoires à une autre convention. On a parfois pensé que cela tenait à la circonstance que les risques étaient rares dans la Méditerranée, où la navigation était peu étendue, et où les lois défendaient d'ailleurs de tenir la mer depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril ; mais je ne puis partager cette opinion. Les jurisconsultes romains développent parfaitement les théories des risques ; ils connaissaient le prêt à la grosse ; les Athéniens l'avaient connu avant eux, et ce dernier contrat, qui touche si près à l'assurance, était fréquent chez eux. La pensée des risques maritimes leur était tellement présente, que presque tous leurs exemples de conditions casuelles sont ainsi conçus : *Si navis ex Asiâ venerit*. Il faut donc se borner à dire que les Romains peuvent avoir approché des assurances, mais qu'ils ne sont pas arrivés jusque là. Prenons cela comme un fait ; ne cherchons pas à l'expliquer.

L'assurance maritime, dit M. Agnel, apparaît au XIIe siècle. Cela n'est pas probable. Le plus ancien règlement connu sur les assurances maritimes est celui de Barcelone, de 1435. La loi de Florence, une des plus anciennes, est de 1522. Toutefois, il est certain qu'il y a eu quelques documents législatifs plus anciens, quoiqu'ils aient disparu. Mais ainsi que le

Digitized by Google

fait remarquer le savant M. Pardessus dans sa *Collection des lois maritimes* (tome V, p. 331), il est certain qu'on ne trouve pas, avant le XIVe siècle, le moindre témoignage que les assurances aient été connues en Europe. Mais remarquons que les usages sont bien souvent observés longtemps avant d'être convertis en lois. Je serai dans le cas de le faire sentir dans la suite de ce rapport.

Voilà d'assez longues digressions sur l'origine des assurances maritimes. Mais si elles ne se sont fait place que très-tard et très-longuement dans la pratique de la navigation et dans le droit maritime, ce n'est qu'à une époque infiniment plus rapprochée encore de la nôtre que nous entendons parler des assurances contre des risques tout à fait universels, contre ces risques auxquels nous sommes exposés dans toutes les conditions de la vie sociale. C'est pour ainsi dire de nos jours qu'on voit apparaître les assurances contre les incendies, contre les inondations, contre la grêle, contre les épizooties, contre les accidents, contre la mort; et aussi contre les chances de recrutement, contre les faillites, contre les incertitudes du jeu, de la loterie, contre l'issue des procès; je crois que les malfaiteurs de profession chercheront bientôt à se faire assurer contre les condamnations judiciaires. Ne nous étonnons pas de ce que ce débordement d'assurances, qui, du reste, atteste un immense progrès dans les transactions commerciales, ne soit pas encore réglementé, chez nous particulièrement, par nos lois civiles.

On sait généralement, et surtout les magistrats et autres jurisconsultes qui me font l'honneur de m'entendre, comment a été conçu et organisé le plan du Code Napoléon. Arrivés au titre IIIe du IIIe Livre, ses auteurs ont commencé par porter les règles des contrats en général. Ces règles sont la base du droit relatif aux obligations conventionnelles; à la rigueur, on pourrait s'en contenter. Cependant, il y a des contrats tellement usuels, qu'il est utile, à l'exemple même des Romains, de consacrer à chacun d'eux un titre spécial contenant les dispositions qui lui sont particulières. Mais comme les conventions des hommes varient suivant leurs besoins, suivant les circonstances toutes diverses de la vie, celles des conventions auxquelles un titre n'est pas consacré, celles que nous appelons souvent innommées, ne peuvent être régies que par les règles générales et par les pactes des parties contractantes.

Aujourd'hui nous pouvons nous demander comment, en matière non maritime, il se fait que le contrat d'assurances, si commun de nos jours, n'ait pas sa place au nombre des contrats dont l'usage est habituel dans la société? Qui ne fait pas assurer sa maison ou son mobilier contre l'incendie?

Digitized by Google

Qui ne fait pas assurer sa propriété rurale contre tous les fléaux qui peuvent l'atteindre? L'assurance n'est-elle pas aussi fréquente aujourd'hui que le louage? Tout cela est vrai, mais ce que j'ai dit plus haut nous en donne la raison. Quand le Code Napoléon a été rédigé et discuté, ce que nous appelons les assurances terrestres ne se rencontrait pas plus souvent que les assurances maritimes au XVIe siècle. C'est un malheur, c'est une lacune dans l'ensemble de nos lois civiles, mais il aurait été bien difficile qu'il en fût autrement. Et aujourd'hui nous sommes tellement habitués à l'ordre numérique des articles de notre Code, qu'une intercalation nous paraît impossible. Il faudrait une loi tout à part, et encore, dira-t-on, pourquoi cette loi, puisqu'on s'en est passé jusqu'ici?

Tant est qu'à défaut de loi, il a fallu recourir à des conventions détaillées entre les parties, et les assurances étant tombées entre les mains des Compagnies, ces Compagnies ont rédigé d'avance et fait imprimer leurs polices, en laissant en blanc, pour la remplir à la plume, la place des noms des parties, des choses assurées, de la prime, etc. Mais la partie imprimée est longue, elle occupe plus de trois pages in-folio. C'est une série d'articles qui constituent les obligations réciproques des assureurs et de l'assuré, avec toutes les éventualités prévues et à prévoir; et cette série d'articles, c'est l'assureur qui l'a rédigée, et jamais les assurés n'ont le temps de la lire, jamais ils n'en veulent prendre la peine. Il suit de là que l'une des parties, l'assuré, signe sans savoir ce qu'il signe, et que ceux qui étudient les lois n'étudient jamais la matière des assurances, parce qu'elle n'est pas dans le Code et pourtant combien de procès sur des contrats d'assurances.

M. Agnel a eu l'idée assez heureuse de faire réellement un Code des assurances. Comme par la force des choses les polices d'assurances d'une Compagnie sont à peu près exactement pareilles aux polices des autres, il a pris et collationné toutes les polices des Compagnies établies à Paris; il les a transcrites, en mettant en note les divergences qui peuvent se rencontrer. De cette manière, l'auteur donne à ses lecteurs non-seulement une loi complète sur les assurances, mais la loi particulière à chaque compagnie connue dans Paris. Ajoutez-y des observations explicatives, l'indication de quelques-unes des difficultés qui se sont déjà élevées et de la manière dont elles ont été jugées : vous avez un petit guide assez commode au service de tous ceux qui veulent s'assurer.... pourvu qu'ils demandent en outre les conseils de quelque avocat.

Mais malgré tout, quelle exiguité dans ce volume! Tout y est, toutes ces innombrables assurances dont je vous donnais tout à l'heure l'énumération, et l'ouvrage n'a pas 400 pages in-12. 130 pages suffisent pour les

Digitized by Google

assurances maritimes, cette matière si détaillée, si épineuse, si travaillée depuis 500 ans par la jurisprudence de tous les peuples; 250 sont consacrées aux principes généraux, à la distinction des assurances à primes et des assurances mutuelles, et à toutes les espèces d'assurances. Il ne peut évidemment y avoir que peu de chose dans chaque chapitre. Au fond, malgré son mérite incontestable, l'ouvrage de M. Agnel est un peu comme les manuels dont on fait des encyclopédies *à l'usage des propriétaires et des locataires*, et bien d'autres. Cependant, il faut lui rendre justice; ce livre est infiniment utile, parce qu'il tient lieu de Code, là où il n'y a pas de loi. J'aurais mieux aimé le voir commencer par les assurances maritimes, puisqu'elles sont le point de départ des autres; mais enfin ne nous arrêtons pas à de petites taches; ce sont des considérations sans intérêt pour l'appréciation de l'ouvrage.

ROYER-COLLARD, *membre de la 1re classe.*

CHRONIQUE

Notre savant et infatigable collègue, Mgr. Carlo Borgnana, chanoine de Saint-Jean de Latran, nous a envoyé quatre brochures qui sont une nouvelle preuve de la variété des connaissances que son esprit embrasse avec un égal bonheur. La première intitulée: *Della bontà di Dio* est un des discours prononcés chaque année, suivant un ancien usage, sur *la bonté de Dieu*, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, le jour de la fête du saint, 27 décembre 1862. De ce discours, nous n'avons rien autre à dire que l'orateur a su trouver des paroles dignes de son sujet.

La seconde brochure, bien qu'imprimée seulement cette année, renferme un discours prononcé, le 21 juin 1855, à la séance solennelle de la distribution des prix de la *Congrégation pontificale des virtuoses du Panthéon*, société qui chaque année met au concours des sujets d'architecture, de peinture et de sculpture. En 1855, on avait demandé aux architectes un projet de basilique chrétienne. Après avoir rappelé que la forme de la basilique consacrée par les Romains à l'administration de la justice avait paru aux chrétiens la plus applicable à leurs temples, Mgr. Borgnana profite de l'occasion pour s'élever avec autant de force que de raison contre l'usage qui s'était introduit aux XVIIe et XVIIIe siècles, de ne mettre nullement les façades des églises en rapport avec la distribution intérieure et d'avoir choisi pour donner aux façades deux ordres superposés, justement l'époque où on avait renoncé au double étage de nefs de la basilique pri-

Digitized by Google

mitive. L'auteur décrit ensuite avec une verve, une inspiration qui font vivement regretter qu'il ne puisse tenir lui-même le pinceau ou l'ébauchoir, tout le parti que les peintres et les sculpteurs avaient pu tirer des sujets qui leur avaient été imposés: *Élisée ressuscitant le fils de la Sunamite*, et *Tobie délivré par l'Archange du poisson monstrueux;* il termine en payant un juste tribut d'éloges aux vainqueurs des trois concours, MM. Teofilo Rossini, Stefano Galletti et Alessandro Marini.

Alcune Osservazioni di argomento edilizio e campestre, tel est le titre d'un mémoire lu le 16 février 1862 par Mgr. Borgnana à l'Académie Tibérine dont il était alors le président. Frappé de la cherté toujours croissante des loyers qui, à ce qu'il paraît, a suivi à Rome une progression analogue à celle dont on se plaint à Paris, l'auteur cherche les moyens d'y remédier. On sait que la partie habitée de Rome occupe à peine le tiers de son enceinte, et que le reste est un désert couvert par des jardins maraîchers, appelés *vignes*. Mgr. Borgnana pense qu'il importerait de favoriser par tous les moyens l'élévation de maisons sur ces terrains presque abandonnés, et de procurer ainsi des logements au peuple et à la petite bourgeoisie. Rien ne serait aussi utile sans doute à tous les points de vue ; mais nous ne savons trop si l'un des projets de Mgr. Borgnana pourrait être mis à exécution. Il voudrait qu'on fît une loi contraignant les propriétaires à laisser construire sur leur fond, sans doute moyennant indemnité, lorsqu'ils ne voudraient pas ou ne pourraient pas construire eux-mêmes. Mgr. Borgnana voudrait aussi qu'on fît revivre la constitution de Pie IV, *Inter multiplices*, qui prescrivait l'éloignement des habitations des jardins maraîchers, nuisibles à la salubrité. Il demande aussi qu'on rejette dans les parties de la ville éloignées du centre, les métiers incommodes ou insalubres ; on engagerait ainsi à construire dans ces quartiers des maisons dont la location serait en quelque sorte forcée, et on arriverait par suite à l'abaissement cherché des loyers. Un autre sujet préoccupe l'auteur, la propreté de la ville qui à Rome laisse tant à désirer. Il voudrait que l'enlèvement des immondices eût lieu la nuit, ce qui, selon lui, aurait l'avantage, en répandant un certain nombre de travailleurs dans les rues, d'en assurer la sécurité, et de rompre le silence de mort qui pendant plusieurs heures pèse sur la ville éternelle. Enfin, il propose d'appliquer à Rome la mesure usitée à Paris, de forcer chaque année les habitants d'un quartier à nettoyer les façades de leurs maisons.

La seconde partie de ce mémoire, et le quatrième tout entier intitulé: *Sulle romane campagne*, lu à la même académie, le 19 janvier 1863, traitent des moyens de rendre productive cette campagne de Rome, cet *agro ro-*

Digitized by Google

mano dont la nudité attriste les regards du voyageur et excite son indignation. Tout en appelant de tous nos vœux la réalisation des conseils donnés par notre collègue, nous n'essayerons pas d'en donner ici l'analyse. Ce travail est trop technique pour trouver place dans un recueil consacré exclusivement aux études historiques ; nous dirons seulement que la plupart des moyens proposés nous ont paru essentiellement pratiques et bien dignes d'attirer l'attention des autorités pontificales et des propriétaires éclairés et amis du progrès.

E. B.

Nous lisons dans *l'Ère Impériale*, journal des *Hautes-Pyrénées* :

« Le tableau que Son Altesse Impériale madame la princesse Malthilde a bien voulu accorder à M. Achille Jubinal pour le Musée de Bagnères, — tableau qui est l'œuvre de la princesse elle-même, — est exposé en ce moment dans notre galerie, où il attire la foule de nos visiteurs et de nos baigneurs.

» Cette œuvre, comme la plupart de celles de Son Altesse Impériale, est d'un genre particulier. Ce n'est point une page faite à l'huile. C'est une vaste aquarelle grande comme nature, collée sur toile, mais ayant, quoique exécutée seulement avec de simples couleurs détrempées à l'eau, toute la force et l'énergie de la véritable peinture. Aussi, est-ce à s'y tromper et dirait-on réellement un tableau.

» Outre cette belle page, madame la princesse Mathilde avait encore, au *Salon* de Paris, une autre œuvre mise au jour par le même procédé. Elle représente le portrait du duc de Lesdiguières, d'après Rigaud. Cette belle *copie*, qui appartient à M. Lebrun, sénateur, membre de l'Académie française, auquel la princesse en a fait cadeau, orne aujourd'hui le cabinet de l'auteur de *Marie Stuart*.

» Nous sommes heureux de pouvoir citer ici ce que, dans un des derniers numéros du *Moniteur*, un critique des plus compétents (M. Théophile Gautier), a dit de cette œuvre et de celle de notre musée : « Ce dont on ne » saurait trop louer madame la princesse Mathilde, c'est l'intelligence avec » laquelle est exprimée cette physionomie à la fois si enfantine et si aristo- » cratique. Dans ce tendre et délicat visage, si frais sous l'ombre blonde » de sa petite perruque in-folio, se lisent les orgueils de la race et les » fiertés du sang. Cet enfant se croit naïvement supérieur au reste des » hommes. Le cordon bleu ne traverse-t-il pas sa légère cuirasse ? N'a-t-il » pas d'ailleurs une beauté que les femmes envieraient ?

» *L'Étude de jeune homme* représente une figure au type italien, au teint

Digitized by Google

» basané, aux longs cheveux bruns, comme on en rêverait volontiers pour » les poëtes et les peintres de la Renaissance. Un manteau noir la drape à » larges plis d'une vigueur de ton surprenante. Les aquarelles de S. A. I. » madame la princesse Mathilde sont grandes comme nature, ce qui aug- » mente encore les difficultés à vaincre, difficultés surmontées si heureu- » sement. »

« En même temps que l'œuvre de la princesse Mathilde, on a placé dans notre *Musée* le buste de Louise Labbé, Lyonnaise, femme de lettres, célèbre à Lyon au XVIe siècle. Ce buste est l'original même de Foyatier, qui a servi à l'exécution de l'exemplaire en bronze destiné à la bibliothèque de Lyon, où il figure depuis vingt ans.

» Enfin, sous peu de jours, arrivera au Musée le tableau représentant un *Épisode de la guerre de Crimée*, qui nous a été accordé par l'Empereur, pour le 15 août, à la prière de M. Jubinal. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— Catalogue des Gentilshommes du bailliage de Vire, qui ont pris part à l'assemblée des nobles du grand bailliage de Caen, pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789, suivi de nombreux documents historiques et généalogiques, par M. Isidore Cantrel. Vol. in-8°, Vire, 1862.

— Discours du chevalier professeur Jean Campani, à l'occasion de la distribution des récompenses nationales décernées aux citoyens de Sienne qui ont pris part à l'Exposition internationale de Londres, en 1862.

— Bulletin (en italien) de l'Association nationale italienne de secours mutuels des hommes de sciences, de lettres et des beaux-arts. 3e livraison, Naples, mai 1863.

— Bulletin de la Société française de Photographie. Paris, avril 1863.

— Buenos-Ayres, sa situation présente, ses lois libérales, sa population immigrante, ses progrès commerciaux et industriels, par M. Balcarce. Paris, 1857.

— Notice sur la Constitution géologique en italien) et sur la richesse minérale de la province de Sienne, par le professeur M. Campani. Broch. in-8, Sienne, 1862.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Digitized by Google

HISTORIÆ PATRIÆ MONUMENTA

EDITA JUSSU REGIS CAROLI ALBERTI.

(1er article.)

La Commission royale créée par décret du 20 avril 1833, pour recueillir les documents inédits ou peu connus, relatifs à l'histoire des États-Sardes, a envoyé à l'Institut historique le résultat des recherches et des travaux auxquels elle s'est livrée pendant trente ans. Ce sont dix volumes in-folio de plus de 1,000 pages chacun, à deux colonnes. La plus grande partie des documents sont en langue latine. Plusieurs, lorsque l'importance du document ou l'obscurité du texte latin l'exigeait, sont accompagnés d'un texte explicatif, en langue italienne, dû à la plume savante et exercée de quelques-uns des membres de la Commission.

J'ai été chargé de vous faire connaître cet immense répertoire. Je vais faire tous mes efforts pour m'acquitter de cette tâche difficile et longue que vous avez bien voulu me confier, et que j'ai entreprise trop légèrement peut-être, ayant consulté le désir de vous être agréable, plutôt que mes forces et ma capacité.

Mais, avant de vous faire l'inventaire des richesses historiques de cette importante collection de documents, il est utile (je crois que vous ne me désapprouverez pas), de jeter un coup d'œil rapide sur l'état de l'histoire, si je puis m'exprimer ainsi, dans la monarchie sarde, depuis la Restauration jusque vers 1847, année qui a précédé la première guerre pour l'indépendance de l'Italie. Il serait inutile de remonter avant l'annexion du Piémont à la République française en 1796 et de parcourir l'époque de l'Empire. Il n'était alors question ni d'histoire ni de géographie ; c'étaient deux sciences presque inconnues. Mais, avec la paix, les esprits, devenus plus calmes, n'ont pas tardé à sentir ce vide dans l'enseignement. Quelques hommes osèrent en parler, puis s'en plaindre, puis exprimer le désir de faire des réformes utiles dans le plan des études ; mais ils étaient peu écoutés. Ils criaient dans le désert, et leur voix s'y serait perdue longtemps encore, si l'État n'était pas tombé en d'autres mains.

Je parcourrai en quelques mots cette période de 1815 à 1831, année de l'avénement de Charles-Albert. Les motifs qui ont engagé ce prince illustre à créer une Commission pour recueillir les documents historiques,

Digitized by Google

sortiront naturellement de mon récit. Je dirai ensuite le personnel, la constitution, le plan qu'elle a cru devoir adopter pour classer ses travaux enfin nous vous exposerons les détails de ces travaux.

Victor-Emmanuel Ier, pendant les six dernières années de son règne, ne fit rien pour l'instruction publique. La seule tentative sérieuse de réorganisation des études classiques, date de la deuxième année du règne de Charles-Félix. Les *Lettres patentes* du 23 juillet 1822, *par lesquelles Sa Majesté approuve le Règlement y annexé pour les écoles tant communales que publiques et royales,* avaient encore force de loi au moment où Charles-Albert octroya à ses peuples le Statut constitutionnel. Ce Règlement (qui n'avait subi aucune modification) présente ceci de particulier, c'est qu'il est tout à la fois loi, règlement et plan d'études ; mais il ne regardait pas l'Université royale, corps enseignant supérieur qui avait ses statuts spéciaux, sur lesquels, du reste, il est pour ainsi dire calqué.

Le but de ce Règlement est net et précis. « Dans l'intention, dit le roi » dans ses Lettres patentes, où nous sommes de rappeler toutes les écoles » qui sont hors de l'Université, à un système uniforme et régulier dans » toutes ses parties, qui pourvoie à l'éducation morale ainsi qu'à l'instruc- » tion des jeunes gens qui veulent s'appliquer aux études, nous avons » jugé à propos de prescrire les règles à suivre dans ces écoles, et d'éta- » blir dans toutes les villes et dans tous les mandements (chefs-lieux de » canton), des sujets chargés de veiller à leur observance.... »

L'uniformité de méthode et d'enseignement ressort naturellement de ce préambule ; mais « en rétablissant, lit-on encore dans les Lettres » patentes, les institutions au sein desquelles se formèrent ceux d'entre » les sujets de nos royaux prédécesseurs, dont la doctrine et la sagesse » rendirent les noms immortels, et en y faisant les additions que con- » seillent l'expérience du temps passé et les besoins du temps actuel, » nous sommes fondé à espérer de voir sortir des écoles des jeunes gens » qui, rivalisant avec leurs aïeux en piété et en instruction, considère- » ront ainsi qu'eux *comme un tout indivisible les sciences, le Trône et* » *Dieu.* »

Dans ce *tout indivisible*, les études historiques sont-elles implicitemont comprises ?

C'est une question que je me suis posée et qui, je crois, n'est pas déplacée dans un rapport sur des documents qui ont tous l'histoire pour objet.

J'ai cherché la réponse. Si l'on me pressait de près (je l'avoue à regret), je n'en donnerais qu'une négative, car je ne puis pas donner le

Digitized by Google

nom de cours d'histoire à ces abrégés que l'on mettait entre les mains des élèves dans les écoles publiques et royales.

Cependant ces abrégés, échelonnés dans les classes, pouvaient faire croire que l'étude de l'histoire avait fixé l'attention. Cela ressemblait assez à un plan heureusement combiné. Il n'est pas hors de propos de l'exposer ici (1). Le voici donc en quelques mots, extrait du *Calendarium ad usum regiarum scholarum Ducatûs Sabaudiæ :*

En Septième : Abrégé de l'histoire sainte ;

En Sixième : Abrégé de l'histoire ecclésiastique ;

En Cinquième : Histoire ancienne. (Dans cette classe, on commençait la géographie ; c'était l'Europe moderne ou actuelle que l'on devait apprendre dans l'année.)

En Quatrième : Histoire romaine. Pour la géographie, c'était l'Asie.

En Troisième : Histoire de Savoie et, pour corrélatif, la géographie de l'Afrique ; de sorte que les élèves, censés avoir appris l'histoire de Savoie, ne savaient pas un mot de la géographie de leur patrie, pas un mot de celle des États-Sardes.

En Seconde : Histoire du moyen âge et, pour corrélatif, la géographie de l'Amérique et celle de l'Océanie. (Il n'est pas facile de voir quel rapport il y a entre l'histoire du moyen âge et la géographie de ces deux parties du monde).

En Rhétorique : Histoire moderne.

Il n'y avait pas de professeurs spéciaux ; mais le professeur de chaque classe respective donnait une leçon à apprendre par cœur dans l'abrégé d'histoire désigné pour sa classe, et la faisait réciter. Il n'y avait pas de développement oral, pas de commentaire, pas de rédaction écrite.

C'était l'enfance de l'enseignement de l'histoire. Qui ne voit que cet enseignement était nul ? Qui veut la fin, veut les moyens. Mais, ici, on ne voulait ni la fin ni les moyens : on affichait seulement une sorte de programme d'histoire, afin que l'on pût croire au dehors que le plan officiel des études ne laissait rien à désirer. Précaution hypocrite, qui n'échappait pas aux esprits éclairés du Piémont, mais qui en imposait à l'ignorance du public.

Il parut, néanmoins, des œuvres historiques remarquables, non pour l'indépendance intellectuelle des auteurs, mais pour les recherches sérieuses dont elles font preuve. Elles sont dues à la plume d'hommes émi-

(1) En France, à cette époque-là, les études historiques n'étaient pas plus avancées que dans les États-Sardes. L'impulsion et les encouragements ne datent que de 1830.

Digitized by Google

nents dans la société d'alors, ne faisant partie d'aucun corps enseignant ni de l'Université. On peut donc citer, entre autres, les *Mémoires* du marquis Costa de Beauregard sur la Maison de Savoie (1); l'*Histoire militaire du Piémont*, par M. Alexandre Saluces : ouvrage consciencieusement fait, remarquablement bien écrit en français, précieux pour la véracité historique qui le distingue et pour une foule de détails du plus grand intérêt (2); l'*Histoire de la Maison de Savoie*, par Frézet, qui leur est postérieure, est un panégyrique assez monotone de la Maison de Savoie; mais on y trouve des faits que l'on aime à savoir (3). Citerai-je *Il Compendio della storia della Casa di Savoia*, par Bertolotti (4), et plusieurs des travaux de critique historique de M. Cibrario? M. Cibrario, jetant un jour nouveau sur les origines de la Maison de Savoie, a laissé bien loin derrière lui ses prédécesseurs, le P. Monod, della Chiesa, Paradin, Pingon, Guichenon et une foule d'autres historiens ou historiographes.

Les travaux que je viens de mentionner attestent un mouvement intellectuel latent en Piémont qui devait envahir tôt ou tard l'enseignement public.

Cependant, pas un de ces ouvrages ne forme une histoire complète des États-Sardes; c'étaient des matériaux laborieusement amassés, qui pouvaient servir à faire un inventaire des faits qui ont appelé l'attention sur la Maison de Savoie depuis le XIe siècle. Les écrivains, adulateurs par nécessité plutôt que par inclination, fermant les yeux sur les actes que la saine raison ou la vraie politique n'aurait pas approuvés, s'appliquaient à ne recueillir que ceux dont ils osaient parler et qu'ils pouvaient louer sans réserve.

Pourtant, les histoires particulières ne manquaient pas. Chaque province, même chaque cité principale d'une province, avait eu quelque historien pour écrire ses annales ; mais si ces histoires ou ces chroniques se recommandent en général par la bonne foi ou la naïveté, on ne saurait leur trouver quelque mérite au point de vue de la critique historique. Elles ont perdu peu à peu leur caractère particulier, à mesure que les ducs de Savoie ont étendu leur domination au delà des Alpes; elles ont fini par se fondre dans l'histoire de la Maison de Savoie. Il en avait été ainsi autrefois, lorsque les Romains eurent conquis le monde. L'histoire des anciens royaumes et celle des anciennes républiques, qui avaient été distinctes avant la conquête, se fondirent dans celle du peuple-roi. La Grèce, l'Espagne, les Gaules

(1) Turin, 1814, 3 vol. in-8.
(2) Turin, 1818, 5 vol. in-8.
(3) Turin, 1827, 3 vol. in-8.
(4) Turin, 1830, 2 vol. in-18.

Digitized by Google

n'eurent plus d'existence propre; leur existence politique était devenue partie intégrante de l'empire romain.

L'histoire de la Maison de Savoie et les histoires particulières des cités ou des provinces avant qu'elles fussent soumises à son sceptre, ont eu des contacts assez fréquents, mais n'ont jamais eu de rapports tels qu'on pût les croire assez identiques pour être fondues les unes dans les autres. Cette différence caractéristique n'échappait sans doute pas aux écrivains, nombreux d'ailleurs, qui prenaient la plume; ils la sentaient; ils voyaient les points par où ces histoires se touchaient; mais leur plume, toujours soumise à une double censure généralement peu éclairée, imbue de préjugés, peu favorable à la critique indépendante, n'avait la liberté d'être ni un instrument docile au talent, ni d'être de quelque utilité au progrès historique. L'éloge servile et plat était toujours bien reçu (1). Un écrit sans valeur littéraire passait, pour ainsi dire de droit, dans le domaine public, s'il faisait de grands frais de louanges en faveur du monarque régnant ; car la vie privée, publique, militaire ou administrative d'un roi, d'un duc, était toujours censée avoir été celle d'un héros *sans peur et sans reproches*, qui pouvait avoir eu quelques faiblesses, mais qui, d'ailleurs, était ou devait être sans tache. L'historien ou le biographe devait admirer le tableau sans parler des ombres, d'après ce principe que tout sujet de la monarchie sarde devait regarder comme *un tout indivisible les sciences, le Trône et Dieu.*

Je viens de faire pressentir que la saine critique historique n'osait parcourir ses domaines, de crainte que la censure ne lui coupât brusquement les ailes. La première magistrature de l'État, le Sénat, prenant fait et cause pour cette censure, était terrible dans ses arrêts. L'écrivain qui se hasardait à émettre une doctrine quelconque, politique ou autre, qui n'était pas celle du gouvernement, pouvait être traduit devant les tribunaux, et l'amende, la confiscation des biens, les galères, même la mort, étaient les châtiments par lesquels il devait expier son crime (2).

Il y avait deux sortes de censures : l'une civile, l'autre ecclésiastique. Je m'abstiendrai de développer leurs attributions respectives (leur titre, d'ailleurs, les indique suffisamment); je dirai seulement que leur pouvoir, conformément au pouvoir politique qui était absolu, était absolu comme lui.

(1) Quoique Frézet prétende le contraire :

« ... Aussi les flatteurs n'ont jamais fait fortune à la cour. »
Hist. de la Maison de Savoie, p. 16, 1er vol.

(2) J'en ai cité de curieux exemples dans mon Étude sur les causes qui ont affaibli le principe monarchique en Savoie avant 1792, dans l'*Investigateur* de 1861.

Digitized by Google

Mais, à propos de ce mot *censure*, je dois faire mes réserves comme rapporteur. Je ne prétends pas la condamner tout à fait en principe : car la censure doit être une surveillance active, éclairée, sévère ; c'est une sauvegarde contre les abus et les écarts d'écrivains qui, sous prétexte d'émanciper l'intelligence, tentent de lui imposer le joug de l'immoralité, et qui, trempant leur plume dans une encre de boue, s'étudient à saper par d'artificieux sophismes les principes qui sont le fondement de toute société civilisée, les lois qui la régissent, la morale qui l'éclaire de son flambeau, et la religion qui la conduit par la main dans les demeures immortelles d'un monde que nous ne pouvons habiter ici-bas.

La censure a toujours été possible et facile dans les États où la volonté du maître est la loi souveraine. Le censeur est à l'aise : il n'a pour guides que l'obéissance servile et son for intérieur ; ses jugements sont sans appel ; mais la censure devient une magistrature difficile, peut-être même impossible dans un État libre, parce qu'elle ne peut être réglée par aucune loi positive.

Placé entre l'arbitraire et la légalité (supposé que la censure soit soumise à une loi quelconque), le censeur, dans une foule de cas, sera toujours tenté d'interpréter la loi dans le sens de ses opinions personnelles : pente glissante sur laquelle l'esprit le plus droit et le plus libéral ne saurait se maintenir longtemps.

Le censeur tient, en quelque sorte, entre ses mains la lumière et l'obscurantisme. Sa signature, sanction légale et sans appel de son opinion, peut laisser une voie nouvelle ouverte au progrès, ou arrêter le progrès même en ne lui permettant pas d'y entrer. Le censeur n'a pas à rendre compte de ses jugements à l'opinion publique, puisqu'il est libre de prononcer comme il veut. Si donc une plume, sans affecter même des allures immorales, émet des opinions philosophiques ou politiques (je ne parle pas d'opinions religieuses ou théologiques), qui ne soient pas celles dont le censeur a été imbu lorsqu'il était sur les bancs du collége, cette plume sera inévitablement condamnée. Et comment pourrait-il en être autrement dans un État qui aurait pour principe politique, je dirais presque pour dogme politique, cet axiome : *Les sciences, le Trône et Dieu sont un tout indivisible* (1)?

Il ne faut donc pas s'étonner si, de par le censeur, la censure, institu-

(1) « Dieu, la Patrie, le Roi, doivent être des mots également sacrés, à jamais chers, » toujours inséparables. Ils renferment tous nos devoirs. L'honneur et la fidélité sont » là. » (*Hist. de la Maison de Savoie*, par Frézet, vol. 1er, pp. 14 et 15.) Frézet parle en homme de sens. Il n'aurait jamais écrit que *Dieu*, la *Patrie*, le *Roi*, *doivent être un tout indivisible*.

Digitized by Google

tion bonne, utile en principe et en soi, était regardée avec effroi comme une espèce d'inquisition gouvernementale à laquelle nulle plume, quelle qu'elle fût, ne pouvait se soustraire. C'était un tribunal prévenu contre l'écrivain, qui l'arrêtait dans son essor; c'était comme un des cent bras de fer d'un pouvoir arbitraire, toujours levé, toujours menaçant comme l'épée de Damoclès, toujours prêt à arrêter la timide tentative du citoyen qui aurait voulu dénoncer des abus et indiquer des améliorations. Toute saine critique historique était impossible.

C'est pourquoi les esprits les plus éclairés du Piémont, les plus zélés partisans de sa gloire littéraire et historique, ont gémi longtemps de cet état de choses qu'ils ont toujours regardé comme une ombre regrettable. La gloire de la monarchie ne leur paraissait pas pure, tant que les études qui ennoblissent l'intelligence, qui éclairent les peuples et les gouvernements sur leurs droits et leurs devoirs respectifs, n'auraient pas pris dans les institutions qui conduisent aux carrières libérales, la place et le rang qu'elles devaient y occuper naturellement.

Et, en effet, qu'est-ce que la monarchie de Savoie avait à craindre d'une étude approfondie de l'histoire ! Il y a eu sur des trônes des hommes qui ont été la honte de l'humanité; il y en a eu pour qui la vertu n'a été qu'un vain mot; mais l'impartiale histoire, depuis Humbert-aux-Blanches-Mains jusqu'à Victor-Emmanuel II, aujourd'hui régnant, a-t-elle signalé quelques-uns des comtes, des ducs ou des rois comme indignes de porter le nom de prince ou le nom d'homme ?

Mais on ne pouvait pas, on n'osait pas ouvrir la bouche. Le langage le plus élevé, le plus noble, le plus juste et le plus humblement respectueux sur les matières politiques ou sur des points d'histoire, n'était pas du goût du roi auquel Charles-Albert a succédé. Charles-Félix était roi absolu; il tenait sa couronne de Dieu; à Dieu seul il devait en rendre compte; il le savait bien; aussi régna-t-il de façon à faire voir que, pour lui, *régner et gouverner* n'avaient pas deux significations distinctes. Il ne croyait pas l'autorité possible sans l'absolutisme. Toute histoire donc, toute recherche historique, qui aurait fait soupçonner quelque velléité d'indépendance, lui aurait paru suspecte et très-irrespectueuse pour la majesté du trône qui devait être considérée par tous comme le boulevard inviolable de toutes les libertés. Dans les gouvernements absolus, le pouvoir est très-susceptible; il ne se croit jamais assez invulnérable, il lui semble toujours qu'une parole peut troubler l'ordre public et le livrer lui-même en proie aux fureurs d'une vile populace.

Charles-Félix, pourtant, avait des sentiments élevés, beaucoup de bon

Digitized by Google

sens, et le *tact gouvernemental* plus développé qu'on ne l'a généralement. Il connaissait bien ses contemporains; mais ayant épousé leurs passions étroites, il avait aussi tous leurs préjugés contre la génération nouvelle. Ce prince n'était pas déplacé sur le trône qu'il n'avait pas ambitionné, et sur lequel l'avaient fait monter une foule de circonstances qu'il n'avait nullement provoquées lui-même. Il avait beaucoup souffert des excès révolutionnaires qui ont rendu si triste et si fameuse la fin de XVIIIe siècle. Il eût pu être libéral par inclination, par caractère; mais la Révolution fit qu'il ne le fut nullement. Il en avait été une des royales victimes. Comment aurait-il pu oublier que la perte du trône en 1796 et l'exil en Sardaigne étaient la conséquence directe des principes de 1793. Il ne pouvait croire que, politiquement, moralement et religieusement, le bonheur de ses sujets, la prospérité de ses États fussent possibles sous le drapeau de la liberté.

Si donc Charles-Félix a aimé le despotisme, s'il a été persuadé qu'un bon gouvernement ne devait pas, ne pouvait pas avoir d'autre base, et que, sans despotisme, le bonheur des peuples n'est qu'une utopie; s'il a voulu régner et gouverner en roi absolu, on ne saurait sans inconséquence, ce me semble, lui faire un crime de cette opinion politique. C'est son temps, c'est l'époque où il a vécu qu'il faut accuser. Certes, le malheureux qui a rompu les chaînes de l'esclavage, serait-il coupable de prendre tous les moyens qu'il croirait bons pour s'empêcher de redevenir esclave? On ne le sait que trop : la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe n'ont pas été favorables au libre développement des opinions libérales. Les dernières années du XVIIIe siècle ont attiré sur l'Europe le régime d'une licence odieuse et effrénée. Celle-ci a fait place, en disparaissant, au despotisme militaire le plus énergique et le plus absolu qui ait jamais été. Je l'excuserais et ne le blâmerais point si, à mon sens, une gloire incomparable pouvait l'excuser; mais la gloire acquise par les armes laisse trop de ruines et trop de cadavres sur son passage. Cette gloire est fille d'un préjugé funeste que nous ont légué les héros et les grands capitaines de l'antiquité, les chevaliers du moyen âge; il éblouit les peuples, leur donne le vertige, et leur persuade faussement que la guerre peut être nécessaire à l'humanité.

Quelle a été le résultat de ces innombrables victoires pour lesquelles la génération actuelle a tant d'admiration? Est-ce qu'on leur doit l'ère de la liberté? Le despotisme militaire, auquel on a élevé tant d'arcs de triomphe, a succombé, vaincu par l'apparition de la charte libérale qui rendait la France maîtresse de ses destinées.

Alors que le Congrès de Vienne reconnaissait au rameau de Carignan ses droits éventuels à la couronne de Savoie, le jeune prince de Carignan

Digitized by Google

achevait, à Paris, ses études et son éducation. Toute la France venait d'accueillir avec transport la charte constitutionnelle de Louis XVIII. Le prince de Carignan fut séduit par les opinions libérales, qui étaient celles de toute la jeunesse française.

Ce prince que Charles-Félix n'aimait pas, n'estimait pas *à cause de ses opinions libérales*, n'avait peut-être pas été élevé pour occuper une position à laquelle son rang de prince et le Congrès de Vienne le destinaient éventuellement. C'est pour cela sans doute que sa conduite, sur le trône, n'a jamais eu rien de fixe, rien d'invariable : il s'est montré libéral et despote, ferme et faible, hésitant et décidé, résolu et indécis ; mais il fut toujours bon, trop bon même quelquefois, n'osant pas toujours être sévère quand les circonstances le commandaient. Un roi, pourtant, doit l'être au besoin, sous peine de déchéance quelquefois. Charles-Albert aima les hommes qui affichaient des opinions libérales ; qui pourrait en douter ? Il aima aussi ceux qui tenaient pour l'ancien régime. Il donnait audience aux uns aussi volontiers qu'aux autres, mais sachant être froid pour tous, sans les mécontenter, et ne leur confiant point le fond de ses pensées. Le parti qui désira l'avénement des idées libérales *espéra*, sous son règne, et petit à petit, gagna assez de terrain pour donner des inquiétudes sérieuses aux partisans nombreux de l'ancien régime, ainsi qu'on en eut la preuve, lors de la promulgation du *Code* qui porte le nom de Charles-Albert.

Charles-Albert encourageait le progrès dans les lois, dans les arts, dans les sciences, dans la politique ; en un mot toute idée, toute pensée, toute démarche, toute tentative qui avait pour but l'utilité, le bonheur ou la gloire de ses peuples, trouvait auprès de lui appui et protection. Il comprit donc facilement qu'il y avait une lacune à combler dans l'ensemble des institutions qui ont pour objet et pour but, l'instruction et l'éducation morale et politique de ses peuples. Cette lacune, nous l'avons indiquée en commençant ce rapport, c'était l'étude de l'histoire. Le roi sentit tout l'honneur qui rejaillirait sur son règne, si l'on se livrait à des études approfondies, si l'on remontait aux sources, aux origines même pour donner à la critique historique des matériaux sur lesquels s'exercerait la sagacité des historiens futurs, et qui pourraient appeler quelques rayons de lumière sur des hommes qui furent célèbres dans leur siècle, pour avoir été de quelque utilité à l'humanité : seule et faible récompense, hélas ! que puisse leur donner la postérité !

Les sources historiques étaient éparses partout dans les États-Sardes ; beaucoup étaient complétement ignorées. Il y en avait dans les archives des municipalités et dans les archives diplomatiques ; il y avait des his-

Digitized by Google

toires manuscrites, connues seulement de quelques heureux lettrés ; il y avait des mémoires curieux, intéressants, que l'imprimerie n'avait pas encore portés à la connaissance du public, et qu'il n'était donné à personne de consulter. C'étaient des mines que quelques écrivains avaient à peine étudiées et qu'ils s'étaient contentés d'indiquer.

Certes, il y avait là de quoi exercer le zèle et l'ardeur d'investigateurs nouveaux, intelligents et actifs ; mais il n'y avait que la volonté d'un roi qui pût réunir tant de richesses historiques. Il fallait que l'impulsion partît du trône ; une entreprise si grande n'eût pu réussir, tentée par de simples particuliers.

Charles-Albert fut compris. Les hommes de goût, les amis du vrai, des arts, des sciences et de la littérature, applaudirent. La ville de Turin en était remplie. MM. Balbo, les frères Saluces, MM. Gloria, Jérôme Serra, Manno, Sauli, Sclopis, Cibrario et beaucoup d'autres qui étaient, les uns, au premier rang dans la société la plus éclairée du Piémont, qui occupaient, les autres, les principales chaires de l'Université, jeunes pour la plupart, étaient désignés d'avance pour être les pionniers infatigables que le roi lancerait sur un terrain à peine encore exploré et dont l'horizon paraissait sans limites.

Charles-Albert réunit plusieurs de ces hommes, illustres déjà à divers titres ; il forma une Commission qui, sous la dénomination de *Députation pour les études d'histoire nationale (Deputazione soprà gli studi di Storia patria)*, serait chargée de surveiller, sous la direction supérieure du ministre de l'Intérieur, la publication d'une collection de chartes, de titres, d'ouvrages inédits ou rares, relatifs à l'histoire des États-Sardes. Cette *Députation* fut chargée, en même temps, de faire et de publier le recueil de toutes les pièces et de tous les documents diplomatiques qui auraient de l'intérêt pour l'histoire.

Ainsi le but assigné à cette Députation et qu'elle devait se proposer d'atteindre, était bien déterminé.

La Députation aura, dit le décret qui l'institue, le titre de *royale ;* elle sera composée d'un président, de quatre vice-présidents et de deux secrétaires.

En même temps, le roi nomma président le comte Prosper Balbo, d'illustre mémoire, et pour vice-présidents, à Turin, le comte Alexandre Saluces, le comte Gaspard-Michel Gloria, le chevalier Saluces ; le quatrième vice-président siégeait à Gênes : ce fut le marquis Jérôme Serra.

Furent nommés secrétaires deux Piémontais chers aux lettres, MM. Cibrario et l'abbé Constant Gazzera.

Digitized by Google

La *Députation* était composée (comme elle l'est encore) de membres résidants et de membres non résidants. Ceux-ci étaient répandus dans les villes principales des États-Sardes ; il y en avait même quelques-uns à l'étranger. Les autres membres étaient à Turin.

Tous les membres étaient honorés d'une juste considération nationale, soit à Turin, soit dans les États-Sardes ; mais la plupart d'entre eux ont acquis d'autres titres à la célébrité pour avoir pris part, soit par leurs écrits, soit en payant de leur personne, aux événements politiques et militaires qui ont porté le Piémont si haut dans l'estime de l'Europe, et qui ont fait de Charles-Albert le martyr et la victime de l'indépendance de l'Italie. Nous sommes toujours heureux de les rappeler à notre mémoire, lorsque l'occasion se présente. Il suffit d'ajouter aux célébrités littéraires déjà citées, l'avocat Louis Costa, les chevaliers Pierre Datta et Amédée du Perron, le chevalier Louis Provana di Sabione, Dominique Promis, l'avocat Félix Duboin, etc.

Parmi les membres non résidants, on aime à voir le chevalier Baille de Cagliari, le chevalier Jean-Baptiste Sporono, l'avocat Mathieu Molfino et l'abbé Jean-Baptiste Raggio, de Gênes ; le comte François Mouxi de Loche et Georges-Marie Raymond, de Chambéry ; le président comte Hilarion Spitalieri di Cassole, à Nice ; le chevalier Jacques Giovanetti, de Novare, et Charles Muletti de Saluces.

Cette Députation, quand elle le jugeait utile et nécessaire, pouvait, à la majorité des voix et par le canal du ministre de l'Intérieur, proposer au roi d'autres membres à nommer ; elle avait son siége au palais même du roi et tenait ses séances dans une des salles destinées aux archives de la cour.

Est-il nécessaire de dire que, dans toute l'étendue des États-Sardes, les portes de toutes les bibliothèques, de toutes les archives municipales furent ouvertes aux membres résidants et non résidants de la Députation, et qu'ils eurent toute liberté de fouiller les manuscrits, de copier, d'extraire et de faire extraire les chartes, titres, manuscrits, documents et les ouvrages qui pouvaient contribuer à atteindre le but que l'on se proposait?

Charles-Albert exigea de son ministre de l'Intérieur qu'il le tînt régulièrement au courant des travaux de la *Députation*. C'est aussi par son ministre que le roi informait la *Députation* de ses volontés.

La *Députation royale* étant constituée, les règles qui devaient la guider dans ses travaux étant établies, elle eut d'abord à se consulter elle-même, à s'entendre sur la manière de collectionner les chartes, les diplômes, les

Digitized by Google

documents de toutes sortes qui avaient de l'intérêt pour l'histoire des États-Sardes; elle dut régler le mode de publication, établir les principes, déterminer les règles qu'il faudrait suivre pour surveiller les documents soumis à l'impression, pour surveiller l'impression elle-même, afin de conserver à cette grande entreprise le caractère d'ensemble et d'unité dont elle était susceptible et qui devaient en assurer le succès définitif.

Les États du roi de Sardaigne furent conquis par nos armes, en 1796. Le vandalisme révolutionnaire, bâillonné par un jeune héros, était expirant; il avait achevé son œuvre, en France. Et certes, le général illustre parmi tant de généraux illustres, n'était pas homme à introduire dans ses nouvelles conquêtes les théories étranges de quelques *idéologues* fanatiques de la Convention. Il était déjà tout-puissant; pourtant, il ne livra rien aux flammes; les richesses publiques et privées furent respectées, et c'est ainsi que des trésors littéraires et historiques du plus haut intérêt et qui remontent au vi^e siècle de notre ère, furent conservés pour les investigateurs de la science historique.

Le décret qui créa et constitua la *Députation royale de l'Histoire nationale*, fut accueilli comme un évènement par le monde littéraire, de ce côté-ci des Alpes. On croyait généralement que des hommes qui souffraient ou supportaient un roi absolu, étaient conséquemment hostiles à toute amélioration intellectuelle. L'opinion mauvaise que l'on avait eue du règne de Charles-Félix, en ce qui concerne l'éducation, déteignait encore sur les commencements du règne de Charles-Albert, que l'on était disposé à regarder comme systématiquement opposé à toute tendance de progrès.

C'était, à la fois, un préjugé et une erreur. Le gouvernement de Charles-Félix ne protégeait pas l'étude de l'histoire; il la renfermait seulement dans un cercle systématiquement étroit. Ce qu'il ne voulait pas, c'était le développement de l'enseignement de l'histoire, et, partant, il était antipathique et hostile à tout progrès historique.

Cependant, on citait avec admiration quelques esprits d'élite qui s'étaient adonnés, en cachette pour ainsi dire, à l'étude des *choses de la patrie (lo studio delle cose patrie)*. Et déjà, vers la fin du siècle dernier, il s'était formé, à Turin, sous la présidence du comte Prosper Balbo, bien jeune alors, une *Société philopatriotique (Società filopatria)*, qui prit, plus tard, le nom d'*Académie subalpine d'Histoire et des Beaux-Arts* (1).

(1) Voir Vellauri, *Hist. des sociétés savantes du Piémont*, ch. VIII.

Digitized by Google

Cette Académie eut de l'éclat et fut approuvée par le général Jourdan, par décret du 4 avril 1802 (an X).

Le comte Prosper Balbo était un zélé partisan des études historiques. La haute raison, le sens droit de ce Piémontais illustre lui faisait regarder l'histoire comme une grande école où l'homme d'État apprend à bien gouverner. Il n'en réduisait pas l'étude à une sèche nomenclature de généalogies, de faits et gestes militaires rangés dans un ordre plus ou moins chronologique, mais l'histoire devait embrasser, selon lui, l'étude des lois à toutes les époques, les finances, la statistique, la littérature qui sont, certainement, des branches qui se rattachent à la tige mère. M. Cibrario, dans une savante et intéressante notice biographique qu'il a consacrée à cet homme célèbre, esquisse très-bien les idées élevées que son regrettable ami avait sur l'histoire. MM. Napione, Vernazza, di Ponsiglione de Tenivelli et d'autres savants littérateurs ont parlé du comte Prosper Balbo, à qui revenait, plus de trente ans après, par droit d'illustration (si je puis m'exprimer ainsi), la présidence de la *Députation royale* (1). Ils nous font apprécier ce grand citoyen, si peu connu parmi nous et auquel la ville de Turin a élevé une statue.

A côté de lui, son ami et presque son émule, pour la science historique, vivait le chevalier César Saluces, collectionneur infatigable de livres et de manuscrits. Sa bibliothèque, comprenant plus de 9,000 volumes latins, italiens, français, allemands, espagnols, anglais, était surtout précieuse pour les écrits qui ont pour objet l'art militaire.

Mais un savant modeste avait précédé M. Saluces dans cette œuvre : c'était l'abbé Sotteri, dont la collection d'estampes et de manuscrits anciens, riche d'environ 1,200 documents authentiques, qui embrassent l'histoire religieuse, civile et politique du Piémont, pendant huit siècles (du XIe au XIXe), a été acquise par la *Députation royale de l'Histoire nationale.*

Par cette importante acquisition, la *Députation royale* était à même de commencer de suite ses travaux de classement et de présenter au public littéraire et savant, un aperçu des richesses historiques dont elle pouvait déjà disposer.

A ce *fonds* premier se joignirent bien vite de nouveaux documents. Car la *Députation royale* était à peine organisée, que le roi Charles-Albert

(1) *Ozj litterarj,*
Decadi Piemontesi.
Piemontesi illustri.

Digitized by Google

chargea MM. Cibrario et Promis de partir pour la France afin de faire des recherches dans nos archives. Leur mission ne fut pas stérile. Peu de temps après (1835), M. Mathieu Bonafous, d'Auxerre, envoyait à la *Députation* divers manuscrits sur l'histoire de la Savoie et du Piémont. Quelques-uns étaient enrichis de notes faites par Guichenon.

Un peu plus tard (1837), l'abbé Constant Gazzera reçut la mission d'aller à Montpellier pour prendre connaissance des écrits originaux de Guichenon, et d'en extraire ce qui se rapporterait à l'histoire des État-Sardes : mission dont le savant abbé s'acquitta avec bonheur et intelligence.

En 1850, un des professeurs les plus distingués de théologie, à Pignerol, M. le chanoine Crozet-Mouchet, poussé par le seul mobile d'étudier l'histoire de son pays, fit, à ses frais, un voyage en France, et fouilla dans les archives de Gap, d'Embrun, de Grenoble, de Genève, de Belley et de Lyon.

Enfin, en 1852, sur la proposition de M. César Saluces, M. Crozet-Mouchet et le P. Adriani reçurent du gouvernement de Charles-Albert la mission de faire des recherches dans les départements de la Seine, de l'Ain, des Hautes-Alpes, de fouiller les archives d'Aix, de Marseille, de Montpellier et de Nîmes.

Cette mission nouvelle, eut comme les précédentes, un plein succès. Outre la découverte de plusieurs *codex* très-précieux, le chanoine Crozet-Mouchet fit celle de 115 documents nouveaux, et le P. Adriani en réunit 130, tous inédits aussi. La majeure partie de ces documents est antérieure au XIVe siècle : lumières inattendues pour l'histoire, la biographie et la bibliographie des États-Sardes !

Cependant, ne croyez pas, Messieurs, que les chiffres que je viens de citer vous donnent la somme de tous les documents qui remplissent les dix volumes dont je vous ai parlé. Non, il y a trente ans, vous ai-je dit, que la *Députation royale* est à l'œuvre. Elle a travaillé sans interruption. Les dix volumes in-folio contiennent plus de 10,000 pages à deux colonnes. Et, semblable à la boule de neige qui grossit à proportion de l'étendue qu'elle parcourt et de la force d'impulsion qu'elle reçoit, le trésor ou le répertoire historique augmente à mesure que les investigations se multiplient. Les États-Sardes se sont étendus sur l'Italie et en ont pris le nom. La *Députation* a augmenté le nombre de ses membres. Les nouvelles provinces italiennes vont fournir à l'histoire leur contingent de documents.

Je suis arrivé au terme de la première partie du rapport que je dois faire sur les *Monumenta Historiæ Patriæ edita jussu Caroli Alberti*. Je me

Digitized by Google

propose de parcourir chaque volume afin de vous donner une idée complète, s'il est possible, de la variété, de la nature et de l'importance des richesses que contient la collection. Heureux si, humble rapporteur d'un si vaste travail, je puis, au nom des amis de la science historique dont notre Société est une des plus intelligentes expressions, rendre un juste hommage de gratitude à l'infatigable et savante *Députation royale pour l'Histoire nationale* des États-Sardes, et en particulier à plusieurs de ses membres qui sont nos collègues dans l'Institut historique de France !

DEPOISIER,
Membre de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE LISBONNE.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Institut historique des travaux de l'Académie des sciences de Lisbonne, renfermés dans le tome Ier de la nouvelle série, année 1854 (classe des sciences mathématiques, physiques et naturelles, 1re partie).

Ce volume contient un rapport général et substantiel du secrétaire perpétuel Antonio-Joaquim de Figueiredo e Silva, sur les mémoires publiés par l'Académie depuis son installation, le 1er mars 1852, jusqu'au 16 juin 1854, et quatre publications dont nous allons nous occuper.

La première est une savante étude sur les congruences, comme préparation à la théorie des nombres, par Daniel-Auguste de Silva.

La deuxième est une dissertation sur l'emploi thérapeutique du sous-azotate de bismuth à haute dose, par le docteur F.-A. Barral.

La troisième est une étude de l'*arachis hypogea*, par J.-M. d'Oliveira Pimentel.

La quatrième, une notice très-étendue sur le climat de Funchal et son influence dans le traitement de la phthisie pulmonaire, par le docteur F.-A. Barral.

Ce dernier mémoire est le seul qu'il soit permis d'analyser sans craindre d'en altérer le fonds ; les autres, d'une nature toute spéciale, sans offrir une moindre importance, doivent être étudiés et appréciés dans leur ensemble.

Digitized by Google

Le rapport du secrétaire perpétuel, écrit avec une élégante concision, offre une idée de l'origine et de la constitution de l'Académie. Ces détails historiques ne sont pas sans intérêt; ils sont suivis d'une revue des travaux de la société pendant la période mentionnée.

L'auteur du mémoire sur les congruences binomes, après avoir rappelé les travaux de Diophante chez les anciens, de Fermat au XVIIe siècle, et ceux d'Euler, Lagrange, Legendre, Gauss, Poinsot, dans les temps modernes, fait ressortir l'importance de l'arithmétique transcendante et son utile intervention dans les questions de géométrie et d'algèbre. Il se propose de traiter de nouveau, par des méthodes générales qu'il préfère aux méthodes indirectes, les questions de cette arithmétique transcendante, si bien appréciée par Legendre et Poinsot. Ce plan est heureusement exécuté dans les dix chapitres qui suivent l'introduction; l'auteur ajoute, simplifie et imagine souvent des démonstrations qui ont le double mérite de la simplicité et de la généralité. Nous signalerons dans le premier chapitre la formule nouvelle qui comprend le théorème d'Euler comme cas particulier; dans le deuxième, celle qui complète une autre formule de Poinsot sur les nombres premiers; le quatrième chapitre développe la formule de Gauss et en tire des théorèmes curieux sur les résidus. Nous regrettons de ne pouvoir mentionner d'autres perfectionnements qui tiennent surtout à la notation nouvelle que l'auteur a eu l'heureuse pensée d'introduire dans ce genre de calculs, trop négligés malgré les services que la science en a retirés. C'est grâce à de tels travaux que l'arithmétique transcendante ne tardera point à prendre place dans l'enseignement, même élémentaire, de nos écoles. L'étude sur l'emploi du sous-azotate de bismuth à haute dose renferme des considérations historiques et critiques sur l'usage de cette substance, une série d'expériences faites sur les animaux et l'homme lui-même, ainsi qu'une analyse d'un produit qui subit de trop grandes altérations dans le commerce pour qu'il ne soit pas nécessaire de le purifier; enfin, des conclusions sur les avantages que doit retirer l'art médical de son action dans plusieurs maladies de l'estomac. Le modeste et savant docteur n'oublie pas de mentionner le mémoire de M. Monneret, inséré dans la *Gazette Médicale de Paris* du mois d'avril 1849, qui établit, par une longue série de faits, l'utilité du sous-azotate de bismuth, administré à haute dose dans des affections gastro-entérites et de cholérine; c'est en effet le fondement et le point de départ des expériences que lui-même a faites sur les animaux et sur l'homme pour savoir à quoi s'en tenir sur l'opinion défavorable conçue par plusieurs médecins, M. Orfila entre autres, qui en redoutaient les propriétés toxiques. Ces expériences et les

Digitized by Google

considérations qui les suivent confirmant les résultats obtenus à Paris par M. Monneret, lui permettent de conclure le légitime et salutaire emploi du médicament trop légèrement condamné, dans le traitement des névroses de l'estomac, et même de plusieurs lésions organiques de ce viscère.

L'examen chimique des semences de l'*amendobi* (*arachis hypogea*), n'est pas sans intérêt pour l'économie domestique, en découvrant dans cette plante, qui commence à s'introduire dans nos contrées, des propriétés alimentaires, dont il faut tenir compte dans les essais d'acclimatation entrepris de nos jours sur une vaste échelle ; mais qu'il est sage de préparer par une exploration rigoureuse des conditions d'existence de l'hôte étranger ou exotique à introduire.

Cette plante commune et cultivée en plusieurs régions de l'Afrique occidentale, bien connue au Brésil et dans toute l'Amérique méridionale, a été importée en Espagne et en France, avec des succès divers et contestés. Eminemment utile, parce que tout en elle a de la valeur, ses feuilles pour la nourriture des animaux, sa graine qui fournit, soit une huile de bonne qualité, soit des fécules comparables à nos meilleurs principes alimentaires ; elle mérite donc d'être étudiée avec soin, et sa culture dans nos pays serait une véritable conquête, dont l'agriculture s'enrichirait au profit surtout des classes pauvres. L'auteur en a fait l'expérience en 1852, et c'est le résultat de ses études qu'il présente à l'Académie.

Connue sous divers noms, *amendobi* (*arachis hypogea* de Linné), *pistache de terre* en France, *cacahueta* et *mani* en Espagne ; *ynchi* au Pérou ; *manli* chez les Caraïbes, *mondobi* ou *amendoim* au Brésil, elle est de la famille des légumineuses annuelles, et n'a paru qu'en 1763 dans nos traités de botanique. Une première tentative, faite en 1798, à Valence (Espagne), par D. Francisco Tavares Ulloa, fit apprécier sa prodigieuse fécondité et ses nombreux usages. Un second essai en 1800, à Madrid, quoique favorable, donna lieu à des appréciations diverses. M. Gasparin reconnaît le mérite de cette production, mais en conteste les avantages en Espagne et surtout en France. L'auteur combat les adversaires de l'acclimatation par ses propres expériences, et présente les résultats de son analyse chimique, qui détermine les quantités d'huile, de sucre, d'amidon et d'éléments azotés, celluleux, inorganiques, aqueux, qui constituent la semence. La richesse de la plante en matières alimentaires et économiques doit faire désirer son introduction et sa culture en Algérie et dans le midi de la France; l'auteur annonce une suite à ce premier travail si intéressant, que nous serons heureux de voir compléter.

Digitized by Google

La phthisie pulmonaire est une de ces cruelles et trop fréquentes maladies qui trahissent le plus visiblement l'imperfection des sciences humaines; on convient généralement qu'elle est incurable, ou qu'elle résiste à tous les traitements, lorsqu'elle a acquis un certain degré d'intensité; il y a, disent les médecins, une première période d'incubation en quelque sorte, pendant laquelle il est permis de combattre le mal avec efficacité; d'autres assurent qu'on peut enrayer la marche de la maladie, sans pouvoir la supprimer; ceux-ci proposent un changement de climat, d'habitation et d'alimentation; ceux-là conseillent la navigation ou le séjour des bords de la mer; on recommande aux malades de se rendre en Italie, en Egypte, à Nice, à Montpellier, etc.; il n'est pas de contrée qui n'ait sa localité privilégiée; l'Angleterre et l'Allemagne n'ont pas moins de prétentions à cet égard que la France, l'Espagne et l'Italie. Mais si la douceur du climat, la sérénité du ciel, la constance des températures moyennes, les commodités de la vie, le souffle habituel des vents humides et tièdes, l'absence surtout des causes irritantes qui agissent sur les organisations faibles et nerveuses, comme les orages, les tempêtes, les ouragans, la violence des vents du Nord, les tremblements de terre, etc., sont les premières conditions d'un traitement favorable à la phthisie pulmonaire, il n'est point douteux que l'île de Madère ne réunisse tous les suffrages.

L'auteur de cette notice remarquable à tous les points de vue, géographique, climatérique et social, après avoir rapporté les témoignages d'un grand nombre de docteurs anglais, espagnols, français ou américains, cite particulièrement la thèse de *François-d'Assise Souzavaz*, soutenue à Paris, en 1832, sur l'influence du climat de Madère dans le traitement de la phthisie pulmonaire, et sur la supériorité de son climat comparé à ceux de la France et de l'Italie.

C'est pendant un séjour de huit mois, en 1852, qu'il a composé son écrit; plus tard, il a recueilli toutes les observations dont il a formé le présent mémoire; faisant partie de la suite de S. M. l'impératrice du Brésil, veuve, duchesse de Bragance, et de son auguste fille la princesse Dona Maria-Amelia, il a pu se mettre en rapport avec les personnes de Funchal ou de Sainte-Lucie qui étaient en mesure de lui fournir les documents dont il avait besoin.

La notice a trois parties : dans la première, il s'agit du climat; dans la deuxième, de son influence médicale; la troisième renferme des observations météorologiques très-nombreuses et très-détaillées.

L'île de Madère a la forme d'un quadrilatère irrégulier; le sol offre des inégalités qui en rendent l'aspect aussi varié que pittoresque; tantôt riche

Digitized by Google

et boisé dans sa végétation luxuriante, tantôt aride et sauvage ou coupé par des roches volcaniques ; sa latitude nord de Greenwich est de 32° 49′ 44″ à 32° 37′ 18″, et sa longitude ouest entre 16° 39′ 30″ et 17° 16′ 38″; sa plus grande longueur est de 32 milles géographiques ; et sa largeur *maximum* de 12 ; la circonférence en a 77 (le mille géographique est de 1 kil. 852, c'est donc environ 140 kil. de circuit). Le ciel y est d'une sérénité parfaite ; il n'y gèle jamais, la température moyenne étant de 19° centigrades, plus de 15° Réaumur ; elle varie peu dans ses limites extrêmes ; le mois de janvier, le plus froid de l'année, conserve une température moyenne de 17° centigrades, et la chaleur, dans les mois d'août et de septembre, ne s'élève pas au delà de 23° centigrades.

L'île est abritée des vents du nord dans sa partie habitée à Funchal et Sainte-Lucie ; la capitale, bâtie en amphithéâtre sur une colline exposée aux vents du sud et de l'ouest, jouit d'un aspect aussi agréable que salubre, les maisons étant entourées de jardins ; l'industrie manufacturière y est prospère et consiste dans des raffineries de sucre, distilleries d'eau-de-vie, étuves pour la préparation et l'amélioration des vins, tanneries, fours à chaux. Ce ne sont point, comme on le voit, de grandes usines redoutées avec raison des voyageurs et des malades ; on y cultive les patates, le maïs, la vigne ; on a le café, les bananes, l'igname ; le poisson y est abondant et l'on y connaît tous les fruits de l'Europe aussi bien que ceux du tropique.

Nous ne pousserons pas plus loin cette description qui tient une grande place dans la notice ; nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'énumération des plantes et animaux qui croissent et se développent sous ce beau ciel ; nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans ses considérations sur l'influence exercée par le climat à l'égard de la santé ou de la nature des maladies, soit des indigènes, soit des étrangers, qui ont fait comparer Madère à l'île des Phéaciens, dont Homère a décrit la merveilleuse fécondité ; Macaulay la proclame *la fleur de l'Océan, la reine de l'Atlantique*. Nous terminerons cet éloge par les vers d'un poëte anglais :

> Knosw'st thou the Island where these marvels meet,
> The peerless isle Withall Earth's treasures strown,
> Know'st thou Ocean-Hower so softly sweet ?
> Oh, surely'tis Madeira's isle alone !
>
> HUGUES, The Océan-flower, cant. I.

La population, de 110,000 habitants, y est divisée en deux classes, l'une, riche, heureuse et saine autant que robuste ; l'autre, misérable et chétive,

Digitized by Google

parce qu'elle n'aime ni le travail, ni la propreté; les maladies y sont, d'ailleurs, assez rares et sans caractère particulier; il y a très-peu de phthisiques et l'observation a constaté, soit de nombreuses guérisons, soit des améliorations sensibles dans la catégorie des malades atteints de phthisie, qui sont venus de divers points de l'ancien ou du nouveau continent.

Un chapitre spécial est consacré à une comparaison de la situation de Lisbonne avec celle de Funchal, et tout l'avantage demeure à notre île; l'auteur passe ensuite en revue les climats les plus vantés de la France, de l'Italie et de Venise, plus particulièrement; il en conclut la supériorité de Madère et la recommande à l'attention de tous les médecins pour le traitement de la phthisie pulmonaire. Nous avouerons que son opinion est accompagnée de telles preuves de toute nature, qu'elle entraîne la nôtre, et aura, sans doute, le même succès auprès de tous ceux qui liront cette savante et consciencieuse étude.

VALAT,
Membre de la 3e classe.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

La *Société havraise d'Études diverses* en est à sa vingt-huitième année d'existence, et ce n'est qu'à la vingt-septième qu'elle a osé tenir une séance publique, ainsi que nous l'apprend M. Millet-Saint-Pierre, son président, dans son discours d'ouverture des cours publics et gratuits; mais le volume que j'ai sous les yeux n'est pas la première des publications de ses travaux; elle a publié des comptes rendus annuels qui lui ont valu l'attention du ministre de l'Instruction publique et une subvention de sa part, quelques faveurs du conseil municipal et aussi du conseil départemental. Les membres qui ont ouvert des cours en ces derniers temps sont, pour la cosmographie, M. Rispal, pour le droit naturel, M. Baillard, pour le droit maritime, l'un de nos collègues aussi, M. Caumont, et pour la botanique, M. Derome.

Le *résumé analytique des travaux* pour 1860 a été fait par M. Baillard et il a commencé son discours par une comparaison bien juste et tout à fait appropriée au sujet : « De même que la loi impose aux commerçants l'obligation d'avoir à la fois un livre journal et un livre d'inventaires annuels, notre règlement, a-t-il dit, nous enjoint de rédiger, outre les procès-verbaux de nos séances, un compte rendu annuel de nos occupations... » Et en effet, il passe en revue tous les ouvrages que les membres ont publiés

Digitized by Google

depuis la précédente revue. Un bon nombre en est inséré dans notre volume, sans responsabilité néanmoins des opinions et assertions des auteurs

La première leçon de cosmographie pour l'an 1861-1862, laquelle est la deuxième du cours, a pour sujet spécial l'*Histoire de la Terre*. M. Rispal, après un préambule convenable d'ampleur, arrive à cette thèse, ou plutôt à cette conclusion : « Un abîme sépare la matière de l'esprit. Le fatalisme absolu domine celle-là ; l'esprit seul étant doué de la liberté, sans lui la matière ne serait rien ; il est la cause unique de tous les phénomènes, depuis l'attraction ou les forces chimiques jusqu'à l'intelligence humaine et depuis celle-ci jusqu'à l'intelligence suprême. » La société n'a pas besoin de se tenir en garde contre une pareille opinion.

Le professeur admet, pour la terre, l'hypothèse (nous n'y étions pas) d'une couche gazeuse, puis fluide, puis sphérique, qui peu à peu se refroidit et durcit à la surface et cela pendant des millions d'années avant de permettre de vivre à la première cellule végétale, au premier mollusque...

Après les brutes naît l'homme faible, nu et dépourvu d'armes offensives et défensives, privé presque d'instinct, de sens, avec une vue, avec un odorat bien inférieurs à ceux de nombre de brutes. Mais l'ère de la raison commence et celle de la matière est finie. Les animaux féroces ont reculé devant lui ; il écarte, il dompte, il brise tous les obstacles...

M. Duboc a fait le rapport sur l'*Exposition des produits de l'horticulture* ; c'est un travail considérable, bien ordonné et qui comporte cinquante pages.

M. l'abbé Herval a donné une *Étude sur la minéralogie*. Cela me paraît être une histoire abrégée des progrès de cette science. Il y a quelques lignes sur la formation des stalactites et sur l'aimant, qui sont curieuses.

Mais ce qui l'est encore plus, c'est la note de M. Derome sur un *ichtyosaure* (poisson-lézard) *découvert dans les falaises de la Hève*. « Ces êtres, (autres monstres) ont disparu, dit l'auteur, parce que les conditions atmosphériques, thermométriques, hygrométriques, etc., pour lesquelles et au milieu desquelles ils avaient été créés, sont venues à changer. » Je n'ai point à rapporter la description ni de l'animal ni du terrain où il fut trouvé. La longueur de la tête seule était de 1 m. 43 c. Cet objet est au musée du Havre.

« L'étude de la composition des cendres végétales est une des parties de l'analyse qui, au point de vue de la culture, offre le plus d'importance. » Ainsi commence M. Guillier, citant Malaguti, en produisant un mémoire sur *les cendres végétales et sur la composition, classification et recherche de leurs principes*.

Digitized by Google

Le choléra-morbus au Havre, en 1832, par M. Lecadre, ouvrage, dit-il, composé sur des notes recueillies en 1832, à l'époque où sévissait pour la première fois, en France, le choléra indien... ce sera donc aussi l'histoire de la science à cette époque, pleine de préjugés... *User de tout, n'abuser de rien*, c'est le meilleur moyen hygiénique, vrai surtout dans les temps d'épidémie.

L'homme de la nature et l'homme de la civilisation, par M. Maire. « Ce sont deux êtres tellement différents qu'on peut se demander si l'on ne pourrait pas définir le premier un animal perfectionné et perfectible. » Telle est la thèse de l'auteur, et sa conclusion est que « l'homme est né animal perfectionné parce qu'il résume en soi la plupart des perfections physiques et physiologiques répandues dans le reste de la création... et il est né perfectible, c'est-à-dire civilisable... ce qui le distingue des autres animaux et ce qu'il doit à ses facultés intellectuelles... » J'abrége ; il y aurait beaucoup de propositions et de démonstrations à extraire ailleurs qu'ici de ce mémoire qui roule sur le sujet le plus intéressant, et qui a d'assez amples développements. Il est de trente-huit pages.

Des moyens à employer pour retenir les ouvriers à la campagne, par M. Granson. Le plus efficace est la Caisse d'épargnes, mais il est peu aisé à aborder.

Physiologie du travail, par M. Aldrick Caumont, avec l'épigraphe *Labor omnia vincit*. Déclamation fort belle divisée en cinquante-cinq articles et contenue en vingt-quatre pages sous les rubriques : *Genèse du travail, Avantage du travail, Utilité du travail, Amour du travail.*

Notice sur les monnaies royales depuis l'origine de la monarchie, par M. Villeroy. Vingt pages ainsi terminées : « J'ai passé rapidement sur le monnayage des deux premières races qui offre peu de variété. Je me suis étendu sur celui de la troisième, qui a subi de nombreuses transformations, quant aux types, dimensions, poids et métal. J'ai enfin décrit plus particulièrement les monnaies du XVIIIe siècles à la démonétisation desquelles nous avons assisté, et celles du XIXe, les seules, à peu près, restées en circulation. »

Études littéraires et philosophiques sur la musique ancienne et moderne, par M. Duboc fils. Vingt pages où l'on trouve tout ce qu'il y a d'historique connu et où l'on combat vigoureusement la tendance actuelle à l'exagération et au réalisme.

Notice sur la grosse Tour du Havre, dite depuis la Tour de François Ier, par M. l'abbé Lecomte. L'épigraphe est un passage du livre de Beaucaire, évêque de Metz et dont voici la traduction : « Le roi François fonda un

Digitized by Google

oppidum à quatre côtés et dans chaque angle un bastion long et large, si ce n'est à l'entrée du port où il fit une tour fortifiée dont les pierres sont taillées en pointes de diamant. » Cette tour vient d'être démolie ; il y en a un petit dessin gravé sur bois en tête de la notice. On lit avec intérêt la reddition du Havre par trahison aux Anglais ; leurs travaux pour s'y fortifier ; le siége qui en fut fait par Duplessis-Richelieu, le grand-oncle du cardinal-ministre, qui y fut tué, mais qui reprit la place ; un coup de tête par lequel un seul soldat put s'enfermer dans le fort et y soutenir un assaut de mille hommes. Sa dissertation est accompagnée d'une belle planche représentant trois coupes de l'édifice.

L'ancien Havre, étude historique, par M. l'abbé Lecomte. C'est la suite d'un mémoire et rien n'indique que c'en est la fin ; au contraire, ce qui est inséré ici est le § 5 et ne traite que de l'église paroissiale de Saint-Nicolas de l'Heure, fondée en 1268, détruite par les huguenots en 1562, rebâtie, mais réduite à l'état de chapelle et finalement démolie en 1857.

Ossian, son siècle et sa patrie. — Dissertation de soixante pages par M. Dousseaud ; on y parle beaucoup de l'Écosse, et c'est spécialement à compter du chapitre III qu'il est question d'Ossian : « Macpherson ressuscite les Fingaliens. » Samuel Johnson lui fait une guerrre à outrance ; il va en Écosse à la recherche, disait-il, d'Ossian ; il ne le trouve pas. « Je ne comprends rien au gaëlique, mais je sais bien que c'est le rude langage d'un peuple barbare. » Telle est l'opinion de Johnson et de ses adhérents. Macpherson était néanmoins ce que nous appelons un *faiseur* ; sa vanité s'accommodait bien de la supposition qu'on faisait qu'il fût le vrai Ossian. « Ses tergiversations, le soin qu'il avait pris de cacher ses manuscrits... soulevèrent de nouvelles objections. Enfin une société littéraire spéciale posa deux questions qu'elle fit circuler dans la haute Écosse et les îles voisines : La poésie ossianique a-t-elle existé ? Que penser de ce que M... a donné comme la traduction de cette poésie ? Les réponses furent nombreuses et concordantes : Oui, la poésie ossianique a existé et existe, et M... a traduit mais beaucoup arrangé ; il a rempli les lacunes ; il l'a fait avec goût. Alors, en 1807, la société publia une édition de trente-deux poëmes traduits par M... et de dix-huit autres non moins authentiques avec la traduction littérale latine. — Dans le chapitre suivant, M. Dousseaud disserte sur les poëmes dont il compte plus de soixante, depuis la romance jusqu'au poëme en plusieurs chants. Il consacre à cet examen critique vingt pages très-spirituelles ; M. Dousseaud est un poëte : voici sa *conclusion :* « Nous ne doutons pas plus d'Ossian que de Corneille. Ceux qui ne veulent pas l'appeler Ossian peuvent le nommer Orphée... Son

Digitized by Google

œuvre est une œuvre originale... son génie rêveur, inculte, mélancolique a exercé une grand influence sur la littérature de la fin du dernier siècle... Macpherson n'est qu'un arrangeur intelligent; son entreprise, insigne par l'audace et le succès, restera sans rivale dans son genre... »

Il ne me reste plus de place pour parler suffisamment de plusieurs travaux et opuscules littéraires : de la profonde et charmante dissertation de M. Beziers sur un mot latin, *ineptus;* des *Pensées philosophiques* de M. Falize; d'une poésie divisée en sept articles intitulée *Ixus* avec une *préface* sur Hégésyppe Moreau, mort comme Élisa Marcœur, Gilbert, Malfilâtre, André Chénier, Roucher, tous jeunes, ceux-là de misère; à l'hôpital, ceux-ci, comme tant d'autres, sur l'échafaud de la Terreur; d'un sixain de *Stances* de M. Millet-Saint-Pierre; d'une *Élégie* de M. Dousseaud sur la mort de sa fille; enfin d'une *Épître* à MM. de la société d'Études diverses, par M. l'abbé Picard; et je finis, non l'analyse complète de mon sujet, mais mon discours. P. Masson, *membre de la 3e classe.*

AMEDEO VI DI SAVOIA

OSSIA IL CONTE VERDE, CANTO STORICO DI G. PRATI.

En 1862, à l'occasion du mariage de la fille du roi d'Italie, la princesse Maria Pia de Savoie, avec le roi de Portugal, don Luis de Bragance, un des poëtes les plus distingués de l'Italie, M. G. Prati, a publié avec le plus grand luxe, et dédié à cette princesse, un poëme historique, dont notre honorable collègue, M. G. B. Adriani, de Turin, a bien voulu nous envoyer un exemplaire. L'auteur a fait suivre son poëme de notes historiques sur son héros, l'un des princes les plus illustres de la Maison de Savoie, le fils d'Aimon le Pacifique, Amédée VI, surnommé le *Comte Vert*, parce que, dans un tournoi donné à Chambéry, le jour de l'Épiphanie 1348, tournoi dans lequel il figurait comme nouveau chevalier, il se présenta, ainsi que ses onze compagnons, avec une armure et une livrée vertes, et que, dès lors, il adopta cette couleur comme un symbole d'espérance s'accordant parfaitement avec sa fameuse devise : *J'atans mon astre.* Par sa valeur, il surpassa les plus grands capitaines de son siècle, et, par son habileté politique, devint l'arbitre des destinées de l'Italie. Pour faire passer rapidement sous vos yeux cette brillante existence, nous avons mis à profit les notes historiques du poëte, mais nous avons aussi fait plus d'un emprunt aux *Recherches sur l'histoire de la monarchie de Savoie* et à *l'Histoire de Quiers*, de notre illustre collègue

Digitized by Google

Luigi Cibrario; à *l'Expédition d'Amédée VI, en Orient*, de Datta; aux *Mémoires de la ville de Bielle*, de Malatera; aux *Siècles de Coni*, de Partenio, etc.

Né en 1334, le comte Vert commença à régner en 1343, et, dès 1347, prenant parti pour son cousin, Jacques de Savoie, prince d'Achaïe et de Piémont, il défaisait les armées combinées des Visconti et du marquis de Montferrat, et cette première victoire lui valait l'annexion à ses États de la ville de Quiers et de son vaste territoire.

En 1355, il conclut avec la France, qui avait hérité du Dauphiné, un traité pour fixer les limites des deux Etats, et épousa Bonne de Bourbon, cousine du roi Jean le Bon.

En 1365, l'empereur Charles IV, qui avait déjà accordé au comte Vert divers priviléges, gages de son estime pour sa sagesse et son courage, passa par la Savoie en se rendant à Avignon, près du pape Urbain V; ce fut alors qu'il lui conféra les titres de prince et vicaire du Saint-Empire.

L'année suivante, les Turcs ayant osé attaquer l'empereur grec, Jean Paléologue, allié à la maison de Savoie, le comte Vert fréta quinze galères vénitiennes et vola généreusement à son secours. Son premier exploit fut la prise de Gallipoli, dont les Turcs s'étaient emparés, succès qui lui ouvrit le chemin de Constantinople, où il fut accueilli comme un libérateur par les Génois et les Vénitiens de Pera et de Galata; mais, au même moment, le comte Vert apprenait la captivité de Jean Paléologue, fait prisonnier, contre la foi des traités, lorsque, sans défiance, il traversait la Bulgarie, par Stratimir II, roi de cette contrée. Amédée n'hésita pas un instant, fit promptement ses préparatifs, et, dès les premiers jours d'octobre, fit voile vers la Bulgarie, laissant une partie de son armée sous le commandement de Gaspare di Monmaggiore, pour tenir les Turcs en respect. Il aborda à Lorfenal, s'arrêta quelque temps à Sisopolis *(Sistova)*, puis, vint mettre le siége devant Mesembrie *(Missivri)*, qu'il emporta d'assaut pendant que ses lieutenants s'emparaient de Lassille et de Lemone. Le 22 octobre, il attaqua Varna, la plus forte place des Bulgares. Stratimir II comprit alors que toute résistance était inutile; il envoya demander à Amédée une suspension d'armes, et la nomination de plénipotentiaires chargés de traiter de la paix. Le comte y consentit, posant, pour premières conditions, la délivrance de l'empereur et des prisonniers faits pendant la guerre, et la restitution des villes dont les Bulgares s'étaient emparés. Les négociations durèrent jusqu'au 21 décembre, jour où Jean Paléologue fut rendu à la liberté,

Digitized by Google

et ce fut en sa compagnie que le comte Vert rentra à Constantinople. Après divers autres succès qui ne furent, selon l'usage des Grecs, payés que d'ingratitude, le comte Vert quitta Constantinople, le 4 juin 1367, et, après avoir visité Venise, Rome, Florence et les autres villes principales de l'Italie, il rentra à Chambéry, le 10 décembre.

En 1362, les comtes de Saint-Martin et de Valperga, maîtres d'une partie du *Canavese* (1), désespérant de résister au marquis de Montferrat et aux bandes de mercenaires anglais (2) commandés par le fameux *condottiere* Robert Canal, qu'il tenait à sa solde, firent hommage de leurs possessions à Amédée VI, qui mit fin aux entreprises de son puissant et ambitieux voisin.

En 1373, il soutint avec un succès constant une nouvelle guerre dans le Milanais contre les Visconti. Enfin, une soumission volontaire, due à sa réputation de modération et de sage fermeté, réunit encore au comté de Savoie, en 1379, la ville libre de Bielle; pendant les années suivantes, les seigneuries de Gex et de Valromey, de Cherasco et de Verrue et, en 1382, celle de Coni.

Non moins profond politique qu'illustre guerrier, le comte Vert sut, en 1381, mettre fin, par un traité resté célèbre, aux discordes qui, depuis longues années, divisaient les Républiques de Gênes et de Venise au sujet de la possession de l'île de Ténédos.

Charles de Durazzo, petit-fils de Charles d'Anjou, roi de Naples, avait été adopté et choisi pour successeur par la reine de Naples, Jeanne Ire, avant qu'elle épousât en quatrièmes noces Othon, duc de Brunswick ; mais Charles ayant été couronné par Urbain VI, tandis que la reine Jeanne tenait pour l'antipape Clément VII, celle-ci révoqua son adoption et choisit pour successeur Louis d'Anjou, frère du roi de France Charles V. Charles de Durazzo, furieux et fort de l'appui d'Urbain VI, entreprit de déposséder la reine, et d'abord la fortune lui fut favorable. Il occupa le royaume, et fit prisonniers Jeanne et Othon de Brunswick. Cependant Louis d'Anjou, qui, de son côté, avait été couronné roi de Naples par Clément VII, se fit jurer obéissance par les Provençaux, et se prépara à la conquête du royaume. Le comte Vert, qui reconnaissait aussi l'antipape, dut prendre parti pour les Angevins, et promit un secours de mille lances. Son dévouement fut

(1) District situé au nord de la province de Turin, entre le *Pô*, la *Dora-Baltea* et la *Stura*.

(2) Ces bandes désignées, en Italie, sous le nom d'*Anglais*, comprenaient des hommes de tous pays et surtout des Allemands, mais on les appelait ainsi parce qu'elles avaient combattu pour les Anglais à la bataille de Poitiers.

Digitized by Google

largement récompensé ; Clément VII lui fit présent de la terre de Diano, et Louis d'Anjou, non content d'avoir conseillé aux habitants de Cuneo de se donner au comte de Savoie, lui fit donation de la comté de Piémont, c'est-à-dire de tous les domaines que les comtes de Provence, rois de Naples, possédaient sous ce nom en Piémont.

Louis et Amédée, ayant réuni une puissante armée, entrèrent dans le royaume de Naples le 17 septembre 1382. Nola, Maddaloni, se soumirent au duc d'Anjou, dont l'armée ne tarda pas à se renforcer de nombreux barons, anciens partisans de la reine, qui avait été étranglée dans sa prison dès le mois de mai de la même année. Amédée poursuivait le cours de ses succès; il avait pris Montesarchio et Campo-Basso, et venait d'occuper le château de San-Stefano, dans la Pouille, quand il fut atteint de la peste qui, depuis quelque temps, désolait son armée, et le 1er mars 1383, il expira à l'âge de quarante-neuf ans. Trois jours avant sa mort, il avait fait un testament instituant Bonne de Bourbon régente pendant la minorité de leur fils unique, Amédée VII *le Rouge*, qui fut aussi brave, mais moins sage que son père.

La dépouille mortelle du comte Vert fut embaumée et transportée en Savoie, où elle repose dans la merveilleuse abbaye de Haute-Combe.

On comprend qu'une existence si bien remplie ait pu fournir à M. G. Prati la matière d'un véritable poëme épique qu'il intitule modestement *Canto storico*, titre que justifie seulement l'irrégularité des mètres adoptés pour les diverses strophes qui commencent le poëme, tandis que tout le reste est écrit dans la véritable forme épique italienne, l'*ottava rima* du Tasse et de l'Arioste. Le poëte a suivi son héros dans toute sa brillante carrière, dans tous ses conseils, sur tous ses champs de bataille, et, partout, je suis heureux de le dire, il est resté par l'élévation de sa pensée à la hauteur de son sujet. Ce poëme est un nouveau monument élevé à la gloire du héros de la Maison de Savoie, et fait un digne pendant, plus durable même peut-être, au beau groupe du chevalier Palagi, qui, à Turin, sur la place du *Palazzo di Città*, représente le comte Vert vainqueur d'un Sarrasin.

Ernest Breton,
Membre de la 4e classe.

Digitized by Google

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 OCTOBRE 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie, M. E. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier-La-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

— Lettre de S. Exc. M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, par laquelle il accuse réception du complément de la collection de l'*Investigateur*, envoyé par l'administrateur à la Bibliothèque impériale du Louvre.

— M. Franchi-Verney, membre et l'un des secrétaires du Comité royal d'histoire nationale à Turin, accuse également réception du complément de la collection de l'*Investigateur*.

— M. D'Antas, secrétaire de la légation de Portugal en France, a reçu et se charge volontiers de remettre la moitié de la même collection à l'Académie royale des sciences de Lisbonne, en échange de 8 volumes que cette docte compagnie a offerts à l'Institut historique.

— Notre honorable collègue, M. le chanoine Sala, ancien archiviste de l'archevêché de Milan, aujourd'hui professeur de littérature italienne à l'Ecole royale de cavalerie de Pignerol, offre d'abord à l'Institut historique une brochure intitulée *Conclusion sur les actes de saint Charles Borromée*, dont il a envoyé 4 volumes, il y a deux ans, à notre société, et dont M. l'abbé Darras fut nommé rapporteur par l'Assemblée générale.

M. Sala ajoute : « Je désespère de voir le rapport de M. l'abbé Darras, » auquel j'ai écrit dans l'automne de l'année 1862, sans en avoir reçu de » réponse. »

L'administrateur a adressé plusieurs lettres à M. Darras, pour le prier de venir lire son rapport ; ces lettres sont également restées sans réponse. M. Sala a reçu, pour la publication des actes de saint Charles, une médaille d'encouragement de l'Académie physio-médico-statistique de Milan.

— Notre honorable collègue, M. Hahn, renvoie à l'Institut historique son mémoire intitulé : *Des particularités dans l'histoire*, avec les modifications que l'assemblée lui avait indiquées.

— Madame d'Allonville envoie à l'Institut historique la notice biographique sur notre regretté collègue M. d'Allonville, son beau-père, qu'on lui avait demandée à l'époque de son décès.

Digitized by Google

— L'Académie de Stanislas envoie à notre Société deux volumes, l'un contenant ses travaux, l'autre des documents précieux.

— M. Latino Coelho, secrétaire général de l'Académie des sciences de Lisbonne, remercie, au nom de cette savante compagnie, l'Institut historique, de la partie de la collection de l'*Investigateur* qu'elle a reçue par l'entremise de l'ambassade de Portugal en France.

— M. le colonel Marnier regrette d'être obligé de se séparer de ses collègues, attendu que ses fonctions de maire de Montmorency ne lui permettent plus de suivre les travaux de l'Institut historique.

— M. du Sein, professeur à l'École navale impériale de Brest, auteur d'une histoire de la marine, dont il a offert le premier volume à l'Institut historique, demande à être admis en qualité de membre correspondant de la 1re classe, sous les auspices de MM. Gauthier-la-Chapelle et Renzi.

— M. A. Coppi, notre honorable collègue à Rome, prévient l'administrateur qu'il a adressé à l'Institut historique un exemplaire de ses annales d'Italie, de 1750 à 1849, faisant suite à celles de Muratori.

— M. Joseph Henry, secrétaire général de l'Institut smithsonien à Washington (États-Unis), accuse réception de plusieurs livraisons de l'*Investigateur*. Il envoie en même temps à l'Institut historique un volume de cette savante compagnie, intitulé : *Annual report of the smithsonian Institution for* 1861, in-8, accompagné d'un autre volume et d'une brochure. *(Voir les livres offerts.)*

— M. de Campagnolle, notre collègue, à Campagnolle, adresse à l'Assemblée générale le rapport dont elle l'avait chargé, sur l'ouvrage intitulé : *Catalogue des gentilshommes du baillage de Vire*, par M. Cantrel.

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, offre à l'Institut historique un volume de ses travaux.

— M. Muller, secrétaire général du Comité des sociétés historiques de l'Allemagne, du Hanovre, envoie également un volume des travaux de ce comité.

On donne lecture de la liste des livres offerts à l'Assemblée pendant les vacances ; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Président communique à l'Assemblée la nouvelle de la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de notre regretté collègue, M. le marquis de Brignole-Sale, président honoraire. M. le marquis avait assisté à notre dernière séance. L'Assemblée décide qu'une notice biographique sera consacrée à la mémoire de M. de Brignole. M. de Montaigu est chargé de la rédaction de cette notice.

Notre honorable collègue, M. Hardouin, nommé dernièrement juge au

Digitized by Google

tribunal civil de Mortagne, écrit à M. l'administrateur qu'il regrette de ne pouvoir se trouver à la séance à cause de ses nouvelles fonctions, et qu'il désire être considéré comme membre correspondant; il se rappelle au bon souvenir de ses honorables collègues.

Plusieurs membres sont nommés pour faire des rapports sur les ouvrages suivants :

Livres envoyés par l'Institution smithsonienne de Washington, M. Alix; Journal de la correspondance de Rome et Bulletin nautique de notre collègue M. Fabri Scarpellini, astronome à l'Observatoire du Capitole, et autres brochures italiennes, M. Depoisier.

Monographie de la ville de Tain, par M. Vincent, M. l'abbé Badiche.

Travaux de l'Académie de Stanislas et Documents à consulter, publiés par la même académie; travaux de l'Académie de Dijon, M. Masson.

La Fronde dans l'Agenois, M. Desclosières.

Livres allemands, Musée germanique et Comité des sociétés historiques de Hanovre, M. l'abbé Houpert.

M. l'abbé Badiche communique à l'Assemblée la douloureuse nouvelle de la perte d'un membre très-distingué, M. l'abbé comte Hay de Bontiville. M. Badiche est chargé de rédiger, sur notre regretté collègue, une notice biographique.

M. le Président nomme une commission pour examiner les titres de M. du Sein, professeur à l'École navale impériale de Brest; elle se compose de MM. de Berty, Desclosières et Martin de Moussy.

M. E. Breton donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Muoni, intitulé *Recherches historiques* (Nozioni) sur la Rhétie. Plusieurs observations sont adressées à M. E. Breton par MM. Renzi, de Montaigu, de Berty; ce rapport est renvoyé au Comité du journal.

M. E. Breton donne aussi lecture de la traduction, par lui faite, du testament de Boccace et d'un rapport sur un poëme intitulé *le Comte Vert*. Après quelques observations de MM. Masson, de Berty, de Montaigu, Desclosières et Badiche, ces deux travaux sont renvoyés au Comité du journal.

La séance est levée à onze heures et demie, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Une grande perte vient d'affliger l'Institut historique. L'un de ses présidents honoraires et l'un de ses membres les plus assidus, M. le marquis Brignole-Sale, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, grand-croix de plusieurs ordres, ministre d'État et ancien ambassadeur de Sardaigne à Paris, est décédé dans son palais de Gênes, le 13 octobre 1863, dans sa soixante-dix-huitième année. Tous ceux de nos collègues qui ont eu le bonheur de le connaître, se souviendront toujours d'avoir trouvé réunies en lui l'érudition la plus sérieuse et la courtoisie du parfait gentilhomme. Une notice lui sera consacrée.

— M. Ach. Jubinal, secrétaire général de l'Institut historique, et député au Corps législatif, écrit de Tarbes (Hautes-Pyrénées), une lettre à M. l'Administrateur, pour lui annoncer qu'il ne pourra se trouver à la séance de rentrée de l'Assemblée générale du 30 octobre; il se rappelle au bon souvenir de ses honorables cellègues.

M. Jubinal fait connaître en même temps qu'il a présidé le même jour une séance solennelle de la Société académique des Hautes-Pyrénées devant une nombreuse réunion; l'Institut historique y a été représenté par un discours de M. Jubinal et par un charmant mémoire de M. de Rességuier sur l'Agriculture.

D'autres savants travaux ont été lus dans cette séance :

— Un mémoire sur les légendes pyrénéennes, par M. Deville.

— Des observations sur la photographie, par M. Maxwelle Lyte, l'un des meilleurs maîtres, en cet art, qui existent aujourd'hui.

— Un magnifique discours de M. le pasteur Frossard sur l'alliance de la science et de la foi.

— Des recherches suivies d'un système nouveau de navigation aérienne, par M. Larroque.

— Un voyage à Bathalam, par M. Batzère.

— Plusieurs délicieuses fables, par M. Dastiguenard, ancien magistrat.

Toutes ces lectures ont été vivement applaudies par l'Assemblée.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Observations sur l'induction électrostatique, par M. Laurent della Casa, professeur de physique à l'Université royale des sciences de Bologne. Broch. in-4, en italien. Bologne, 1860.

Nouvelles observations sur l'induction électrostatique par M. della Casa, professeur à l'Université royale de Bologne. Broch. in-4 en italien. Bologne, 1861.

Mémoire sur l'équivalent mécanique de la chaleur, par M. Laurent della Casa, professeur à l'Université de Bologne. Broch. in-4 en italien, Bologne, 1862.

— Sainte-Barbe et les Barbistes, par M. Célestin. Brochure in-18. Paris, 1863.

— Histoire du Lycée Bonaparte, par M. Lefeuve. Vol. in-18, Paris, 1862.

— Revue Bibliographique, journal des publications nouvelles. Paris, mars 1863.

— Histoire de la marine de tous les peuples depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. du Sein, professeur à l'Ecole navale impériale. Tom. Ier, gr. in-8°, Paris, 1863.

— Cérémonie funèbre des Polonais à Montmorency (22e anniversaire), par M. le colonel Marnier, maire de Montmorency. Paris, 1863.

— Académie Royale des sciences de Munich (Bavière), neuf cahiers de ses travaux. Munich, 1863.

Mémoire sur la rosée, par M. della Casa, professeur de physique à l'Université royale de Bologne. Broch. in-4, en italien, Bologne, 1861.

Mémoire sur les changements de forme de plasticité apparente de la glace, par le même auteur. Broch. in-4 en italien, Bologne, 1862.

Considérations (en italien), sur les paragrêles métalliques, par le même auteur. Broch. in-8, Bologne, 1856.

— L'Institut, journal universel des sciences, par M. Arnoult. Paris, mai 1863.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie L. TOINON et Ce, à Saint-Germain.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR DENIS FOYATIER,

ARTISTE STATUAIRE.

I. — *Développement de sa vocation pour la sculpture.*

L'Institut historique vient de faire encore une perte douloureuse : un homme simple et modeste, un artiste éminent, M. Foyatier, a été enlevé à sa famille, à ses amis, aux beaux-arts par une mort prématurée. M. Foyatier était l'un des premiers membres fondateurs de notre Société et président de la quatrième classe.

En venant retracer ici la vie de notre regrettable collègue, j'ai devancé, sans doute, vos désirs ; mais j'ai pensé qu'une amitié de longues années, le souvenir de l'état déplorable dans lequel je l'ai trouvé seul dans son atelier (19 novembre), les premiers soins, malheureusement inutiles, que je lui ai prodigués pour le rappeler à la vie, m'imposaient, en quelque sorte, l'obligation de remplir ce devoir.

Denis Foyatier naquit en 1793, au hameau de Bussière (département de la Loire). Son père, pauvre paysan, chargé d'une nombreuse famille, exerçait tour à tour les métiers de laboureur, de tisserand et de charpentier. Denis, à l'âge de quatre ans, perdit sa mère ; sa sœur aînée prit soin de son enfance. Un changement vint déplacer cette famille ; le père vendit son petit champ et transporta ses pénates dans le village de Saint-Marcel, où il ne s'occupa plus qu'à tisser et à faire de la charpente.

Ce fut en voyant travailler son père que Denis prit un goût très-vif pour les constructions et les figures en bois. Son père l'employait déjà à filer le coton et à dévider le fil ; mais Denis, dès l'âge de six ans, consacrait à la sculpture toutes ses pensées dans ses moments de loisir. Le père, s'inquiétant de penchants qu'il ne pouvait comprendre, résolut de lui faire apprendre le métier de tisserand.

Denis pria son père de l'envoyer plutôt garder les troupeaux chez un cultivateur du voisinage, et celui-ci y consentit; il y trouva son profit et son fils aussi. Ce fut dans les loisirs de cet emploi nouveau que l'enfant se livra aux travaux qu'il affectionnait ; les autres petits pâtres, d'ailleurs, gardaient à tour de rôle son troupeau et recevaient, en retour, les objets qu'il confectionnait. Bientôt les pâturages furent couverts de cabanes, de sculptures, de dessins sur des écorces d'arbres ; c'était une production immodérée et irréfléchie, mais cependant, Denis avait sculpté un crucifix avec la pointe de son couteau.

Lorsque la mauvaise saison arriva, il fut obligé de rentrer dans la maison de son père et de se résigner à suivre sa volonté.

Digitized by Google

Cette fois encore, le hasard vint à son secours; un paysan, grand amateur de petites statues de saints, dont il possédait une collection, offrit à Denis de travailler pour lui; l'offre fut acceptée avec la commande de deux anges adorateurs et d'un troisième ange labourant le champ de saint Isidore pendant que celui-ci était à la messe.

Les ouvrages terminés furent payés par l'amateur, et les habitants du village, qui allèrent les visiter, en demeurèrent très-surpris. M. Foyatier laissa enfin à son fils la liberté de s'occuper de son art; celui-ci continua donc à faire de petits Christs en bois qu'il allait vendre aux curés de campagne.

Un nouvel embarras vint entraver le commerce du jeune artiste; les bons curés ne voulaient que des statues dorées ou vernies. La nécessité d'adopter un métier fut reconnue, et Denis dut aller à Saint-Germain, à quatre lieues de son village, pour apprendre à tisser le coton. Il prit sur ses épaules la dernière de ses œuvres (un Christ de deux pieds de haut), fit ses adieux à son père, à ses amis, et partit de compagnie avec un maçon et sa femme, chargés de le conduire chez M. Guillermin, fabricant de calicot.

Quelque peu importants que paraissent ces détails, ils servent toujours à connaître les degrés qu'a dû parcourir l'intelligence du jeune Foyatier avant d'arriver à son développement devant les objets d'art qu'il n'avait pas encore vus.

Un jour, pendant que Denis était occupé à dévider du coton chez Guillermin, on retira, des caveaux de l'église de Saint-Germain, un Christ de grande dimension, qu'on avait caché pendant la terreur; un vitrier fut chargé de le peindre en couleur de chair; puis, il fut réintégré à son ancienne place; les visiteurs allèrent en foule l'examiner, et le jeune Foyatier ne fut pas des derniers.

L'impression que fit sur lui l'aspect de ce morceau de sculpture fut extraordinaire; un monde d'idées nouvelles s'ouvrit à son imagination; il admirait surtout la couleur du Christ, couleur qu'il avait tant rêvée pour ses petits travaux.

Il se décida, quoique très-timide, à demander son secret au peintre.

« *J'abordai cet homme* (disait Foyatier) *avec un sentiment de respect et de veneration tel que j'osais à peine lui parler.* »

Le peintre lui vendit quelques couleurs et lui apprit à s'en servir; Denis en fit l'essai et il réussit parfaitement.

Sans plus attendre, il s'empressa de remercier le fabricant de calicot qu'il quitta immédiatement.

Digitized by Google

Il eut l'occasion de vendre son premier Christ peint, à une religieuse, pour la somme de *cinquante sous;* le marché conclu, la bonne sœur s'aperçut qu'il avait une joue plus grosse que l'autre: « *Mais, madame,* répondit le jeune artiste, *vous savez que Jésus-Christ avait reçu un soufflet avant d'être crucifié, ce qui avait dû lui faire enfler la joue.* »

Cette explication fit apprécier davantage, par la dame, l'objet précieux qu'elle venait d'acheter.

Le jeune Denis rentra dans la maison paternelle, heureux de son succès en peinture; mais, étranger encore à l'art de dorer, il ne pouvait répondre aux désirs manifestés par les curés. Une vieille femme, épouse d'un doreur des environs, lui indiqua les ingrédients dont il devait faire usage pour la dorure; ne les trouvant pas à Néronde, il les fit venir de Lyon.

Denis se mit à l'œuvre, mais ne sachant pas manier la feuille d'or qui se perdait dans sa main, il se désespérait et pleurait; son père, son frère, sa sœur le consolèrent, il reprit courage et parvint à dorer passablement. Il eut plusieurs commandes, notamment celle d'une statue de saint Christophe, de trois pieds de hauteur, pour l'église de Néronde. Ce fut dans cette circonstance qu'il reçut la visite de M. Dulieu, grand personnage d'un pays voisin, amateur des beaux-arts, qui l'encouragea et en même temps l'engagea à aller à Lyon pour se perfectionner; le curé de Catames lui donna le même avis et une lettre pour un de ses amis.

Les grandes intelligences sont rares : voici pourtant deux personnes de la contrée, qui devinèrent, au milieu des travailleurs et des fabricants de calicot, ce que pouvait devenir le jeune Foyatier avec le sentiment immodéré qu'il manifestait pour les arts, sans les connaître encore.

Denis partit donc pour Lyon, laissant son père qui, pleurant au seuil de la chaumière, lui adressa cette touchante et simple exhortation : *Ecris-moi, et sois sage.*

Arrivé à Lyon avec un de ses cousins, Denis se rendit chez M. Férusse, à qui il avait été recommandé; c'était le fondateur d'un magasin d'ornements d'église, dont le produit était donné aux pauvres; il y trouva un M. Guillot, qui le reçut avec indifférence.

Le jeune artiste, atteint par une maladie des yeux, fut obligé d'aller à l'hôpital, où il dut rester plusieurs mois dans un parfait isolement, en s'occupant toutefois de dessins coloriés, qu'il distribuait aux sœurs en échange des bons soins qu'elles lui prodiguaient.

Sorti de l'Hôtel-Dieu, il retourna chez M. Guillot, qui le reçut très-brusquement en lui disant qu'il n'avait que faire de lui. Denis, surpris de ce lan-

Digitized by Google

gage, alla s'asseoir sur son comptoir, ce qui déconcerta un peu M. Guillot, qui lui demanda s'il avait de quoi se loger ; sur sa réponse négative, il l'envoya chez une logeuse de charlatans, de bateleurs et de bohémiens, dont les manières et le langage surprirent étrangement le pauvre et simple Foyatier. Le lendemain, il retourna chez M. Guillot : — Que voulez-vous encore? lui demanda-t-il.

— *Je veux me perfectionner*, lui répondit Foyatier, *dans le métier de doreur, de sculpteur et de peintre.* — *Mais ces trois choses*, reprit M. Guillot, *appartiennent à trois professions différentes.*

Alors Foyatier choisit la dorure, et M. Guillot le fit entrer chez un doreur sur bois. Au bout de quinze jours, Denis avait appris ce métier et retournait chez son père.

L'amour de la famille et du foyer, aussi fort dans cette nature candide et honnête que l'instinct toujours irrésistible de l'art, empêcha Foyatier de résister à la volonté de son père.

Jusqu'à cette époque, Denis ne voyait d'autre horizon que celui des petites figures sculptées et le commerce qu'il se proposait de faire avec les paroisses. Il possédait déjà les trois talents qu'il ambitionnait, la sculpture sur bois, la peinture et la dorure. Le produit qu'il en retirait commençait à introduire de l'aisance dans la maison de son père, qui était heureux et fier des succès de Denis et du secours qu'ils lui procuraient; il se mit lui-même à dégrossir les statues sur bois. Malheureusement, le jeune Foyatier perdit bientôt son père, âgé de soixante-deux ans.

Il continua pendant quelque temps encore son métier, mais, n'ayant plus le même intérêt à rester dans son pays, il prit la résolution d'aller étudier le dessin à Lyon, avec une petite somme de *cent écus* qu'il avait amassée à grand' peine et à force de privations.

II. — *Quatre années à l'école des Beaux-Arts de Lyon. — Ses études. — Moyens pour s'entretenir.*

Foyatier arriva à Lyon vers la fin de juin 1813 ; il prit un maître de dessin, mais il le quitta aussitôt qu'il apprit qu'il y avait une école gratuite dans cette ville. Malheureusement il n'y avait plus de place ; le directeur de l'école, M. Artaud, le recommanda au statuaire Chinard, qui le reçut dans son atelier. Chinard étant mort trois mois après, Marin le remplaça, et Foyatier put continuer ses études sous la direction de cet habile statuaire.

Il est à remarquer que Foyatier entre, à cette époque, dans une phase nouvelle, dans la véritable carrière des beaux-arts, dans laquelle sa vive

Digitized by Google

imagination, son goût se développent à mesure qu'il fait des progrès dans ses études.

En effet, trois mois après son entrée dans l'atelier de Marin, il faisait déjà avec facilité un buste ressemblant.

Les cent écus qu'il avait emportés de la maison paternelle étant presque épuisés, Foyatier pensa à retourner vers M. Guillot, espérant le trouver dans de meilleures dispositions. Celui-ci, apprenant qu'il savait faire des bustes, lui offrit la nourriture et le logement; en retour, Foyatier fit son buste et ceux de tous les membres de sa famille. Ce n'était pas encore assez pour M. Guillot; il voulut employer le jeune artiste à faire toutes les courses qu'exigeait son commerce, au préjudice de ses études chéries. Cette humiliante condition, et la gêne que Foyatier éprouvait dans cette maison étrangère, la lui firent quitter avant l'expiration des deux premiers mois. Libre alors de ses actions, il fit des bustes d'après nature, qui lui procurèrent le moyen de vivre indépendant.

Il est triste, il est plus admirable encore, de voir un jeune orphelin lutter sans relâche pour pourvoir au pain de chaque jour, pendant qu'il poursuit avec énergie les études qui doivent lui assurer un avenir dans la noble carrière des beaux-arts.

En 1814, un an après le commencement de ses véritables études, la duchesse d'Angoulême arriva à Lyon; Foyatier fit son buste de souvenir, et en vendit un grand nombre d'épreuves, ce qui lui fit une certaine réputation. Il était déjà entré à l'école, et lorsque le comte d'Artois, depuis Charles X, arriva dans la même ville, le préfet du Rhône présenta au prince le jeune artiste, qui fit son buste pendant qu'il dînait.

Vinrent ensuite successivement le duc d'Angoulême et la duchesse de Berry, dont Foyatier fit également les bustes.

La vente de tous ces portraits le mit au-dessus du besoin.

Un avenir de gloire se présentait devant lui, et au lieu de songer, comme autrefois, aux succès de village, il n'aspirait qu'à l'école de Paris, dont la renommée avait retenti à ses oreilles; l'école de Lyon lui avait décerné une médaille en bronze, lorsque son professeur Marin quitta Lyon pour se fixer à Paris. Foyatier s'empressa de partir lui aussi pour la capitale, afin d'entrer sur un théâtre plus vaste où l'appelaient son ambition, son vif désir de se perfectionner dans son art et d'accomplir des travaux importants.

III. — *Cinq années à l'école royale des Beaux-Arts à Paris.*

En juin 1817, Foyatier arriva à Paris avec une somme de 500 francs, fruit de ses économies. Il descendit chez son ancien professeur, Marin,

Digitized by Google

qui lui donna des renseignements et des instructions sur la manière de vivre à Paris; puis, secondé par Lemot, Marin le fit entrer à l'école royale des Beaux-Arts.

Il y avait à Paris, à cette époque, une célébrité européenne, le docteur Gall, médecin d'une foule de grands personnages et d'ambassadeurs étrangers. On lui présenta Foyatier; il s'intéressa beaucoup à ce jeune homme, auquel il reconnut de grandes dispositions pour son art; il soigna ses yeux, dont la maladie était venue l'affecter de nouveau, lui fit faire son buste et le recommanda à tous ses clients; il lui conseilla enfin d'étudier l'anatomie, ce que le jeune artiste fit avec autant de persévérance que de profit.

Les recommandations du docteur procurèrent à Foyatier l'exécution des bustes de la princesse de Bagration, du comte de Woronzoff et de toute sa famille, du prince de Castel-Cicala, ambassadeur de Naples, et enfin de lord Stuart, ambassadenr d'Angleterre.

Foyatier, tout occupé qu'il était de ces divers travaux, n'avait pas perdu de vue l'exposition qui devait s'ouvrir prochainement; il avait déjà obtenu, à l'école royale des Beaux-Arts, une médaille d'argent, après dix-huit mois d'études. En 1819, deux ans après son arrivée à Paris, il présenta à l'exposition une statue, grande comme nature, un *jeune Faune composant de la musique;* cette statue fit une grande sensation : une médaille d'or fut décernée à l'auteur. A la même exposition, le jury avait admis *un buste du général Braniski, celui de la princesse de Bagration, un autre de la duchesse de Frias*, et enfin *le buste de l'abbé Gaultier.*

Cette production extraordinaire de cinq morceaux de sculpture, que le jeune artiste avait exécutés en deux ans, sans quitter ses études à l'école des Beaux-Arts, prouve qu'il avait profité des sages conseils que lui avait donnés son professeur Marin.

A la suite de cette exposition, M. de Lafolie, directeur des travaux publics, ayant fait remarquer la statue du *Faune* au ministre de l'Intérieur, celui-ci fit à Foyatier la commande d'une statue de *saint Marc*, de douze pieds de proportion, pour la cathédrale d'Arras. Le jeune artiste fut d'autant plus heureux qu'il n'avait fait aucune démarche pour obtenir cette faveur.

En 1822, M. Foyatier envoya au Salon :

Le Soldat laboureur;

Un jeune Berger;

Le buste du docteur Gall;

Le buste de l'acteur Joanny, du Théâtre-Français.

Foyatier avait dépassé vingt-huit ans, et son rêve favori était le voyage d'Italie, que tous les artistes désirent faire pour s'instruire. Ses travaux,

Digitized by Google

d'ailleurs, lui en fournissaient les moyens; ils lui avaient rapporté 16,000 francs, somme énorme pour celui qui avait dû travailler pour vivre jusqu'à ce moment, sans quitter un instant ses études ; il s'imposa une sévère économie et destina la moitié de cette somme à l'accomplissement de son voyage, afin de s'inspirer des œuvres des anciens maîtres.

Après avoir terminé la statue de *saint Marc*, et mis ordre à ses affaires, Foyatier partit pour l'Italie le 17 septembre 1822.

IV. — *Voyage en Italie. — Travaux.*

Foyatier parcourut les principales villes d'Italie, en observant les monuments et les objets d'art, dans lesquels il chercha des inspirations et des sujets d'étude ; il s'arrêta à Rome, où il exécuta en marbre le buste du *Primatice*, que le musée du Louvre lui avait commandé ; il fit à Albano, près de Rome, la statue de l'*Amour*, qui eut un grand succès au Salon de Paris.

Foyatier avait conçu le projet de faire une grande statue nue, représentant l'homme, dans toute la beauté de ses formes. Il pensa d'abord à faire un esclave, mais il s'aperçut, à l'exécution, que le sujet n'était pas assez noble ; mieux éclairé sur la condition des esclaves des Romains, il choisit un nom propre, *Spartacus*, ce jeune héros qui avait préféré recevoir la mort sur le champ de bataille, plutôt que servir de spectacle barbare à ses oppresseurs, qui l'auraient condamné à se battre contre les bêtes féroces dans le cirque ; qui, après avoir brisé ses chaînes, organisa une armée nombreuse, tint en échec, pendant trois ans, les légions romaines, et battit dans la même journée deux armées consulaires.

Ce sujet était magnifique ; il répondait parfaitement aux idées de l'artiste, aussi l'exécution fut-elle admirable et admirée par tous les artistes ses compatriotes, à l'Académie de Rome, et par les artistes de cette capitale (1).

Cette statue fut moulée, coupée en deux, encaissée et expédiée à Paris.

V. — *Travaux exécutés en Italie.*

En 1825, Foyatier revint à Paris, après une absence de trois ans ; le *Spartacus* y arriva presque en même temps.

Le salon de 1827 s'ouvrit et Foyatier y envoya :

1° Le modèle en plâtre du *Spartacus ;*

2° *Saint Jacques, apôtre,* statue aujourd'hui à Paris, dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas ;

(1) Je me trouvai, par hasard, dans l'atelier de Foyatier lorsqu'il reçut la visite du célèbre statuaire Thorwaldsen. Il fut très-satisfait et après avoir conseillé à Foyatier un très-léger changement, il lui fit des compliments et l'engagea à faire mouler de suite sa statue.

Digitized by Google

3° *Amaryllis*, modèle en plâtre ;

4° L'*Amour*, statue ;

5° Le buste en marbre d'*Andrea del Sarto ;*

6° Le buste en marbre de *Louise Labey*, dite *la Belle Cordière* (au Musée de Lyon).

La plupart de ces travaux avaient été, ainsi que le buste de *Primatice*, exécutés par Foyatier pendant son séjour en Italie.

L'accueil favorable, unanime, enthousiaste même, que les journaux et le public firent au *Spartacus*, engagèrent le Gouvernement à en commander à l'artiste l'exécution en marbre.

Trois ans plus tard, Foyatier donnait à ce chef-d'œuvre les derniers coups de ciseau quand éclata la Révolution de 1830, et il put apposer sur la plinthe de la statue ces mots : *Foyatier*, 29 *juillet* 1830 (1), et en faire, en quelque sorte, une œuvre de circonstance.

VI. — *Ses travaux après son retour d'Italie.*

La statue d'*Amaryllis* fut achevée presqu'en même temps que le *Spartacus*.

Ce marbre, chose remarquable, qui, par sa mince épaisseur et par sa forme triangulaire, ne pouvait servir pour un buste, donna l'idée à l'artiste de le convertir en une jolie statue, représentant une jeune fille nue et accroupie. Elle appuyait ses bras sur la pointe de ses genoux, tenant dans ses mains une flûte, et, la tête ornée d'une couronne de clochettes et tournée à gauche, elle semble écouter les sons de la flûte des bergers.

Ce petit chef-d'œuvre, d'une conception heureuse et d'une finesse exquise, fut acheté par le roi Louis-Philippe ; placé dans la galerie du Palais-Royal, il fut malheureusement brisé en 1848.

Au Salon de 1831 Foyatier envoya :

1° La statue en marbre de *Spartacus*, placée ensuite au jardin des Tuileries, dans la première ligne, faisant face au palais ;

2° *La Prudence*, statue en marbre, destinée à la Chambre des députés ;

3° *Une jeune fille jouant avec un chevreau*, statue en marbre (2), galerie du Palais-Royal ;

4° Le buste du *roi Louis-Philippe*, dont le modèle avait été fait par l'artiste, pendant que le roi déjeunait.

Quelque temps après, M. Foyatier exécuta en marbre la statue de

(1) L'atelier de Foyatier était alors rue des Marais Saint-Germain.

(2) Cette statue a été exécutée chez le docteur Gall dans sa maison de campagne de Montrouge. Les relations que Foyatier avait contractées avec le savant docteur avaient été très-intimes depuis son retour de l'Italie.

Digitized by Google

Cincinnatus, commandée par le gouvernement. Elle fut placée sur la même ligne que le *Spartacus*, au jardin des Tuileries. Cette statue, que tout le monde a pu admirer, a disparu ; elle représente *Cincinnatus* recevant les insignes de dictateur et le commandement de l'armée romaine ; appuyé du bras gauche sur sa charrue, Cincinnatus tient à la main l'acte de sa nomination, et, tout soucieux, semble regretter le champ qu'il labourait.

En 1833, on admira au Salon un groupe héroïque, dont Foyatier avait conçu la pensée en visitant les ruines d'Herculanum et de Pompéi. C'est l'*Athlète Alcidamas sauvant dans ses bras une femme et un enfant des ruines d'Herculanum.* La force énergique de l'athlète, son mouvement sont exprimés d'une manière admirable et saisissante par le contraste de la frayeur de l'enfant et de l'inertie que l'artiste a données au corps de la femme évanouie.

A l'exposition de 1834, M. Foyatier n'envoya qu'un marbre, *la Siesta*, morceau capital qui fit une grande sensation. Cette femme, nue et couchée, semblant accablée d'une molle langueur et de la chaleur du Midi, est d'une chair admirable ; elle est si vivante qu'elle semble devoir céder à la pression du doigt. L'exécution de cette statue est si parfaite qu'on regarde ce beau morceau comme le chef-d'œuvre de Foyatier.

On ne lui acheta cependant ni l'*Athlète*, ni la *Siesta*, pour lesquels il avait fait de grands sacrifices ; mais on lui prodigua les éloges, et on le décora (1er mai 1834) de la Légion d'honneur ; c'était justice.

Dans les expositions suivantes, Foyatier envoya au Salon de 1837 :

La statue en marbre de l'abbé Suger ;

A celui de 1843 :

La statue en marbre de sainte Cécile, sujet d'une grande difficulté, mais dont Foyatier s'acquitta avec un talent remarquable ;

A celui de 1844 :

La *statue en marbre d'Étienne Pasquier*, destinée à la Chambre des pairs ;

Au salon de 1850, un seul buste en marbre.

En 1855, il mit à l'Exposition universelle :

1° Une *sainte Vierge*, *statue en marbre*, admirable par sa pudicité et l'ampleur de ses formes, par la sévérité de la draperie jointe à l'harmonie et surtout par l'expression du sentiment religieux ;

2° La *Siesta*, exposée déjà en 1834 ;

3° Le *bronze de la statue de Spartacus.*

Deux ans environ avant cette époque, Foyatier avait conçu l'heureuse idée d'ériger à Orléans un monument national, une statue équestre à

Digitized by Google

Jeanne d'Arc. L'esquisse faite, il part pour cette ville(1). Sur l'initiative de M. Marchand, notre collègue, secrétaire général de la préfecture du Loiret, M. le maire réunit le Conseil municipal. Le projet fut agréé, l'esquisse de Foyatier approuvée et le marché conclu pour l'exécution. Le Conseil des bâtiments approuva le projet du monument, statue équestre par Foyatier, piédestal par M. E. Jumelin, également notre collègue. Le ministre de l'Intérieur autorisa la ville d'Orléans à faire une loterie, dont le produit devait servir (disaient les billets) pour payer la statue de Foyatier. Le ministre de la Guerre voulut concourir à cette œuvre patriotique et donna, pour fondre la statue, cinq vieilles pièces d'artillerie.

Le 8 mai 1855, l'inauguration de la statue équestre de l'héroïne française eut lieu à Orléans, sur la place du Martroy, devant un concours de plus de 200,000 spectateurs, accourus de toute part.

Si ce beau monument, qui est l'admiration de tous les visiteurs, a été le sujet de tant d'études et la gloire de l'artiste, il lui a donné en même temps une suite de chagrins, à l'occasion des bas-reliefs du piédestal, dont l'exécution lui fut enlevée par l'administration locale, malgré ses réclamations énergiques.

En 1857, M. Foyatier n'envoyait au Salon qu'une statuette en bronze, réduction de la statue équestre d'Orléans.

En 1859, pour la dernière fois, il exposa une statue en plâtre, l'*Immaculée Conception*.

D'autres travaux, qui n'ont pas paru au Salon, ont été exécutés par Foyatier.

1° Un bas-relief en pierre, représentant l'*Assomption*, à Chamarande, chez M. de Talaru;

2° Quatre pendentifs à l'intérieur de l'église de la Madeleine;

3° Une statue en pierre, *la Foi*, sur la façade de l'église de Notre-Dame de Lorette;

4° Le *Régent*, statue en marbre, qui, dans la galerie du Palais-Royal, fut brisée en 1848;

5° La statue de *Clisson*, à Versailles (1836);

(1) En rentrant chez moi, je rencontre Foyatier qui sortait de l'atelier et me dit : « Je pars pour Orléans avec l'esquisse de Jeanne d'Arc, j'ai quatre lettres de recommandation pour des personnages. » Je lui dis : « Nous avons un collègue de l'Institut historique, M. Marchand, secrétaire général de la préfecture du Loiret, voulez-vous ma lettre pour lui...—Eh bien, faites-la, je vous attends. »—Et il partit avec la lettre. M. Marchand fut enchanté de pouvoir rendre un service à Foyatier qui me dit en revenant que c'était la seule personne qu'il eût trouvée, et que c'était par son entremise que l'affaire avait été conclue.

Digitized by Google

6° La statue en pierre de *Turgot*, à l'Hôtel de Ville (1844);

7° *Saint Mathieu évangéliste*, statue à Saint-Vincent-de-Paul, à Paris (1844);

8° Une *Faunesse*, statue en marbre, au château de la Celle-Saint-Cloud, chez M. Piscatory;

9° La statue en marbre de l'*évêque Simony*, à Soissons;

10° Deux *Bustes* en marbre, au Musée;

11° Une statue en marbre de la *Vierge*, envoyée en Amérique;

12° Un buste en albâtre, portrait d'une jeune fille, véritable chef-d'œuvre, exécuté dans le bloc sans modèle;

13° Une *Négresse*, jolie statuette en bronze, portant une corbeille de fleurs sur la tête. La statuette en bronze de Spartacus.

14° Deux autres bustes en marbre, portraits de M. de Choiseul et de madame Fitzjames.

15° Un portrait bas-relief, également en marbre chez lord Lyndurst à Londres. — Un buste en marbre d'une vestale.

16° Buste en marbre de *M. Guizot*, et buste en plâtre, portrait de *Salfi*.

17° Plusieurs autres buste en marbre parmi lesquels ceux des *membres de la famille* de l'artiste.

Faut-il meutionner les quatre statues en bronze de *Martignac*, à Miramon, 1844; de *Jacquart* et du *major Martin*, à Lyon; du *colonel Combes*, à Feur. Dans ces sortes de sujets, Foyatier, véritable artiste, ne se trouvait pas bien à son aise. Comment imprimer un sentiment, une harmonie et la poésie de la forme à un froc, à un pantalon! Là où il n'y avait que la figure et deux mains à faire voir, ce n'était pas, suivant lui, de l'art proprement dit.

M. Thiers lui avait promis le fronton nord de la Madeleine, ouvrage monumental que l'artiste ambitionnait; mais cette promesse resta en projet, et après l'exécution du monument national érigé à l'héroïne de la France, Foyatier fut complétement oublié par le Gouvernement, qui ne l'honora d'aucun travail digne de lui. Foyatier dut s'en consoler en s'appliquant à d'autres études, auxquelles il consacrait assidûment tout son temps.

M. Foyatier en s'assurant, par ses travaux, une honnête aisance, avait toujours été étranger aux intrigues; il avait conservé la simplicité, l'honnêteté et la modestie de son jeune âge.

La vie de Foyatier est un exemple pour ceux qui se dévouent à l'art. Les nombreux travaux classiques, les monuments qu'il laisse après lui, font honneur à son pays, et lui assurent un nom honorable dans la postérité.

A. Renzi, *membre de la première classe.*

Digitized by Google

DOCUMENTS CURIEUX

TESTAMENT DE BOCCACE.

En 1859, a été publiée à Sienne, d'après l'original appartenant à la famille Bichi-Borghesi de la même ville, une pièce du plus haut intérêt par le grand nom qu'elle rappelle ; on y a joint les renseignements historiques qui s'y rapportent et la description du magnifique cadre sculpté, en 1847, par Antonio Rossi, dans lequel elle est exposée. Nous pensons faire chose agréable à nos lecteurs en reproduisant le texte de ce document, en le traduisant pour la première fois en français et en le faisant précéder de quelques notes empruntées en partie à l'éditeur.

La commission chargée, en 1574, de publier une édition correcte du *Decamerone*, accompagnée de notes, y joignit un testament en langue vulgaire écrit sur papier de coton de la main même de Boccace. On sait que toutes les notes de cette édition, bien que données sous le nom collectif des membres de la commission, furent l'œuvre d'un seul, don Vincenzo Borghini. Ce fut aussi ce savant qui fit la recherche du testament de Boccace, ainsi qu'en témoigne une lettre que Vasari lui écrivit de Rome, le 23 avril 1573 (Gaye, *Carteggio inedito di artisti*, t. III, p. 375), et qui contient cette phrase : « Quant au testament de Boccace pour la petite maison de Saint-Alexis, jusqu'à présent on n'en trouve rien (1). »

La commission, en publiant le testament italien, ne dit point où elle a trouvé l'original, mais il est probable que ce fut aux archives de *Santo-Spirito* de Florence, où il fut vu et lu par Ubaldini, qui en fait mention dans l'histoire de sa famille.

Manni, en le réimprimant dans son illustration du *Decamerone*, le regarde à tort comme le projet de celui que fit Boccace, en 1365, et qui fut reçu par ser Filippo Doni, et se trouve mentionné dans les registres de la *Cabella de' contratti* (2), de Florence, en ces termes : D. Ioannes Boccaccii *de Certaldo fecit testamentum, die* 21 *Augusti* 1365. De la comparaison de

(1) On verra que, dans le testament que nous publions, il n'est nullement question de cette petite maison que Boccace avait pu posséder, à Rome probablement, dans la paroisse de Saint-Alexis.

(2) Sorte de bureau d'enregistrement.

Digitized by Google

ce document avec celui qui nous occupe, il ressort évidemment que le premier est le projet du second, que Manni a également publié d'après une copie existant de son temps au palais Strozzi, et passée depuis à la bibliothèque Magliabecchi.

La réimpression donnée par l'éditeur siennois a été relevée avec le plus grand soin sur la minute sur parchemin, qui, dans le courant du XVIe siècle était venue, probablement par héritage, dans les mains de Giovanni Battista Muzi de Poggibonsi, professeur de médecine à Pise de 1555 à 1581, et qui, revenu dans sa ville natale, en fit don au bailli de Sienne, Ipolito Agostini, de Caldara en Maremme, grand collectionneur de curiosités, accompagnant cet envoi d'une lettre en date du 21 janvier 1591, qui est conservée dans la bibliothèque publique de Sienne. (*Cod.* D. V. 1.) En 1673, le testament est passé dans la famille Bichi-Borghesi par le mariage d'Anna Eleonora Agostini avec Annibale Bichi.

Notre honorable collègue, M. Masson, avec l'érudition de jurisconsulte qui le distingue, nous a déjà dit quelques mots (MAI 1863, p. 152) de l'absence de formes régulières du document en question; cette observation est tellement juste qu'elle avait frappé les auteurs mêmes de la rédaction, et qu'ils s'étaient efforcés d'y remédier ainsi qu'on le verra par l'une des phrases qui le terminent. Quoi qu'il en soit, M. Masson n'en est pas moins d'accord avec nous pour regarder la pièce comme parfaitement authentique.

Le testament de Boccace est un curieux spécimen du latin barbare employé au XIVe siècle par les hommes de loi italiens. Au latin ancien et à la basse latinité sont mêlés des mots purement italiens, soit latinisés comme *pancha*, *lettum*, *tabolettas* et *tavolettam*, *tovalgliuolas*, *gonellam*, *guarnachiam*, *massaritiis*, *pianetam*, *guainis*, *salmas*, *baliam*, etc.; soit conservant leur forme et leur terminaison italiennes, comme *fornaino*, *guancialetto*, *coltre*, *zendado*, *pimacio*, *uno teschio di morto*, etc. Enfin, on y trouve aussi des mots tels que *micti*, être mis, *cassans*, cassant, annulant, qui n'appartiennent ni à l'une, ni à l'autre des deux langues.

La pièce étant parfaitement conservée, quelques lettres seulement ont dû être suppléées, lesquelles sont imprimées en italiques dans notre transcription ; elle est écrite entièrement en majuscules, et l'absence de toute ponctuation autre que les points à la fin des phrases, souvent fort longues, en rend la lecture assez difficile. Enfin on remarquera que l'Æ latin est partout remplacé par un E simple.

E. B.

Digitized by Google

TESTAMENTUM IOHANNIS BOCCACCII.

In Dei nomine amen. Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo quarto indictione duodecima secundum cursum et consuetudinem *Florentie. Tempo*re domini Gregorii divina Providentia pape XI die vigesimo octavo mensis Augusti. Actum Florentie in ecclesia et populo sancte Feli*citatis* presentibus testibus Pazino Alessandri de Bardis populi Sancte Marie supra Arnum de Florentia Angelo Niccoli dicti populi Sancte Felicitatis *An*dr*e*a Biancardi Orlandino Jacobi Burano Ugolini Francisco Tomasi omnibus dicti populi sancte Felicitatis et Brunellacio *Bi*anchini de Certaldo comitatus Florentie ad infrascripta vocatis et rogatis et ab infrascripto testatore suo proprio hore (*sic*) habitis et rogatis et aliis suprascriptis.

Cum nil sit certius morte et incertius ora mortis et actestante veritate vigilare sit opus cum diem ignoremus et horam qua qua (*sic*) homo sit moriturus. Idcircho venerabilis et egregius vir dominus Johannes olim Boccaccii de Certaldo Vallis Else comitatus Florentie sanus mente corpore et intellectu suorum bonorum dispositionem per presens nuncupativum testamentum *sine scriptis* in hunc modum facere procuravit.

In primis quidem recomendavit animam suam Deo omnipotenti et beate Marie semper Virgini gloriose et sepulturam sui corporis si eum mori contigerit in civitate Florentie elegit in ecclesia fratrum Sancti Spiritus ordinis Heremitarum Sancti Augustini de Florentia in eo loco ubi videbitur magistro Martino in sacra theologia venerabili magistro dicti ordinis. Si autem mori contigerit in castro Certaldi judicavit corpus suum sepelliri in ecclesia Sancti Jacobi de Certaldo in ea parte ubi videbitur actinentibus et vicinis suis.

Item reliquit ecclesie Sancte Reparate de Florentia soldos decem florenorum parvorum.

Item reliquit constructioni murorum civitatis Florentie soldos decem florenorum parvorum.

Item reliquit societati Sancte Marie de Certaldo libras quinque florenorum parvorum.

Digitized by Google

TESTAMENT DE JEAN BOCCACE.

Au nom de Dieu. Amen.

L'an du Seigneur mil trois cent soixante-quatorze, douzième indiction selon le cours et l'usage de Florence. Au temps de notre seigneur Grégoire XI pape par la divine Providence, le vingt-huitième jour du mois d'août. Fait à Florence dans l'église et paroisse de Sainte-Félicité, étant présents : Pazino Alessandri de' Bardis, de la paroisse de *Santa-Maria soprà Arno*, de Florence, Angelo Niccoli de ladite paroisse de Sainte-Félicité, ainsi qu'Andrea Biancardi Orlandino, Giacopo Burano Ugolini, et Francesco Tomasi, tous aussi de ladite paroisse de Sainte-Félicité, et Brunellaccio Bianchini de Certaldo, territoire (*comitatus*) de Florence, appelés et requis pour servir de témoins à ce qui est écrit ci-dessous, et de ce requis et priés de la propre bouche du testateur, aussi bien que les autres sus-nommés.

Rien n'étant plus certain que la mort, et cette vérité attestant que nous devons nous mettre en mesure, ignorant le jour et l'heure où chaque homme doit mourir (1). Pourquoi vénérable et excellent ser Giovanni Boccaccio, fils de feu Boccaccio de Certaldo du Val-d'Elsa, territoire de Florence, sain d'esprit, de corps et d'intelligence, a voulu par le présent testament nuncupatif, non écrit de sa main, disposer de ses biens de la manière suivante :

D'abord il a recommandé son âme à Dieu tout-puissant, et à la bienheureuse, glorieuse et toujours Vierge Marie, et a choisi pour la sépulture de son corps, s'il lui arrivait de mourir à Florence, l'église de *Santo-Spirito* des frères de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin de Florence, et l'emplacement qui sera indiqué par vénérable frère Martino, maître en théologie sacrée, appartenant audit ordre ; et, s'il lui arrivait de mourir au château de Certaldo, il a voulu que son corps fût enseveli dans l'église de Saint-Jacques de Certaldo, au lieu qui semblera convenable à ses attenants et à ses voisins.

Item, il a laissé à l'église de *Santa-Reparata*, de Florence, dix sols de petits florins.

Item, il a laissé pour la construction des murs de la ville de Florence, dix sols de petits florins.

Item, il a laissé à la confrérie de Sainte-Marie de Certaldo, cinq livres de petits florins.

(1) On a déjà trouvé dans ce préambule et nous rencontrerons encore plusieurs phrases qui, comme celle-ci, ne paraissent point terminées ; rien n'eût été plus facile que de les corriger, mais nous avons préféré n'altérer en rien la forme du document.

Digitized by Google

Item reliquit constructioni seu operi ecclesie Sancti Jacobi de Certaldo pro remedio anime suorum (*sic*) et suorum parentum libras decem florenorum parvorum.

Item reliquit Brune filie Cianghi de Montemagno que antiquitus moram traxit cum eo unum lectum in quo ipsa erat consueta dormire in castro Certaldi cum *letteria* cultrice *pimacio* (*sic*) una coltre alba parva ad usum dicti letti cum uno pario *litiaminum* cum pancha que consueta est stare juxta lettum predictum.

Item unum dischum parvum pro comedendo de nuce duas tabolettas (*sic*) usitatas longitudinis trium brachiorum pro qualibet.

Item duas tovalgliuolas.

Item unum botticellum capacitatis trium salmarum vini.

Item unam robam panni monachini foderatam zendadi porperini unam gonellam guarnachiam et caputeum et sibi Brune etiam de omni eo quod a dicto testatore restat habere occasione sui salarj.

Item voluit disposuit et mandavit et reliquit omnibus et singulis hominibus et personis qui reperirentur descripti in quodam suo libro signato A debentibus aliquid recipere vel habere a dicto testatore et omnibus aliis qui legiptime ostenderent debere habere non obstante quod non reperirentur descripti in dicto libro quod eis et cuilibet ipsorum satisfiat per infrascriptos ejus executores de massaritiis rebus et bonis dicti testatoris exceptis libris dicti testatoris et maxime de una domo posita in Certaldo cui a primo via vocata Borgho a secundo fornaino Andree domini Benghi de Rubeis a tertio la Via Nuova a quarto dicti testatoris vendenda per infrascriptos ejus executores vel majorem partem ipsorum et si hoc non sufficeret possint vendere de aliis suis bonis.

Item reliquit venerabili fratri Martino de Signa magistro in sacra theologia conventus Sancti Spiritus ordinis Heremitarum Sancti Augustini omnes suos libros excepto breviario dicti testatoris cum ista condictione quod dictus magister Martinus possit uti dictis libris et de eis exhibere copiam cui voluerit donec vixerit ad hoc ut ipse teneatur rogare Deum pro anima dicti testatoris et tempore sue mortis debeat consignare dictos libros conventui fratrum Sancti Spiritus sine aliqua diminutione et debeant *micti* in quodam armario dicti loci et ibidem debeant perpetuo remanere ad hoc

Digitized by Google

Item, il a laissé à la construction ou œuvres de l'église Saint-Jacques de Certaldo pour le soulagement de son âme (1) et des âmes de ses parents, dix livres de petits florins.

Item, il a laissé à Bruna, fille de Cianghi de Montemagno, qui depuis longtemps demeure avec lui, un lit dans lequel elle couchait au château de Certaldo avec sa literie, sa couverture, un traversin, une petite couverture blanche à usage dudit lit, avec une paire de draps et le banc qui ordinairement est placé auprès du susdit lit.

Item, une petite table à manger ronde en noyer, et deux tablettes longues de trois brasses pour un usage quelconque.

Item, deux nappes.

Item, un petit tonneau de vin de la capacité de trois mesures.

Item, une robe de drap solitaire doublée de taffetas pourpre, une jupe longue et un capuchon, et tout ce qui peut rester dû par ledit testateur à icelle pour cause de salaire.

Item, il a voulu, disposé et ordonné que à tous et à chacun des hommes et personnes qui se trouveront désignés dans un certain registre marqué A, comme devant recevoir ou avoir quelque chose dudit testateur, et à tous autres qui justifieraient de créances légitimes, bien que ne figurant pas audit registre, il soit fait satisfaction par ses exécuteurs ci-dessous désignés, sur les meubles et biens du testateur, à l'exception des livres dudit testateur, et particulièrement sur une maison sise à Certaldo, ayant du premier côté la rue dite le *Borgo*, du second le four de messire Andrea Benghi de Rubeis, du troisième, la *Via nuova*, et du quatrième, des biens dudit testateur, biens devant être vendus par ses exécuteurs ci-dessous désignés, ou la majorité d'entre eux ; si cela ne suffisait pas, il a ordonné de vendre aussi la quantité nécessaire de ses autres biens.

Item, il a laissé à vénérable frère Martino de Signa, maître en théologie sacrée du couvent de *Santo-Spirito*, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, tous ses livres, à l'exception du bréviaire dudit testateur, à la condition que ledit maître Martino puisse se servir desdits livres et en donner copie à qui bon lui semblera sa vie durant, en étant tenu de prier Dieu pour l'âme dudit testateur, et qu'au temps de sa mort, il devra transmettre au couvent des frères de *Santo-Spirito*, et sans aucune diminution, lesdits livres qui seront mis dans une armoire dudit lieu, et y devront rester per-

(1) Le texte porte *pro remedio anime suorum et suorum parentum*, ce qui n'aurait pas de sens ou au moins ferait pléonasme ; il est évident qu'au lieu du premier *suorum* on doit lire *sue*.

Digitized by Google

ut quilibet de dicto conventu possit legere et studere super dictis libris et ibi scribi facere modum et formam presentis testamenti et facere inventarium de dictis libris.

Item reliquit et dari voluit et assignari per infrascriptos ejus executores et majorem partem ipsorum superviventem ex eis monasterio fratrum Sancte Marie de Sancto Sepulcro dal Pogetto sive dalle Campora extra muros civitatis Florentie omnes et singulas reliquas sanctas quas dictus dominus Iohannes magno tempore et cum magno labore procuravit habere de diversis mundi partibus.

Item reliquit operariis ecclesie Sancti Jacobi de Certaldo pro dicta ecclesia recipientibus unam tabulam alebastri Virginis Marie unam pianetam cum istola et manipolo zendadi vermigli unum palium parvum pro altare drapi vermigli cum uno guancialetto pro altare cum tribus guainis corporalium.

Item unum vasum stagni pro retinendo aquam benedictam.

Item unum paliettum parvum drappi foderatum cum fodera zendadi gialli.

Item reliquit domine Sandre uxori Francisci Lapi Bonamichi unam tavolettam in qua est pictum signum Virginis Marie cum suo Filio in brachio et ab alio latere uno teschio di morto.

In omnibus autem aliis suis bonis mobilibus et immobilibus presentibus et futuris Boccacium et Antonium ejus nepotes et filios Jacobi Boccacii predicti de Certaldo equis portionibus sibi universales heredes instituit et omnes alios filios et filias tam natos quam nascituros de dicto Jacobo ex legiptima uxore dicti Jacobi una cum dictis Boccacio et Antonio equis portionibus sibi heredes instituit cum pacto quod omnes fructus et redditus bonorum dicti testatoris debeant duci in domo dicti Jacobi prout dictus Jacobus voluerit ad hoc ut possit alere se et ejus uxorem et filios quos tunc habebit et hoc quoque pacto quod suprascripti ejus heredes non possint audeant vel presumant directe vel indirecte tacite vel expresse vendere vel alienare de bonis dicti testatoris nisi excesserint etatem triginta annorum et tunc cum consensu dicti Jacobi eorum patris si tunc viveret salvo quod in casu in quo vellent nubere aliquam vel aliquas eorum sorores et tunc fiat cum consensu infrascriptorum tutorum.

Et simili modo mandavit infrascriptis *(supra scriptis?)* suis heredibus ne aliquo tempore donec et quousque invenirentur de descendentibus Bochacii Chellini patris dicti testatoris et dicti Jacobi per lineam maschu-

Digitized by Google

pétuellement afin que toute personne dudit couvent puisse lire et étudier lesdits livres, enfin de faire transcrire audit lieu le présent testament, en sa forme et teneur, et de faire inventaire desdits livres.

Item, il a laissé et voulu être donné et assigné par ses exécuteurs ci-dessous désignés, ou par la majorité de ceux d'entre eux qui lui survivraient, au monastère des frères de *Santa-Maria del Santo-Sepulcro*, du *Poggetto* ou *dalle Campora*, hors les murs de Florence, toutes et chaque saintes reliques que ledit messer Giovanni, pendant longtemps et à grand'peine, est parvenu à se procurer des diverses parties du monde.

Item, il a laissé aux directeurs de l'œuvre de l'église de Saint-Jacques de Certaldo, recevant pour ladite église, un tableau, *tabulam* (sans doute un bas-relief) d'albâtre, représentant la Vierge Marie, une chasuble avec une étole et un manipule de taffetas vermeil, une petite nappe d'autel de drap vermeil avec un petit coussin pour l'autel et trois corporaux.

Item, un vase d'étain à mettre l'eau bénite;

Item, un petit manteau de drap, garni d'une doublure de taffetas jaune.

Item, il a laissé à dame Alessandra, femme de Francesco Lapo Buonamici, un petit tableau sur lequel est peinte l'image de la Vierge Marie, avec son fils dans les bras, et du côté opposé une tête de mort.

Quant à tous ses autres biens, meubles et immeubles, présents et futurs, il institue ses légataires universels par égale portion, Boccaccio et Antonio, ses neveux, fils du susdit Giacopo Boccaccio de Certaldo, et il institue pareillement pour ses héritiers et pour partager par égale portion, avec lesdits Boccaccio et Antonio, tous les autres fils et filles tant nés qu'à naître, dudit Giacopo et de sa légitime épouse, à la condition que tous les fruits et revenus des biens dudit testateur doivent être portés dans la maison dudit Giacopo, si cela lui convient; afin qu'il puisse s'en nourrir, ainsi que son épouse et les enfants qu'il aura alors; et aussi à la condition que les héritiers ci-dessus désignés ne puissent oser s'arroger et se permettre, directement ou indirectement, tacitement ou expressément, de vendre ou aliéner rien des biens dudit testateur avant d'avoir dépassé l'âge de trente ans, et encore alors seulement avec le consentement dudit Giacopo, leur père, s'il était encore vivant, excepté toutefois dans le cas où ils voudraient marier une ou plusieurs de leurs sœurs, et que cela se fît avec le consentement des tuteurs ci-dessous désignés.

Pareillement il a ordonné qu'en aucun temps, et tant qu'on pourra trouver des descendants de Boccaccio Chellino, père dudit testateur, et dudit Giacopo par la ligne masculine, même s'ils n'étaient pas légitimes,

Digitized by Google

linam etiam posito quod non essent legiptimi possint audeant vel presumant vendere vel alienare domum dicti testatoris positam in populo sancti Jacobi de Certaldo confinatam a primo via publica chiamato (*sic*) Borgo a secundo dicti testatoris a tertio la Via Nuova a quarto Guidonis Iohannis de Machiavellis.

Item unum *petium* terre laborative et partim vineate positum in comuni Certaldi in dicto populo sancti Jacobi loco dicto Valle Lizia cui a primo fossatus a secundo dicti testatoris et Rustichelli Nicholai a tertio dicti testatoris a quarto Andrea vocato Milglotto.

Tutores seu defensores dictorum Bocchacii et Antoni licet de jure non expedit reliquit fecit et esse voluit Jacobum Lapi Gavaciani Pierum Dati de Canigianis Barducium Cherichini Francischum Lapi Bonamichi Leonardum Chiari domini Bottis Jacobum Boccacii et Angelum Torini Benciveni cives Florentinos et majorem partem ipsorum superviventem ex eis.

Executores autem dicti testamenti reliquit fecit et esse voluit fratrem Martinum de Signa predictum Barducium Cherichini Francischum Lapi Bonamichi Angelum Turini Bencivenni Jacobum Bocchacii cives Florentinos et majorem partem ipsorum superviventem ex eis dans et concedens dictus testator dictis suis executoribus et majori parti ipsorum non obstantibus omnibus supradictis plenam baliam et liberam potestatem de bonis dicti testatoris pro hujusmodi executione sequenda et adimplenda vendendi et alienandi et pretium recipiendi et confitendi et de evictione bonorum vendendorum promictendi tenutam et corporalem possessionem dandi et tradendi jura et actiones dandi et vendendi et quamlibet quantitatem pecunie petendi et recipiendi et finem et remissionem de receptis faciendi et si opus fuerit coram quibuscumque rogandi agendi et defendendi et omnia faciendi que sub agere et causari nomine et principaliter ordinaverint et omnia alia faciendi que in predictis fuerint opportuna.

Et hanc suam ultimam voluntatem asseruit esse velle quam valere voluit jure testamenti quod si jure testamenti non valeret seu non valebit valeat et valebit et ea omnia valere jussit et voluit jure codicillorum et cujuscumque alterius ultime voluntatis quo et quibus magis valere et tenere potest seu poterit *cassans* irritans et annullans omne aliud testamentum et ultimam voluntatem actenus per eum conditum non obstantibus aliquibus

Digitized by Google

ses héritiers sus-désignés ne puissent oser s'arroger et se permettre de vendre ou aliéner la maison dudit testateur, située dans la paroisse de Saint-Jacques de Certaldo, attenant d'un premier côté à la voie publique appelée le *Borgo*, du second, audit testateur, du troisième, à la *Via nuova* et du quatrième, à Guido Giovanni de' Machiavelli.

Item (1), une pièce de terre labourable et en partie plantée de vignes, située dans la commune de Certaldo, dans ladite paroisse de Saint-Jacques, au lieu dit *Valle Lizia*, bornée du premier côté par un fossé, du second, par ledit testateur et Rustichello Nicolai, du troisième, par ledit testateur et, du quatrième, par Andrea dit Milglotto.

Bien que cela ne soit pas exigé par la loi, il a désigné pour tuteurs et défenseurs desdits Boccaccio et Antonio, Giacopo Lapi Gavaciani, Pietro Dati de Canigiani, Barduccio Chierichini, Francesco Lapi Buonamici, Leonardo Chiari, fils de messer Botti, Giacopo Boccaccio et Angelo Turini Benciveni, citoyens florentins, et la plus grande partie des survivants d'entre eux.

Il a désigné pour exécuteurs dudit testament, frère Martino de Signa, sus-nommé, Barduccio Chierichini, Francesco Lapi Buonamici, Angelo Turini Benciveni, Giacopo Boccaccio, citoyens florentins, et la plus grande partie des survivants d'entre eux, donnant et concédant ledit testateur à sesdits exécuteurs et à la majorité d'entre eux, nonobstant toutes dispositions précédentes, plein pouvoir et liberté entière, pour arriver à l'exécution et accomplissement de ses volontés, de vendre et aliéner partie des biens du testateur, d'en toucher le prix et en donner quittance, de garantir de toute éviction les acquéreurs desdits biens et de les en mettre en possession, de leur transmettre le droit de donner et vendre, de réclamer et de recevoir toutes sommes d'argent, en donner quittance, et, si besoin était, de passer tous actes en présence de tous témoins, d'actionner et défendre, et de faire à ces fins tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire.

Et ledit testateur a affirmé qu'il entendait que cette sienne dernière volonté eût valeur de testament; il a voulu qu'elle sortît son entier effet à titre de codicilles ou de toute autre dernière volonté, par tous les moyens possibles, cassant, détruisant et annulant tout autre testament ou manifestations de sa volonté antérieure, nonobstant toutes dispositions contraires y contenues, desquelles le testateur a déclaré se repentir, et il a voulu que

(1) Cet article est assez singulièrement placé ; il est probable que cette pièce de terre avait été oubliée et qu'on a dû y revenir ici.

Digitized by Google

verbis derogationis inscriptis in illo vel illis quorum omni etiam derogatione idem testator asseruit se penitere et voluit hoc presens testamentum et ultimam voluntatem prevalere omnibus aliis testamentis actenus per eum conditis quo et quibus magis et melius valere et tenere potest seu poterit.

Ego Tinellus filius olim ser Bonasere de Pasignano civis Florentinus imperiali auctoritate judex ordinarius et notarius publicus predictis omnibus dum agerentur interfui et ea rogatus scripsi et publicavi in quorum etc. me subscripsi.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

CARTE ARCHÉOLOGIQUE, ECCLÉSIASTIQUE ET NOBILIAIRE DE LA BELGIQUE,

Publiée par M. Van der Maelen, 1863.

L'établissement géographique fondé à Bruxelles, en 1830, par M. Philippe Van der Maelen, s'est placé depuis longtemps au premier rang en Europe. La carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire qu'il vient de publier ne pourrait qu'ajouter encore, s'il était possible, à sa réputation si méritée. Cette carte, bien que dressée à l'échelle de un 200,000e, a plus de 4 mètres superficiels; elle est intéressante même au point de vue français, puisque l'auteur, M. Joseph Van der Maelen, y a compris l'Artois et la Flandre française, et la Hollande aussi pourra en faire son profit, y trouvant le Luxembourg qui lui appartient.

Sur cette carte, tout ce qui touche à l'archéologie est imprimé en rouge, ce qui facilite beaucoup les recherches dirigées en ce sens. Au premier coup d'œil, on est frappé de la quantité de larges lignes de cette couleur qui indiquent les nombreuses voies romaines qui sillonnaient cette contrée et qui, pour la plupart, ont pu être retrouvées en tout ou en partie, ou qui sont signalées, soit dans l'*Itinéraire d'Antonin*, soit dans la *Table de Peutinger*. Quarante et un signes différents indiquent, pour chaque localité, soit les monuments gaulois ou romains qui y existent encore, soit les objets antiques qui y ont été trouvés.

D'autres signes, mais noirs, marquent les archevêchés et évêchés, les abbayes et couvents d'hommes et de filles, les chapitres, les doyennés et les évêchés dont ils dépendaient. La désignation des duchés, des pairies, des principautés, marquisats, comtés, vicomtés, baronnies, soigneuries et châtellenies, justifient le titre de *Carte nobiliaire*. Enfin, il est bien entendu

Digitized by Google

le présent testament, la présente dernière volonté prévalussent sur tous autres testament faits par lui jusqu'à ce jour, et eussent toute la plus grande puissance et valeur que faire se peut ou se pourra.

Moi Tinello, fils de feu ser Bonasere de Passignano, citoyen florentin, par la puissance impériale, juge ordinaire et notaire public ai assisté à tout ce que dessus, et de ce requis, je l'ai écrit en forme authentique, en foi de quoi, etc., j'ai signé.

Traduit par Ernest Breton,
Membre de la 4e classe.

---

que l'on retrouve sur cette carte, véritablement encyclopédique, les champs de bataille, les renseignements hydrographiques, les routes, les rivières, les canaux, les divisions administratives et judiciaires, enfin l'échelle des mesures itinéraires des Gaulois et des Romains, et des quinze sortes de lieues usitées dans les diverses parties de la Belgique, le tout rapporté au mètre. En un mot, la nouvelle carte de Belgique est un résumé fait avec autant de soin que d'intelligence des travaux de tous les géographes, les historiens et les sociétés savantes qui se sont occupés de cette contrée si intéressante à tous égards, et elle fait le plus grand honneur à son auteur.

E. B.

ÉTUDES CRITIQUES SUR L'ANGLETERRE

Par M. Eugène Mahon de Monaghan.

L'auteur de ce petit livre a beaucoup d'esprit; mais peut-être s'y montre-t-il un peu trop superficiel. J'aime assez pour ma part le style piquant, animé, *cavalier* même de M. Mahon de Monaghan; mais au style, je préfère le fond et la pensée, surtout quand il s'agit d'études. Or, les *Études critiques sur l'Angleterre* sont moins des études que des *silhouettes* trop rapidement esquissées. Malgré son séjour de dix ans en Angleterre, M. de Monaghan traite fort légèrement les questions les plus ardues et les plus épineuses, et renferme dans dix lignes ce qui pourrait fournir matière à dix volumes. Je n'aime, certes pas, les in-folios massifs et formidables; mais il y a sujets et sujets, et les études sur un peuple comme le peuple anglais, ne sont

Digitized by Google

pas de celles qu'il s'agit d'aborder en courant la poste, et qu'on envisage sur les rails d'un chemin de fer.

Jugez en effet du contenu par le contenant, petit fascicule in-18, de 191 petites pages, en y comprenant même les pages perdues ou non remplies.

Il y a là dedans la politique extérieure et intérieure de l'Angleterre, la question irlandaise, si sérieuse et si grave; celle de l'Inde, cette autre victime de l'oppression britannique; la critique de l'administration et des lois, de la marine et de l'armée, de la religion, des impôts, du caractère, des mœurs et des coutumes, du commerce, de la presse, voire même des sciences, des arts et de la littérature, des combats de coq et des courses de chevaux. Tout cela dans 191 pages! Je sais bien que les douze livres de l'*Énéide* et tous les alexandrins qui les composent ont été renfermés dans une coquille de noix par je ne sais plus quel calligraphe de l'antiquité; mais je ne suis guère partisan de ces tours de force plus excentriques qu'utiles, et je ne suppose pas que M. de Monaghan ait voulu nous représenter l'Angleterre comme une miniature.

Cette observation, faite tout entière dans l'intérêt de l'auteur, qui est un homme de talent et d'avenir, je conviendrai facilement qu'il y a de bonnes choses dans ces aperçus divers, sillonnés çà et là de réflexions mordantes et caustiques, d'observations ironiques, il est vrai, mais néanmoins justes et sensées.

Le caractère du peuple anglais est surtout très-ressemblant et très-authentique; il est tel qu'il nous est apparu à nous-même dans plusieurs voyages successifs, mais de peu de durée, que nous avons accomplis sur le territoire de la vieille Albion.

Oui! les Anglais sont de grands calculateurs et de grands égoïstes!... L'or et l'intérêt dominent dans leurs cœurs avant l'amour de la gloire et de l'honneur; et leurs sympathies privées sont peu tendres et peu solides, surtout lorsque l'inépuisable démon du lucre leur indique une autre route à suivre, un autre but à désirer et à atteindre. Amis, chez eux, de la paix, de l'ordre et de la tranquillité, qui sont l'égide de toutes les populations industrielles et commerciales, ils sèment avec ardeur, chez les autres nations, des germes de désunion et de discorde, favorisent sur le sol étranger les mêmes révolutions qu'ils ont le soin de proscrire chez eux, applaudissent au triomphe de l'Italie régénérée, souscrivent pour la liberté polonaise ou hongroise, crient : à bas les oppresseurs et la tyrannie! chantent les hymnes populaires romains ou magyares, ceignent la ceinture rouge de Garibaldi, se parent du dolman de Kossuth, fraternisent avec les

Digitized by Google

Hellènes révoltés, donnent des banquets aux démagogues et aux socialistes, accueillent avec enthousiasme tous les proscrits politiques, *mais continuent*, car là est le revers de la médaille de cette nation si passionnée, en apparence, pour la délivrance et pour le libre arbitre de l'humanité, à frapper du pied l'Irlande agenouillée et sans défense, à charger de fers l'Inde asservie et subjuguée, à rester sourde enfin aux cris de douleur et d'agonie qui retentissent de si près à leurs oreilles. L'Angleterre est ainsi faite !... Que le reste de la terre soit libre et heureux pourvu que l'Irlande et l'Inde, qui lui appartiennent, demeurent toujours ses esclaves et ses vassales !

Après avoir très-justement flétri les Anglais dans leurs relations si perfides et si cauteleuses avec les autres peuples de l'Europe ; après les avoir représentés sans foi dans leurs traités, dans leurs serments et dans leurs promesses, M. de Monaghan, soulevant un coin du voile qui nous dérobe notre ténébreuse voisine, nous dépeint la situation déplorable et ignoble où l'Irlande, depuis sa conquête, a été plongée par les divers gouvernements qui ont régi la Grande-Bretagne ; la suprématie, au point de vue politique et financier du culte anglican sur les autres cultes, les charges et les fonctions les plus élevées accaparées par la riche aristocratie et vendues au plus offrant et au plus prodigue ; les hauts grades de l'armée et de la marine fermés aux plébéiens et aux bourgeois. Tout cela, comme je l'ai dit plus haut, est traité avec trop de concision, et, si l'on veut me pardonner le mot, d'*étroitesse*. L'auteur s'élève ensuite avec énergie contre la célèbre loi de la *presse*, cet attentat aux personnes, si en dehors des mœurs des peuples civilisés ; l'impôt sur les revenus, l'*income tax*, impôt si antilibéral et si arbitraire ; la loi qui autorise la détention des prévenus quatre mois au moins avant leur jugement, loi dont la France s'efforce en ce moment de se délivrer, et prononce l'anathème sur les ridicules perruques des juges et des magistrats anglais. La misère du peuple enfin, cette misère navrante et hideuse, déguenillée et barbouillée de gin, est également rappelée dans ce livre comme une des plaies sociales les plus honteuses que puissent recéler et chercher à cacher les brouillards de la Tamise.

Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on voit M. de Monaghan, après avoir dépeint les Anglais sous ces couleurs dures et sombres, après avoir bien constaté leur avidité, leur cupidité, leur mauvaise foi, leur amour pour les intrigues, leur tyrannie et leur despotisme, conclure néanmoins dans ces termes en faveur de l'alliance anglaise :

« Il faut conserver cette alliance malgré les attaques de la presse anglaise contre notre pays, contre notre souverain, contre notre gouvernement. Il

Digitized by Google

faut rester unis en dépit des défiances réelles ou simulées de la nation britannique contre la bonne foi de notre politique. Il faut rester unis malgré les complots qui se trament à Londres sous la protection complaisante de la constitution anglaise. . . . . .

. . . . . .

» La vie morale de l'Angleterre est liée à la nôtre, comme notre existence matérielle se trouve étroitement liée à la sienne, puisque de la paix, entre d'aussi redoutables rivaux, dépend le mouvement régulier de leurs forces progressives. Aussi, entre peuples qui ne se sentent pas *animés d'une affection bien vive*, que néanmoins leurs intérêts rapprochent, qui s'apprécient et ont des motifs de se ménager, disons-nous à l'occasion *nos vérités*, comme je viens de le faire, c'est-à-dire avec franchise et mesure; mais par-dessus le détroit, tendons-nous plus ou moins cordialement la main et restons unis pour notre salut propre et pour celui des autres. »

Nous venons de dire aussi quelques vérités avec beaucoup de franchise à notre collègue, homme d'esprit et du monde. Il les acceptera, nous l'espérons du moins, sans trop de rancune, et nous pardonnera en réfléchissant que le principal reproche que nous avons adressé à ses études critiques, c'est celui d'être trop rapides et trop abrégées.

A. de Bellecombe, *membre de la 1re classe.*

Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

La *Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure* est fidèle à nous adresser le *bulletin de ses travaux;* nous le serons à en rendre compte.

La séance publique de l'année dernière eut lieu le 15 juin. Entre tous les personnages qui figuraient autour de M. Gaigneux, président, je ne cite, pour abréger, que Mgr l'Archevêque de Rouen.

Le discours d'ouverture note que c'est le soixante-dixième anniversaire de l'existen e de la Société, qu'on célèbre. « Le gouvernement avait créé, « dès 1834, un comité des travaux historiques et des sociétés savantes, » comprenant que toute la science n'était pas renfermée dans l'Institut de France ou chez les agents du gouvernement; qu'il se trouvait aussi dans la province des hommes voués à tous les genres d'études et de progrès. Ce comité a été divisé en 1858 en trois sections: histoire et philologie, archéologie, sciences. Nous espérons, ajoute l'orateur, que bientôt une quatrième section sera créée pour s'occuper des sciences appliquées... »

Digitized by Google

La Société fait des cours publics sur — le droit commercial, — la comptabilité commerciale, — la chaleur appliquée aux arts, — la langue anglaise, et elle distribue des prix. Elle en a donné huit en cette séance.

Elle a été mise à même d'en accorder deux autres bien plus précieux par la bienfaisance d'un protecteur, M. Dumanoir; ils s'appliquent à la vertu privée, modeste, obscure. Biard, ouvrier dans une raffinerie à Ingouville, depuis quarante-cinq ans a gagné l'un ; l'autre l'a été par Rose Cavelier, servante sans gages. Douze autres pauvres laborieux et dévoués à leur prochain sont encore nommés et honorés d'une légère récompense.

Dix rapports, quatre discours d'apparat, le compte rendu des travaux et l'analyse des procès-verbaux des séances, de l'année précédente, Histoire de l'acide sulfurique par M. Ducastel, Considérations pratiques et économiques sur l'organisation des asiles d'aliénés par M. Dumesnil, Remarques sur l'hygiène de l'habitation et sur la reconstruction de plusieurs quartiers de Rouen, par M. de La Quérière, Étude scientifique et archéologique sur les rives et l'embouchure de la Seine, par M. Lévy, enfin la continuation d'un travail historique, de M. d'Estaintot, sur la Ligue en Normandie, de 1589 à 1594, avec une pièce de 140 grands vers de M. Vivet, remplissent et ornent le volume, qui n'a pas moins de 550 pages. Les rapports sont faits par MM. Ducastel, Lévy, Bourdon, Slaweski, Benner, Duvivier, Gaigneux, Vivet, et roulent sur des sujets de l'industrie commerciale.

J'aurais tort de finir sans faire connaître que la Société propose plusieurs questions à traiter avec des prix de 300 et 500 francs pour les années 1863, 1864 et 1865, sur des matières industrielles ou commerciales. De plus, elle a à disposer de deux prix fondés par MM. Bouctot et Gossier sur des questions analogues.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1863.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 novembre à huit heures et demie. M. Masson, vice-président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. La commission, composée de MM. de Berty, Joret Desclosières et docteur Martin de

Digitized by Google

Moussy, pour examiner les titres de M. du Sein, professeur à l'école navale impériale de Brest, dépose son rapport. M. le président en donne lecture et invite les membres de la classe à prendre part au scrutin. M. du Sein est reçu membre correspondant de la première classe à l'unanimité, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

Notre honorable collègue, M. Lucy, se propose d'offrir bientôt à la société un livre sous presse intitulé : *Fernand Cortès ;* il vient d'entreprendre un autre ouvrage sur *Gustave Wasa*, et il prie nos collègues de vouloir bien lui fournir la liste des ouvrages français et anglais qui existent sur ce sujet.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal est lu et adopté. Notre honorable collègue, M. Hahn, a renvoyé à l'assemblée son mémoire sur *les particularités de l'histoire*, modifié d'après les observations qui lui avaient été faites.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Boitel, notre honorable collègue à Châlons-sur-Marne, a envoyé à l'Institut historique un mémoire intitulé : *Prise par les Anglais, en 1424, du Montaiguillon, place forte dans la Brie Champenoise.* M. Masson est prié d'examiner ce travail et d'en rendre compte à la prochaine assemblée.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. La procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Estève est appelé à la tribune pour lire son mémoire sur la fondation du château de Montjean. Après cette lecture, des observations ont été adressées à l'auteur par MM. Ernest Breton, abbé Badiche, de Montaigu, Masson et de Berty. Le travail de M. Estève est renvoyé au comité du journal.

Lecture est donnée par M. E. Breton, en l'absence de M. de Champagnolles, d'un rapport sur un ouvrage intitulé : *Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire*, par M. Caxtres. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1863.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. E. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'Assemblée l'analyse suivante de la correspondance :

— Notre honorable collègue, M. le chevalier Hilaire annonce qu'il va publier les études historiques sur le maréchal de Saxe, en un volume, qu'il se propose d'offrir à l'Institut historique.

Il traduit en ce moment un ouvrage espagnol de M. le chevalier Mellado, secrétaire honoraire de S. M. la reine d'Espagne, composé de légendes. Il enverra sous peu à notre Société une de ces légendes tout à fait historique, sous le titre : *le Bourdon d'Huesca.*

— M. Edmond Py, notre honorable collègue, professeur à l'école de Sorrèze, enverra sous peu la notice biographique sur notre regrettable collègue M. Dardé, de Carcassonne.

— M. l'abbé Houpert s'excuse auprès de ses honorables collègues de ne pouvoir assister plus souvent à nos séances ; il se charge de faire une analyse des ouvrages en langue allemande offerts à l'Institut historique, et il envoie la traduction de la lettre du premier président du Musée germanique de Nuremberg.

— La Société philotechnique envoie à l'Institut historique quatre billets pour assister à sa séance publique du dimanche 29 novembre, à l'hôtel de ville.

— M. Eugène Mahon, notre collègue à Luxembourg, offre à la Société un ouvrage intitulé : *Rome et la civilisation.*

— Notre honorable collègue, M. Alix, envoie un rapport sur le recensement des Etats-Unis de 1850 à 1860, volume contenant le rapport qu'a fait le ministre de l'Intérieur à la Chambre des représentants.

— M. Scarpellini, notre honorable collègue, astronome à Rome, envoie le Bulletin universel de correspondance scientifique.

M. le Président donne lecture d'une lettre de madame la duchesse de Galliera, qui remercie en son nom et en celui de madame la marquise de Brignole-Sale, l'Institut historique des regrets qu'il lui a exprimés, à l'occasion de la perte douloureuse qu'elles viennent de faire de M. le marquis Brignole-Sale, leur père et époux. Elles remercient également l'Institut

Digitized by Google

historique de la décision qu'il a prise de consacrer une notice biographique à M. le marquis de Brignole-Sale.

M. Renzi annonce à l'Assemblée la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de M. Foyatier, artiste statuaire, chevalier de la Légion d'honneur, l'un des premiers fondateurs de l'Institut historique, et président de la quatrième classe. M. Renzi offre de lire à l'Assemblée une notice biographique sur notre regretté collègue.

M. du Sein, professeur à l'Ecole navale impériale à Brest, candidat présenté par MM. l'abbé Orsini et Lucy, a été admis dans la dernière séance de cette classe, comme membre correspondant. M. le président ouvre le scrutin pour l'approbation de cette admission. M. du Sein est proclamé membre correspondant à l'unanimité des suffrages. M. Joret Desclosières est appelé à la tribune pour lire son rapport sur les bulletins de l'Académie royale de Belgique ; après quelques observations de MM. de Montaigu, Badiche et E. Breton, le travail de M. Desclosières est renvoyé au Comité du journal. M. Renzi donne lecture de la première partie de sa notice biographique sur M. Foyatier ; la lecture de la deuxième partie est renvoyée à la prochaine séance.

M. le docteur Martin de Moussy lit un rapport sur l'Histoire de la marine du globe, par M. du Sein. MM. Badiche, E. Breton et de Montaigu adressent à l'auteur quelques observations. L'intéressant travail de M. Martin de Moussy est renvoyé au Comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE ET COMMERCE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Concours de 1864.

PRIX : UNE MÉDAILLE D'OR DE 400 FRANCS.

L'Académie, dans sa séance publique de 1864, décernera un prix d'éloquence, consistant en une médaille d'or de 400 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

De la poésie et de l'éloquence dans les États purement démocratiques, et des moyens de concilier la pureté, l'élégance et la grandeur des œuvres littéraires avec les progrès de la démocratie.

Digitized by Google

Les manuscrits devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie à Amiens, avant le 15 juin prochain.

— Notre honorable collègue, monseigneur le chevalier Cerri, de Turin, chanoine et missionnaire apostolique, vient d'être reçu par les académies Tiberine et des Quirites de Rome, en qualité de membre correspondant, et par l'académie de' Cingoli comme membre honoraire.

— Notre honorable collègue, M. Caumont, avocat au Havre, vient d'ouvrir, dans une des salles de l'hôtel de ville et sous les auspices de l'autorité municipale, un *Cour de droit économique* dont les journaux du Havre ont donné le programme. De chaleureux applaudissements ont accueilli M. Caumont, et présagent le succès de ses leçons.

La séance publique annuelle de l'Institut historique aura lieu le dimanche 10 avril 1864. Messieurs les membres de la société sont priés d'envoyer les mémoires qu'ils se proposent de lire, avant le 8 mars; après cette époque ils ne pourraient plus être reçus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Annual report of the Board of Regents of the Smithssonian Institution, showing the operations, expeditures, etc., de 1861, Vol. in-8. Washington, 1862.

— Preliminary report on thy eighth, census 1860. By Jos. C. G. Kennedy, superintendent. Vol. in-8. Washington, government printing office 1862.

— Report of lieut.-col. J. D. Graham, u. s. topographical engineers on mason and dixon's line, with. a. map. Broch. Chicago, 1862.

— *Bulletin* de la Société de géographie, t. vi, août 1863.

— *L'Institut*, journal universel des sciences, par M. E. Arnoult. Paris, septembre 1863.

— *Etude* de l'histoire (*Studiare la storia*), réflexions de M. Dentoni Litta. Modène, 1863.

Digitized by Google

— *L'Ecole française contemporaine* (salon de 1863), par M. Eugène de Montlaur; broch. Paris, 1863.

— *Séance* publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix; broch. in-8 avec cartes des anc. prov. de la France. Aix, 1863.

— *Le Conseiller de Préfecture*, recueil, journal, par M. Malvel-Pons, avocat, Paris, 1863.

— *Conclusions* sur les œuvres de saint Charles Borromée, publiées par M. Aristide Sala; broch. in-8. Pignerol, 1863.

— *Mémoires* de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; vol. in-8. Dijon-Paris, 1863.

— *Correspondance* scientifique à Rome; feuilles nos 50, 51.

— *Bolletino nautico e geographico*. Bulletin nautique et géographique, appendice à la correspondance scientifique de Rome, par M. Fabri Scarpellini, astronome au Capitole, nos 48, 49, 50, 51.

— *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863, n° 2. Amiens, 1863.

— *Revue* de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes; n° 7, juillet et août 1863.

— *Ecce homo*, critique impartiale de la vie de Jésus-Christ de Renan, par M. de Saint-Semmera; broch. Paris, 1863.

— *Annales* (21e vol.) de la Société libre des beaux-arts; broch. Paris, 1863.

— Souvenir de mariage de Joséphine Ricci et d'Étienne Pianigiani Sanfranceschi (29 avril 1863), suivi de pièces ayant pour titre : Instructions aux ambassadeurs siennois et leurs rapports faits à la République, publiés pour la première fois par M. Lucien Banchi, membre correspondant de la Commission royale pour les *testi di lingua*. Broch. in-8°, Sienne, 1863.

— Revue agricole et industrielle de la Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes. Valenciennes, mai 1863.

— Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. Vol. in-8°, Angers, 1862.

— *Feuille* de correspondance du Comité des Sociétés historiques de l'Allemagne, Hanovre; juillet, août, 1863.

— *Mémoire* sur les voies romaines de la Savoie; broch. avec cartes, par M. l'abbé Ducis. Annecy, 1863.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE MARQUIS DE BRIGNOLE-SALE

Quand un homme, illustre par sa naissance, par sa position sociale, par l'autorité de ses talents et la variété de ses connaissances, par d'éminents services rendus à sa patrie et surtout par de grandes vertus, vient à disparaître de la terre, cette perte prend les proportions d'un malheur public, et la société se sent frappée au cœur. Aussi l'émotion fut-elle profonde dans la haute société parisienne, nous pourrions même dire européenne, lorsqu'on apprit que le marquis de Brignole était mort à Gênes, le 14 octobre dernier, après une courte maladie.

M. le marquis de Brignole était membre de l'Institut historique, et cette société savante, voulant rendre un dernier hommage à l'homme éminent qui l'avait présidée tant de fois, a décidé qu'une notice biographique serait consacrée à sa mémoire. Vous m'avez confié cette mission, dont je crains bien de ne pouvoir m'acquitter dignement, car si l'on ne voit que trop souvent des réputations surfaites, d'un autre côté, il est des hommes qu'il est difficile de louer dignement, parce qu'ils font autant d'efforts pour cacher leurs belles actions et leurs vertus, que d'autres pour se faire valoir, et le marquis de Brignole était du petit nombre de ces hommes d'élite dont la modestie égale le mérite. Aussi croyons-nous que le meilleur moyen de lui rendre la justice qui lui est due, c'est de faire connaître ce que nous savons de sa vie. On est heureux de reposer ses regards sur une de ces nobles figures qui ont traversé les orages de notre siècle, sans rien perdre de la dignité de leur caractère et de l'élévation de leurs sentiments.

Antoine, marquis de Brignole-Sale, naquit le 22 mai 1786, dans la république de Gênes, d'une des plus illustres familles de l'Italie. Il comptait parmi ses ancêtres une longue suite de sénateurs, de généraux, d'hommes d'Etat, des doges et des princes de l'Eglise.

Encore enfant, il perdit son père et ne connut pas le doge Rodolphe de Brignole, son aïeul; mais il lui restait une mère d'un rare mérite, d'un esprit élevé, dont l'amour maternel sut donner à son fils une éducation

Digitized by Google

capable de développer les brillantes qualités qu'annonçait déjà ce jeune rejeton d'une grande race (1).

A cette époque, la révolution française, qui commençait à travailler l'Europe, devait nécessairement avoir un contre-coup en Italie. Avant 1805, le gouvernement de la république de Gênes (l'ancienne Ligurie) était aristocratique et la souveraineté résidait dans le grand conseil, composé de patriciens qui y entraient à vingt-deux ans. Le sénat, qui avait l'administration ordinaire des affaires, était composé de douze sénateurs ayant à leur tête le doge ou duc de la république, qui était élu tous les deux ans. Quand on joignait au sénat le corps qu'on nommait la chambre, composée de huit procurateurs biennaux et des anciens doges qui étaient procurateurs perpétuels, ce corps prenait alors le nom de collége, et quand il était réuni avec deux cents gentilshommes, âgés au moins de vingt-sept ans, il formait le conseil d'Etat, qui connaissait de la paix, de la guerre, des alliances, etc. Tel était le gouvernement de la république de Gênes, lorsque, ainsi que nous venons de le dire, le contre-coup de la révolution française s'y fit sentir. Les idées démocratiques s'infiltrèrent dans le corps de la république ; la constitution aristocratique qui avait fait sa force pendant plusieurs siècles, disparut au milieu d'une émeute populaire, en avril 1797, et comme cela était inévitable, le triomphe de la démagogie amena la destruction de la liberté. Puis alors, l'étranger se mêla de ses affaires; prise et reprise par les armées ennemies, Gênes soutint en 1801, contre le vieux général Mélas, un siége pendant lequel elle eut à souffrir les maux les plus cruels. Enfin, en 1805, haletante, épuisée, lasse d'anarchie, la république ligurienne vint demander, comme une grâce, à Napoléon, d'échanger sa liberté contre le gouvernement militaire qui nous régissait alors. C'est ainsi que Gênes perdit sa nationalité et devint le chef-lieu d'un département français.

Antoine de Brignole avait alors dix-neuf ans; la marquise, sa mère, qui s'illustra par plus d'un dévouement (2), vint alors à Paris pour compléter les études de son fils, et peu de temps après, Napoléon qui tenait beau-

(1) Madame la marquise de Brignole confia son fils aux frères des écoles pies qui dirigeaient le collége de Sienne, école d'une grande réputation, où le jeune de Brignole obtint de brillants succès et puisa ces connaissances qui firent de lui un homme si remarquable et l'un des plus beaux caractères de ce siècle.

(2) Seule de toutes les dames de la cour de Napoléon, madame la marquise de Brignole suivit l'impératrice Marie-Louise à Vienne, et jusqu'à sa dernière heure resta auprès de cette princesse, s'exilant ainsi volontairement et faisant passer son dévouement avant toute autre considération.

Digitized by Google

coup à s'entourer des représentants des grandes familles des Etats qu'il avait subjugués, incorpora le jeune de Brignole au conseil d'Etat. Il y donna des preuves de capacité et un rapport qu'il rédigea sur l'établissement du royaume de Hollande l'ayant fait remarquer, il fut nommé maître des requêtes, et, ensuite, préfet du département de Montenotte.

Nous avons dit que la marquise de Brignole était une femme d'un rare mérite : elle était de plus, encore, éminemment chrétienne; aussi avait-elle inspiré à son fils des sentiments de piété qui firent le bonheur de sa vie, et à sa dernière heure lui donnèrent la douce tranquillité d'un élu. Grande fut donc sa perplexité, lorsqu'il apprit qu'il était nommé à la préfecture du département de Montenotte, car, de ce département, Savone était le chef-lieu, et le Souverain-Pontife y était prisonnier. Le jeune préfet n'hésite pas, il va trouver le Pape et dépose à ses pieds sa nomination. Mais le Pape, touché de cette délicate conduite, lui commande d'accepter, et il n'eut qu'à se louer de cette détermination; telle fut, en effet, l'extrême délicatesse de ce fils dévoué qu'il ne le nommait jamais que « son bon, son excellent » geôlier; » et, plus d'une fois, le vénérable Pie VII se plut à reconnaître que ç'avait été une grâce spéciale de Dieu pour lui que le marquis de Brignole eût été appelé à la préfecture de Montenotte.

Mais voici 1814 : l'Empire s'écroule, la république de Gènes recouvre son indépendance (momentanément du moins) et le marquis de Brignole se dévoue tout entier à sa chère patrie. Les grandes puissances se réunissaient alors en congrès à Vienne pour décider des destinées de l'Europe, et M. de Brignole fut choisi pour y représenter la république. Là, en vain déploya-t-il les plus grands talents; en vain, par la précision de son langage et la sûreté de son jugement, par une éloquence persuasive, par un tact exquis et des hommes et des choses, se montra-t-il diplomate consommé; il se concilia l'estime et l'amitié des souverains, mais il ne put sauver l'indépendance de sa patrie, de cette Gènes la belle, qu'avaient gouvernée ses pères, et qui, par avance, avait été promise au Piémont (1).

Le grand-duché de Gènes ayant été ainsi annexé au Piémont, en vertu des traités de 1815, le marquis de Brignole devint le sujet de Victor-Emmanuel Ier. Ce monarque, qui appréciait ses talents et ses brillantes qualités, réclama les services du jeune patricien, qui ne les lui promit qu'à la condition expresse d'être délié de ses serments si Gènes, un jour, recouvrait son indépendance. Cette loyauté de langage plut tellement au roi, qu'il lui dit en lui frappant sur l'épaule : « Oui, certainement, vous êtes

(1) Par un article secret du traité de Paris

Digitized by Google

un galant homme, » et, depuis ce jour, la maison de Savoie n'eut pas un sujet plus dévoué, plus fidèle. Nommé ministre plénipotentiaire à Florence, le marquis de Brignole fut chargé de traiter une affaire très-délicate : le mariage de l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche, fille du grand-duc de Toscane, avec le prince de Carignan, depuis Charles-Albert et père du roi actuel, Victor-Emmanuel II. Il réussit complétement dans cette négociation, dont la cour de Turin désirait vivement la réalisation, et, quelque temps après, il fut nommé ambassadeur à Madrid, où il représenta son souverain jusqu'en 1821.

En 1826, lors du couronnement de l'empereur Nicolas, il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg. Par la distinction de ses manières, par l'élévation de son esprit, il sut se faire aimer et admirer dans cette cour encore pleine des grands souvenirs du comte de Maistre. Enfin, en 1835, il fut nommé ambassadeur à Paris, qu'il quitta momentanément, en 1836, pour aller à Londres, comme ambassadeur extraordinaire, représenter son souverain au couronnement de la reine Victoria. Revenu à Paris, après le couronnement, il y résida, presque sans interruption, jusqu'en 1848, époque à laquelle la République française ayant cru devoir, par mesure d'économie, remplacer notre ambassadeur à Turin par un simple chargé d'affaires, le roi de Sardaigne prit une mesure semblable, ce qui mit fin, pour un temps, à la mission du marquis de Brignole; mais son dévouement à son prince ne devait pas rester longtemps inactif.

Comme, après 1848, les idées révolutionnaires avaient fait de grands progrès dans toute l'Italie, depuis longtemps travaillée par les sociétés secrètes, le roi Charles-Albert se mit à la tête du mouvement, et, profitant du moment où l'Autriche, embarrassée par la révolte de plusieurs provinces de l'empire, paraissait hors d'état de résister à une attaque sérieuse, il tâcha de s'emparer des possessions autrichiennes en Italie; mais, à la suite de quelques succès, il fut complétement défait à Novarre. Après ce désastre, le Piémont, entièrement à la discrétion de l'Autriche, pouvait disparaître du rang des nations indépendantes, et la maison de Savoie perdre à jamais la couronne.

Dans cette situation désespérée, un seul homme parut capable de conjurer l'orage, et, cet homme, ce fut le marquis de Brignole. Il fut donc chargé d'aller plaider à Vienne une cause considérée comme à peu près perdue. Sénateur et diplomate, il avait combattu d'ambitieuses aspirations; mais, quand ses prévisions se réalisèrent, il n'eut plus qu'un but : sauver son roi, sauver sa patrie, et il y réussit. Sa grande réputation d'équité, la haute distinction de ses manières, son expérience consommée, les conseils

Digitized by Google

même de prudence qu'il avait donnés dans des temps meilleurs, sa loyauté bien connue, ce respect dont il était partout l'objet et qu'il devait à un demi-siècle d'une vie toute d'honneur touchèrent l'empereur d'Autriche, qui, en cette circonstance, se souvenant des liens de famille qui l'unissaient au roi de Piémont, fit preuve d'une générosité que nous n'avons point à apprécier ici.

Les dangers tant redoutés furent donc conjurés; mais, quelques années plus tard, la politique qui les avait suscités étant revenue à l'ordre du jour, le marquis de Brignole fit entendre des conseils de modération et de prudence qui ne furent point écoutés; alors le vieux défenseur du droit des gens et des traités, le récent négociateur d'après Novarre, crut que sa conscience ne lui permettait plus de servir une politique qu'il blâmait, et il donna sa démission d'ambassadeur. Il avait cependant conservé son siége au sénat, où, plus d'une fois, il fit entendre sa parole aussi mesurée qu'éloquente; mais, lorsqu'il vit son gouvernement s'emparer d'une partie des domaines de l'Eglise, le chrétien dévoué, ne voulant pas s'associer à des actes que ses principes religieux réprouvaient, donna sa démission de sénateur par une lettre qui restera comme un monument, aussi bien de la noblesse de ses sentiments que de sa fidélité désolée, et il rentra dans la vie privée. Ajoutons enfin que, pendant sa longue carrière, M. le marquis de Brignole avait rempli diverses autres fonctions, et notamment celle de ministre d'Etat.

Tel est l'exposé de la vie publique du noble défunt, exposé que les prescriptions de notre règlement nous ont forcé d'abréger jusqu'à l'aridité, mais qui cependant suffira encore à faire comprendre combien elle a été bien et dignement remplie. Dans toutes les capitales où l'amenèrent ses fonctions diplomatiques, il avait contracté de nombreuses et hautes amitiés qu'il a conservées jusqu'à sa mort; et il s'était tellement concilié l'estime des souverains qu'au moment de son décès il était décoré de six grands cordons. Et il importe à la gloire de son roi, dont il fut l'ami (1), à celle des souverains étrangers et à la sienne, que l'on sache que de toutes les faveurs qu'il a jamais reçues, il n'en a demandé aucune, à la réserve cependant de celles qui n'étaient pas pour lui; il est vrai que le nombre en est presque infini.

A partir de 1835, époque à laquelle il vint représenter le roi de Sardaigne à Paris, le marquis de Brignole ne quitta presque plus la France, partageant son temps, chaque année, entre Gênes, sa ville natale, et Paris,

(1) Charles-Albert.

Digitized by Google

sa ville d'adoption. Son salon devint bientôt un centre de réunion pour la haute aristocratie française qui l'adopta comme l'un des siens, et pour tous les hommes distingués qui se rendent dans notre capitale de tous les points de l'Europe. Là, au milieu de ces hommes d'élite qui traitaient souvent des plus importantes questions de la politique, des sciences et de la littérature, il savait encore se faire distinguer et conquérir une véritable suprématie par la profondeur de ses idées et l'étendue de ses connaissances, aussi bien que par un mélange de courtoisie, de dignité et d'aimable simplicité, qui faisaient de lui le type achevé du véritable grand seigneur.

Le marquis de Brignole aimait et protégeait les sciences, les arts et les lettres. Dans tous les pays où l'avaient appelé ses nombreuses missions diplomatiques, il s'était attaché à voir les savants et tout ce qui peut être pour eux un enseignement ou un spectacle utile. Un grand nombre de faits bien observés ne sont pas dans un esprit supérieur de simples faits et d'inutiles ornements de la mémoire; ils deviennent les principes d'une infinité de vues où la plus fine théorie, dénuée d'expérience, n'arriverait jamais. Plus les yeux ont vu, plus la raison voit et s'enrichit. Aussi, notre honorable collègue n'était pas seulement un homme instruit, c'était un homme d'une vaste érudition. Il ne pouvait donc manquer d'être recherché par un grand nombre de sociétés savantes ou littéraires qui, toutes, lui décernèrent leurs dignités (1). L'Institut historique tint également à honneur de se l'agréger, et nombre de fois le nomma son président général, à l'unanimité des suffrages; puis enfin président honoraire à vie.

M. de Brignole parlait et connaissait à fond un grand nombre de langues; aussi, combien de fois n'avons-nous pas mis à contribution sa complaisance et sa vaste érudition, en lui demandant soit la traduction, soit le compte rendu d'une foule de mémoires et d'ouvrages que nous recevons de presque toutes les sociétés savantes du monde; et jamais il ne recula devant ce travail souvent long et ingrat. Lorsqu'il avait à rendre compte d'un ouvrage, sa scrupuleuse loyauté lui eût fait considérer comme un crime de se contenter de la lecture de la table des matières, comme malheureusement ne le font que trop souvent une foule d'écrivains de nos jours qu'effraye le moindre travail sérieux. L'ouvrage, il le lisait tout entier; au besoin, il recourait aux sources, contrôlant et vérifiant les faits et les citations; puis, bien pénétré de son sujet, il pesait les principes de la

(1) Une seule citation à ce sujet : en 1846, il fut nommé d'un vœu unanime président du célèbre congrès des savants, composé de près de 2,000 délégués, venus à Gênes de toutes les parties de l'Europe.

Digitized by Google

matière, ensuite ceux de l'auteur, et, après avoir présenté l'analyse de l'ouvrage et l'avoir fait passer au creuset d'une critique aussi sérieuse que loyale, il en appréciait la portée et le mérite et terminait ordinairement son travail par l'exposé de ses idées personnelles, qu'il présentait avec une pureté de style que pourrait envier plus d'un écrivain français.

Ces qualités, nous les trouvons réunies dans tous ses travaux et notamment dans un rapport sur l'ouvrage intitulé : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la cour de Russie, sous le règne de Pierre le Grand et de Catherine Ire, rédigés et publiés pour la première fois, d'après les manuscrits originaux du sieur de Villebois, chef d'escadre et aide de camp de S. M. le czar Pierre Ier*, par le comte Théophile Hallez (1852). Cet ouvrage, le marquis de Brignole ne se contenta pas de le lire et de l'apprécier d'après ses propres lumières ; voulant encore s'assurer de la véracité du traducteur, il se rendit à la bibliothèque impériale, se fit remettre le manuscrit et reconnut qu'il avait été fidèlement rendu. Nous citons ce fait, messieurs, pour montrer combien le marquis de Brignole était consciencieux, même dans les actes les moins importants de la vie.

Presque chaque année, notre regretté collègue enrichissait notre journal de quelques-uns de ses travaux. Nous lui devons encore le compte rendu de plusieurs livres de M. Alberdi, sur la presse, l'administration et les éléments du droit public provincial dans la République Argentine.

En 1855, un mémoire très-remarquable sur une question alors à l'ordre du jour : *Le percement de l'isthme de Suez*, mémoire dans lequel l'auteur fit preuve, comme toujours, d'une vaste érudition et d'une grande élégance de style.

En 1856, un rapport sur les œuvres de M. Vinageras, poëte espagnol.

Un autre rapport sur le mémoire, en espagnol, de M. Sarmiento, de Buenos-Ayres, relative à la question suivante posée par l'Institut historique dans son programme du mois de juillet 1852 : *Quelle est la situation actuelle des républiques du centre et du midi de l'Amérique?*

Le marquis de Brignole aimait notre société, et son influence a été pour beaucoup dans l'acceptation, par l'Empereur, en 1853, du titre de premier protecteur de l'Institut historique (1).

Vous vous rappelez tous, messieurs, avec quelle dignité notre honorable collègue présidait nos assemblées générales et nos séances publiques;

(1) L'Empereur est membre de l'Institut historique depuis 1834 et nous lui devons un mémoire très-remarquable : un *Précis historique sur l'arme de l'artillerie*, inséré dans notre troisième volume en 1835.

Digitized by Google

combien était grande la variété de ses connaissances, avec quelle assiduité il assistait à tous nos travaux. Sa conversation avait au plus haut degré ce cachet de bonne compagnie qui se perd trop de nos jours. D'un commerce facile et d'une affabilité sans égale, ouvert, sincère, on sentait dans ses discours, même les plus ordinaires, la justesse et la solidité de son esprit. Abordable à tous, d'une courtoisie exquise, nul ne sortait d'auprès de lui, sans en rapporter des sentiments de la plus profonde vénération; aussi ne prononçait-on jamais son nom, sans y ajouter l'épithète de vénérable. Il assistait encore à notre dernière séance de 1862-63, étant venu pour nous faire ses adieux habituels, qui, malheureusement, devaient être les derniers. La mort de notre vénéré collègue est une perte irréparable pour notre société.

Le marquis de Brignole a laissé des Mémoires qui offriront le plus grand intérêt, car, mêlé à tous les grands événements de ce siècle, il les a écrits *de visu*, et la loyauté comme la haute impartialité de l'auteur, nous donne la certitude la plus complète de leur véracité ; nous ne pouvons donc que désirer vivement qu'ils soient bientôt publiés.

Enfant gâté de la fortune, notre si regrettable collègue fut l'un des plus beaux hommes de son temps, et portait, dans son âge mûr, la tête la plus majestueuse qu'il soit possible de voir. Mais ces dons naturels n'étaient pas ceux qui le distinguaient le plus : aux charmes de son esprit, il savait allier encore les plus brillantes qualités, les plus solides vertus.

Possesseur d'une immense fortune, il en faisait le plus noble usage, encourageant magnifiquement et les arts et les lettres ; sa bourse était à la disposition de toutes les infortunes, et c'est bien de lui qu'on peut dire : Sa porte hospitalière s'ouvrit toujours aux malheureux.

Le marquis de Brignole était d'une extrême obligeance. Il est dans la nature humaine, chez ceux qui se respectent du moins, de ne réclamer des services qu'à la dernière extrémité, et quelquefois les heureux de la terre ne se doutent pas que la promptitude à obliger centuple le prix du service rendu. M. de Brignole n'attendait pas au lendemain pour rendre service, c'était tout de suite, et il n'épargnait ni peines, ni démarches pour faire ce qu'il appelait, avec une bienveillance sans égale, une chose toute naturelle, et cette chose toute naturelle, c'était souvent la tranquillité, l'aisance, le bonheur rendu à toute une famille. Il est si doux de faire des heureux ! Profondément religieux, il avait compris que si Dieu accorde à quelques privilégiés la fortune, le crédit, les honneurs, en un mot tous les biens de la terre, ce n'est pas pour se cantonner dans un dur égoïsme,

Digitized by Google

mais qu'il leur a prescrit de faire participer à tous ces avantages, dans une mesure raisonnable, les déshérités de la fortune.

Parlerons-nous maintenant des vertus du noble décédé? Mais ce serait presque le panégyrique d'un saint que nous aurions à faire, et ce n'est point dans cette enceinte, mais à la face des autels, qu'une telle œuvre doit s'accomplir. Et d'ailleurs, cette tâche, elle a été dignement remplie par Mgr l'archevêque de Gênes, dans l'éloge funèbre qu'il a prononcé le 29 octobre dernier, dans l'église des Missionnaires de Saint-Vincent de Paul, fondée par l'illustre marquis, et où il dort son dernier sommeil entre sa mère et une fille chérie, enlevée à sa tendresse, il y a déjà bien des années. Et en effet, comment pourrions-nous peindre dignement l'humilité profonde de ce représentant des rois, qui, dédaignant toutes les grandeurs de la terre, aimait tant à se joindre aux petits, aux faibles, aux malheureux, dans une foule de réunions et d'œuvres de bienfaisance qu'il aidait si généreusement de sa fortune (1)? Comment faire ressortir convenablement la bienfaisance de cet homme, dont une main cachait à l'autre le bien que chacune faisait; et ce dévouement presque surhumain du premier magistrat d'une grande cité, qui, pendant la désastreuse époque du choléra, se montra l'égal d'un Belzunce, d'un chevalier Rose, ou de saint Charles-Borromée (2)? Comment retracer dignement la profonde piété de celui qui, semblable aux saints de la primitive Église, passait des nuits entières dans la prière et ses jours à faire le bien (3)?

Tout cela serait au-dessus de nos forces et d'ailleurs ne serait point ici à sa place.

Mais au moins, qu'il nous soit permis de faire remarquer ce concours de toute une ville aux funérailles de cet homme de bien, ces pauvres pleurant leur providence, ces artistes, le grand seigneur qui avait empli ses palais

(1) « Que de fois, dans les humbles réunions des sociétés de Saint-François de Paul, ou de la Sainte-Famille, dans les caveaux de Saint-Sulpice ou dans une chapelle écartée, n'apercevait-on pas cette noble figure aux traits empreints d'une perfection si haute et si douce, éclairés par un sourire plein de sérénité et de grâce. »

M. H. DE RIANCEY.

(2) Il était alors syndic (premier magistrat municipal) de la ville de Gênes et président de tous les hospices et hôpitaux.

(3) « La nuit même où il eut une première attaque qui le laissa sans connaissance et sans mouvement, ayant pleinement recouvré ses sens après les premiers soins qui lui furent donnés, on le trouva, au cœur de la nuit, à genoux en prières, sans doute pour remercier le Seigneur d'avoir échappé au danger qu'il venait de courir. »

(Éloge funèbre, par Mgr l'archevêque de Gênes.)

Digitized by Google

de leurs chefs-d'œuvre et de ceux de l'Italie (1) ; ces citoyens de toutes les classes, de toutes les opinions, regrettant si vivement le premier magistrat à qui Gênes doit plusieurs de ses plus beaux monuments (2) !

Enfin, n'oublions pas ces journaux de toutes les nuances, de tous les partis, aussi bien à Paris, qu'à Turin et à Gênes, se rencontrant dans un semblable hommage à cet homme qui fut le type achevé du gentilhomme, de l'homme d'État et du grand citoyen !

M. le marquis de Brignole avait épousé mademoiselle de Negrone. De cette union, qui fit le charme de sa vie, il reste deux filles, mariées à deux illustrations italiennes, MM. les ducs de Galliera et de Melzi, et aujourd'hui toutes les affections de cette noble famille se concentrent sur un seul rejeton, Philippe de Galliera, jeune homme âgé de 13 ans, qui donne déjà de brillantes espérances. Sous l'égide de ses dignes parents, dont il est le seul espoir, surveillé par une mère, femme d'un esprit supérieur et digne petite-fille de la marquise de Brignole, dont nous avons déjà parlé, Philippe de Galliera, marchant résolûment dans le sentier tracé par ses pères, se montrera digne du nom qu'il porte et de l'illustre aïeul dont nous regrettons si vivement la perte.

C. DE MONTAIGU, *membre de la 1re classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

HISTOIRE DE LA MARINE DE TOUS LES PEUPLES, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

Par M. DU SEIN, *professeur à l'École navale impériale.*

TOME I.

L'ouvrage que publie en ce moment M. Du Sein vient remplir une lacune de l'enseignement historique, en présentant d'une manière succincte, mais claire, méthodique et toujours intéressante, les principaux événements

(1) Parmi ces opulentes demeures, nous citerons le palais Rouge, où les portraits de ses ancêtres furent peints par Van Dyck, et qui contient la plus précieuse collection de tableaux de Gênes.

(2) « Il suffira de citer parmi les vastes travaux accomplis sous son autorité, le grand théâtre, qui est une merveille de goût, et l'hôpital des aliénés, qui est une merveille de charité et de sagesse. »

M. H. DE RIANCEY.

Digitized by Google

« dont presque toutes les mers du globe ont été le théâtre, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours. » — Tel est le but que l'auteur se propose et qu'il indique dans sa préface; et, après avoir lu avec autant de plaisir que d'attention ce remarquable travail, nous n'hésitons point à affirmer que ce but a été rempli.

En effet, M. Du Sein passe en revue toutes les constructions navales depuis le premier radeau qui flotta sur les rivières et mers du globe jusqu'aux vaisseaux à vapeur cuirassés modernes; puis il raconte les expéditions maritimes, soit pour le commerce, soit pour les découvertes, soit pour la guerre dont l'histoire a conservé le souvenir chez les peuples anciens et modernes; son travail, une fois terminé, sera un tableau complet et laissera des idées exactes et faciles à classer dans la mémoire.

Nous ne nous occuperons ici que du premier volume consacré à l'histoire maritime ancienne, et à celle du moyen âge, le seul d'ailleurs qui ait encore paru.

Le premier chapitre ou plutôt la première partie traite du navire, c'est-à-dire des constructions maritimes depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle, époque où l'armement éprouve des modifications profondes, par suite des perfectionnements introduits dans l'architecture navale, du rôle plus sérieux donné à l'artillerie, de la durée et de l'importance des expéditions maritimes.

Recherchant les origines du navire, M. Du Sein en attribue l'invention à l'Égypte, la région la plus anciennement civilisée de notre continent, et chez laquelle les inondations de son fleuve durent exiger plus tôt des moyens de transport; là aussi auraient été inventées la voile et les rames. L'Ionie aurait la première couvert d'un pont les embarcations; les Phéniciens auraient perfectionné les vaisseaux destinés aux voyages lointains; les Grecs, puis les Carthaginois, et enfin les Romains auraient construit les meilleurs navires de guerre.

Le point le plus intéressant des constructions anciennes est, à coup sûr, celui qui a trait à la manière dont on les mettait en mouvement, aussi bien par la voile que par la rame. M. Du Sein traite longuement cette question et rapporte les opinions diverses des écrivains qui l'ont précédé sur l'organisation des bancs de rameurs. On sait combien on est peu d'accord sur la manière dont ils étaient installés à bord des birèmes, des trirèmes, des quadrirèmes, etc., etc., et, à plus forte raison, sur ces vastes machines qu'on appelait des galères à dix, vingt, trente et même cinquante rangs de rames. M. Du Sein ne croit pas que l'on ait pu placer jamais plus de trois rangs de rameurs les uns au-dessus des autres, et il est d'opinion

Digitized by Google

que ces dénominations désignent des groupes de bancs placés longitudinalement et contenant chacun un nombre fixe de *thalamites*, rameurs occupant la partie du vaisseau la plus voisine de l'eau, de *zygites*, qui étaient placés au-dessus d'eux, enfin de *thranites*, logés à l'étage le plus élevé. Nous ne pouvons le suivre dans cette discussion où sont cités les passages de Pline, de Plutarque, des empereurs Maurice et Léon, puis les opinions des marins modernes sur ce sujet. Ces derniers refusent de croire également à la superposition indéfinie de rameurs qui n'eussent pu certainement mettre en mouvement des rames devenues trop lourdes, eussent-ils été, comme dans les galères du XVIe siècle, six ou huit hommes sur une seule rame munie de *manettes* ou crochets à main pour en faciliter la manœuvre.

Une observation curieuse est celle faite sur l'emploi de roues latérales, pareilles à celles de nos bateaux à vapeur modernes, employées à bord des *liburnes* ou vaisseaux légers, mus par des bœufs ou des hommes. Il n'y manquait qu'un moteur plus puissant et plus économique pour arriver à ce que l'emploi de la vapeur a réalisé deux mille ans plus tard. Cependant, on revint à la rame, et cette tentative n'eut pas de suites; les navires légers conservèrent toutefois pendant longtemps le nom de liburne, et on les voit figurer dans les guerres romaines.

Pendant toute cette période, qui s'étend des guerres médiques à la chute de l'empire d'Occident, une distinction très-nette est établie entre les navires de commerce et ceux de guerre; ces derniers mêmes sont divisés en deux classes: ceux de transport (*naves onerariæ*), et ceux de guerre, tantôt très-légers, d'un virage facile, destinés à la course, aux escarmouches et munis d'un éperon pour percer et couler leur adversaire; tantôt plus pesants, portant des tours à leur avant et à leur arrière et résistant par leur masse et les projectiles que jettent les puissantes machines qui les chargent. L'auteur cite : les pots à feu qu'on lance pour l'incendie, les corbeaux ou grappins de fer pour faciliter l'abordage ou qui, saisissant les navires légers, les enlèvent pour les laisser retomber de tout leur poids dans les flots, les dauphins ou masses de plomb que les bâtiments de charge portent suspendues à des câbles pour les diriger sur les assaillants et défoncer leurs embarcations.

Passant aux constructions maritimes du moyen âge, M. Du Sein décrit les *dromons*, les *chelandes*, les *pamphiles*, gros navires mus à la fois par la voile et par la rame, mais essentiellement destinés au combat et sur lesquels l'emploi du feu grégeois, comme moyen d'attaque et de défense, nécessite un aménagement particulier. Ces formes nautiques ne sont que

Digitized by Google

des modifications aux constructions de l'antiquité grecque et romaine.

Mais, vers cette époque aussi, se joint à ces escadres pesantes, comme machine plus leste et plus maniable, la galère à fond plat, à un seul rang de rames de chaque côté, bâtiment qui s'emploie jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, et dont les rameurs, criminels, esclaves ou simples engagés, sont enchaînés à leur banc et manœuvrent, par groupes de quatre, de six ou de huit, de longues rames qui font voler sur les eaux leur léger navire.

Le XVe siècle voit commencer l'emploi de l'artillerie sur les eaux, et les *galéasses* vénitiennes sont construites pour porter des pièces nombreuses. L'introduction de ce nouveau système de balistique amène nécessairement des modifications dans la construction générale : on fait les coques plus solides, on accorde davantage à la mâture et, par conséquent, à la voile, on augmente le nombre des ponts. Les constructions se perfectionnent dans le courant du XVIe siècle, qui est aussi l'époque où commencent les longues navigations des deux Amériques et des Indes-Orientales, de la Chine et du Japon.

L'auteur ne fait que nommer les constructions modernes dont il traitera sans doute, avec détail, dans son second volume; mais on le suit avec plaisir quand il décrit ces légers *drakars* qui portaient les pirates northmans au pillage des côtes de l'Europe, les grandes *nefs* et *sélandres* du temps de saint Louis, qui pouvaient embarquer jusqu'à 1,400 hommes; les énormes *caraques* portugaises, du port de deux mille tonneaux, enfin, les *galions*, particuliers à l'Espagne, et les légères *caravelles* qui se hasardèrent les premières aux navigations transatlantiques.

La manœuvre militaire des anciens navires est étudiée et décrite, soit qu'il s'agisse des trirèmes grecques et romaines, des dromons du moyen âge, des galéasses et des galères de la Renaissance. Tous ces détails sont nouveaux et intéressants; des gravures sur bois facilitent l'intelligence du texte, et, par la mémoire des yeux, fixent et forment le souvenir de tant de constructions si diverses.

Après les descriptions techniques, indispensables pour comprendre les détails qui doivent suivre, M. Du Sein aborde l'histoire maritime proprement dite, et si, dans son récit, la guerre tient plus de place que le tableau du petit nombre d'expéditions lointaines pour le commerce ou les découvertes géographiques, la faute en est à l'humanité elle-même qui conserve plus facilement dans la mémoire le souvenir des faits de guerre que celui des travaux pacifiques qui peuvent concourir à son bien-être et son progrès.

Digitized by Google

La marine égyptienne tient naturellement le premier rang dans cette revue chronologique des événements. — Dès 1800 ans avant Jésus-Christ, les Egyptiens avaient des navires de guerre sur leur fleuve et commencèrent des expéditions lointaines signalées par des fondations de colonies. En 1491, Sésostris possède une grande et puissante flotte qui le rend maître de la Syrie et de l'Asie Mineure; jusqu'à la conquête persane, l'Egypte entretient des bâtiments pour le commerce de la Méditerranée et celui de la mer Rouge. Sous Néchao (606 ans avant J.-C.) le périple de l'Afrique s'exécute; les navigateurs, partis par la mer Rouge. rentrent par le détroit de Cadix. C'est aussi l'époque à laquelle un canal, dérivé du Nil, communique avec la mer Erythrée. Sous la domination persane, la marine égyptienne est unie à celle de Syrie, de Chypre et de Cilicie dans l'Asie Mineure; elle ne reprend son éclat que sous les Lagides. Alors le canal de Néchao est rouvert, le phare d'Alexandrie est construit, son port est amélioré, on remonte le Nil bien au delà des cataractes, la navigation de la mer Rouge et des Indes se régularise. La période la plus brillante de la marine égyptienne appartient au règne de Ptolémée-Philadelphe; Philométor construit l'immense galère que quatre mille rameurs mettaient en mouvement. Sous Evergète, qui ne le protége pas, Eudoxe de Cyzique tente un nouveau périple de l'Afrique et meurt à la peine. Lors de la réduction de l'Egypte en province romaine, sa marine était assez puissante pour avoir fourni à Antoine les plus forts navires qui combattirent à Actium.

Les documents sur l'histoire de la Phénicie ne font remonter la fondation de Tyr et de Sidon que jusqu'au XVIe siècle avant Jésus-Christ; mais c'est à l'époque contemporaine de David et de Salomon que la marine phénicienne est le plus florissante; elle monopolise le commerce maritime jusqu'à la prise de Tyr par Nabuchodonosor II. A partir de cet événement, les Phéniciens sont soumis aux Perses, et enfin aux rois de Syrie, successeurs d'Alexandre, mais ils n'abandonnent cependant pas le commerce que Carthage vient partager avec eux. Leurs colonies s'étendent sur les côtes de Mauritanie, de l'Espagne, de la Gaule; en Asie, elles atteignent le golfe Persique et Ceylan.

Les Juifs n'ont de marine qu'à l'époque de Salomon et de Josaphat, et ces monarques la fondent avec l'aide des Tyriens, toujours alliés des Israélites, dont l'agriculture les nourrit. La possession de l'Idumée était une condition absolue pour le commerce israélite dans la mer Rouge et de l'Inde. La peste sous Achas le fait perdre.

Les Assyriens n'ont eu de marine que sur le Tigre et l'Euphrate lors-

Digitized by Google

qu'ils purent occuper la Palestine, la Phénicie et la Syrie ; les marins de Tyr et de Sidon combattirent pour eux contre l'Égypte.

Ce sont encore les mêmes peuples maritimes, auxquels il faut joindre ceux de Chypre et de l'Asie Mineure, qui constituèrent la marine persane. Darius, fils d'Hystaspes, fit reconnaître par Scylax les côtes de la mer Rouge et de la mer des Indes, ce qui facilita singulièrement ses conquêtes dans cette partie de l'Asie. Ce même Scylax fit plus tard un voyage sur les côtes occidentales de l'Afrique et atteignit probablement le cap Vert. Xerxès voulut envoyer Sataspes pour exécuter un nouveau périple de la Libye (l'Afrique entière). Dans les guerres de Xerxès et d'Artaxerxès contre les Grecs, la marine persane brilla plutôt par le nombre que par la valeur et l'habileté. Les populations chez lesquelles on la recrutait, étaient exclusivement commerçantes.

On comprend que l'auteur se soit étendu sur la marine de la Grèce, ce pays auquel la conformation de ses côtes, le grand nombre de ses îles, imposent si naturellement la navigation. Les pirateries, punies par Minos dès le XIVe siècle avant Jésus-Christ, témoignent des habitudes innées chez ce peuple; habitudes qu'Homère confirme dans tant de passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. La navigation des Argonautes, peu de temps après Minos, témoigne de la première expédition lointaine entreprise dans un but de commerce, expédition si extraordinaire alors, qu'elle resta dans le souvenir des peuples et fut chantée par bien des poëtes. L'histoire de la guerre de Troie prouve combien, dès cette époque, la marine avait fait du progrès en Grèce, puisque les douze cents navires qui amenèrent l'armée, portaient chacun de cinquante à cent vingt hommes. La rame était le principal moteur de ces navires, le mât n'était dressé, la voile n'était hissée que lorsque l'on avait un vent favorable, et, le voyage terminé, les embarcations étaient tirées à terre pour les soustraire aux dangers du mouillage.

A partir du VIIIe siècle avant Jésus-Christ, l'histoire grecque devient moins obscure; M. Du Sein choisit cette époque pour faire la récapitulation, d'après les données historiques les plus respectables, des peuples qui ont été tour à tour les maîtres de la Méditerranée dans sa partie orientale et des institutions maritimes établies chez eux. Il montre comment Athènes a pu arriver à lutter victorieusement contre l'immense pouvoir des rois de Perse, puis tenir tête ensuite à presque toute la Grèce conjurée contre elle. La guerre du Péloponèse est toute maritime, et l'auteur en relate avec complaisance les péripéties; car les événements de cette lutte conduisent les flottes grecques et persanes sur toutes les côtes de l'Archipel et de l'Asie Mineure.

Digitized by Google

Les Macédoniens, en dominant la Grèce, réunissent tous ses éléments maritimes; après avoir renversé l'empire persan, le grand Alexandre sent la nécessité de développer la navigation sur une immense échelle. Il fait reconnaître les côtes de l'Inde par Néarque, il régularise les cours de l'Euphrate et du Tigre, nettoie les canaux qui mettent en communication ces deux fleuves; sa mort arrête ses immenses projets, qui ne tendaient rien moins qu'à former du monde alors connu un vaste empire militaire, dont Babylone eût été la capitale; enfin, ce que trois siècles après purent réaliser les Romains. Toutefois, solidement appuyés sur l'Italie, l'Espagne et la Gaule, et justement préoccupés de conserver leurs magnifiques possessions si admirablement semées autour de la Méditerranée, ceux-ci abandonnèrent le pays à l'orient de l'Euphrate, sur lesquels, au contraire, Alexandre comptait le plus pour fonder son empire; il ne tint même pas à lui que l'Inde ne fût conquise, car il avait senti toute l'importance de cette région lointaine pour le commerce de l'univers. La fondation d'Alexandrie prouve de quelle manière l'élève d'Aristote comprenait l'avenir de la civilisation. M. Du Sein reproduit le journal de la navigation de Néarque, de l'embouchure de l'Indus à celle de l'Euphrate en longeant ainsi les côtes de Caramanie et de la Perse.

Sous les successeurs d'Alexandre, la marine continue à jouer un grand rôle militaire; plus que jamais, aussi, elle sert aux rapports commerciaux avec les contrées lointaines de l'Orient, et Alexandrie devient l'entrepôt universel entre l'Europe, l'Asie et une partie de l'Afrique.

L'histoire de la marine carthaginoise montre Carthage, fille de Tyr, devenant plus puissante que sa mère dès que celle-ci est tombée aux mains des rois d'Assyrie et de Perse. L'Espagne, peu connue à cette époque, est pour le monde méditerranéen une sorte de Pérou qui l'approvisionne de métaux précieux, et le commerce carthaginois en monopolise les ressources. Dès 530 avant Jésus-Christ, Hannon va fonder sur la côte occidentale de l'Afrique des établissements qui durent plusieurs siècles, et il pénètre jusque dans le golfe de Guinée par 5° de latitude nord. M. Du Sein admet, avec la plupart des commentateurs et le fameux Bougainville, l'authenticité de ce périple et l'étendue de ses découvertes. Nous regrettons, toutefois, qu'il ait si peu insisté, en traitant de la marine égyptienne, sur le périple de l'Afrique exécuté un siècle auparavant par des navigateurs phéniciens au service de Néchao. Hérodote raconte leur histoire avec détails en faisant observer que les navigateurs virent longtemps le soleil au nord, et mirent trois années à exécuter leur voyage autour de la Libye, s'arrêtant pour faire des vivres ou même semer, et traitant avec les popula-

Digitized by Google

tions de ces côtes inconnues. Ces souvenirs et ceux du voyage d'Hannon auront contribué plus tard aux entreprises, si mal récompensées, du courageux Eudoxe de Cyzique.

Et puisque nous signalons ici, sinon une omission, du moins une absence de détails, nous ajouterons qu'il nous semble à regretter que l'auteur n'ait pas insisté davantage sur l'organisation et les conditions de la marine des anciens, telles que les dimensions des diverses espèces de navires, leur tirant d'eau, leur marche moyenne à la voile et à la rame, leurs approvisionnements, le nombre, la qualité de leurs équipages, enfin l'état général de la navigation, surtout au point de vue des relations commerciales. Quant à la partie militaire, elle est traitée avec une méthode qui ne permet l'omission d'aucun fait de quelque importance et le tableau historique en est complet. — Revenons aux Carthaginois.

Leurs comptoirs sur les côtes d'Afrique et d'Espagne, leurs possessions militaires aux Baléares, en Sardaigne, en Corse, leur avaient fait au IVe siècle une position puissante. Leur désir de posséder la Sicile les mit en guerre, d'abord avec la Grèce, puis avec Rome, et bientôt commença leur décadence; après de longues alternatives de succès et de revers, Carthage succomba sous les coups des Romains, mais elle sut illustrer sa défaite par le courage avec lequel elle résista aux dernières attaques et tomba noblement. Un fait intéressant, oublié dans la plupart des histoires anciennes, est la destruction des colonies carthaginoises de l'Océan après la chute de Carthage. M. Du Sein, qui a analysé avec soin le voyage d'Hannon, rapporte l'expédition de Polybe, envoyé avec soixante vaisseaux pour détruire ces établissements, dont l'un d'eux, la colonie de Lixus, était devenue un moment presque aussi florissante que Carthage, mais avait bien décliné depuis. Tout y périt par le fer et la flamme, et il ne resta plus rien qui rappelât le pouvoir de Carthage sur ces rives, qui furent ainsi rendues au désert, car les Romains ne les repeuplèrent pas.

L'histoire de la marine romaine se confond avec celle des successeurs d'Alexandre et de Carthage. En traitant de la guerre civile, de celle des pirates et du siége de Marseille, par César, l'auteur profite de l'occasion pour donner quelques détails sur l'histoire maritime de cette ville fameuse et celle de ses illustres marins Euthymène et Pythias, le premier qui, selon Bougainville, 327 ans avant Jésus-Christ, parcourut les côtes d'Afrique jusqu'au Sénégal, et le second qui atteignit l'Islande et connut les côtes de Suède et de Danemark.

Sous l'Empire, alors que Rome était maîtresse de la plus grande partie du monde connu, plusieurs flottes furent chargées de défendre ses côtes et

Digitized by Google

ses fleuves. Il y eut celle de la Méditerranée, dont le quartier général était au cap Misène; celle de l'Océan, cantonnée à Lisbonne et dans la Grande-Bretagne dont les côtes avaient été reconnues; enfin les flottilles du Rhin et de l'Euphrate. Sous Trajan, sous Adrien, des ports nouveaux furent creusés, et l'empire fut à son apogée de gloire et de puissance.

Lors de l'invasion des Barbares, la marine romaine brille encore de quelque éclat, car il fallut près de deux siècles pour mettre à bas le colosse, et les assaillants se montrèrent parfois sur mer aussi audacieux que sur terre. Ainsi, sous Claude II, les Goths équipèrent 2,000 barques de guerre sur les fleuves de la mer Noire, pour de là venir ravager l'Orient, et quoique repoussés et détruits, plusieurs de leurs alliés, les Franks entre autres, purent, en s'emparant des navires romains, traverser la Méditerranée entière et, longeant les côtes de l'Océan, regagner leur patrie par l'embouchure du Rhin. Genseric achève de détruire la marine d'Occident et fait de Carthage rétablie la rivale victorieuse de Rome déchue à son tour et qui tombe enfin devant Odoacre.

Pendant toute la durée de l'empire d'Orient, la marine grecque fut la défense principale de l'Asie Mineure contre les Barbares. — Elle permit à Justinien de reconquérir l'Afrique sur les Vandales, l'Italie sur les Goths. Plus tard, Constantinople y trouva longtemps son salut dans sa lutte contre les Arabes et les Turcs, dont les flottes vinrent bien des fois briser leurs efforts contre ses murailles et les défenses de son port, et y périrent sous le feu grégeois. Le commerce y accumulait sans cesse d'immenses ressources; abandonnée de l'Europe, qu'elle ne sut qu'irriter, et réduite avec le temps à l'enceinte de ses murailles, elle ne succomba que devant les efforts de Mahomet II, qui réalisa le moyen de faire glisser par terre ses navires dans l'intérieur de la Corne-d'Or et de prendre ainsi la ville entre deux feux.

Pendant toute la durée de l'empire grec et du moyen âge, Venise arrive à former à son tour une marine puissante. Ses commencements sont humbles; les Vénètes de la terre ferme se réfugient dans les îles voisines pour échapper à l'invasion des Huns dans la haute Italie, vers la fin du IVe siècle; peu à peu ils se créent une marine, et, grâce à elle, peuvent vivre paisibles au milieu des guerres qui dévastent cettte malheureuse contrée jusqu'au règne de Charlemagne. Paul Luc Anafeste, son premier doge, met un terme aux dissensions civiles qui avaient agité la république nouvelle, et bientôt elle est assez forte pour faire des conquêtes, non-seulement sur les côtes de l'Adriatique, mais encore sur le continent, et imposer son alliance à l'empire de Byzance. Les croisades sont l'époque la plus floris-

Digitized by Google

sante de Venise, qui loue ses navires aux Français et aux Allemands, monopolise le commerce de la Méditerranée et de l'Orient ; elle contribue puissamment à la fondation de l'empire latin de Constantinople, empire bien affaibli par les acquisitions de la république qui, dans ce partage, se fait la part du lion. Ses rivalités avec Gênes ensanglantent l'Adriatique, la mer Noire et la Méditerranée, et bientôt l'occupation de Constantinople par les Turcs la met aux prises avec ce formidable ennemi. Elle résiste victorieusement, et, à la fin du xve siècle, l'acquisition de Chypre met le comble à sa puissance.

Cependant la découverte du cap de Bonne-Espérance fait perdre aux Vénitiens une partie du commerce de l'Orient, et celle de l'Amérique ouvre de nouveaux horizons à l'activité européenne. Venise reste presque seule à lutter contre les Turcs, et remplit ce rôle brillant avec des fortunes diverses pendant les xvie et xviie siècles. La guerre de Candie, si elle ne lui est pas favorable, est au moins glorieuse pour elle ; car, presque abandonnée de toute l'Europe, elle lutte seule contre toutes les forces de la Turquie. Le xviiie siècle voit commencer sa décadence par la perte de la Morée et une guerre peu heureuse contre les Turcs. A partir du traité de Passarowitz, en 1718, Venise cesse de jouer un rôle en Europe, et une longue paix prépare sa chute qu'il suffit d'un trait de plume du général Bonaparte pour réaliser.

Gênes commence à figurer après la mort de Charlemagne, et ses premières luttes sont avec les Sarrasins, qu'elle expulse des côtes de Provence et de Ligurie. Le xie siècle voit le développement de son commerce et l'extension de ses colonies. Les croisades favorisent son essor comme elles ont favorisé celui de Venise, et les services qu'elle rend aux croisés, comme puissance maritime, sont largement récompensés par les acquisitions que ces événements lui permettent de faire en Orient et dans la mer Noire, et les richesses qu'une activité commerciale extraordinaire accumule dans la cité. Les Génois jouent un rôle brillant pendant toute l'époque des croisades ; malheureusement alors, leurs guerres obstinées contre les Pisans, leurs rivaux en gloire et en puissance, étaient pour eux une cause d'affaiblissement, en même temps que des luttes civiles intestines les empêchaient de se consacrer tout entiers à leurs affaires du dehors. A la fin du xiiie siècle, vainqueurs de Pise, ils eurent l'imprudence de s'attaquer aux Vénitiens, la lutte se continua pendant deux siècles, avec de nombreuses intermittences il est vrai, mais sans grand avantage pour Gênes qui dut, plusieurs fois pendant cette période, accepter les secours intéressés des ducs de Milan. En même temps, les dissensions locales continuaient à l'affaiblir, et, vers

Digitized by Google

la fin du xve siècle, elle perdit ses colonies de l'Euxin et de l'Archipel qui deviennent la proie des Turcs et des Vénitiens. La République se voit plusieurs fois dans la nécessité de rechercher la protection de l'étranger, tantôt des puissances italiennes, tantôt de la France, tantôt de l'Espagne, et finit par être incorporée au royaume de Savoie.

M. Du Sein termine son premier volume avec l'histoire de la marine génoise; le second sera consacré, sans doute, à celle des marines de l'Occident, qui appartient spécialement aux temps modernes.

L'auteur ayant intitulé son excellent travail : *Histoire de la marine de tous les peuples*, nous espérons qu'il n'oubliera pas l'extrême Orient ni l'Océanie. On est généralement trop porté dans l'enseignement moderne de l'histoire à se limiter à l'antiquité grecque et romaine, et aux faits européens, soit du moyen âge, soit de l'époque moderne. Aujourd'hui, le monde entier est devenu le champ des investigations historiques, comme il est celui de l'activité de toutes les nations reliées les unes aux autres par l'effacement des distances et la facilité des communications. Rien de ce qui touche à l'histoire universelle ne doit donc rester désormais étranger à l'enseignement et à notre éducation.

Docteur Martin de Moussy,
membre de la 3e classe.

Deuxième rapport sur les mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

(*Année* 1857.)

Ce volume renferme deux notices historiques de MM. Jules-Maxime d'Oliveira Pimentel et B.-Ant. Gomez, sur deux membres de l'Académie, huit mémoires dont nous allons vous rendre compte et un rapport sur un projet d'abattoir destiné à la ville de Lisbonne.

Nous n'avons rien à dire des notices biographiques, hommage rendu à des confrères dont le mérite et les services sont appréciés avec une juste et respectueuse émotion : les mémoires de la savante Académie se distinguent surtout par les détails, comme il est aisé d'en juger, et nous avons le regret de ne pouvoir qu'en indiquer à peine les parties saillantes.

Le premier, de M. F.-A. Barral, fait suite à une étude que nous avons fait connaître sur les propriétés médicales du sous-azotate de bismuth employé à haute dose ; au travail qu'il a présenté sur ce sujet en 1852, l'auteur ajoute de nouveaux faits qui confirment l'opinion favorable qu'il avait émise sur

Digitized by Google

ce médicament, et remarque son action sur le système nerveux comme sur la composition du sang : cette action diffère sensiblement de celle qu'exercent le fer ou le manganèse ; elle ouvre donc une voie intéressante à parcourir et l'auteur en recommande l'étude.

La famille des paronychiées, déjà remaniée plusieurs fois depuis Robert Brown et Aug. St-Hilaire, a paru susceptible d'une nouvelle classification à M. Isid.-Em. Baptista qui, peu satisfait des essais tentés jusqu'à présent pour en établir les caractères distinctifs, propose de les subordonner à la *symétrie florale* qui leur est propre et permet de ranger cette famille dans l'ordre naturel que les belles théories de Goëthe et de Geoffroy St-Hilaire ont fait connaître ; en conséquence, il y aurait quatre tribus sous le nom de *spergulées, illecebrées, ortégies, et sclérantées.*

Les recherches de M. d'Oliveira Pimentel sur la formation du sulfate de soude extrait du volcan de l'île de Feu, sont intéressantes au double point de vue de la science et de l'industrie ; analysant deux échantillons dont la richesse l'étonne, il propose l'établissement d'une fabrique de soude artificielle dans l'île, que cette industrie enrichirait, et croit pouvoir expliquer la formation du sulfate par l'action de l'acide sulfurique qui se dégage du volcan; l'auteur rappelle diverses études faites avant lui, la visite de M. Sainte-Claire-Deville en 1842 et les circonstances observées dans les éruptions de 1785 et de 1847.

M. J.-V. Barboza du Bocage décrit une variété de la chèvre sauvage qu'il a rencontrée en Portugal, dans les montagnes du Girez; il la compare aux variétés connues et analogues des Alpes, des Pyrénées et de l'Espagne ; il croit qu'elle en diffère par des caractères suffisamment tranchés pour établir une espèce distincte par la formation angulaire de ses cornes et d'autres traits qui la séparent des espèces décrites ; deux planches servent à appuyer l'opinion du naturaliste en présentant le facies au neuvième de grandeur relative, et les parties qui doivent décider la question sur une grande échelle.

Le docteur Gaetano Maria Ferreira da Silva Belrão, sous le titre modeste de *Considérations sur la culture du riz*, établit, par des recherches nombreuses et des considérations d'hygiène, la nécessité de régler la culture de cette plante, dans l'intérêt des populations, aussi bien que dans l'intérêt économique du pays : c'est seulement après avoir apprécié la situation des douze localités principales où l'on cultive le riz, et relevé les cas de maladie ou de décès attribués à l'influence de cette culture, qu'il examine les avantages et les inconvénients qu'elle présente; il met surtout un grand soin à désigner les lieux qu'il croit favorables, ceux qu'il juge

Digitized by Google

impropres, et prescrit le mode à suivre pour éviter les effets désastreux d'un milieu insalubre; les relations récentes et multipliées ouvertes avec la Chine nous permettent d'espérer sur cette culture si générale et si intéressante des détails propres à seconder les vues du docteur; car il ne paraît pas que la santé des ouvriers chinois, qui travaillent constamment accroupis dans les marécages, soit altérée ou que leur vie en soit abrégée : ce mémoire mérite toute l'attention du gouvernement.

La sixième étude est un travail des plus importants sur les terrains qui avoisinent Lisbonne; il a été entrepris par M. Charles Ribeiro, et a un double objet : le premier, scientifique, pour reconnaître la nature du sol et la qualité des eaux qui le traversent dans un rayon de 15 à 20 kilomètres autour de Lisbonne; le deuxième de diriger l'administration dans ses projets d'approvisionnement pour les eaux de la ville. — L'auteur a divisé cette étude en trois parties; il s'occupe dans la première de la constitution géologique; dans la deuxième de l'hydrologie, c'est-à-dire des eaux que peuvent contenir les vallées et fournir les massifs de montagnes voisines à l'orient et à l'occident de Lisbonne; il évalue approximativement la quantité d'eau de sources et autres qu'il est permis de conduire à la ville; dans la troisième, il compare plusieurs projets d'aqueducs, en discute les avantages et conclut à l'adoption de l'un d'eux. Une grande carte géologique et hydrologique met le lecteur en mesure de contrôler les réflexions et l'opinion de l'auteur, dont on ne saurait trop louer le zèle et les recherches.

Nous trouvons à la suite un mémoire du vicomte de Willarinho de Saint-Romain sur les maladies de la vigne, composé à la fin de 1853. Une épigraphe empruntée à Buffon, « *Tout change dans la nature, tout s'altère, tout périt* » nous prépare à l'opinion décourageante de l'auteur qui, dans son effroi, ne voit pas d'autre remède au mal, que d'arracher la vigne pour cultiver autre chose. Malgré l'intérêt et l'utilité des observations que renferme ce long mémoire, il nous est impossible d'admettre l'arrêt de condamnation avant d'avoir épuisé les ressources de l'art; d'ailleurs, en rendant justice à la rare érudition que montre le vicomte de Saint-Romain, il ne faut pas oublier que la maladie n'avait pas été assez longuement étudiée ou combattue, pour qu'il fût permis d'abandonner le malade aux seules forces de la nature ou de diriger ailleurs la culture.

Le dernier mémoire du volume a pour objet l'examen des richesses minérales de la province de Malaga, présenté par l'ingénieur des mines D. Joseph de Aldama, à la suite d'explorations faites en 1847 et 1848. Il résulte des tableaux intéressants et des recherches de l'auteur que peu

Digitized by Google

d'Etats possèdent des substances aussi précieuses, au point de vue métallurgique; indépendamment des produits agricoles, zoologiques et botaniques; le charbon et diverses variétés de houille, le fer, le plomb, le cuivre, le nickel et le plomb argentifère, y sont répandus avec abondance, et ces richesses naturelles, jointes à la fertilité du sol, invitent les industriels à diriger leurs efforts vers l'exploitation d'une province jusqu'à présent négligée.

Une commission, composée de MM. Bern.-Ant. Gomez, F.-A. Barral, et Jul.-Max. d'Oliveira Pimentel, fait un rapport sur les conditions à satisfaire pour la position d'un abattoir que la ville veut construire, dans l'intérêt de la salubrité publique; après avoir longuement examiné les différents points sur lesquel l'attention publique avait été fixée, recueilli les avis de plusieurs membres au point de vue économique et hygiénique, l'Académie n'ose se prononcer, en 1854, sur le choix de l'emplacement et la construction d'un vaste réservoir à ciel ouvert, proposé pour recueillir les eaux nécessaires au service de l'abattoir; elle conclut à ce que l'on visite au préalable les principales villes qui possèdent des établissements du même genre, en explorant et comparant les systèmes qui y sont adoptés; en un mot, l'enquête n'est point terminée, et de nouvelles études sont réclamées. L'on ne saurait s'empêcher de reconnaître la sagesse et la prudence d'un tel avis.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1863.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*), s'est assemblée le 9 décembre, M. Breton, président de l'Institut historique occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. le Président propose à l'Assemblée de renvoyer au mois de janvier le renouvellement des bureaux des classes portées à l'ordre pour cette séance ainsi que celui du grand bureau qui devrait avoir lieu le 29 du mois. Cette proposition est adoptée.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté : plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront imprimés dans le journal.

Digitized by Google

⁂ La troisième classe *(Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques)*, s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal est lu et adopté, la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe *(Histoire des beaux-arts)*, s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès verbal de la séance précédente; il est adopté. L'ordre du jour appelle la lecture de la notice biographique sur notre regretté collègue M. Foyatier, par M. Renzi. Lecture en est faite par M. Depoisier. MM. Masson, Barbier, Breton et Badiche ont adressé à l'auteur quelques observations. Cette notice biographique est renvoyée au comité du journal.

M. Masson lit un rapport sur les travaux de la société de la Seine-Inférieure. MM. de Berty, Badiche et Breton adressent à M. Masson quelques observations; le rapport est renvoyé au comité du jonrnal.

M. Breton lit plusieurs pages extraites d'un ouvrage de M. Albrespy, notre collègue à Montauban, intitulé *Voyage en Italie*. Après quelques observations de MM. Badiche et Barbier, cet extrait est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1863.

La séance est ouverte à neuf heures du soir: M. Ernest Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Joret Desclosières, secrétaire de la 3e classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On donne lecture d'une lettre de M. Sédail, qui donne sa démission de membre de l'Institut historique. M. l'administrateur communique à l'Assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

La Société de Géographie a envoyé plusieurs lettres d'invitation pour la séance générale du 18 décembre.

Notre honorable collègue, M. Edouard Py, a adressé à l'Institut historique une notice biographique sur notre regretté collègue, M. Dardé, de Carcassonne. Notre honorable collègue, M. Léon Hilaire, de Toulouse, a envoyé à notre Société un ouvrage intitulé : *le Bourdon de Huesca*, légende historique traduite de l'espagnol.

On communique à l'Assemblée, la liste des livres offerts; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. de Bellecombe offre à l'Institut historique le huitième volume de son *Histoire universelle;* M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Cénac-Moncaut pour lire son rapport sur *l'Histoire universelle*, de M. de Bellecombe; après cette lecture intéressante, le rapport a été renvoyé au comité du journal.

M. de Montaigu lit une notice biographique sur notre regretté collègue, le marquis Brignole-Sale, président honoraire de l'Institut historique; la lecture de cette notice a été accueillie avec le plus vif intérêt par l'Assemblée. Après quelques observations de MM. de Berty, Breton, Masson et Renzi, le travail de M. de Montaigu est renvoyé au comité du journal pour être publié, le plus tôt possible, dans *l'Investigateur*.

M. le président propose de dresser la liste de tous les présidents de l'Institut historique, depuis sa fondation, par ordre chronologique. L'Assemblée approuve cette proposition.

M. le président annonce à l'Assemblée que la séance publique annuelle de l'Institut historique aura lieu le dimanche 10 avril, et que les membres qui se proposent de lire des Mémoires dans cette séance doivent les envoyer au secrétaire avant le 8 mars prochain.

M. Depoisier lit un rapport sur l'ouvrage de M. Tedesco, intitulé : *Guida prattica sul metodo di pronunziare la lingua italiana.* Guide pratique sur la méthode à suivre pour prononcer l'italien. Ce rapport savant et spirituel, sur l'introduction de l'accentuation dans la langue italienne, est renvoyé au comité du journal, après quelques observations de M. Breton.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

—Par décret impérial, en date du 14 décembre, notre collègue M. Charles de Savigny, docteur en droit, membre résidant de la 3e classe, a été nommé auditeur au conseil d'État.

— La *Société académique* de Tarbes a tenu jeudi dernier, 29 octobre, une séance fort intéressante, sous la présidence de M. Achille Jubinal, notre honorable député. Dans la nomenclature des œuvres dont il a été donné lecture, nous remarquons les suivantes :

Récit d'une excursion au Pic du Midi de Bigorre (M. Soubies).

Des sciences naturelles dans leurs rapports avec le christianisme (M. Frossard).

Digitized by Google

Coup d'œil sur la photographie en général, et sur la question de savoir si elle doit être classée au rang des beaux-arts (M. Lyte).

On le voit, notre ville a été dignement représentée à cette fête de l'intelligence.

La séance a été ouverte par une de ces allocutions chaleureuses dont M. Achille Jubinal a le secret, et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

« Messieurs et très-chers collègues,

» Permettez-moi, en ouvrant cette séance, de vous adresser, non pas un discours, mais simplement quelques paroles de reconnaissance, pour vous remercier d'avoir bien voulu répondre si gracieusement à mon appel, et de vous être rendus ici, si nombreux, non-seulement de Tarbes et de Bagnères, mais de divers autres points éloignés du département.

» Cet empressement, Messieurs, — ce loyal concours, prouve, — et ces travaux dont vous allez entendre la lecture le démontreront encore davantage, la vitalité de notre institution. Si la Société ne s'est point réunie dans le cours de cet année aussi souvent qu'on eût pu le désirer; — si elle n'a point procédé dans les termes de son règlement à la réélection de son bureau, cela tient à des causes particulières qui n'altèrent en rien son existence. C'est un temps d'arrêt; mais ce n'est point un symptôme de mort, ni même d'immobilité : c'est bien plutôt une sorte de refoulement sur soi-même, durant lequel on acquiert plus de force, et après lequel on voit tout à coup plus de vigueur et d'expansion.

» Ne trouvez-vous pas, ainsi que moi, d'ailleurs, Messieurs et chers confrères, que notre Société, comme toutes ses sœurs des autres départements, est de jour en jour mieux appréciée et qu'elle devient plus indispensable et plus nécessaire? — Les pouvoirs publics se préoccupent aujourd'hui des *compagnies savantes*. Tout récemment encore, un jeune et hardi ministre, celui de l'Instruction publique, ne s'appuyait-il pas sur leurs travaux dans une de ses circulaires? Et il avait raison. Qui a plus fait pour notre histoire nationale, — pour nos monuments civils ou religieux, — pour notre archéologie française, que nos académies départementales? — Etablies sur les lieux, vivant près des ruines et des souvenirs du passé, elles les ont interrogées, fouillées, protégées, et, en les comparant à ce que nos archives et les documents de nos biblothèques publiques nous ont laissé, concernant tels ou tels débris, elles ont souvent répandu sur eux des lumières soudaines et des clartés inattendues.

» Continuons donc, Messieurs, à nous montrer zélés et actifs. Recueillons le passé sous toutes ses formes pour l'exemple et l'enseignement de l'avenir,

Digitized by Google

Instruisons-nous, tout en préparant l'instruction des générations futures, et prenons pour devise ce noble mot de l'Ecriture : « *Sursùm corda, En haut les cœurs.* »

« *En haut les cœurs,* » car avec notre cadre, nous avons tout à faire : — l'industrie à encourager, — les arts à développer, — l'agriculture à perfectionner, la poésie à admirer, et nous-mêmes à moraliser.

« *En haut les cœurs,* » car ce n'est qu'au prix d'incessants efforts que nous conserverons notre place au premier rang dans la grande armée du travail. — En nous occupant exclusivement de questions utiles, en continuant à tracer notre laborieux sillon de chaque jour, nous sommes sûrs de répondre à la pensée de l'homme éminent dont je vois ici l'image (l'orateur désigne du geste le portrait de M. Fould qui orne la salle), — à celle aussi du grand souverain dont on a pu écrire avec justice *qu'il était l'homme le plus libéral de son Empire,* c'est-à-dire la volonté la mieux disposée au progrès de l'esprit. »

Discours mimique de M. Ferdinand Berthier, *doyen du corps des professeurs de l'Institution impériale des Sourds-Muets de Paris, membre de l'Institut historique, à l'occasion du* 151e *anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, lequel a été célébré, le dimanche* 22 *novembre* 1863, *dans un banquet sous sa présidence.*

« Bons et chers amis !

» L'insistance que vous mettez sans cesse à vouloir me faire accepter l'honneur que je décline toujours d'être le premier, parmi vous, à saluer en votre nom chaque nouvel anniversaire de la naissance d'un des plus sublimes bienfaiteurs de l'humanité; cette insistance, que je n'oublierai de ma vie, je la dois autant peut-être à mes cheveux blancs, qu'au titre de fondateur de cette fête de la reconnaissance, que vos acclamations m'ont décerné.

» Pour vous en remercier, permettez-moi, avant tout, de faire valoir à vos yeux les avantages d'une œuvre qui, quoique différente, au premier aspect, de celle qui nous rassemble, de celle heureusement établie en faveur de ceux d'entre vous dont la malheureuse position, à tous les âges de la vie, réclame sans cesse notre patronage, n'en intéresse pas moins, elle aussi, à un degré éminent et votre présent et votre avenir : c'est des sociétés de secours mutuels que je crois devoir vous entretenir.

» Les bienfaits de la mutualité se sont déjà fait sentir et se propagent

Digitized by Google

de plus en plus sur divers points du territoire de l'Empire ; l'époque n'est pas éloignée où ils embrasseront toutes les communes de France.

» Pourquoi donc les ouvriers sourds-muets, qui peuplent Paris, balanceraient-ils à suivre l'exemple de leurs confrères parlants, en se faisant admettre, moyennant une légère rétribution mensuelle, dans les associations du même genre dont les vingt arrondissements de la capitale recueillent depuis longtemps les fruits ?

» Chacune de ces associations charitables offre aux ouvriers, ainsi qu'à leurs familles, de bienfaisants secours contre les embarras inévitables de la vie, et les soins gratuits du médecin, avec les remèdes que nécessitent leurs maladies. Elle va plus loin : elle leur distribue d'une main généreuse, les indemnités pécuniaires qu'exigent souvent les longues journées du chômage et pourvoit aux frais de leurs funérailles.....

» Notre appel sympathique n'a-t-il pas effectivement pour mobile l'intérêt que vous devez avoir, que vous avez tous bien certainement, à ne laisser échapper aucune occasion de respecter, de pratiquer la pensée sublime qui préside à l'œuvre immortelle de notre bienfaiteur, l'abbé de l'Épée, et que ses dignes continuateurs auront sans cesse à cœur de faire fructifier de leur mieux ? »

Ce discours, que nous sommes forcés d'abréger faute d'espace, a été suivi du *toast* à la mémoire révérée de l'abbé de l'Épée.

APRÈS NOUS ?

Par l'auteur des Poésies chrétiennes et morales, etc.

Cet opuscule, dont l'auteur m'est inconnu et est peut-être un de nos collègues, a été remis depuis longtemps sur le bureau de *l'Institut historique*, et j'ai à me reprocher de n'avoir pas accompli plus tôt la tâche honorable qui m'était imposée, car il s'agit ici d'une œuvre sérieuse sortie d'une âme sincèrement religieuse et d'un esprit solide... Le titre, sous son apparence nuageuse, m'avait effrayé.

Ce livre, qui forme un volume de moins de trois cents pages, du format in-18, serait difficile à analyser. Pour le faire connaître, il suffit d'indiquer le sujet qu'il a choisi, la méthode qu'il a suivie et l'esprit qui l'inspire. Le sujet du livre se révèle assez dans son titre si court et si philosophique : *Après nous?* et dans l'épigraphe qu'il a tirée de Bossuet : « ..... Mais il faut bien, ô grand Dieu ! que vous permettiez aux hommes » de parler de vous comme ils l'entendent, et d'exprimer comme ils

Digitized by Google

» peuvent ce qu'ils ne peuvent pas exprimer comme il est. » Voici les sujets qu'il traite dans les six paragraphes dont il a composé son volume : Des lois physiques éternelles et de hasard. — De l'Esprit infini : Dieu possible. — Des relations spirituelles. — Du bien et du mal. — Toujours se sentir et se savoir vivre. — Résumé. On voit combien ces indications sont métaphysiques elles-mêmes et annoncent des dissertations profondes. La forme sous laquelle il les présente est une suite de dialogues entre un personnage qu'il nomme *Deltaire* et *Condillac*, puis *Fénélon*.

L'auteur nous apprend qu'il est laïque, il avoue qu'il ne sait pas la théologie. «..... Aussi, dit-il, je ne pénètre pas dans le sanctuaire. Je me » promène avec mes compagnons, mes lecteurs, autour et dans les ave- » nues du temple, et nous approchons jusqu'à la porte. »

L'ouvrage est dédié à notre ancien collègue, M. l'abbé Auger, qui répond par une lettre d'approbation avec de légères restrictions ; ce motif et une lettre anciennement écrite de Saint-Germain (en 1825), me feraient soupçonner que l'estimable auteur pourrait être notre honorable collègue, M. M***. Quoi qu'il en soit, ce livre vient d'un homme profondément instruit, judicieux et doué des plus saines opinions en philosophie et en religion ; je crains seulement que sa forme, uu peu étrange, ne nuise à un succès assurément bien mérité.

L'abbé Badiche,
membre de la 3e classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Considerazioni critiche*, considérations critiques sur les nouveaux principes de physiologie végétale syncrétique du professeur Cantioni, sur les observations chimiques, physiologiques, sur l'acide carbonique des plantes, des professeurs Passerini et Giorgini, par M. le professeur Bertini ; broch. 1863.

— *Les fins Bautas et Annessy ;* broch. par l'abbé Ducis. Annecy, Sienne, 1863.

— *Notice* historique sur la ville de Tain (Drôme) ; broch. par M. l'abbé Vincent. Valence, 1863.

— *Recueil* des publications de la Société havraise d'études diverses de la 29e année, 1862 ; vol. gr. in-8. Hâvre, 1863.

— *Mémoires* de l'Académie de Stanislas, 1862 ; vol. gr. in-8. Nancy, 1863.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IIIe TOME

DE LA IVe SÉRIE.

Livraisons 338 à 349. — Janvier à Décembre 1863.

LIVRAISONS. MÉMOIRES. PAGES.

338e Notice biographique sur le chevalier César Saluces, un des plus anciens membres de l'Institut historique de France, gouverneur de LL. AA. RR. les princes de Piémont-Savoie-Carignan, par M. Depoisier..... 5
339e Notice biographique sur le chevalier César Saluces, un des plus anciens Membres de l'Institut historique de France, gouverneur de LL. AA .RR les princes de Piémont Savoie-Carignan, par M. Depoisier..... 33
340e Astronomie stellaire, coup d'œil sur la découverte du compagnon de Sirius, par M. Fabri Scarpilini..... 65
— Les trois Richelieu, par M. Alix..... 70
341e Ouverture de la séance publique du 26 avril, par M. E. Breton, *président*..... 97
— Rapport à l'Institut historique sur ses travaux de l'année 1862, par M. Jubinal, *secrétaire général*..... 98
— Un Dimanche à Constantinople, par M. E. Breton..... 100
— Rapport à l'Institut historique sur la voie romaine qui conduit de *Tolosa* à *Lugdunum-Convenarum*, par M. De Lahadie..... 109
342e Passage du Splagen par l'armée de Macdonald; mémoire lu dans la séance publique du 26 avril, par M. Cénac-Moncaut..... 129
343e Notice biographique sur la vie et les ouvrages du marquis Cuneo d'Ornano, par M. E. Breton..... 161
— Documents inedits, communication de M. le chevalier Muoni d'une lettre de Charles IX, roi de France au pape Pie IV (1564)..... 186
344e Un chapitre de l'histoire d'Espagne (1807-1808); mémoire lu dans la séance publique du 26 avril, par M. Barbier, *Président à la Cour impériale*..... 193
345e De l'Imitation considérée au point de vue historique et moral; mémoire par M. Valat..... 225
— Procès du paratonnerre de Saint-Omer (1780-1783); mémoire lu dans la séance publique du 26 avril, par M. Joret-Desclosieres..... 237
— Notice biographique sur M. Jomard de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de l'Institut hirtorique, par M. E. Breton..... 254
346e Étude historique sur le Maréchal de Saxe, par M. Leon Hilaire..... 257
— Supplément à la notice sur la vie et les ouvrages de Raphaël, par M. Breton; lettre de M. Passerini..... 270
— Notice biographique sur Jarry de Mancy, par M. Masson..... 273
— Étude sur l'histoire de l'Administration des Cultes, Par M. N. de Berty..... 276
— Tableau historique des mutations de l'administration des Cultes, par M. N. de Berty..... 278
347e *Historiæ patriæ monumenta edita jussu regis Caroli Alberti.* 1er Article de M. Depoisier..... 289
348e Notice biographique sur Denis Foyatier, artiste statuaire, par M. A. Renzi..... 321
— Documents curieux. Testament de Boccace, traduit par M. E. Breton..... 332
349e Notice biographique sur le marquis de Brignole, par M. De Montaigu..... 353

INSTITUT HISTORIQUE

341e Discours d'ouverture de la séance publique annuelle de l'Institut historique, tenue dans la salle Bonaparte, le 26 avril 1863, par M. E. Breton, *président*.... 97
— Compte rendu des travaux de l'Institut historique de l'annee 1862, par M. Jubinal, *secrétaire général*..... 98
— Compte-rendu de la séance publique annuelle de l'Institut historique du 26 avril 1863, par M. Renzi..... 120

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

338e *Delle case ove abitarono in Siena uomini illustri, memoria della commissione a ciò eletta*, rapport de E. Breton..... 19
— Du Code des fabriques et de l'administration paroissiale, par M. de Champeaux, rapport de M. Nigon de Berty..... 21
— Communication sur un manuscrit de M. Jacquemin, intitulé *Néron*, par M. Masson..... 25

Digitized by Google

LIVRAISONS. PAGES.

339e Musée étrusque de Chiusi. — Projet de façade pour la cathédrale de Florence, par M. Pietro Bonci-Casuccini, rapport de M. E. Breton..... 44
— Le Mont-Terrible, avec notice historique sur les établissemens des Romains dans le Jura bernois, par Quiquerez, Rapport de M. Kolher..... 48
— Travaux de la société d'Émulation de Montbéliard, rapport de M. Masson..... 50
— *Bollettino nautico e geografico di Roma, diretto da* E. Fabri Scarpellini, per *l'avanzamento delle scienze*, rapport de M. Depoisier..... 53
— Deux Communications artistiques, par M. Renzi..... 57
340e Histoire de Montmirail (en Brie) par M. l'abbé Boitel, rapport de M. Nigon de Berty..... 81
— Travaux de M. François Passerini, rapport de M. Masson..... 86
— Championnet, général de la République française, et les Campagnes de Hollande, de Rome et de Naples, par de Saint-Albin, ancien secrétaire général du ministère de la Guerre sous Bernadotte, rapport de M. de Bellecombe..... 87
— Notice biographique sur M. Mossotti, professeur de mathématiques et de mécanique céleste dans l'Université Royale de Pise, par M. Passerini..... 91
341e Extrait d'un mémoire de M. Ferdinand de Luca, membre correspondant à Naples, intitulé : *La navigazione del Dottor Kane alla regione polare nordica*, 1863, par M. E. Breton..... 112
— Mémoires de l'Académie de Stanislas, rapport de M. Masson..... 115
342e De la législation forestière, par M. le comte de Gori, rapport de M. Hardouin.. 138
— Souvenirs de voyage, lettres intimes sur la campagne de Chine en 1860, par M. Armand Lucy, rapport de M. Gauthier la Chapelle..... 143
— Brochures des membres correspondants en Italie, rapport de M. Masson..... 151
— Travaux de l'institution smithsonienne de Washington, rapport de M. Alix.... 163
343e *Dizionario biografico degli uomini illustri della Sardegna*, par M. le chevalier Tola, rapport de M. Depoisier..... 167
— Mémoires de l'Académie des Sciences de Dijon, année 1861, rapport de M. Masson 177
— Erasme et la réforme en Italie, étude de M. César Cantu, rapport de M. Masson. 178
— Grammaire grecque de M. l'abbé Rona, rapport de M. Masson..... 180
— Etude sur la vie et les travaux de Grotius, ou le droit naturel et le droit international, par Aldrix Caumont, rapport de M. Hardouin..... 181
344e Rapport sur l'ouvrage de M. Camoin de Vence, sous le titre : Magistrature française, son action et son influence sur l'état de la société aux diverses époques, par M. Nigon de Berty..... 203
— Liste des magistrats célèbres de la France, par M. N. de Berty..... 210
— *Correspondenza scientifica in Roma per l'avanzamente delle scienze*, par M. Scarpellini, rapport de M. Depoisier..... 216
345e Congrès scientifique de France (28e session), rapport de M. Masson..... 249
— Les lois et la monarchie italienne, par M. Carfora, rapport de M. Masson..... 253
346e Manuel général des assurances de M. Emile Agnel, avocat, rapport de M. Royer-Collard..... 282
347e Travaux de l'Académie royale de Lisbonne, rapport de M. Valat..... 303
— Société havraise d'études diverses, rapport de M. Masson..... 308
— Amédée VI de Savoie, *ossia il Conte Verde, canto storico di* G. Prati, rapport de M. Breton..... 312
348e Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique, par M. Vander-Maelen, rapport de M. E. Breton..... 342
— Etudes critiques sur l'Angleterre, par M. Mahon de Monaghan, rapport de M. de Bellecombe..... 343
— Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, rapport de M. Masson..... 346
349e Histoire de la Marine de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Du Sein, rapport de M. Martin de Moussy..... 362
— Deuxième rapport sur les Mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, par M. Valat..... 372

PROCÈS-VERBAUX.

338e Extrait des procès-verbaux des séances des classes et de l'assemblée générale du mois de janvier, par M. Renzi..... 28
339e Du mois de février, par le même..... 59
340e Du mois de mars, par le même..... 92
341e Du mois d'avril, par le même..... 118
— Institut historique, séance publique annuelle du 26 avril 1863, compte-rendu par M. Renzi..... 120
342e Extrait des procès-verbaux des séances des classes et de l'assemblée générale du mois de mai, par M. Renzi..... 157
333e Du mois de juin, par le même..... 188

Digitized by Google

LIVRAISONS. PAGES.

344e Du mois de juillet, par le MÊME..... 218
347e Du mois d'octobre, par le MÊME..... 316
348e Du mois de novembre, par le MÊME..... 347
349e Du mois de décembre, par le MÊME..... 375

CORRESPONDANCE.

342e Lettre de Son Excellence M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur, aux membres du grand bureau de l'Institut historique..... 156
343e Lettre de M. Scarpellini, astronome au Capitole, à M. Renzi, sur l'application de la lumière électrique aux phares..... 184
344e Lettre de Son Excellence M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, à M. le directeur de l'*Investigateur* (M. Renzi). 221

CHRONIQUE.

338e M. Ingres, sénateur, par M. PARROT..... 31
339e Rapport sur les travaux de la Société historique de Tournai, par M. MASSON.... 62
340e Le luxe de M. Sedail, par M. MASSON..... 94
341e Ouvrage de M. Cerri. — Notice historique sur l'établissement de mendicité de Sienne. — Science de l'acclimatation, par de Luca. — Mouvement scientifique actuel en Italie dans les seules sciences naturelles (M. Costa), par M. MASSON..... 124—127
343e M. Adriani, décoré par S. M. le roi de Portugal de la croix de commandeur de l'ordre de *S.-Giacomo della spada*..... 192
— Heures de loisir, fables, contes et pensées, par madame Menier; rapport de M. DEPOISIER..... 191
344e Istruzioni ad ambasciatori senesi e relazioni di essi alla Republica, publicate da Luciano Banchi, rapport de M. DEPOISIER..... 222
— MM. Jubinal et Longpérier, élevés au grade de commandeur de la Légion d'honneur. — M. Cénac-Moncaut, nommé membre correspondant de l'Académie royale de Madrid. — M. de Bellecombe, nommé président du comité d'archéologie américaine..... 223
345e M. Alix décoré de l'ordre de la Légion d'honneur..... 256
346e Quatre brochures de monseigneur Borgnana, rapport de M. Ernest BRETON. — Objets d'art dont M. Jubinal vient d'enrichir le musée qu'il a fondé à Bagnères..... 285
347e Décès du marquis Brignole-Sale, président honoraire de l'Institut historique. — Séance de la Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes..... 319
348e Prix de l'Académie de la Somme. — M. le chanoine Carri. — Les cours de M. Caumont..... 350
349e M. De Savigny, notre collègue, nommé auditeur au conseil d'Etat. — Discours de M. Jubinal à la Société académique de Tarbes. — Allocution annuelle de M. Berthier à l'occasion du 151e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée. — M. l'abbé Badiche, sur un opuscule intitulé : *Après nous?*.. 377—381

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

338e Bulletin bibliographique..... 32
339e — — 64
340e — — 95
341e — — 127
344e — — 223
346e — — 288
347e — — 320
348e — — 351
349e — — 381

ERRATA DE L'INVESTIGATEUR (liv. 340-341).

342e Livraison du mois de mai..... 160

349e TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, par M. RENZI..... 382

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie L. TOINON et Ce, à Saint-Germain.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

FEB 1 1965 ILL

115549

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 098 670 441

Digitized by Google